

UNIVERSITÉ LOUIS-LUMIÈRE LYON 2
Ecole doctorale de Sciences Humaines et Sociales
Faculté de Géographie, d'Histoire, d'Histoire de l'Art et du Tourisme
Département histoire et civilisation des mondes modernes
Laboratoire de recherche historique Rhone-Alpes

ASSISTANCE ET SECOURS AUPRÈS DES ÉTRANGERS

Par Lucienne CHIBRAC

Thèse de doctorat en Histoire

Dirigée par Yves LEQUIN

Présentée et soutenue publiquement le 14 juin 2004

Devant un jury composé de : Yves LEQUIN, Professeur émérite de l' Université Lyon 2 Bruno DUMONS, Chargé de recherche au CNRS Brigitte BOUQUET, Professeur au Conservatoire National Arts & Métiers Olivier DARD, Professeur de l'Université de Metz Catherine WIHTOL DE WENDEN, Directeur de recherche au CNRS

Table des matières

..	1
Remerciements . .	3
Résumé : .	5
Mots clés : . .	7
Abstract : . .	9
Key words : . .	11
Epigraphe .	13
Présentation .	15
I – Le sujet : . .	15
II – Les enjeux de la mémoire : . .	18
III – La place du chercheur : .	20
IV – Le matériau de recherche : .	21
V – Les hypothèses de travail : . .	23
Première partie : A l'aube du XX^e siècle, la naissance d'une association : origines et évolution. 1900–1939 .	25
Chapitre 1: « Welcome to america ! » . .	25
I – De l'Est à l'Ouest : vers le rêve américain. . .	25
II – Agences privées et réseaux solidaires : concurrence et rivalité dans l'entraide auprès des émigrants. . .	31
Chapitre 2 : La création d'une organisation internationale : l' <i>international migration service (ims)</i> 1914-1928 . .	33
I – Les organisations chrétiennes se préoccupent de la protection de la « jeune fille ». .	34
II – L' <i>international migration service</i> en france : l'exemple de marseille et de paris. .	41
III – L'émigration : une « question sociale » ? .	54
Chapitre 3 : Des années grises aux années noires, 1930–1939 .	64
I — Les étrangers : un « mal nécessaire » .	64
II – Du service international d'aide aux émigrants au service social d'aide aux	84

émigrants : la construction d'une reconnaissance par les pouvoirs publics. . .	
Conclusion : une identité qui s'affirme dans un contexte difficile. .	98
Deuxième partie : Au cœur de l'occupation, le temps du légalisme 1939–1942 .	101
Chapitre 1 : De la « drôle de guerre » à l'occupation : une activité qui ne faiblit pas .	101
I – La guerre : une catastrophe attendue. .	101
II – Des liens internationaux en recomposition .	112
III – L'occupation : continuer ou non ? . .	120
Chapitre 2 : Face à la répression, forces et faiblesses des « <i>bonnes volontés</i> » . .	131
I – Des camps d'internement : pour quoi faire ? .	131
II : En zone non occupée, l'entraide s'organise. .	142
III – Le comité de nîmes , « comité des dupes » ? .	169
Chapitre 3 : Sous vichy, le « social » à l'honneur .	189
I – « Social » : un adjectif qui devient substantif. . .	190
II – Le Secours national, La Croix-Rouge Française et le Service Social des Étrangers : des alliances d'intensité inégale pour le SSAE. .	200
III – Après 1942, le face-à-face avec Vichy. .	212
Conclusion : Des limites de l'obéissance. .	230
Troisième partie : Le temps d'une « résistance » discrète 1942–1944 .	233
Chapitre 1 : Des yeux pour voir . .	233
I – 1942, l'année de la coupure. . .	233
II - Le SSAE face aux persécutions. .	243
Chapitre 2 : Le dilemme de l'engagement .	252
I – Les services sociaux à l'épreuve de la désobéissance. .	252
II – Une résistance ? Quelle résistance ? .	258
III – Au SSAE, de la compassion au compagnonnage. . .	261
Chapitre 3 : été 44, l'épreuve .	268
I – Au SSAE : soupçons, arrestations et fermetures. .	268
II – Continuer, malgré tout. .	274
III – « Que deviennent-elles ? » . .	279

Conclusion générale .	283
I – La France et les étrangers : la permanence du soupçon. .	284
II – Le SSAE, du légalisme stoïque à la désobéissance feutrée. .	285
Sigles et abréviations. .	289
Bibliographie et sources .	291
I – Bibliographie ⁷²³ . .	291
1. Mémoires, journaux biographiques : .	291
2. Ouvrages généraux : histoire de la société française. . .	292
3. Immigration : histoire et politiques. . .	293
4. L'Occupation et le régime de Vichy : .	294
5. La Résistance sous toutes ses formes. . .	297
6. L'assistance et le travail social : histoire & évolution. . .	298
7. Histoire des femmes et des féminismes. . .	300
II – Archives .	300
1. Archives nationales (AN). . .	300
2. Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE). . .	300
3. Archives départementales (AD) . . .	301
4. Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). . .	301
5. Centre YAD VASHEM . . .	302
6. Archives SSAE ⁷²⁴ , siège de l'association. . .	302
III – Entretiens . . .	306
Annexes . . .	307
Entretien avec Ninon HAIT-WEYL (LE 17 mars 1996.) . . .	308
Entretien avec Lucienne MOURGUES, 23 mai 1996. . .	311
Entretien avec René NODOT, 21 mai 1996. . .	315
Index des noms . . .	319

⁷²³ Sauf indication contraire, le lieu d'édition est PARIS.

⁷²⁴ Inventaire établi à partir du relevé des archives effectué par l'association GÉNÉRIQUES, avec tous mes remerciements à Virginie BEAUJOUAN et Patrick VEGLIA. L'ensemble des archives du SSAE doit faire l'objet d'un travail de recollement le plus complet possible dans le courant de l'année 2004, avant dépôt et accessibilité plus large au bénéfice de la recherche historique.

À Francine, au SSAE, à tous mes « disparus ». À Charles-Henry qui, lui, est bien là et pour mon plus grand bonheur.

Remerciements

La confiance témoignée par le Professeur Yves LEQUIN tout au long des années qui m'ont été nécessaires pour achever cette recherche a été l'élément déterminant de ma persévérance. Qu'il trouve ici l'expression de toute ma gratitude pour sa patience et ses conseils si précieux.

Que soient aussi remerciés celles et ceux qui, par leurs compétences et leur accueil, m'ont guidée dans la forêt souvent touffue de la recherche ou ont encouragé mes efforts : Sabine ZEITOUN et toute l'équipe du service Documentation du CHRD à LYON ; les documentalistes du CEDIAS et du CDJC à PARIS ; Simone CRAPUCHET qui a relu et corrigé à la virgule près un grand nombre de feuillets ; les directeurs successifs du SSAE, François ROCHE et Anne-Marie NARBOT, qui m'ont laissé carte blanche pour fouiller les cartons et les armoires ; mes amis et ma famille qui ont accepté de continuer à fréquenter cet être bizarre et peu sociable que je suis parfois devenue ; les « 35 heures » qui, en me permettant de persévérer, ont sauvé chez moi « la valeur du travail et de la peine » que, paraît-il, elles contribuent à affaiblir chez d'autres !

Au moment de la conclusion de ce travail de recherche, par un cruel raccourci de l'Histoire, l'association qui en est le principal objet d'étude va disparaître. Je ne peux m'empêcher ici de rendre hommage et d'exprimer toute mon estime et ma reconnaissance à l'égard tant des grandes « dames » du passé qu'aux professionnels d'aujourd'hui. À chaque époque, le mot de « résistance » prend des visages nouveaux.

Merci enfin à celui à qui je dois tout : la passion de la recherche, le soutien dans les moments de doute, en un mot comme en cent, le bonheur. Il se reconnaîtra, il sait tout ce que ces mots veulent dire.

Bordeaux, Aigues-Mortes, Gramat, août 2003.

Résumé :

Au sortir de la Première Guerre mondiale, le coup d'arrêt donné à la politique américaine d'immigration a pour conséquence l'interruption involontaire des vagues migratoires traversant l'Europe. Un mouvement philanthropique américain se soucie des effets de cette politique et crée un vaste réseau de services sociaux chargés de porter secours aux familles et aux enfants qui, dans les villes et les ports, attendent souvent en vain le laissez-passer vers les États-Unis. C'est la création de l'*International Migration Service* qui, en France, deviendra en 1926 le *Service Social d'Aide aux Émigrants* (SSAE). Pendant les années trente, le SSAE va largement dépasser ces tâches d'assistance pour proposer aux pouvoirs publics la mise en place d'une politique sociale liée à la main-d'œuvre étrangère ainsi qu'au regroupement familial, à l'aide aux réfugiés et aux rapatriements de certains étrangers. L'arrivée de la guerre et de l'Occupation menacent l'existence du service. Il parvient néanmoins à conserver ses moyens d'action et voit ses attributions se développer en matière d'assistance sociale. Il intervient dans les camps d'internement et assure la gestion de fonds d'aide pour les réfugiés. Il travaille avec les autorités du Gouvernement de Vichy mais aussi avec toutes les œuvres de secours, israélites pour la plupart. L'intensification de la répression envers la population juive engage certaines professionnelles à dépasser le cadre du strict légalisme. Elles participent à des sauvetages d'enfants et assistent des familles vivant en clandestinité. Ainsi, entre légalisme et actions clandestines, le SSAE tente jusqu'à la fin de la guerre de concilier pragmatisme et humanisme.

Mots clés :

Antisémitisme, Camps d'internements, *Centre Amelot*, *CICR*, *Croix-Rouge*, *Émigration Temporaire*, Étrangers, Féminisme, Immigration, Occupation (1940-45), *OSE*, Réfugiés, Régime de Vichy, Résistance civile, *Secours National*, Service social, *Service Social des Étrangers*, *SSAE*, *UGIF*.

Abstract :

At the end of the First World War, the stop given to the American immigration policy had as a consequence the involuntary interruption of the migratory waves through Europe. A philanthropic American movement is concerned with the effects of this policy, and creates a vast network of social services in charge of helping the families and the children who, in the cities and the harbors, are often waiting for a pass towards the United States vainly. It will produce the creation of the *International Migration Service* (IMS) that, in France, will become the *Social Service of Assistance for the Emigrants* (SSAE) in 1926. During the thirties, the SSAE will widely surpass these assistance's purposes in proposing to the public authorities the organization of a social policy linked to the foreign workmanship as well as to family's reuniting, to the help of refugees and to the bringing home of some foreigners. The advent of the war and German invasion threaten the Service's existence. Nevertheless, it succeeds preserving its own means of action, and achieves the development of its functions regarding social assistance. It intervenes in the confining camps and manage the assistance funds for the refugees. It works along with the authorities of the Government of Vichy but also with all the relief works, Jewish mostly. The intensification of the persecutions against the Jewish population engages some social workers to surpass the framework of a strict legality. They participate in rescuing actions regarding children, and attend families living in clandestineness. Thus, between legality and clandestine actions, the SSAE tries, until the end war, to reconcile pragmatism and humanism.

Key words :

Antisemitism, Confining camps, *Centre Amelot*, *CICR*, *Croix-Rouge*, Emigration, *Entraide Temporaire*, Foreigners, Feminism, Immigration, Occupation (1940-45), *OSE*, Refugees, Government of Vichy, Civil resistance, *Secours National*, Social work, *Service Social des Étrangers*, *SSAE*, *UGIF*.

Epigraphe

« Seul mon travail de création a toujours été ma joie, et jamais ce que j'avais créé. Ainsi, je ne déplore pas la perte de ce que j'ai possédé un jour. Car si nous autres, traqués et persécutés, avons encore, en ces temps ennemis de tout art, à apprendre un art nouveau, c'était celui de savoir prendre congé de tout ce qui avait été un jour notre orgueil et notre amour. » Stefan ZWEIG, Le Monde d'hier, 1941.

Présentation

I – Le sujet :

Le travail présenté ici a pour ambition de reconstituer et de mettre en lumière l'action menée par un groupe de femmes qui, à l'aube du vingtième siècle, s'était fixé pour tâche initiale de défendre et d'assister les jeunes filles aux prises avec les mille tourments dus aux caprices et aux aventures du parcours migratoire. Née aux États-Unis, cette simple alliance de volontés pétries de louables intentions crée un mouvement qui dépasse les frontières et se développe, notamment, dans les pays européens.

En France, l'aventure de l'*International Migration Service* (IMS) se trouve au cœur de l'histoire de l'immigration et des politiques qui ont tenté d'en maîtriser les pulsations. Elle prend racine dans les évolutions propres à une société ébranlée par la Première Guerre mondiale. Au cœur de ces évolutions, un mouvement féministe, récusant pour se faire entendre les formes violentes ou scandaleuses et respectant les règles du jeu imposées par les hommes, tente de promouvoir une élite féminine issue de la bourgeoisie et de l'aristocratie. Cette élite, formée dans les domaines de la pédagogie et des soins en passant par le travail social, allie contrôle moral et souci « *scientifique* » : l'entrée dans *le social* représentant une alternative possible et convenable pour l'affirmation d'une place qui, en France, reste sur bien des aspects réduite à la portion congrue. De nouveaux

modes d'action tentent de renouveler la pratique de la charité et revendiquent de la sorte une *vocation technique et professionnalisée*. Les comités locaux français de ce mouvement philanthropique américain donnent naissance, en 1924, au Service International d'Aide aux Émigrants (SIAE) qui deviendra quelques années plus tard le Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE).

Pour s'entendre sur les termes utilisés dans le travail de recherche présenté ici, soulignons que, dans le domaine de ce qu'il est convenu d'appeler *le social*, les notions d'*action sociale* et de *travail social* ne recouvrent pas obligatoirement celles qui sont utilisées de nos jours. En ce début du XX^e siècle, la pratique sociale, bien qu'en voie de professionnalisation, est encore essentiellement issue du milieu caritatif. Cela reste vrai même si, comme nous le verrons, le but recherché est d'en redéfinir et recomposer les fondements. Ainsi, nous serons amenée à utiliser souvent le terme d'*assistance sociale* en lieu et place de celui de *travail social*, tout comme le terme d'*œuvres* se trouvera régulièrement préféré à ceux d'*organismes* ou de *services*. En effet, le formidable essor de l'institutionnalisation et de la professionnalisation du « *social* » n'est pas encore au rendez-vous, puisque c'est la période de l'après-guerre qui marquera le début de l'apogée de « l'État-Providence ».

Créé sous forme associative, le SSAE tente de s'imposer comme un interlocuteur incontournable, notamment vis-à-vis des pouvoirs publics auprès desquels il espère puiser une légitimité et des moyens afin de poursuivre son action. Si les résultats en ce sens deviennent sensibles à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, le terreau le plus fécond se présente durant les heures les plus sombres de l'histoire de la société française. Avec la défaite et l'Occupation, l'effondrement et le bouleversement économiques provoquent une pénurie massive qui plongent dans une situation de grande fragilité les catégories de population les plus vulnérables. Cette fragilité persistera d'ailleurs plusieurs années après la Libération. Dans ce contexte, les services d'entraide et d'assistance se renforcent et deviennent incontournables. Ils sont à la fois distributeurs de secours et garants d'une relative « *paix sociale* ». Pour le SSAE, la brusque plongée dans l'humiliation que représentent la défaite et l'Occupation bouleverse les conditions matérielles de travail ; elle modifie en partie, mais en partie seulement dans les deux premières années de l'Occupation, la liste des interlocuteurs avec lesquels les négociations et une certaine légitimité s'étaient peu à peu construites pendant les années trente.

Comme pour la population française, la vie de milliers de familles et de personnes étrangères est profondément perturbée par la précipitation des événements. La brutale débandade du pays dans lequel elles avaient pu – au prix de bien des difficultés – construire leur vie et réunir leur famille les plonge dans une nouvelle incertitude. Le SSAE tente de poursuivre sa tâche pour leur venir en aide, tâche partagée avec d'autres organismes de nature ou de confession différentes. S'intéresser à l'activité d'un service, durant la période de l'Occupation, oblige à approfondir l'analyse des modes de relation avec ce qu'il convient d'appeler « les autorités en place ». Objet d'une foisonnante production historiographique, la période de Vichy reste encore, à bien des égards, « *ce passé qui ne passe pas* ». Trouver une voie juste et équilibrée permettant une mise à distance critique suffisamment apaisée pour saisir toute la complexité d'une période, avec

ses différentes phases et les clans hétérogènes qui la composent, semble chose peu aisée malgré la richesse et la qualité de la recherche et de l'historiographie. Lorsqu'il faut sortir du manichéisme « *tous résistants* » ou « *tous collabos* », l'épreuve demeure souvent redoutable. Cela est si vrai que le fait d'avoir continué à fonctionner – et à vivre tout simplement – pendant ces quatre à cinq « *années noires* », entraîne comme une obligation de se justifier, voire de se défendre. Pourquoi, dès le début des temps sombres, ne pas avoir *ipso facto* plongé dans la clandestinité ou caché des familles juives dans sa cave ? Pourquoi ne pas avoir perçu immédiatement la nature réelle d'un régime annonçant assez clairement la xénophobie sous-tendant sa politique d'exclusion et de marginalisation de toute une partie de la population ? Or, le service auquel nous nous intéressons, non seulement a continué à travailler et à entretenir les relations qu'il jugeait si précieuses avec les autorités françaises du moment, mais a aussi connu un développement et un renforcement de sa légitimité publique à l'instar, d'ailleurs, de l'ensemble des services sociaux du moment.

Rupture ou continuité ? Voilà une question qui se trouve régulièrement au cœur des débats historiographiques ¹. L'obsession de la continuité est d'ailleurs une caractéristique de l'époque étudiée : au niveau politique, nous trouvons l'obsession de la continuité de la « *grandeur* » française, obsession qui fera d'ailleurs le lit de la Collaboration ; pour les œuvres caritatives ou sociales, la hantise est de ne pas voir disparaître les services et les secours au moment où ils deviennent vitaux pour le plus grand nombre. Par la force des choses, seuls les œuvres et services israélites seront placés plus rapidement que les autres devant un dilemme tragique : disparaître ou entrer dans la clandestinité.

La perception actuelle de la continuité est suspecte : au pire d'acceptation de l'intolérable, au mieux d'aveuglement coupable. Le légalisme, ce respect de l'état de fait et cette obéissance aux règles quels qu'en soient les auteurs, est-il une forme de collaboration par intention ou par omission ? D'aveuglement, les actrices dont nous allons parler n'en sont pas exemptes, tout comme beaucoup de leurs contemporains d'ailleurs et comme nous-même sans doute aujourd'hui pour comprendre la nature des événements que nous traversons. Toutefois, le souci de la continuité est aussi une manière de panser une blessure profonde : faire « *comme si* », faire « *comme avant* », poursuivre malgré tout et achever la tâche entreprise. Selon l'expression de Philippe BURRIN pour qui « *une société entière ne pouvait prendre le maquis* » ², il fallait subsister et survivre. Les femmes, artisanes du quotidien, se sont trouvées en première ligne pour ce combat vital et sans gloire.

L'organisation à laquelle nous nous intéressons a été constituée et – fait plutôt rare habituellement mais plus répandu dans le domaine de l'action sociale – dirigée par des femmes. Cette dimension ne peut être négligée ou sous-évaluée dans la compréhension

¹ Un des débats les plus brûlants porte sur une supposée continuité idéologique et politique entre la III^{ème} République et le régime de Vichy Gérard NOIRIEL, *Les Origines républicaines de Vichy*, Hachette Littératures, 1999. L'auteur s'appuie notamment sur l'exemple des mesures d'exclusion et l'obsession policière s'exerçant contre les étrangers, mesures préfigurant selon lui les politiques d'exclusion menées ultérieurement par Vichy.

² Philippe BURRIN, *La France à l'heure allemande*, Seuil, 1995, p. 469.

des événements que nous analysons. Elle a eu assurément une importance pour faciliter ou rendre au contraire la tâche plus ardue à celles qui se mirent en tête, pour des raisons diverses (remplir une vie oisive ou jouer un véritable rôle social), de faire vivre cette structure. L'influence du féminisme réformiste, tout comme l'absence de « *capacité politique* » des femmes – cette dernière leur étant refusée jusqu'aux derniers jours de la guerre – pèsent sur les marges de manœuvre et les choix dans l'action. Initialement œuvre privée, le service voit ses contours se dessiner. Pour conquérir cette reconnaissance, les intéressées ne sortent guère du rôle que l'on attend d'elles. Les épreuves qu'elles vont rencontrer dans la lente construction et dans la consolidation de l'association les situent au cœur d'enjeux qui les dépassent, du moins apparemment.

Celles et ceux qu'elles ont choisi de défendre et d'assister – « les étrangers » – sont eux aussi pris au piège de bien des tourmentes. Leur cause n'est pas aisée, comme en atteste la permanence encore jusqu'à nos jours des passions politiques et sociales qu'elle peut déchaîner, tel un miroir flatteur ou déformant d'une société où coexistent la tolérance et, plus souvent, le rejet de l'accueil et de la présence des étrangers. La violence des années trente, avec ses relents précurseurs de nationalisme et de xénophobie, sera le premier moment de tension et de pression vécu par l'association qui, comme d'autres observateurs, prend conscience de l'extrême fragilité caractérisant la vie quotidienne des étrangers travaillant ou venant se réfugier en France.

II – Les enjeux de la mémoire :

Le SSAE a fait l'objet de quelques études qui, pour la plupart, se sont surtout intéressées à la période d'expansion du service à partir du début des années soixante³. De caractère essentiellement sociologique, elles étudient plus l'Association à travers le prisme d'interrogations actuelles que dans ses aspects d'évolution historique. En revanche, dans le domaine de l'historiographie concernant la période de l'Occupation et la persécution des Juifs, ou tout simplement dans celui de l'histoire de l'immigration et des étrangers en France, le Service se trouve régulièrement cité. Ce qui en est restitué reste marqué par une grande diversité : regroupement de dames d'œuvres bien pensantes (Gérard NOIRIEL), service « *semi-officiel* » de Vichy (Joseph WEILL), association assimilée et confondue avec le Service Social des Étrangers de Gilbert LESAGE, œuvre existant le plus souvent à travers la figure de celle qui fût sa présidente durant les années trente et quarante, Lucie CHEVALLEY (Lucien LAZARE) – telles sont les images rencontrées au gré des lectures. Images floues ? Images confuses ? Oui et non car, à l'époque étudiée, il n'est pas illégitime de considérer que le SSAE est un peu tout cela : un service à multiples facettes, en voie d'évolution permanente et en constante tension entre l'aspect vocationnel des origines et la tendance volontariste de légitimité professionnelle pour

³ Faïza MAHJOUR – GUELAMINE, *Le rôle des services sociaux spécialisés dans la gestion pratique et symbolique de l'immigration en France. L'exemple du SSAE et du SSFNA, 1920-1980*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris VII-Denis DIDEROT, 1997.

l'avenir.

Le regard des autres est une chose. Autre chose est de s'intéresser à la mémoire telle qu'elle s'est perpétuée et transmise au sein du service concerné. En ce sens, la façon d'y inclure la période de l'Occupation est révélatrice de la capacité pour une institution de « *faire avec* » un passé qui est sujet à tous les manichéismes et à l'origine de bien des culpabilités. En ce qui concerne le SSAE, cette période se trouve largement identifiée aux événements de l'été 1944. Pour la France, cette période est celle des derniers spasmes d'un régime soumis à la loi de la Milice et de la Gestapo qui viennent frapper à la porte des trois bureaux principaux du SSAE : arrestations de l'ensemble du personnel, destruction et fermeture des locaux, tortures infligées et déportation évitée de justesse pour la directrice de LYON, internement à DRANCY pour celle de PARIS et emprisonnement aux Baumettes pour celle de MARSEILLE.

Ces événements tragiques viennent occuper – et à bon droit – l'espace conscient de la mémoire. On ne peut véritablement parler de silence sur ce qui a précédé – à savoir l'engagement legaliste auprès des autorités de Vichy – mais c'est un peu comme si l'épisode dramatique des mois de juin et juillet 1944 avait mis entre parenthèses l'ensemble de ce qui s'est déroulé entre la déclaration de guerre et la Libération. Par ailleurs, ce dernier épisode ne fut jamais l'occasion d'expressions d'héroïsme – en parlant quelque peu trivialement « *ce n'est pas le genre de la maison* » – car, par culture de la discrétion, il fut assez vite relégué au rang des archives d'une mémoire quasi sacrée. Néanmoins, il a permis au Service de gagner une estime et une légitimité, et cela de la part tant des pouvoirs publics que de la corporation professionnelle toute entière, ce qui n'était que justice. Aux yeux des principaux acteurs du moment et d'aujourd'hui, c'est cette reconnaissance qui motive l'essor du Service et la diversité de ses missions après la guerre. Or, force est de constater que la trame et le cadre de l'action du SSAE dans les années qui suivent la Libération – l'assistance aux réfugiés, le développement des Comités départementaux de main-d'œuvre, les subsides essentiels des pouvoirs publics – se sont mis en place et ont commencé de se développer durant la période de l'Occupation.

Pour cela, le SSAE n'a pas bénéficié d'un quelconque « *régime de faveur* ». L'ensemble des services sociaux publics connaissent une forte expansion durant ces années de pénurie et de drames de toute sorte. En revanche, il sera intéressant de comprendre comment, sous un régime fortement marqué dans son discours et ses actes par l'ethnocentrisme et la xénophobie, un service dont la vocation est de porter assistance aux familles et aux travailleurs étrangers pouvait poursuivre sa tâche. De même, le lien avec les organisations juives qui, pour leur part, voient leurs moyens diminuer de façon dramatique au fur et à mesure de l'intensification de la répression à l'égard de leur public constitue un autre axe de réflexion en vue de reconstruire la toile complexe créée par l'ensemble des organisations et œuvres qui tentent d'agir et de secourir les populations les plus dramatiquement frappées par la stigmatisation, les mesures de privation puis la déportation.

III – La place du chercheur :

« Tous les historiens le savent (...) ils ne peuvent décrire 'ce qui s'est passé' mais seulement reconstituer au moyen de traces disponibles un ordre des choses vraisemblable (...). Ils naviguent, entre des îlots de vérités établies, sur un océan d'incertitudes »⁴. À la difficulté générale de l'entreprise illustrée par ce propos s'ajoute une difficulté particulière inhérente à la position de l'auteur de la recherche présentée ici. Le fait d'appartenir à la fois au corps professionnel et à l'institution concernés dans cette étude incite, peut-être plus encore que pour un « objet » moins connu ou perçu comme tel, à une vigilance permanente quant à une lecture par trop subjective des éléments retenus. Pour reprendre l'image maritime évoquée plus haut, les principaux « écueils » susceptibles de surgir, pour cause de trop forte proximité, résident dans le risque d'une hagiographie ou d'une « réhabilitation-justification », ou encore dans celui d'une critique trop sévère à caractère plus idéologique qu'analytique – travers peu compatibles avec un travail à prétention scientifique, pièges permanents de tout travail de recherche.

Ces écueils sont plus faciles à dénoncer qu'à éviter, une fois que l'on a plongé dans « l'océan d'incertitudes ». Ils sont d'autant plus présents, telles les parties émergées d'un iceberg, que, disons-le tout net, la recherche universitaire en général et la recherche historique en particulier s'intéressent fort peu à l'histoire du travail social et des professions de l'action sociale. Bien souvent, les incursions dans ce domaine sont le fait de professionnels du secteur avec le risque des biais que nous venons de décrire.

Néanmoins, la question de l'« étrangeté » nécessaire pour favoriser la démarche de la recherche peut être résolue en partie par les différences notables entre un *objet* du passé et celui existant aujourd'hui. Le tout est de savoir si cette étrangeté provient d'éléments substantiellement différents, ou si la démarche de recherche elle-même ne provoque pas cette distance nécessaire du regard. Seuls quelques réflexes professionnels ont pu guider certaines des orientations de cette recherche. C'est ainsi que le travail entrepris s'est très peu attaché aux dossiers sociaux concernant les personnes et les familles assistées et secourues par le SSAE durant la période étudiée. Cette option est due à la richesse des archives du Service, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. Elle est provoquée aussi par une empreinte réelle de ce qui peut apparaître comme un *conditionnement professionnel* faisant considérer comme quasiment sacrés les éléments personnels et d'intimité conservés dans les dossiers sociaux avec la notion du secret professionnel. Pudeur que n'ont pas, à bon droit ou non, les autres chercheurs.

La curiosité de l'Institution s'est limitée à un intérêt discret ainsi qu'à offrir un accès sans entrave à tous les documents, ce qui a constitué une grande opportunité pour construire librement les investigations et les hypothèses de travail⁵. Pourtant, la période étudiée est délicate mais, là encore, la force de la mémoire et le souvenir de la geste

⁴ Éric CONAN et Henry ROUSSO, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Gallimard, Folio – Histoire, 1996, p. 236.

glorieuse des dernières semaines de l'Occupation ont indéniablement contribué à éviter tout sentiment de crainte à propos des résultats d'une entreprise effectuée avec l'accord de tous. De plus, comme dans bien des services et organisations, les archives sont un lieu et un objet suscitant peu d'intérêt. Il n'est qu'à se reporter aux grandes difficultés rencontrées pour les faire répertorier, pour les conserver dans des conditions correctes, voire pour les rendre accessibles à d'autres chercheurs – bref pour les tirer d'une existence vouée à la poussière et au sommeil éternel.

Cette indifférence relative, qui tend à évoluer, au sein du SSAE⁶ a eu aussi des avantages. Elle a garanti une tranquillité sans faille pour mener une recherche qui s'est étirée dans le temps – avec épuisement de tous les délais dérogatoires autorisés – tant le cumul des mandats de « *salarie et chercheur* » tient souvent du combat incongru et délirant contre le temps et l'épuisement.

IV – Le matériau de recherche :

Comme il a déjà été dit, la base principale du matériau de recherche provient du fonds d'archives du SSAE. Ce fonds en cours d'inventaire et de cotation s'est constitué dès la création de l'Association. Dès les origines, les distances géographiques entre les bureaux et la rigueur toute anglo-saxonne de l'organisation du Service ont produit une abondante et méticuleuse correspondance, tant sur la description des activités réalisées que sur les démarches entreprises. Dès les années vingt, un système de recueil statistique du nombre de personnes reçues, de leur nationalité et de la nature des questions et problèmes traités a permis d'accumuler des informations sur l'évolution quantitative et qualitative de l'activité. Il convient néanmoins de lire ces données avec beaucoup de précautions car aucune consigne écrite ne garantit que le comptage ait bénéficié de toute la rigueur requise dans l'ensemble des bureaux concernés. C'est ainsi qu'à l'occasion de certains changements de direction, comme ce fut le cas à MARSEILLE en 1942, un nouveau décompte amènera la fermeture de centaines de dossiers rendant ainsi caduques toutes les statistiques établies auparavant.

Au fil du temps, la construction des archives a reposé sur une mobilisation importante du secrétariat. Dès leur réception par un bureau, chaque circulaire ou courrier, de quelque nature qu'il soit, est dactylographié en un ou plusieurs exemplaires. Il en va de même pour les courriers expédiés. Avec ce système d'organisation, les textes officiels sont reproduits en autant d'exemplaires nécessaires à leur conservation et à leur expédition aux autres bureaux devant en prendre connaissance. Malgré des disparitions et

⁵ Les archives ont été précédemment l'objet d'un intérêt scientifique tout à fait fructueux dans le cadre de la préparation du 70^{ème} anniversaire du SSAE en 1994. Le résultat de ce travail a été publié dans un numéro spécial de la revue du SSAE – *Accueillir* – intitulé *Exil et Travail Social. Les Origines du SSAE*, sous la direction de Jacqueline COSTA-LASCOUX, octobre 1994.

⁶ Avec l'appui de l'Association « Génériques », le Conseil d'Administration s'est engagé dans une action d'inventaire et de conservation de l'ensemble des archives du SSAE.

destructions de dossiers, ce système permet souvent de retrouver au moins un exemplaire du document initialement adressé. Il n'est pas non plus sans aléas. En effet, la retranscription peut entraîner des erreurs, notamment en ce qui concerne les dates, et nécessite d'utiles vérifications auprès des textes originaux. Les règles de fonctionnement internes au Service obligent aussi à l'élaboration de petites notes retraçant les démarches, comptes-rendus de visites ou d'entretiens téléphoniques. Ces notes intitulées, encore aujourd'hui, « feuilles roses » – car conservées sur papier pelure de cette couleur – constituent d'intéressants aides mémoires dans lesquels les auteurs n'hésitent pas à retracer leurs états d'âme et leurs interrogations, leur ajoutant ainsi une touche plus personnelle et moins administrative. Toutefois, l'épanchement de la sensibilité a des limites et leur lecture fait souvent ressentir la retenue et la prudence des protagonistes ; ces précautions iront d'ailleurs en s'accroissant au fur et à mesure de l'avancée des craintes de dénonciation⁷.

bien évidemment, il n'existe aucune trace des activités non légales qui ont été menées par une partie du personnel au sein du Service. De plus, les documents ont subi de multiples dommages au fil des événements : destruction d'un certain nombre de dossiers par le personnel de MARSEILLE à la fin de la guerre par craintes de représailles ; destruction par la Gestapo et la Milice de fichiers et de dossiers au moment des arrestations à PARIS puis à LYON en juin 1944 ; disparition de cartons au moment des déménagements successifs ou dégâts des eaux les rendant impropres à toute utilisation... Toutes ces péripéties font que certaines périodes sont particulièrement « squelettiques » alors que d'autres – qui ne sont pas obligatoirement les plus riches en événements – sont, elles, beaucoup plus riches en papier et en dossiers. Néanmoins, les éléments conservés jusqu'à aujourd'hui sont loin d'être négligeables et constituent un ensemble appréciable, et non entièrement exploité, d'une mémoire associative ancienne de près de 80 ans.

Les archives du Service ont donc été privilégiées aux témoignages et cela essentiellement pour une raison de faisabilité. Beaucoup de témoins directs de la période de création de l'Association et de celle de l'Occupation ne sont plus là pour apporter leur éclairage et leur vision des événements. Ensuite, certains de ces témoins, encore accessibles, n'ont pas souhaité revenir sur une période jugée trop « grise ». Cet obstacle a pu être compensé, de façon parfois toute relative, par un certain nombre d'écrits rédigés par des salariées en exercice dans la période étudiée, écrits non plus « fonctionnels » mais véritablement « témoins ». C'est le cas notamment pour « *les événements de l'été 44* », c'est-à-dire l'arrestation de l'ensemble du personnel à LYON, avec la reconstitution du déroulement de leur arrestation par les secrétaires et assistantes sociales, et de leur incarcération à la prison de Montluc⁸.

C'est donc essentiellement sur une mémoire « officielle » que le travail de recherche s'est basé, tentant de confronter les allégations et déclarations avec les témoignages

⁷ Ainsi, dans la plupart des notes et correspondances concernant des rendez-vous avec des personnes extérieures au Service, il est d'usage fréquent de ne désigner les interlocuteurs que par une initiale.

⁸ On trouvera les pièces les plus significatives en annexe.

conservés d'autres acteurs de l'époque. On pourra, à bon droit, faire reproche à cette démarche d'avoir essentiellement privilégié une seule source d'informations à partir de l'exploitation d'une partie des archives du Service. Néanmoins, des liens et recoupements ont été opérés avec d'autres sources : pour l'essentiel, les archives du ministère des Affaires Étrangères (MAE) et celles contenues dans le fonds si riche du Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC) pour ce qui concerne tous les aspects relatifs à l'internement et à la persécution, de même que l'activité des organisations d'assistance – au-delà des seules œuvres israélites. Tout ce qui a trait à l'histoire du travail social a été puisé dans l'abondante documentation conservée au Centre d'Études, de Documentation, d'Information et d'Action Sociales (CEDIAS), digne héritier du Musée Social.

Comme on l'a déjà indiqué, les conditions de réalisation de la recherche – le fait qu'elle soit menée en sus d'une activité salariée fort prenante – ont limité les possibilités d'approfondir certains aspects. Ainsi, la consultation d'un plus grand nombre de fonds d'archives départementales, notamment au sujet des comités de main-d'œuvre étrangère, aurait utilement complété les éléments d'informations sur le fonctionnement et l'activité du Service. Toute recherche a ses limites et bien des espaces restent à explorer et à approfondir lorsqu'un point final y est mis, point final qui n'est donc qu'un point de suspension.

V – Les hypothèses de travail :

Nous avons d'ores et déjà souligné l'un des objets centraux de la recherche présentée ici, à savoir l'examen des modes d'action d'un service dont la vocation officielle est de défendre et d'assister les étrangers, et ce dans un pays devenu une terre d'exclusion et de répression. En suivant le déroulement des événements et les conditions dans lesquelles les membres de l'Association concernée ont pu ou su, par contrainte ou empêchement, préserver ou non la survie du Service, les formes de légalisme appliquées par les responsables nécessitent un approfondissement afin d'en définir la nature précise. De quelle acceptation s'agit-il ? Quelles sont les limites et les frontières explicites ou implicites qui se sont imposées ? Au regard de ces aspects, de quelle forme de « résistance » pouvons-nous parler pour qualifier les actes de quelques professionnelles, actes ayant valu au Service une punition collective à quelques semaines de la Libération ?

Comme beaucoup d'organisations et, souvent, d'individus, le SSAE a présenté une double face durant les dernières années de l'Occupation. Resté un service officiel de Vichy jusque dans les dernières semaines du printemps 1944, il apparaîtra, plus tard, comme un des organismes qui « sauva l'honneur » des services sociaux. Dans les années d'après-guerre, ces derniers seront la cible de bien des critiques quant à leur présence active dans tous les moyens mis en place par Vichy dans le domaine de l'assistance. Comment qualifier la prise de conscience nécessaire pour mener à la désobéissance ? S'agit-il d'une réelle rupture ou plutôt d'une continuité préservant la

cohérence et l'efficacité de l'action ?

Pour le SSAE, la déclaration de guerre et la chute de plomb de l'Occupation constituent une mise à l'épreuve et inaugurent une odyssée marquée par la révolte et le courage mais aussi par le renoncement et l'attentisme. Les femmes dont nous allons parler ont connu et vécu tous ces sentiments à la fois. Notre recherche a pour modeste ambition de restituer leur juste part de vérité dans l'aventure qu'elles ont traversée.

Première partie : A l'aube du XX^e siècle, la naissance d'une association : origines et évolution. 1900–1939

Chapitre 1: « Welcome to america ! »

I – De l'Est à l'Ouest : vers le rêve américain.

Véritable phénomène de masse, l'émigration économique au XIX^e siècle s'accélère à partir de 1840 et atteint son plus haut niveau à la veille de la Première Guerre mondiale. 35 à 40 millions de migrants se rendent aux États-Unis entre 1820 et 1924, et le début du XX^e siècle marque l'apogée de cette déferlante puisque, dans la première décennie, ce sont près de 9 millions de nouveaux immigrants légaux qui traversent l'océan⁹. La plupart d'entre eux arrivent à New York, ou plutôt à cette sorte de gare de triage installée

⁹ L'ensemble des chiffres relatifs aux flux migratoires transocéaniques est tiré de Gérard CHALIAND, Michel JAN et Jean-Pierre RAGEAU, *Atlas des Migrations*, Seuil, 1994.

à *Ellis Island*, tête de pont qu'il faut franchir victorieusement avant de pouvoir prétendre à une entrée définitive sur le sol américain.

Depuis la fondation de la Virginie, première colonie britannique en 1607, le continent américain accueille par vagues successives une colonisation de peuplement. Après une politique largement favorable à une naturalisation facile voire quasi automatique, à la fin du XVII^e siècle s'instaurent des mesures restrictives quant à l'acquisition de cette nationalité américaine. Elles visent la mise en place d'un contrôle plus strict des qualités des futurs ressortissants. Ainsi, par l'*Alien and Sedition Act* (1798), le Président des États-Unis peut déporter les étrangers soupçonnés d'activités séditeuses. De même, la durée de résidence exigée pour pouvoir prétendre à la naturalisation passe de 5 à 14 ans. Au début du XIX^e siècle, les candidats à la nationalité doivent justifier de leur honnêteté et prêter serment à la Constitution (*Naturalization Act*, 1902)¹⁰.

L'apparition des premières compagnies de navigation transocéaniques, au milieu du XIX^e siècle, accentue plus encore le mouvement migratoire vers le continent américain. Dans une première période, les immigrants viennent essentiellement du Royaume-Uni (dont fait partie l'Irlande) et d'Allemagne. Cette immigration de peuplement ne connaît que quelques pauses réduites lors de phases de récession économique provoquant une fermeture relative, car temporaire, aux flux européens. Mais, à partir de 1880, les territoires d'origine se modifient de façon substantielle. De « nouveaux » immigrants, provenant essentiellement de l'Europe de l'Est (Juifs de Pologne et de Russie) et du Sud (Italiens, Grecs...), représentent une part de plus en plus importante dans une émigration qui atteint son apogée avec le chiffre de 1.285.000 personnes traversant l'océan en 1907¹¹. À la conquête de nouveaux territoires, à la recherche de la fortune, s'ajoute la quête de la sécurité et de la liberté pour des millions d'individus. Au mythe du pionnier et du chercheur d'or, à la légende des villes pavées d'or, se superpose la silhouette emblématique de la *Statue de la Liberté* ouvrant le chemin d'une nouvelle vie. La misère économique, la fuite des persécutions et des pogromes perpétrés dans l'Empire russe à l'encontre des communautés juives viennent grossir des contingents toujours plus nombreux à vouloir émigrer.

Cette modification dans la nature et la composition des populations candidates à l'entrée sur le territoire américain n'est pas sans incidences. Et, peu à peu, l'horizon indépassable du *Far West* devient une frontière de plus en plus tangible. La liberté de l'immigration, qui faisait partie d'une certaine manière de la définition constitutive du pays, se trouve contestée par la montée irrésistible de la suspicion puis de la crainte provoquée par ce qui est vécu comme une menace grandissante et qu'il convient de juguler.

1. Un continent qui se ferme.

Il faut dire néanmoins que ces mesures de contrôle et de refoulement ne datent pas de la fin du XIX^e siècle. En 1845, le *Native American Party* préconise, dès sa création, la

¹⁰ Dominique DANIEL et Bénédicte DESCHAMPS, *L'Immigration aux États-Unis de 1607 à nos jours*, Ellipses, 1998.

¹¹ En 1901, près de deux millions de ressortissants d'Autriche-Hongrie franchissent l'Océan ainsi que deux millions d'Italiens. Quant aux Russes, ils sont près de 1,6 million pour cette même année.

fermeture du pays aux Catholiques ! Et tout au long de son histoire, la nation américaine n'aura de cesse d'alterner, dans un mouvement parfois contradictoire, une fierté liée à sa capacité d'être le pôle attractif de tant d'individus et une méfiance confinant au rejet et à la ségrégation. Cette tension entre ces deux tendances opposées la fait osciller entre « *inclusion et exclusion, tolérance et intransigeance, liberté d'accès et sélection discriminatoire* »¹².

L'histoire du « *nativism* » – c'est-à-dire des attitudes de rejet envers les immigrants – permet de comprendre la nature des débats, parfois violents, sur les marges de tolérance ou les peurs envers d'éventuelles menaces pouvant dénaturer une identité « proprement » américaine. Ainsi, la tension entre la reconnaissance d'une filiation anglaise et nord européenne et la fierté d'être une nation ouverte accueillant les « *champions de la liberté* » ne cesse de tirailler la société américaine. L'influence du nativisme radical connaît son impact le plus fort durant la période comprise entre 1880 et 1920. Certaines nationalités sont expressément et systématiquement ciblées par les mesures les plus restrictives. C'est le cas notamment des asiatiques avec le *Chinese Exclusion Act* en 1882 puis, dix ans plus tard, le *Geary Act* rendant définitive l'interdiction d'entrée des travailleurs chinois sur le territoire américain¹³. La création de la *Japan and Korean Exclusion League* en 1905 représente une étape supplémentaire dans la désignation des Asiatiques comme *personae non grata* aux États-Unis. Le *Gentlemen Agreement*, passé en 1907 entre le Japon et Les États-Unis, bloque toute possibilité d'émigrer pour les Japonais puisque la délivrance de passeports est interrompue par les autorités japonaises elles mêmes¹⁴. Outre certaines nationalités particulièrement ciblées, d'autres critères qualitatifs viennent enrichir la liste, de plus en plus longue, des obstacles à franchir pour les candidats à l'immigration. Ces critères peuvent être d'origine politique, les autorités ayant le souci que leur pays ne puisse servir de terre d'asile aux anarchistes ou bolchevistes. Ils peuvent aussi être d'ordre moral. Une première loi fédérale avait déjà interdit en 1875 l'accès du territoire aux criminels et aux prostituées. La liste des « *indésirables* » ne cesse de s'allonger pour exclure les malades souffrant d'affections contagieuses ou « *dégoûtantes* », les polygames et autres amoraux. À ces précautions d'ordre « *sanitaire* », tant sur le plan moral que physique, s'ajouteront des exigences qui, au-delà des aspects visant les nationalités considérées comme ennemies ou les affections menaçant le bien-être collectif, relèvent d'une sélection d'ordre purement social. Ainsi, dès 1906, les candidats à la naturalisation doivent connaître et pratiquer l'anglais, ce qui n'était pas une condition requise jusqu'alors. Quant au *Literacy Act*, inclus dans l'*Immigration Act* de 1917, il instaure un test d'alphabétisme exigé pour les plus de seize ans et destiné à éliminer les candidats les plus défavorisés.

Ces mesures apparaissent alors que l'accroissement incessant des migrants, bien que correspondant aux besoins de peuplement et de développement des États-Unis, vient interroger de nouveau la « *nation des immigrants* » sur ce qui fonderait sa « *véritable* »

¹² Dominique DANIEL et Bénédicte DESCHAMPS, *Op. cit.*, p. 66.

¹³ Cette mesure ne sera levée qu'en 1943.

¹⁴ La seule exception prévue concerne les Japonaises devant épouser des Américains.

identité : creuset de multiples nations ou bien origine anglo-saxonne matricielle garant précieux de stabilité et de croissance.

Cette tension, nous l'avons déjà souligné, est constitutive de l'histoire de la société américaine¹⁵. Néanmoins, il faut aussi remarquer que la notion de sélection, d'abord qualitative puis quantitative avec l'instauration des quotas et sur laquelle nous reviendrons plus tard, est liée à l'influence de théories telles que le darwinisme social et l'eugénisme. L'évolutionnisme social stipule que la nation n'est pas un ensemble figé mais sans cesse en évolution, elle est soumise à de multiples influences, à des éléments exogènes pouvant la transformer et la menacer, voire la détruire. Un contrôle strict s'impose donc, exigeant de séparer « *le bon grain de l'ivraie* » ou, pour reprendre les termes qui l'on retrouvera plus tard en France, de séparer les étrangers « *bienvenus* » et les étrangers « *indésirables* ». La « *menace* » pouvait être perceptible par l'impression d'envahissement donnée par les « *hordes* » de réfugiés et de miséreux se pressant aux portes du Nouveau Monde. Mais, plus grave encore, l'infiltration pouvait être insidieuse et, tel un microbe, attaquer de façon invisible et donc infiniment plus dangereuse le « *corps sain* » de la nation.

La peur du déclin et de la décadence est à l'origine, dans les années vingt du XX^e siècle, d'un débat dans lequel la xénophobie le dispute à la défense d'une pureté raciale originelle évidemment imaginaire. L'immigration devient le facteur qui abâtardit et menace l'avenir de la Grande Nation¹⁶. Les événements qui surviennent en Europe ne manquent pas d'accentuer cette vision apocalyptique. Tant la Première Guerre mondiale, qui brise le superbe isolationnisme américain, que la Révolution russe, qui déchaîne la méfiance à l'égard des étrangers soupçonnés de bolchevisme (« *The red scare* »), malmènent la confiance et l'orgueil que procure la réussite du *melting-pot*. Le repli et la protection vis-à-vis des éléments extérieurs finissent par vaincre. L'*Immigration Act* promulgué en 1924 marque une étape décisive dans la restriction à l'accès au territoire américain avec l'instauration de quotas¹⁷. Les principes antérieurs, qui avaient imposé une sélection permettant d'éliminer les éléments défectueux, évoluent vers une restriction quantitative du potentiel migratoire. Le nombre total d'immigrants est alors limité à 150.000 personnes par an.

¹⁵ Pour l'analyse de cette tension permanente dans la société au sujet de l'immigration, on se reportera notamment à Hubert PERRIER, « L'hostilité envers les immigrants et la question de l'identité nationale aux États-Unis (1776-1930) », in Sylvia ULLMO, dir., *L'Immigration américaine exemple ou contre-exemple pour la France*, L'Harmattan, 1994, pp. 33-56.

¹⁶ Owen WISTER, « Shall we let the Cuckoos Crowd Us Out of Our Nest ? », *American Magazine*, 91, March 1921, p. 47. Henry Pratt FAIRCHILD, « The Melting Pot Mistake », Arno Press & The New York Times, New York, 1977 (1^{ère} impression 1926), pp. 122-126. Ces deux articles sont intégrés dans l'ouvrage cité précédemment *L'Immigration aux États-Unis...* Dans la même veine sont évoquées des études « scientifiques » se proposant de prouver l'infériorité raciale des ressortissants de certaines nationalités, dans la lignée des théories eugénistes qui marquent la pensée de l'époque.

¹⁷ En 1921, une première loi fixe temporairement à 337.000 le nombre de visas accordés annuellement aux ressortissants européens. Dans ce cadre, chaque pays se voit attribuer un quota équivalent à 3% de la population américaine de même nationalité recensée en 1910.

Outre ce quota global, le contingentement porte aussi sur les nationalités. Seul un nombre équivalent à 2% de la population de même origine nationale présente sur le territoire américain en 1890 peut prétendre à l'émigration et être admis sur le territoire, après avoir satisfait bien évidemment aux autres critères établis par les mesures antérieures.

C'est ainsi qu'en 1933 l'immigration atteint son niveau le plus bas depuis le milieu du XIX^e siècle. Alors que les événements en Europe, une nouvelle fois, prennent au piège des milliers d'individus, la décennie des années trente marque un effondrement du nombre des immigrants légaux. Si, entre 1921 et 1930, plus de quatre millions d'entre eux ont pu s'installer sur le territoire américain, ils ne seront plus que 528.000 durant la décennie suivante. Mais malgré les restrictions et les obstacles, pour certains d'entre eux insurmontables, tout au long des années, le continent américain reste un territoire d'espérance.

2. Ellis island : porte du paradis ou retour vers l'enfer.

Le centre d'accueil et de contrôle des immigrants d'*Ellis Island* est créé en 1892. Cette ouverture symbolise l'évolution de la place de l'émigration aux États-Unis. D'une immigration « sauvage », nous passons à une immigration cadrée, contrôlée, voire industrielle. L'image survivante d'*Ellis Island* nous renvoie à ces bateaux dont les ponts sont surchargés d'une foule aux vêtements sombres, encombrée de balluchons et de malles de dimensions impressionnantes. Cette foule, bien que composée d'hommes et de femmes de tous âges, d'enfants et de vieillards, semble comme fabriquée d'un seul bloc, se déplaçant comme une seule vague malgré les nationalités, les religions différentes¹⁸.

Le voyage depuis le port européen d'embarquement¹⁹ dure près de trois semaines. Avant même d'engager le périple océanique, certains ont déjà pris la route depuis de longues semaines, fuyant la misère, la famine ou les persécutions dans leur propre pays. Sur le bateau, les voyageurs sont répartis en trois classes. Dans la troisième, celle des plus pauvres, toute la traversée se déroule dans les entreponts où sont installés d'immenses dortoirs collectifs. L'accès au pont n'est possible que sur certaines zones strictement délimitées. La nourriture est quasi exclusivement composée de harengs et de pommes de terre. Le bateau conduit sa « cargaison » jusqu'à la presqu'île de Manhattan. Avant le débarquement, commencent les formalités. Selon que l'on est nanti ou misérable, celles-ci prennent une tournure différente. Elles peuvent parfois commencer durant la traversée et sont alors organisées par les compagnies maritimes elles-mêmes. Il s'agit d'assurer une première visite médicale, d'effectuer les vaccinations et désinfections d'usage. Une fiche de signalement est établie qui doit permettre de faciliter le travail des services de l'immigration une fois atteint le port. Cette fiche comporte des renseignements sur l'émigrant, « *identité, origine, destination,*

¹⁸ Plusieurs films ont immortalisé la vision de cette foule ou celle de l'histoire emblématique d'un migrant trouvant sécurité et richesse dans le Nouveau Monde. Les plus classiques sont *L'Émigrant* de Charlie CHAPLIN (1917) et *America ! America !* d'Elia KAZAN (1963).

¹⁹ Hambourg, Brême, Le Havre, Marseille, Naples, Liverpool...

*ressources, antécédents judiciaires, tuteur aux États-Unis »*²⁰.

Une fois la destination atteinte, ceux qui ont voyagé en première et deuxième classes, dans des cabines plus ou moins confortables, sont rapidement inspectés sur le bateau même par un médecin et un officier d'état civil. Considérés comme pouvant subvenir à leurs propres moyens sans devenir une charge pour l'État américain, ils ne subissent pas de réelle sélection. Pour les autres, ceux dont la richesse – leurs passé et avenir – tient dans un balluchon et dans leurs enfants, un parcours semé d'obstacles débute. Un ferry les transporte de la presqu'île jusqu'à *Ellis Island*. Commencent alors des formalités qui peuvent prendre un temps extrêmement variable, d'une demi-journée à plusieurs jours. Première étape, l'inspection médicale : elle est menée de façon approfondie et impitoyable. Le but est de pouvoir détecter ou confirmer d'éventuelles maladies contagieuses entraînant l'interdiction pour l'émigrant de continuer son trajet vers l'Ouest. Après une rapide inspection menée pour détecter la présence d'éventuelles maladies et infirmités, les suspects sont marqués d'une lettre à la craie sur leurs vêtements, à l'emplacement de l'épaule droite²¹. Cette lettre, marque d'infamie, entraîne l'émigrant vers une visite médicale particulièrement attentive. L'angoisse est grande car ce nouvel examen peut signifier l'obligation de rester consigné dans le centre, au risque de voir partir le reste de sa famille ou, pire, d'être refoulé et de devoir prendre le chemin inverse. Tout peut alors basculer. La honte se mêle alors au découragement devant l'effondrement de tant d'efforts et de sacrifices.

Si l'obstacle de la visite médicale a pu être franchi sans encombre, commencent alors les entretiens avec les services de l'immigration. Il s'agit d'ailleurs plutôt d'interrogatoires policiers. Une série de vingt-neuf questions se déroule à une vitesse impressionnante. On peut aisément comprendre la difficulté, voire l'égarément, des candidats à l'immigration devant ce feu de questions, bien que l'aide des interprètes²² soit précieuse à la fois pour les inspecteurs et pour les interrogés. Mais, dans de pareilles circonstances, l'incompréhension ne tient pas uniquement à l'obstacle linguistique. Les photographies de l'époque restituent bien la sorte d'hébètement mêlé d'effroi dans le regard harassé des migrants.

Départir, sélectionner, ne retenir que les éléments sains qui ne procureront pas de soucis à la Nation, voilà l'objectif clairement assigné à cette immense gare de triage qui ne peut manquer d'évoquer un marché à bestiaux où chaque élément est inspecté tant sur le plan sanitaire que « moral ». Les restrictions et les critères de renvoi évoluant avec le temps, on imagine sans mal la lourdeur croissante de cette marche épuisante. L'épreuve devient non pas insurmontable mais de plus en plus ouverte à tous les dangers. En 1924, la délivrance des autorisations d'émigration est transférée aux consulats américains établis en Europe. Avec l'édition de l'*Immigration Act* instaurant les

²⁰ Georges PEREC et Robert BOBER, *Récits d'Ellis Island, histoires d'errance et d'espoir*, Seuil, 1994, p. 14.

²¹ Cet alphabet stigmatisant est décliné de la façon suivante : C, la tuberculose ; E, les yeux ; F, le visage ; H, le cœur ; K, la hernie ; L, la claudication ; SC, le cuir chevelu ; TC, le trachome ; X, la débilite mentale. Georges PEREC, *Op. cit.*, p. 49.

²² Fiorello LA GUARDIA, futur maire de NEW YORK, exerça longtemps ses talents d'interprète en yiddish et italien à Ellis Island.

quotas, les recalés à l'épreuve du « bon immigrant » n'ont plus à subir, après une traversée éprouvante, cette sélection massive. En revanche, leur situation les oblige à abandonner ou à reporter leur « rêve américain » – en restant dans un pays qu'ils veulent quitter de plus en plus souvent pour échapper aux persécutions, ou en résidant dans un pays tiers dont ils ne connaissent pas la langue et dans lequel ils ne possèdent aucune attache.

Deux pour cent seulement d'immigrants ne purent aller au-delà du centre d'accueil et furent refoulés. Ce chiffre représente néanmoins 250.000 personnes. Pour certains, l'interruption du voyage est vécue comme un traumatisme si brutal que l'on dénombre 3000 suicides à *Ellis Island* même, entre 1892 et 1924²³.

Ellis Island devient aussi un lieu d'exploitation dont les acteurs sont les agents officiels, certains d'entre eux n'hésitant pas à monnayer au prix fort la possibilité d'entrer quand même sur le territoire américain lorsqu'un obstacle vient à surgir, quitte parfois à inventer cet obstacle. Les nouveaux immigrants sont particulièrement démunis pour faire face à ces pratiques corrompues et discriminatoires. C'est bien souvent la vigilance des groupes nationaux veillant sur leurs « ouailles » qui permet de dénoncer et de faire punir les auteurs de ces malversations²⁴. Quant aux refoulements, ils peuvent être permanents et sans appel comme être révocables en cas d'affection guérissable par exemple²⁵. Le voyage de retour est à la charge des compagnies maritimes qui avaient assuré le voyage aller. Ainsi, à partir des années vingt, *Ellis Island* devient plus un centre de rétention pour ceux qui devront retourner à leur point de départ qu'un centre de sélection des immigrants²⁶.

II – Agences privées et réseaux solidaires : concurrence et rivalité dans l'entraide auprès des émigrants.

Pour celles et ceux qui sont autorisés à rester et à débarquer à *Battery Park*, la victoire n'est souvent qu'éphémère car la réalité de la vie qui les attend a peu à voir avec ce qu'ils imaginaient ou qui leur avait été présenté. Entassement dans des logements insalubres – les *teenements* new-yorkais – méconnaissance de la langue et des coutumes locales, les émigrants connaissent des conditions d'existence difficiles. Ils sont la plupart du temps guidés dans leur nouvelle vie par des compatriotes plus anciennement installés aux

²³ Georges PEREC, *Op.cit.*, p. 19.

²⁴ Pour un exemple de ce genre de pratiques, on se reportera à l'article d'Ivan CIZMIC, « The Experience of South Slav Immigrants on Ellis Island and the Establishment of the Slavonic Immigrant Society in New York », in *À l'ombre de la Statue de la Liberté : immigrants et ouvriers dans la République américaine (1880-1920)*, Textes réunis et présentés par Marianne DEBOUZY, Presses Universitaires de Vincennes, 1988, pp. 79 à 91.

²⁵ C'est le cas du trachome, affection oculaire très contagieuse mais guérissable après un traitement adéquat.

²⁶ Cette situation perdurera jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, période durant laquelle, *Ellis Island* servira de prison pour les individus soupçonnés d'activités anti-américaines. En 1954, le centre sera définitivement fermé.

États-Unis.

La première préoccupation est de trouver un emploi. Depuis 1885, la législation américaine ne permet plus aux immigrants de posséder un contrat de travail avec un employeur américain avant leur entrée aux États-Unis. Aussi, la recherche de travail constitue un impératif prioritaire dès les premiers temps d'installation. Dans ce domaine, bien souvent, les réseaux communautaires allient solidarité et exploitation. Il est couramment admis que les « chefs de groupes » des nationalités fassent rémunérer leurs services, réduisant par là même les ressources du nouveau salarié. Mais, faute d'autre moyen, la recherche d'efficacité oblige à recourir à la solidarité, parfois rémunérée, des compatriotes. La recherche de main-d'œuvre pour des travaux saisonniers ou de chantiers comme la construction des chemins de fer nécessite le recours à des agences qui se spécialisent dans le recrutement par nationalités. La nature autant que l'efficacité de ce système sont dénoncées par certains journalistes et commencent à préoccuper quelques « ligues de vertu » soupçonnant et dénonçant la mise en place de réseaux de prostitution. Ce système est perçu et décrit comme un mode d'exploitation honteux qui profite de la faiblesse des nouveaux arrivants pour les confiner dans une dépendance autorisant tous les abus. C'est la dénonciation du « *gang work* » par Grace ABBOT ou les croisades de certaines missions protestantes dans les maisons closes des principales villes américaines pour « arracher » à la prostitution des jeunes femmes arrivées aux États-Unis, légalement ou illégalement.

La réalité de ces formes d'exploitation est bien réelle. Néanmoins, outre le fait qu'aucune autre mesure d'ampleur suffisante ne se met en place, les critiques portent aussi sur le fait que cette solidarité empêche tout contrôle et toute influence sur les groupes nationaux qui gardent, dans ce domaine, une forte autonomie.

Il est indéniable que des enjeux concurrents existent entre les œuvres philanthropiques qui, pour leur part, tentent d'asseoir leur influence auprès de ces nouvelles populations et les groupes de solidarité qui, eux, comptent bien conserver leur propre mode d'organisation. Les deux groupes se confrontent à des difficultés de nature différente. Les œuvres privées ont affaire avec des individus de langue, de culture, de religion différentes. Pour tenter de surmonter ce premier obstacle, les problèmes des migrants deviennent des domaines d'étude privilégiés, longuement disséqués pour apprivoiser *l'étrangeté*²⁷. En effet, l'une des forces des œuvres philanthropiques est d'avoir su très vite appliquer un programme complet pour se doter de connaissances. Pour elles, il est convenu que la compréhension du phénomène migratoire doit donner une pertinence et une cohérence à l'action qu'elles estiment devoir mener. C'est ainsi que la présence de certaines de ces organisations à *Ellis Island* même est rapidement prévue et organisée afin d'établir au plus vite un contact et assurer une protection aux nouveaux arrivants qui, faute d'attaches aux États-Unis, peuvent être la proie de divers escrocs ou tenanciers d'établissements « louches ».

²⁷ Le développement de ces études correspond, comme nous le verrons plus tard, à un mouvement de professionnalisation de l'intervention charitable. Aux États-Unis, elles comportent, outre des éléments d'étude du « milieu », une batterie importante de grilles de recueils d'éléments susceptibles d'être utilisées au cours des entrevues avec les familles. On pourra se reporter, en particulier, à l'ouvrage de S.P. BRECKERIDGE, *Family Welfare Work in a Metropolitan Community*, University of Chicago Press, 1924.

L'autre force du secteur philanthropique est que la quasi-totalité de la capacité d'assistance matérielle et financière est détenue par ses associations, et l'on imagine sans mal l'immensité des besoins des nouveaux immigrants ainsi que leurs difficultés à pourvoir aux urgences de première nécessité. On peut arguer du fait que de grandes facilités existent néanmoins dans le pays « aux rues pavées d'or ». En effet, un marché du travail particulièrement actif permet d'accéder rapidement et avec succès à la quête d'un emploi. Mais la conjoncture est fluctuante et l'équilibre à trouver, lorsque l'on débarque parfois seul dans un pays et loin de sa propre famille, est un exercice qui peut annihiler, du moins dans un premier temps, les meilleures énergies. La description la plus fameuse et la plus complète de ce parcours initiatique, parfois cruel, reste le récit de Wladeck WISZNIEWSKI, émigrant polonais, qui, pour subvenir à ses besoins alors qu'il est au chômage depuis de nombreux mois, accepte d'écrire sa biographie et relate son parcours migratoire depuis la Pologne, en passant par l'Europe jusqu'aux portes des États-Unis. Là, espoirs et désillusions le disputent aux difficultés rencontrées mais aussi à une énergie mise à l'épreuve par de continuelles transformations nécessaires pour survivre²⁸.

Quant aux réseaux solidaires de compatriotes, ils peuvent sans conteste s'appuyer sur une proximité et une familiarité précieuses pour les nouveaux membres de la communauté. Leur expérience et leur meilleure connaissance du « système » leur permettent de jouer le rôle de passeur d'un monde à l'autre, même si la transplantation n'est pas sans incidence sur le maintien de la culture provoquant des incompréhensions et des conflits, voire des ruptures de solidarités, à l'intérieur des groupes nationaux.

Ainsi, les nouveaux immigrants risquent d'être pris entre deux formes d'assistance : une assistance « *exploitation* » par leurs congénères et une assistance « *contrôle* » assurée par les œuvres privées. Ces dernières mobilisent toutes leurs forces pour élargir leur capacité à « *agir vite et bien* » pour « *soulager et guider* ». Elles considèrent que, pour les plus faibles des émigrants –(ceux pour lesquels on estime qu'une attention et une protection spécifiques sont nécessaires : les jeunes filles, les mères et les enfants), l'apport d'une aide extérieure se révèle indispensable.

Chapitre 2 : La création d'une organisation internationale : l'*international migration service (ims)* 1914-1928

²⁸ William I. THOMAS et Florian ZNANIECKI, *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique : récit de vie d'un migrant*, Nathan, 1998. Cette édition est celle du troisième des cinq volumes de l'édition originale parue à Chicago en 1919. W. THOMAS et F. ZNANIECKI, avec le recueil des récits de vie, l'observation participante et les études de milieu ont marqué l'apparition d'une sociologie urbaine, identifiée sous le vocable d'*École de Chicago* qui, par ses recherches sur les phénomènes de marginalité et de ségrégation, constituera un des modèles de références pour le travail social naissant.

I – Les organisations chrétiennes se préoccupent de la protection de la « jeune fille ».

1. Les dangers de « l'inconnu ».

L'immense mouvement migratoire du début du siècle, puis les obstacles et les freins imposés par les tentatives de régulation et de sélection des migrants, provoquent des changements profonds et alertent les nombreuses œuvres philanthropiques se préoccupant de « questions sociales ». Aux États-Unis, c'est vers le milieu du XIX^e siècle que l'on assiste à une augmentation non négligeable d'œuvres philanthropiques privées. Leur caractéristique générale – et c'est un phénomène qui tendra à se développer à l'approche du XX^e siècle – est de vouloir fonder leur action sur une approche plus « scientifique » que morale, avec le souci d'une véritable étude des besoins et en se donnant pour tâche de produire des réponses adaptées. Cette orientation a pour conséquence de vouloir se démarquer, au moins au plan des intentions, des pratiques caritatives qui ont une fâcheuse tendance à vouloir résoudre la pauvreté en l'encadrant et la contrôlant dans un souci de freiner sa croissance et d'en juguler les conséquences²⁹.

Parmi ces œuvres pionnières, la *Young Women Christian Association* (YWCA) créée à Londres en 1894 est, depuis longtemps, très présente sur les questions liées au parcours migratoire. Par l'intermédiaire des associations qui la composent, elle centre son action sur un public féminin âgé en général de 20 à 40 ans, public auquel elle propose des activités dont le but est de procurer, notamment aux jeunes filles et femmes seules, des apprentissages et des occupations dans différents domaines. Ainsi, la section de NEW YORK propose des cours de cuisine et des leçons sur l'entretien ménager, mais aussi des programmes que l'on peut considérer comme de véritables sessions de formation. Ces cours vont de l'apprentissage de la sténographie à la formation d'auxiliaires médicales pour des activités de *nursing* auprès de malades et d'invalides. La plupart du temps sous forme de cours du soir durant plusieurs semaines, les stagiaires se voient imposer un régime tout militaire de présence et d'assiduité. Une attestation de formation leur est délivrée à l'issue du cursus. L'aspect culturel n'est pas oublié puisqu'il est possible de suivre aussi des cours de chant, de littérature générale et de photographie³⁰. Enfin, l'association gère un certain nombre de foyers permettant de compléter le soutien éducatif apporté par les formations. Tout cet ensemble vise à apporter une réponse adaptée afin que chaque jeune fille possède le bagage indispensable pour accomplir le rôle social attendu d'elle : celui de mère et d'épouse. Les organisations philanthropiques comme l'YWCA sont de puissants vecteurs d'une régulation sociale dont

²⁹ Pour une approche synthétique mais bien documentée sur l'évolution des œuvres d'assistance aux États-Unis, on peut se reporter à l'article de Brigitte BOUQUET, « Bref Aperçu Historique du Case-Work aux États-Unis », *Vie Sociale*, N°1/1999, pp. 19-21. Voir aussi : Léon LALLEMAND, *Les Congrès nationaux d'assistance et de répression aux États-Unis*, A. Picard et fils éditeurs, 1885.

³⁰ Rapport d'activité YWCA de NEW YORK, 1907.

la visée protectrice et de contention, si elle n'exclut pas la question de la promotion, s'attache à maintenir un certain « ordre des choses ».

Or l'émigration est une porte ouverte sur l'espace public³¹. Traverser les pays et les océans, c'est franchir une frontière invisible avec ce qui, pour la plupart des femmes, se limitait jusqu'alors au foyer, au village et au champ. L'espace symbolique qu'il était possible d'occuper éclate alors totalement. Avec l'angoisse de l'inconnu, cette « ivresse des grands larges » correspond à la perte d'un système protecteur sur lequel jusqu'à présent l'éducation, les règles de vie et les habitudes s'étaient construites. En ce sens, l'émigration est une rupture de l'espace privé et, à cette perte de protection, correspond bien évidemment l'absence du contrôle. En temps « normal », la jeune fille évolue dans un espace que d'autres ont souvent délimité pour elle, et elle ne se trouve que rarement hors du regard – bienveillant ou pesant – de ses proches.

Nul doute que, pour celles qui doivent voyager seules ou se retrouvent isolées du reste du groupe du fait des aléas du trajet, il convient qu'un substitut protecteur se mette en place afin de préserver (protéger et contrôler) leurs destins de possibles dangers.

Le souci de préservation morale fonde sa légitimité sur la crainte de dangers supposés et induits par une situation « extra-ordinaire », mais aussi sur l'existence de dangers réels. Peu lettrées, souvent analphabètes, mal préparées à gérer seules leur argent et leurs déplacements, les jeunes femmes peuvent très vite être la proie de profiteurs de tous ordres. Si l'on considère que l'un des domaines où la surveillance exercée est particulièrement forte est celui de la sexualité, on comprend rapidement en quoi une mobilisation vigilante est jugée indispensable. Qu'il s'agisse des risques de prostitution et, plus généralement, d'une sexualité incontrôlée –(au sujet de laquelle, d'ailleurs, la question du consentement de l'intéressée ne se pose guère) le danger est considéré comme suffisamment grand pour ne pas laisser indifférents ceux et, surtout celles, qui s'assignent pour mission et devoir d'apporter aide et assistance à des êtres jugés faibles et qu'il convient de protéger³².

Dès 1914, la YWCA convoque à STOCKHOLM une assemblée composée de femmes de différentes nationalités pour aborder la question de la population féminine migrante. Les flux sont alors à leur comble et beaucoup de femmes seules, mais aussi d'enfants, tentent le voyage transatlantique. Le catalogue des difficultés rencontrées et des problèmes à résoudre est impressionnant. Le trajet jusqu'au port d'embarquement est jalonné d'évènements qui peuvent avoir des conséquences tragiques comme la perte d'argent, la dislocation du groupe d'accompagnement, la maladie... L'arrivée au port présente de nouveaux obstacles : formulaires à remplir, impossibilités légales ou bureaucratiques à l'embarquement, fatigue et maladies provoquées par le précédent voyage... Le tout dans un pays étranger dont ni la langue ni les us et coutumes ne sont familiers. Bien souvent, pour les volontaires de l'Association, l'aide proposée consiste à

³¹ «L'expérience de l'immigration commence toujours par un voyage qui marque une rupture à la fois matérielle et symbolique entre un 'avant' et un 'après'. » G. NOIRIEL, *Le Creuset Français, Histoire de l'Immigration XIXe–XXe siècle*, Seuil, 1988, p. 154.

³² Sur la situation des « jeunes filles » et les préoccupations liées à leur protection souvent à leur corps défendant : *Le Temps des Jeunes Filles*, in *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, 1996/4, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.

être présentes dans les ports et plus particulièrement sur les quais. Elles ne craignent pas non plus de monter sur les bateaux dans lesquels les futures migrantes sont susceptibles d'embarquer ou se trouvent en transit. Bien souvent, le fait de parler la langue d'origine permet non seulement un contact plus aisé, mais surtout autorise très vite à donner des explications et des conseils. Il est parfois nécessaire de rechercher une subsistance pour les jeunes filles les plus démunies ; l'explication et le remplissage de formulaires est une aide très appréciée, etc. Quelques chambres sont disponibles dans des foyers de jeunes filles permettant un hébergement dans des conditions plus sûres. Tout cela reste cependant plus ou moins improvisé, plus ou moins régulier dans l'intensité et la disponibilité, sans grande organisation ni largeur de vue sur l'ampleur réelle de la question. À la fin de la conférence, devant un tableau aussi sombre et l'ampleur de la tâche à accomplir, le besoin d'établir une étude approfondie sur la nature des problèmes à traiter et des solutions à mettre en place est impérieusement ressenti par les participantes. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale ne permettra pas la concrétisation immédiate de ces perspectives, mais ne les anéantira pas pour autant.

2. Les débuts d'un réseau fragile.

Dès la fin des hostilités, la YWCA réactive son projet. L'attente n'aurait été qu'une simple parenthèse si le contexte ne s'était profondément modifié entre-temps et, sur certains aspects, aggravé. En effet, si les causes et la réalité de l'émigration sont plus que jamais présentes, la conclusion du conflit mondial et les conséquences du Traité de Versailles provoquent des déplacements de populations importants. Les massacres, les pogromes jettent sur les routes des populations qui n'ont aucunement préparé leur départ. La fuite et les déplacements forcés remplacent souvent le processus migratoire plus classique : départ du père ou du mari, puis voyage d'un ou de l'ensemble des membres du groupe familial pour le rejoindre, une fois rassemblé le prix du voyage. Et surtout, la fluidité du mouvement commence à diminuer avec les restrictions apportées à l'accueil et à l'entrée des nouveaux arrivants sur les terres américaines.

En 1920, une seconde conférence réunit à CHAMPÉRY, en Suisse, les déléguées de dix-sept nationalités différentes. Les participantes ne peuvent qu'affirmer leur souhait de concrétiser enfin une assistance plus organisée envers une population dont elles considèrent que les conditions de voyage et de survie sont de plus en plus dramatiques. Elles dénoncent le peu de contrôle imposé aux compagnies maritimes – ce qui provoque, selon elles, tous les abus sous le prétexte de perspectives lucratives. Au-delà d'une aide ponctuelle dans les ports, l'idée d'une coopération transfrontalière entre les pays de départ, de transit et de destination fait son chemin. Il s'agit d'accompagner le mouvement de la migration dans toutes ces étapes, de mieux préparer les départs, d'aménager et conforter le voyage dans ses différentes phases, d'accueillir et continuer de soutenir ceux qui arrivent au bout du périple, de préparer et d'organiser les rapatriements... Cette coopération implique une présence dans les lieux stratégiques du parcours des migrants, une action concertée par le relais de différents pays et des méthodes communes. Il s'agit de mettre en branle un immense réseau international où chaque interlocuteur aura une tâche spécifique à remplir suivant l'endroit où il se trouve.

Assez rapidement, il paraît indispensable d'aller au-delà de la simple préservation

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

des intérêts des jeunes émigrantes. Les déléguées ne sont pas insensibles, loin de là, à l'une des conséquences jugée comme particulièrement grave – à savoir l'effet dévastateur de la migration sur l'unité de la famille. La migration entraîne séparations, éloignement et éclatement de ce qui est considéré comme la base essentielle de toute société « civilisée ». Mères abandonnées se retrouvant seules à assumer une charge trop lourde pour elles, pères sans nouvelles de leur famille, enfants trop longtemps séparés de leurs parents et qui ne souhaitent plus, même lorsque l'opportunité se présente, retourner vers eux... Toutes ces « désarticulations » sont vécues comme un désordre insupportable, d'autant plus qu'elles sont souvent les conséquences d'une séparation imposée par des circonstances qui dépassent et dominent les histoires individuelles.

En 1921, une assistante sociale, Mary E.HURLBUTT, est engagée pour mener une enquête la plus exhaustive possible sur le parcours migratoire. L'étude couvre l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la France et la Suisse. Elle y décrit minutieusement les conditions de migration, du lieu de départ jusqu'au pays d'arrivée. Sous le titre *The Welfare of Migrants*, l'enquête est éditée à temps pour précéder la première réunion, prévue à GENÈVE le 2 Août de la même année, de la Commission Internationale d'Émigration qui siège à l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Dans la synthèse « historique » qu'elle a élaborée en 1955, Ruth LARNED évoque l'impact extrêmement important de cette étude, jugée unique en son genre et qui permet « d'ouvrir bien des portes »³³. On peut surtout y déceler la nature des liens qui commencent à se construire entre cette œuvre encore en gestation et des organisations gouvernementales comme la Société des Nations (SDN) ou l'OIT.

En Mars 1921, le *Comité Universel* de l'YWCA est formé. Son siège se trouve à Londres et il comprend sept membres. L'une de ses principales tâches est d'éclairer la SDN sur les phénomènes migratoires. Les implantations se mettent en place à PARIS, ANVERS, COPENHAGUE, PRAGUE, VARSOVIE, ATHÈNES, CONSTANTINOPLE, NEW YORK, TORONTO...³⁴ Le *Quartier Général* tient les bureaux informés des lois et des procédures par le biais de bulletins d'information. Il organise des visites sur place afin de guider et coordonner les travaux car le réseau qui se met en place est caractérisé par une grande diversité d'origine et de nature des agences qui l'intègrent³⁵. Certains bureaux sont rattachés temporairement à des unités YWCA mises en place dès l'après-guerre alors que, dans d'autres pays comme la France, ce sont de nouveaux comités qui se créent. En Allemagne, des associations catholiques, protestantes et juives se placent sous l'autorité de l'YWCA.

Les critères de recrutement du personnel appelé à travailler dans ces différents bureaux sont définis : à défaut d'une expérience professionnelle, une expérience dans une œuvre d'assistance est jugée indispensable ; la pratique de plusieurs langues, qui

³³ Archives SSAE, dossier IMS, Ruth LARNED, *International Social Service, a History 1921-1955*, photocopié.

³⁴ Sans oublier les ports et implantations locales à Halifax, Québec, St John, Cherbourg, Marseille puis Ellis Island, San Francisco, Seattle, El Paso, Montevideo, Yokohama et Kobe, Helsinki...

³⁵ En un an, l'équipe de direction ne visitera pas moins de 18 pays.

permet d'entrer en contact avec un grand nombre de migrants quelle que soit leur nationalité, est systématiquement requise. Il est exigé « *un respect et un goût* » pour les différences culturelles et religieuses, qualités qui sont distinguées de la simple « *tolérance* » jugée nécessaire mais insuffisante pour aborder dans un réel climat de « *confiance et une parfaite neutralité* » les questions soumises par les « *transmigrants* »³⁶

Le panorama géographique de l'implantation du réseau illustre l'ampleur de la tâche et la qualité non usurpée d'*international*. Cela n'est pas sans représenter de lourdes difficultés pour faire fonctionner cet ensemble de façon à peu près cohérente. Dès le début des années vingt, l'ampleur toujours croissante du travail à réaliser et l'extension relativement réussie, malgré sa complexité, du réseau d'agences d'aide à la migration ne sont pas non plus sans provoquer des interrogations sur la capacité d'une structure comme l'YWCA à soutenir et pérenniser ces actions. Ces interrogations portent essentiellement sur les difficultés à financer sur ses propres fonds un service d'une telle envergure. Les fonds, réunis en grande partie aux États-Unis et qui avaient permis dès la fin du premier conflit mondial de développer nombre d'actions en Europe, s'épuisent peu à peu sans aucun espoir d'être renouvelés à leur hauteur initiale.

L'impact des lois américaines imposant des quotas par nationalité – lois votées en 1924 et applicables dès le 1er Juillet de la même année – accentue la perspective d'une action forte et concertée auprès de candidats à l'émigration toujours plus nombreux, et à rencontrer moult obstacles pour atteindre le bout du périple. L'option prise est simple. L'YWCA n'a ni les moyens ni les compétences pour soutenir les initiatives qu'elle a pourtant largement contribué à créer. Elle se désengagera donc sur le plan financier dès que les différentes branches alors en activité auront développé leur propre recherche de subsides sous toutes les formes possibles : dons, subventions de fondations, organisation de collectes... Ainsi, les bureaux mis en place sont encouragés à développer leur coopération avec des agences locales et nationales, dans le dessein de faire connaître et reconnaître l'activité menée auprès des migrants. L'approche pragmatique qui est prônée peut se résumer ainsi : les appuis d'estime doivent aboutir à des contributions en monnaie sonnante et trébuchante ! Le réseau fonctionne alors entre forces centrifuges et centripètes, chacun des bureaux devant à la fois tenir compte de son appartenance à l'IMS au plan international en respectant les principes et les méthodes proposés par le *staff* et, au plan national, être en capacité d'inscrire, dans un autre type de réseau, les liens avec des structures locales d'origine et d'ampleur les plus diverses. La perspective de ne plus bénéficier d'un apport financier extérieur, et d'être ainsi dans l'obligation de pourvoir à ses propres besoins, change considérablement la donne pour nombre de bureaux. Dans une certaine mesure, c'est aux États-Unis même que le tournant à opérer représente les difficultés les plus grandes. Le désengagement programmé de l'YWCA rend obligatoire la mise en place d'un bureau américain qui, jusqu'ici, se confondait avec l'association chrétienne. Une subvention est sollicitée auprès du *Laura Spelman Rockefeller Memorial*. Refusée dans un premier temps, la demande est renouvelée et

³⁶ Ruth LARNED, *Op.cit.*, p. 14. Il est néanmoins difficile, pour l'IMS naissant, d'assurer partout le respect de principes qui ne seront définitivement élaborés et adoptés qu'en 1924. Ainsi, plusieurs rapports font état de difficultés avec certaines agences dont les principes et les modes d'action sont jugés trop prosélytes au plan religieux.

aboutit enfin. Cet apport autorise la mobilisation de quelques membres militants de la première heure qui, inlassablement, multiplient les démarches et parviennent à assurer un financement précaire et à courte échéance. Cette fragilité deviendra le lot commun, comme un lien d'appartenance, pour toutes les branches qui connaîtront bien des aléas et bien des angoisses à propos de la survie de leur service. Malgré – ou grâce à – cette fragilité, l'organisation internationale franchit une étape supplémentaire dans la constitution d'une entité indépendante. En Europe, optant résolument pour le caractère international du service, le siège se déplace de Londres à Genève car « *c'est là que pouvaient se faire des contacts intéressants avec des personnalités de nationalités diverses ayant cependant la même manière de voir* »³⁷.

La première réunion de l'*International Migration Service* (IMS) se tient en 1924 et un comité international est élu comprenant des membres de sept nationalités différentes : américaine, anglaise, tchécoslovaque, française, grecque, polonaise et suisse. Des statuts sont constitués et les principes fondamentaux sont proclamés qui serviront de première base commune pour l'ensemble des agences et des œuvres appartenant d'ores et déjà au réseau ou susceptibles de le rejoindre ultérieurement. Ces principes sont les suivants :

- « servir les personnes indépendamment de leur nationalité et de leurs convictions religieuses et politiques ;
- « adapter les programmes aux besoins effectifs et aux conditions de chaque pays ;
- « les comités des branches doivent être composés majoritairement de personnes du pays ;
- « les politiques d'action doivent être communes, de même pour les méthodes et les normes de travail eu égard en particulier à la qualité des services rendus ;
- « chaque branche doit s'engager à faire un rapport annuel au Conseil sur ses projets de programmes et de budget en vue d'être approuvés par ce même Conseil ;
- « chaque branche doit contribuer au financement du Service International, selon ses moyens et les subsides initiaux leur ayant permis de commencer leurs activités doivent être considérés comme temporaires et non renouvelables »³⁸.

Ce statut relève plus d'un code de bonne conduite entre les membres concernés, sous forme d'un « *gentlemen's agreement* », que d'une convention à caractère officiel. Il s'agit pour chacune des parties, Comité (puis Conseil) et branches nationales, d'accepter une « *interdépendance permanente* » fondée sur la compétence de chacune et la confiance mutuelle qu'elles peuvent développer les unes à l'égard des autres.

Si l'originalité d'un tel édifice n'est guère contestable, sa fragilité ne fait aussi aucun doute et apparaît comme sa conséquence obligée. Diverses options ont été préalablement étudiées afin de parvenir à résoudre la question brûlante suivante : quel statut serait susceptible d'assurer la sécurité, le développement des actions et l'influence

³⁷ Archives SSAE / Colette LAROQUE, « Le Service Social International, 1962 », inédit, p. 6.

³⁸ Giampiero RELLINI, « Genèse du Service Social International », p. 21 in Jacqueline COSTA-LASCOUX (dir.), « Exil et

Travail Social les Origines du SSAE », *Accueillir*, octobre 1994.

éludé. Des organisations comme l'OIT, voire la SDN, représentent certaines garanties, du moins sur la question de la stabilité organisationnelle. Il semble que cette perspective, envisagée un moment, ait été écartée à la fois par les organisations internationales et par le Comité. Les discours officiels à ce propos insistent sur la priorité à donner au caractère autonome et à la liberté d'intervention du réseau. On peut à juste titre s'interroger sur ces « bonnes » raisons, même s'il est indéniable que le souci de préserver des marges importantes dans la capacité d'agir n'ait pas été absent des débats.

Bien que conservant, grâce aux statuts votés en 1924, une réelle autonomie, l'IMS ne se situera pas moins comme une sorte de « conseiller du Prince », jouant d'un mode de relation particulier avec les instances officielles. La convergence de vues sur les modalités « scientifiques » à donner à l'étude des phénomènes et problèmes liés à la migration est exemplaire. En 1924, William OUALID, Professeur de droit aux facultés de PARIS et de STRASBOURG et reconnu comme un juriste spécialisé dans le domaine, soulignait déjà « *le vaste mouvement officiel et privé* » qui s'organise dans une complémentarité et une entente jugées bénéfiques³⁹. Les arguments développés par l'IMS prennent donc la forme de productions à caractère « scientifique » : rapports comprenant de nombreuses statistiques, études portant sur un nombre non négligeable de dossiers (plusieurs centaines, voire, pour certaines d'entre elles, plusieurs milliers) et de longs exposés « d'études de cas » censés illustrer et personnaliser la sécheresse des chiffres et des lois. Pour autant, la migration n'est guère analysée comme un phénomène global ; quant aux causes qui poussent ouvriers, agriculteurs et familles entières à quitter leur pays, elles sont imputées à « *la folie des hommes* » lorsqu'il s'agit de persécutions ou de guerres et à « *la grande misère* » lorsque la migration semble plus liée à des besoins économiques.

C'est donc plus aux conséquences que l'on préfère s'attacher. Cette absence de questionnement n'est pas obligatoirement un signe d'aveuglement. Elle peut être délibérée et procède d'une certaine cohérence d'action et d'une vision du monde distinguant entre une sphère politique où règne la puissance, donc une certaine violence et intolérance, et une sphère du « social » qui, transcendant les clivages partisans, ne garderait pour seul horizon que l'*humain*. Les organisations chrétiennes, et surtout celles qui sont féminines, veulent considérer leur domaine d'intervention et leur légitimité comme totalement exempts de considérations partisans. La neutralité politique et l'œcuménisme religieux deviennent le bréviaire permanent de ces militantes de la charité nouvelle. Cette profession de foi n'exclut pas, bien au contraire, de se situer comme un interlocuteur des pouvoirs publics. Cela constitue même la seule manière « convenable » de fréquenter les sphères de la décision politique, dans la mesure où elle évite de se sentir impliqué dans les intérêts puissants qui dépassent les territoires impartis aux femmes et à leurs « œuvres ». La neutralité, c'est cette arme ou, plutôt, ce bouclier dont on pense qu'en protégeant de tout parti pris, elle permet d'éclairer les décideurs et gouvernants sur les conséquences jugées souvent inhumaines des lois, ainsi que sur les situations absurdes

³⁹ «Les associations privées nationales et internationales épuisent toutes les lettres de l'alphabet pour leur désignation agrégée YMCA, YWCA, HIAS, ICA, CJW. Il serait injuste de ne pas y voir à la fois un mouvement spontané de charité, d'organisation, de protection en même temps que l'effet de l'impulsion, de l'élan et des remarquables efforts de l'OIT », William OUALID, «Les Solutions Internationales du problème de l'Émigration», Semaine des Conférences Sociales, Société pour le progrès de la législation du Travail, Association Internationale pour la protection légale des travailleurs, 11ème série, Publication N°2, 1924, p. 78.

provoquées par les conflits entre ces mêmes lois.

L'humanisation de l'administration des lois devient ainsi l'autre versant de l'action à mener, le lien indissociable de l'assistance procurée aux migrants dans les ports et villes d'émigration. Ce faisant, on se plaît à imaginer que, dans l'ombre des puissants, un conseil étayé et émis par des interlocuteurs impartiaux peut permettre d'agir sur une partie des causes des grandes difficultés rencontrées par les migrants. La croyance est forte dans la capacité de la loi à régler les problèmes individuels et dans l'indispensable place des organisations privées comme « passeurs » obligés entre la Loi et l'Homme.

II – L' *international migration service* en France : l'exemple de Marseille et de Paris.

1. MARSEILLE, un pionnier hésitant.

« Marseille, ville refuge... (...) Dans les seules années 1920 vont arriver par centaines, sur un très bref espace de temps, des réfugiés en provenance d'Espagne, et surtout d'Italie, ce qui n'est pas nouveau.(...) À cette migration de proximité va s'ajouter la grande vague des migrations en provenance de la Méditerranée orientale, conséquence de la guerre civile en Russie et de l'éclatement de l'Empire ottoman. Russes blancs, Assyro-Chaldéens, Grecs, Arméniens surtout vont aborder à Marseille, sans avoir nécessairement en France de point d'ancrage, de lieu d'accueil, formant ainsi une masse considérable d'hommes et de femmes qu'il faudra bien nourrir et loger à leur arrivée, et dont une part non négligeable s'établira dans la ville phocéenne. »⁴⁰

Parmi cette foule qui se presse dans le port et ses quartiers avoisinants, où fleurissent quantité de meublés et d'hôtels « d'émigrants », se trouvent nombre de candidats potentiels à l'émigration vers les États-Unis, et d'autres qui ne savent plus guère ni où aller ni que faire. Tout comme au HAVRE et à CHERBOURG, autres ports submergés par les migrants, MARSEILLE ne pouvait manquer d'être le pôle incontournable de mouvements migratoires issus tant de pays proches que de pays plus éloignés en proie à des soubresauts politiques et à des persécutions entraînant des déplacements de population sans précédent⁴¹.

Le Comité du *Service d'Aide aux Émigrantes* se met en place en Février 1921. Ses statuts prévoient que le nombre de ses membres peut être porté à trente personnes. Ses objectifs sont déclinés de la façon suivante :

- « protéger de toute manière les émigrantes de passage dans notre ville
- étudier les causes des conditions mauvaises qui existent actuellement pour les voyages et les voyageuses

⁴⁰ Émile TEMINE, *Histoire de Marseille*, Perrin, 1999, pp. 227-228.

⁴¹ MARSEILLE, ville des migrations et des migrants, a fait l'objet de nombreuses études. Nous retiendrons particulièrement celle dirigée par Émile TEMINE, *Migrance. Histoire des Migrations à Marseille*, 4 volumes, Edisud, Aix-en-Provence, 1989-1991.

- travailler à obtenir l'amélioration de ces conditions
- ce comité désire établir et maintenir des relations de collaboration avec les autres comités des ports de France ⁴² et de Paris ainsi qu'avec les différentes organisations travaillant à la même œuvre dans les pays étrangers afin de pouvoir aider les émigrantes de façon plus complète et suivie
- il est entendu que cette œuvre est interconfessionnelle et travaille dans un but purement humanitaire. » ⁴³

Le comité ne compte alors que dix membres qui sont des femmes issues de l'aristocratie ⁴⁴ et de la grande bourgeoisie. La plupart sont actives dans des œuvres et organisations féminines comme l'*Entraide Féminine* ⁴⁵ ou *Les Amies de la Jeune Fille*. Trois d'entre elles font partie du *Conseil National des Femmes Françaises* (CNFF). Très rapidement, apparaissent des difficultés pour recruter suffisamment de personnes afin de constituer au grand complet le Comité marseillais et lui permettre de fonctionner suivant ses nouveaux statuts. Nommée Secrétaire déléguée à la fin de l'année 1921, Mademoiselle BOURSEILLER ne cesse, en sus de ces activités auprès des migrants, de rendre visite sur visite pour mobiliser et convaincre les dames de la bonne société de se consacrer à l'œuvre du Comité. La situation n'évolue que très lentement et, en 1923, dans une correspondance avec son homologue américaine, elle fait part des démarches harassantes qu'elle doit conduire pour recruter de nouveaux membres ⁴⁶. Le réseau est constitué de personnalités féminines « en vue », déjà « *chargées d'œuvres* » caritatives, catholiques essentiellement, souvent épouses d'hommes influents, politiques ou diplomates. La faiblesse des forces en présence oblige à supporter les rivalités et mesquineries qui ne manquent pas de se développer entre les rares participantes aux réunions du Comité. Cette difficulté à sortir d'un cercle trop fermé est à l'origine d'un certain décalage qui ne cessera de se creuser entre les principes de l'IMS et les conceptions des parties prenantes locales. En fait, celles-ci ne conçoivent le Comité que comme une œuvre de plus, certes originale par la population qu'elle touche mais devant être conduite sur le même mode que toutes celles auxquelles elles consacrent déjà beaucoup de leur temps de femmes aisées.

Ainsi, l'utilité d'avoir des statuts conformes aux exigences de l'organisation américaine est débattue et contestée par les membres qui comptent parmi les plus influentes ⁴⁷. L'inféodation – ou ce qui semble être vécu comme tel – à une organisation étrangère protestante de surcroît ne va pas non plus sans provoquer quelques réflexions

⁴⁴ La Comtesse PASTRÉ, par exemple, appartient une famille marseillaise dont la fortune, dans les années vingt, est essentiellement fondée sur la possession des apéritifs NOILLY-PRAT. Éprise de culture, la Comtesse est en permanence entourée d'intellectuels et d'artistes étrangers. Elle jouera un rôle important durant la période de l'Occupation en secourant et hébergeant musiciens et écrivains, israélites pour la plupart, qui émigreront vers les États-Unis.

⁴⁵ L'Entraide Féminine est créée en 1915. Œuvre fondée durant la guerre, elle se situe dans le droit-fil du « solidarisme » de Léon BOURGEOIS. Elle est transformée en 1919 en centre de formation et met en place une *École féminine d'initiation civique et sociale de la femme*. Dans la lignée du CNFF, l'Entraide milite, notamment, pour le droit de vote des femmes.

⁴⁶ Archives SSAE, dossier « bureau de Marseille, 1921-1926 », courrier du 5/06/1923.

grinçantes⁴⁸. Est-il question, comme l'YWCA le suggère, de s'interroger sur un éventuel élargissement de l'aide à apporter aux familles que la proposition est aussitôt rejetée sans débat et avec pour seul argument que les autres œuvres, avec lesquelles le Comité a des liens, ne se préoccupent que de la protection et de l'entraide à apporter aux jeunes filles isolées⁴⁹. Il est vrai que tous les textes préparatoires à l'élaboration des statuts et à la création même du Comité insistent particulièrement sur ce qui est considéré comme une priorité absolue. Ainsi, il est inscrit que le futur comité se doit de :

« ...faciliter aux jeunes femmes, jeunes filles et enfants le passage à Marseille, (... de les) aider à remplir les formalités nécessaires pour être en règle, (...) les protéger contre le vol, essayer de les entourer d'une saine atmosphère morale, lorsqu'elle sont en mesure de partir, les aider dans leurs démarches, signaler leur départ afin que l'on vienne à leur rencontre à l'arrivée. »⁵⁰

Mais on ne peut ignorer que, très rapidement, les questions financières ont surgi à l'horizon au point, peut-être, de le limiter excessivement. La décision de l'YWCA de retirer son soutien financier et d'inciter les comités locaux à ne compter que sur les forces qu'ils seront en capacité de mobiliser paralyse les initiatives marseillaises. Il est déjà très difficile de trouver des fonds permettant d'ouvrir une bibliothèque pour les jeunes émigrantes en organisant thés dansants, causeries et tombolas. Mais la tâche paraît plus démesurée encore si c'est l'ensemble du service qui doit être pris en compte. Dès la fin de l'année 1922, le Comité souligne que la décision de l'YWCA de se retirer fin 1923 oblige à une réflexion immédiate sur les alternatives possibles. En l'état actuel de la situation, seules deux hypothèses semblent acceptables. La première évoquée paraît la plus utopique ou, du moins, la plus improbable : il s'agirait de développer des contacts « officiels » et d'être pris en charge financièrement par l'État. La seconde, apparemment plus raisonnable, recueille l'assentiment général car elle reste en accord avec et dans la logique des expériences connues par les intéressées : c'est de transformer le *Service d'Aide aux Émigrantes* en organisation locale « *nettement confessionnelle* » – cette option levant ce qui est alors ressenti comme une ambiguïté fondamentale, à savoir le caractère international, l'origine américaine et l'appartenance à un réseau d'interdépendance obligée⁵¹.

⁴⁷ Archives SSAE, Dossier « bureau de Marseille, 1921-1926 », réunion du Comité du 6/11/1922.

⁴⁸ L'influence des États-Unis sur le développement de certaines méthodes dans le domaine sanitaire et social a été très forte durant la Première Guerre mondiale. Cette importation, qui s'étendait à l'organisation de services et à une exigence accrue de professionnalisation des personnels intervenant dans ces domaines, s'est appuyée sur des investissements financiers très importants. Cet apport suscita l'enthousiasme et l'engouement sans bornes de certains, mais provoqua aussi quelques froissements et raideurs chez d'autres. Pour illustrer l'ampleur par cette invasion douce, on peut se référer entre autres à l'ouvrage de Évelyne DIEBOLT et Jean Pierre LAURANT, *Anne Morgan, une Américaine en Soissonais (1917-1952). De l'Aisne dévastée à l'action sociale*, AMSAM, Soissons, 1990.

⁴⁹ Archives SSAE, Dossier « bureau de Marseille, 1921-1926 », réunion du Comité du 10/12/1922.

⁵⁰ *Archives SSAE, rapport sur le Service d'Émigration de l'YWCA de Marseille (non daté).*

⁵¹ Archives SSAE, dossier « bureau de Marseille, 1921-1926 », réunion du Comité du 10/12/1922.

En septembre 1923, l'échéance fatidique approche et, visiblement, les choses ne se sont guère améliorées sur le plan budgétaire malgré des dispositions drastiques et des économies appliquées à tous les niveaux : locaux, salaires, etc. « *Faudra-t-il se résigner à devenir une permanence rattachée à l'Entraide Féminine ?* » se demandent les membres du service, ce qui accentuerait l'enracinement local du Comité, ou bien opérer un rattachement au *Conseil National des Femmes Françaises* (CNFF) où il est question de créer une section de l'Émigration⁵² ?

Jusqu'au désengagement final de l'YWCA⁵³, cette question reste omniprésente. Les avis divergents des membres du Comité ne permettent pas de trancher entre enracinement local et maintien dans le réseau international. Cette hésitation semble, pour le moins, paralyser les initiatives de la Secrétaire déléguée. De plus, celle-ci doit faire face à une augmentation non négligeable de l'activité. L'application des mesures restrictives en matière d'émigration vers les États-Unis accentue, dans des proportions difficilement tenables, le travail à entreprendre auprès des émigrantes. La demande est telle que, même si la priorité reste la protection des jeunes filles et des femmes se trouvant en situation difficile dans le port marseillais, c'est à toutes sortes de sollicitations qu'il faut répondre. Très vite, la question des jeunes enfants et adolescents errant dans la ville devient incontournable. Et il sera bientôt difficile de rejeter les sollicitations provenant de familles entières en quête d'appui et de conseils pour sortir des impasses dans lesquelles les réglementations et la bureaucratie les acculent souvent.

Ainsi, l'étrécissement de vue des membres du Comité se trouve sans cesse battue en brèche par la réalité d'une situation qui ne cesse de s'aggraver et, surtout, de se transformer. Il faut tout d'abord trouver « sa » place. La faiblesse des moyens réduit les possibilités de se faire connaître auprès de l'ensemble des migrants susceptibles de faire appel au Service. Les assistantes ne cessent de se plaindre d'une concurrence qu'elles jugent déloyale et qu'elles imputent aux Compagnies maritimes employant leur propre personnel pour se charger des futures voyageuses⁵⁴. La logique voudrait que, si les démarches nécessaires sont en définitive établies, le but d'assistance fût considéré comme accompli, quel que soit l'interlocuteur. Mais la confiance n'est pas à l'ordre du jour dans les relations entre les Compagnies et le Service d'Aide aux Émigrantes. Les critiques ne manquent pas, ainsi que les soupçons sur les intentions « profondes » des commissionnaires assimilés aux escrocs de tous ordres qui ne manquent pas eux aussi

⁵² Archives SSAE, réunion du Comité du 3/09/1923. L'intérêt du rattachement au CNFF est lié au fait que cette organisation a voix consultative à la SDN.

⁵³ Il interviendra à la fin de l'année 1924, soit un an après la date initialement avancée, mais la branche américaine continuera encore jusque dans les années trente à soutenir financièrement le bureau marseillais.

⁵⁴ « *De plus, chaque compagnie confie aux pisteurs et hôteliers un certain nombre de passagers parmi les cas dits "engagés" c'est-à-dire les voyageurs qui ont un billet direct d'Orient pour l'Amérique. Or, en raison de la négligence et de l'incompréhension de tant d'émigrantes, l'hôtelier ou pisteur devient en une certaine part responsable de ces passagers, prend dès l'arrivée le passeport et le billet de ces voyageuses, s'occupe de ses bagages et commence toutes les démarches qui lui incombent : conduite des émigrantes aux compagnies pour vérification des billets, examen médical des yeux, aux cliniques pour traitement des trachomateux et enfin vaccination (...). En tout ceci il n'accepte pas notre intervention effective.* » Archives SSAE, rapport mensuel d'Août 1922.

de guetter de futures « clientes »⁵⁵. Néanmoins, de nombreuses tâches attendent les assistantes dans leur activité. Il s'agit, dans un premier temps, de rendre les candidates à l'émigration « aptes » à franchir les obstacles de plus en plus nombreux pour obtenir le visa nécessaire. Certains de ces obstacles peuvent aisément être levés. Ainsi, lorsqu'il s'agit de problèmes de santé en lien avec des déficiences alimentaires, la mise en œuvre de soins appropriés permet d'obtenir des résultats assez rapides. La détection d'un trachome ne constitue plus obligatoirement une barrière brutale et infranchissable pour qui veut émigrer. Des consultations et des soins sont organisés qui permettent de traiter aisément ces affections.

L'application du *Literacy Act*⁵⁶, qui exige un niveau d'instruction minimum, nécessite la mise en place de cours de rattrapage permettant aux futures migrantes de lever cette hypothèque. Soins et cours de rattrapage sont d'autant plus nécessaires que l'attente devient de plus en plus longue entre l'arrivée à MARSEILLE et la possibilité d'embarquer ou de rallier un autre port. L'application des quotas accentue le ralentissement des départs, ralentissement déjà sensible avec les mesures restrictives précédemment mises en œuvre. La « saison », c'est-à-dire la période d'ouverture des frontières qui renouvelle les chances d'être retenu pour le voyage transatlantique, ne débute que le 1^{er} Juillet, date d'application de la première loi sur les quotas. Si, à cette date précise, les conditions ne sont pas remplies, c'est une année d'attente supplémentaire qu'il faudra subir. De plus, les quotas étant calculés par nationalités, certaines femmes n'ont pratiquement aucune chance de voir un jour leur demande d'émigration aboutir.

« Ce mois de Juillet attendu si impatiemment par les émigrants qui n'ont pu partir pendant la précédente année fiscale comble les vœux des uns et fait le désespoir des autres.(...) Nombreuses furent nos migrantes persanes qui n'eurent même pas l'occasion de tenter un départ, le renouvellement de leur visa leur ayant été refusé en raison du contingentement si minime ouvert à leur nationalité. »⁵⁷

Il faut alors considérer que ce ne sont plus seulement les jeunes émigrantes qui vont avoir besoin de l'aide du Service. Peu à peu, l'attente se prolongeant, ce n'est plus aux préparatifs d'un voyage et d'un séjour de plus en plus incertains, voire illusoire, qu'il faut se consacrer. Ce temps doit se transformer en temps d'adaptation et d'installation à MARSEILLE. Voilà qui contribue à modifier passablement l'organisation et les buts poursuivis par le Comité. Il convient dorénavant de rechercher des solutions d'hébergement qui ne soient pas uniquement des solutions d'attente, avec tout ce que cela peut comporter d'insupportable mais que l'on supporte quand « cela ne doit pas durer ». C'est aussi la question des revenus qui devient lancinante. Comment vivre ou

⁵⁵ « Notre appui est d'autant plus indispensable que (...) des bandes de levantins commissionnaires-traducteurs, peu scrupuleux, cherchent à profiter de l'ignorance des émigrantes... Malgré l'aide à donner dans tous les cas individuels, le but n'en reste pas moins de provoquer la préparation d'une législation internationale qui supprimerait d'un coup l'exploitation honteuse à laquelle sont soumises les émigrantes.», Archives SSAE, rapport sur la présentation des motifs qui ont conduit à la mise en place des services d'aide aux émigrantes, Décembre 1922 (c'est nous qui soulignons).

⁵⁶ Inclus dans l'*Immigration Act* voté en 1917.

⁵⁷ Archives SSAE, rapport mensuel Juillet 1922.

survivre alors que tout a été abandonné ou vendu sur place dans le pays d'origine, alors que démarches, retards et frais non prévus ont peu à peu épuisé les maigres économies ? Ce ne sont pas les secours et les dons des œuvres caritatives, ponctuels et aléatoires, qui peuvent constituer une solution viable pour un terme qui s'allonge. Il faut donc se mettre à la recherche d'employeurs pour placer comme bonnes ou garçons d'hôtellerie ou de restaurant, les « protégés » du Comité. Les cours de français ne sont plus uniquement dispensés pour armer les candidats en vue de l'épreuve d'instruction et d'alphabétisme imposée par les règles de l'émigration, mais bien plutôt pour faciliter la vie quotidienne qui tend à se sédentariser.

Le nombre d'enfants arrivant chaque semaine est en constante augmentation, certains bateaux les amenant par groupes de vingt à quarante, parfois jusqu'à une centaine. Le temps de retrouver leurs parents, il faut les héberger et les nourrir. Ce nouveau transit peut durer jusqu'à huit jours, le temps pour les assistantes du SIAE de rechercher leurs familles et de s'assurer qu'ils sont bien attendus quelque part et par quelqu'un. Les enfants sont majoritairement des Arméniens, et les recherches s'orientent vers les quartiers où cette population s'est massivement installée ou vers les camps, tel le camp ODDO⁵⁸ qui sert de lieu de première installation et de transit pour les familles arrivantes. Au début de l'année 1925, un article du *Télégramme* décrit ce camp :

« Depuis sa fondation, 5 à 6000 Arméniens sont passés par le camp pour se disperser ensuite à l'intérieur de la France. Nous⁵⁹ abritons actuellement 2700 personnes dont 700 enfants de 1 mois à 15 ans. Le camp a une école mixte qui compte 400 élèves (...) Pour ce qui est de l'organisation sanitaire, un médecin français est attaché spécialement au camp, possède une pharmacie et un petit hôpital de 20 lits⁶⁰ ».

Tout au long des années vingt, les interventions auprès de la population arménienne vont en s'accroissant. En 1926, elles représentent 60 à 70% de l'activité. Outre l'action déployée en vue de regrouper les familles dispersées, il faut aider à la régularisation de papiers d'identité et à l'établissement de la nationalité ou de l'état civil. Les conditions de départ et de transit par d'autres pays font que les autorités françaises sont particulièrement sourcilleuses sur les questions d'identité et de statut.

Pour une bonne part de ceux qui cherchent à prendre un bateau pour partir en Amérique du Sud ou aux États-Unis, le voyage se poursuit. En 1925, il n'existe qu'une seule ligne partant de MARSEILLE pour les ports d'Amérique du Sud et une seule pour les États-Unis. De sorte que, pour trouver une place dans des délais plus acceptables, beaucoup d'émigrants repartent de MARSEILLE pour rejoindre CHERBOURG, en passant par PARIS. Ils sont, tout au long de leur voyage à l'intérieur du territoire français, « accompagnés » par le Service. Réceptionnés en gare parisienne où le bureau de PARIS organise un accueil, ils sont pris en charge à leur arrivée à CHERBOURG par

⁵⁸ Plusieurs camps d'accueil d'urgence existent à MARSEILLE ; les plus importants se situent sur le boulevard Oddo et vers la gare Saint-Charles.

⁵⁹ C'est le responsable du camp, interrogé par le journaliste, qui s'exprime.

⁶⁰ Le *Télégramme*, article du 9 février 1925.

l'assistante qui intervient dans le port.

Ainsi, à l'intérieur même du territoire national, le réseau se met à fonctionner et, dans ce partage du travail, les liens entre les différentes unités de l'IMS se tissent sans trop de difficulté. Il n'en est pas toujours de même entre les différentes directions et comités – et plus particulièrement entre PARIS et MARSEILLE.

2. PARIS : une hégémonie naissante.

C'est le 18 Décembre 1924 que le Comité de Paris, installé dans de nouveaux locaux rue de l'Élysée, tient sa première réunion en tant que *Service International d'Aide aux Émigrants* (SIAE). Les mois précédents avaient vu se dérouler une activité intense. Rendez-vous et réceptions diverses s'étaient succédés afin de pourvoir au recrutement des membres du Comité parisien. Cette première séance a lieu en présence de Ruth LARNED, la Directrice générale de l'IMS, de Madame PRIOUX Présidente et de Mesdames Max LAZARD et Elie CHEVALLEY vice-présidentes. Le Comité comprend sept autres membres⁶¹ dont cinq sont absents ou excusés. Le débat s'engage immédiatement sur deux points qui se révéleront particulièrement cruciaux pour la suite. Il s'agit, d'une part, de définir le statut du Comité – notamment par rapport aux autres comités existants – et, d'autre part, de chercher les relations et de définir les démarches à entreprendre pour financer les actions que le SIAE entend développer.

Pour ce qui est du statut, il apparaît d'emblée que les membres parisiens misent sur une suprématie de leur comité vis-à-vis des comités des ports. Ils envisagent, comme une hypothèse sérieuse, une sorte de tutelle qui s'exercerait sur « *leur travail et leurs décisions* ». Ruth LARNED calme l'ardeur de ces dames en précisant que, pour l'instant, PARIS peut jouer un rôle de centralisateur pour tout ce qui se passe dans les différents comités, mais uniquement en vue d'informer l'IMS des actions menées en France. En fait, les événements donneront raison à l'appétit centralisateur du SIAE. L'application de la loi sur les quotas d'immigration aux États-Unis a un impact important sur les comités des ports. Créés au début des années vingt dans les ports de CHERBOURG, du HAVRE et de MARSEILLE, ces pionniers de l'IMS subissent les conséquences du ralentissement des mouvements migratoires et voient diminuer dans de fortes proportions le nombre des candidats à l'émigration. En 1924, l'obligation d'obtenir un visa pour les États-Unis dans le pays d'origine ou de transit accentuera encore la brusque décroissance du nombre d'émigrants. C'est ainsi qu'au cours des années 1925 et 1926, les deux bureaux du HAVRE et de CHERBOURG cesseront leurs activités⁶².

Le bureau parisien, déclaré comme association le 29 Mai 1926, conserve le titre de

⁶¹ Mesdames THURNAUER, MATTER, WOLFROM, CHOREMI, MALATERRE-SELLIER, PUECH, THUILLIER-LANDRY. Cette dernière est médecin ; elle est aussi la sœur d'Adolphe LANDRY, homme politique influent du moment. Titulaire d'une chaire à l'École Pratique des Hautes Études, il est, à partir de 1910, député puis sénateur de Corse. Il porte un grand intérêt à la situation démographique de la France et nourrit de fortes inquiétudes à l'égard de son évolution. En février 1940, il intègre le Haut Comité de la Population, créé l'année précédente par Édouard DALADIER, et deviendra président de l'Institut National des Études Démographiques (INED).

⁶² Archives SSAE, réunions du Comité de Paris 23/06 et 10/11/1925.

Service International d'Aide aux Émigrants ». La France compte donc à cette date deux services : MARSEILLE et PARIS. Les difficultés persistantes du comité marseillais pour trouver une réelle marge d'autonomie dans ses financements et pour se conformer aux exigences statutaires de l'IMS amènent inévitablement le bureau parisien à exercer un contrôle au nom du principe « *de responsabilité de tout le service en France* » qu'il estime lui incomber. Dans le même temps, les relations très proches des membres du comité avec la branche américaine (qui continuera d'exercer un réel *leadership* sur l'ensemble du réseau jusqu'au milieu des années trente) et avec le siège de l'IMS à Genève confortent cette attitude tutélaire qui semble « aller de soi ». Lorsque, en 1928, le comité marseillais se constitue en association loi 1901, une modification des statuts est votée par le comité de PARIS. L'article X stipule qu'une section auxiliaire (du SIAE) existe à MARSEILLE ⁶³ .

Tout comme son homologue marseillais, le bureau parisien se trouve très vite confronté à la délicate question de son financement. Néanmoins, les choses semblent être prises en main de manière, sinon plus énergique, peut-être plus clairvoyante. Il apparaît très vite aux membres du comité que « *le public français mal informé des questions d'émigration* » ⁶⁴ n'est guère susceptible de s'intéresser aux actions menées par le SIAE. Celui-ci décide donc de se tourner pour le moment vers des « personnalités » (qu'elles soient grecques, polonaises, arméniennes ou américaines du Nord et du Sud), c'est-à-dire vers des ressortissants étrangers sûrement plus sensibles au sort de leurs compatriotes moins fortunés qui constituent l'essentiel de la « clientèle » du SIAE.

On reste donc dans une conception assez proche de celle mise en œuvre à MARSEILLE, et dans laquelle sont privilégiées les sollicitations dans un cadre qui reste mondain et caritatif. À ces soutiens s'ajoute l'organisation de manifestations tout aussi mondaines : concerts, thés dansants et défilés de mannequins. Malheureusement, les recettes récoltées sont régulièrement en deçà des sommes attendues. La contribution directe des membres du Comité et les dons de quelques personnalités ne peuvent suffire à combler un budget qui reste désespérément précaire. Quelques démarches sont assez rapidement entreprises auprès d'industriels. En effet, depuis plusieurs années, la France fait venir en masse des travailleurs étrangers et, parmi eux, des Polonais qui sollicitent massivement le SIAE. Dès la fin de l'année 1925, les membres du Comité voient dans cette situation la possibilité de trouver de nouveaux soutiens et, par là même, de mobiliser plus facilement des personnalités et des services ⁶⁵ .

Si l'on examine le relevé des dons effectués du printemps 1925 au premier semestre 1926, force est de constater que la part des interventions directes de la grande industrie n'est pas, loin s'en faut, majoritaire. Les dons individuels et les contributions des membres des comités arrivent largement en tête, tant en nombre qu'en montant ⁶⁶ . Mais les

⁶³ Archives SSAE, réunion du comité de Paris du 26/03/1928.

⁶⁴ Archives SSAE, réunion du Comité de Paris du 18/12/1924.

⁶⁵ « *La France reconnaîtra ses devoirs envers les travailleurs qu'elle est obligée de faire venir pour parer à son manque de bras dans certaines industries et dans l'agriculture, plus qu'envers les transmigrants qui souvent restent en France parce que les autres pays rendent leur admission plus difficile ou lente.* », Archives SSAE, réunion du comité de Paris, le 10/11/1925.

démarches et les sollicitations vont en s'intensifiant et en se diversifiant.

En 1927, ce sont les Mines du Nord, Peugeot et Électricité de Paris qui sont sollicités. Le comité décide de cibler « *les patrons sociaux* »⁶⁷. En 1929, une « tournée » est organisée par le Comité. Elle doit permettre de contacter divers employeurs, tant dans les régions de l'Est de la France que dans le Nord. Des visites sont aussi prévues à MARSEILLE et à LYON⁶⁸. Bien que très ciblées, ces tentatives ne sont pas susceptibles de constituer une solution adaptée et permanente au financement de l'Association. De plus, la crise économique intervenant, le monde industriel est en proie à des difficultés et réoriente ses priorités.

Il faut donc convaincre et argumenter sur l'utilité du Service dont « *l'unique but* » est de mettre « *l'humain* » au cœur de toutes les expériences et de tous les événements, sans exclusive. Au-delà du travailleur, il faut voir l'époux et le père qui se sont arrachés à leur pays et à leur famille mais n'en continuent pas moins à devoir se préoccuper des leurs. L'argumentaire reste essentiellement celui d'une « bonne œuvre » qui ne peut nuire aux objectifs poursuivis par les patrons. Par la prise en compte des dimensions humaines et sociales, il est même question de les délivrer des soucis contingents. Cela a au moins le mérite de dépasser la simple question de la « force de travail ». D'ailleurs, l'expression « *intéresser aux œuvres du service* » ne rencontre pas systématiquement une opposition formelle ou une écoute polie mais sceptique. Le paternalisme, autant que le souci d'obtenir une ambiance propice au travail, pousse à des convergences objectives de vue entre certains patrons et le Service⁶⁹.

En prenant en compte cette réalité – qui n'est pas une donnée nouvelle⁷⁰ – Le SIAE abandonnerait-il la dimension internationale qui était à la base de sa création et de son existence ? Évidemment, non. Dans sa préoccupation, la question de la préservation de

⁶⁶ Archives SSAE, rapport d'activité 1925-1926 : la liste des dons fait état de versements établis par le Comité central des Houillères de France et de la Manufacture Saint-Gobain pour un total de 8.000 francs ; onze donateurs individuels pour un total de 19.050 francs ; deux banques (Banque de France et Crédit Lyonnais) pour un total de 2.250 francs ; enfin, l'Union Générale de Bienfaisance Arménienne a versé pour sa part une somme de 3.000 francs.

⁶⁷ Archives SSAE, réunion du Comité de Paris du 21/12/1927.

⁶⁸ Ce sont en tout treize employeurs qui seront rencontrés : filatures, usines chimiques, verreries, mines de potasse...

⁶⁹ «Après un déjeuner avec Mme GILLET (épouse du régent de la Banque de France), celle-ci veut bien m'emmener à Vaulx-en-Velin où nous visitons la Maison Jeanne d'Arc, home pour jeunes ouvrières étrangères. Créée par les Gillet, admirablement organisée, très bien tenue, claire, bref, donnant envie d'être ouvrière à l'usine ! » (sic). «Visité l'usine de DÉCINE (Société Lyonnaise de Soie Artificielle) sous les auspices de Monsieur MOREL. Charmante cité ouvrière, petits cottages avec jardin, école libre : nous avons traversé une classe de tout petits et sur 60-80 enfants, il n'y avait que trois Français, mais des Arméniens, des Polonais, des Mongoles etc. etc. Quelques-uns de ces petits sont en si piteux état qu'avant la classe l'usine leur donne une tasse de café au lait et du pain. L'usine est grande, moderne, bien aérée.», Archives SSAE, rapport d'Adèle de BLONAY sur la « tournée » auprès des industriels, Octobre-Novembre 1929.

⁷⁰ La France a commencé à procéder à une immigration massive dès la fin de la Première Guerre mondiale. Voir, *infra*, chapitre III, « Un pays meurtri et bouleversé par la Première Guerre mondiale », pp. 91-98.

l'unité familiale reste un des axes principaux d'action. La rupture provoquée par le voyage migratoire est systématiquement perçue comme subie, porteuse d'irréparables destructions. L'absence, comme la difficulté de transmettre nouvelles et argent, fragilisent la solidarité familiale, voire le sens des responsabilités du chef de famille. Aussi, la possibilité pour le SIAE d'être en lien avec des correspondants dans les pays dont la majorité des migrants sont originaires prend-elle tout son sens. Elle permet de contacter un père qui, loin des siens, se fait oublieux de la prise en charge des membres de sa famille et qui, dans un nouveau contexte, commence une « nouvelle vie » ; elle autorise la quête de nouvelles sur l'état de santé d'un parent resté au pays. Le recouvrement de pensions alimentaires et la défense des intérêts féminins et de l'enfance deviennent centraux dans les relations et collaborations avec la Tchécoslovaquie et, surtout, avec la Pologne⁷¹. Se trouvent alors confortés les buts premiers de l'Association – la protection de la jeune fille, qui s'étend à la protection de la famille et, prioritairement, de la mère et de l'enfant –, ainsi que la nécessaire communication entre plusieurs branches du réseau en vue de maintenir ou de rétablir des liens jugés fondamentaux. Ainsi, la vocation sociale se trouve légitimée, les branches et comités de l'IMS œuvrant dans les domaines de prédilection du philanthropique et du social.

Nous pouvons néanmoins discerner des influences qui, sans modifier substantiellement ce qui vient d'être décrit, apportent des nuances sur la nature et les orientations que le SIAE aura à défendre. Nous avons déjà noté que le Comité de MARSEILLE, à sa création, comptait entre autres participantes trois membres du CNFF. Ce Conseil, créé en 1901, est le fruit du regroupement des éléments du *Congrès International de la Condition et des Droits des Femmes* – organisation défendant le suffrage féminin et réclamant l'égalité totale des sexes – et ceux du *Congrès International des Œuvres et Institutions Féminines* à vocation plus nettement philanthropique⁷². À l'origine, huit sections sont créées : Assistance, Hygiène, Éducation, Travail, Suffrage, Sciences Lettres et Art, Paix. En une dizaine d'années, le CNFF passe de 20.000 à 100.000 membres. Le Conseil français devient une des branches du *Conseil International des Femmes* (CIF) ; ce dernier réunit des conseils déjà créés dans divers pays du monde entier depuis 1888⁷³. Le CIF, créé aux États-Unis en 1888, est porteur d'une revendication qui lui semble évidente : l'égalité politique, sésame d'une véritable et totale égalité des sexes dans l'ordre « *civil, économique et politique* ». Ceci étant, les moyens pour parvenir à cette égalité sont loin d'être radicaux. En effet, il n'est nullement question de s'abandonner à des actions sur un mode jugé violent, voire scandaleux, comme certaines féministes radicales peuvent le faire en manifestant publiquement. L'évidence de la légitimité des aspirations exprimées doit pouvoir, avec la persuasion et la conviction ébranler les obstacles qui se dressent encore. Aussi, le CIF, comme ses conseils nationaux, va privilégier l'argumentation et le travail d'influence auprès des décideurs

⁷¹ Ruth LARNED, *Op.cit.*, pp. 18 et 24 ; Archives SSAE, rapports d'activité SIAE.

⁷² Jean RABAUT, *Histoire des Féminismes Français*, Stock, 1978.

⁷³ États-Unis (pays initiateur), Canada, Allemagne, Suède, Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Pays-Bas, Australie, Nouvelles Galles du Sud, Tasmanie, Nouvelle-Zélande. Source : CNFF, *Cinquante années d'activité*, 1901-1951, dactylographié, 32 p.

politiques pour que, dans un mouvement naturel de maturation, le fruit finisse par choir. À des aspirations qui restent, pour le début du XX^e siècle, teintées de scandale sont donc offerts des moyens sages et raisonnables. Le préambule de la Constitution du CIF plante un décor qui connaîtra peu de variations et restera le cadre de ce qu'il convient d'appeler le féminisme réformiste :

« Les femmes de toutes les nations, croyant sincèrement que le bonheur de l'humanité sera réalisé par une plus grande unité de pensées, de sentiments et de vues, et que l'action régulièrement organisée des femmes sera le moyen le plus favorable d'assurer la prospérité de la Femme et de l'État, nous déclarons nous unir en une fédération de travailleuses ayant pour but de faire pénétrer dans la Société, les mœurs et les lois, les principes de la règle d'or qui dit : Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-mêmes. »⁷⁴

Quelle « nouvelle femme » le féminisme réformiste entend-il promouvoir ? Comment discerner, entre le discours résolument consensuel et la revendication qui dérange, les contours d'un « modèle féminin » ? Pour les protagonistes, « *La Femme* » n'est pas encore advenue et il n'est pas possible d'en dessiner les caractéristiques, même si « les valeurs éternelles » restent sa propriété : l'affectif, l'amour maternel, l'abnégation lui appartiennent à tout jamais. Elle doit cependant conquérir de nouvelles qualités pour s'émanciper. Ce modèle, aux « contours un peu flous d'une femme affranchie issue d'un subtil équilibre entre modernisme et tradition »⁷⁵, est tout en nuance et en souplesse. Le mouvement souligne l'originalité fondamentale qui le caractérise : il est « *social et revendicatif* », ce qui sous-entend que l'un n'est pas naturellement compatible avec l'autre.

Si la recherche du « juste milieu » n'empêche pas la démonstration d'une certaine ténacité, la primauté donnée au respect des règles et à un certain ordre du monde n'apporte pas les fruits espérés. En 1929, les campagnes menées pour l'obtention du droit de vote des femmes échouent sur le refus du Sénat⁷⁶. Cet échec, s'il ne signifie pas l'arrêt des actions pour l'accès à l'égalité politique, est une épreuve qui brise un bel élan et introduit le doute chez certaines des militantes.

Au plan international, les relations entre le CIF et la SDN se renforcent dès le début des années vingt. Ainsi, lorsque la SDN demande aux grandes associations féminines internationales d'être représentées, c'est la secrétaire générale du CNFF, Mme AVRIL de SAINTE CROIX, qui sera choisie. L'action du CIF à ce niveau porte tant sur l'accès à la culture que sur la protection des femmes au travail. Les organisations féminines sont aussi particulièrement actives dans les actions contre la traite des femmes et des enfants en lien avec la lutte abolitionniste menée en France contre la prostitution⁷⁷. Le choix de la modération et le souci de l'amélioration de la condition féminine par la modification de

⁷⁴ CNFF, *Op. cit.*, p. 12.

⁷⁵ Christine BARD, *Les Filles de Marianne. Histoire des Féminismes, 1914-1940*, Fayard, 1995, pp. 205-206.

⁷⁶ La majorité radicale-socialiste motive son refus par la crainte de l'emprise de l'Église et de ses curés sur le futur électorat féminin. La menace d'un vote plus largement conservateur, et donc défavorable à leur camp, incite les politiques à refuser l'accès des femmes aux futurs scrutins.

son statut juridique conduisent à mobiliser des réseaux d'influence auprès d'instances pouvant faire avancer la « cause ». Au premier chef, ces réseaux se développent parmi des hommes politiques, qu'ils soient parlementaires ou ministres. L'appartenance sociale des responsables du Conseil favorise ainsi l'accès aux sphères les plus hautes du pouvoir.

Lucie SABATIER, fille de pasteur⁷⁸, s'engage très tôt dans les combats pour l'égalité des femmes. Née en 1882, elle entreprend des études de droit et devient l'une des premières femmes à obtenir un doctorat. Ses ambitions doivent s'arrêter là car, comme femme, il lui est impossible à l'époque de présenter une agrégation. Mariée très jeune à un diplomate, Élie CHEVALLEY, elle voyage et séjourne au Proche-Orient et, plus particulièrement, en Égypte et au Liban. Là, elle assiste à l'exode et à l'entassement de milliers de réfugiés dans des camps. Elle revient en France en 1920 et milite activement au CNFF. Elle mène un de ses premiers combats, aux côtés de la Présidente du Conseil national, dans la contre-attaque menée en réaction à la loi du 31 Juillet 1920.

Cette loi accroît la répression de l'avortement et interdit tout écrit et discours public contre la natalité. C'est l'obsession nataliste du moment qui a poussé les parlementaires à la voter. Elle sera revue et amendée en mars 1923⁷⁹. Comme la plupart des Français, les organisations féminines et féministes sont plutôt favorables aux thèses populationnistes mais la criminalisation de l'avortement fait réagir nombre de militantes. Parmi elles, Lucie CHEVALLEY qui insiste sur le fait que les « criminelles » en question sont plutôt des victimes de la misère et de la crainte du déshonneur⁸⁰. En lieu et place de punition, elle préconise des mesures permettant « d'éviter le crime » et surtout, si « crime » il y a, d'associer dans cette faute le partenaire masculin. On marque ainsi un souci de prévention et une forme d'égalité dans le partage des responsabilités.

Lorsque Miss HURLBUTT vient à Paris dans la perspective de créer un Comité de l'IMS, c'est tout naturellement qu'elle s'adresse à la Présidente du CNFF. Cette dernière l'incite à rencontrer Lucie CHEVALLEY : n'est-elle pas femme de diplomate, possédant un solide bagage juridique et connue pour un intérêt sans faille pour le droit international ? Elle semble être la personne idéale pour rejoindre le très petit cercle qui préfigure le Comité IMS en France. Appliquer la loi, mais tout faire pour la modifier si elle s'avère injuste ou impitoyable pour les plus faibles, telle est déjà la logique des membres du Comité du SIAE au tout début de sa création. Bien qu'elle n'en prenne pas immédiatement la présidence⁸¹, Lucie CHEVALLEY assume, dès les premiers temps, des fonctions et des compétences dans des domaines aussi divers que la rédaction des statuts du comité (puis de l'association) et la préparation d'études présentant l'action

⁷⁷ Christine BARD, *Op. cit.*, pp. 372-382.

⁷⁸ Elle est la fille d'Auguste SABATIER, co-fondateur puis doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris.

⁷⁹ L'avortement devient alors un délit relevant de la correctionnelle et non plus un crime passible des assises.

⁸⁰ Cité par C. BARD, *ibid.*, p. 211.

⁸¹ Elle restera vice-présidente jusqu'en 1937.

menée en France. Ces études sont, la plupart du temps, présentées dans le cadre de conférences internationales⁸².

Énergiquement, Lucie CHEVALLEY exprime le souhait que le Comité se dote rapidement de moyens plus efficaces. Pour réaliser ce projet, elle préconise d'ouvrir largement le Comité aux hommes afin d'éviter de le restreindre à une œuvre charitable de plus⁸³. Inlassablement, elle sollicite la mise en place d'une commission des Finances afin d'éviter que les réunions ne restent systématiquement cantonnées à la question des subventions et, surtout, de leur rareté. Ces dames sont en difficulté face aux questions d'argent. La plupart d'entre elles jugent « trivial » de s'intéresser à ces détails. À leur décharge, il faut considérer qu'une trésorière n'aurait pas obligatoirement la capacité légale d'effectuer toutes les opérations financières nécessaires. Il faut donc se mettre en quête d'un interlocuteur masculin qui veuille bien se charger de cette délicate question⁸⁴. De même, puisque les moyens habituels de recueil de fonds s'avèrent aléatoires et insuffisants, Lucie CHEVALLEY est la première dès 1925 à songer sérieusement à faire reconnaître l'action du Comité par les pouvoirs publics.

Les liens entre le CNFF et le SIAE sont permanents. La mobilisation de certaines personnalités appartenant aux deux organisations, ainsi que le souci de lier l'amélioration de la condition féminine à celle des migrants amènent Lucie CHEVALLEY à créer une section « Émigration » au sein du CNFF – section qu'elle préside et qui représente un puissant relais pour faire valoir toutes les questions liées à la migration et au statut des étrangers. La première année, cette section entreprend un recensement le plus exhaustif possible des problèmes rencontrés, ainsi que de toutes les œuvres et organisations diverses susceptibles d'être impliquées. Ce dernier point fait partie des préoccupations constantes débattues au sein du Comité SIAE : connaître et coordonner l'action de toutes les œuvres et services capables d'être utiles dans l'aide à apporter. La question de l'organisation et de la coordination est d'ailleurs au programme de la seconde année de travail de cette section du CNFF. Deux interventions sont programmées sur des thèmes tels que « *Les Étrangers et l'Assistance Publique* » par le Directeur de l'établissement en question, ou encore « *Les mineurs étrangers traduits en justice* » par un magistrat. D'autres séances sont consacrées à des rencontres avec des services comme le Service social hospitalier, aux prises avec diverses difficultés dans ses contacts avec les malades étrangers, et pour lesquels les séances de cette section du Conseil vont servir de lieu de référence et de débats⁸⁵.

⁸² Les travaux de la branche française portent essentiellement sur la question de la migration des enfants : « *Memorandum on children in transit* » 1926, préparé pour la Commission consultative de la Protection de l'Enfance de la SDN. C'est essentiellement la migration des enfants polonais qui est étudiée. Lucie CHEVALLEY présentera en 1930 une étude sur les problèmes posés par l'émigration en Europe.

⁸³ Archives SSAE, Comité du 10/11/1925.

⁸⁴ Archives SSAE, Comité du 9/02/1926. Le problème ne sera résolu qu'en 1931 avec la nomination d'un trésorier, Robert d'EICHTAL, oncle d'Adèle de BLONAY. Il est associé-gérant dans une banque. Il finira sa carrière comme président d'honneur de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Paris.

Outre l'action sociale, l'approche juridique permet de dépasser la simple intervention protectrice et maternante que le « social » privilégie trop souvent. La protection des populations les plus faibles – jeunes filles, femmes et enfants – est conduite de front avec la promotion d'un statut et d'un traitement égaux des nationaux et des étrangers en matière de salaires et de protection sociale. Le 26 Novembre 1927, la mise en place de la *Commission nationale de coordination des œuvres privées pour la protection des migrants* parachève le travail entrepris par la section du CNFF et appuie l'action menée par le SIAE, déclaré comme Association depuis le 25 Mai 1926. L'un des objectifs de cette nouvelle instance est de « *transmettre aux autorités les revendications des œuvres* »⁸⁶. Nul ne s'étonnera de trouver Lucie CHEVALLEY à la présidence de cette commission de coordination.

III – L'émigration : une « question sociale » ?

1. L'émigrant : une « entité » internationale fragile.

Nous avons déjà souligné l'existence, au sein de certaines œuvres philanthropiques, d'un profond sentiment de devoir de protection vis-à-vis des émigrants et des plus fragiles d'entre eux – les femmes et les enfants. L'émigrant doit être protégé car il est « ignorant » des multiples dangers qui le guettent ; il est fragilisé par la perte de ce qui constitue le socle fondamental de la protection : la famille, le village, le pays. Dans sa trajectoire mouvante, il échappe au contrôle habituel des cercles de solidarité. Le mouvement dans lequel il s'inscrit peut aussi à tout moment se gripper et se modifier. Le voyage est donc un moment qui nécessite attentions et précautions. En transit ou enfin arrivé au port désiré, l'émigrant devient immigré et modifie par sa présence le paysage social⁸⁷ dans lequel il s'inscrit désormais. À la fragilité due à la perte des protections du pays d'origine s'ajoutent les incertitudes quant aux garanties données par le pays d'accueil. L'émigrant est un travailleur, mais un travailleur qui se déplace et se trouve donc en marge des catégories habituellement repérées. Il est donc, à ce double titre, à protéger (et à surveiller).

La notion de « *protection des travailleurs* » se développe à la fin du XIX^e siècle, après quelques tentatives sans lendemain⁸⁸. Elle se concrétise à la fin de la Première Guerre mondiale. L'idée d'une *Charte du Travail* officiellement reconnue prend forme à la

⁸⁵ Archives SSAE, comité du 26/03/1928, rapport de Lucie CHEVALLEY sur les relations entre la section Émigration et le SIAE.

⁸⁶ Archives SSAE, Comité du 26/03/1928. BIT, *Chronique mensuelle des migrations*, Février 1928, p. 61.

⁸⁷ Ainsi, vagabonds et étrangers font l'objet d'une « *surveillance* » rapprochée et de mesures de contrainte visant à contenir leur errance, source possible de déstabilisation. Voir Robert CASTEL, *Les Métamorphoses de la Question sociale, une chronique du salariat*, Gallimard, 1995 – et, plus particulièrement, le chapitre «La protection rapprochée», pp. 47-108.

⁸⁸ Les conférences officielles de Berne en 1906 et 1913, dont sont issus les premiers accords internationaux, sont restées sans effet.

Conférence de LEEDS en Juillet 1916. Les délégués syndicaux en définissent le contenu et exigent qu'elle soit intégrée dans le futur Traité de paix :

« Assurer à la classe ouvrière de tous les pays un minimum de garanties d'ordre moral et matériel, concernant le droit au travail, le droit syndical, les migrations, les assurances sociales, la durée, l'hygiène et la sécurité du travail »⁸⁹.

Réunis à Berne en 1919, les deux congrès de l'*Internationale Ouvrière* et du *Syndicalisme International* reprennent la revendication d'un véritable statut du travail, dont l'application serait confiée à la *Société des Nations*. L'*Organisation Internationale du Travail* (OIT) fait l'objet de la partie XIII du Traité de Versailles et devient une organisation permanente dont tous les États Membres font partie. Sa composition est tripartite : représentants gouvernementaux, délégués patronaux et ouvriers se retrouvent dans les mêmes instances pour étudier et mettre en œuvre les mesures d'amélioration de la condition ouvrière et assurer la protection légale des travailleurs. Une conférence annuelle est prévue. Celle qui se tient pour la première fois à Washington, en Octobre 1919, invite le conseil d'administration du *Bureau International du Travail* (BIT) à mettre en place une Commission internationale de l'Émigration qui « *tout en respectant pleinement les droits de chaque État, devait être chargée de faire rapport sur les mesures à adopter en vue de réglementer les migrations des travailleurs hors de leur pays d'origine et de protéger les intérêts des salariés résidant dans un autre pays que leur patrie* »⁹⁰. Cette Commission se réunit à Genève du 2 au 11 août 1921 avec les représentants de 18 pays et tente de faire adopter les résolutions nécessaires à « *la protection des émigrants et des travailleurs émigrés* ». Elle est composée par tiers : un tiers de délégués gouvernementaux représentant le Brésil, le Canada, la Chine, la France, l'Inde et le Japon ; un tiers de délégués patronaux représentant l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Espagne, la Grèce, la Suisse et la Tchécoslovaquie et, enfin, un tiers de délégués ouvriers représentant l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, l'Italie, la Pologne et la Suède.

Une définition de l'émigrant et de ses caractéristiques est retenue. L'émigrant est celui qui « *voyage à l'étranger dans le but d'un établissement durable, dans le but de rechercher un gagne-pain, dans certaines conditions de transport, avec un contrat spécial* »⁹¹.

La Conférence se fixe un ordre du jour autour de deux points : la protection des émigrants et le rôle du BIT. Sur le premier point, un certain nombre de préconisations et de recommandations visent à organiser le contrôle de tous les agents d'émigration et celui du recrutement collectif d'équipes de travailleurs pour l'étranger, à interdire les contrats comportant pour les émigrants des déductions de salaires pour avances de frais de voyage. Il est demandé par tous les pays de mettre en place des mesures afin que les divers examens subis par les émigrants aient lieu avant l'embarquement et non dans le pays d'arrivée, ceci pour éviter les risques de refoulement et de rapatriement. L'hygiène des émigrants en cours de voyage, par voie maritime ou par chemin de fer, doit faire

⁸⁹ Cité par Pierre GERBET, *Le Rêve d'Ordre Mondial, de la SDN à l'ONU*, Imprimerie Nationale Éditions, 1996, p. 66.

⁹⁰ Archives Ministère Affaires Étrangères (MAE), Série Société des Nations, BIT Législation et Traités, 1922, Volume 2343.

⁹¹ Archives MAE, Série Société des Nations, BIT Législation et Traités, Volume 2343.

l'objet d'un contrôle et de mesures appropriées. Un système d'assurance doit être prévu pour tous les événements pouvant se produire durant le voyage. Enfin, la Conférence souligne la nécessité de veiller à une totale égalité de traitement salarial entre les ouvriers immigrés et nationaux.

Quel rôle le BIT peut-il jouer dans l'application de ces mesures ? On propose qu'il assure à la fois un rôle de documentation dans les domaines de l'émigration et de l'immigration, et de coordination internationale des mesures de protection des émigrants. On se souviendra qu'à la perspective de la tenue d'une telle conférence, le Comité universel de l'YMCA et YWCA s'était mobilisé pour réaliser une enquête sur les conditions de voyage des émigrants ; son but était d'interpeller les instances internationales sur la nécessité d'établir des dispositions garantissant, tout au long du voyage et à l'arrivée dans le pays d'accueil, une protection fiable, fruit d'obligations respectées par l'ensemble des pays concernés par le transit ou l'accueil. La croyance dans les vertus d'une législation internationale pour résoudre les nombreux problèmes qu'elles constatent anime bon nombre d'œuvres privées attachées à cette question. On ne peut manquer, d'ailleurs, d'être frappé par la convergence de vues et d'idées entre les préconisations et souhaits émis par ces mêmes œuvres et les résolutions votées par la Conférence internationale de l'Émigration : sécurisation des voyages, lutte contre les exploitations en tout genre, protection des émigrants les plus faibles, égalité de traitement entre étrangers et nationaux... Cette convergence augure-t-elle de conditions enfin réunies pour l'amélioration substantielle des conditions de voyage et de vie des émigrants et de leurs familles ? L'alliance ainsi formalisée est d'envergure et peut autoriser de grands espoirs, au moment où les États-Unis commencent à fermer leurs portes et où les troubles occasionnés par l'application du Traité de Versailles provoquent des mouvements de population de grande ampleur ? Ce serait sans compter sur la faible légitimité de l'OIT et de son bureau auprès de ceux qui, *in fine*, ont le pouvoir d'élaborer des résolutions internationales, c'est-à-dire les Gouvernements.

Ces derniers ne tardent d'ailleurs pas à réagir – et de façon plutôt négative. Si l'on se réfère aux échanges de correspondance entre les différents ministères du Gouvernement français, les réactions sont vives et assez nettement tranchées. On y trouve des arguments à la fois de forme mais aussi de fond. On souligne que la question de l'émigration est « *d'une importance considérable (et que) les résolutions proposées à la validation des États relèvent de plusieurs ministères, le temps manque pour (les) étudier sérieusement* »⁹².

Néanmoins, c'est la légitimité même de la Conférence qui est tout entière remise en question.

« Il faut s'opposer nettement à cette élaboration précipitée, par une organisation internationale sans responsabilité, de textes qui peuvent fâcheusement s'imposer ensuite aux administrations compétentes »⁹³.

En France, le ministère du Travail renchérit en soulignant que l'absence des États-Unis à

⁹² Archives MAE, correspondance du Ministère des Affaires Étrangères au Service français de la SDN, 17/10/1921.

⁹³ Archives MAE, Série SDN, dossier Émigration-Immigration, II GI, Volume 2343.

L'Organisation permanente du Travail fait qu'il est prématuré de traiter la plupart des questions – « *prématuré* » pouvant, dans l'esprit des rédacteurs, être aisément remplacé par « *inutile* ». Le sujet est apparemment trop sérieux pour être confié à des organisations qui le traiteraient d'un point de vue purement technique, en entravant la souveraineté des États. Les efforts consentis porteront donc surtout sur la réduction maximale de ces résolutions, afin de préserver les prérogatives de chacun des ministères concernés.

Les instances gouvernementales ne sont pas les seules à réagir à l'étude des résolutions soumises par la Conférence internationale. Les compagnies maritimes ne tardent pas, elles aussi, à se manifester et à engager tout ce qui est en leur pouvoir pour entraver leur application. Elles s'adressent, par l'intermédiaire de leur représentant – le Comité Central des Armateurs de France –, au ministère des Affaires Étrangères pour protester. En quoi, s'indignent-elles, le BIT a-t-il compétence pour s'occuper d'émigration ? Son but n'est-il pas de s'occuper du travail et du chômage ? Quelle valeur peuvent bien avoir des résolutions produites par un groupe dans lequel les plus grands pays d'émigration et d'immigration ne sont pas représentés ? Le système d'assurance prévu est « *trop grave pour les Armateurs et il faut l'avis des intéressés* » avant d'y recourir. Enfin les mesures prévues dans le domaine de l'hygiène est « *une véritable insulte aux efforts entrepris depuis la fin de la guerre* » et qui, selon les dires du Comité Central des Armateurs, conduisent à la disparition progressive des entreponts et à l'installation de cabines⁹⁴. Le Comité Central n'aura de cesse, par la suite, de traquer les décisions des Conférences internationales et du BIT en la matière. Il intervient, de façon réitérée et pesante, auprès du Gouvernement afin de faire respecter ce qui lui semble être un principe incompatible avec l'intrusion d'une organisation, tout internationale soit-elle : le caractère commercial et privé qui lie l'armateur à son « client » : l'émigrant. Ce lien ne peut en aucun cas, selon lui, être assimilé à des rapports « d'employeurs à employés »⁹⁵.

Le BIT a donc toutes les peines à faire valoir son rôle de coordination internationale pour l'application des mesures de protection des migrants. William OUALID, qui représente la France à la première conférence de Genève, ne peut que constater en 1924 que le cadre juridique et international indispensable pour une protection efficace est encore à construire. Pire encore, les mesures initialement prévues aux trois étapes de la migration – avant le départ, pendant le déplacement et à l'arrivée – sont restées lettre morte.

« On se borna pour des raisons politiques à l'organisation de la documentation et de la statistique des mouvements migratoires » constate-t-il en soulignant que « les vastes ambitions semblent déçues »⁹⁶.

Quant aux œuvres privées, elles observent que les espoirs mis dans l'élaboration de

⁹⁴ Archives MAE, courrier du Comité Central des Armateurs de France au Directeur de cabinet du Ministre, 18/01/1922.

⁹⁵ Archives MAE, courrier du Comité Central des Armateurs de France au MAE, Direction des Affaires politiques et commerciales, Service français de la SDN, 26/06/1925.

⁹⁶ William OUALID, *Semaines des conférences sociales, 24-29 Mars 1924, Madrid. Société pour le progrès de la législation du Travail. Association Internationale pour la protection légale des travailleurs, IIe série, pp. 77-78.*

mesures internationales s'imposant à tous les pays restent déçus. Aussi, à la veille de la seconde Conférence internationale qui doit se tenir à Rome en Mai 1924, elles se mobilisent à nouveau afin « *d'appeler l'attention de la Conférence [...] ainsi que de tous les gouvernements sur l'importance des points suivants, à propos desquels elles formulent des vœux dont l'adoption et la réalisation lui semblent particulièrement désirables* »⁹⁷. Regroupées dans un « *Comité International des Organisations privées pour la Protection des Émigrants* » dans lequel se retrouvent diverses œuvres et associations intervenant tant pour la lutte contre le chômage que pour la protection légale des travailleurs ou la protection de la jeune fille. S'y côtoient le Conseil International des Femmes, le Comité International de la Croix-Rouge, l'Association internationale pour la lutte contre le chômage ou encore la *Jewish Association for the Protection of Girls and Women*. Au total, vingt-deux comités, œuvres et associations⁹⁸. La lecture de leurs propositions, soumises à l'attention bienveillante de la Conférence internationale et de ses membres, instruit sur l'ampleur de la tâche restant à accomplir : protection contre les abus et trafics en tout genre, meilleure information donnée dans la langue d'origine, simplification des formalités... À ces préconisations, s'ajoute le souci d'une protection morale avec la séparation des sexes lors des examens médicaux ou des transferts dans les bureaux et stations d'émigration et d'immigration, l'éducation à l'hygiène sous forme de « *causeries* », les activités occupationnelles au cours du voyage pour éviter le désœuvrement (cours de langue, conférences...). On ne s'étonnera pas de l'insistance mise sur la nécessaire reconnaissance par les pouvoirs publics des organisations privées qui défendent les intérêts des émigrants, et sur leur consultation dans « *l'élaboration et application des lois et règlements relatifs aux migrations...* »⁹⁹.

Une forte proximité s'instaure entre, d'une part, les résolutions et les propositions défendues par la Conférence internationale et négociées par le BIT auprès des autorités gouvernementales et, d'autre part, les préconisations des œuvres privées intervenant auprès des émigrants. Une forme de partage des tâches dans le domaine de la protection se dessine : la SDN pour les réfugiés, le BIT pour l'accès au monde du travail, et les œuvres privées pour la compensation de la rupture des solidarités de base et pour la préservation de l'unité familiale, facteur de fixation et garant de l'atténuation des effets du mouvement. Cette alliance vise aussi à préserver des conditions « *décentes* » et « *morales* » à un phénomène qui modifie des repères fondamentaux. Mais les migrants sont-ils les seuls à « bénéficier » d'une attention aussi prononcée de la part tant des pouvoirs publics que des œuvres privées ? Au-delà de la spécificité de leur expérience, n'est-ce pas aussi à leur condition sociale que toute cette sollicitude s'adresse ? La question n'est-elle pas aussi : « l'émigrant n'est-il pas un pauvre comme un autre ? »

2. De la philanthropie à l'action sociale.

⁹⁷ Archives SSAE, IMS/ISS, Genève – New York.

⁹⁸ L'IMS y est représenté au titre du Comité Universel de l'YMCA.

⁹⁹ Archives SSAE, Résolutions adoptées par le Comité International des Organisations pour la Protection des Émigrants.

L'expansion de l'industrialisation est un facteur de transformation profonde qui bouleverse de façon irréversible les repères et les bases des sociétés, ainsi que la façon dont elles ont réparti ou assigné les rôles et les places de chacun des éléments qui les constituent. Ces mutations ne vont pas sans crispation ni sans violence. Elles redessinent un paysage social, politique et économique pour des décennies.

Pour Jacques DONZELOT, la Révolution de 1848 fragilise de façon irrémédiable le mythe républicain. La République est malade, et cette maladie porte un nom : « *la question sociale* », une plaie qui est au centre de tous les débats, de toutes les polémiques, de toutes les utopies¹⁰⁰. Lorsque l'on parle de « *question sociale* », la représentation la plus commune s'attache à la présence massive d'ouvriers et de leurs familles vivant dans des conditions misérables dans les villes manufacturières. Arrachés à leurs communautés rurales, et donc privés de toute solidarité première, les paysans deviennent ouvriers dans les premières concentrations industrielles et se trouvent soumis aux caprices de la production, sans défense et sans protection.

Si la question du paupérisme bouleverse autant l'ordre des choses, ce n'est pas tant que la misère apparaît comme insupportable. Elle a toujours fait partie du « décor » et elle contribue même à un équilibre dans les répartitions des forces en présence. Le destin individuel peut être marqué par l'infortune : la maladie, l'invalidité, les misères de la vie peuvent vous exclure du jeu. À l'acceptation de la pauvreté, perçue comme un phénomène naturel, est liée la pratique de la charité, acte chrétien qui compense, momentanément et de façon aléatoire, le *manque*. La misère est, avant tout, une histoire d'individu à individu : celui qui reçoit et celui qui donne. L'acte charitable reste de l'ordre de l'initiative privée, même si une certaine organisation et un véritable « système » se mettent en place : ainsi, « visiter ses pauvres » devient une activité sociale féminine permettant de franchir les murs du foyer en « *traçant, dans la ville, des itinéraires permis et bénis* »¹⁰¹. La violence du paupérisme tient à une misère de masse qui ne peut être imputée au destin individuel. Les ouvriers et leurs familles travaillent – et dans les conditions les plus éprouvantes – et, pour autant, leur condition misérable ne peut manquer d'effrayer par son ampleur et sa proximité. Ce ne sont plus quelques dons et oboles remis par devoir chrétien qui peuvent résoudre une situation ressentie comme déstabilisante sur deux plans : la peur de la révolte – le « *Grand soir* » – révolte perçue comme inéluctable pouvant faire éclater le cadre sociétal, et le risque de la « *gangrène morale* » pouvant, lui, contaminer le corps social et le pourrir de l'intérieur.

Une telle menace oblige à une mobilisation à tous les niveaux de la société. La plupart des hommes politiques de la Troisième République ne manqueront pas d'y aller de leur opuscule sur « *la question sociale et le moyen de la résoudre* ». Mais la mobilisation ne se limite pas aux sphères politiques. La pratique de la charité se trouve aussi au cœur de débats passionnés. Dès le début du XIX^e siècle, le Baron de GUÉRANDO introduit dans son ouvrage *Le Visiteur du Pauvre* de nouveaux principes,

¹⁰⁰ Jacques DONZELOT, *L'Invention du social, essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard, 1984.

¹⁰¹ Michelle PERROT, « Sortir » in Geneviève FRAISSE et Michelle PERROT (dir.) *Histoire des Femmes*, Plon, 1991, Tome IV : Le XIX^e siècle, p. 468.

comme celui de la réciprocité. Pour lui, le don comme le secours ne peuvent exister sans contrepartie. De même, la charité ne peut plus être pratiquée avec l'individu comme unique destinataire. Il est nécessaire qu'elle s'exerce en référence à une communauté en articulant intérêts individuel et collectif. Cette « *révolution de la charité* » se trouve à la base d'une recomposition majeure du contexte existant jusqu'alors. La philanthropie sort du cénacle religieux et mobilise de nouveaux acteurs : des hommes politiques mais aussi des notables comme les magistrats, les médecins et ... les patrons. Cette recomposition ne va pas sans heurts ni débats et la « question sociale » devient vite un des champs de bataille sur lesquels vont s'affronter laïcs et religieux. La peur du « *Grand soir* » et le souci de lutter contre l'extension des idées révolutionnaires influencent de façon majeure les initiatives. Une vision de la société fonctionnant comme une « grande famille » et impliquant une interdépendance entre les membres qui la composent s'impose peu à peu. Aux bénéfiques réciproques, mais autonomes, de la charité – « gagner son paradis » – se substitue la relation d'échange. Certes, l'idée est d'améliorer la condition ouvrière pour réduire les risques d'explosion et de désordre, mais l'intérêt porté aux pauvres doit aussi permettre de les faire accéder à une modification de leur conduite. La paix sociale côtoie le relèvement moral, non comme une œuvre de redressement mais comme une accession possible, pour une classe laborieuse et « abruti » par sa condition, aux règles morales garantes de l'harmonie de l'ensemble de la société.

L'objet de notre recherche n'est pas de développer sous quelles formes et dans quels cadres le mouvement philanthropique, en plein essor tout au long du XIX^e siècle, servira de socle à l'émergence des professions du « social ». Nous ne pouvons non plus dérouler précisément les différentes étapes législatives et administratives qui vont améliorer les pratiques assurancielles et assistancielles¹⁰². Néanmoins, il nous paraît souhaitable de relever deux aspects à nos yeux fondamentaux pour la compréhension du contexte. Le premier, déjà évoqué, stipule que les liens d'interdépendance à l'intérieur de la société, s'ils n'excluent pas une certaine hiérarchie, obligent à une solidarité bien comprise ; le second s'appuie sur le fait qu'au-delà de la paix sociale au sens de l'ordre rétabli, la recherche d'une synthèse harmonieuse évacuant les conflits doit être à l'œuvre. Cette vision pacifiée, quelquefois à l'extrême, des rapports sociaux entre les classes n'est pas sans provoquer quelques secousses. C'est le cas, tout d'abord, dans le domaine religieux où la « question sociale » vient troubler des pratiques séculaires.

Une des réponses les plus remarquées est la publication de l'encyclique *Rerum Novarum* qui va représenter la référence stable et incontestée des catholiques pour toutes les questions touchant à la condition ouvrière¹⁰³. Édictée le 15 mai 1891 par le Pape Léon XIII, elle est une tentative de régénéscence de la mission de l'Église. Elle marque aussi une réelle prise de conscience des changements profonds qui affectent la pratique religieuse. Léon XIII rappelle aux riches, et notamment aux patrons, leur devoir vis-à-vis des « *hommes des classes inférieures* »¹⁰⁴. Il s'en prend aux idées socialistes, sources

¹⁰² Outre l'ouvrage de Jacques DONZELOT déjà cité, on pourra se reporter, entre autres, à Colette BEC, *Assistance et République, la recherche d'un nouveau contrat social sous la IIIe République*, L'Atelier, 1994 ; Robert CASTEL, *Op. cit.* : François EWALD, *L'État Providence*, Grasset, 1986.

¹⁰³ Léon XIII, *Rerum Novarum*, 15 mai 1891, Conditions des ouvriers et restauration sociale.

de haine et de violence selon lui, qui remettent en question les fondements vitaux comme la propriété et les fonctions de l'État. Mais c'est surtout le message de « *la réconciliation entre les classes* » qui va marquer le mouvement des catholiques dits « *sociaux* ». Par l'idée de réconciliation, il faut entendre le rejet d'un progrès qui surgirait d'une violente secousse sociale mettant aux prises deux classes antagonistes. La violence n'est jamais considérée comme un moyen efficace pour progresser ; le conflit est à bannir car il dresse les hommes les uns contre les autres dans des combats absurdes. Cette vision veut se convaincre d'une concorde possible, pour peu que l'action vise à approcher et pénétrer la condition ouvrière. L'antagonisme de classe est censé ne pouvoir résister à cette recherche de compréhension mutuelle, ce qui conduira certains mouvements à prôner « *d'aller au peuple* », voire pour certains audacieux et audacieuses « *se faire peuple* ». Toutefois dans cette proclamation, il y a aussi le souci d'occuper le terrain. L'influence des idées révolutionnaires et socialistes est vécue comme un contre-pouvoir menaçant pour l'influence chrétienne. Il y a là un territoire à christianiser ou à rechristianiser. Aussi, bien que l'idée de réconciliation soit porteuse d'une certaine paix sociale, la conquête du peuple n'exonère pas de positions fortes et d'une lutte à mener contre « *les idéologues de la destruction* ».

Les chrétiens ne sont pas les seuls à vouloir reconquérir un terrain perdu. Les républicains sont, eux aussi, à la recherche d'une place à tenir. La démarche de réconciliation et de pacification, telle qu'elle est prônée par une partie des catholiques, leur semble encore trop inspirée d'une conception inégalitaire. De plus, il faut nous resituer dans le contexte d'une sorte de guerre sans merci que se livrent alors laïcs et religieux. L'anticléricalisme est virulent et sans concession. Certaines doctrines qui vont émerger de ce bouillonnement tentent de répondre par une idéologie prenant la forme d'une synthèse entre marxisme et libéralisme. L'une des plus marquantes est le « Solidarisme » dont l'initiateur, Léon BOURGEOIS, est membre du Parti Radical-socialiste¹⁰⁵. Le Solidarisme propose de rendre compatibles le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu – de tous les individus. Considérant que « *l'homme naît débiteur de l'association humaine* », l'État se doit de compenser les manques et de réparer les injustices afin de « *maintenir toutes les catégories, tous les individus en état d'œuvrer au cours du progrès* ». Pour tenir cette gageure, le développement du droit social et des réformes légitime l'intervention de l'État dans des sphères de plus en plus nombreuses¹⁰⁶. L'intervention se déploie « *partout où le sens de la responsabilité du chef de famille ou du chef d'entreprise apparaît insuffisante pour satisfaire ces exigences.* »

La question sociale va-t-elle devenir un vaste champ de bataille sur lequel s'affronteraient des militants catholiques régénérés par *Rerum Novarum* et des

¹⁰⁴ « N'oublie pas ô riche que le travailleur est ton frère et que tu lui dois un partage équitable des biens qu'il t'aide à amasser. »

¹⁰⁵ Léon BOURGEOIS (1851-1925), avocat et homme politique, diffuse ses idées tant par la publication d'une série d'articles regroupés dans un ouvrage publié en 1896, *Solidarité*, que par la Société d'Éducation Sociale, association créée en 1895 « pour la propagation des idées nouvelles ».

¹⁰⁶

républicains légitimés par le Solidarisme, sans oublier les syndicats préparant la Révolution ? En fait, des mouvements d'alliance et de convergence ne manquent pas de se produire et sont le fruit, notamment, de la sécularisation du « social ». Sécularisation bien sûr provoquée par l'anticléricalisme et la progression incessante des républicains contre la puissance de l'Église. Néanmoins, nous ne pouvons que souscrire à l'hypothèse développée par Christine RATER-GARCETTE qui démontre comment la séparation de l'Église et de l'État a permis, voire libéré, les initiatives des catholiques sociaux pour qu'ils s'engagent résolument dans l'action sociale, sous des formes parfois en rupture avec les pratiques caritatives et philanthropiques¹⁰⁷. En effet, la mission moralisatrice apparaît pour beaucoup comme un obstacle à une véritable immersion et il faut chercher d'autres buts à l'action. Pour certains mouvements, la croyance dans la vertu libératrice du progrès et de la connaissance est partagée avec les laïcs. Mieux former et mieux préparer celles et ceux qui « vont au peuple » apparaît comme une impérieuse nécessité. Prenons l'exemple du Mouvement du *Sillon*, créé par Marc SANGNIER¹⁰⁸. Il veut assurer la formation de la jeunesse ouvrière par des cercles d'études favorisant l'émergence d'une élite capable d'« agir sur la masse pour la pénétrer et la transformer ». Pour lui « le peuple dès le départ doit être libre et prendre en main ses responsabilités ». La démarche porte sur l'espoir mis dans l'éducation et l'accès à la connaissance à son niveau le plus élevé. Les cercles d'éducation populaire se mettent en place, au sein desquels le mélange des milieux et des sujets débattus est privilégié. Il s'agit de réconcilier l'Église et la République, seul moyen d'assurer une paix réelle entre les classes sociales.

Cette recherche d'un œcuménisme social ne va pas sans heurts ni malheurs. Elle peut être suspectée de subversion et de collusion avec les idées socialistes. L'engagement politique de Marc SANGNIER qui, dès 1908, se présente à des élections, accentue plus encore la tension entre l'œuvre sociale et l'engagement partisan. La plus haute autorité de l'Église intervient. Pie X, qui a succédé à Léon XIII, rappelle à Marc SANGNIER que l'action politique est réservée aux laïcs et qu'elle doit être séparée de l'action spirituelle. De ce rappel à l'ordre « *dur mais paternel* » le mouvement du *Sillon* ne se remettra pas car il est interprété, en son sein comme à l'extérieur, comme une condamnation définitive. La leçon qui en sera retenue est l'existence d'une incompatibilité profonde et constitutive entre le « *social* » et le « *politique* ». Le « *social* » devient ainsi

¹⁰⁷ 1 Christine RATER-GARCETTE, *La Professionnalisation du Social, Action Sociale, Syndicalisme, Formation, 1880-1920*, L'Harmattan, 1996, pp. 32-38.

¹⁰⁸ 2 Marc SANGNIER, 1873-1950, issu d'une famille aisée, est influencé très jeune par l'encyclique *Rerum Novarum*, et organise des cercles de discussion entre étudiants et ouvriers au cours de ses études secondaires. Il rejoint, en 1898, une revue *Le Sillon*, dont il renforce le projet d'une « *Église démocratique* » en faisant œuvre religieuse, morale et sociale par l'organisation d'une éducation populaire. Après le rappel à l'ordre papal dont le mouvement qu'il dirige ne pourra se relever, Marc SANGNIER poursuit des tentatives en politique en se présentant aux élections législatives. Après plusieurs échecs, il est élu député sur PARIS en novembre 1919. Battu en 1924, il s'engage dans l'action internationale et devient un ardent pacifiste. En avril 1939, après la mort de son fils cadet, il se retire en Corrèze et abandonne toute activité durant la Seconde Guerre mondiale. Membre du Mouvement Républicain Populaire créé en 1945, il est élu député à nouveau sur PARIS en 1946. Pour une connaissance plus approfondie de l'action de Marc SANGNIER, on pourra se reporter à la biographie de Madeleine BARTHÉLÉMY-MADAULE, *Marc Sangnier, 1873-1950*, Seuil, 1950.

une entité qui, se suffisant à elle-même, pourrait – pourquoi pas ? –, transcender toutes les autres.

Dans la sphère de l'action sociale, outre la volonté d'approcher et de mêler différentes classes sociales, la règle constante est de pratiquer un œcuménisme permanent. Catholiques, israélites et protestants se côtoient, réfléchissent, voire agissent ensemble. Et nous ne pouvons terminer cette étude trop brève sur l'émergence de ces mouvements composant la galaxie complexe du « *social* », sans nous intéresser à la place prise par les protestants. Bien que minoritaires, notamment par rapport aux catholiques, leur influence est bien réelle. Elle est caractérisée par des idées qui ne peuvent que trouver un écho favorable dans ce domaine. Tout d'abord la primauté de l'individu sur le groupe, ensuite l'importance donnée à l'action, une action qui doit mener à la justice sociale. Fruits de persécutions séculaires, leur tolérance et leur engagement dans le champ social les rendent particulièrement présents dans le débat politique et social¹⁰⁹. Dernier point enfin, et non des moindres, leur souci d'adapter la religion à « *la société moderne* », qui les rend plus sensibles et moins rétifs à une participation active dans la sphère politique. Plus proches des républicains que les milieux catholiques, ils occupent dans la Troisième République une place importante et exercent une influence incontestée. Vont-ils jusqu'à concevoir une analyse plus ouverte au sujet de la lutte des classes et du marxisme ? S'ils n'apportent pas leur caution à ce qui est considéré comme une théorie contraire à l'esprit de l'Évangile et comme une menace de déchristianisation totale, la lutte des classes est vécue comme une réalité incontournable. « *C'est la dialectique entre la lutte des classes et la solidarité qui permettra de résoudre la question sociale* »¹¹⁰. Il n'existe pas d'incompatibilité majeure entre le protestantisme et la Philosophie des Lumières. La relation pacifiée des « Huguenots » avec la laïcité les dispense des tourments vécus par les catholiques « sociaux ». Depuis longtemps, le monde de la santé et des soins représente un domaine dans lequel ils ont pu apporter leur contribution propre dans la formation comme dans l'organisation d'établissements hospitaliers¹¹¹. Comme au sein du catholicisme, la « question sociale » fait émerger de nouveaux courants qui tentent de prendre en compte les évolutions jugées indispensables à la poursuite d'une action sociale et spirituelle adaptée. Dans la même période, naît le « *christianisme social* », versant protestant d'une tentative d'évolution d'une Église menacée de se couper des classes populaires. Pour les tenants du christianisme social, il est nécessaire de se mettre :

« en quête d'une troisième voie, d'un 'ni ni' qui renvoie dos à dos et une religion qui serait aveugle à la question sociale, et un socialisme qui se fermerait à la dimension spirituelle de l'homme »¹¹².

Si, comme le catholicisme social, les résultats de leur influence au sein de la classe

¹⁰⁹ Pour une analyse de la place des protestants dans l'action sociale, on se reportera à l'ouvrage de C. RATER-GARCETTE, *Op.cit.* pp. 51 à 57.

¹¹⁰ Jean BAUBEROT, *Le Retour des Huguenots*, Cerf, 1985, p. 130.

¹¹¹ Voir Simone CRAPUCHET, *Protestantisme et écoles de soins infirmiers, de la IIIe à la Ve République*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1996.

ouvrière en général et des syndicats en particulier furent largement en deçà des espérances, de nombreux pasteurs et fidèles s'engagèrent dans l'action sociale en y apportant une sensibilité particulière et des engagements sans ambiguïté. Parmi ces engagements, le refus de l'antisémitisme, qu'il soit nazi ou français, fait qu'en règle générale le protestantisme a pu se garder « *de la vulgate antisémite et xénophobe, ou de l'indifférence sans sympathie* »¹¹³ qui allait marquer si profondément, dans les années trente, la société française.

Chapitre 3 : Des années grises aux années noires, 1930–1939

I — Les étrangers : un « mal nécessaire »

1. Un pays meurtri et bouleversé par la première guerre mondiale.

En France, l'accroissement naturel de la population est en stagnation depuis la fin du XIXe siècle. Le recensement de 1911, en décomptant 39.650.000 résidents permanents –(ce qui représente le cinquième rang européen), confirme l'existence de signes préoccupants d'une société dont les générations ne se renouvellent plus et qui donne des indices inquiétants de stagnation, voire de régression. Ainsi, à sept reprises entre 1890 et 1913, le nombre des décès est supérieur à celui des naissances. La France affiche un taux de natalité situé au dernier rang européen et la mortalité y est la plus forte du fait de la prégnance de « *fléaux sociaux* » comme la tuberculose, l'alcoolisme et les maladies vénériennes qui font des ravages, notamment dans les couches sociales les plus fragiles¹¹⁴. Sur le plan économique, la réalité est plus contrastée. À la veille de la guerre, bien que sa balance commerciale soit déficitaire, la France est la deuxième puissance financière d'Europe. L'industrialisation est en pleine expansion avec, en 1913, un taux de croissance de plus de 5,2%. L'extraction minière est multipliée par deux en quelques années, la métallurgie progresse et la sidérurgie explose. Mais ce fort accroissement ne doit pas occulter des zones de fragilité comme le retard pris, par rapport aux autres puissances européennes, dans le domaine de l'urbanisation. En 1911, La France ne compte que 16 villes de plus de 100.000 habitants, contre plus de cinquante en Grande-Bretagne ou encore en Allemagne. Le monde rural reste dominant dans la société française mais il souffre, lui aussi, d'un retard aigu de mécanisation et de modernisation et il doit mobiliser une main-d'œuvre abondante, confisquant ainsi un

¹¹² Patrick CABANEL, *Les Protestants et la République*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, p. 94.

¹¹³ Patrick CABANEL, *Op.cit.*, p. 177.

¹¹⁴ Ralph SCHOR, *La France dans la Première Guerre Mondiale*, Nathan, 1997, p. 10.

potentiel qui aurait pu contribuer à l'essor de l'industrie.

La Grande Guerre va, de façon brutale, accentuer les déséquilibres d'une société déjà fragile avec, au premier plan, un bilan démographique catastrophique. Le conflit armé provoque des coupes sombres dans les classes d'âge appelées par la mobilisation. Mobilisation et incorporation sont redoutablement organisées puisque peu d'hommes échappent à l'appel. Les pertes humaines furent, hélas, à la hauteur de cette efficacité. Le total des décès, tant civils que militaires, s'élève à 1.420.000 morts¹¹⁵. Dans certaines régions le pays n'est plus qu'un immense champ de ruines nécessitant un effort de reconstruction sans précédent. L'état des finances publiques est alarmant. Bref, c'est un pays à genoux qui sort victorieux d'un conflit d'une violence sans précédent.

Mais, épreuve insoutenable et inhumaine, cette guerre contribue aussi indéniablement à l'évolution des mentalités et permet un passage violent mais irrémédiable dans le XX^e siècle. Ainsi, les nécessités matérielles pour le soutien à l'effort de guerre bouleversent les rôles sociaux traditionnels, notamment dans l'activité économique. Durant le conflit, les femmes prennent en main les commerces, le labour des champs et, tâche qui leur est plus familière, la survie quotidienne de la famille. Par leur embauche dans les industries d'armement, elles contribuent à maintenir l'activité indispensable pour une économie de guerre. Durant les quatre années du conflit, des travailleurs étrangers sont appelés à leurs côtés pour combler les manques dus à l'absence des hommes dans les principaux secteurs de l'économie. Dès le début du siècle, on avait pu observer le renforcement de la présence d'une population étrangère attirée par la demande de main-d'œuvre et par l'absence de contraintes administratives en matière de circulation transfrontalière. Le déclenchement des hostilités provoque le départ de milliers de résidents étrangers avec leurs familles. Ceux qui restent et qui sont ressortissants des pays ennemis sont internés dans des camps, préfigurant ceux qui dès 1939 « accueilleront » les étrangers jugés « indésirables »¹¹⁶.

Il faut donc organiser, dès 1915, l'immigration de travailleurs industriels et agricoles. Pour cela, deux services sont créés : l'un au sein du ministère de la Guerre, l'autre à l'Agriculture. Le décret du 14 septembre 1916 prévoit l'introduction de travailleurs coloniaux nord-africains, indochinois et malgaches. Le service ouvrier du sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux Munitions deviendra plus tard le *Service de la Main d'Œuvre Étrangère* au sein du ministère de l'Armement, avant d'être rattaché, en 1917, au ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale (MTPS). La coordination entre les deux services est assurée par la Commission interministérielle de la main-d'œuvre,

¹¹⁵ Les pertes militaires représentent 16 % des appelés et 27 % des effectifs engagés. J. DUPAQUIER, *Histoire de la Population Française, de 1914 à nos jours*, Volume 4, PUF, p. 60.

¹¹⁶ Sur les camps d'internement de la Première Guerre mondiale, on se reportera à l'ouvrage de Jean-Claude FARCY, *Les Camps de Concentration Français de la Première Guerre Mondiale (1914-1920)*, Anthropos, 1995. Pour l'auteur, si le nombre exact d'internés ne peut faire l'objet que d'une estimation, il évalue néanmoins qu'à la fin de l'année 1914, le nombre total d'étrangers internés approche le chiffre de 45.000 personnes. 12.000 civils Austro-allemands se trouvaient encore dans les camps français au début de l'année 1918 et on peut estimer que, durant toute la période du conflit, 60.000 personnes ont été touchées par une mesure d'internement : Jean-Claude FARCY, *Op. cit.*, p. 129.

mise en place en septembre 1915 auprès du MTPS ¹¹⁷ . Durant le conflit, 220.668 hommes sont appelés à venir en France pour assurer un appoint en main-d'œuvre dans l'industrie de guerre. Pour la seule année 1917, 83.701 introductions sont effectives ¹¹⁸ . Ces travailleurs sont soumis à un régime particulier de discipline et de vie collective sous haute surveillance. À la fin des hostilités, ils seront renvoyés dans leurs terres d'origine sans plus d'attention ni remerciements, considérés et traités comme de simples rouages d'appoint. Outre cette main-d'œuvre très contingentée et puisée dans les ressources offertes par l'empire colonial, les besoins liés à l'industrie nécessitent le recours à 82.000 ouvriers, majoritairement grecs, portugais ou espagnols et, dans une moindre mesure, italiens.

Le monde rural se trouve quasiment à l'abandon durant la période du conflit. Les besoins en main-d'œuvre, déjà sensibles avant l'ouverture des hostilités, s'accroissent subitement du fait de la véritable saignée que l'incorporation a opérée dans les classes d'âge masculines les plus vigoureuses. L'*Office de la main-d'œuvre agricole* au sein du ministère de l'Agriculture, qui deviendra en 1917 le *Service de la Main d'Œuvre Agricole*, se charge, surtout dans les années 1915 et 1916, de l'immigration d'ouvriers, pour la plupart espagnols et portugais. Cette immigration sera aussi une immigration familiale. Néanmoins, ces introductions compensent à peine les retours au pays d'ouvriers espagnols au moment de la déclaration de guerre ¹¹⁹ .

Au total, ce sont 440.000 travailleurs immigrants qui auront été introduits et placés dans l'économie de guerre par l'action conjuguée des deux services ministériels. Au sortir du conflit, chacun d'eux continue de fonctionner et reste intégré à son ministère d'origine ¹²⁰ .

Une organisation n'est pas une politique et, si l'objectif premier – substituer à une main-d'œuvre nationale déficitaire une main-d'œuvre immigrée et coloniale – peut être considéré comme atteint, il n'entre pas dans une visée à long terme sur la place – permanente ou conjoncturelle – et sur la fonction – économique ou de peuplement – de ces populations étrangères dans le territoire national. En ruine et exsangue, la France se doit de donner au pays les moyens d'assurer sa reconstruction et de pallier les graves insuffisances qui caractérisent la société au seuil des années vingt. Cette « urgence du moment » sera pour longtemps le seul cadre donné au recours à l'immigration.

Sur le plan démographique, la situation, déjà préoccupante au début du siècle, devient franchement alarmante. Durant les années du conflit, on observe une baisse inexorable du nombre des naissances, si bien qu'au sortir de la guerre le déficit des naissances coïncide pratiquement avec le nombre des morts au combat ¹²¹ . La brève

¹¹⁷ Un décret du 18 Octobre 1917 renforce le lien entre la Commission et le ministère.

¹¹⁸ La répartition en est la suivante : 75.900 Algériens, 4.900 Indochinois, 3.500 Marocains. Jacques DUPAQUIER, *Op.cit.*, p. 66.

¹¹⁹ Sur 193.700 ouvriers espagnols, 96.900 sont des ouvriers agricoles et 92.000 retournent dans leur pays.

¹²⁰ Vincent VIET note toutefois que les deux services n'apparaissent pas les organigrammes : Vincent VIET, *La France Immigrée. Construction d'une Politique, 1914-1997*, Fayard, 1998, p. 36.

reprise de natalité dans les années 1920 et 1921 est malheureusement illusoire et, en 1922, son taux redescend au palier d'avant-guerre. À cette perte de vitalité doit s'ajouter le compte des morts de quatre années de combat. Et le constat est terrifiant : 1.138.000 morts, soit plus de 10% de la population masculine. À ce premier chiffre si terrible, il convient de rajouter 2.800.000 blessés, dont plus d'un million resteront invalides¹²². Pendant les quatre années de guerre, si l'activité féminine a permis de combler une partie du déficit de main-d'œuvre, le phénomène ne persiste pas au retour de la paix. On assiste même à un véritable effondrement de l'activité des femmes dans l'industrie. Et l'augmentation de leur présence dans les services marchands et non marchands ne compense pas un mouvement d'ensemble caractérisé par un retrait net de la population féminine dans l'ensemble de l'activité économique¹²³. Cela dit, il faut souligner que, tant dans l'industrie que dans l'agriculture, le fléchissement est encore plus net en ce qui concerne la population masculine. L'exode rural augmente avec le développement de l'industrialisation et le maintien de conditions de travail pénibles liées au retard de la mécanisation. Outre le déficit démographique cumulé, des évolutions sensibles se font jour, signes de nouvelles manières de vivre et de nouvelles aspirations. Ainsi « *la plume chasse l'outil* » et, de plus en plus, les travaux à forte pénibilité sont délaissés pour les professions du secteur tertiaire. Or, tant le monde agricole que l'industrie qui se développe, sans parler des grands travaux de reconstruction nécessaires du fait de l'état de ruine dans lequel se trouvent certaines régions, nécessitent une main-d'œuvre de masse¹²⁴. Avec une démographie exsangue et des besoins économiques forts, une main-d'œuvre étrangère devient impérative. Dans les pays susceptibles de la fournir, la natalité est souvent à un taux élevé et la pauvreté persistante. La dynamique de l'offre et de la demande semble bien en place. Les lois restrictives, votées en 1921 et 1924, visant à limiter l'entrée sur le territoire américain des nouveaux immigrants vont compléter la liste des causes qui feront de la France, à cette période, le premier pays d'immigration¹²⁵.

L'interventionnisme de l'État, instauré pendant la période de guerre, pouvait-il se poursuivre pour organiser cet appel massif à la main-d'œuvre extérieure ? Au-delà de la période de guerre, les deux ministères chargés des recrutements de travailleurs étrangers et coloniaux ont conservé leurs services spécialisés en la matière. Dès 1919, une série de conventions de travail se négocient et se concluent, d'abord avec la Pologne puis avec l'Italie et la Tchécoslovaquie¹²⁶. L'ampleur de la tâche et des enjeux pouvait légitimement

¹²¹ Les mesures prises, telles que les permissions accordées aux mobilisés en 1917 pour revivifier le nombre des naissances, n'auront pas l'effet escompté.

¹²² 1.110.000 exactement dont 300.000 mutilés.

¹²³ Voir : Françoise THÉBAUD, «La Grande Guerre, le triomphe de la division sexuelle» in Georges DUBY et Michelle PERROT, *Histoire des Femmes en Occident*, Tome 5 : «Le XXe siècle» sous la direction de Françoise THÉBAUD, Plon, 1992, pp. 31-74.

¹²⁴ Ajoutons à ce tableau que, sur le plan politique, la mise en place en 1919 de la journée de travail de huit heures crée aussi des besoins supplémentaires.

¹²⁵ Gérard NOIRIEL, *Le Creuset Français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Seuil, 1988, p. 11.

conférer une place de choix à une mobilisation politique d'envergure. Or, il semble bien que, au-delà des questions d'organisation des flux de main-d'œuvre et des préoccupations d'ordre sanitaire, la question de l'immigration ne fasse l'objet d'aucune réflexion prospective sur les effets d'un tel afflux, aussi encadré soit-il. Entre une immigration à caractère purement économique induisant plutôt l'appel à une main-d'œuvre masculine, et une immigration de peuplement plus tournée vers la venue de familles, aucun dessein d'ensemble ne permet d'établir leur complémentarité en fonction des besoins de la nation.

2. L'immigration : une vague grandissante et silencieuse.

Facilité par la croissance économique qui se maintiendra jusqu'au seuil des années trente, l'appel à la main-d'œuvre étrangère connaît peu d'entraves et des milliers d'étrangers entrent en France. Sur le plan politique, le retour de la droite au pouvoir en 1919 accélère et conforte la tendance d'un non-interventionnisme de l'État en la matière, la question est considérée comme relevant du seul domaine économique¹²⁷. Pourtant, le phénomène est sans précédent. « *L'invasion pacifique* » gonfle et enfle surtout durant la décennie 1921-1931, où l'on passe de 1.631.000 à 2.890.000 étrangers¹²⁸. De 1921 à 1930, 1.666.000 entrées de travailleurs étrangers sont enregistrées pour 517.000 sorties. Le phénomène s'effondre dans la décennie suivante pour des raisons que nous analyserons ultérieurement¹²⁹. C'est en 1924 que la courbe ascendante atteint son niveau le plus haut. On dénombre alors 217.603 entrées¹³⁰. L'examen des statistiques des entrées et sorties contrôlées (donc non exhaustif) nous enseigne que, loin d'être en progression régulière et continue, l'immigration connaît d'une année sur l'autre et d'un secteur à l'autre (agricole/industriel) des variations importantes. Ces variations sont surtout sensibles dans le secteur industriel, où l'appel à la main-d'œuvre suit par poussées la conjoncture économique. Dans le secteur agricole, en revanche, les écarts sont moins brusques. C'est la conséquence de besoins en main-d'œuvre toujours renouvelés pour des raisons déjà soulignées – exode rural, besoin de « bras » du fait de la lenteur de la mécanisation, mobilité sociale des nationaux – et de la difficulté à *fixer* le mouvement de la main-d'œuvre agricole étrangère. Les conditions matérielles de travail,

¹²⁶ Le 3 septembre 1919 avec la Pologne, le 30 septembre 1919 avec l'Italie et le 20 mars 1920 avec la Tchécoslovaquie.

¹²⁷ Pour les élections législatives de novembre 1919, le *Bloc National républicain* se constitue, au lendemain de la Première Guerre mondiale, en regroupant les forces du centre et de la droite, la droite catholique, des nationalistes et des monarchistes ainsi que quelques radicaux et socialistes. Son programme, édifié autour d'une application stricte du Traité de Versailles et de la défense de la propriété, reçoit l'appui, entre autres, du patronat lui permettant de gagner les deux tiers des sièges à l'Assemblée Nationale. Gouvernant durant quatre ans, la coalition sera battue en 1924 par le *Cartel des Gauches*.

¹²⁸ Le recensement de 1911 en dénombrait 1.150.000. Jean-Charles BONNET évalue qu'en réalité, en 1931, le chiffre de 3 millions est atteint, voire dépassé.

¹²⁹ De 1931 à 1940, les entrées s'élèvent à 618.000 pour 479.000 sorties. J. DUPÂQUIER, *Op. cit.*, p. 103.

¹³⁰ Ralph SCHOR, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, A. Colin, 1998, p. 58.

de logement, de rémunération et de protection sont si défectueuses que, bien souvent, au désespoir des exploitants agricoles, les ouvriers agricoles, garçons de ferme et autres vachères vont tenter leur chance sous des cieux moins austères et plus confortables. Les raisons de cette évaporation ne sont pas liées à des exigences extravagantes. Elles démontrent plutôt l'état particulièrement désastreux des conditions de vie, sanitaires entre autres, dans la belle campagne française de l'époque¹³¹. Alors que, durant les années 1927 et 1928, les entrées dans le secteur industriel s'effondrent littéralement, le secteur agricole accuse un moindre fléchissement et représente le double des entrées dans le premier secteur¹³². Mais le taux de rupture de contrat avant l'échéance normalement prévue peut atteindre 18% à certaines périodes. Parmi les causes le plus fréquemment évoquées, on trouve les conflits liés au taux de salaire (25%), aux conditions de travail – travail le dimanche, travail journalier trop long – (18%) et au logement (11%)¹³³.

La loi du 11 Août 1926 tente de mettre fin à l'instabilité chronique des travailleurs étrangers désertant l'agriculture pour aller se faire embaucher dans le secteur industriel – secteur dans lequel les employeurs eux-mêmes prennent des initiatives. Pour éviter les frais d'acheminement depuis le pays d'origine jusqu'en France, ils n'hésitent pas à aller débaucher les salariés agricoles en leur promettant de meilleures conditions de travail et de salaire. Désormais, selon la loi, un employeur ne peut procéder à l'embauche d'un étranger dont la carte d'identité ne porte pas la mention « travailleur ». Dans un délai d'un an après la délivrance de la carte, l'étranger doit rester dans la catégorie d'emploi –(agricole ou industrielle) pour laquelle il a été autorisé à entrer en France. Si cette loi est difficile à appliquer de façon stricte, elle inaugure une longue série de mesures dont l'application a pour but de contrôler puis de restreindre la circulation des travailleurs étrangers, tout d'abord dans les zones transfrontalières puis sur l'ensemble du territoire¹³⁴. Fixer la mobilité devient une exigence impérieuse due à la méfiance accrue vis-à-vis d'une population mouvante, donc incontrôlable, et sujette à tous les soupçons et accusations.

La formidable croissance de la présence étrangère en une seule décennie, couplée à une série de difficultés économiques, déchaîne bien des réactions tant dans l'opinion publique que dans les partis politiques. L'évolution de cette présence comporte en effet des caractéristiques spatiales et nationales. D'une migration à l'origine plutôt saisonnière et de proximité frontalière, nous passons à une immigration plus permanente qui se

¹³¹ Sur les conditions de vie dans les exploitations agricoles jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, voir : «La Fin de la France Paysanne» in G. DUBY et A. WALLON (dir.), *Histoire de la France Rurale*, Tome 4, Seuil, 1976, pp. 187 à 212.

¹³² En 1927, le secteur industriel comptait 18.778 entrées pour 45.547 dans le secteur agricole ; en 1928, les chiffres étaient respectivement de 36.055 et 61.687 entrées. À noter qu'en 1926 on dénombrait 98.949 et 63.160 entrées (R. SCHOR, *Op. cit.*, p. 58).

¹³³ Rapport de Marcel PAON, chef de service de la Main d'Œuvre Agricole présenté au CNMO, cité par Ralph SCHOR, *Op.cit.*, p. 78 et Janine PONTY, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne, 1988, p. 98.

¹³⁴ Gérard NOIRIEL, *Op.cit.*, p. 118.

diffuse et s'implante plus profondément à l'intérieur du pays. En outre, les étrangers proviennent de pays de plus en plus éloignés du territoire français. En dix ans, il faut noter à l'intérieur de ce flux croissant des redistributions et des évolutions non négligeables. Ainsi, les Belges voient leurs effectifs baisser de façon régulière et passent de 349.000 en 1921 à 253.700 dix ans plus tard. La progression la plus spectaculaire provient de l'immigration polonaise dont la présence en France va passer de 45.800 personnes en 1921 à 507.800 en 1931. En lien avec cette croissance d'une importance exceptionnelle, on peut observer une augmentation non négligeable de la présence de Nord-africains¹³⁵. Ainsi en 1931 « *le cycle belge est achevé ; le cycle italien est en cours ; le cycle polonais encore naissant* »¹³⁶.

3. Ambitions et fragilités des pouvoirs publics.

Face à un tel phénomène, quelle organisation faut-il mettre en place ? Nous avons déjà noté qu'après la Première Guerre mondiale, le SMOA et le SMOE continuent à jouer un rôle important en matière d'immigration. Vincent VIET le souligne : « [...] *Jusqu'au milieu des années trente, la marque de l'État reste en retrait même si de facto une organisation administrative est bel et bien présente et active* »¹³⁷. Cette marque présente, toutefois, des caractéristiques qui la fragilisent. Tout d'abord, on ne peut que constater un morcellement des compétences. Ainsi, cinq départements ministériels ont une capacité d'intervention dans le domaine : les ministères du Travail et de l'Agriculture déjà évoqués, ainsi que le ministère de l'Intérieur qui assure le contrôle et la surveillance des étrangers sur le sol français. Le ministère de la Justice, quant à lui, est chargé des naturalisations. Les négociations liées aux conventions internationales sont menées par le ministère des Affaires Étrangères¹³⁸. Une répartition aussi éclatée présente bien des inconvénients lorsqu'il s'agit d'assurer une coordination et une cohérence dans les décisions et les mesures à prendre. Pour tenter de résoudre ces difficultés, des instances sont mises en place. C'est le cas de la *Commission Permanente Interministérielle de l'Immigration* (ou CII) créée par un décret du 18 juillet 1920. Sa tâche consiste à préparer et contrôler l'application des traités internationaux concernant l'immigration. Sa composition prévoit initialement un directeur des Affaires administratives et techniques du ministère des Affaires Étrangères, les autres membres provenant des services des ministères de l'Intérieur, du Travail, de l'Hygiène¹³⁹. L'absence de représentation du ministère de la

¹³⁵ Leur nombre passe de 36.300 à 102.000 sur la décennie. L'ensemble des éléments statistiques cités ci-dessus sont tirés de Ralph SCHOR, *Op. cit.*, p. 60-61.

¹³⁶ Yves LEQUIN (dir.), *La Mosaïque France. Histoire de l'Immigration et des étrangers*, Larousse, 1988, p. 352.

¹³⁷ Vincent VIET, *Op. cit.*, p. 37.

¹³⁸ Aux cinq ministères concernés, il faut ajouter dès 1930 celui de la Santé Publique prenant en charge les aspects sanitaires en organisant des contrôles dans les bureaux d'immigration situés aux postes frontières. Sur les compétences respectives des ministères : Jean-Charles BONNET, *Op. cit.*, pp. 32 à 56.

¹³⁹ Celui des « Régions Libérées », présent à la création de la CIPI, devait disparaître en 1921.

Justice est symptomatique, selon Jean-Charles BONNET, de la priorité donnée à la gestion de la main-d'œuvre au détriment d'une politique de peuplement. Ce choix, au moment de la crise économique et des mesures impératives à prendre pour faire face à la croissance du chômage, entraînera l'affaiblissement définitif de cette instance¹⁴⁰. L'immigration, force de régulation économique, voit son volume varier selon les impératifs économiques. Voici pourquoi l'essentiel de son organisation va se trouver aux mains des associations patronales.

L'expérience de la venue, puis du rapatriement, de travailleurs étrangers – et, notamment, de « coloniaux » – pendant la Première Guerre mondiale a été jugée efficace. La nécessité de presser l'arrivée de nouveaux ouvriers conduit les syndicats d'employeurs à mettre en place un système de prospection, de contrôle et d'acheminement de la main-d'œuvre étrangère. En 1924, est créée la *Société Générale d'Immigration* (SGI) ; cette création est issue des efforts conjugués du *Comité Central des Houillères de France* (CCHF) et de l'*Office central de la main-d'œuvre agricole*¹⁴¹. La SGI est chargée d'acheminer les travailleurs étrangers recrutés sur place par ses agents jusqu'aux centres, comme celui de TOUL, où la majorité des Polonais venant travailler en France ont transité. À la tête de la Société, la présence des plus hauts dirigeants du monde économique et du monde politique fait de cette organisation une instance à l'efficacité et à l'influence incontestables. Le Président du Conseil d'administration, Édouard de WARREN, appartient au syndicalisme agricole patronal. Il est aussi député de la Meurthe-et-Moselle et secrétaire général de l'Union Républicaine Démocratique¹⁴². Le Directeur général est Jean DUHAMEL, responsable de la main-d'œuvre étrangère au CCHF. Rapidement, la SGI acquiert un quasi-monopole sur le recrutement collectif et l'introduction de main-d'œuvre. De 1924 à 1930, elle organise la venue de plus de 400.000 travailleurs¹⁴³. Elle contribue ainsi de façon déterminante à « l'invasion pacifique ». Cette efficacité et ce monopole constituent une véritable force matérielle et financière¹⁴⁴ et lui donne vocation à se substituer aux services ministériels dont elle dénonce la carence. Elle développe une puissance et une autonomie qui inquiètent. Les craintes exprimées proviennent des pays dont sont originaires les travailleurs mais aussi d'une partie, certes limitée, de la classe politique française. Cette montée en puissance¹⁴⁵

¹⁴⁰ Sur l'efficacité globale de la Commission, on peut noter un désaccord entre J.-Ch. BONNET et V. VIET.

¹⁴¹ Ce dernier office est une organisation privée, créé en 1923, se chargeant de recruter des ouvriers dans les pays slaves. J.-CH. BONNET, *Op.cit.*, p. 90.

¹⁴² L'URD est un groupe parlementaire conservateur.

¹⁴³ Ralph SCHOR, *Op. cit.*, p. 55.

¹⁴⁴ Le capital de la SGI passe de 2 à 20 millions de francs entre 1924 et 1930.

¹⁴⁵ La SGI ira jusqu'à imaginer un vaste projet de colonisation de l'Aquitaine par des émigrants agricoles. Le projet ne verra pas le jour mais illustre bien l'envergure de l'organisation patronale au faite de sa puissance (Yves LEQUIN, *Op. cit.*, p. 346). Sur la SGI, on pourra aussi se référer, entre autres, à Jean-Charles BONNET, *Op. cit.*, pp. 89-94, et Ralph SCHOR, *Op. cit.*, pp. 54-56.

symbolise l'abandon du problème aux seules priorités économiques, et le repli du politique ne manque pas d'inquiéter certains spécialistes qui tentent de mobiliser le gouvernement et les administrations pour une nécessaire reprise en main .

En effet, les préoccupations sont grandes par rapport aux conséquences d'une immigration non encadrée, et certaines voix s'élèvent en France pour réclamer l'adoption d'une réelle politique d'immigration. Dans un ouvrage publié en 1926, Marcel PAON exprime le souhait qu'une législation soit créée, ainsi qu'un « *organisme puissant chargé de s'en servir dans le sens voulu par le pays* »¹⁴⁶ . Membre du *Conseil National de la Main d'Œuvre* (CNMO) et du *Conseil Supérieur de l'Agriculture*, Marcel PAON est chef du Service de la Main d'Œuvre Agricole (SMOA). Expert auprès du Comité permanent de l'Émigration au BIT, il est aussi conseiller technique de la France à la *Conférence internationale de l'émigration et l'immigration* de Rome. C'est de là qu'il souhaite apporter sa contribution à ce qu'il considère comme des mesures indispensables pour faire de l'immigration une véritable source de bénéfices pour la France. La question démographique est au centre de ses préoccupations. S'il considère que la situation n'est pas aussi alarmante que l'on pourrait le supposer, s'inscrivant ainsi en faux contre les habituelles affirmations de ses contemporains sur la dévitalisation de la « *race* », il reconnaît néanmoins un « *trou démographique* » de 2.500.000 individus qu'il faut combler au plus vite. Il lui semble donc que l'immigration est seule susceptible d'apporter une réponse satisfaisante. Encore faut-il qu'elle soit encadrée pour répondre valablement à cette nécessité. Les besoins de peuplement impliquent , selon lui, l'appel à une immigration familiale, ayant vocation à s'implanter en milieu rural et de manière permanente¹⁴⁷ .

Cette préoccupation démographique et ce souci d'orienter la main-d'œuvre étrangère en milieu agricole sont partagés par Charles LAMBERT. Député radical de Lyon, Charles LAMBERT est membre de la *Ligue des droits de l'Homme* et devient, dès le début de sa carrière politique, un ardent défenseur et un interpellateur tenace des questions liées à l'immigration¹⁴⁸ . Il fonde l'*Amitié Française*, journal « *consacré à la défense de [la] politique de naturalisation en masse et de courte échéance* ». En 1928, il publie *La France et les étrangers : dépopulation, immigration, naturalisation*¹⁴⁹ . Si l'on y retrouve certains des arguments développés par Marcel PAON¹⁵⁰ , Charles LAMBERT s'inscrit néanmoins dans une vision plus pessimiste quant au problème démographique français, prédisant même un risque d'affaiblissement et de perte irrémédiable d'influence d'un pays qui se trouverait dans l'impossibilité de maintenir son emprise sur les colonies, voire qui serait

¹⁴⁶ Marcel PAON, *L'Immigration en France*, Payot, 1926, p. 26.

¹⁴⁷ « *Brémontier, pour vaincre le désert des Landes, y sema des pins. Pour vaincre l'abandon des hommes dans cette Gascogne si riche et si accueillante, nous avons dû y semer des étrangers.* », Marcel PAON, *Op. cit.*, p. 23.

¹⁴⁸ Sur Charles LAMBERT, voir Jean-Charles BONNET, *Op.cit.*, pp. 79 à 85.

¹⁴⁹ Ouvrage publié par la Librairie Delagrave, 1928.

¹⁵⁰ Ce dernier fut son chef de cabinet au ministère de l'Agriculture.

menacé d'incapacité à se défendre en cas d'agression extérieure. Dénonçant l'anarchie administrative et l'insuffisance de la CIPI, il prône une politique de fermeté accrue pour expulser les éléments indésirables mais surtout une capacité d'attirer de nouveaux émigrants de « *souche robuste* » pour combler l'effondrement de la population rurale. Il préconise, lui aussi, la création d'un organisme fort qui concentrerait l'ensemble des compétences liées au contrôle de l'immigration. Et de citer l'exemple américain en mentionnant les 318 fonctionnaires permanents d'*Ellis Island*. Cet « Office national de l'Immigration », qu'il appelle de ses vœux, se verrait également confier des compétences en matière de naturalisations. La naturalisation, dont Charles LAMBERT est un ardent défenseur, représente l'aboutissement naturel de l'immigration. Le souci d'assimiler les populations étrangères, du moins pour celles qui correspondraient aux critères établis par la France, reste prédominant dans cette plaidoirie pour une immigration « *utile* ».

Au-delà du caractère généreux d'une telle démonstration, les attentes liées à une politique de peuplement entraînent obligatoirement la fixation de critères de sélection propres à ne retenir que les « *bons éléments* » et à repousser les autres. Cette sélection, pour les deux auteurs, ne doit s'appliquer qu'aux recrutements organisés de main-d'œuvre. Ils l'excluent explicitement pour tout ce qui concerne les étrangers demandant l'asile. Dans cette logique de sélection, s'il faut faire abstraction des critères de religion et de nationalité, il est indispensable, pour Marcel PAON, de prendre en considération « *la race* »¹⁵¹. Même écho chez Charles LAMBERT qui définit même les « *racés les plus absorbables* » :

« Parmi les latins, les Espagnols, les Italiens, les Belges (sic) constituent d'excellents éléments. [Il faut] en contrebalancer l'absorption par l'assimilation de slaves ou nordiques, de Tchécoslovaques, de Polonais, de Russes, de Suédois, de Hollandais, de Suisses, prolifiques et forts, dont le mélange serait particulièrement heureux. »¹⁵²

La prescription de cette potion revigorante est à accompagner de contrôles sanitaires préalables, renforcés par une éducation à l'hygiène, afin d'éliminer les individus porteurs de tares « *morales et physiques* ».

4. Années trente : un contexte qui s'assombrit.

On ne peut évidemment, à l'évocation de ces principes visant à séparer « *le bon grain de l'ivraie* », que se reporter à l'évolution de la politique américaine en matière d'immigration. L'obsession des conséquences néfastes d'une introduction trop massive d'éléments étrangers pouvant menacer l'intégrité d'un corps sain mais fragile – la Nation – trouve un écho pratique dans l'intensification de mesures restrictives pour l'entrée sur le territoire américain. Amorcées dès l'après-guerre, ces mesures représentent pour certains un modèle à suivre. Ainsi Charles LAMBERT souligne-t-il, un brin admiratif, l'efficacité américaine pour mener à bien les expulsions et les refoulements sans connaître les états d'âme qui, selon lui, font obstacle en France à une politique ferme mais juste. Néanmoins,

¹⁵¹ Marcel PAON, *Op. cit.*, p. 114.

¹⁵² Charles LAMBERT, *Op. cit.*, p. 75.

l'idée de sélection va au-delà d'un contingentement et d'un contrôle accru des entrées sur le territoire national. Elle se construit sur une base pseudo scientifique qui catégorise, classe, hiérarchise et, surtout, élimine.

En 1932, Georges MAUCO soutient une thèse de géographie sur un sujet jusqu'alors peu exploré : l'immigration. La même année, il édite un ouvrage tiré de sa thèse, qui restera longtemps comme une référence obligée dans le domaine ¹⁵³. En effet, une étude de cette nature est une première en France et son auteur se verra logiquement reconnu comme l'un des spécialistes les plus éminents de cette « *question délicate* » ¹⁵⁴. Pour Georges MAUCO, il s'agit « *d'attirer l'attention sur la grandeur d'un phénomène qui modifie silencieusement mais sûrement la structure humaine de la France* » ¹⁵⁵. Après une présentation exhaustive des chiffres sur la démographie et la configuration quantitative et par nationalité de l'immigration, l'auteur analyse l'organisation et le contrôle de l'immigration en France. Pour en conclure qu'il existe bien une organisation et un contrôle efficaces ¹⁵⁶.

Le chapitre XII aborde enfin « *Les problèmes de l'immigration* ». L'objectif de Georges MAUCO est de démontrer que, malgré bien des inconvénients, l'immigration reste indispensable et bénéfique pour la France. Encore faut-il que des mesures strictes permettent de pallier les conséquences négatives qui ne manquent pas d'exister. La réalité démographique et la « *capillarité sociale* » faisant de la France un pays « *d'intellectuels et de mains blanches* » ¹⁵⁷ sont, pour lui, les signes d'un affaiblissement préoccupant. L'immigration présente des avantages économiques indéniables : « *l'immigré est en général travailleur et aide à freiner les prétentions des indigènes* » assurant ainsi un meilleur rendement du capital. Mais par son inadaptation et son

¹⁵³ Georges MAUCO, *Les Étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*, Armand Colin, 1932.

¹⁵⁴ Georges MAUCO sera secrétaire général du Comité français de la Population créé en 1935 par Adolphe LANDRY. En 1938, il est appelé au sous-secrétariat d'État chargé des services de l'immigration et des étrangers. Enfin, en 1939 et 1940, il est nommé expert auprès du Haut comité de la Population. Pour des analyses éclairées sur ce personnage ambigu et représentatif, voir : Patrick WEIL, « Georges MAUCO : un itinéraire camouflé, ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux » in P.A. TAGUEIFF (dir.), *L'Antisémitisme de plume, 1940-1944*, Berg International Éditeurs, 1999, pp. 267-276. Voir aussi : Elisabeth ROUDINESCO, « Georges MAUCO (1899-1988) : un psychanalyste au service de Vichy. De l'antisémitisme à la psychopédagogie », *L'Infini*, N°51, automne 1995, pp. 69-84. Ces deux auteurs démontrent comment celui qui, avant-guerre, est considéré comme l'incontournable expert des questions liées à l'immigration, consolidera dans un discours pseudo-scientifique l'approche xénophobe et antisémite de la politique vichyste à l'égard des étrangers. Son opportunisme politique, à la mesure de son ambition, lui permettra de passer sans encombre « la ligne de la Libération ». Au moment des travaux qui permettront la rédaction de l'ordonnance de 1945, il tentera même de faire valoir ses théories différenciant les ethnies "désirables" et les autres. Il sera contré dans ses projets par Alexandre PARODI, entre autres. Il garde ses fonctions au sein du Haut-Comité consultatif de la famille mais c'est surtout comme psychopédagogue réputé qu'il occupera le devant de la scène jusqu'à sa mort en 1988.

¹⁵⁵ Georges MAUCO, *Op. cit.*, p. 11.

¹⁵⁶ « En résumé, de l'examen du fonctionnement de l'immigration, il résulte que la grande part de celle-ci, environ 70% est soumise au contrôle sanitaire, professionnel et administratif des organismes officiels (...) Il apparaît aussi que les employeurs, notamment par l'intermédiaire de la Société Générale d'Immigration, ont remarquablement organisé le recrutement. », *ibid.*, p. 131.

inexpérience, c'est un travailleur dont le rendement est moindre que celui d'un Français :
« Les immigrés n'amènent donc qu'une force sociale très faible et s'ils constituent une richesse musculaire, c'est-à-dire économique, considérable, leur apport au point de vue moral est des plus réduits et ils ne contribuent pas, bien au contraire, à consolider la moralité . »¹⁵⁸

Pour exemple : l'augmentation de la criminalité et des problèmes sanitaires comme la syphilis et les maladies mentales qui ne peuvent, selon l'auteur, provenir que de l'immigration. La meilleure façon de réduire ces troubles inévitables est de choisir des immigrés « ethniquement très proches des Français. [Ainsi] leur fusion dans la population n'altère en rien la santé physique de la race ». Il s'agit donc de déterminer les races – et non les nationalités – autorisées à venir se mélanger avec le sang national et surtout désigner celles qui ne sauraient être acceptées à savoir « tous les Sémites, certains Grecs et les Arabes... ».

La « raciology » s'est développée en France au milieu du XIX^e siècle. L'essai de Joseph GOBINEAU sur *L'Inégalité des races*, paru en 1858, constitue une référence pionnière. Contemporain de Georges MAUCO, le Docteur René MARTIAL, après avoir produit une abondante littérature sur les questions d'hygiène dans le monde du travail, fait paraître en 1934 *La Race Française* puis *L'immigration et la greffe interraciale*¹⁵⁹, le concept de « greffe » étant par la suite développé – ou plutôt répété – dans une série d'ouvrages ultérieurs¹⁶⁰. Pour le Docteur MARTIAL, le mot « race » doit se concevoir sur le plan anthropologique, historique et démographique. Mais la dimension essentielle est la composante psychologique car :

« (...) la race est constituée par l'unité morale, mentale et intellectuelle, sentimentale et l'affectivité héréditaires d'un peuple donné quels que soient le nombre, la nature, la qualité des métissages (...) C'est cet ensemble psychologique qui constitue 'l'ethnie'. »¹⁶¹

Il ne faut donc pas, selon l'auteur, refuser les métissages mais il est nécessaire de les sélectionner. Pour le démontrer, il puise dans les métaphores tant agricoles que médicales¹⁶² et développe, dans une démonstration étonnante, le moyen scientifique de

¹⁵⁷ Comme dans beaucoup d'expression de l'auteur, ce genre d'assertion est toujours teinté d'un certain mépris critique. Valorisation du travail manuel surtout s'il est paysan, critique de la bureaucratie et du fonctionariat, haine du communisme et rejet du libéralisme comme l'éloge de la famille constituent les références maintes fois développées par l'auteur, préfigurant ses futurs engagements.

¹⁵⁸ Georges MAUCO, *ibid.*, p. 185.

¹⁵⁹ René MARTIAL, *Traité de l'immigration et de la greffe inter-raciale*, Larose, Cuesmes-les-Mons, (non daté).

¹⁶⁰ «La Greffe inter raciale et l'immigration de l'agriculture 1928-1933» ; «L'immigration tchécoslovaque et la greffe inter-raciale», etc.

¹⁶¹ Docteur René MARTIAL, *La Race Française*, p. 13.

¹⁶² «Le greffon à enter sur la souche française, l'ensemencement par ferment, la transfusion ethnographique...»

déterminer quelle race et quelle ethnie peuvent, sans aucun inconvénient, se mélanger à la race française. Ce moyen, c'est la détermination des groupes sanguins :

« Étant donné que l'ethnie française contemporaine compte encore plus de O que de A et de B dans son ensemble, le problème de la greffe interracial, (...), revient à choisir un ou des peuples, ou parties de peuples dont les groupes sanguins (combinés à la psychologie) soient susceptibles : 1° d'être résorbés par notre milieu sanguin ; 2° de faire remonter son indice biochimique. »¹⁶³

Ce scientisme peut paraître anecdotique, voire faire sourire. Bien que la xénophobie soit fustigée et le refus de toute immigration jugé absurde, cette dernière n'est admise que dans l'intérêt unilatéral – démographique et économique – de la France qui, appartenant aux civilisations « supérieures », peut définir et choisir la nature et les conditions dans lesquelles d'autres « races » peuvent se mélanger à elle. S'il n'y a pas de rejet *a priori* et global de l'étranger comme l'exprime alors le nationalisme xénophobe, le tri des individus, dont les qualités sont jugées compatibles ou non, s'impose au nom d'une sauvegarde de l'ethnie et de la « grandeur française ». Cet eugénisme « racialisé », poussé plus ou moins à l'extrême, différencie ses tenants des chantres d'une pureté qui ne doit, pour être préservée, admettre aucun élément étranger¹⁶⁴.

Les partisans d'une immigration de peuplement « sélectionnée » avec rigueur voient, avec la crise économique qui s'aggrave, l'arrêt des introductions nouvelles de travailleurs et la multiplication des rapatriements volontaires ou forcés. Certains, comme le Docteur MARTIAL n'ont pas de mots assez durs pour fustiger ce qu'ils considèrent comme une absurdité¹⁶⁵. Mais la virulence du propos n'a rien à voir avec un plaidoyer humaniste pour les expulsés « économiques ». C'est surtout le moyen d'attaquer ceux qui, malgré eux, les remplacent dans le « tragique chassé-croisé » entre travailleurs étrangers qui rentrent au pays et réfugiés, chassés de leur patrie, qui viennent chercher en France une terre d'asile et de protection. Cette immigration, non sélectionnée et non voulue, n'est pas la bienvenue. Avec les nouveaux naturalisés, elle va constituer les cibles de choix de la xénophobie et de l'antisémitisme.

Dès 1931, l'immigration ouvrière, connaît un renversement de tendance comparé à celui qui a pu être observé au cours de la précédente décennie. Jusqu'en 1936, le retour des ouvriers dans leurs pays d'origine prime sur les introductions nouvelles¹⁶⁶. Les secteurs industriel et agricole sont touchés, mais de façon différenciée. La main-d'œuvre

¹⁶³ Docteur MARTIAL, *ibid.*, pp. 313-314.

¹⁶⁴ Pour une étude complète des modèles du nationalisme xénophobe et du « racialisme eugénique », on se reportera à l'article de Pierre-André TAGUEIFF, « Face à l'immigration : mixophobie, xénophobie, sélection ; un débat français dans l'entre-deux-guerres », *Vingtième siècle*, N°47, Juillet 1995, pp. 103-132.

¹⁶⁵ « Maladresses, ingratitude, immoralité sont les caractéristiques de ces opérations de refoulements », Docteur René MARTIAL, *Op. cit.*, p. 332.

¹⁶⁶ Ainsi, en 1932, on note 69.000 entrées contre 108.000 sorties ; même mouvement en 1935 avec 56.000 entrées contre 67.000 sorties. Le mouvement s'inverse timidement en 1936 (entrées : 62.000, sorties : 46.000) pour évoluer de façon décisive en sens inverse dès 1937 avec 91.000 introductions et 20.500 départs (Jean Charles BONNET, *ibid.*, p. 191).

agricole, du fait notamment des emplois saisonniers, bénéficie d'une plus grande stabilité malgré une nette décline dès 1932. Dans un mouvement contraire, le nombre de réfugiés s'accroît de façon importante dès le début des années trente. Dans sa nature le phénomène n'est pourtant pas nouveau. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, les troubles liés à l'intensification des persécutions contre les minorités et l'exacerbation des nationalismes ont déjà provoqué des déplacements de population. À partir de 1915, c'est le cas des Arméniens, victimes de déportations massives vers la Mésopotamie et la Syrie par les autorités de Constantinople. Au cours de ces déplacements forcés, plus de 600.000 personnes périssent en route. 400.000 tentent de s'échapper des lieux dans lesquels le gouvernement turc veut les assigner. En nombre plus limité, les Assyro-Chaldéens, ressortissants turcs de religion chrétienne, sont déplacés vers les mêmes zones. Enfin, à partir de 1917, 1.500.000 Russes fuient la Révolution bolchevique, la guerre civile et la famine.

Il faut aussi compter sur les effets de l'application des traités de paix signés après la Première Guerre mondiale. Plus d'un million de personnes devront quitter leur terre dans le cadre de l'échange des minorités entre la Grèce et la Turquie « *au nom des droits qu'ont les peuples à disposer d'eux-mêmes et du rassemblement de tous les ressortissants d'une même nation sur un même territoire* »¹⁶⁷.

La période des années vingt a donc été la scène d'arrivées de réfugiés en France et leur présence a déjà fait l'objet de protestations et de mouvements xénophobes¹⁶⁸. Néanmoins, leur venue en nombre relativement restreint et leur concentration sur certaines aires géographiques – par exemple les Arméniens à Marseille – permet, apparemment, une certaine discrétion. Tout comme l'arrivée en continu de travailleurs étrangers s'établit dans une relative indifférence, la présence de ces exilés n'attire l'attention que de quelques publications d'extrême droite.

Au début des années trente, le basculement s'opère. La fragilisation de la société et la nature des différentes crises vont bouleverser un équilibre illusoire. En 1930, on croit pouvoir annoncer que la prospérité est au rendez-vous. Les effets du « *Jeudi Noir* » américain¹⁶⁹ ont apparemment épargné l'économie française et tous les signaux économiques sont favorables. Pourtant, dès 1931, le choc se produit. En septembre, la dévaluation de la livre anglaise provoque une réaction en chaîne de dévaluations dans les pays dont l'économie est liée à la monnaie britannique. Les produits français, dont la monnaie reste liée à l'or, ne peuvent soutenir la concurrence, ce qui entraîne l'effondrement du commerce extérieur. Cette secousse trouve un écho dans le marché national où les prix agricoles s'effondrent. Selon les secteurs industriels, la modernisation lente et inégale ne peut empêcher, par manque de vigueur, un déséquilibre général. Cette

¹⁶⁷ Par le Traité de Lausanne signé en 1923, Claude NOREK et Frédérique DOUMIC-DOUBLET, *Le Droit d'Asile*, PUF.

¹⁶⁸ R. SCHOR, *L'Opinion Française et les Étrangers, 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, 1985.

¹⁶⁹ Après une période de très forte croissance, les premiers signes de la crise financière apparaissent le 18 octobre 1929 puis le 24, le fameux « jeudi noir ». Le début d'une chute brutale et inexorable des valeurs amène un effondrement général de l'économie, tant dans le secteur industriel qu'agricole, aux États-Unis puis dans l'ensemble des pays d'Amérique latine et d'Europe.

crise économique provoque une crise sociale sans précédent dont le premier signe, le chômage, peu perceptible dans les premiers mois, finit par toucher l'ensemble des catégories de salariés, notamment à la fin de l'année 1933¹⁷⁰. Comme « la crise nourrit la crise », c'est le monde politique qui est aussi touché subissant de violentes menées antiparlementaires vivifiées par des scandales, comme l'affaire STAVISKY¹⁷¹, qui provoquent une tentative de coup de force de la part des Ligues de droite et de certaines associations d'anciens combattants le 6 février 1934¹⁷².

Dans ce contexte de plus en plus tendu, la polémique enfle à propos de la présence des étrangers en France. Cette présence a subi de profondes transformations et ces transformations la rendent plus visible et, par là même, peut-être plus insupportable pour certains. La puissance de la montée xénophobe est à la mesure de la déstabilisation profonde du système social dans son ensemble : perte de légitimité de la classe politique, notamment du fait de certains scandales politico-financiers, crise intellectuelle et morale sur le thème, largement évoqué, de la décadence et de la perte d'influence du pays. L'arrivée d'exilés fuyant le triomphe du fascisme dans leur pays constitue un point de fixation, comme si une menace supplémentaire pour la société venait faire déborder une coupe déjà trop pleine¹⁷³.

En Allemagne, dans les mois qui suivent l'accession au pouvoir d'HITLER en janvier 1933, les opposants politiques et tous ceux qui comprennent comment les événements sont susceptibles d'évoluer commencent à quitter le pays. À la fin de l'année, ce sont entre 60.000 à 65.000 personnes qui partent, dont 25.000 à 30.000 qui s'installent en France¹⁷⁴. La majorité sont Allemands mais d'autres nationalités – Polonais, Russes,

¹⁷⁰ Dominique BORNE et Henri DUBIEF, *La Crise des Années 30*, Points Histoire, Seuil, 1989, pp. 37-43.

¹⁷¹ En décembre 1933, une vaste escroquerie conduite à partir du Crédit municipal de BAYONNE portant sur 200 millions de faux bons de caisse est découverte. Elle implique le député maire de la ville ainsi que le ministre des Colonies de l'époque. À la source du détournement, on trouve une personnalité du « Tout-Paris », Alexandre STAVISKY découvert mort dans un chalet de CHAMONIX en janvier 1934. Si l'escroquerie en elle-même ne compromet que quelques personnalités politiques, une violente campagne est soulevée par l'extrême-droite accusant pêle-mêle les « politiciens pourris » et « les voleurs étrangers et juifs ».

¹⁷² En fin d'après-midi, des manifestants se regroupent Place de la Concorde et se dirigent vers l'Assemblée Nationale. Les forces de l'ordre sont rapidement dépassées et la manifestation tourne à l'émeute. Des coups de feu claquent, des incendies de bâtiments publics sont allumés. Une nouvelle flambée de violence se déclare dans la nuit. Au matin, 15 morts (dont quatorze chez les manifestants) et plus d'un millier de blessés sont à déplorer. Après avoir tenté de maintenir la fermeté, le gouvernement est ébranlé par la récupération politique faite autour du désordre qui s'est installé pendant de longues heures au cœur de la capitale. Le Président du Conseil, Édouard DALADIER, démissionne. Expression d'une société en crise, le 6 février « *est un précédent décisif : le temps des radicaux est passé ; la république parlementaire s'est suicidée ; la voie est libre pour d'autres tentatives* ». Voir : *Le 6 février 1934*, présenté par Serge BERSTEIN, Collection Archives Gallimard, Julliard, 1975.

¹⁷³ Pourtant, dès 1922, année de l'accession au pouvoir de MUSSOLINI, les opposants italiens en prenant le chemin de l'exil s'étaient, pour la plupart, réfugiés en France. Les craintes d'une politisation de ces immigrés, ferment possible de troubles intérieurs, s'étaient peu à peu apaisées.

¹⁷⁴ Ralph SCHOR, *Histoire de l'Immigration*, p. 194.

Roumains, Estoniens, Lithuaniens – font aussi partie de l'exode. Les opposants politiques (socio-démocrates, communistes...) et surtout les Juifs, cibles de persécutions puis des lois antisémites¹⁷⁵, fuient un régime qui, dans un premier temps, ne les retient pas. Ceux qui partent sont ceux qui peuvent abandonner ce qu'ils possèdent. Ils appartiennent, en règle générale, aux classes sociales moyennes et supérieures. Peu d'ouvriers¹⁷⁶ et beaucoup de « mains blanches ».

L'augmentation de l'arrivée de ces réfugiés alimente une campagne xénophobe et antisémite sans précédent. On assiste alors à une série de dispositions législatives dont le but est, d'une part, de protéger et de favoriser la main-d'œuvre nationale au détriment des travailleurs étrangers pour tenter d'endiguer l'irrésistible montée du chômage et, d'autre part, de bloquer l'accès au marché du travail à ceux qui, du fait de leur statut de réfugié, ne peuvent être ni rapatriés ni refoulés. La liste de ces mesures donne toute l'ampleur de la poussée xénophobe mais aussi du désarroi complice des politiques qui tentent de répondre aux campagnes virulentes qui fustigent leur impuissance.

La loi du 10 août 1932 donne aux pouvoirs publics de larges possibilités pour contingenter le nombre de travailleurs étrangers dans certaines branches d'activité professionnelle¹⁷⁷. En avril 1933, c'est la loi ARMBRUSTER qui stipule que :

« nul ne peut exercer la médecine en France, s'il n'est pas muni d'un diplôme français de docteur en médecine et s'il n'est pas citoyen français ou ressortissant des pays placés sous le protectorat de la France ».

Enfin, les décrets des 2 mai et 12 novembre 1938 et du 2 février 1939 vont obliger les artisans et commerçants étrangers à posséder une carte spéciale et les soumettre à la loi du 10 août 1932. Ces dispositions tentent de contrôler l'orientation de la main-d'œuvre étrangère afin de préserver la main-d'œuvre nationale. Elles s'avèrent néanmoins incapables de calmer le climat de xénophobie provoqué par de nouveaux mouvements d'immigration.

À partir de 1936, à l'exode des réfugiés allemands viennent s'ajouter les vagues de réfugiés espagnols qui, au rythme de la reconquête progressive du territoire par les troupes insurgées nationalistes, franchissent la frontière pyrénéenne. Dès l'été 1936, la prise du Pays basque, puis la conquête des Asturies et, au printemps 1938, l'occupation du Haut-Aragon par les Nationalistes, jettent sur la route une population où se mêlent femmes, enfants, vieillards et combattants vaincus. L'ampleur de cet exode est difficilement chiffrable mais il frappe les esprits tant par la pitié qu'il provoque dans un premier mouvement que par la crainte que déclenche, malgré elle, cette marée humaine

¹⁷⁵ L'émigration reste pourtant modeste. François-Georges DREYFUS l'évalue à 15% des juifs qui partent d'Allemagne entre 1933 et 1935 (F.G. DREYFUS, *Le IIIe Reich*, Livre de Poche, 1998, p. 184). Ce chiffre peut être aussi mis en lien avec les difficultés rencontrées par les Juifs pour émigrer. On pourra se référer à Raul HILBERG, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Fayard, 1988, pp. 124-125.

¹⁷⁶ Ralph SCHOR n'en recense que 8% en 1933.

¹⁷⁷ Cette loi épargne le secteur agricole. Sur les débats autour du vote de la loi, voir : Jean Charles BONNET, *Op.cit.*, pp. 272 à 281.

incontrôlable. Dès le début de la Guerre civile, le Gouvernement BLUM, qui vient d'accéder au pouvoir, réaffirme sa volonté d'appliquer une politique de non-intervention¹⁷⁸

Les préoccupations humanitaires sont loin d'être absentes, si l'on en juge par la production intensive de dizaines de directives et d'instructions ministérielles diffusées en quelques mois. En préconisant le recensement des locaux susceptibles d'héberger des réfugiés et en assouplissant les modalités d'accueil ainsi que les possibilités de retour, les autorités tentent d'organiser et de répartir équitablement un flux dont elles ne peuvent évaluer l'intensité¹⁷⁹. Dans un premier temps, les instructions données confirment le souci de respecter le droit d'asile dans la tradition républicaine. Néanmoins, des pressions de tous bords ne manquent pas de fragiliser cette intention louable. Le soulèvement nationaliste est salué et soutenu par la droite française qui voit là une occasion supplémentaire d'attaquer le Front Populaire.

Pour les partis politiques, les organisations de défense des droits de l'Homme, les œuvres humanitaires, les syndicats et les intellectuels, la guerre d'Espagne et la question de l'accueil de ses réfugiés deviennent des sujets supplémentaires de déchirements à l'intérieur des organisations, et d'affrontements entre les organisations opposées. Une politique de rapatriement est alors imposée. Elle s'adresse à tous les exilés espagnols. Ne sont épargnés que les enfants, les malades et certains blessés. Des contrôles plus stricts sont mis en place aux frontières. D'une part, on argumente qu'il faut éviter l'arrivée massive de réfugiés engagés idéologiquement et militairement et qui pourraient représenter un danger de déstabilisation politique. D'autre part, les récriminations de plusieurs corporations commencent à se faire entendre, selon lesquelles certains Espagnols nouvellement arrivés représenteraient une concurrence déloyale et menaceraient la main-d'œuvre nationale – les fonds publics risquant alors d'être dilapidés pour nourrir et entretenir ces milliers d'exilés.

Le Front Populaire, en essayant de concilier l'inconciliable, mène une politique qui paraît hésitante et soumise à des mouvements incontrôlables. Vouloir faire respecter la tradition d'accueil de la France dans un pays où la xénophobie et le repli font la loi ne peut mener qu'à l'échec. L'épuisement du Front Populaire va être relayé par une politique de fermeté et de fermeture sensibles dès l'arrivée au pouvoir d'Édouard DALADIER en avril 1938, et ceci pour l'ensemble des étrangers en France.

Le pire était pourtant à venir. Au début de l'année 1939, alors que les rapatriements de réfugiés espagnols sont « facilités » et organisés collectivement, une vague refluant de près de 500.000 exilés fuyant leur région après la chute de la Catalogne accroît le raidissement politique. Faute d'avoir prévu l'ampleur de la vague tragique de tous ceux qui fuient une ville ou un hameau passés aux mains d'un ennemi sans merci, l'affolement des autorités va peser lourd dans la mise en place d'un système « *concentrationnaire* »

¹⁷⁸ Principe qui connaîtra quelques entorses avec l'organisation de livraisons d'armes clandestines. Sur le rôle de Jean MOULIN dans cette opération, voir Jean-Pierre AZEMA, *Jean Moulin le Rebelle, le Politique, le Résistant*, Perrin, 2003, pp. 70-73.

¹⁷⁹ Geneviève DREYFUS-ARMAND, *L'Exil des Républicains Espagnols : de la Guerre Civile à la mort de Franco*, Albin Michel, 1999, p. 36.

improvisé pour tenter de contenir cet afflux. Les réfugiés espagnols sont considérés comme « *en transit* ». N'étant pas assimilés à des travailleurs étrangers, l'asile qui leur est proposé est un asile provisoire. Ils ne bénéficient ni du statut d'apatrides¹⁸⁰ ni d'une protection comme réfugiés politiques. La politique de non-intervention, poursuivie par les gouvernements successifs depuis 1936, ne permet de préparer qu'un « accueil » transitoire. Aussi les réfugiés sont-ils regroupés dans des camps construits à la hâte et dans l'improvisation la plus totale. La plupart de ces camps sont édifiés aux deux extrémités des Pyrénées, du côté basque et du côté catalan : tout d'abord ARGELÉS et SAINT-CYPRIEN, puis BRAM, AGDE, VERNET-LES-BAINS, RIVESALTES, SEPT FONDS et, en avril 1939, GURS, sans oublier DJELFA en Algérie, considéré comme un camp disciplinaire¹⁸¹. Entourées de barbelés, ouvertes au vent et aux intempéries, les installations peinent à procurer un minimum de confort et d'hygiène. Les distributions alimentaires, aussi improvisées que le reste, s'avèrent insuffisantes, sans parler des soins nécessaires à de nombreux blessés et qui ne peuvent être systématiquement assurés. Avant l'automne 1939, les rapatriements se sont déroulés à un rythme relativement soutenu¹⁸². Certains partent vers l'Amérique du Sud, pour l'Argentine ou le Mexique. Ces départs concernent essentiellement des volontaires des Brigades Internationales. Mais, pour la grande majorité, c'est vers l'Espagne que le retour s'effectue¹⁸³.

Si les réfugiés se trouvent ainsi pris entre les forces contradictoires qui agitent la société française, "les Français de papier", appellation s'appliquant aux naturalisés, vont tout autant bénéficier de la générosité de la République et de l'ostracisme que leur fraîche appartenance à la communauté provoque. La loi du 10 août 1927 a représenté une avancée indéniable en matière d'accès à la nationalité française. Votée comme une loi « *pour temps de crise démographique* », son application atteint rapidement le but recherché : le nombre de naturalisés – donc de nouveaux Français – connaît une augmentation spectaculaire. De 1926 à 1930, les acquisitions de nationalité française s'élèvent à 315.066 contre 95.215 pour les cinq années précédentes¹⁸⁴. Les modalités d'acquisition sont assouplies en abaissant la durée de résidence préalable à trois ans et l'âge d'accès à 18 ans. Les effets du mariage sur la nationalité sont réformés. Ainsi, sauf

¹⁸⁰ Statut dont avaient largement bénéficié, au cours des années vingt, les Arméniens et les Russes et qui interdit tout refoulement ou rapatriement dans le pays d'origine.

¹⁸¹ Geneviève DREYFUS-ARMAND, *Op. cit.*, pp. 63 et 72. Sur le camp de GURS, qui fera l'objet d'un développement dans la deuxième partie de cette recherche, nous pouvons d'ores et déjà citer l'étude très complète de Claude LAHARIE, *Le Camp de Gurs, 1939-1945. Un aspect méconnu de l'Histoire de Vichy*, J&D éditions, 1993.

¹⁸² Claude LAHARIE signale que, chaque mois, 9 à 15% des internés quittent les îlots du camp de GURS. Les rapatriements représentent près de 70% des départs (*Op. cit.*, pp. 112-113).

¹⁸³ Sur les 500.000 réfugiés de la «*retirada*», après la chute de Barcelone, seuls 150.000 resteront en France.

¹⁸⁴ Jean Charles BONNET, *Op. cit.*, p. 161. L'auteur signale que les acquisitions par décret passent de 50.700 à 205.211 d'un lustre à l'autre. Voir aussi la recherche complète et plus récente de Patrick WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, 2002, pp. 79-81.

demande contraire de sa part, la femme française épousant un étranger conserve sa nationalité. Enfin :

« devient français sans possibilité d'option, non seulement l'enfant né en France d'un père étranger qui lui-même y était né, mais désormais l'enfant né d'un père naturalisé ou l'enfant né en France d'une mère française. »¹⁸⁵

En dehors de cet impact immédiat sur l'augmentation du nombre de naturalisés, l'autre aspect fondamental de la loi se trouve dans l'apparition d'une logique en opposition avec le « système antérieur dans lequel l'assimilation de fait précédait l'assimilation de droit ; dans le [nouveau] système [...] les deux assimilations, de fait et de droit, se réalisaient parallèlement. »¹⁸⁶

Cette question d'assimilation « en simultané » provoque un certain nombre de critiques et d'inquiétudes. Le terme de « Français de papier », jeté à la figure des naturalisés de fraîche date, illustre le rejet subi par ceux qu'une partie de l'opinion ne va pas tarder à considérer comme de « faux Français ». Tout comme la main-d'œuvre étrangère s'est trouvée contingentée par des mesures législatives successives, les tentatives de limitation des effets de la loi d'août 1927 vont s'exercer dès le début des années trente. Un mois à peine après son dépôt par un parlementaire membre du Barreau, la loi du 19 juillet 1934 est promulguée. Elle interdit à tout naturalisé, pendant dix ans à dater du décret de naturalisation, d'exercer des professions publiques liées à l'État et de s'inscrire au Barreau. En effet, les avocats, comme les médecins avant eux, se plaignent de la concurrence déloyale exercée à leurs yeux par les Français par naturalisation. Les motifs invoqués ne relèvent pas uniquement d'un souci visant à protéger des sources de revenus. Les naturalisés doivent être évincés car :

« certaines fonctions (...) réclament plus que d'autres une complète assimilation aux idées, aux habitudes et à la langue de notre pays. »¹⁸⁷

Ainsi, l'accès à la nationalité française, comme la possibilité une fois celle-ci obtenue d'en exercer pleinement les effets, rencontrent de nombreux obstacles. Pour autant, les étrangers continuent à demander leur naturalisation ou effectuent les déclarations nécessaires pour que leurs enfants nés en France puissent en bénéficier. Les critères¹⁸⁸ s'appliquent de façon de plus en plus rigoureuse prenant en compte les éléments de mérite de l'impétrant de même que l'intérêt du pays jusqu'aux premières rumeurs de la guerre.

Malgré un climat de rejet généralisé, des organisations et des personnalités interviennent activement afin de porter aide et secours aux étrangers. Elles tentent de présenter un « contre discours » pour défendre leur cause. Si les mesures visant à

¹⁸⁵ Jean-Charles BONNET, *ibid.*, p. 159.

¹⁸⁶ Jean-Charles BONNET, *ibid.*, p. 160.

¹⁸⁷ Félix AULOIS, député initiateur de la proposition de loi, Chambre des Députés le 22 juin 1934, cité par Robert BADINTER, *Un Antisémisme Ordinaire, Vichy et les Avocats Juifs, 1940-1944*, Fayard, 1997, p. 24.

¹⁸⁸ Patrick WEIL démontre que les critères utilisés restent affiliés à la logique populationniste. Le courant de sélection « ethnico-raciale » n'est pas encore à l'œuvre. Patrick WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français*, *Op. cit.*, p. 92.

contingenter la main-d'œuvre étrangère et à provoquer le plus de rapatriements possibles de travailleurs et de leurs familles rencontrent une approbation quasi générale – à l'exception notable des représentants du patronat –, la haine et la vindicte qui s'acharnent sur les étrangers qui ne partent pas et, surtout, sur ceux qui viennent chercher refuge en France, mobilisent quelques personnages politiques et des ligues de défense attachés au respect des droits de l'Homme. Nous avons déjà vu comment Charles LAMBERT, parlementaire, ne ménage pas ses efforts pour promouvoir un accès facilité à la naturalisation comme remède contre l'atonie démographique. La création du journal *l'Amitié Française* lui permet de diffuser un message de conciliation entre les intérêts de la Nation et la présence de travailleurs et d'exilés étrangers.

Paul PAINLEVÉ¹⁸⁹ contribue pour sa part à la création du *Foyer Français* qui propose des cours de français et veut promouvoir une assimilation accélérée des étrangers. Des aides et des conseils sont aussi apportés pour tous les dossiers et pour les procédures d'accès à la nationalité française. Paul PAINLEVÉ sera aussi Président du *Comité d'Accueil et d'Aide aux Victimes de l'Antisémitisme Allemand*, créé en avril 1933. Ce comité distribue jusqu'à 25.000 F par jour en moyenne afin de pourvoir à la nourriture, au logement et au vestiaire des premiers réfugiés allemands¹⁹⁰. Lorsqu'il devra se dissoudre, il aura secouru près de 15.000 réfugiés, sous des formes diverses.

Les exilés allemands souffrent du handicap de leur nationalité. Malgré un premier mouvement de sympathie dans l'opinion publique, ils restent, dans l'esprit de beaucoup, les ressortissants d'un pays mentalement vécu toujours comme un « ennemi ». De plus, beaucoup d'entre eux sont juifs et deviennent la cible d'un antisémitisme exacerbé. Les chiffres les plus fantaisistes courent sur leur nombre, autorisant certains à parler d'« invasion juive ». Pour les défenseurs de la « pureté de la race », les Juifs sont surtout présentés comme définitivement inassimilables. Dans ces conditions, ces derniers ne peuvent que se tourner vers les comités d'assistance et de protection, créés dans les années vingt, par les israélites français. Mais, à l'intérieur même de cette communauté, l'arrivée de coreligionnaires étrangers ne va pas sans difficulté. Soucieuse de protéger la place des institutions officielles du judaïsme français, ses représentants souhaitent exercer un contrôle sur les étrangers qui viennent s'installer en France.

Les rapports entre communauté française et étrangère connaissent alors des sujets de tension. Neutralité et souci de discrétion pour les premiers, refus d'assimilation et engagement politique plus prononcé pour les autres : les antagonismes vont marquer les relations réciproques de l'empreinte de la méfiance et de reproches latents. Même la *Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme* (LICA), créée en 1928, est traversée par ces antagonismes entre modérés et radicaux – les premiers prônant l'indifférenciation – « des hommes comme les autres »¹⁹¹ – les seconds une défense plus virulente contre les

¹⁸⁹ Paul PAINLEVÉ (1863-1933), mathématicien et homme politique, ministre (1915-1916, 1925-1929), Président du Conseil (1917), il participe en 1924 à la formation du *Cartel des Gauches*.

¹⁹⁰ R. SCHOR, *L'Antisémitisme en France pendant les Années Trente*, Éditions Complexes, Bruxelles, 1992, p. 291.

¹⁹¹ R. SCHOR, *L'antisémitisme...*, *Op. cit.*, p. 257.

attaques antisémites.

Les actions philosémites ne s'exercent pas uniquement à l'intérieur de la communauté juive. Des personnalités politiques de gauche comme de droite, différents mouvements catholiques – notamment ceux de la jeunesse – et protestants, ainsi que quelques responsables ecclésiastiques réprouvent publiquement l'antisémitisme et les doctrines racistes. Ces dénonciations sont aussi portées par la puissante *Ligue des Droits de l'Homme*. Si la xénophobie et l'antisémitisme revêtent une force sans précédent, les défenseurs des droits de l'Homme remportent tout de même quelques victoires. Le 21 avril 1939, le décret-loi dit « MARCHANDEAU » est définitivement voté. Il réprime toute propagande contre les représentants d'une race ou d'une religion.

C'est une victoire mais une victoire de courte durée¹⁹². Le contexte général est celui d'un pays qui tend à se fermer de plus en plus à l'accueil des persécutés et à refuser l'installation durable des étrangers ainsi que leur naturalisation. Sur des bases similaires à celles qui ont engendré la grande peur de « l'invasion » et de la perte de l'identité nationale aux États-Unis quelques décennies plus tôt, auquel on assiste dans l'hexagone à un mouvement de repli, argumenté et doctement explicité sur des bases pseudo scientifiques. Cette philosophie de la « sélection », de la séparation nécessaire entre le « bon grain et l'ivraie » imprègne la pensée de tous les protagonistes, défenseurs inclus. Dans un tel environnement, comment le SIAE, qui va devenir le SSAE, va-t-il pouvoir développer son action et son influence ?

II – Du service international d'aide aux émigrants au service social d'aide aux émigrants : la construction d'une reconnaissance par les pouvoirs publics.

1. Du don à la subvention.

Dès la création de l'Association, la nécessité vitale de consacrer une partie non négligeable de son activité à collecter les subsides nécessaires au fonctionnement du service a permis de construire certaines stratégies. Ces dernières s'avèrent plus ou moins efficaces pour diversifier l'origine des dons mais aussi pour en augmenter le montant global.

En règle générale, deux sources de collectes sont utilisées : d'une part, la prospection et la sollicitation auprès de bienfaiteurs, d'autre part, l'organisation de tombolas, thés dansants et concerts. La prospection s'effectue, comme nous l'avons déjà vu, par la mobilisation de cercles proches facilement accessibles du fait de l'appartenance sociale des membres du Conseil d'administration. Les limites d'une telle démarche conduisent les protagonistes à élargir le cercle d'origine et, dès 1926, à entreprendre des « tournées » auprès des employeurs et des industriels. Le nombre et la diversification des donateurs vont connaître, jusqu'en 1929, une augmentation significative, comme l'indique le tableau ci dessous :

¹⁹² Le décret sera abrogé le 27 août 1940 par le gouvernement de Vichy, (JO du 30 août 1940, p. 4844).

Tableau N°1 : Évolution du nombre de donateurs et des sommes recueillies de 1925 à 1929.

Année	1925	1926	1927	1928	1929
Donateurs	3	20	53	56	60
Sommes (en F)	8000	22300	62540	58525	69444

Plus significative encore est la répartition entre les différentes catégories de donateurs. Si les bienfaiteurs contribuant à titre personnel – avec des dons relativement importants et répétés des membres du Conseil d'administration en période critique de déficit budgétaire – restent majoritaires au seuil des années trente, la participation des employeurs et industriels ne cesse de progresser.

Tableau N°2 : Répartition des dons (en francs) selon la nature des donateurs.

Année	1926	1927	1928	1929
Banques	1.500	2.000	1.750	2.600
Industriels	2.700	25.700	25.250	32.535
Particuliers	16.100	30.340	31.025	33.409
Œuvres de bienfaisance.	3.000	3.000	1.000	Non renseigné

L'examen de la liste exhaustive des donateurs, telle qu'elle est établie en 1929, montre la diversification mais aussi la dispersion des soutiens obtenus. Outre l'inégale importance des dons (pour les particuliers de 30 à 5000 francs, pour les industriels de 500 à 5000 francs), les sommes versées telle année ne sont pas reconduites l'année suivante, sauf démarche volontaire pour effectuer de nouvelles sollicitations avec des résultats aléatoires. Les fonds obtenus grâce à ces campagnes de collecte constituent cependant un soutien appréciable des actions. Appréciable mais trop fragile et toujours insuffisante pour assurer l'intégralité du budget de fonctionnement. En 1930, le budget total est évalué à 150.000 francs. Les souscriptions régulières couvrent à peine la moitié de ce montant. Quant aux manifestations mondaines diverses, elles semblent bien aléatoires pour combler la part restante. L'option, défendue notamment par Lucie CHEVALLEY, de professionnaliser le service rend obligatoire l'embauche de salariées, et la part des appointements représente très vite plus de 53% de la totalité du budget. L'activité ne cesse de croître et rend la charge de plus en plus lourde pour les salariées déjà présentes.

Le bilan tiré des premières années d'existence de l'Association met assez vite les responsables devant la nécessité, voire l'urgence, de transformer les sources des subsides afin de maintenir leur action au niveau des aspirations. Évoquée dès 1925, l'orientation consistant à s'intéresser de plus près aux problèmes de la main-d'œuvre étrangère s'appuie sur l'observation d'une décline des services à rendre à une population en transit alors que la montée migratoire de travailleurs étrangers s'accroît. Les difficultés économiques dues à la crise des années trente ont un impact direct sur les ressources de l'Association. Dès 1931, les contributions des particuliers, comme celles du

secteur industriel, s'effondrent. Les possibilités d'obtenir subsides et secours auprès des œuvres caritatives habituelles sont, elles aussi, en diminution¹⁹³. Des réductions de personnels sont envisagées. Leur remplacement par des bénévoles, pour remplir au moins les tâches liées aux formalités et courriers divers, se met en place. Très vite, les limites de cette organisation palliative sont atteintes et le Comité juge impensable de « tenir » dans un tel contexte sauf à mettre définitivement en péril l'Association. Rien n'est à attendre du réseau international, l'ensemble des branches se débattant dans les mêmes problèmes financiers.

Les démarches sont donc à élaborer selon une autre logique. Il faut, d'une part, entamer une procédure de reconnaissance d'utilité publique du SIAE et, d'autre part, entreprendre des demandes de subventions auprès des ministères. Entamée en 1930, la procédure de reconnaissance d'utilité publique met deux ans pour arriver à son terme. La longueur de ce délai est à imputer aux difficultés rencontrées pour répondre à l'obligation de réunir la dotation de 100.000 F. Près d'un an après le début de la procédure, seuls 8000 F ont pu être réunis. Et encore, ils vont être ponctionnés en 1930 pour combler un déficit budgétaire pouvant être fatal à la continuité du SIAE. Enfin, le 23 août 1932, le Service est reconnu d'utilité publique par décret. Il devra néanmoins modifier son titre. Le terme d'« international » étant incompatible avec la reconnaissance obtenue, le SIAE devient le Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE)¹⁹⁴. Bien avant la reconnaissance officielle d'utilité publique, les démarches auprès des ministères s'étaient multipliées. En mai 1930, le directeur de cabinet du Président du Conseil attribue 3000 F « à titre personnel » sur les fonds secrets. Utilisant la proximité des relations avec les sphères du pouvoir, les contacts s'établissent dans un premier temps « de personne à personne ». Une fois la première somme obtenue, c'est une demande officielle de subvention qui est adressée. Néanmoins, si l'obtention de sommes ponctuelles sur les fonds secrets, sans être aisée, ne présente pas d'obstacles insurmontables, l'obtention de subventions sur le budget de l'État constituent une étape plus redoutable à franchir¹⁹⁵ – dans la mesure où elle implique un engagement officiel des services ministériels à une période où la question de l'immigration est au centre de polémiques ardentes. Elle requiert également des demandeurs une soumission à des règles qui ne sont pas toujours très bien maîtrisées. Ainsi, l'inexpérience conduit à remettre un dossier après les délais impartis pour les

¹⁹³ « Les budgets dit de 'charité' sont très diminués et hésitent à s'intéresser à la main-d'œuvre étrangère en France alors que le chômage parmi les non nationaux augmente chaque jour. », Archives SSAE, réunion du Comité de Paris, 6 Novembre 1931.

¹⁹⁴ Non sans avoir longuement hésité entre deux termes « migrants » et « émigrants ». On peut s'étonner, étant donné le changement de nature de l'activité dès la fin des années vingt, que le terme d'« Émigrants » ait été en définitive conservé – sauf à considérer qu'il traduisait le lien permanent avec le réseau international représenté par l'IMS et auquel le SSAE continuait d'appartenir.

¹⁹⁵ L'attribution sur les fonds secrets concerne les ministères suivants : ministère des Affaires Étrangères : 5.000 F en 1931, 18.000 F en 1938 (en fait 26.000 F seront effectivement versés) ; ministère de l'Intérieur : 4.000 F en 1932 ; Présidence du Conseil : 3.000 F en 1930, 15.000 F en 1931 et 10.000 F en 1936. Un autre mode de subvention est proposé, celui du versement « unique et extraordinaire » sur la Commission des Jeux. 30.000 F sont versés en 1933 par ce canal. Cette attribution officiellement non renouvelable sera néanmoins reconduite en 1936 et 1938 à la hauteur de 15.000 F pour chaque nouveau versement.

arbitrages budgétaires. Et les tentatives pour faire jouer les réseaux d'influence se soldent souvent par des échecs sans appel.

Si l'apprentissage de ces nouvelles contraintes est apparemment laborieux, la capacité d'adapter les arguments aux interlocuteurs est plus maîtrisée. Cette plasticité du discours permet à la fois de se plier « à l'air du temps » et d'espérer faire entendre des arguments non plus en faveur de la légitimité de l'Association mais pour la défense des étrangers eux-mêmes. Ainsi, auprès du ministère des Affaires Étrangères, on déclare que malgré l'intitulé du service :

« Nous ne nous occupons pas que d'étrangers (...) ; nous aidons aussi des familles françaises à l'étranger et nous sommes la seule œuvre, croyons-nous, qui puisse être un lien entre les Français établis et ceux qui sont restés en France » et d'insister » sur le rayonnement de la France due à l'attention portée aux besoins des étrangers lorsqu'ils doivent rejoindre leur pays. »¹⁹⁶

Face au ministère de l'Intérieur, interpellé en décembre 1935, on présente l'intérêt que le pays peut retirer de la contribution du Service aux rapatriements . Ces derniers concernent :

« des chômeurs, des refoulés ou même des expulsés sans ressources (...) Nous essayons (ainsi) de décharger les œuvres publiques et privées, nous tâchons de supprimer un certain vagabondage provenant de l'absence d'autorisation de séjour, bref, en nous occupant d'étrangers, c'est pour le pays que nous travaillons... »¹⁹⁷

Cet opportunisme, dû aux exigences de la situation, ne porte guère ses fruits. Si bien qu'en 1936 la situation financière est telle que l'éventualité d'une fermeture définitive du SSAE est sérieusement envisagée. La crise économique contribue à donner des arguments aux industriels et manufacturiers pour diminuer, voire interrompre, leur contribution. La SGI, elle-même, cesse de verser les 2000 francs de subvention annuelle qu'elle adressait depuis 1925, mettant un terme à une relation empreinte par ailleurs de méfiance réciproque. Pourtant, la diminution des nouvelles introductions de travailleurs étrangers n'entraîne pas de baisse mécanique de l'activité du SSAE. Les difficultés de tous ordres rencontrées par ceux qui tentent de rester ou qui souhaitent retourner dans leur pays constituent une sollicitation de plus en plus forte.

L'arrivée du Front Populaire en mai 1936, puis les grandes grèves qui se déclenchent trois semaines plus tard, accentuent le reflux des contributions des industriels au budget associatif. Malgré l'intercession de Mme BLUM pour obtenir un rendez-vous et un appui financier auprès de la Présidence du Conseil, la somme attribuée ne permet pas de combler un déficit que les réductions de personnel et de frais engagées depuis deux ans n'ont pas réduit de façon significative¹⁹⁸ . Avant d'envisager des licenciements, le personnel en place propose de se mettre en congés sans solde en attendant de

¹⁹⁶ Archives SSAE, courrier au ministère des Affaires Étrangères le 9 janvier 1932.

¹⁹⁷ Archives SSAE, courrier au ministère de l'Intérieur le 26 Décembre 1935.

¹⁹⁸ En 1930, les appointements du personnel s'élevaient à 80.400 F. Ils n'étaient plus que de 65.212 francs en 1935 pour baisser encore, en 1936, à 51.600 francs.

voir... Proposition acceptée par le Comité.

Comme si les ennuis ne pouvaient s'arrêter là, l'Association est informée en juin que l'immeuble dans lequel se trouvent ses locaux d'accueil est vendu et qu'il faut vider les lieux. L'absence de trésorerie ne permet d'étudier qu'une seule hypothèse : celle de la gratuité de nouveaux locaux. C'est Paul DEVINAT¹⁹⁹ qui va agir. Son épouse fait partie du Comité depuis les premières années et assume les responsabilités de secrétaire de l'Association. Son intervention auprès de Vincent AURIOL, alors ministre des Finances, sera décisive. Des locaux sis au 391 de la rue de Vaugirard sont mis gracieusement à la disposition du SSAE. Ils sont situés dans le même bâtiment que les services de la main-d'œuvre du ministère du Travail et de Prévoyance Sociale.

Dès la fin de l'année 1936, l'horizon quelque peu obscurci par de longs mois d'instabilité et d'insécurité semble s'éclaircir. Arguant d'une reconnaissance d'utilité publique et d'une attribution de locaux au sein de services ministériels, l'offensive repart de plus belle auprès des différents ministères.

À partir de 1938, c'est le ministère du Travail qui se trouve mis à contribution avec la création d'un sous-secrétariat d'État à l'Immigration. Des pourparlers sont engagés rapidement avec Philippe SERRE qui est à sa tête de février à mars 1938²⁰⁰. Prévoyant une augmentation et un aménagement de la taxe instituée par le décret-loi du 28 août 1937 sur les employeurs demandant de la main-d'œuvre étrangère, il évalue le supplément de recettes à 1.100.000 F. Sa proposition est d'affecter sur cette somme une subvention de 500.000 F au SSAE. En contrepartie, il demande au service d'étendre son action en organisant dans les départements dont la population étrangère est nombreuse, un service social « *approprié* » et de coordonner le travail des Inspectrices départementales qui assurent la protection de la main-d'œuvre féminine étrangère agricole dans 17 départements. Le but est d'étendre la compétence de ces inspectrices à l'ensemble des familles de travailleurs étrangers, qu'ils soient dans le secteur agricole ou industriel. Le projet de subvention est approuvé par la commission parlementaire et sera voté dans la nuit du 7 au 8 décembre 1938. Il aura donc fallu plusieurs mois pour concrétiser cette nouvelle situation qui eût la chance de ne pas être remise en cause par la suite, en dépit de la disparition du sous-secrétariat²⁰¹. Durant la courte période de ces si fructueuses négociations, le SSAE est sollicité pour établir différents projets tant techniques que budgétaires afin de dessiner les contours de ce nouveau service. Projet

¹⁹⁹ Paul DEVINAT (1890-1980) : Après avoir commencé sa carrière au Secrétariat Général de la SDN où il se lie d'amitié avec Albert THOMAS, il rejoint en 1929 le Parti Radical-Socialiste et exerce des fonctions dans différents cabinets ministériels (Travaux publics, Colonies). Nommé Conseiller Maître à la Cour des Comptes en 1941, il utilise ses anciennes relations au sein de la S.D.N. pour créer un réseau de renseignements pour la France Libre. Après la guerre, il sera élu député et occupera plusieurs postes de Secrétaire d'État.

²⁰⁰ Sur la courte expérience du sous-secrétariat d'État, voir Patrick WEIL, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Gallimard, 1995, pp. 42-48.

²⁰¹ Il faudra néanmoins tempérer l'enthousiasme initial car, en fait, sur les 500.000 F annoncés, seuls 125.000 F seront effectivement versés pour l'exercice 1938.

qui se concrétisera par l'arrêté du 7 avril 1939 instaurant le Service Social de la Main d'Œuvre Étrangère (SSMOE).

2. Une association au service de tous les étrangers ?

La parution de cet arrêté est à situer dans la progression constante de la place et du rôle joués par le SSAE dans la protection des femmes étrangères. Remontons pour cela plus de dix ans en arrière. L'arrêté de 28 décembre 1928 prévoit que :

« lorsque l'effectif de main-d'œuvre féminine étrangère utilisée dans un département en agriculture était suffisamment important, il pouvait être créé sous la présidence du Préfet et sous l'autorité du ministère de l'Agriculture, un comité départemental d'aide et de protection des femmes immigrantes ».

Ce comité se charge de l'aide morale, et éventuellement matérielle, à apporter à ces femmes. Cette préoccupation de protection et de soutien trouve son origine dans les critiques formulées par les pays d'émigration à propos des conditions de vie et de travail de leurs ressortissantes en France. La délégation polonaise est particulièrement attentive au sort des ouvrières agricoles qui se présentent en masse dans les centres de recrutement. Plusieurs aspects la préoccupent : l'adéquation de la nature des travaux demandés sur place dans les exploitations françaises avec le contrat initial, les conditions de logement souvent désastreuses et, enfin, le problème de l'isolement. La publication de l'arrêté, en fin d'année 1928, est la réponse des autorités françaises aux fréquentes interpellations de la délégation polonaise. Celle-ci menace de contingentier les départs des ouvrières si un certain nombre de garanties ne peuvent être obtenues sur les conditions générales d'existence de leurs ressortissantes. Toutefois, la parution de l'arrêté ne représente qu'une avancée partielle car la création des comités de protection tant réclamés par les autorités polonaises tarde à se faire. Prenant acte du peu d'empressement des autorités françaises, les représentants polonais accentuent la pression ²⁰². En 1930, des limitations dans le recrutement sont prévues ²⁰³ puis c'est l'arrêt de toute autorisation de départ pour les ouvrières agricoles, quel que soit leur âge. Cet embargo total est le facteur décisif qui pousse le ministère de l'Agriculture à mettre enfin en application ses engagements protocolaires. Il est décidé de nommer des inspectrices rattachées aux comités départementaux dans dix-huit départements. L'OCMOA sollicite alors le SSAE pour trouver des travailleuses sociales parlant polonais ²⁰⁴ afin de remplir ces fonctions.

L'intervention du SSAE ne s'arrête pas là. Dès 1931, Lucie CHEVALLEY propose dans le cadre de la Commission Nationale d'assistance aux migrants, de regrouper les inspectrices départementales recrutées, afin d'assurer une formation et d'organiser une

²⁰² Janine PONTY, *Op. cit.*, pp. 265-266.

²⁰³ Pas de filles de moins de 21 ans ; imposition d'un quota pour les femmes de plus de trente ans. ⁹¹ Et en général toutes les langues slaves car, avec les ouvrières polonaises, ce sont aussi les Tchécoslovaques et les Yougoslaves qui sont concernées par l'action des comités.

²⁰⁴

rencontre annuelle avec les services ministériels. Les conférences sont programmées, dès 1931, pour des sessions de deux à trois jours. S'y succèdent les interventions de juristes²⁰⁵, de magistrats ou de médecins, ainsi que des séances de travail sur des techniques de classement, d'enquêtes, etc. En général, la session est clôturée par des représentants du Service de la Main d'œuvre Agricole. À titre d'exemple, les thèmes de la première conférence étaient les suivants :

- Qu'est ce que le Service social ? Par l'Abbé VIOLLET
- Conditions d'admission, de séjour et de travail d'un ouvrier étranger.
- Étude comparative des traités d'immigration.
- Interprétation des contrats de travail.
- Les lois françaises d'assistance et de prévoyance sociale et leur application aux travailleurs agricoles étrangers.

S'agissant des comités, si leur existence formelle est réelle puisque près d'une douzaine sont constitués dès 1929²⁰⁶, l'intensité de leur fonctionnement varie d'un département à l'autre. Ils sont composés de bénévoles et leurs subventions proviennent principalement des Conseils généraux. L'obligation d'embaucher des inspectrices qu'il faut rattacher, sans les y assujettir, à cette instance, leur donne une dimension nouvelle. Le premier arrêté de 1928 est remplacé par celui du 25 mai 1933. Sa publication est l'occasion pour le ministère de l'Agriculture de procéder à un examen du fonctionnement de l'ensemble des comités et d'étudier les modifications qu'il serait bon d'envisager²⁰⁷. Le ministère déplore un fonctionnement trop diversifié selon les situations locales, ainsi que l'insuffisance des liaisons entre les inspectrices, les Comités et les services de la MOA²⁰⁸. Le nouvel arrêté, s'il reprend *in extenso* les buts premiers assignés aux comités²⁰⁹, précise certains aspects liés au statut des inspectrices. Ainsi, leur traitement est bien prélevé sur le budget du Comité mais il est versé par l'intermédiaire de la Préfecture. Le ministère espère ainsi éviter la subordination franche ou induite par un traitement direct, du fait notamment de la présence d'organisations privées au sein du Comité. Les séances du Comité doivent, d'après les textes, avoir lieu tous les semestres et les inspectrices y ont voix consultative.

« Les inspectrices ne sont pas des fonctionnaires, mais elles sont à la fois presque des fonctionnaires et au surplus des travailleuses sociales. Elles doivent éviter de bousculer les règles administratives et intervenir avec tact et

²⁰⁵ ⁹² William OUALID est sollicité pratiquement tous les ans.

²⁰⁶ Jean Charles BONNET en comptabilise quarante à l'automne 1931 (*Op. cit.*, p. 176).

²⁰⁷ Après quelques difficultés budgétaires en 1932, le financement est assuré en 1933 sur l'ensemble des départements sauf dans ceux de la Marne et de la Seine-et-Oise.

²⁰⁸ Archives SSAE, Conférence annuelle des inspectrices départementales, 1,2 et 3 juin 1933.

²⁰⁹ L'article 2 est identique.

impartialité sous peine de créer des difficultés, dont elles seraient les premières à subir les conséquences. »²¹⁰

Voici en termes choisis toute l'ambiguïté d'un statut dont la définition va se retrouver régulièrement au centre des discussions entre les inspectrices et les représentants du ministère. La fonction de l'inspectrice relève de l'autorité publique elle-même liée par les engagements pris avec les pays d'émigration. Mais elle ne possède pas les missions et les prérogatives relevant de l'Inspection du travail, même si les buts de protection et de contrôle peuvent être considérés comme similaires²¹¹. Elle doit se révéler capable d'assurer plus que le respect des lois, leur connaissance, le respect du contrat entre l'employeur et l'ouvrière sans capacité de sanctions, et surtout s'intéresser au contexte « *moral et matériel* » de l'ouvrière.

Les comptes rendus des conférences permettent d'appréhender la nature des difficultés traitées par les inspectrices, sans toutefois permettre de savoir comment, par exemple, les interventions auprès des employeurs indécis se déroulaient concrètement et quels étaient les résultats des négociations engagées. En fait, dans les préoccupations rapportées par les inspectrices au cours de ces rencontres, apparaissent le plus souvent celles d'un travail social auprès des ouvrières, concernant leur état de santé ou les incidents de vie en général. Parmi ces observations, certains éléments reviennent de façon régulière. Ainsi, les défaillances persistantes des méthodes de recrutement dans le pays d'origine sont soulignées. Les inspectrices souhaitent que les jeunes filles mineures ou de santé délicate soient découragées d'émigrer en France, de même que les femmes enceintes ou les femmes de plus de quarante ans, ainsi que les « *faibles d'esprit* ». Pour toutes ces catégories, une plus grande rigueur dans les critères de sélection devrait éviter des expériences qui, bien souvent, se soldent par des échecs. La rapidité du « tri » et l'absence d'attention portée au recrutement, notamment dans le secteur agricole, sont particulièrement marquées dans les années vingt, au moment d'une forte demande d'émigration dans ce domaine²¹². De même, les inspectrices observent que les femmes mariées, qui ont laissé conjoint et enfants au pays, ne s'adaptent que très difficilement²¹³. Elles signalent, en outre, des problèmes de neurasthénie, voire des troubles mentaux, nécessitant parfois des rapatriements²¹⁴. Ces troubles adaptatifs sont liés aux conditions

²¹⁰ *Archives SSAE, Conférence annuelle des inspectrices départementales, juin 1933, allocution du représentant du ministère du Travail.*

²¹¹ «L'inspection du Travail fonctionne sur deux modes bien distincts : l'incitation et la répression.» (Vincent VIET, *Les Voltigeurs de la République. L'inspection du Travail en France jusqu'en 1914*, CNRS Éditions Histoire 20^{ème} siècle, 1994, Volume II, p. 435). Créée au XIXe siècle pour réagir aux abus de la révolution industrielle, l'Inspection du Travail se trouve localement sous le contrôle du Préfet et du Conseil Général qui doivent résoudre de brûlantes questions telles que celle-ci : «Les inspecteurs hommes peuvent-ils intervenir dans les ateliers féminins ? Une telle ingérence est jugée inconvenante. La femme doit s'occuper des affaires de femmes. (...) Les femmes obtiennent ainsi un droit d'inspection mais dans la logique de leur infériorité politique et sociale, elles ne pourront accéder au grade d'inspecteurs divisionnaires.» (Vincent VIET, *Op. cit.*, Volume I, p. 79). C'est d'ailleurs durant la Première Guerre mondiale que les surintendantes d'usines, surveillantes et assistantes sociales vont connaître leur heure de gloire. Pour assurer le maintien des bonnes mœurs, l'emploi d'une sous-inspection prévaut dans la lignée des «usines couvents» créés par les patrons chrétiens pour appliquer «le ressort religieux» à l'industrie (voir Yvonne KNIEBIELHER et Christine FOUQUET, *La Femme et les médecins*, Hachette, 1983, p. 67).

de logement, souvent plus défavorables que dans leur campagne de provenance. Il faut sans cesse rappeler aux employeurs que les ouvriers ne doivent pas loger avec les animaux, mais dans des locaux chauffés et aérés et possédant un minimum de confort et d'hygiène. On note aussi le poids de l'isolement, ainsi que la chaleur toute relative de l'accueil qui leur est ménagé dans les exploitations où elles travaillent²¹⁵.

Le souci majeur reste néanmoins les maternités illégitimes – souci qui occupe une grande part de l'activité. Le drame est encore plus criant lorsqu'il s'agit de femmes ayant laissé leur famille au pays d'origine. Les abandons à la naissance sont pourtant peu nombreux²¹⁶, mais sans que plus de précisions ne soient données. Dans beaucoup de départements, les œuvres de protection de l'enfance s'occupent indifféremment de l'accueil des enfants étrangers ou français. Pour les orphelinats récalcitrants, les inspectrices utilisent comme argument les effets de la loi du 14 août 1927 sur la nationalité permettant de considérer l'enfant comme français *a priori*²¹⁷.

L'action menée par les inspectrices se définit dans un premier temps comme une *action sociale*, au sens d'une protection qui reste dans le domaine d'une solidarité incluant une surveillance morale. Jusqu'en 1935, les inspectrices seront maintenues dans ce rôle. La plupart du temps, elles se rendent dans les exploitations agricoles. Leur action consiste en des rappels à l'ordre concernant la réglementation ou les termes du contrat ; elles aident l'ouvrière à faire valoir ses revendications et ses droits mais elles n'ont, en général, qu'une capacité d'action limitée pour régler les litiges ou exercer des arbitrages.

Ce n'est que lorsque le SMOA relèvera de la responsabilité du ministère du Travail que leur champ d'intervention se modifiera. Les inspectrices seront alors nommées par le Préfet, après approbation du ministère. « *Du fait de ces nouvelles circonstances* », M. BECKERICH, chef adjoint du Service central de la Main d'œuvre, les mobilise pour contribuer à la réadaptation dans l'agriculture des ouvriers du secteur industriel pour

²¹² Janine PONTY souligne que, si pour les mineurs, la sélection est stricte, il en est tout autrement pour les travaux agricoles. « *Les candidats sont jaugés sur des critères très vagues : le teint hâle, l'état de la paume et des doigts. Il suffit à une jeune fille de plonger ses mains dans la boue quelques instants pour être acceptée comme bonne de ferme* », *Op. cit.*, p. 75.

²¹³ Elles sont néanmoins partagées sur cette question ; certaines prennent en compte le fait que c'est parfois le seul moyen pour une famille de survivre.

²¹⁴ Cela représente la moitié des cas traités dans certains départements ; les privations antérieures aggravent un mauvais état de santé général. Quelques cas d'alcoolisme sont signalés.

²¹⁵ Pour Janine PONTY, les employeurs ont des besoins importants de main-d'œuvre, mais c'est à contrecœur qu'ils font appel à des ouvriers étrangers.

²¹⁶ Dans la mesure où les efforts déployés tendent à éviter l'abandon et à préparer un placement proche du lieu de travail de la mère, voire à négocier un retour de la mère et de l'enfant chez l'employeur ou même auprès du mari, nous pouvons supposer que la réalité du phénomène est sous-estimée.

²¹⁷ Tout enfant, né en France de parents étrangers domiciliés en France, peut à tout âge avant 21 ans réclamer la nationalité française. La demande peut être faite par le représentant légal avant 16 ans.

lesquels un refus de renouvellement de carte de séjour est probable et qui pourraient être réorientés vers les activités agricoles²¹⁸. Malgré la crise, les besoins en main-d'œuvre agricole sont si criants que des projets tels que celui de la reprise par des étrangers de métairies laissées vacantes sont sérieusement envisagés, en particulier dans le Sud-Ouest.

Un nouvel arrêté, en date du 9 avril 1937, confirme le maintien des Comités départementaux et officialise les postes d'inspectrices chargées de l'assistance aux jeunes étrangères employées dans l'agriculture. Les Préfets sont sollicités par circulaire afin d'intervenir auprès des Conseils généraux et des Chambres d'agriculture en vue de subventionner les Comités dont le renforcement et l'extension sont souhaités.

Les compétences des inspectrices restent de l'ordre de l'assistance sociale et de l'interprétariat. S'y ajoute l'attention à l'abondante législation en matière de droit du travail, qui fait suite aux grèves de juin 1936 et aux accords de Matignon. Bien que le secteur agricole reste encore à l'écart de certaines dispositions – contrats collectifs, semaine de 40 heures, relèvement des salaires – d'autres doivent s'appliquer. C'est le cas des congés payés définis pour l'agriculture par le décret du 25 septembre 1936²¹⁹. Les représentants du ministère attirent l'attention des inspectrices sur cette disposition – bien évidemment pour s'assurer de son application mais surtout pour s'inquiéter de la manière dont les jeunes ouvrières vont bien pouvoir remplir ce temps brutalement libéré :

« En effet, comment ces jeunes femmes qui n'ont ici ni amis ni famille vont-elles occuper leurs loisirs ? Il y aurait lieu de prévoir pour elles, dans la ville la plus proche, un mode d'hébergement économique et sûr au point de vue moral ; on pourrait même prévoir quelques occupations instructives. »²²⁰

À partir de 1936, le mouvement d'introduction des ouvriers agricoles étrangers repart à la hausse, avec une nette progression pour les années 1937 et 1938²²¹. Les contrats nominatifs qui, peu à peu, s'étaient généralisés pour les Polonaises tendent à régresser du fait d'un vaste mouvement de fraude organisée²²². Les contrats collectifs sont toujours majoritaires pour les Tchécoslovaques et les Yougoslaves. Engagées dans « l'œuvre » de réadaptation des ouvriers industriels étrangers et de leurs familles dans le monde agricole, les inspectrices élargissent progressivement leur intervention à

²¹⁸ Ce faisant, le représentant du ministère prend acte de l'échec des tentatives de réadaptation des ouvriers chômeurs nationaux. Archives SSAE, conférence mai 1935.

²¹⁹ Après un an de travail, l'ouvrier a droit à 15 jours de congés dont la moitié peut être fractionnée. L'époque de ces congés est fixée par le Préfet en Novembre de chaque année.

²²⁰ Archives SSAE, intervention de M. BECKERICH, conférence des 28 et 29 mai 1937.

²²¹ La décrue est inégale. En 1930, on compte encore 92.828 introductions totales dont 6.318 ouvriers agricoles. Le niveau le plus bas est atteint en 1935 avec 46.517 introductions dont 3.280 ouvriers agricoles. En 1938, le nombre total d'introductions (45.904) n'atteint pas les chiffres de 1930, mais le pourcentage d'ouvriers agricoles passe de 6,6 % en 1930 à 17,7 % en 1938 avec un chiffre de 8.583. Archives SSAE, chiffres communiqués par le service de la Main d'œuvre du ministère du Travail.

²²² En Pologne, les contrats se « vendent » entre 2 et 300 zlotys.

l'ensemble des groupes familiaux et aux travailleurs des deux secteurs – industriel et agricole. Le 7 avril 1939, un arrêté institue :

« dans les départements utilisant de la main-d'œuvre étrangère, industrielle et agricole, dans une assez forte proportion, des Comités qui seront appelés Comité de service social de la Main d'œuvre étrangère ».

Pour organiser ce service, le ministère fait appel au SSAE.

Si elle engage une volonté publique d'améliorer « *la stabilisation et l'assimilation* » des ouvriers étrangers et leurs familles, la mise en place des comités SSMOE comporte aussi un volet dont le but est de faciliter « *l'organisation du rapatriement humain et efficace des étrangers qui ne peuvent ni ne doivent rester sur le sol français* »²²³. Depuis 1931, l'organisation du rapatriements de la main-d'œuvre considérée comme surnuméraire pour cause de chômage est à l'ordre du jour. Les pouvoirs publics oscillent entre une relativisation de la crise – une embellie soudaine pourrait réactiver des besoins en main-d'œuvre – et un durcissement progressif des mesures visant tant l'introduction que le maintien des immigrés. Si les restrictions et le contingentement des arrivées sont sensibles dès le début de l'année 1932, ces mesures ne prennent pas en compte la question des étrangers installés depuis plusieurs années et qui se trouvent sans emploi et sans grand espoir d'en débusquer un nouveau. Comme pour les ouvriers nationaux, les tentatives de réadaptation « *de la ville aux champs* » ne sont guère couronnées de succès. Beaucoup sont alors réduits à la misère et se résignent à un retour dans leur pays. Pour ce retour, les étrangers s'appuient sur leurs organisations nationales présentes en France. Ils peuvent bénéficier d'aides financières du ministère ou solliciter des associations comme le SSAE. Celui-ci refuse de s'engager dans la politique des rapatriements forcés – expulsion, refoulement, déportation – mais accepte en revanche d'accompagner les rapatriements « *volontaires ou facilités* » : « volontaires » même si l'on n'a guère d'illusion sur la liberté du migrant dans un choix qu'il doit du moins pouvoir exprimer « *comme une décision assumée* » ; « facilités » au sens où tout départ, surtout de cette nature, nécessite certains préparatifs, des conseils et des ressources pour assurer le voyage. Le Service propose une aide dans tous ces domaines et prépare la réadaptation dans le pays d'origine. L'intervention s'effectue alors dans le cadre du réseau de l'IMS, en sollicitant des contacts et des enquêtes sur la situation sociale et familiale qui attend le rapatrié et, éventuellement, sa famille au pays. S'assurer des conditions générales du retour permet d'humaniser un peu une démarche qui n'est pas toujours bien supportée, ni par les intéressés ni par les assistantes sociales du service. Il faut donner des informations sur les démarches à effectuer, solliciter le correspondant dans le pays d'origine, s'assurer de la prise en charge financière du voyage et des conditions de réception, voire de prise en charge, une fois arrivé à destination.

Tout au long des années trente, les chiffres fournis dans les rapports d'activité, pour le bureau de PARIS, indiquent une importance croissante du nombre de dossiers traités. On peut néanmoins remarquer le faible nombre de cas en comparaison avec l'ensemble de la population étrangère²²⁴.

²²³ Archives SSAE, courrier en date du 12 Mai 1939, de Lucie CHEVALLEY à Alexandre PARODI reprenant les termes de l'arrêté susnommé.

Tableau N° 3 : Nombre de dossiers de rapatriements traités

Année	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1939
Dossiers	16	39	71	88	91	78	145	270

Pour l'année 1932, sur l'ensemble de l'activité du SSAE de PARIS, les rapatriements et « réémigrations » (sic) représentent 3% de l'ensemble des dossiers. Ils seront à hauteur de 4,5% en 1934 et de 7% en 1936. Pour l'IMS, l'activité concernant les rapatriements est loin de tenir une place essentielle, mais elle ne cesse de progresser dans la plupart des pays. Elle dépasse les 10% de l'activité générale en France pour atteindre respectivement 13% et 15% pour les branches allemande et italienne²²⁵.

En règle générale, ce sont essentiellement les personnes malades et les indigents qui sont adressés au Service ou qui sollicitent un tel retour. Le SSAE se mobilise aussi régulièrement pour des orphelins. La plupart du temps, les malades sont signalés par les hôpitaux. Si bien que, dès 1926, l'Assistance Publique décide de passer une sorte de contrat avec le SSAE. Contre l'assurance de la préparation et de la mise en œuvre du rapatriement par le service social, l'Assistance Publique assume tout ou partie des frais. Mais, peu à peu, ce sont les indigents qui deviennent les solliciteurs réguliers. La crise économique et le chômage frappent très durement les travailleurs étrangers, auxquels l'accès aux secours et autres allocations est plus difficile qu'aux nationaux. Leurs ressources financières s'en trouvent encore plus fragilisées.

Pour les rapatriements comme pour la main-d'œuvre étrangère, l'assistance proposée par le SSAE concerne majoritairement les ressortissants polonais. La branche polonaise appartenant à l'IMS est l'une des premières à devenir une auxiliaire régulière et subventionnée du Gouvernement de son pays. Œuvre privée, elle est sollicitée pour mener ou demander toute enquête auprès de ressortissants tant en Pologne qu'en France. Les autorités polonaises, soucieuses de conserver la maîtrise du sort de leurs compatriotes émigrants, s'appuient sur toute organisation susceptible d'aider ces derniers à maintenir le lien avec leur patrie d'origine. Église catholique, œuvres caritatives, services de tous ordres sont mobilisés. L'IMS, qui assure les relations entre services d'assistance français et polonais, est interpellé notamment pour des enquêtes dans les procédures de recouvrements de pension alimentaire et pour la préparation de convois d'enfants rejoignant leurs parents en France. L'accompagnement de ces convois sur le sol français et l'acheminement des enfants vers le domicile familial fait l'objet d'une coopération régulière entre les bureaux de Paris et Varsovie. La préparation des retours de rapatriés se déroule selon la même logique.

Toutefois, certaines opérations de rapatriement se déroulent dans d'autres

²²⁴ Sur l'ensemble de la population étrangère, les effectifs connaissent une baisse sensible puisque, en 1931, on recensait 2.890.000 étrangers et qu'en 1936, ils n'étaient plus que 2.453.000. En 1935, le nombre de « sorties » est supérieur au nombre d'entrées de travailleurs contrôlés sans que l'on puisse distinguer entre sorties volontaires et forcées. Ralph SCHOR, *Histoire de l'Immigration*, p. 125.

²²⁵ Archives SSAE, rapport de Lucie CHEVALLEY, « Le rapatriement et la politique de l'IMS », 1939.

conditions. Ainsi, le bureau de MARSEILLE relate, dans son rapport d'activité de l'année 1936, l'aide qu'il a dû apporter à la préparation du départ de près de 2.000 Arméniens repartis vers l'Arménie soviétique avec leurs chiens, leurs chats et leurs poules. Certains n'hésitent pas à embarquer aussi les chèvres et les ânes, ainsi que leurs instruments de travail. Un lopin de terre à travailler leur est promis à leur retour, promesse à laquelle ils veulent y croire envers et contre tout...

Le rapport d'activité de l'année 1934 fait apparaître que, sur 1.203 situations traitées, 14 seulement concernent des ressortissants allemands. C'est peu dire que l'Association n'est guère sollicitée ou intervient peu auprès des réfugiés allemands. La situation évolue très lentement jusqu'en 1939. L'année précédente, les Allemands ne représentent toujours que 2% des situations ayant nécessité une intervention. Comment expliquer cette situation ? En fait, on aura compris que l'activité du SSAE est intimement liée aux ressources offertes par l'IMS – comme le démontre la prise en charge importante des Polonais, conséquence des relations et de la vitalité de la branche polonaise. L'IMS possède bien une branche en Allemagne depuis 1928. Sa création avait été saluée comme un développement particulièrement appréciable pour le réseau. En effet, l'Allemagne est réputée pour son avance en matière d'organisation de services sociaux²²⁶ et représente donc un pays de « premier choix » pour compléter l'implantation du réseau en Europe. Les statuts de l'Association, déposés en 1930, définissent son action comme relevant d'une intervention sociale dans le cadre d'une aide internationale, et s'exerçant indépendamment de toute considération politique ou confessionnelle²²⁷. En 1934, soit un an après l'arrivée au pouvoir des nazis, l'association change de nom et devient « *Le Service Familial pour les Émigrés – Branche allemande de l'IMS* ». Au bureau d'enregistrement des associations de la ville de BERLIN, est ajoutée la mention suivante : « *en coopération avec les services d'assistance publique national-socialiste* ». La mention peut sembler superflue, toute organisation sociale étant dans l'obligation d'intégrer l'assistance national-socialiste²²⁸ pour être autorisée à poursuivre ses actions.

²²⁶ Pour s'en convaincre, il suffit de suivre l'itinéraire d'Alice SALOMON (1872-1948) une des pionnières en matière de création de services sociaux et de formation au travail social. Victime de la répression nazie, elle doit abandonner la direction de l'école de service social qu'elle dirige. Après avoir tenté de résister, elle se résigne à l'exil et part aux États-Unis où elle mène une vie misérable. Voir Christine LABONTÉ-ROSET, « L'influence d'Alice SALOMON dans l'histoire du Travail Social », *Vie Sociale*, N°2, 2000, pp. 63-77.

²²⁷ Principes illustrés par le titre de l'association « *Aide Internationale aux Émigrés* ».

²²⁸ *Nationalsozialistische Volkswohlfahrt* (NSV). En 1936, il y a quatre organisations qui se dédient « au bien public » : le NSV qui, en sa qualité d'office du Parti, est appelé « Office central pour le Bien Public » et centralise ainsi toute l'activité sociale allemande ; la Croix-Rouge allemande ; le Comité central de la Mission intérieure de l'Église protestante allemande ; la fédération de charité catholique d'Allemagne. Dans un article préparé pour la Troisième Conférence Internationale de Service Social qui s'est tenue à LONDRES en 1936, le rôle des assistants sociaux est défini comme suit : « *Les assistants sociaux, hommes et femmes, que, depuis 1934, nous désignons très justement sous le nom d'assistants et d'assistantes du Peuple, si indispensables qu'ils soient (...) ne sauraient contribuer à l'encouragement de la vie collective que s'ils agissent en collaboration étroite avec les autorités légales ou comme agents de liaison entre les autorités du canton et celles du village* ». Docteur WÄLHER, « La communauté – Survivances des usages et possibilités de renouvellement » in *Le service social et la communauté*, éditions G. Braun, Karlsruhe, 1936, p. 52.

Mais, ce qui est plus grave, le NSV s'octroie la présidence et la direction de l'association afin « d'exercer une certaine influence sur l'activité », tout en assurant que les principes premiers du service resteraient inchangés²²⁹. Malgré ces promesses, les brochures éditées à l'époque et présentant l'activité du service indiquent bien que celui-ci est reconnu et travaille avec l'ensemble des organismes d'aide sociale privés et publics ; toutefois, elles ne font plus mention de son caractère apolitique et non confessionnel. Le 1er février 1937, le Service Familial pour les Émigrés disparaît ou, plutôt, se trouve enregistré et répertorié sous le sigle NSV. Six mois après, le caractère indépendant de l'association n'est plus mentionné dans les nouveaux statuts qui se conforment « à ceux des associations dépendant de l'assistance publique national-socialiste ». De NEW YORK à PARIS, en passant par GENÈVE, la situation allemande est jugée alarmante. Un courrier officiel est adressé à la nouvelle direction, rappelant les directives et les principes du réseau et dénonçant l'incorporation de l'association dans un organisme officiel, ce qui est contraire aux statuts. Le Comité exécutif sait qu'il faut prévoir une rupture officielle de la coopération internationale avec son homologue allemand. Les branches restantes ne pourront donc plus s'appuyer sur des contacts officiels, ce qui limite les possibilités d'intervention²³⁰.

Il faut ajouter à cette première explication du peu d'investissement du SSAE auprès des exilés allemands que beaucoup de réfugiés se tournent vers des organisations de solidarité et d'assistance instaurées spécifiquement à leur bénéfice, en particulier pour les Juifs très nombreux qui ont fui l'Allemagne. Ce n'est qu'à la déclaration de guerre que le SSAE se trouvera sollicité. Les demandes qui lui sont alors adressées sont liées à la préparation du retour de femmes et d'enfants allemands résidant en France avant les hostilités ou à du rapatriement d'enfants français résidant en Allemagne²³¹. Il en va de même pour les réfugiés espagnols : le contingentement immédiat de la fuite de milliers de femmes, d'enfants et de blessés dans des zones surveillées ou dans des camps d'internement a réduit l'irradiation géographique de ce mouvement de population. « *(Les Espagnols) internés dans des camps et sans rapport avec l'extérieur, ont rarement fait appel à nous (...) Ils trouvaient une assistance matérielle auprès des œuvres pour réfugiés* »²³².

Dès la fin de l'année 1936, sur la demande du CICR, le SSAE est sollicité pour aider aux rapatriements en Espagne d'enfants évacués en France lors des combats sur le territoire espagnol. Les parents réclament leur retour au pays. Le SSAE accepte d'assurer les enquêtes nécessaires pour retrouver ces enfants et d'organiser, lorsque c'est

²²⁹ Archives SSAE, Irène STAHL, « Évolution du Service Social International et reconstitution de la branche allemande après la Deuxième Guerre mondiale », septembre 1994, dactylographié, 20 p.

²³⁰ Néanmoins, des liens clandestins continueront de s'établir entre Irma SCHMOLDER, assistante sociale puis vice-présidente du Service familial allemand et le siège de l'IMS à Genève. Ces contacts permettront au Secrétariat général de garder des relations non seulement avec Berlin mais aussi avec Varsovie et Prague.

²³¹ Voir *infra* pp. 177-178.

²³² Archives SSAE, rapport d'activité 1939.

possible, les rapatriements. Au cours d'une réunion du Comité, tenue le 8 mai 1939, la directrice Adèle de BLONAY fait état d'un contact que Lambert RIBOT, du Comité des Forges, a pris l'initiative d'établir avec elle. Celui-ci lui explique qu'il a été saisi par le Comité de Rapprochement franco-espagnol et par quelques ressortissants espagnols souhaitant que le SSAE se charge d'effectuer certains rapatriements d'enfants signalés en dehors du circuit habituel du CICR. Le Comité se prononce pour une étude sérieuse de la demande. Mais pour s'engager définitivement, le SSAE pose trois conditions qui sont les suivantes : aucune organisation politique ne doit intervenir dans ces rapatriements ; aucune personnalité espagnole nationaliste ne doit, de près ou de loin, être en lien avec le Comité de Rapprochement ; enfin, neutralité oblige, les enquêtes permettant de préparer le retour des enfants doivent être établies par des « organismes neutres » en Espagne. En formulant ces exigences – ou plutôt ces protections –, il fait en sorte que seules les situations signalées par le CICR feront l'objet d'une intervention de sa part. Lorsque pendant la guerre, en octobre 1940, le Gouvernement français sollicite l'aide du SSAE pour organiser le rapatriement collectif de l'ensemble des enfants espagnols placés encore en France, la seule réponse obtenue est que le Service se contentera de « boucler les dossiers et les situations qui sont réclamées directement par les parents ».

À MARSEILLE, le souci de neutralité est plus diversement exercé. L'aide auprès des Nationalistes est largement prodiguée, alors que, pour les Républicains, le SSAE se « contente d'aider à se procurer des autorisations provisoires de séjour »²³³. Les évacuations de femmes, d'enfants et de vieillards de MADRID vont s'accroissant. Embarqués sur un bateau hôpital anglais, plusieurs centaines d'entre eux débarquent à MARSEILLE. Le SSAE se charge de les mettre en contact avec le Service des réfugiés d'Espagne de la Préfecture, s'occupe du ravitaillement et de leur acheminement vers divers centres. Trois bateaux par semaine accostent entre fin septembre 1938 et janvier 1939, débarquant près de 8.500 réfugiés. En 1939, la Préfecture demande au bureau d'assurer une permanence dans ses locaux afin d'instruire directement les recherches de familles séparées et de s'occuper des enfants égarés. En cinq mois, 3.200 fiches de renseignements concernant des adultes sont renseignées, 137 concernent des enfants cherchant leurs parents et 247 des enfants recherchés par leurs parents. De nombreuses demandes de rapatriement sont en effet adressées d'Espagne par des parents qui souhaitent, dès la fin de la guerre civile, récupérer des enfants envoyés en France. Placés dans des familles d'accueil par divers comités « politiques », les enfants doivent être identifiés puis rassemblés par petits groupes. Ils repartent, victimes à nouveau des soubresauts de l'Histoire qui font de leur enfance un temps d'errance et d'incertitude. Les heures sombres qui s'annoncent pour le pays qui les avait accueillis, bon gré mal gré, vont contribuer à placer sur une échelle encore plus démesurée le poids des histoires individuelles broyées.

Conclusion : une identité qui s'affirme dans un contexte difficile.

²³³ Archives SSAE, rapport d'activité du bureau de Marseille, 1939.

Un parcours lent, parfois périlleux, a permis à un groupe de « femmes de bonne volonté » de devenir un acteur à part entière dans la lente construction d'une politique d'immigration et de gestion de la présence, plus ou moins bien supportée, d'étrangers sur le sol français. Préoccupé par les conséquences des séparations dues aux trajectoires migratoires, le SSAE, en gardant des liens permanents avec ses homologues internationaux, construit sa place avec l'ambition de devenir incontournable pour tout ce qui touche à la vie quotidienne et aux droits particuliers concernant les familles étrangères. C'est ainsi qu'il élargit peu à peu son champ d'action. Dans ces années de l'entre-deux-guerres, celui-ci reste néanmoins fortement focalisé sur une population féminine qu'il estime devoir protéger et assister. De même, le Service ne peut prétendre à l'exhaustivité : ses moyens d'action restent ténus, et leur mobilisation en faveur de telle ou telle nationalité reste fortement dépendante de l'efficacité d'un réseau international auquel il désire rester attaché.

Le contexte dans lequel cette lente construction s'établit laisse apparaître un durcissement notable à l'égard de la présence des étrangers. Restée invisible – ou plutôt masquée par l'indifférence – l'immigration devient la cible de tous ceux qui, hantés par le « déclin » de la France, cherchent des responsables. Dans un environnement hostile, le SSAE tente obstinément d'affermir sa place en privilégiant la proximité avec les autorités publiques. Ce rapprochement est essentiellement dû à la recherche d'une stabilité. Les difficultés financières qui, à plusieurs reprises, ont menacé l'existence même de l'association ne sont pas un élément négligeable dans la compréhension de cette « obsession » de reconnaissance auprès des décideurs. À cette stratégie de préservation, plutôt pragmatique, se mêle une vision plus « naïve » qui estime qu'un statut d'influence peut contribuer à une évolution plus favorable du sort des « protégés » du Service.

Cette « cour » assidue faite auprès des cabinets ministériels porte ses fruits. Indéniablement, le SSAE sait user de ses relations et fait l'apprentissage, parfois rude, des arcanes politiques et budgétaires. À la veille de la guerre, s'il n'est pas encore totalement assuré, l'avenir devient plus clair. Le temps des difficultés n'est-il pas révolu ? Malgré les signaux inquiétants venus d'Allemagne et d'Italie et, en France, l'expression sans retenue d'une xénophobie croissante, n'est-il pas temps de construire une réelle politique sociale ? Les contacts au sein du ministère du Travail semblent accréditer l'idée que tout est encore possible et qu'une volonté politique est en marche. Au sein du SSAE, ces éléments renforcent l'idée qu'il n'y a pas de salut possible en dehors de la proximité et de la collaboration avec les pouvoirs publics. Les difficultés matérielles semblent donc s'estomper. Pourtant, comme pour le reste de la société française, le temps des épreuves ne fait que commencer.

Deuxième partie : Au cœur de l'occupation, le temps du légalisme 1939–1942

Chapitre 1 : De la « drôle de guerre » à l'occupation : une activité qui ne faiblit pas

I – La guerre : une catastrophe attendue.

1. La neutralité comme un bouclier.

En ce début d'année 1939, l'assemblée générale du SSAE se tient dans un climat de sérénité relative. L'appui politique officiel amorcé avec Philippe SERRE ne s'est certes pas démenti malgré le départ de ce dernier du sous-secrétariat d'État ; mais ce départ signe aussi la disparition de la première expression d'une volonté d'action publique dans un domaine aussi cher au SSAE. Alexandre PARODI²³⁴, Directeur général de la Main d'œuvre au ministère du Travail, apporte un soutien

constant à l'Association. Certes, l'extension du SSMOE est à l'ordre du jour. Le service peut faire valoir l'existence de 18 comités et il compte bien, avant la fin de l'année, s'étendre à dix nouveaux départements. Tout semble donc aller pour le mieux. Mais, sur l'autre face d'une médaille qui a été si difficile à graver, des signes d'inquiétudes se font jour : inquiétudes non plus liées à la fragilité du service mais au contexte général. La situation internationale connaît depuis plusieurs mois une tension croissante.

Les Accords de MUNICH²³⁵ ont trompeusement laissé croire à une possible solution diplomatique des sources de conflits provoqués par les revendications belliqueuses et expansionnistes de l'État nazi. Le refus de la guerre semble alors absolu. Les manifestations répétées en faveur d'une paix à tout prix paraissent avoir convaincu. Obsédés par le souvenir de la « *Der des der* », des pans entiers de la société s'opposent à toute politique potentiellement dangereuse. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, des intellectuels, des artistes, des hommes politiques et des anciens combattants sont à l'origine d'un mouvement pacifiste plus ou moins « intégral »²³⁶.

En ce début d'année 1939, le « *lâche soulagement* » partagé par tous à l'issue des

²³⁴ Alexandre PARODI commence sa carrière en 1926 en entrant au Conseil d'État. En 1939, il est directeur général du Travail et de la Main d'œuvre. Il contribue largement à la décision de faire attribuer au SSAE sa première subvention et il a étroitement collaboré au projet de statut du Service Social de la Main d'œuvre Étrangère. Relevé de ses fonctions par Vichy en Octobre 1940, il est chargé dans la Résistance de participer à un comité des sages pour préparer l'administration et les lois qui entreraient en vigueur à la Libération.

²³⁵ En Mars 1938, l'*Anschluss* provoque un sursaut de la diplomatie française. Le Gouvernement s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour secourir la Tchécoslovaquie, menacée par les prétentions d'HITLER sur le territoire des Sudètes, et qu'elle a promis d'aider par voie de traité. Mais il est difficile de concevoir et appliquer toute forme de riposte de façon isolée. La Grande-Bretagne, de son côté, est réticente à l'idée de s'engager, craignant un embrasement général. Le délicat équilibre entre l'apparence de fermeté, le refus de déclencher un nouveau conflit mondial, tout en s'inquiétant des intentions du Reich devient un exercice de plus en plus périlleux. Un subtil manège de rapports de force, de reculades et de menaces montre des alliés paralysés et incapables de mesurer les intentions et la force réelle du futur ennemi. Un plan franco-britannique est proposé au gouvernement tchèque. Ce plan prévoit la cession territoriale d'une partie de la Tchécoslovaquie. Après avoir été « *douloureusement* » accepté, ce plan est repoussé par HITLER. Une brusque tension s'en suit. En France, on prépare la mobilisation. Mais préserver la paix l'emporte sur tout le reste, et des pressions de plus en plus fermes s'exercent sur les autorités tchèques afin qu'elles acceptent des concessions toujours plus grandes. DALADIER souhaite défendre « *la paix dans l'honneur* ». L'espoir réside dans le fait que la satisfaction d'une « *ultime* » revendication de HITLER permettrait de régler définitivement les causes larvées d'un conflit menaçant. Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1938, les quatre puissances – Allemagne, Grande-Bretagne, France et Italie – signent un accord visant à mettre fin au conflit germano-tchèque. Cet accord prévoit un plan d'évacuation par les Tchèques suivie d'une occupation par étapes par le Reich, du territoire des Sudètes. Sur les négociations menant aux Accords de Munich, on se reportera à Jean Baptiste DUROSELLE, *Politique Étrangère de la France 1871-1969. La Décadence, 1932-1939*, Imprimerie Nationale, Paris, 1985, pp. 325-366. On pourra aussi consulter *Le Livre Jaune Français, Documents Diplomatiques, 1938-1939*, Ministère des Affaires Étrangères, Imprimerie Nationale, Paris, 1939.

²³⁶ Voir Antoine PROST, *Les Anciens Combattants et la Société française, 1914-1939, Volume Mentalités et Idéologie*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, et Jean Pierre BIONDI, *La Mêlée des Pacifistes. La Grande Dérive*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2000.

négociations de l'automne 1938, n'a laissé qu'un bref répit. Il faut se préparer à l'inéluctable ouverture d'un nouveau conflit. Entre engourdissement et souci « *d'en finir* », c'est cette attente qui inquiète au sein du SSAE. Il sait d'expérience que ce contexte ne peut qu'ouvrir une période encore plus défavorable à la défense et à la protection des étrangers. La menace est lourde pour eux : menace d'être, plus encore qu'à l'ordinaire, considérés comme des « indésirables » ou, pire, comme des « ennemis de la nation ». Les années trente n'auraient-elles été que les prémices d'une exclusion et d'une oppression plus terribles qui seraient à venir ?

Quelle riposte préparer pour contribuer à une protection efficace ? La logique suivie semble se résumer à l'adage « *se protéger pour protéger les autres* ». Pour cela, il faut se dégager de toute emprise partisane et afficher une neutralité sans faille²³⁷. S'abstenir de tout parti pris, de toute critique sur les événements qui se déroulent. Cette position se justifie par le souci de ne devenir en aucun cas une cible. La neutralité n'est pas le pacifisme. Ce qui peut apparaître comme une sorte d'indifférence est surtout un moyen de se protéger et de maintenir – autant que faire se peut – une certaine façon de voir et d'agir. Ainsi, le SSAE revendique de s'occuper de *tout* étranger sans la moindre exclusive nationale ou confessionnelle. Une telle attitude détonne car, à l'époque, la plupart des œuvres ou comités d'assistance privilégient leurs nationaux ou leurs coreligionnaires. C'est au prix du refus de tout commentaire ou pire, de toute contestation, que l'on pense être capable de maintenir cette exigence. Aussi la neutralité revendiquée a-t-elle pour corrélat un légalisme fort, une certaine « plasticité » permettant de tolérer ou de juger amendables les réticences, les faux-fuyants et les lacunes des politiques.

Se préparer au pire devient l'horizon de l'action. À l'aube du 1^{er} septembre 1939, L'Allemagne attaque la Pologne²³⁸. La mobilisation générale est décrétée en France le 2 septembre, et la convocation du Parlement pour l'après-midi du même jour. Après une dernière tentative de dernière conférence pour retarder l'échéance d'une entrée en guerre²³⁹, la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre. Édouard DALADIER s'adresse à la nation : « *Nous faisons la guerre parce qu'on nous l'a imposée* »²⁴⁰. Imposée, certes, mais aussi acceptée par un pays qui se prépare à l'accomplir sans enthousiasme mais avec peut-être plus de sens du devoir que ce que

²³⁷ « *Les assistantes sociales, étrangères aux considérations politiques, exclusivement soucieuses de remédier à des détresses, d'assurer une vie familiale normale aux étrangers, en les réadaptant dans la collectivité qui leur sera le plus favorable en dehors de tout esprit de système. Leurs observations, objectives, désintéressées sont une excellente base d'étude pour un certain nombre de questions concernant les étrangers en France. Elles donnent les moyens de dégager, pour les suggérer à l'administration, des solutions certes très partielles mais pratiques et aisément réalisables.* » Archives SSAE, conclusion de l'Assemblée Générale SSAE tenue en janvier 1939.

²³⁸ HITLER déclare au Reichstag le samedi 2 septembre : « Depuis des mois nous souffrons tous, sous le cauchemar d'un problème créé par le Traité de Versailles et qui nous était devenu insupportable. Dantzig et le Corridor furent et sont allemands. Dantzig a été séparé de nous, et le Corridor annexé par la Pologne. Mais surtout les minorités allemandes ont été maltraitées de la manière la plus douloureuse (...) Je me montrerai le premier soldat du Reich allemand. » Cité par Étienne VIVALDI, *De Munich à Yalta, Tome I : 1938-1940, Les Démocraties en péril, Autre temps*, Marseille, 1994, p. 158.

²³⁹ Jean Baptiste DUROSELLE, *Op. cit.* pp. 484-493.

l'on a voulu retenir par la suite.

2. Un mouvement qui se fige.

Avec la déclaration des hostilités s'ouvre une période de déplacements de populations sans précédent en Europe. Si l'exode de juin 1940 reste l'image la plus marquante de ce phénomène, on oublie très souvent que, dès septembre 1939, les premières évacuations jettent sur les routes des milliers de réfugiés. Ces évacuations contraintes se déroulent en application d'un plan concerté dont les bases ont été établies dès la fin de la Première Guerre mondiale²⁴¹.

C'est ainsi qu'en septembre 1939, 630.000 Alsaciens et Mosellans doivent quitter leurs foyers et sont dirigés vers les départements de la Dordogne, de la Vienne ou de la Charente...²⁴². Malgré les prévisions et les précautions prises, ces mouvements ne vont pas sans problèmes, sans compter l'arrachement insupportable que représente l'abandon de tout ce que l'on possède. Néanmoins, le mouvement s'effectue dans le calme. Pour les évacués commence l'aventure d'une migration, certes à l'intérieur d'un même pays, mais dont les péripéties heureuses et malheureuses rejoignent le parcours chaotique et incertain de tous les migrants. Modes de vie différents, choc entre le Nord et le Sud, tous les ingrédients sont réunis pour créer une situation de tension²⁴³.

La mobilisation se déroule dans des conditions satisfaisantes. Comme au cours de la Première Guerre mondiale, elle provoque une ponction massive dans la population masculine. La France compte alors 41 millions d'habitants²⁴⁴. 4 à 5 millions de Français se retrouvent sous l'uniforme, ce qui représente 29 classes d'âge de 1909 à 1938, dont 12 d'anciens combattants retrouvant le chemin du front vingt ans après « *la Der des der* ». Après ces mouvements plus ou moins ordonnés, le pays s'engluie dans la « *Drôle de guerre* ». Les adversaires s'observent. Commence alors une attente à la fois justifiée par

²⁴⁰ Le Livre Jaune, *Op.cit.*, p. 416.

²⁴¹ 8 En cas de nouveau conflit, l'État-Major français avait alors prévu l'organisation d'une ligne défensive sur les frontières Nord et Nord-Est du pays. Il s'agissait, entre autres, d'encadrer une évacuation massive des populations civiles se trouvant dans la zone proche du front, la construction d'une ligne de fortifications le long des frontières restant la mesure essentielle d'une stratégie globale de défense. Le projet d'évacuation fait l'objet de concertations préalables avec les municipalités. Il faut, en effet, établir l'inventaire des personnes et de toutes les ressources à déplacer – bétail comme matériel en tout genre – et prévoir les moyens correspondants afin de procéder au vaste mouvement. À chaque ville et département concernés par l'évacuation correspond une ville ou un département d'accueil. Ces derniers sont situés dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France, zones réputées à l'abri des « *invasions* ».

²⁴² Sur le phénomène général des réfugiés et l'organisation des évacuations en particulier, on pourra se reporter à l'ouvrage de Paul LÉVY et Jean Jacques BECKER (dir.), *Les Réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale*, CERHIM, Confolens, 1999.

²⁴³ « *Le fort accent germanique des exilés de l'Est les rapproche, pour les populations d'accueil, du 'boche'* », Dominique VEILLON, *Vivre et Survivre en France, 1939-1947*, Payot, p. 33.

²⁴⁴ Le solde démographique est toujours négatif. En 1938, on compte 612.248 naissances pour 647.987 décès.

une stratégie ²⁴⁵ mais aussi subie dans un sentiment d'engourdissement général. Tout instant d'attente est aussi une illusion de sursis.

Si, au front, les hommes ne se battent pas, à l'arrière la lutte pour la survie commence. L'hiver de cette année est particulièrement rude. Les premières restrictions commencent, « *le pain est cher, les prix s'envolent* » ²⁴⁶. Comme en 1914, la mobilisation des hommes déséquilibre l'économie agricole, industrielle et familiale. La paralysie ambiante commence à produire des effets dévastateurs sur l'unité du pays, unité qui s'était apparemment recomposée au moment de la déclaration de guerre. Les séquelles des années trente, années de division et de clivages insurmontables, réapparaissent. Mal cicatrisées, les plaies s'ouvrent à nouveau et tracent de nouveaux clivages comme autant de lignes de front intérieures. Afin de pallier les insuffisances en main-d'œuvre, certains mobilisés quittent le front et viennent suppléer les actifs, surtout pour soutenir l'industrie de guerre. Ces « *affectés spéciaux* » font vite figure de « pistonnés » et sont la cible des rancœurs les plus diverses ²⁴⁷. Contrairement à ce qui s'était passé entre 1914 et 1918, il est peu fait appel à une main-d'œuvre supplétive, féminine ou étrangère. Pour les étrangers, la suspicion est de rigueur et, pour ceux qui se préoccupent de leur sort, les temps ne sont pas plus favorables.

3. Les incidences de la guerre pour le SSAE.

L'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne trouble la quiétude précaire du Service. Les menaces répétées contre la Pologne, comme l'abandon de la Tchécoslovaquie aux appétits du Reich, ne pouvaient qu'ébranler un équilibre bien fragile. Deux pays sont au cœur de la tourmente, deux pays avec lesquels depuis des décennies un long travail avait permis de tisser des liens, des relations, des amitiés. Premiers signes d'affolement, les ressortissants résidant en France, connus du service, assaillent les permanences en quête de nouvelles de leurs proches restés au pays natal.

Dans ce contexte de tension et d'incertitude, le Conseil d'administration reste fidèle au poste. Depuis 1938, Georges MAUCO a fait son entrée comme nouvel administrateur ainsi que le Comte CLAUZEL. Si les nouveaux venus participent de façon plus ou moins intense à la vie de l'Association, le « premier cercle » continue à tenir des séances régulières afin de suivre de près le déroulement des événements. La mobilisation du trésorier oblige à quelques réaménagements internes vite opérationnels. C'est la Directrice du bureau de PARIS, Adèle de BLONAY, qui reçoit le pouvoir de signature afin de permettre au SSAE de continuer à fonctionner. Car l'argent arrive. Dès le mois d'octobre, le versement d'une partie de la subvention du ministère du Travail ²⁴⁸ permet enfin d'assurer les recrutements tant attendus pour faire face à l'augmentation croissante

²⁴⁵ Édouard DALADIER déclare dès le 9 septembre : « *Notre intérêt est d'attendre* » (cité par François BÉDARIDA, *Op. cit.*, p. 43). Quant à Winston CHURCHILL, il déclare : « *Dans cette guerre, il faut se résigner à la monotonie* ».

²⁴⁶ Dominique VEILLON, *Op. cit.*, pp. 37-38.

²⁴⁷ Voir Jean-Louis CRÉMIEUX BRILHAC, *Les Français de l'an 40*, Tome 1, pp. 456-465.

de l'activité.

L'activité, en effet, se modifie très vite dès l'ouverture des hostilités. À la fin de l'année 1939, la préparation du rapport d'activité traduit ces changements. Les demandes de rapatriements et de regroupements familiaux sont en baisse sensible. La guerre fige les mouvements de circulation d'un pays à l'autre, et l'arrêt des communications et des échanges d'information met une fin brutale aux demandes en cours ou à venir.

En revanche, les sollicitations financières augmentent. Elles proviennent de familles que la guerre précipite dans la misère. Femmes étrangères de mobilisés ou d'engagés ne percevant plus d'allocation ²⁴⁹, travailleuses réduites au chômage, épouses dont le conjoint ou soutien de famille est interné, elles sont nombreuses à venir chercher des solutions à leur situation. De plus, les évacuations ont provoqué de nombreuses séparations de famille. Comment faire pour retrouver la trace d'un parent, d'un enfant ? Les situations personnelles sont bouleversées : il faut pouvoir établir la nationalité aux fins de mobilisation ou d'engagement, conseiller et aider pour les mariages d'étrangers mobilisés ou engagés...

D'une façon générale, l'activité mesurée par le nombre de situations traitées augmente de façon régulière. Ainsi, pour le seul mois de décembre 1939, le nombre de nouveaux dossiers s'élève à 282. Il était de 55 pour le même mois de l'année précédente ²⁵⁰. À l'augmentation des sollicitations s'ajoutent des appels de différents comités de défense et de protection des étrangers, surtout de réfugiés, qui pressent le SSAE d'intervenir auprès des pouvoirs publics ou de les abriter au sein même de l'association. C'est ainsi que l'*Office des Sarrois* contacte Lucie CHEVALLEY pour lui demander l'appui du Service afin d'intervenir auprès des autorités françaises en faveur des réfugiés de la Sarre. Si le Service peut tirer une certaine fierté d'être devenu un passage obligé – car légitimé – pour appuyer toute requête, il ne souhaite pas s'engager dans ce qui pourrait devenir une simple activité de distribution de secours. Aussi le compromis suivant est-il trouvé : les secours seront attribués et distribués par le Comité d'assistance aux réfugiés ; le SSAE, lui, prendra en charge les problèmes familiaux.

Pour beaucoup de ces comités, la déclaration de guerre signifie l'arrêt brutal de leurs activités. Leurs responsables mobilisés et leurs ressources exsangues font que la désorganisation les guette. Cette situation amène certains d'entre eux à une quasi-incorporation dans le service. C'est le cas du *Comité Central d'Aide aux Émigrants Juifs*. Créé en 1933, au moment de l'arrivée des Allemands israéliques fuyant leur pays après l'accession d'HITLER au pouvoir, ce Comité, avec l'appui de la HICEM, se charge d'aider ceux qui le peuvent encore à émigrer aux États-Unis ou en Amérique du Sud. Le SSAE accepte de partager une partie des locaux qu'il occupe rue de Vaugirard et une partition des tâches et des responsabilités s'établit entre les deux organisations : le

²⁴⁸ 125.000 francs sur les 500.000 initialement votés.

²⁴⁹ Étrangères, elles ne possèdent pas de carte de travail et ne peuvent subvenir aux besoins économiques de la famille.

²⁵⁰ Pour l'ensemble de l'année 1939, le nombre de cas traités est de 1.701, auquel s'ajoutent 925 situations de «légers services» n'ayant pas nécessité d'ouverture de dossier.

Comité central continue à assurer les démarches nécessaires auprès de ses propres bureaux en France et à l'étranger ; le SSAE, en revanche, se voit réorienté vers les situations nécessitant une intervention auprès des autorités françaises (Préfecture, ministère du Travail...). Le Comité central devient ainsi la « section C » du SSAE, les deux premières sections recouvrant l'action internationale (« A ») et le Service de la main-d'œuvre étrangère (« B »). L'activité de cette nouvelle section est mentionnée, mais non détaillée, dans le rapport d'activité présenté à l'assemblée générale du SSAE en avril 1940.

On peut s'étonner que le SSAE, d'ordinaire peu enclin à partager, ait proposé en quelque sorte « un régime de faveur ». Le rattachement d'un service d'entraide juive à une telle organisation représentait, à n'en pas douter, une réelle garantie de protection. Certes, la vocation première d'aide à l'émigration présente un cousinage fort avec la branche française d'une organisation internationale préoccupée des conséquences de la migration ; certes, les liens entre les représentants de la HICEM, dont le siège est new-yorkais, et Georges WARREN, directeur de la branche américaine de l'IMS, sont très étroits ; mais ceci n'explique que partiellement la situation.

Souvenons-nous de la très forte proximité entre plusieurs responsables du SSAE et les adhérentes du CNFF. Dans le réseau construit et consolidé depuis les années vingt, se côtoient bourgeois et aristocrates israélites et protestantes. Certaines collaborations établies depuis de nombreuses années facilitent les relations avec les Comités d'entraide juive qui se sont, depuis les années trente, mis en place pour venir au secours de leurs coreligionnaires. Ainsi William OUALID, juriste et professeur de droit, préside régulièrement les journées qui rassemblent les assistantes sociales du SSMOE. Membre actif du Consistoire et de l'Inter Comité des œuvres françaises d'assistance aux réfugiés, spécialiste des questions d'immigration et de main-d'œuvre, il est un interlocuteur et un allié naturel du SSAE avec qui il entretient des relations suivies, notamment avec Lucie CHEVALLEY qu'il met en contact avec les principaux acteurs de l'entraide israélite du moment.

Concrètement, l'activité du Comité central d'aide aux Émigrants juifs restera autonome vis-à-vis des actions menées habituellement par le SSAE. Le rapport d'activité présenté en février 1940, mentionne bien l'existence de la section « C », mais insiste sur l'indépendance du Comité²⁵¹. À tel point que nombre de volontaires qui y apportent leur contribution ne connaissent que très formellement la relation avec le SSAE et n'ont aucun contact direct avec sa direction. C'est le cas d'Henry BULAWKO. Non mobilisable, il est un membre actif du Comité. Il connaît Lucie CHEVALLEY de nom, et il sait que des rencontres ont lieu « au sommet » – sans plus. Fuyant PARIS au moment de l'arrivée des troupes allemandes, il reviendra pour s'engager aux côtés de David RAPOPORT dans l'action du Comité Amelot.

« Je n'ai même pas, à mon retour, pensé à revenir ni vers le Comité ni vers le

²⁵¹ « Depuis le 1^{er} Octobre, le Comité d'Assistance aux Émigrants Juifs s'est mis en relation très suivie avec notre service. Installé à côté de nous, il conserve toutefois son indépendance et peut, d'un moment à l'autre, reprendre ailleurs son existence propre ; aussi ne croyons-nous pas avoir à donner ici un compte-rendu complet de son activité. », Archives SSAE, Rapport sur l'exercice 1939 présenté à l'Assemblée Générale du 20 février 1940, p. 9.

SSAE. Dans mon esprit, il était impossible que ces deux services puissent continuer à fonctionner étant donné la situation »²⁵².

Il est pourtant indéniable qu'un travail en commun se construit entre les deux services afin d'aider le plus largement possible les réfugiés qui ont encore la possibilité d'émigrer. Des recherches sont menées ensemble dans les « centres d'hébergement d'étrangers » afin de proposer à ceux qui peuvent en bénéficier l'obtention de visas nécessaires pour l'entrée en Amérique du Nord ou du Sud. Le SSAE tente de faciliter la procédure de sortie des camps au moment de l'embarquement, et il organise les regroupements de familles en vue du départ. « *En quelques semaines avant la fin de 1939, plus de 150 départs ont pu être effectués et de nouveaux groupes vont partir au cours des prochaines semaines* »²⁵³. À Marseille aussi, les liens avec le Comité se traduisent par des actions menées en commun. La directrice du bureau et le délégué du Comité font ensemble les visites sur les bateaux et dans le port, afin de se mettre à la disposition des émigrants en transit.

4. « Pendant la guerre, les besoins en main-d'œuvre continuent ! »

Durant les années trente, la crise économique mondiale ne marque une pause que dans les premiers mois du Front Populaire, puis dans les mois qui précèdent le déclenchement de la guerre. L'appel à la main-d'œuvre étrangère a subi, nous l'avons vu, un ralentissement sensible. Pourtant, au moment de l'arrivée en masse de réfugiés espagnols, des voix – dont celle d'Adolphe LANDRY – s'élèvent pour que la force de travail qu'ils représentent puisse être utilisée en faveur de l'économie française. Ces voix sont systématiquement étouffées par d'autres qui prônent le refoulement²⁵⁴. Cet aveuglement n'est pourtant pas obligatoirement partagé au sein de l'administration chargée de la main-d'œuvre étrangère.

« Cette main-d'œuvre, importante en temps de paix doit nécessairement s'augmenter du fait de la guerre pour répondre aux besoins de la production nationale »²⁵⁵.

²⁵² Entretien avec Henry BULAWKO, le 18 mai 2000. Henry BULAWKO travaillait aussi pour la HICEM avant guerre, et c'est sa rencontre avec David RAPOPORT, qui dirigeait le Centre Amelot, qui l'impliqua fortement dans les actions clandestines du Centre. L'une de ses tâches principales consistait en la fabrication de fausses pièces d'identités. Très engagé politiquement, il développe rapidement des liens avec les mouvements de résistance juifs et communistes. Arrêté en novembre 1942, il est interné à DRANCY et BEAUNE-La-ROLANDE durant huit mois puis déporté à AUSCHWITZ où il restera jusqu'à la libération du camp par les Russes. Il est devenu ensuite un militant inlassable de la cause sioniste et de la mémoire de la résistance juive. Il a écrit ses souvenirs de déportation dans un ouvrage paru une dizaine d'années après son retour des camps : Henry BULAWKO, *Les jeux de la mort et de l'espoir, Auschwitz / Javorzno, Encre, 1980*(réédition).

²⁵³ Archives SSAE, rapport d'activité 1939.

²⁵⁴ Albert SARRAUT, devant la Chambre des députés, n'hésite pas à proclamer : « J'ai demandé à Monsieur le ministre des Colonies, s'il ne pouvait pas nous désigner, dans le fin fonds du Pacifique, des îles désertes, mais cultivables, où l'on pourrait faire (aux réfugiés espagnols) ce que l'Angleterre a fait en Australie avec les convicts ». Cité par Alfred SAUVY, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Economica, 1984, Volume II, p. 413.

Selon leur nationalité d'origine, la situation de guerre entraîne des conséquences différentes pour les étrangers présents sur le territoire.

Pour les réfugiés et apatrides, des dispositions particulières sont prises. En ce qui concerne les seconds, les autorités distinguent les réfugiés dits « *Nansen* » des autres réfugiés. Ils bénéficient d'un régime de faveur pour le travail et d'un titre de voyage particulier, le « *passeport Nansen* ». Sont essentiellement concernés les Russes, les Arméniens et les Sarrois. Pour les autres origines – Roumains, Polonais, Lithuaniens, Allemands ou Autrichiens pouvant apporter la preuve de la perte de leur nationalité – leur carte comporte la mention : « *ne justifie d'aucune nationalité, origine X...* ».

Au-delà de ces catégories, beaucoup d'étrangers n'ont pas perdu leur nationalité mais ne souhaitent pas pour autant retourner dans leur pays. C'est le cas de la plupart des réfugiés allemands arrivés en France entre 1933 et 1936 et qui bénéficient de la Convention de Genève²⁵⁶. Un décret-loi du 12 avril 1939 prévoit que les étrangers bénéficiaires du droit d'asile ont l'obligation d'accomplir des « *prestations* » d'une durée équivalente au service militaire²⁵⁷. S'ils refusent de se soumettre à cette disposition, ils perdent la qualité de réfugiés²⁵⁸. Dans la mesure où un gouvernement et une armée continuent d'exister en exil, les Polonais, pour leur part, sont mobilisés dans celle-ci²⁵⁹. Tous les étrangers, à l'exception des Polonais et des Tchécoslovaques, peuvent s'engager dans la Légion Étrangère pour la durée de la guerre et non pour cinq ans comme le prévoient les contrats habituels.

Les effets de ces mesures, telles qu'elles sont déclinées en directives officielles, ne vont pas systématiquement dans le sens d'une compensation de main-d'œuvre permettant, par un apport extérieur, de combler le déficit résultant de la mobilisation.

Les Espagnols, du moins ceux qui ont pu sortir des camps « *d'hébergement* », se trouvent dans un premier temps embrigadés dans des formations quasi militaires permettant aux secteurs industriel et agricole de bénéficier d'une main-d'œuvre bon

²⁵⁵ Archives SSAE, intervention d'Alexandre PARODI à la réunion des assistantes sociales du SSMOE des 11, 12, 13 et 14 avril 1940.

²⁵⁶ Celle-ci date de 1936. La plupart n'ont pas souhaité bénéficier du passeport «Nansen » et possèdent un titre de voyage particulier ainsi qu'un certificat d'identité. En revanche, ils ne peuvent prétendre à l'application de la Convention de 1933 sur la prévoyance et l'assistance.

²⁵⁷ C'est-à-dire 24 mois.

²⁵⁸ «Les étrangers concernés sont recensés et passent devant un conseil de révision avant de devenir prestataires. Le seul moyen d'échapper à cet enrôlement est de quitter le territoire français avant que le recensement n'ait pu être établi. Mais, il ne sera plus possible ultérieurement de revenir car le nom du réfractaire se verra porté sur les listes d'interdiction d'entrée sur le territoire. Dès que le passage devant le conseil de révision est effectif, il est impossible de partir. Seul un arrêté ministériel peut libérer l'intéressé.», Archives SSAE, note sur «Les mesures législatives et réglementaires concernant l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers», provenant du ministère de l'Intérieur, service de la Sûreté Nationale.

²⁵⁹ Pour ceux qui auraient été dénaturalisés, ils doivent devenir prestataires.

marché. Peu à peu, lorsqu'ils ne retournent pas en Espagne, certains réussissent à intégrer normalement l'économie « nationale ». Là encore, il leur faut vaincre les préventions et les préjugés car la méfiance vis-à-vis des travailleurs étrangers est souvent plus forte que tout. Néanmoins, dès que leurs moyens le leur permettent, certains peuvent faire venir leur famille. Toutefois, cette main-d'œuvre considérée par la Direction générale du Travail comme en voie d'assimilation reste insuffisante car l'incorporation des Polonais et des Tchécoslovaques dans leurs armées respectives crée de nouveaux déficits. De nouveau, le ministère du Travail se met en quête de main-d'œuvre extérieure. Des négociations sont entreprises avec des pays non belligérants pour acheminer des travailleurs vers certains secteurs économiques²⁶⁰.

Comme durant la Première Guerre mondiale, le recours à la main-d'œuvre coloniale est aussitôt organisé. Mais les résultats obtenus restent bien en deçà des prévisions initiales et, surtout, bien inférieurs au mouvement qui s'était produit entre 1914 et 1918²⁶¹. Considérée comme une main-d'œuvre devant être fortement encadrée, les services ministériels la différencient de la main-d'œuvre étrangère. Celle-ci « *est au contraire une main-d'œuvre libre qui va se trouver en contact permanent avec nos nationaux, et sur l'adaptation et l'assimilation de laquelle il est indispensable de veiller* »²⁶².

Cette mission de surveillance et d'assistance ne peut revenir qu'à un service comme le Service Social de la Main d'Oeuvre Étrangère. Et les tâches ne manquent pas. Signe de cet essor, l'extension continue et régulière du nombre des comités départementaux. En mars 1940, seize sont d'ores et déjà constitués, d'autres sont en préparation. Un nouvel arrêté en date du 21 janvier 1940 renforce celui déjà paru en mars 1939. Il rend obligatoire la constitution des comités dans chaque département, en fixe les règles de composition et harmonise le taux de rémunération des agents employés comme assistantes sociales²⁶³. La question du traitement est d'ailleurs l'une des plus délicate pour les comités. En règle générale, le budget d'un poste est évalué à 25.000 F annuels (salaire et frais de fonctionnement). Les recettes peuvent être obtenues par des participations du Conseil général, de la Chambre d'agriculture ou de la Chambre de commerce²⁶⁴. Plusieurs départements peuvent se regrouper pour recruter une seule et même assistante sociale.

²⁶⁰ Alexandre PARODI, dans son intervention auprès des assistantes sociales du SSMOE, fait état de traités en cours avec le Portugal, d'une part, pour faire venir des bûcherons et des ouvriers industriels, et avec la Yougoslavie, d'autre part, pour des métallurgistes et des ouvriers agricoles, et enfin avec la Grèce pour des bergers.

²⁶¹ Sur les 100.000 travailleurs nord-africains prévus, seuls 20.000 seront introduits ainsi que 20.000 travailleurs indochinois.

²⁶² Et Alexandre PARODI d'ajouter : « *Ces problèmes actuels créés par la guerre ne cesseront pas avec la guerre. L'état démographique de notre pays nécessite un apport d'éléments sains de l'immigration (...)* », Archives SSAE, Conférence annuelle des assistantes sociales du SSMOE, avril 1940.

²⁶³ Le salaire est fixé entre 1.350 et 1.500 francs mensuels suivant l'expérience au moment du recrutement, le plafond est prévu à 2.000 francs. À ces traitements peuvent s'ajouter des indemnités de résidence, de cherté de la vie, de travaux exceptionnels... (Archives SSAE, note du ministère du Travail du 23 mars 1940 aux Préfets pour information aux Inspecteurs divisionnaires du Travail et de la Main d'œuvre).

Durant la période de guerre, les activités se centrent sur le soutien moral à apporter aux ouvrières polonaises isolées qui sont sans nouvelles de leur famille – mari et enfants – restée au pays. En France, la mobilisation des conjoints polonais et tchécoslovaques laisse des familles entières en situation de détresse matérielle, les allocations militaires auxquelles elles peuvent prétendre n'étant versées la plupart du temps qu'avec retard ou incomplètement. Ces incidents nécessitent démarches et réclamations. En outre, les assistantes sociales se rendent dans les centres d'hébergement où sont internés des réfugiés espagnols. Le but de ces visites est de les faire sortir pour opérer leur placement dans l'industrie ou l'agriculture. Dans ce dernier domaine, les besoins sont tels qu'ils inspirent beaucoup d'idées. Marcel PAON, au ministère de l'Agriculture, effectue un recensement des métairies abandonnées dans le Sud-ouest. Il souhaite que des familles espagnoles puissent reprendre ces exploitations rurales pour les faire revivre. Afin de mieux organiser cette opération, il sollicite Lucie CHEVALLEY pour que le SSAE constitue une « *section du métayage* », section qui serait dirigée par la Présidente de l'Association et lui-même, et qui bénéficierait d'une forte subvention de fonctionnement du ministère. Cette section ne verra jamais le jour, mais ce projet incitera le service à solliciter le soutien des finances publiques pour créer un centre d'accueil et de placement de femmes espagnoles dans l'agriculture.

À la fin du mois de novembre 1939, une maison est trouvée à MÉRICOURT, dans le département de la Seine-et-Oise. Il s'agit de former des vachères et des bonnes de ferme afin de les placer ensuite dans des exploitations agricoles. Il s'agit surtout de faire sortir rapidement des centres d'internement des femmes qui supportent de plus en plus mal leurs conditions d'existence. Malgré la générosité d'une telle opération, la mise en place du Centre d'accueil va se heurter à des obstacles imprévus et se solder par un demi-échec. Ouvert au début du mois de janvier 1940, le Centre accueille 22 femmes réfugiées dès le 19 janvier. Les critères de sélection²⁶⁵ ont sensiblement réduit le nombre des prétendantes, et les visites dans plusieurs centres regroupant près de 3000 réfugiés n'ont pas permis d'offrir à plus de candidates la possibilité de sortir de leur zone d'internement. Autre déconvenue, dès leur arrivée, huit d'entre elles déclarent qu'elles ne souhaitent pas travailler dans l'agriculture car elles redoutent la dureté des conditions de travail et d'existence. Sur l'ensemble des personnes accueillies, seules trois se déclareront satisfaites de leur placement. Les échecs ne sont pas, loin de là, à mettre exclusivement au compte des réfugiées ni à celui des démarches plus ou moins bien inspirées des promotrices. Comme le souligne une assistante sociale dans son rapport, « *malgré le manque de main-d'œuvre, les agriculteurs se méfient des Espagnoles. Ils préfèrent les Polonaises et les Tchèques* »²⁶⁶.

Le Centre arrête de fonctionner définitivement en mai 1940. Si les résultats de l'action

²⁶⁴ En mars 1940, sur 9 départements, les participations des Conseils généraux allaient de 4.000 à 25.000 francs ; celles des Chambres d'agriculture de 3.000 à 10.000 francs. Le SSAE, quant à lui, apporte une contribution qui peut atteindre le quart du budget total.

²⁶⁵ Femmes sans enfants ou acceptant de s'en séparer, ayant déjà travaillé dans l'agriculture ou n'ayant pas travaillé dans l'agriculture mais dont les parents ou le mari sont ou étaient agriculteurs. En tout état de cause, il est demandé la capacité physique et la volonté de travailler dans l'agriculture.

n'ont pas été à la hauteur des espérances initiales, la direction du SSAE en retire néanmoins un enseignement de taille ; pour sortir les internés des camps, dans lesquels ils végètent, il est possible d'ouvrir deux voies : l'émigration ou le placement dans des centres. C'est un enseignement, qu'avec d'autres organisations, elle n'oubliera pas dans les heures sombres qui s'annoncent.

II – Des liens internationaux en recomposition

La tension grandissante qui précède la déclenchement des hostilités déstabilise tout autant le SSAE que le réseau auquel il appartient. La brusque désignation des « pays ennemis » va-t-elle irrémédiablement pousser à la destruction la toile patiemment tissée depuis les années vingt par les œuvres privées qui composaient l'*International Migration Service* ?

1. Un réseau mis à l'épreuve.

Nous avons vu que, dès 1934, la branche allemande, sous la pression des autorités arrivées au pouvoir, est officiellement mise en veilleuse par le bureau de l'organisation. Cette précaution permet de faire valoir, sans grande illusion d'ailleurs sur l'effet produit, une désapprobation nette à propos de l'assujettissement brutal imposé par le système nazi, ainsi que le refus d'inclure des critères discriminants dans les actions menées. Néanmoins, les contacts officieux continuent d'exister. Pour plusieurs raisons, ces contacts s'établissent exclusivement avec GENÈVE. Le choix de la cité helvétique comme siège de l'organisation internationale était lié, nous l'avons vu, à la proximité d'autres organisations, d'ailleurs bien plus puissantes, comme le CICR. Et, dans la tourmente qui submerge l'Europe, la neutralité d'un pays géographiquement proche n'est pas sans présenter des avantages indéniables, présents et à venir.

À la mainmise de l'association allemande par le NSV se surajoutent des difficultés financières telles que Irma SCHMÖLDER, après avoir régulièrement lancé des appels au secours auprès des instances décisionnelles de l'IMS, propose que le bureau utilise les locaux et la protection de la Croix-Rouge. Il lui semble en effet que c'est le seul moyen de pouvoir protéger l'activité de l'association et assurer sa survie. La Croix-Rouge allemande était l'une des plus importantes sociétés nationales de Croix-Rouge au moment de l'accession de Hitler au pouvoir. Dès le mois de novembre 1933, de nouveaux statuts sont signés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et, en 1934, l'organisation, gardant son titre d' « *association humanitaire* », est placée directement sous l'autorité du Führer. Cet « honneur » marque la considération du pouvoir pour cette puissante structure qui regroupe alors près de 9.000 comités. Très vite, cette puissance doit se mettre au service de la machine de guerre qui se construit. Subissant une profonde restructuration²⁶⁷ afin de correspondre en tous points à la logique hiérarchique du régime nazi, la Croix-Rouge allemande est assimilée à une auxiliaire de guerre. Cette mission militaire est affichée dès 1938.

²⁶⁶ Archives SSAE, rapport établi par Denise GRUNEWALD : « Trois mois de travail à Méricourt », avril 1940.

« Une guerre moderne demande aux services sanitaires une efficacité à toute épreuve, et seule une organisation parfaitement au point en temps de paix peut se montrer à la hauteur de la tâche » peut-on lire dans le Bulletin de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge²⁶⁸.

Outre les intentions à peine voilées sur les projets bellicistes à venir, cette affirmation bouleverse la notion pourtant fondamentale de « neutralité » qui est à la base de la création et de l'extension des sociétés de Croix-Rouge. Notion totalement engloutie par la mainmise autoritaire d'un régime ne laissant aucune alternative – hormis le sabotage – aux institutions²⁶⁹. Dans la mesure où, visiblement, ni le Secrétariat général ni le Comité exécutif de l'IMS ne semblent pouvoir avaliser les transformations de la branche allemande, il semble bien qu'Irma SCHMÖLDER n'ait d'autre alternative que de saborder discrètement le bureau berlinois. Cette vitrine ne l'empêche pas néanmoins de garder une active correspondance avec GENÈVE. Elle tente ainsi de faciliter le projet de la branche américaine qui négocie le transfert aux États-Unis de 32 enfants juifs d'origine allemande afin de les placer dans des familles prêtes à les accueillir. L'ouverture définitive des hostilités signera l'échec de ces efforts.

Dès 1938, alors que la persécution envers les Juifs bat son plein, la directrice du bureau berlinois fournit régulièrement à GENÈVE des informations sur le travail encore entrepris par les organisations juives. Son lieu de travail, situé à une cinquantaine de mètres de la Grande Synagogue, lui permet de conserver des contacts réguliers avec ceux qui mettent en œuvre l'assistance nécessaire, notamment en ce qui concerne l'aide à l'émigration. Consciente du danger qu'elle court pour elle-même et pour le Service qu'elle représente, elle ne cessera, tant que les moyens de communiquer avec GENÈVE le lui permettront, de servir de lien non seulement pour la population allemande mais aussi pour maintenir entre PRAGUE, VARSOVIE et GENÈVE la transmission de nouvelles, certes partielles et invérifiables mais qui s'avèreront souvent précieuses durant les heures les plus sombres. Car, pour les deux capitales de Tchécoslovaquie et de Pologne, l'heure de la disparition pure et simple sonne dès l'invasion par les troupes nazies et la prise en main des deux pays. Au contraire de leur homologue allemande, il n'est pas possible pour les directions des deux bureaux de tenter une affiliation plus ou moins réussie avec les sociétés nationales de Croix-Rouge, elles-mêmes voyant leurs activités interdites.

C'est donc, pour ces trois branches d'une importance non négligeable pour le réseau

²⁶⁷ Les 9.000 comités initiaux sont dissous pour être regroupés dans une unité nouvelle ayant capacité juridique. Ce sont 13 comités régionaux qui sont institués et, placés sous l'autorité de la Présidence dont le siège est à BERLIN, eux mêmes subdivisés en comités d'arrondissement.

²⁶⁸ Cité par Gérard CHAUVY, *La Croix-Rouge dans la Guerre – 1935-1947*, Flammarion, Paris, 2000, p. 60. Cette phrase est extraite d'un article «La nouvelle organisation de la Croix-Rouge allemande» du Dr BRECKENFELD.

²⁶⁹ Le Président de la Croix-Rouge est nommé et révoqué par le Führer, le ministère de l'Intérieur exerce un droit de contrôle absolu sur les activités et les nominations, tous les dirigeants doivent prêter serments à HITLER. Dès le 1^{er} janvier 1938, la nomination du *Reichsartz SS*, Ernst GRAWITZ, comme véritable «patron» parachève la mise sous tutelle de la société nationale.

IMS, la fin d'une activité officielle entraînant la suspension d'un certain nombre de dossiers concernant des regroupements familiaux ou des rapatriements. La chape de plomb qui s'est abattue sur elles ne laisse guère de choix : il faut par tous les moyens préserver un fil, aussi ténu soit-il, pour que les relations se maintiennent²⁷⁰. Le réseau IMS se trouve donc en quelque sorte comme amputé ou, plutôt, subissant la paralysie d'une partie de ses membres.

2. Le dessin d'une nouvelle redistribution :

Face aux pays qui sont déjà sous la botte nazie, une solidarité se met en place. Elle ne vise pas tant à faire fonctionner à tout prix ce réseau mis à mal par l'entrée dans la guerre, qu'à maintenir la capacité de réduire les effets désastreux du nouveau déchirement européen sur les populations.

Les États-Unis sont les premiers à tenter de nouvelles actions de sauvetage. L'IMS de NEW YORK bénéficie d'une longue expérience d'agence reconnue et légitimée par les autorités publiques. Son Président, Georges WARREN, participe à de nombreuses instances gouvernementales. Il utilise cette position stratégique pour accélérer les mesures susceptibles de faciliter l'émigration des Européens vers les États-Unis. Il s'agit autant de la recherche de familles acceptant d'accueillir des enfants allemands visés par des persécutions, que de négocier en vue de permettre à des milliers d'enfants britanniques d'être protégés des bombardements de leur ville natale. Durant les premiers mois suivant l'éclatement de la guerre, toutes ces initiatives vont occuper l'équipe américaine. S'appuyant sur la position encore neutre des États-Unis, et suivant en cela un processus identique à celui observé durant la Première Guerre mondiale, une mobilisation d'ampleur se réalise au sein des associations philanthropiques en vue de recueillir des fonds ou d'organiser des transports de victuailles. Assez rapidement et la plupart du temps sur les témoignages de ceux qui ont pu fuir l'Allemagne dès l'arrivée des nazis au pouvoir, la connaissance des persécution envers les Juifs provoque des mouvements de solidarité. Les propositions d'accueillir des enfants dans des familles volontaires affluent²⁷¹. Néanmoins, c'est la question de l'émigration et, au-delà des initiatives privées, de l'évolution de la politique gouvernementale vis-à-vis des candidats à l'émigration, qui vont très vite se trouver au cœur des préoccupations et des actions de l'IMS new-yorkais.

La branche française se trouve, elle aussi, très vite confrontée aux effets de la guerre. En janvier 1940, quelques mois après le début des hostilités, le ministère de l'Intérieur sollicite le SSAE pour qu'il se mette officiellement en lien avec le CICR et l'IMS de GENÈVE. Il s'agit d'étudier les possibilités de rapatrier des civils français restés en Allemagne et qui ne peuvent revenir par leurs propres moyens. Les mesures envisagées ne concernent que certaines catégories de personnes : les femmes seules, les femmes

²⁷⁰ La directrice de la branche polonaise vivra dans la clandestinité la plus grande partie de la guerre. Liée d'amitié avec Irma SCHMÖLDER, elles réussirent à rester en lien durant toute cette période.

²⁷¹ Ces propositions pleines de sollicitude à l'égard des enfants «en danger» n'en oublient pas pour autant l'intérêt des généreux donateurs. Ainsi, ces derniers n'hésitent pas à faire valoir leurs critères de choix pour accueillir ces enfants : milieu social, sexe (les garçons étant largement préférés aux filles).

avec enfants, les vieillards et les malades. Le durcissement des autorités allemandes, notamment en ce qui concerne la sortie des enfants même âgés de moins de quatorze ans, incite le Gouvernement à chercher l'appui d'organisations internationales pour de telles négociations. Au fur et à mesure de leur avancée, c'est plus la notion de réciprocité, avec l'organisation d'échanges, que celle de rapatriements unilatéraux qui semble constituer une issue crédible. Le SSAE sert de lien entre les autorités et le CICR²⁷² pour faciliter et faire progresser les tractations. Ces dernières portent sur les catégories bénéficiaires et sur leurs origines nationales. Les ressortissants français à rapatrier étant plus nombreux que les Allemands souhaitant revenir dans leur pays²⁷³, les concessions du côté français doivent être plus importantes. Les premières catégories acceptées sans problème sont les femmes seules, les femmes avec enfants, les fillettes de tous âges et les garçons de moins de quatorze ans. Peu à peu, l'échange s'élargit et permet d'intégrer les hommes et les femmes de moins de 17 ans et de plus de 60 ans. Les Français qui résident en Pologne peuvent également en bénéficier. Le rapatriement s'effectue aux frais des intéressés. Pour les « indigents », la France accepte de prendre en charge les frais d'acheminement jusqu'à la frontière allemande, à charge de réciprocité pour les autorités allemandes. Le SSAE propose d'intervenir pour le complément nécessaire dans certaines situations²⁷⁴.

La guerre rendant quasiment impossibles les contacts avec certains pays, le réseau IMS se trouve amputé d'une partie de ses moyens d'action. La neutralité des États-Unis permet de sauvegarder une de ses pièces maîtresses notamment sur le plan financier, mais la déflagration qui secoue l'Europe va surtout avoir un impact sur le rôle stratégique joué par le siège de l'IMS à GENÈVE. Ce rôle stratégique est dû à la situation particulière de la Suisse, au cœur de l'Europe et hors du conflit. Il constituera un point de repère pour l'ensemble des branches, quels que soient les vicissitudes plus ou moins tragiques que chacune devra affronter.

La branche suisse, appelée « *Aide aux Émigrés* » correspond en tous points, dans son fonctionnement comme dans ses finalités, à ses homologues américaine et européennes²⁷⁵. Son existence permet à l'IMS de conserver un rôle bien particulier de Secrétariat général d'une organisation internationale. Ainsi, les autorités helvétiques et les œuvres d'entraide qui se préoccupent de l'assistance et de l'aide à l'émigration des réfugiés gardent un interlocuteur particulier qu'elles ne manqueront pas de solliciter lorsqu'il sera nécessaire de mieux encadrer l'afflux croissant de réfugiés. Le CICR lui transmet tous les cas d'émigration et de rapatriement. Dès l'été 1939, l'Aide aux Émigrés centre son activité sur l'aide à apporter aux réfugiés, notamment pour les soutenir dans

²⁷² Dont nous verrons ultérieurement les liens très étroits avec le Secrétariat Général de l'IMS.

²⁷³ Archives SSAE, rapport SSAE au CICR du 2 janvier 1940.

²⁷⁴ Archives SSAE, compte rendu d'A. de BLONAY suite à une « *visite* » au ministère de l'Intérieur, entrevue avec M. de QUIRIELLE, le 21 février 1940.

²⁷⁵ À noter cependant qu'elle se dote, dès sa mise en place, de la compétence de juristes et non uniquement de travailleurs sociaux.

les démarches en vue d'une émigration.

Cette aptitude à maintenir liens nationaux et internationaux, malgré les aléas, est à mettre en lien avec la capacité de s'allier aux organisations qui tentent, elles aussi, de ne pas totalement sombrer dans l'impuissance. Parmi ces organisations, l'alliance avec le Comité International de la Croix Rouge constitue un élément de choix.

3. L'IMS et le CICR : une action partagée.

La Croix-Rouge est née de l'initiative du Suisse Henri DUNANT . Organisant les premiers soins aux blessés autrichiens et français sur le champ de bataille de SOLFERINO, il suggère que des organisations de bienfaisance soient créées dans tous les pays. Dès 1864, un premier accord multilatéral organise les activités de la Croix-Rouge. Les États signataires, au nombre de seize, s'engagent à protéger en temps de guerre tous les blessés – qu'ils soient alliés ou ennemis. Une autre convention, signée en 1929, prévoit la protection des prisonniers de guerre. Avec la reconnaissance de la neutralité des membres des équipes sanitaires et la protection du soldat blessé ou malade sans distinction de camp, les valeurs de neutralité et de préservation de l'humain « *avant tout* » gagnent en ampleur et en influence.

Dès la fin du XIX^e siècle, de nombreuses sociétés de secours aux blessés de guerre sont créées ²⁷⁶ . Avec la Première Guerre mondiale, le champ d'intervention de la Croix-Rouge devient immense. La paix enfin revenue, la tâche ne s'arrête pas pour autant. La forte aspiration à une paix durable se traduit par la création de la Société des Nations qui se voit confier la lourde mission de traduire cet espoir et d'éviter toute nouvelle conflagration internationale. La Croix-Rouge veut jouer un rôle actif dans cette entreprise ambitieuse :

« Les membres de la Société s'engagent à encourager et favoriser l'établissement et la coopération des organisations volontaires de la Croix-Rouge, dûment autorisées, qui ont pour objet l'amélioration de la santé, la défense préventive contre la maladie et l'adoucissement de la souffrance dans le monde » ²⁷⁷ .

L'extension des sociétés nationales pousse à la création d'une fédération de l'ensemble de ces mêmes sociétés, dénommée *la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* dont le siège est situé, dans un premier temps, à Paris. Sa création oblige à une refonte de l'organisation de l'ensemble. Les statuts de la Croix-Rouge Internationale, adoptés à la XIII^{ème} Conférence internationale qui se tient à La Haye , officialisent la constitution d'un système composé « *des Sociétés nationales, du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la plus haute autorité délibérante étant la Conférence internationale* » . Cet ensemble représente un système complexe dont il faut ordonner la coordination puisque peu d'institutions communes permettent d'assurer la cohérence de l'ensemble.

Une première distinction permet d'établir que le CICR, conseil indépendant de

²⁷⁶ C'est le cas pour la France, le 25 mai 1864.

²⁷⁷ Article 25 du pacte de la SDN, cité par Gérard CHAUVY, *Op. cit.*, p. 304.

vingt-cinq membres recrutés par cooptation, a plutôt vocation à intervenir dans le cadre des conflits, la Ligue des Sociétés nationales menant plus volontiers ses actions en temps de paix. Mais un aspect fondamental les différencie essentiellement : si le CICR se revendique comme neutre vis-à-vis des victimes, les Sociétés nationales se trouvent liées au contexte de leur pays et sont proches des gouvernements. Durant la période des années trente, la montée des fascismes et l'accession au pouvoir de gouvernants pratiquant des politiques de ségrégation ont des conséquences directes sur l'évolution des sociétés de Croix-Rouge. C'est le cas, nous l'avons déjà vu, en Allemagne avec la Croix-Rouge allemande qui accepte d'appliquer des critères sélectifs d'appartenance « raciale » pour ses membres et excluent les Juifs. Comme le CICR, le souci d'une neutralité sans faille est partagé par l'IMS. C'est sur cette base que vont se construire, avec d'autres éléments, les modes de coopération entre les deux organisations.

Revenons sur la question de la neutralité. Pour l'IMS et les branches qui le constituent, c'est la condition absolue pour œuvrer à l'amélioration de la condition des émigrants. C'est sur la même base éthique que le CICR fonde de ses interventions. Cette neutralité doit être totale ²⁷⁸. C'est en faisant appel à cette vision partagée que la Présidente de l'IMS écrit à son homologue du CICR pour proposer les bons offices de son organisation :

« (...) suite aux récents évènements qui ont amené diverses organisations philanthropiques à examiner et à préciser quels pourraient être leur rôle et leur devoir dans le cas où un conflit viendrait à éclater » ²⁷⁹.

Cette offre vient rappeler les bases déjà existantes de cette coopération, bases jetées par les résolutions des conférences de la Croix-Rouge tenues à BRUXELLES et TOKIO ²⁸⁰.

« Pratiquement, cette collaboration a déjà été effectuée au cours de ces deux dernières années, nos bureaux de Paris et Marseille ayant aidé à l'évacuation et aux rapatriements de certains groupes de civils entrepris par votre commission d'Espagne » précise la Présidente ²⁸¹.

De fait, l'IMS est en relation et en action rapprochée avec plusieurs sociétés nationales : des liens de travail étroits existent avec les Croix-Rouge italienne et hongroise, des relations suivies existent avec les Croix-Rouge de Norvège, de Lituanie, des États-Unis, de Pologne, du Canada, de Belgique et de Yougoslavie. Enfin, l'IMS propose des stages à des secrétaires employées par les Croix-Rouge hongroise, belge et norvégienne.

Autre facteur de rapprochement : les liens tissés entre les deux organisations

²⁷⁸ Voir Jean-Claude FAVEZ, *Op. cit.*, p. 40.

²⁷⁹ Archives SSAE, courrier du 21 novembre 1938.

²⁸⁰ Cette dernière conférence tenue du 20 au 29 Octobre 1934 dans sa résolution XXVIII encourage les Sociétés nationales déjà à l'œuvre dans la coopération avec les branches de l'IMS à continuer, et elle recommande aux autres d'examiner attentivement les possibilités de le faire.

²⁸¹ Archives SSAE, courrier du 21 novembre 1938.

internationales par certains de leurs membres. C'est le cas de Suzanne FERRIÈRE, issue d'une famille bourgeoise genevoise qui compte, depuis de longues générations, de nombreux pasteurs. Née en 1886, elle succède à son oncle Frédéric FERRIÈRE au sein du CICR en 1924. C'est environ à cette même époque qu'elle commence à assurer le Secrétariat général de l'IMS tout en se consacrant activement aux actions de l'Union internationale de secours aux enfants. Très impliquée dans l'action sociale, elle sert rapidement de lien fort au plan diplomatique entre les deux organisations internationales. Elle tient un rôle particulier au sein du CICR, apparaissant comme plus soucieuse que bien des honorables membres des conditions de rétention des internés dans les camps allemands dès 1938. Elle fait aussi partie de ceux qui estiment qu'un engagement plus conséquent doit être mis en œuvre en faveur des réfugiés israélites. Elle se heurte d'ailleurs à l'extrême prudence du Comité en ce qui concerne tant les détenus politiques que les victimes juives de persécutions les poussant à l'exil²⁸².

Si elle apparaît comme particulièrement volontaire dans ces domaines, sans pouvoir toutefois modifier la donne, elle cultive aussi un « art de la prudence » particulièrement prononcé dans toutes ses interventions au sein de l'IMS, tout en assurant avec constance le lien entre les deux organisations. Dès la déclaration de guerre, elle communique à la directrice du bureau SSAE de Paris le texte d'une convention non ratifiée de la Croix Rouge Internationale concernant l'amélioration de la protection des civils « ennemis » – ceci afin, dit-elle, de pouvoir éventuellement servir dans des négociations délicates à mener auprès des « officiels ». Cette aide est apportée non sans de nombreux conseils de prudence soulignant la difficulté de faire valoir une protection identique pour les civils en général, ennemis ou non. La mission de Suzanne FERRIÈRE doit rester confidentielle. Il ne faut surtout pas créer de problèmes et, en cas d'obstacles, il faut « valoriser la protection des plus faibles », c'est-à-dire des femmes et des enfants²⁸³. Les deux organisations partagent et pratiquent le goût de la nuance et « le réflexe permanent de discrétion », qui leur apparaissent seuls susceptibles d'obtenir attention et compréhension et, donc, résultats.

Cette retenue permanente, comme pour s'excuser de se mêler des affaires du monde, contribue-t-elle à déformer et à atténuer la perception de ce qui se passe ? Cette volonté d'être présent à tout prix signifie-t-elle que toute possibilité, si ténue soit-elle, d'être écouté poliment est une victoire sur la barbarie ? C'est dans la confrontation aux événements futurs que cette position « éthique » se trouvera mise à rude épreuve.

En novembre 1939, les deux organisations se concertent en vue de mettre en place un « service des messages » permettant de communiquer des nouvelles familiales aux civils étrangers, internés ou ayant des parents en territoire occupé par les Allemands, comme la Pologne. Une concertation interministérielle – regroupant le ministère de l'Intérieur, celui de la Défense Nationale et de la Guerre, ainsi que celui des Affaires Étrangères – étudie la faisabilité d'un tel service et se préoccupe des garanties

²⁸² Jean-Claude FAVEZ, *ibid.*, p. 73.

²⁸³ Archives SSAE, lettre de Suzanne FERRIÈRE à Adèle de BLONAY, en date du 8 septembre 1939, dossier IMS correspondances diverses.

indispensables à prévoir. Entre la fin de l'année 1939 et le début de 1940, les démarches vont bon train. Au sein du SSAE, la perspective de se charger de cette nouvelle activité, supposant une organisation lourde et relativement complexe, n'est pas sans susciter un débat qui fait apparaître des positions divergentes. Certaines s'insurgent : « *Est-ce bien là du service social ?* », « *Ce service ne devrait-il pas revenir à la Croix-Rouge ?* ». D'autres se préoccupent du type d'organisation à mettre en place : « *Ne faut-il pas créer une nouvelle section indépendante des rouages du SSAE et qui, sous son égide, prendrait le monopole des messages ?* ». Lucie CHEVALLEY et Mme THUILLIER-LANDRY écartent ces remarques. « *Le SSAE a été choisi* » dit la première ; « *Disons plutôt qu'il s'est proposé* » précise la seconde. Il n'est donc pas question de faire machine arrière ou de présenter de nouvelles conditions pour un engagement considéré comme acquis. L'entretien avec DE QUIRIELLE au ministère de l'Intérieur vient définitivement clore cette polémique policée et feutrée : la dernière réunion interministérielle, en date du 19 mars 1940, s'est conclue par un accord de principe sur la mise en place d'un service des messages. La seule condition requise est que ce soit le SSAE qui en assure la charge et l'organisation.

Plus de six mois se sont écoulés depuis la formulation d'un tel projet. Et les difficultés matérielles pour le concrétiser sont loin d'être toutes levées. L'accord du ministère de l'Intérieur permet en effet d'obtenir les autorisations de relever les listes des civils internés, de transmettre au pays d'origine les renseignements du lieu de séjour s'il en est fait la demande par des proches, de transmettre des nouvelles de l'individu recherché aux membres de sa famille. Il faut par ailleurs s'entendre avec le CICR sur l'établissement d'un fichier permettant de suivre l'évolution de chaque demande. Le CICR propose la rédaction de fiches en double exemplaire pour les civils internés, permettant ainsi de tenir un double fichier à GENÈVE et Paris.

En revanche, pour les civils non internés, et particulièrement pour les femmes, enfants et vieillards, un seul fichier tenu par le SSAE paraît suffisant²⁸⁴. Il convient aussi de s'entendre sur l'établissement et la composition des fiches. Le SSAE propose qu'elles portent l'en-tête des deux organismes. Il faut, enfin, négocier avec les services de l'exploitation postale car le nombre évalué d'envois nécessaires dépasse deux mille par mois. Quelle langue utiliser pour faciliter la communication des nouvelles mais aussi franchir les obstacles du contrôle et de la censure ? Pour le CICR, il faut rendre possible la rédaction en allemand ou en polonais en cas de difficultés des intéressés à lire le français.

Quant aux ministères, notamment celui de l'Intérieur, s'ils facilitent apparemment la tâche, ils s'inquiètent sans cesse des fraudes possibles ou de la création d'officines pouvant reproduire les cartes et les revendre. Autre sujet d'inquiétude : que le système en place soit victime de son succès. Il est donc conseillé au SSAE de ne pas faire d'appel public et de rester discret sur ce qui pourrait, après tout, être interprété comme un avantage concédé à des ressortissants « ennemis ». Une fois toutes ces précautions et précisions ajustées, il faut compter avec les exigences du contrôle et de la censure qui, une fois déclinées, laissent la direction du SSAE quelque peu interloquée. Voyons de plus

²⁸⁴ Archives SSAE, courrier CICR au SSAE, en date du 4/11/39.

près de quoi il s'agit :

« Le message doit être établi sur une fiche individuelle avec 25 mots maximum ; la signature de l'expéditeur doit être légalisée ; l'envoi du formulaire doit aller au Préfet ; il serait prévu une centralisation des formulaires à Paris ; une transcription du sens de la correspondance serait établie sur un nouveau formulaire ; les premier et second formulaires gardés avec un numéro d'ordre au lieu de donner l'adresse de l'étranger en France à son correspondant ; il faut ensuite que l'autorité militaire fasse les contrôles d'usage ; les formulaires sont adressés au CICR sous pli affranchi qui les réexpédie en Allemagne ; les réponses reprennent le chemin de Genève avant d'être retournées au SSAE »²⁸⁵.

Après toutes ces « précisions », le service des Messages familiaux s'organise et se trouve officialisé par un arrêté interministériel en date du 1^{er} juin 1940, habilitant le SSAE à l'organiser en lien avec le CICR. Les événements des jours suivants provoquant la pire débâcle, l'arrêté ne sera pas appliqué dans les conditions initialement prévues.

III – L'occupation : continuer ou non ?

1. Une société qui bascule.

Maintes fois reportée, l'attaque de la France par les troupes allemandes débute le 10 mai 1940²⁸⁶. Au bout de quelques semaines, les troupes allemandes ont totalement fait éclater le dispositif et la stratégie de défense français. Impossible de colmater ou de reconstituer un front commun. D'erreurs tactiques en aveuglements stratégiques, le Haut Commandement faillit à sa tâche. Pire, la débâcle des cerveaux, la débâcle des chefs provoquent une indescriptible pagaille parmi les troupes dont certaines se trouvent encerclées et sommées de se rendre sans avoir livré le moindre combat²⁸⁷.

L'ordre de retraite générale est donné le 12 juin et, deux jours après, les troupes allemandes défilent dans Paris déclarée « ville ouverte ». Des milliers de prisonniers hagards prennent la route de la défaite et de la soumission²⁸⁸. Certains d'entre eux, après avoir effectué leurs obligations militaires, s'étaient retrouvés mobilisés avant d'être

²⁸⁵ Archives SSAE, compte rendu d'une réunion en date du 4/04/40 avec le ministère de l'Intérieur et la direction de l'Exploitation Postale. Le SSAE était représenté par Adèle de BLONAY et Mme THUILLIER-LANDRY.

²⁸⁶ L'offensive des Corps de Panzer représente une telle puissance que, le 15 mai, le Commandant des troupes néerlandaises capitule. La poussée inexorable déferle sur la Belgique vers laquelle, aussitôt, les troupes franco-britanniques se ruent. Non seulement celles-ci ne peuvent retenir la fulgurante avancée allemande mais elles offrent un flanc affaibli dans les Ardennes, sur lequel se concentre immédiatement une autre partie de la force des attaquants. La suite des événements n'est constituée que d'une litanie désespérante de rivières franchies, de collines avalées, de villes qui succombent.

²⁸⁷ D'autres, en revanche, livrent combat sans toujours pouvoir bénéficier d'un commandement à la hauteur, celui-ci étant lui-même parfois abandonné par sa propre hiérarchie. L'entrée en guerre de l'Italie, le 10 juin, ne bouleverse pas la donne de façon substantielle même si elle fixe l'Armée des Alpes, bloquant irrémédiablement tout échappatoire vers le Sud.

revenus à la vie civile. Plusieurs années passées dans les camps de prisonniers dans le pays vainqueur les attendent : une tranche de vie consumée.

Mais cette défaite si cuisante n'est pas que militaire. La faillite de la classe politique va irrémédiablement faire basculer toute une société dans un chaos indescriptible. La démission de DALADIER en mars 1940 avait ouvert une crise politique fragilisant l'ensemble d'un édifice déjà ébranlé. C'est Paul REYNAUD qui le remplace à la tête d'un gouvernement dont beaucoup d'analystes pensent que le dosage savant avec lequel il a été composé n'a guère autorisé l'émergence d'une politique réellement stable et homogène. La confiance aveugle dans le Haut Commandement, et les conséquences désastreuses qui en découlent, obligent pourtant le Président du Conseil à passer à l'action. Malgré le limogeage de certains généraux et la célébration d'une messe à Notre-Dame au moment d'une bataille qui tourne au désastre, c'est la panique qui prévaut dans une classe politique qui, des membres du Gouvernement préparant leurs valises aux parlementaires pour la plupart retournés dans leurs terres électives, abandonne sans ambages ses responsabilités. Si la poussée irrésistible des troupes allemandes commence à jeter sur les routes les habitants des zones devenues champs de bataille, ce qui est vécu comme la fuite des représentants de l'État, dès le 10 juin, déclenche une véritable marée humaine qui se jette à corps et à biens perdus sur les routes.

On évalue à deux millions de personnes, vieillards, femmes et enfants de la région parisienne qui fuient devant eux dans le vain espoir de franchir la Loire et de s'éloigner de l'avancée des vainqueurs²⁸⁹. Cette vague se déverse sans savoir où elle veut, où elle peut aller. Partir vers l'Ouest, vers le Sud, vers ces zones réputées plus sûres, déjà connues comme terres d'accueil.

Que décrire de plus qui n'ait déjà été complètement décrit et commenté à travers les témoignages et les études d'une des périodes les plus sombres qu'ait traversées la société française²⁹⁰, dans cette vague de détresse et d'abandon qui submerge une grande part de la population²⁹¹ ? Qu'ils soient partis plus ou moins tôt, plus ou moins confortablement, qu'ils soient arrivés plus ou moins saufs, tous partagent la même sensation : celle d'une société qui bascule dans un « vent de folie » et d'irrationnel, celle de vivre un cauchemar sans qu'à aucun moment ne surgisse de la part des autorités, à quelque niveau qu'elles exercent leur devoir, le souci de reprendre les rênes pour ralentir

²⁸⁸ D'après Christian BACHELIER, entre le 10 mai et le 25 juin 1940, on dénombre une centaine de milliers de morts dans l'armée française, 200 000 blessés et 1 500 000 prisonniers. (Christian BACHELIER, «L'armée française entre la victoire et la défaite», in J.-P. AZEMA, F. BÉDARIDA, (dir.), *Les Années Noires*, Tome I : *De la défaite à Vichy*, p. 77.

²⁸⁹ Jean Pierre AZEMA, *De Munich à la Libération*, Paris, Seuil, 1979, p. 62.

²⁹⁰ L'exode, qui reste un des traumatismes majeurs de l'histoire de la société française, a fait l'objet de multiples études et a inspiré nombre d'œuvres littéraires autant que cinématographiques. Sur le plan historique, pour replonger dans la tourmente et le désarroi de la foule prise aux pièges du mouvement des armées et de la «débâdada» des autorités, nous retiendrons : Henri AMOUROUX, *La grande histoire des Français sous l'Occupation*, Tome 1 : *Le peuple du désastre, 1939-1940*, Robert Laffont, 1976 ; Nicole OLLIER, *L'Exode sur les routes de l'an 40*, Robert Laffont, 1969, et Dominique VEILLON, *Op. cit.*

²⁹¹ On évalue entre six et huit millions le nombre de personnes qui se trouvent ainsi jetées sur les routes.

ou contenir cette marée éperdue. Ainsi, à l'humiliation de la défaite militaire vient s'ajouter un désastre civil. Cette faillite pèse pour beaucoup dans l'adhésion quasi générale à la demande d'armistice perçue comme la possibilité d'une respiration dans cette insupportable suffocation.

PARIS se vide. Chacun, particulier ou institution, cherche à préparer une possible évacuation. Dans le SSAE, comme dans beaucoup de services, c'est l'heure pour la direction et les salariées de sélectionner ce qui doit être emporté et de décider comment le départ peut s'organiser. Répartition des voitures et des machines à écrire, partage des dossiers à transporter, chacune prend sa charge. Le mot d'ordre général est de rejoindre des proches dans des terres provinciales en attendant des jours plus apaisés, en attendant un avenir dont personne ne sait de quoi il sera fait. Il faut se résoudre à fermer le Service, en espérant une réouverture rapide. Certaines assistantes sociales, notamment celles qui se trouvent d'ores et déjà employées dans les comités SSMOE – volontaires ou réquisitionnées – apportent leur contribution pour accompagner l'évacuation et organiser les premiers secours et le ravitaillement lorsque des vivres peuvent être distribués.

Denise GRUNEWALD, « repliée » d'Alsace-lorraine puis assistante sociale du SSMOE en Seine-et-Marne, est arrivée dans le département de la Drôme le 20 juin 1940. Elle se met aussitôt à la disposition de la Préfecture et assure des permanences – deux à trois jours par semaine – durant les mois de juillet et août. Elle reçoit 168 personnes, réfugiés ou assistantes sociales demandant des renseignements, et tente de leur faciliter la tâche afin de répondre à l'immensité des besoins des réfugiés arrivés dans le département. Les difficultés les plus diverses lui sont soumises : aides financières, hébergement, application des lois sociales, renseignements spécifiques concernant des ressortissants étrangers. Pour ces derniers, il faut engager des recherches de familles, préparer des rapatriements, tenter de récupérer des salaires impayés...²⁹² Pour assurer les suites nécessaires, près de 400 démarches sont effectuées auprès des organismes mobilisés : Comité d'accueil et d'aide aux réfugiés, Croix-Rouge, auxiliaires de la Défense Passive, mouvements scouts, médecins et ensemble des services sociaux du département²⁹³. Dans la frénésie de la période, les actions sont menées de façon totalement indifférenciée, tant auprès des populations étrangères que de la population française déracinée et déboussolée. L'expérience de la migration forcée, de l'éloignement brutal de ce qui constituait alors un cadre stable et sécurisant, cette expérience amère gomme, pour un moment et un moment seulement, la frontière entre les « nationaux » et les « autres ».

Après la démission de Paul REYNAUD, les partisans d'une poursuite du combat en s'appuyant sur l'Empire perdent du terrain. Ceux qui, au contraire, prônent une reddition « *dans l'honneur* » l'emportent. Philippe PÉTAİN est appelé à assumer la présidence du Conseil. Le 16 juin 1940, il prononce un premier appel aux Français leur annonçant la

²⁹² Parmi les nombreuses sollicitations auxquelles elle doit faire face, nombre d'ouvriers étrangers viennent la solliciter. Ils ont travaillé jusqu'à l'armistice et, repliés par la suite de département en département, n'ont touché aucun salaire.

²⁹³ Archives SSAE, Dossier « documents historiques », rapport de Denise GRUNEWALD, daté du 15 septembre 1940.

requête faite par la France « à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités ». Ce discours apporte l'impression d'un répit pour une population sonnée et quasi comateuse. L'assurance, un peu tremblante néanmoins, d'un vieillard héros d'une gloire passée, apparaît alors comme le seul remède à des maux dont on ne peut encore comprendre ni l'étendue ni les conséquences à venir.

Le soulagement dans la douleur sera bref. Les termes de l'armistice sont en effet sans concession, tant sur le plan militaire qu'économique. C'est une mise à genoux en règle qui est imposée par les vainqueurs. Si le territoire n'est pas entièrement occupé, il est morcelé, balaféré par une ligne de démarcation partant de la frontière franco-suisse à proximité d'un point situé près de Genève jusqu'à la frontière franco-espagnole²⁹⁴. Treize départements – comme l'ensemble du pays – sont partagés en deux zones : une zone occupée par les autorités allemandes et une zone non occupée²⁹⁵. Certes, la France préserve les atouts d'une pseudo souveraineté et garde la possibilité de gouverner. Cette capacité politique n'a cependant de réalité que dans l'esprit des nouveaux petits maîtres de la ville d'eau qui leur sert d'abri. Dès le mois d'août 1940, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont rattachés à la Belgique, elle-même sous la férule d'un *Militärbefehlshaber* (MBF)²⁹⁶. Quant à l'Alsace-Lorraine, son annexion pure et simple est brutalement imposée. Pour parachever le dépeçage, une zone interdite comprenant les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges doit servir de « zone tampon », tout comme la « zone rouge » de la frontière franco-suisse particulièrement surveillée.

2. Un service pris au piège de la frontière intérieure.

À PARIS, l'évacuation du personnel a entraîné la fermeture des locaux d'accueil du public. Dispersé, l'ensemble des salariées n'a plus pour tâche, comme des millions d'autres compatriotes, que de tenter de sauver ce qui peut l'être, effets et biens personnels, et de rejoindre dans des zones moins exposées ce qui leur reste de famille. C'est ainsi, que dès la fin du mois de mai, Marcelle TRILLAT, assistante sociale au bureau de PARIS, rejoint sa ville natale, LYON, où résident ses parents. Inquiets de l'évolution de la situation, ces derniers la réclament près d'eux. Pour les autres, dès l'approche des troupes allemandes, des consignes sont données afin qu'une fois les documents essentiels en sûreté, ce dont se charge Lucie CHEVALLEY, chacune rejoigne ses attaches. La fermeture crée un grand trouble. «

²⁹⁴ La ligne «se dirige par les localités de Dôle, Paray-le Monial et Bourges, jusqu'à un point situé à l'est de Tours. De là, elle se dirige à une distance de 20 kilomètres à l'est de la ligne de chemin de fer de Tours, Angoulême, Libourne, Mont-de-Marsan, St Jean Pied de Port », Éric ALARY, *La Ligne de Démarcation 1940-1944*, PUF, Que sais-je ?, n° 3045, p. 17.

²⁹⁵ Souvent appelée plus tard quelque peu abusivement « zone libre » ou plus légèrement « zone no-no ».

²⁹⁶ Le Gouverneur militaire a compétence sur les questions militaires comme administratives. En France occupée, le MBF (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) assure l'ordre, le ravitaillement et la sécurité des troupes. Il contrôle aussi, avec l'appui des autorités françaises, l'administration et l'économie. Pour cela, il a à sa disposition des services centralisés et des représentants régionaux.

Quand pourra-t-on revenir ? » « Et dans quelles conditions pourrons-nous retravailler ? » « Que vont devenir nos protégés ? » . Voilà les interrogations qui agitent l'ensemble du personnel, secrétaires ou assistantes, bénévoles ou stagiaires. Interrogations vite écrasées par le souci de sa propre situation et de celle d'un pays qui semble sombrer chaque jour un peu plus.

Il faut se rendre à l'évidence. PARIS est occupé, un nouvel ordre s'installe, dont les règles de fonctionnement sont encore à comprendre même si la défaite et l'humiliation font rapidement saisir l'âpreté des futures négociations. Néanmoins, dès le mois de juillet, Adèle de BLONAY établit un document en allemand, langue qu'elle maîtrise parfaitement, pour présenter l'activité du SSAE et solliciter l'autorisation de réouverture du service et de reprise de l'activité²⁹⁷. Le rapport fait un bref historique de la création de l'Association, de l'accroissement des activités, et de sa reconnaissance par les pouvoirs publics. L'annexion temporaire du Comité d'Assistance aux Émigrants Juifs n'est pas omise mais les limites de cette coopération sont très soulignées. Mettant en avant le travail avec le CICR dans le domaine des messages familiaux et des recherches de personnes, les liens avec la « *représentation allemande* » à BERLIN et l'action auprès de la main-d'œuvre étrangère pour « *le travail agricole* » sont particulièrement présents dans la définition du travail en zone occupée. Il en va de même pour le « *retour des étrangers dans leur pays natal* », qui n'est évoqué que dans l'activité menée dans cette zone. Quant à la rubrique « *Attitude politique* », laissons s'exprimer la directrice du Service :

« Il est difficile pour nous de dire quelle attitude politique notre organisation aurait pu avoir dans le passé, et quelle attitude elle aura dans l'avenir. Nous avons l'impression que nous avons aidé jusqu'à présent chaque personne et chaque famille sans jamais tenir compte de leur nationalité et seulement sur la base de l'honnêteté pour leur redonner une vie digne et normale, soit dans leur pays natal, dans le pays d'immigration ou dans un autre pays (...) Les efforts du SSAE pour aider les personnes dans des situations difficiles participent par là même au Bien général. »²⁹⁸

La zone principale d'occupation est commandée par le MBF qui utilise la bureaucratie française pour mettre en œuvre la politique allemande. Une ordonnance allemande du 22 août soumet toutes les associations à une autorisation des forces d'occupation pour l'exercice de leur activité; sans elle, impossible d'agir, du moins officiellement. La capacité de réaction de la direction du SSAE est donc vive et rapide – comme si, quelques semaines seulement après le spectacle des troupes allemandes défilant dans Paris et prenant possession des bâtiments et des services, les choses devaient reprendre leur cours normal. Opportunisme ou inquiétude devant le vide laissé par l'absence de service à rendre à des centaines d'étrangers ? En tout cas, le SSAE fait vite le choix de redevenir un service actif dans des délais rapides, en s'adaptant aux circonstances et à de nouveaux interlocuteurs – puisqu'il le faut. Non qu'il y ait la moindre trace

²⁹⁷ Archives SSAE, copie dactylographiée du «*Bericht über das SSAE, Französische Zweigstelle*», datée du 30 juillet 1940. Merci à Bettina SCHWENZFEIER pour la traduction.

²⁹⁸ Archives SSAE, *ibidem*, p. 2.

d'adhésion à ce qu'il est possible de connaître du « programme » des autorités occupantes concernant la protection des étrangers ; mais le pragmatisme semble devoir l'emporter. Dans cette période de désarroi, les étrangers ont besoin d'un service comme le SSAE. Il faut donc coûte que coûte que ce dernier puisse fonctionner. Et il ne pourra fonctionner qu'avec l'appui des décideurs et une capacité à influencer ces derniers. Il faut donc s'adresser à ceux qui, aujourd'hui, ont conquis cette place. Ni plus, ni moins. L'autorisation si attendue tarde pourtant, malgré les efforts répétés et conjoints d'Adèle de BLONAY et de Lucie CHEVALLEY . Le bureau de PARIS est coupé du reste du réseau. Il lui est impossible de communiquer avec la zone non occupée et avec la Suisse. Il se trouve, de fait, non seulement sans nouvelles mais aussi sans subsides : le versement de la subvention du ministère du Travail n'a été que partiel et le reste dû manque cruellement. À qui s'adresser, aujourd'hui, pour tenter d'obtenir le solde ? De la même façon, les fonds habituellement versés par le Secrétariat général de l'IMS ne peuvent plus parvenir, tout échange de devises étant impossible. En cet automne 1940, les perspectives de reprendre une quelconque activité à Paris semblent bien compromises.

La nouvelle donne fait craindre le pire à l'IMS. Que la branche française subisse le même sort que ses homologues allemande, tchèque ou polonaise, et c'est un coup irrémédiable porté au réseau européen. Mais le fait qu'en zone non occupée un autre bureau continue d'exister permet d'entrevoir une situation moins fragile que celle qui avait prévalu auparavant. Le bureau marseillais, puisque c'est de lui qu'il s'agit, se trouve de plus confronté à une demande qui ne cesse d'augmenter. Il est assailli de sollicitations en vue d'obtenir une aide à l'émigration vers l'Amérique du Nord. MARSEILLE est en effet devenue la porte de l'espoir pour des milliers de réfugiés qui viennent s'y presser pour tenter de prendre les bateaux pouvant encore quitter le territoire français. « *Toute l'Europe se déverse à Marseille* » souligne Miss PHELAN, la directrice du bureau, dans une correspondance qui n'arrivera que bien plus tard à la direction parisienne. Certains de ces naufragés, emplis de l'espoir de nouveaux départs, sont là sans projet précis ni sésame véritablement construit pour leur fuite. Ils ont tout simplement quitté les zones conquises et occupées et, dans leur fuite en avant, se retrouvent dans la vague qui s'est jetée vers les ouvertures territoriales encore disponibles. Ils viennent occuper les hôtels jusqu'à épuisement de leurs réserves financières et engagent le siège pacifique des Consuls, en particulier celui des États-Unis, exercice de patience et d'endurance tant physique que psychologique.

Cette situation incite le Secrétariat général de l'IMS à considérer favorablement l'hypothèse selon laquelle le bureau de MARSEILLE pourrait devenir le nouveau siège du SSAE en France. Suzanne FERRIÈRE s'en entretient à plusieurs reprises par échanges épistolaires avec Marcelle TRILLAT qui, bloquée à LYON, n'en a pas moins une activité débordante. En effet, des milliers de réfugiés se trouvent eux aussi pris au piège de la ligne de démarcation et s'installent dans la cité des Gaules. Sans bureau ni moyens particuliers, Marcelle TRILLAT s'est mise à la disposition d'un certain nombre d'œuvres et comités étrangers afin de prodiguer aide et conseils pour des ressortissants étrangers. Elle serait prête à défendre l'ouverture d'un bureau à LYON, ville sur laquelle un nombre non négligeable d'organisations se replient. Mais, rétorque Suzanne FERRIÈRE, l'IMS n'a

pas les moyens de supporter la charge d'un bureau supplémentaire et il faudra faire avec ce qui existe.

Se substituant à la direction parisienne, le Secrétariat Général verse les subventions qui restaient dûes et prévoit de mettre à disposition une assistante de *L'Aide aux Émigrés* de GENÈVE afin de renforcer l'équipe marseillaise. Suzanne FERRIÈRE propose à Marcelle TRILLAT de les rejoindre pour continuer à travailler dans des conditions d'isolement moins dures. Si elle ne récusé pas la proposition, Marcelle TRILLAT marque quelque prudence. En effet, elle souhaite que les choses soient bien précisées :

« Je tiens en effet essentiellement à ce qu'il soit clair pour tous que je reste attachée au Bureau de Paris et que mon transfert à Marseille n'a lieu qu'en raison des circonstances et de la frontière coupant notre pays »²⁹⁹.

Cette réticence est liée à plusieurs facteurs que résume le regard désapprobateur que PARIS a jusqu'alors souvent porté sur le bureau marseillais. Souvenons-nous des difficultés des deux services à trouver un terrain d'entente sur la logique souhaitée par les branches principales de l'IMS . MARSEILLE a tout de même réussi, vaille que vaille, à faire reconnaître sa particularité. Le bureau continue à bénéficier d'une subvention directe de NEW YORK, ce qui ne l'empêche nullement de réclamer comme un dû sa part dans les subsides ministériels obtenus à l'arraché par la direction et la présidence parisiennes. Souvent taxés d'amateurisme, le Comité et la directrice n'ont cure des exigences et des reproches des « Parisiens » . La situation du moment les met en position plutôt favorable. De plus, le contexte de très forte demande d'émigration conduit objectivement à penser que c'est plutôt vers la cité phocéenne qu'il convient de faire porter les efforts. C'est pourtant à Lyon que la base du SSAE en zone non occupée va se construire et se renforcer. Les arguments en faveur de ce choix ne sont guère formalisés. Disons que les faits se sont peu à peu imposés pour prendre acte de la prééminence de la cité des Gaules dans la supervision des activités du SSAE en zone sud.

Pour expliquer cette évolution, plusieurs éléments sont à prendre en compte. Ils tiennent, d'une part, à des facteurs internes au SSAE. Marcelle TRILLAT a toute sa famille à Lyon. Les activités qu'elle a pu développer, sans aucun moyen, auprès des organisations et œuvres d'aide aux réfugiés semblent difficiles à abandonner à l'heure de tant d'incertitudes. Les obstacles matériels pour se déplacer d'une zone à l'autre obligent aussi à considérer comme indispensable une relative proximité entre PARIS et la zone Sud. Lucie CHEVALLEY souhaite, par exemple, pouvoir se rendre régulièrement dans les deux zones, ce pour quoi elle a demandé et obtenu un laissez-passer permanent. Enfin, la courte visite faite par Marcelle TRILLAT à Marseille pour s'informer des dossiers l'a laissée quelque peu dubitative. L'objet de ses interrogations réside dans l'énergie brouillonne de la directrice, Miss PHELAN, qui ne laisse pas de l'inquiéter un peu. Pas de dossiers ou alors fort « *mal tenus* », des interventions en tous sens, une « *neutralité* » mise à mal par les pressions permanentes des « *dames* » du comité, incorrigibles patronnesses qui peinent à adapter l'activité du bureau local à la situation du moment.

²⁹⁹ Archives SSAE, courrier de M. TRILLAT à S. FERRIÈRE en date du 14 octobre 1940.

Moins précautionneuse que ses homologues, la directrice du bureau et certaines des membres du Comité ne cachent pas leur aversion pour les réfugiés « rouges » espagnols, et leur distance par rapport aux œuvres juives. Vertu cardinale érigée en principe de survie, la prudence semble ne pas être au rendez-vous dans l'activité en surchauffe du bureau marseillais. La simple analyse de la comptabilité suffit à confirmer les doutes sur la solidité et la fiabilité de la direction du bureau. Non qu'il eût des « trous » financiers car lorsque cela arrivait, Miss PHELAN puisait dans ses ressources personnelles pour les combler. Une telle pratique avait de quoi, néanmoins, mettre à mal la volonté de présenter toutes les garanties de sérieux et de contrôle pour un service convoitant des subventions publiques.

Décision est prise de tenter, par tous les moyens, l'installation à Lyon d'une annexe du SSAE. Marcelle TRILLAT, grâce à ses relations obtient un local gratuit, mal chauffé et sans lumière, qui conviendra en attendant mieux. Le mieux viendra quelques mois plus tard par l'ouverture d'un local plus adapté, sis au 96 rue Garibaldi. Lucie CHEVALLEY réservera à LYON sa première visite en zone Sud, lorsque la ligne de démarcation s'ouvrira.

Le SSAE n'est pas le seul service à recomposer ainsi sa cartographie. Bien d'autres œuvres et comités font de même. Le grand Rabinat se réfugie à LYON. Considéré comme *persona non grata* à BORDEAUX, le grand Rabin, qui suivait le gouvernement dans sa déconfiture, rejoint la Cité des Gaules où une importante communauté juive réside déjà et vers laquelle convergent des milliers de réfugiés.

En fait, c'est essentiellement vers trois villes que les œuvres philanthropiques et autres comités d'assistance se replient. Dans un premier temps, MARSEILLE voit affluer les candidats à l'émigration et les organisations d'aide, comme la HICEM³⁰⁰. Le Comité d'Assistance aux Réfugiés (CAR) se replie, lui aussi, dans la cité phocéenne et continue de diriger un réseau de dix-sept comités en zone non occupée³⁰¹. Ce sont ensuite LYON et TOULOUSE qui représentent les endroits de repli pour des comités déjà structurés. VICHY reste peu prisée, même si on prend bien soin de mettre rapidement en place des rendez-vous et des démarches d'influence auprès du gouvernement qui s'installe.

3. « Qui est responsable ? » : les débuts du régime de vichy.

Après la défaite et l'humiliation actées à RETHONDES, c'est une République en errance qui s'installe à VICHY, ville d'eau choisie après quelques hésitations pour ses innombrables hôtels dont les chambres offrent une possibilité inespérée d'abriter les cabinets ministériels et toute la bureaucratie nécessaire au fonctionnement d'un gouvernement. Si l'heure n'était pas si tragique, on pourrait sourire d'un décor et d'une atmosphère si peu ajustés au sérieux et à la grandeur

³⁰⁰ La HICEM est une organisation juive européenne dont le siège est à Paris. Elle est constituée par la *Hebrew Immigrant Aid and Sheltering* américaine, la *Jewish Colonisation Association* et l'*Emigdirect* allemande. Elle œuvre principalement pour l'émigration outre-mer des réfugiés juifs et procure visas, assistance juridique et consulaire, ainsi que des aides financières.

³⁰¹ Archives SSAE, lettre de Raoul-René LAMBERT à Marcelle TRILLAT en date du 26 novembre 1940. Le secrétaire général du CAR précise que l'activité n'a jamais cessé « *sauf pendant les quelques jours nécessaires pour le repli en zone libre* ».

du gouvernement de la France ou, du moins, de ce qu'il en reste. Dans ce quasi-décor d'opérette, se trame pourtant la mise en place d'une véritable « exécution » du régime antérieur.

Dès l'acceptation de l'armistice, le processus est en marche. Il s'agit non pas d'instaurer un gouvernement d'attente en considérant la défaite comme exceptionnelle mais bien de construire de nouvelles légitimité et souveraineté. C'est une œuvre de restauration « totale » qu'il convient d'édifier. La défaite n'est qu'un épiphénomène résultant d'un pourrissement plus ancien et plus profond. La France a perdu. Mais cette défaite n'est pas le fait d'un ennemi plus fort et plus rapide. Elle est le résultat quasi obligé d'un déclin lent mais inexorable³⁰². La France minée par « *la décadence et l'esprit de jouissance* » ne pouvait que s'effondrer. Pour expliquer cet état délétère, il est indispensable d'en désigner les responsables. Et les critiques s'adressant au régime politique qui a prévalu durant des décennies ne manquent pas. Critiques d'ailleurs partagées par une large audience, dépassant les clivages politiques classiques³⁰³.

La défaite n'est pas la seule cause dans cette attente d'une large opinion. La période molle de la « drôle de guerre », tout comme le choc de l'exode, n'ont fait que renforcer l'attente d'un « homme fort »³⁰⁴.

Pour sortir de ces marécages morbides, il faut nettoyer et purifier, écarter toute influence malsaine capable de reconduire les erreurs passées. La tragi-comédie qui se tient au casino de Vichy dès les premiers jours de juillet constitue un des actes fondateurs de cette nouvelle ère. Factieux et politiciens incompetents doivent être éloignés de façon définitive des sphères de responsabilités. Frappée à mort par l'armistice, la République disparaît le 10 juillet. Un mois s'est déroulé entre la fuite de Paris et l'exécution en trois actes³⁰⁵ qui la fait disparaître. C'est la faillite d'un régime plus que d'une nation qui prévaut. Particulièrement visé, le Front Populaire qui, selon les commentaires, a décrété l'oisiveté et exacerbé les conflits entre les classes. Voilà, dit-on, ce qui a précipité la chute et qui doit guider la nature des redressements à venir³⁰⁶.

Ce n'est donc pas un régime d'exception qui se met en place au lendemain du 10

³⁰² « *Vichy fait, depuis huit mois, d'un mot un étrange abus. À l'entendre, la France était pourrie, les ouvriers étaient pourris, les fonctionnaires étaient pourris, le Parlement était pourri (...)* La République n'était qu'une grande entreprise de pourrissement. » Jean GUÉHENNO, *Journal des Années Noires 1940-1944*, Folio, 1973, p. 112.

³⁰³ Ainsi Marc BLOCH, dans son « *examen de conscience d'un Français* », témoin lucide et sans concession d'un lendemain de défaite, fustige « *le parlementarisme favorisant l'intrigue, aux dépens de l'intelligence et du dévouement* ». N'hésitant pas à parler de « *marécages* » et « *de parfum moisi* », il en appelle « *au vrai redressement* » et au sursaut. Cette aspiration à une reprise en main n'exclut pas la préférence donnée à un régime autoritaire plutôt qu'à un parlementarisme considéré comme moribond. Marc BLOCH, *L'Étrange Défaite*, p. 189.

³⁰⁴ Pierre LABORIE, *Op. cit.*, p. 221, cite André GIDE qui, dans son journal, pressent que la solution autoritaire apparaît comme seule voie de redressement : « *Il faut s'attendre à ce que, après la guerre, encore que vainqueurs, nous plongions dans une telle gadouille que seule une dictature bien résolue nous en puisse tirer. L'on voit les esprits les plus sains s'y acheminer peu à peu* ».

³⁰⁵ À la Chambre des députés le 9 Juillet, au Sénat le 9 Juillet après midi et à l'Assemblée Nationale le 10 Juillet.

juillet mais « *un régime fondateur* » selon l'expression de Jean-Paul COINTET³⁰⁷. Régime qui, par les Actes Constitutionnels, restaure une autorité considérée comme perdue. Artisan et figure principale de cette régénérescence en marche : le Maréchal PÉTAIN.

Du premier discours adressé aux Français à la veille de rendre les armes jusqu'à la plaidoirie prononcée au cours de son procès en 1945³⁰⁸, Philippe PÉTAIN comme figure d'un passé victorieux, entretient l'illusion d'une grandeur de la France, grandeur enfouie mais non perdue. Pour transcender les clivages et faire accepter l'armistice et l'obligation de régénérescence, des sacrifices sont indispensables – et le don de soi, dont le Maréchal se veut un vivant et premier exemple, la règle qui s'impose à tous. L'unité nationale indispensable dans les conditions exceptionnelles doit perdurer et devenir la base d'un régime rejetant les clivages politiques, fléaux du passé. Garant de cette unité, le Maréchal, en grand-père providentiel, veille sur la protection de la « *Maison France* ». « *La Maison est un peu de la Patrie* »³⁰⁹ clament les chantres de la Révolution Nationale. La reconstruction passera donc par un retour aux valeurs de toujours, valeurs trop longtemps bafouées : retour à la Terre qui, elle, « *ne ment pas* » ; « *Travail, Famille, Patrie* » ; obéissance et ordre. La Révolution Nationale ne sera ni libérale ni capitaliste ni socialiste, explique le Maréchal dans une déclinaison toute réactionnaire de la devise républicaine « *Liberté, Égalité, Fraternité* ». Surtout, elle préservera les Français contre eux-mêmes et contre « *la violence qui se cache sous certaines libertés* »³¹⁰.

Ainsi, alors que la guerre continue puisque l'Angleterre n'a pas encore baissé les bras, la reconstruction intérieure au prix d'un repli national sans précédent reste la priorité. Ou disons plutôt que le choix se porte sur une légitimation du nouveau pouvoir non comme un gouvernement d'attente mais comme un gouvernement d'alternative. Et la reconstruction n'est pas qu'interne car ce qu'il faut à tout prix recouvrer c'est la « *grandeur de la France* », sa place unique dans le jeu du monde. C'est cette conception qui, après MONTOIRE³¹¹, jette les bases d'une collaboration future avec les vainqueurs.

Pour tenir cette logique de purification interne et de grandeur extérieure, il est nécessaire d'éradiquer les causes les plus profondes de la décadence. Des fautes ont été

³⁰⁶ Dans la solitude, Léon BLUM s'insurge : « *Pour présenter l'entre-deux-guerres comme un temps de jouissance facile, alors que ce fut le plus souvent, et pour la plupart des Français, un temps d'épreuve laborieuse, il faut vraiment travestir l'histoire jusqu'à la dérision* », Léon BLUM, *À l'Échelle Humaine*, Gallimard, 1945, p. 69.

³⁰⁷ Jean-Paul COINTET, *Histoire de Vichy*, Plon, 1996.

³⁰⁸ Paul-L. MICHEL, *Le Procès PÉTAIN*, Médicis, 1945, p. 14.

³⁰⁹

³¹⁰ Maréchal PÉTAIN, *Op.cit.*, p. 116.

³¹¹ Le 24 octobre 1940, Philippe PÉTAIN, en présence de Pierre LAVAL, rencontre le Chancelier HITLER à MONTOIRE. Cette rencontre symbolise la mise en œuvre de la collaboration comme l'annoncera quelques jours plus tard aux Français le Maréchal : « *Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe* ».

commises ; pire, un complot a été ourdi. Les responsables en sont connus : il est simple alors de traiter comme il se doit les racines du mal. Pour reconstruire il faut exclure.

Cette politique d'exclusion ne provient pas d'une pression allemande qui aurait contraint un gouvernement soumis à prendre des mesures d'ostracisme et de relégation. Seul, et c'est déjà beaucoup, l'article 19 de l'armistice représente une injonction honteuse en acceptant d'« *extrader sur demande tous les Allemands que le Gouvernement du Reich désignera nommément et qui se trouvent en France, ainsi que dans les possessions, colonies, protectorats et pays sous mandat français* ».

Les mesures prises dès les premières semaines du régime de Vichy montrent l'empressement avec lequel le gouvernement en place souhaite régler leur compte à « *ces suspects par nature* » que sont les étrangers. L'étranger, fait partie des figures de ce qu'il est convenu d'appeler alors « l'Anti-France », amalgame des ennemis de la France dans lequel on retrouve : communistes, juifs, francs-maçons...

Pour les étrangers, dans un premier temps, il s'agira d'écarter ceux qui prétendent être français mais que l'on considère comme des usurpateurs, « *des Français de papier* » ayant indûment obtenu la nationalité française par la loi de 1927. Dès le 16 juillet, la procédure de déchéance de la qualité de Français est organisée. La rétroactivité de cette mesure est prévue dans l'article 2³¹², son application étant encadrée par la loi du 22 juillet qui prévoit la révision de toutes les naturalisations intervenues depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927³¹³. Aucun motif en particulier n'est précisé dans le texte pour justifier une déchéance. Ceci fait que tout peut être reconnu comme incompatible avec la maintien de la nationalité française. À cette absence de critères précis s'ajoute le large champ d'application du texte puisque la déchéance peut concerner les naturalisations acquises tant par décret que par déclaration ou par mariage. Voilà qui étend considérablement le nombre de personnes susceptibles de voir leur situation basculer sans qu'elles aient commis aucune faute, ce qui est en règle générale l'origine de la déchéance dans les législations préexistantes. Durant la période 1940-1944, 15.154 dénaturalisations sont prononcées³¹⁴.

Dès le 17 juillet, l'accès aux emplois dans les administrations publiques est exclu pour ceux qui ne possèdent pas « *la nationalité française, à titre originaire, comme étant né(s) de père français* »³¹⁵. Ces dispositions discriminatoires seront ensuite étendues et toucheront aussi les professions libérales³¹⁶.

³¹² « Cette déchéance sera encourue quelle que soit la date de l'acquisition de la nationalité française, même si celle-ci est antérieure à la mise en vigueur de la présente loi. », JO du 17 juillet 1940, p. 4534.

³¹³ Loi du 22 juillet 1940 relative à la révision des naturalisations, JO du 23 juillet 1940, p. 4567.

³¹⁴ Patrick WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Bernard Grasset, 2002, p. 119. On pourra se reporter à l'ensemble du chapitre « Les crises ethniques de la nationalité française » pour une étude approfondie des mesures prises ainsi qu'à Bernard LAGUERRE, « Les dénaturalisés de Vichy 1940-1944 », *Vingtième siècle*, n°20, octobre-décembre 1988, pp. 3-15.

³¹⁵ Loi du 17 juillet 1940, JO du 18 juillet 1940, p. 4537.

Une fois mis en place le partage entre « le bon grain et l'ivraie », le processus ne s'arrête pas là. Car non content d'avoir déchu nombre de personnes de leur nationalité, le régime prévoit de les exclure plus encore. Leur nuisance économique doit être aussi traitée. Pour cela, les mesures de contrainte et, bientôt, d'internement vont se mettre en place. La loi du 27 septembre 1940, relative à la situation des étrangers en surnombre dans l'économie nationale³¹⁷, fixe le sort des hommes étrangers âgés de 18 à 55 ans qui pourront « être rassemblés dans des groupements d'étrangers ». Placés sous la responsabilité du ministère de la Production Industrielle et du Travail, ils représentent une main-d'œuvre à disposition des employeurs, main-d'œuvre particulièrement bon marché puisqu'il est expressément prévu par l'article 3 qu'ils ne perçoivent aucun salaire.

Dernier palier dans cette course à l'exclusion: la loi portant sur le statut des Juifs. À la partition nationale vient s'ajouter la ségrégation raciale. Est écartée de la scène sociale, politique et économique « toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif ». Le même jour est publiée au Journal Officiel la loi du 4 octobre qui prévoit l'internement, par décision du Préfet, des ressortissants étrangers de race juive. L'intime lien entre antisémitisme et xénophobie se noue implacablement.

Chapitre 2 : Face à la répression, forces et faiblesses des « bonnes volontés »

Dans les premiers mois, voire les premières semaines, du gouvernement de Vichy, un véritable système d'exclusion et de répression s'est mis en place. Face à cette armature solide qui, en désignant « les coupables », recueille au pire l'assentiment au mieux la passivité de la population, certains n'arrêtent pas pour autant un combat engagé dans les années précédentes.

Leur motivation à agir et leur pugnacité viennent d'une certaine lucidité mais aussi d'un réel aveuglement. Lucidité sur le fait que, durant ces premiers mois d'Occupation, si le régime de Vichy exclut, il veut aussi se débarrasser au plus vite des « indésirables ». Ainsi, faciliter l'émigration reste, pendant un temps hélas trop court, un projet qui rassemble les intérêts de chacune des parties. Aveuglement dans la supposée volonté du gouvernement en place d'améliorer la situation de ceux qu'il a délibérément enfermés et affamés ou dans le réel pouvoir de leurs interlocuteurs officiels. Accepter d'agir à partir d'une situation inacceptable, voilà le cruel dilemme dans lequel devront se débattre les œuvres d'assistance, parmi lesquelles le SSAE.

I – Des camps d'internement : pour quoi faire ?

³¹⁶ Voir Dominique RÉMY, *Op. cit.*, p. 52.

³¹⁷ JO du 1^{er} octobre 1940, p. 5198.

1. L'ennemi intérieur.

Si la guerre permet de désigner un ennemi de façon claire, tout conflit oblige à se protéger d'ennemis moins facilement reconnaissables qui, pense-t-on, peuvent saper de l'intérieur la force du pays à défendre. Aussi, tout ressortissant du pays contre lequel les armes vont ou viennent d'être prises devient *a priori* suspect et potentiellement dangereux.

Cette attitude n'est pas l'apanage du régime qui s'est mis en place dans la tourmente de la défaite et de l'Occupation. La volonté de retenir dans un périmètre contrôlé les suspects étrangers apparaît dès l'aube du XX^e siècle. La période de la Première Guerre mondiale marque le début d'une rétention plus large et plus organisée de tous ceux qui pouvaient devenir suspects ou dangereux pour la sécurité du pays³¹⁸. À l'époque, la rétention des prisonniers de guerre représentait déjà un instrument de représailles non négligeable. Véritables otages, le traitement qui leur était réservé suivait l'intensité, souvent en réplique exacte, des mauvais traitements subis par les compatriotes retenus par le camp adverse. Les mesures de rétorsion vont bientôt s'étendre à la population civile. Elles concernent autant certains Français que des étrangers soupçonnés de porter tort à la Patrie : prostituées accusées de contaminer la troupe, vagabonds et errants susceptibles par leur mobilité de colporter ou de vendre des renseignements utiles à l'ennemi sont les premiers désignés pour être placés derrière des murs ou des barbelés. Néanmoins, c'est surtout sur les étrangers, et en premier lieu les ressortissants du pays ennemi, que les représailles vont s'abattre.

Une fois la guerre déclarée, les frontières devenues étanches ne permettent plus de renvoyer dans leur pays d'origine ceux qui, bien que civils, sont considérés comme des ennemis. Ainsi, dans des conditions improvisées et plus ou moins efficaces, plusieurs milliers d'étrangers se trouvent enfermés³¹⁹, devenant eux aussi des otages. Le fait que la mesure de rétention relève d'une décision administrative est une nouveauté qui n'est pas sans provoquer quelques interrogations. Certains juges saisis par des étrangers contestant la mesure qui leur est imposée se déclarent incompétents. Pour eux, l'internement administratif ne relève que de l'exécutif et non du judiciaire. Cette emprise du pouvoir administratif n'est pas sans incidence sur le caractère arbitraire des mesures d'internement. Les critères selon lesquels les internements sont prononcés restent les plus larges possible. La nécessité de prévenir toute action susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'État offre un éventail étendu d'appréciation de ce qui est menaçant et de ce qui ne l'est pas. Corrélatrice de ce système, la possibilité de dérogations renforce son opacité. Mesures de contraintes ou levées de leur application ne répondent qu'à des critères interprétables et ne sont susceptibles d'aucun recours.

C'est donc sur une échelle relativement importante qu'un système d'internement se

³¹⁸ L'ouvrage de Jean-Claude FARCY, évoqué dans la première partie, reste l'étude de référence sur le phénomène concentrationnaire durant la Première Guerre mondiale.

³¹⁹ Cette pratique est généralisée à l'époque tant en Allemagne qu'en Autriche.

mit en place entre 1914 et 1918. À ce système correspond une puissance administrative préfigurant la logique qui sera à l'œuvre vingt ans plus tard illustrant *la coexistence difficile entre méfiance et devoir d'asile* .

2. À l'approche de la guerre, une accentuation de l'arbitraire.

Dès le début des années trente, des milliers de réfugiés en provenance d'Allemagne et d'Autriche viennent demander protection en France. La tension qui ne cesse de croître entre la France et l'Allemagne est pour eux un élément supplémentaire d'insécurité. Dès le mois d'avril 1938, une circulaire du ministre de l'Intérieur adressée aux Préfets incite à la plus grande vigilance et appuie la nécessité de s'organiser pour « *se débarrasser des éléments étrangers indésirables* » . Les autorités tentent de freiner les entrées irrégulières et d'accélérer les sorties. Pour cela, les Préfets voient leurs pouvoirs de contrôle et d'action largement renforcés, notamment sur les prolongations de validité de cartes d'identité délivrées dans leur département. Un budget de cinq millions de francs est prévu pour faciliter les rapatriements ³²⁰ .

Dans la foulée de la signature des accords de MUNICH, une série de dispositions durcit la situation faite aux étrangers : notification d'interdiction de séjour pour les illégaux d'origine allemande ou autrichienne ³²¹ , peine d'emprisonnement alourdie pour ceux qui se seraient soustraits à l'exécution de mesures d'expulsion, mise en place de l'assignation à résidence permettant de surseoir momentanément à l'expulsion. Dans le décret-loi du 12 novembre 1938 qui instaure ces deux dernières dispositions, l'article 25 stipule que la nécessité de mesures de surveillance plus étroites pourrait astreindre l'étranger concerné « *à résider dans des centres dont la désignation sera faite par décret* » ³²² .

La crispation déjà perceptible à l'égard des réfugiés connaît un degré supplémentaire avec une vague nouvelle d'exilés fuyant l'Allemagne après la « Nuit de Cristal » ³²³ . Le recensement de tous les étrangers sans nationalité et bénéficiaires du droit d'asile, ainsi que le contrôle accru des activités des associations étrangères ³²⁴ , accentuent le soupçon qui pèse sur les étrangers. La vigilance s'exerce essentiellement en vue d'interdire toute activité politique à ceux qui pourraient être des meneurs. Ces dispositions démontrent l'ambivalence qui prévaut à la fois dans l'opinion publique et chez les

³²⁰ Anne GRYNBERG, *Op. cit.*, p. 33.

³²¹ Circulaire ministère de l'Intérieur du 12/10/1938.

³²² Décret-loi du 12 novembre 1938.

³²³ Les 9 et 10 novembre 1938, dans toute l'Allemagne sont perpétrées des violences antisémites se traduisant par des incendies de synagogues, des destructions de propriétés et de magasins, de multiples arrestations. Ces deux jours et deux nuits vont décider nombre d'Allemands israéliques à tenter de quitter définitivement le Reich.

³²⁴ Décret du 12 avril 1939, JO du 16 avril 1939, p. 4911.

autorités politiques. Pour celles-ci, une méfiance inquiète supplante le respect du droit d'asile. L'hospitalité est ainsi chichement allouée et contingentée par la crainte de ne plus contrôler des individus qui profiteraient d'une trop grande largesse d'accueil. La seule réponse est une sorte d'obsession permanente de se protéger, d'écarter et de contenir tous ceux, sans distinction, qui n'appartiennent pas à la Nation et qui, de ce simple fait, peuvent lui porter atteinte.

Le 21 janvier 1939, le centre de rassemblement de RIEUCROS, dans la commune de MENDE, est créé. Au printemps 1939, avec la mise en œuvre hâtive des « centres d'hébergement » pour les réfugiés espagnols fuyant le franquisme, le Sud de la France devient la zone principale de concentration forcée d'étrangers.

La déclaration de guerre aggrave la confusion et accentue les amalgames. La méfiance se généralise à l'égard des ressortissants autrichiens et allemands. À la fin de l'année 1939, l'extension des mesures d'internement prévoit un transfert des pouvoirs de décision à l'autorité administrative. La notion de dangerosité provoquant une mesure d'internement est considérablement élargie, puisqu'il s'agit de prévenir toute action susceptible de porter tort à la sûreté de l'État et d'arrêter toute personne censée pouvoir commettre ou avoir l'intention de commettre cette action. À la fin du mois de novembre, ce sont ainsi entre 18.000 et 20.000 personnes qui se trouvent internées dans plusieurs dizaines de camps répartis sur l'ensemble du territoire³²⁵ et, en mai 1940, près de 80 camps pour « ressortissants ennemis » peuvent être décomptés. Ces mesures liées à une période d'exception – l'entrée en guerre – deviennent très vite insupportables pour celles et ceux qui se trouvent ainsi ravalés au rang d'ennemi dangereux pour la France³²⁶.

L'attaque des forces armées allemandes va amplifier la dureté de la suspicion. Tous les ressortissants allemands âgés de 17 à 56 ans doivent être rassemblés. Aucune distinction n'est faite entre les suspects : les antifascistes présents en France depuis plusieurs années qui ne sont pas les moins actifs dans la lutte contre le régime en place à Berlin, les citoyens allemands ou autrichiens résidant en France pour des raisons personnelles ou professionnelles... Les femmes âgées de 17 à 65 ans sont, elles aussi, soumises aux mesures d'internement.

Au moment de la débâcle, la plupart de ceux qui ont été rassemblés sont transférés dans les camps d'internement du Sud de la France. Ces camps se « spécialisent ». Les hommes sont dirigés vers Saint-Cyprien. Ceux qui sont considérés comme dangereux pour la sécurité nationale sont transférés vers le camp du Vernet. Ce dernier, ouvert pour « l'accueil » des soldats espagnols est prévu dès l'origine pour l'internement des « *étrangers suspects au point de vue national ou dangereux pour l'ordre public* ». Ses effectifs n'ont cessé d'augmenter depuis sa mise en place³²⁷. Un camp homologue est

³²⁵ Anne GRYNBERG, *Op. cit.*, p. 71.

³²⁶ Certains écrits, comme celui de Walter HASENCLEVER, témoignent du désarroi et de l'humiliation subie. Walter HASENCLEVER, écrivain berlinois déchu de la nationalité allemande par les nazis, sera interné, au moment de la déclaration de guerre, dans un « camp de rassemblement » au Fort Carré d'Antibes. Libéré, il ne supportera pas, au moment de la défaite, la perspective d'un nouvel internement au camp des Milles et se suicidera dans la nuit du 20 juin 1940. Walter HASENCLEVER, *Côte d'Azur 1940, Impossible Asile*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1998.

prévu pour les femmes, celui de RIEUCROS, vers lequel, depuis novembre 1939, plus de trois cents internées ont été acheminées.

Il existe peu de possibilités d'échapper à ce véritable étau. Les mesures d'internement relevant de l'autorité administrative, aucune procédure de recours n'est prévue. Si, malgré tout, elle est tentée à titre gracieux, rien ne garantit qu'un recours puisse être examiné. En tout état de cause, il est difficile de savoir sur quels critères les décisions sont établies.

Existe-t-il plus de chances d'obtenir une levée de la mesure – à défaut de pouvoir contester les facteurs qui l'ont provoquée ? Les conditions de libération sont prévues par la circulaire du 21 décembre 1939³²⁸ et des commissions de criblage, chargées d'examiner les demandes de libération, sont mises en place conjointement par le ministère de la Défense et celui des Affaires Étrangères. En ce qui concerne les hommes, seuls ceux âgés de plus de quarante ans peuvent bénéficier d'une éventuelle levée de leur internement à condition que leurs liens avec la France, par le mariage, la naturalisation ou les services armés puissent être établis³²⁹. Lorsqu'en mai 1940 les femmes se trouvent, elles aussi, frappées par les mesures systématiques d'internement, les dérogations prévues se basent sur les mêmes principes de liens avec la France ou de problèmes de santé.

Si, dans l'esprit des autorités, l'ensemble des mesures concernant les réfugiés restent des mesures de sauvegarde et de sécurité rendues nécessaires par la situation de tension puis de conflit, elles mettent néanmoins en lumière la logique selon laquelle tout réfugié n'est perçu que comme un étranger, et tout étranger est par nature suspect – donc indésirable et à éloigner. Amalgame et peur de la contamination reviennent, comme pour raviver les blessures ouvertes de l'entre-deux-guerres. Avec la menace qui pèse sur le devenir du pays, les anciens réflexes, assimilant les étrangers à des éléments « malsains » pouvant corrompre l'unité nécessaire à la défense du pays, surgissent de nouveau. Par ailleurs, les mesures d'internement créent une base sur laquelle bien des événements ultérieurs qui vont s'abattre sur les étrangers vont trouver leur légitimité. La part démesurée dévolue au pouvoir administratif, et plus particulièrement aux préfets, ainsi que le bien fondé pour l'opinion publique de la mise à l'écart d'une partie de la population stigmatisée comme dangereuse, constituent les facteurs décisifs de la banalisation de l'enfermement et de la mise à l'écart de milliers de personnes dans des conditions inhumaines.

³²⁷ Anne GRYNBERG note qu'entre le 13 octobre 1939 et le mois de février 1940, le nombre d'internés est passé de 915 à 2.063 personnes. Anne GRYNBERG, *Op. cit.*, p. 70.

³²⁸ JO du 18 janvier 1940, p. 505.

³²⁹ Peuvent être libérés : « ceux qui sont déjà en cours de naturalisation, ceux qui sont mariés à des Françaises, ceux dont les enfants sont de nationalité française ou engagés dans l'armée française, ceux qui ont reçu la Légion d'honneur ou la médaille militaire, les anciens légionnaires, les réfugiés sarrois, les internés qui souffrent de graves problèmes de santé incompatibles avec l'internement. », cité par A. GRYNBERG, *Op. cit.*, p. 76.

3. Été 1940 : Le système d'enfermement s'amplifie.

On a pu dire que « *l'exclusion est consubstantielle au régime* » de Vichy³³⁰. De fait, les camps d'internement tiennent une place primordiale dans le système répressif qui est à l'œuvre dès les premières semaines de juillet 1940. En zone occupée, vaincus et " indésirables " en sont les premières victimes.

À nouveau, les préfets disposent de pouvoirs renforcés. Les abus constatés dans les initiatives prises dans le cadre du décret-loi du 18 novembre 1939 avaient contraint le régime précédent à instaurer un contrôle sur les décisions d'internement par le ministère de l'Intérieur, les préfets ne gardant qu'une capacité de proposition et un rôle consultatif³³¹. Grâce à la loi du 3 septembre 1940, ils retrouvent toute latitude pour exercer sans frein leur pouvoir de désigner et faire interner les « *individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique* ». Ces décisions ne sont pas soumises à l'avis préalable du ministère de l'Intérieur.

Comme un appui au premier statut des Juifs daté du 3 octobre, le *Journal Officiel* du 18 octobre 1940 publie une loi permettant aux préfets d'assigner à résidence ou d'interner dans des camps « *les étrangers de race juive* ». Plus question de dangerosité ou de sauvegarde nationale, le simple fait d'être considéré comme appartenant à « la race juive » suffit pour être privé de liberté.

Par l'étendue de ses pouvoirs et de son autorité, le préfet devient celui qui concentre toute la capacité d'action d'un nouveau pouvoir pressé de mettre à bas les fondements du régime précédent³³².

Après la victoire des armées allemandes, civils comme militaires se trouvent pris au piège de la recomposition territoriale. Dans les premiers mois qui suivent l'armistice, de nombreux camps ou centres de rétention abritent des milliers de ressortissants étrangers. Certains de ces lieux d'enfermement sont « spécialisés » et ne retiennent que les individus d'une nationalité, d'autres sont « mixtes » et abritent des ressortissants de plusieurs nationalités. Ainsi, peu à peu, les dispositions prises élargissent les catégories susceptibles d'être internées ; c'est un véritable « *système internemental* »³³³ qui se met en place.

Lorsque les camps sont sous direction française, la Croix-Rouge est autorisée à s'y

³³⁰ Denis PESCHANSKI, *Vichy 1940-1944, contrôle et exclusion*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1997, p. 21.

³³¹ Voir Anne GRYNBERG, *Op. cit.*, p. 79.

³³² Sur l'évolution et l'étendue des nouveaux pouvoirs dévolus aux préfets après une soigneuse épuration, on se reportera à l'ouvrage de Marc Olivier BARUCH, *Servir l'État Français. L'Administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, 1997 et, plus particulièrement, au chapitre « Les Préfets entre Administration et Politique », pp. 225-260.

³³³ Denis PESCHANSKI, *La France des camps. L'internement 1938-1946*, Gallimard, 2002, p. 475. Après la recherche d'Anne GRYNBERG, souvent citée ici, l'ouvrage de Denis PESCHANSKI présente une étude complète du système d'internement en France.

rendre et à apporter les compléments nécessaires à un minimum de vie décente. C'est essentiellement sur le plan alimentaire que les besoins sont les plus criants. L'hiver 1940 est particulièrement rude. La fourniture de vêtements, mais aussi de médicaments, est absolument indispensable. Les marins britanniques n'ayant pu être évacués avec le reste de leurs forces armées à DUNKERQUE, sont regroupés dans des prisons militaires, notamment celle de BREST. La correspondante de la Croix-Rouge y apporte vêtements chauds et savon, qui font cruellement défaut. Elle ne peut que constater, au gré de ses visites, le transfert des marins vers une destination inconnue. Il lui est impossible de retrouver leurs traces³³⁴. À BESANÇON, ce sont plus d'une centaine d'Anglaises, retenues à l'hôpital Saint-Jacques, qui sont dans l'attente de leur transfert prévu sur VITTEL ou BIARRITZ³³⁵.

Plus de deux cents ressortissants belges attendent d'être rapatriés dans leur pays. Ils ne seront plus que cinq internés quelques mois plus tard. La rétention touche, en ce début d'année 1941, 955 Français – communistes ou vagabonds – qui subissent des mesures disciplinaires et se trouvent souvent sous le même régime que celui des prisonniers de droit commun, comme ces 250 hommes incarcérés à CLAIRVAUX. « *Ni livres, ni jeux, oisiveté complète* » note la vice-présidente de la Croix-Rouge Française de Bar-le-Duc qui a réussi à pénétrer dans la prison et s'emploie à faire envoyer quotidiennement « *du pain, du fromage, des jeux et des suppléments d'alimentation* »³³⁶.

La plupart des Polonais sont en résidence forcée³³⁷. Ils sont libérés graduellement, soit pour aller travailler en Allemagne, soit pour les travaux agricoles. Avant cette « libération » toute relative, les résidences forcées se déroulent dans des circonstances matérielles moins difficiles que celles des camps. Elles comportent néanmoins des contraintes lourdes qui s'apparentent à un régime punitif. Ainsi, dans le département de la Sarthe, obligation est faite de pointer trois fois par jour. Ce qui empêche les hommes d'aller travailler et pose des problèmes insurmontables aux femmes résidant loin du village. Il faudra attendre plusieurs mois pour que le préfet accepte de ramener à une seule fois l'exigence du pointage quotidien.

Certains camps retiennent ceux que les rapports des différentes œuvres dénomment « Romanichels ». Le nombre d'internés est pratiquement multiplié par deux entre les deux

³³⁴ Archives SSAE, rapport de la Croix-Rouge adressé au SSAE, non daté. En fonction des éléments contenus dans ce rapport, notamment faisant état de la présence de militaires britanniques dans le camp de DRANCY, nous faisons l'hypothèse d'une datation vers février ou mars 1941. En ce qui concerne la destination des marins britanniques, on peut supposer qu'ils sont acheminés vers les camps de prisonniers en Allemagne, ou en Afrique du Nord pour les « fortes têtes ».

³³⁵ Archives SSAE, rapports de la Croix-Rouge adressés au SSAE, le premier non daté (voir note précédente) et le second du 16 septembre 1941. L'ensemble des éléments développés dans ce chapitre provient essentiellement de ces deux documents, sauf indication contraire. Ces deux rapports étudient les conditions d'internement de plus d'une cinquantaine de lieux d'internement.

³³⁶ Archives SSAE, *ibidem*.

³³⁷ Le rapport en comptabilise 1.911 assignés à résidence sur les 3.206 comptabilisés début 1941. En septembre de la même année, seuls 200 restent internés dans des camps qui sont en voie de liquidation.

rapports établis par la Croix-Rouge. Ce sont des familles entières qui sont internées, alors qu'en règle générale la plupart des autres camps ne retiennent que des hommes. Ces familles, stigmatisées parmi les exclus, ne sont jamais en contact avec d'autres ressortissants.

En septembre 1941, sur les 25 camps d'internés civils recensés, la Croix-Rouge française a pu obtenir l'autorisation d'assurer un service social dans près de la moitié³³⁸. Il s'agit essentiellement de fournir ce qui peut améliorer les conditions d'hébergement. Si les installations sont plus ou moins satisfaisantes, le ravitaillement est si défectueux que partout les insuffisances en nourriture sont soulignées³³⁹. Les liens étroits entre la Croix-Rouge et le SSAE permettent de répartir les interventions auprès des internés. Pour le SSAE, l'autorisation tardive, par les autorités d'occupation, de reprise d'activité l'a empêché d'agir promptement. Néanmoins, dans certains départements, ce sont les assistantes sociales du SSMOE qui sont immédiatement intervenues. Si leur tâche consiste à s'assurer des conditions de vie, elles essaient aussi de trouver des alternatives à l'internement. Des placements en milieu agricole sont proposés. Pour ceux qui les acceptent et sont autorisés à s'y rendre, ils permettent au moins de passer la journée à l'extérieur du camp. Lorsque les évasions deviennent trop nombreuses, la direction du camp interdit toute sortie. Sous une contrainte plus forte encore, des placements par groupes surveillés permettent de sortir et d'exercer une activité échappant aux barrières et à l'oisiveté du camp. Ces possibilités ne sont souvent accessibles qu'à certaines nationalités, comme les Espagnols ou les Polonais et Tchécoslovaques assignés à résidence ou internés parfois en famille. Quelques-uns parviennent même à obtenir des autorisations de loger à l'extérieur du camp, comme à TROYES où, en septembre 1941, sont regroupés essentiellement des Britanniques et des Polonais.

Pour les assistantes du SSMOE, comme pour les correspondantes de la Croix-Rouge ou du Secours National plus tard, l'objectif est d'obtenir la libération des internés. Pour y parvenir, elles font souvent valoir que l'octroi de l'allocation de réfugiés – et la possibilité pour les internés d'exercer leur métier dans des endroits où ils ne représenteraient pas de concurrence pour les artisans « nationaux » – n'entraînerait aucune charge pour la collectivité. Face aux conditions difficiles d'hébergement et la quasi-famine à laquelle les internés sont réduits, la logique voudrait que le « séjour » dans les camps soit provisoire. Mais il faut se rendre à l'évidence : dès le printemps 1941, si certains camps sont en voie de dissolution, si des transferts d'internés s'effectuent pour des regroupements dans des camps qui changent de vocation, comme à Drancy où les internés juifs remplacent les Britanniques et les Norvégiens, l'appareil répressif ne relâche pas son emprise sur certaines catégories de « résidents ». L'exemple du camp de LA LANDE en Indre-et-Loire l'illustre de façon assez explicite.

³³⁸ Il s'agit des camps de TROYES (Aube), de JARGEAU, PITHIVIERS, BEAUNE-LA-ROLANDE, CORDON, ROSOIRE et OUSSON (Loiret), CHATEAUBRIANT (Loire-Inférieure), ROMAINVILLE, SAINT-DENIS et les TOURELLES (Seine), AINCOURT (Seine-et-Oise), VITTEL (Vosges). À DRANCY, devenu camp d'internement pour israélites depuis l'été 1941, seules des livraisons de lait, de farines alimentaires pour les malades et de couvertures sont autorisées.

³³⁹ Seul VITTEL, sous commandement allemand, où sont internées près de 1.500 femmes britanniques semble échapper à cette fatalité en bénéficiant de l'aide conjuguée des Croix-Rouge anglaise et française et de l'YMCA.

Au moment de l'évacuation de l'Alsace-Lorraine suite à la déclaration de guerre, nombre d'Israélites de nationalité étrangère sont refoulés sur BORDEAUX. L'arrivée des troupes allemandes dans l'ensemble des zones côtières les oblige à être déplacés de nouveau. Le 2 décembre 1940, convoqués à la gare de BORDEAUX, ils sont expulsés de la capitale de l'Aquitaine vers TOURS. Des baraquements étant disponibles à MONTS, la plupart d'entre eux se trouvent cloués sur place par les autorités, privés de cartes d'identité et d'alimentation. Dans un premier temps, un certain nombre d'internés sont autorisés à séjourner en dehors du camp. Outre les Israélites, se côtoient des Espagnols, des Polonais, ainsi que des Belges et des Français ne pouvant rejoindre la zone interdite.

Les baraques contiennent cinquante personnes chacune. Si elles sont pourvues de lits, de matelas et de couvertures, il n'y a pas de draps et les possibilités de maintenir un minimum d'hygiène, représentées avec un seul point d'eau par baraque, sont vite dépassées. Mais c'est surtout sur le plan alimentaire que la situation est alarmante. L'absence de tickets – la carte d'alimentation ayant été soustraite aux internés dès leur arrivée – et le manque d'argent ne permettent pas d'obtenir les suppléments alimentaires. Ces derniers sont pourtant indispensables pour compléter la nourriture du camp qui est en permanence insuffisante. Les rares internés qui avaient pu résider dans les communes avoisinantes sont obligés de revenir au camp. Peu à peu, la Préfecture, qui assurait jusqu'alors le ravitaillement et la cuisine du camp, n'assure plus que des livraisons, laissant aux internés la charge d'accommoder les maigres provisions allouées.

« Pas de graisse pour ainsi dire, très peu de viande, très peu de légumes. Soixante personnes étant pratiquantes ne mangent pas de viande et sont de ce fait encore plus sous-alimentées que les autres, la portion de légumes ne pouvant suffire »

s'alarme l'assistante sociale du SSMOE dépêchée sur place³⁴⁰ pour faciliter l'émigration vers le Mexique des internés espagnols. Si, pour la plupart des ressortissants étrangers internés, la perspective est de sortir du camp – rapatriement des Belges, placement des Polonais dans des exploitations agricoles, attente de l'amnistie ou de l'émigration pour les Espagnols – la situation est pour le moins problématique pour les Israélites. « *Le problème juif, qui porte sur 103 familles, est difficile à résoudre* » note le rapport de la Croix-Rouge du début de l'année 1941³⁴¹. Difficile, car les efforts entrepris pour maintenir hors du camp ceux qui ont obtenu momentanément l'autorisation de résider dans les hameaux alentour sont rapidement voués à l'échec. Peu à peu, injonction leur est faite de venir « résider » dans les baraquements, d'assurer la préparation de la nourriture et de subvenir par leurs propres moyens aux besoins quotidiens nécessaires. Quant aux libérations, elles sont quasiment impossibles à obtenir. Ainsi, peu à peu, les seuls internés encore présents à l'automne 1941 sont des Israélites français ou étrangers³⁴².

Seule l'entraide extérieure permet d'assurer une amélioration de la condition

³⁴⁰ Archives SSAE, rapport de Mme AVERNOUH du 21 mars 1941.

³⁴¹ Archives SSAE, rapport de la Croix-Rouge française, non daté.

³⁴² Archives SSAE, le rapport de la Croix-Rouge sur la situation des internés civils en date du 15 septembre 1941, signale la présence de plus de 700 personnes, toutes israélites.

d'existence des internés. Dans le camp, les internés ont formé un comité sous la présidence d'un des leurs. Ce comité est chargé de veiller au maintien et à la propreté du camp mais aussi d'organiser la distribution des secours. Le comité gère les dons et les envois de « bienfaiteurs » résidant à BORDEAUX, TOURS, ANGOULÊME et POITIERS³⁴³. Le budget minimal est estimé à 15.000 francs par mois, somme que le comité peine à réunir. Il est donc nécessaire de faire appel à un réseau plus large de donateurs si l'on veut améliorer un tant soit peu les conditions de survie dans le camp.

Marcelle VALENSI prend la succession, au titre du SSMOE, de sa collègue Énéa AVERNOUH. Cette dernière avait déjà entrepris de collecter auprès de différentes œuvres d'entraide israélites, comme l'OSE, des dons complétant les secours distribués par le comité. Celle qui lui succède va renforcer cette entraide, notamment avec l'appui sans cesse croissant du centre de la rue AMELOT. Ce dispensaire situé dans le XI^{ème} arrondissement de Paris est dirigé par David RAPOPORT. Au moment de l'entrée des troupes allemandes dans PARIS, des responsables d'œuvres privées israélites, du moins ceux qui sont restés dans la capitale défaite, se retrouvent. Ils tentent d'improviser un réseau de solidarité plus efficace. Chacun sait que des heures graves et difficiles s'annoncent. Il faut à tout prix, et rapidement, recommencer à faire fonctionner les cantines, les vestiaires, les dispensaires et les orphelinats. David RAPOPORT est issu de l'immigration juive russe. Au moment de la mise en place du premier Comité AMELOT, il est absent de Paris et ne rentre qu'à l'automne 1940. Directeur d'une agence de presse et de photographie, il abandonne son métier pour se consacrer entièrement à l'organisation de l'entraide auprès de ses congénères. L'hiver 1940, comme ceux qui le suivront, est particulièrement rude. Le Comité AMELOT organise la distribution d'aides financières et met sur pied des cantines permettant de compléter un ravitaillement rudimentaire. Un dispensaire et un vestiaire viennent compléter l'éventail de l'assistance proposée. Attentif à la détresse des juifs étrangers³⁴⁴, il met en place un service d'assistance juridique et d'aide à l'émigration. Ce dernier service est très sollicité pour obtenir des renseignements sur les autorisations de séjour en France, mais surtout sur les possibilités d'émigration et de rapatriement.

Pour rendre ces conseils les plus efficaces possibles, il est nécessaire de prendre contact avec les administrations. Pour ce faire, David PAPOPORT établit des liens avec le SSAE qui se charge notamment des interventions auprès de la préfecture de police. Souvenons-nous de la relation privilégiée qu'avaient instaurée le SSAE et le comité d'émigration des Juifs étrangers, comité dans lequel Henry BULAWKO avait si ardemment entamé sa carrière de militant de l'espoir. Bien que l'Occupation ait suspendu la relation officielle existant entre les deux services, les liens et les contacts ne sont pas rompus pour autant. De retour à PARIS, Henry BULAWKO rencontre David RAPOPORT

³⁴³ Archives SSAE, rapport de Mme AVERNOUH, 21 mars 1941, p. 2.

³⁴⁴ Il ne se désintéresse pas pour autant de la communauté juive française et, dès son retour à Paris, il prend immédiatement rendez-vous avec le Grand Rabbin WEILL et n'aura de cesse que de militer pour une plus grande solidarité entre juifs français et étrangers. Sur l'histoire du Comité de la rue AMELOT et pour une biographie éclairante de David RAPOPORT, on se reportera à l'ouvrage de Jacqueline BALDRAN et Claude BOCHURBERG, *David RAPOPORT, « La Mère et l'Enfant »*, 36, rue AMELOT », CDJC, Montorgueil, 1994.

et se met au service de ceux qui désirent quitter la France ou se protéger de mesures répressives. Son habileté et son audace pour fabriquer de fausses cartes prendront une valeur incommensurable au fur et à mesure de l'intensification de l'exclusion puis de la répression³⁴⁵.

Les actions menées au sein des camps d'internement pour faciliter les libérations ont tissé des liens entre des assistantes sociales et des représentants d'œuvres dont elles étaient les mandataires. L'épreuve de la défaite et du joug de l'Occupation mobilise les volontés déjà actives pendant le déroulement de la guerre. Bien souvent, les mêmes volontaires se retrouvent, bien que les œuvres modifient leur appellation ou que les réseaux se reconstituent. Certains, tels des « passeurs », agissent dans plusieurs comités et services et ne manquent pas de créer un lien précieux pour les personnes désemparées qui les sollicitent.

Ainsi, pour en revenir à Marcelle VALENSI, celle-ci est à la fois assistante sociale du SSMOE et travaille pour le Comité de la rue AMELOT. Après les rafles de mai 1941, le comité ne peut plus entrer en relation directe et officielle avec les internés qui, pour la plupart, se trouvaient dans des camps du département du Loiret. David RAPOPORT estime alors nécessaire de passer par les organisations officielles afin de poursuivre l'acheminement des aides indispensables aux internés. La Croix-Rouge et le SSAE ayant obtenu les autorisations de se rendre à l'intérieur des camps, il propose qu'ils soient l'intermédiaire de cette assistance. Le lien entre l'organisation d'entraide juive et les services officiellement investis par les autorités se font dans la plus grande discrétion. En effet, David RAPOPORT commence à être en délicatesse avec sa propre communauté car il refuse toute idée de mise en place d'une représentation unique des œuvres et organisations juives.

Marcelle VALENSI est donc chargée par tous les protagonistes d'assurer la liaison entre les organisations juives, les familles des internés et les services qui, sur place, tentent d'adoucir la vie quotidienne dans les camps. Elle se rend dans les camps une fois par semaine, et plus particulièrement dans celui de LA LANDE. Ainsi, elle peut à la fois distribuer des colis individuels³⁴⁶ et des lettres et, surtout, prendre gérer les demandes de libérations pour maladie et d'émigration – en lien avec le SSAE.

Au fur et à mesure de l'intensification de la pression allemande et de la montée de la répression, il devient de plus en plus difficile aux œuvres d'intervenir à l'intérieur des camps en zone occupée. Seules quelques organisations officielles, comme le Secours

³⁴⁵ «Le hasard me fit connaître la filleule d'un maire de province, à qui elle servait souvent de secrétaire. Elle me fournit des tampons et m'expliqua le mode d'emploi. Il ne me restait qu'à acheter des stocks de cartes vierges dans les Uniprix (il n'y avait pas encore de format standard).», Henry BULAWKO, *Op.cit.*, p. 39. Ces cartes vierges étaient la plupart du temps des cartes d'inscription dans des unions sportives. La prudence commandait de changer de lieu de fourniture pour ne pas éveiller la curiosité ou les soupçons des vendeuses. Entretien avec Henry BULAWKO, mai 2000.

³⁴⁶ « Un colis contenait, par exemple, 3 cigarettes, 2 poires, une livre de cornichons, une boîte de confiture 400gr, caramels, olives, sardines, raisins secs, noix ou nougats de figue. Le coût est évalué à 29,50 F environ par paquet. Mais la rue Amelot distribuait encore des paires de semelles, des talons en caoutchouc, et même des livres. » Jacqueline BALDRAN et Claude BOCHURBERG, *Op.cit.*, p. 110.

National ou la Croix Rouge Française, sont autorisées à agir ; mais leurs actions sont souvent tardives et d'intensité variable. La conception allemande de faire intervenir dans les camps juifs une institution juive crée des difficultés pour l'action des organismes officiels qui, bientôt, n'auront plus accès aux camps israélites³⁴⁷. En zone non occupée, en revanche, la plupart des œuvres et organisations officielles se trouvent engagées dans l'assistance à apporter aux internés.

II : En zone non occupée, l'entraide s'organise.

1. La mise en place des équipes résidentes : une initiative de solidarité israélite .

L'expérience d'une solidarité nécessaire à la survie des internés, telle qu'elle tente de s'établir en zone occupée, sert très vite de référence pour développer une intervention encore plus intense dans la zone Sud. Pour le SSAE, la question doit être examinée dans les plus brefs délais. Les constats établis dans les camps d'internés civils montrent le caractère impératif et urgent de la recherche de moyens et d'alliés pour la mise en place de l'assistance nécessaire . Le lien recherché viendra de Joseph WEILL, médecin à l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE). Il prend contact avec Lucie CHEVALLEY pour étudier avec elle la possibilité d'une contribution directe de son service à l'organisation de l'entraide dans les camps.

Le docteur WEILL souhaite que plusieurs équipiers des Éclaireurs Israélites de France (EIF) participent activement au soutien matériel et moral aux internés. Sous la responsabilité de son commissaire national, Robert GAMZON, ce mouvement scout fut un des premiers à se regrouper et à agir dans la zone non occupée. Basé à MOISSAC, dans le Tarn-et-Garonne, le mouvement veut développer une action culturelle et spirituelle. Certaines dimensions de cette action ne sont pas sans évoquer des valeurs chères au régime de Vichy comme le retour à la terre qui, au sein du mouvement éclaireur, est d'ores et déjà prôné et mis en application avant la guerre et la signature de l'armistice.

Le souci de Robert GAMZON est de promouvoir tout ce qui peut renforcer une « déjudaisation » des jeunes juifs, moyen selon lui le plus efficace de lutter contre l'antisémitisme. Chantiers, travaux agricoles, formation culturelle, entraide sociale, tout est bon pour exalter ce que « *certaines raillent comme un scoutisme puéril* »³⁴⁸. Le mouvement reste un lieu de débat sur la difficile synthèse entre une « *éducation scoutée telle qu'elle est vécue par les différents mouvements du scoutisme à travers le monde (...), une certaine identité juive et, également, une identité nationale française* »³⁴⁹. Autant d'éléments qui, étant donné les circonstances, apparaissent plus contradictoires

³⁴⁷ La Croix-Rouge se verra interdire l'accès du camp de DRANCY au début de l'année 1942 ; cf. Denis PESCHANSKI, *La France des camps*, p. 241.

³⁴⁸ Lucien LAZARE, *La Résistance Juive en France*, Stock, 1987, p. 68.

³⁴⁹ Alain MICHEL, *Les EIF pendant la Seconde guerre mondiale*, EIF, 1984, p. 12.

que complémentaires mais qui produisent un espace riche de débats, extrêmement souple et adaptable. En cet automne 1940, Robert GAMZON ne cache pas son enthousiasme pour la convergence de vue qui se dessine entre la politique de Vichy concernant la jeunesse et ce qu'il tente lui-même de mettre en œuvre depuis plusieurs années. En août 1940, il déborde de joie tout en gardant une certaine lucidité :

« (...) j'ai été à Vichy pour assister à un camp des chefs des mouvements de jeunesse de France (convocation officielle du ministère de la Jeunesse). Ce camp a duré quatre jours, très, très sympa, c'est presque trop beau, mais si le ministère actuel tombe, tout sera remis en question. Les EIF sont encouragés à développer et continuer leur action, particulièrement leur approfondissement religieux et l'orientation agricole (visite ce matin au directeur de la Jeunesse au ministère) »

350 .

Suite aux mesures concernant le statut des Juifs et l'internement des ressortissants juifs étrangers, un groupe de chefs et d'anciens scouts fait savoir qu'il est prêt à mettre à disposition un certain nombre d'entre eux, hommes et femmes, pour constituer les « équipes d'entraide sociale »³⁵¹. La plupart des volontaires viennent d'Alsace-Lorraine. Les treize jeunes femmes volontaires sont infirmières ou assistantes sociales. Quant aux cinq éléments masculins, leur activité est plutôt tournée vers les occupations sociales ou des études juridiques³⁵². Cette proposition formalisée vient après une réunion tenue le 8 décembre, date à laquelle Robert GAMZON officialise l'engagement des EIF dans le travail à effectuer à l'intérieur des camps. Le 15 du même mois, les deux commissaires responsables, André KISLER et Ninon HAIT, rencontrent à AGEN le Docteur WEIL qui leur fait part de la réalité des besoins dans les camps dont il vient de faire la tournée. Il leur démontre la nécessité d'être formés et soutenus par un service officiellement reconnu par Vichy, service qui pourrait leur être utile afin de tout mettre en œuvre pour libérer au plus tôt le plus grand nombre d'internés. Le SSAE peut tout à fait être ce service, et les conversations et échanges de correspondance qu'il a pu avoir avec la directrice du bureau de Lyon et la Présidente de l'Association lui donnent bon espoir que l'engagement du SSAE soit très rapidement acquis. Il faut néanmoins que celui-ci obtienne l'autorisation d'encadrer une telle activité. Les deux commissaires tombent d'accord avec lui sur la nécessité de cet appui³⁵³.

Dès le 30 décembre, Marcelle TRILLAT adresse un courrier au Directeur de la Police du Territoire et des Étrangers, au ministère de l'Intérieur. Elle sollicite l'obtention, pour les équipes d'entraide qui viennent de se constituer, d'une autorisation de présence dans

³⁵⁰ Alain MICHEL, *Op. cit.*, p. 55.

³⁵¹ Archives SSAE, courrier en date du 10 décembre 1940 de Ninon HAIT, chef de groupe féminin et d'André KISLER, chef de groupe masculin, à Robert GAMZON qui se trouve à Vichy.

³⁵² On y retrouve Charles LEDERMAN, avocat et les deux futurs résidents du camp du GURS, David DONOFF et Théo BERNHEIM.

³⁵³ Archives SSAE, rapport en date du 4 février 1941 intitulé « *compte-rendu des activités du Commissaire KISLER* » qui retrace l'ensemble des démarches menées par André KISLER du 8 décembre 1940 au 1^{er} février 1941.

les centres où notre action doit s'exercer ». Cette présence est indispensable au SSAE qui œuvre pour faciliter et accélérer l'émigration « *d'un plus grand nombre de réfugiés étrangers* »³⁵⁴. Car, pour tous les protagonistes, l'enjeu est bien là. Plutôt que d'assister les internés, même si cela se révélera indispensable étant donné la misère insoutenable dans laquelle ils vivent, il s'agit d'aider le plus grand nombre à sortir des camps et, si possible, du pays.

Le 12 janvier 1941 se tient à MOISSAC une réunion avec les responsables des différentes équipes³⁵⁵ : Robert GAMZON, le Docteur Joseph WEIL, Marcelle TRILLAT et un nouveau personnage, Gilbert LESAGE, très officiel responsable d'un service qui vient d'être rattaché au Commissariat de Lutte contre le Chômage et intitulé « *Service de Formation des Étrangers* ». Lié d'amitié avec Robert GAMZON, Gilbert LESAGE a suivi de très près l'idée de la mise en place d'équipes résidant à l'intérieur même des camps. D'une vivacité d'esprit peu commune, il a tôt fait de s'en arroger la paternité lorsqu'il rend visite au SSAE le 8 janvier 1941, soit quelques jours à peine avant la rencontre de MOISSAC. Utilisant de façon rapide et pertinente son intégration au sein des services de Vichy, il a d'ores et déjà obtenu du ministère de l'Intérieur un ordre de mission qui l'autorise à créer des centres d'accueil pour réfugiés et à faire pénétrer les équipes d'entraide dans les camps³⁵⁶.

Son intention est de placer les équipes sous l'égide du Commissariat de lutte contre le chômage et de constituer un comité de direction auquel participeraient tant Robert GAMZON que le docteur Joseph WEILL. Le SSAE ne pourrait-il assurer la formation et la direction sociale de ce groupe de jeunes gens et de jeunes filles volontaires pour travailler dans les camps de concentration ou les centres d'accueil de réfugiés ? Telle est sa proposition lorsqu'à LYON il rencontre Marcelle TRILLAT avant de l'accompagner à la réunion prévue à MOISSAC quelques jours plus tard. Cette proposition semble recueillir l'agrément des responsables du SSAE bien que, pour diverses raisons de nature et d'intensité assez variables, la personnalité de Gilbert LESAGE agace pour le moment plus qu'elle ne dérange les bonnes âmes du Service. Ne s'est-il pas permis, pour dénommer le service dont il vient de prendre la responsabilité, d'utiliser le titre de « *service social* » pourtant dûment et jalousement protégé par les assistantes sociales de tous bords ? Son intention de représenter, au sein du nouveau pouvoir politique en place, le service de référence en matière d'aide juridique, d'assistance dans les centres d'hébergement, de regroupement familial et de main-d'œuvre encadrée font de Gilbert LESAGE un partenaire encombrant autant qu'indispensable.

Arrivée à MOISSAC, Marcelle TRILLAT visite un centre d'accueil pour enfants créé

³⁵⁴ Archives SSAE, courrier du 30 décembre 1940.

³⁵⁵ Dès le 3 janvier, André KISLER a entrepris une tournée à MONTPELLIER, MARSEILLE, SAINT RAPHAËL et NICE. Il s'agit de recruter d'autres volontaires et de recueillir des informations complémentaires sur l'évolution de la vocation des différents camps d'internement.

³⁵⁶ Archives SSAE, note de M. TRILLAT du 8 janvier 1941 «entrevue au bureau avec Mademoiselle de BLONAY et Monsieur LESAGE».

par la Fédération des Éclaireurs Israélites. Elle y rencontre les premiers membres de l'Équipe qui doit intervenir toute affaire cessante à GURS³⁵⁷. L'ensemble des protagonistes tombe d'accord sur le fait que la situation de ce camp nécessite une présence urgente et une action sans délai auprès des internés.

Si la nécessité d'être présent ne fait aucun doute, encore faut-il savoir quelle action peut être utile pour soulager le sort des résidents. Pour Marcelle TRILLAT, le travail doit avoir deux buts :

« Un but palliatif d'aide matérielle aux internés en distribuant à bon escient les secours en nature apportés par les divers comités et répartis jusqu'à présent sans discrimination, et d'informer les comités des besoins exacts et urgents. Un but d'étude des cas individuels afin de préparer une réadaptation de toutes les familles des internés à une vie normale : émigration et rapatriement, regroupement de familles, etc. »³⁵⁸.

L'après-midi est consacrée à la rédaction du statut des équipes et, le soir même, les équipiers partent pour GURS en compagnie du Docteur Joseph WEILL et de Gilbert LESAGE. Ainsi commence, dans la zone non occupée, l'action d'entraide à l'intérieur même des camps assurée par les équipiers choisissant de partager le sort des internés, de s'enfermer avec eux derrière les barbelés. Dans la plupart des camps de la zone Nord, à quelques exceptions près, les distributions de colis et les « visites » à l'intérieur du camp sont opérées de façon ponctuelle. L'implantation au sein même des camps illustre une forme d'aide qui s'explique par plusieurs raisons.

L'idée de « résidence », dans l'action sur le « social », est proche des *settlements* anglais. En France, dès la fin du XIX^e siècle, les « résidences sociales » situées au cœur des quartiers populaires tentent de résoudre la question sociale, en permettant à de jeunes bourgeoises de partager les conditions de vie des familles ouvrières, de « se faire peuple » selon l'expression consacrée du moment. Leur existence ne connut pas le développement des *settlements* anglais mais de nombreux personnages, qui influenceront plus tard la philanthropie et l'action sociale, n'hésitent pas à partir en Angleterre pour vivre cette expérience³⁵⁹. Marquées par le scandale provoqué par le procès de Jeanne Marie BASSOT³⁶⁰, les résidences sociales disparaissent avant la Première Guerre mondiale. Toutefois, elles marquent profondément l'expérience de ceux qui tentent de trouver des réponses à la « question sociale ». S'immerger, approcher au plus près la condition souffrante des plus pauvres, voilà aussi la volonté des équipes résidentes qui intègrent les camps d'internement. Avec peut-être, de surcroît, l'illusion du

³⁵⁷ Il s'agit de Ninon HAIT, qui est la responsable de l'équipe résidente, de Manou GOMMES et de Renée LANG.

³⁵⁸ *Archives SSAE, note de Marcelle TRILLAT du 10 janvier 1941.*

³⁵⁹ Parmi les personnages proches du SSAE, on note que Max LAZARD, dont l'épouse est une ardente participante du Comité SSAE de PARIS, a séjourné en 1897 alors qu'il était un jeune étudiant à TOYNHEE HALL, un *settlement* universitaire. De retour en France, il loue un appartement rue des Amandiers, dans le quartier de Ménilmontant pour prolonger «son immersion dans le peuple». Il fait partie d'une génération qui, influencée par le Maréchal LYAUTEY et sa doctrine sociale, cherche à marquer la formation et l'activité des métiers sociaux qui émergent. Proche de Robert GARRIC, il souhaite «travailler à l'éducation civique de la masse, la familiariser avec les institutions essentielles de la vie collective».

caractère temporaire de l'internement et d'une perméabilité possible entre le monde extérieur et celui clos par des barbelés et des gardes qui constitue l'horizon des internés.

2. Un « vrai-faux » départ.

Le bouillant Gilbert LESAGE n'économise ni son temps ni son énergie pour que les autorités de Vichy prennent en charge les équipes sociales des camps d'internement. Après qu'il ait assuré au SSAE qu'un budget de 30.000 F par mois était d'ores et déjà disponible, il fallut se rendre à l'évidence : rien n'était prévu ni encouragé par Vichy, qui préférait utiliser la solidarité mobilisée par les coreligionnaires des internés. Cela ne décourage pourtant en rien Gilbert LESAGE qui, aussitôt, propose à M. MEAUX, Commissaire adjoint pour la lutte contre le chômage chargé des groupes de travailleurs étrangers, d'organiser des équipes de travailleurs intellectuels au chômage, ou d'offrir à certains d'entre eux l'opportunité de rejoindre les équipes en cours de formation. Fin janvier, au cours d'une nouvelle entrevue, il indique au SSAE qu'il a l'intention d'obtenir des subventions des ministères du Travail et de l'Intérieur. Il ne désespère pas que les équipes soient reconnues d'utilité publique dès leur création ³⁶¹. En accompagnant le 12 janvier l'équipe de résidents à GURS, il a multiplié les démarches auprès du préfet des Basses-Pyrénées à PAU et il peut ainsi se vanter d'avoir obtenu l'accord de celui-ci. Cet accord permettrait d'adjoindre à ses services une assistante sociale :

« qui étudierait les dossiers des étrangers du département, compléterait les renseignements pris dans les camps et présenterait au préfet les demandes de libération, de placements d'enfants... » ³⁶².

Le SSAE pourrait très bien, selon lui, assurer cette fonction. La réponse se fait prudente. Nul doute qu'il est nécessaire d'agir et d'être présent. Mais le légalisme du service n'a d'égal que la distance qu'il entend maintenir avec les autorités publiques. Du moins veut-il conserver l'idée – l'illusion – qu'il lui est possible de maîtriser cette distance. Gilbert LESAGE bouscule quelque peu cette prudence et le personnage ne laisse pas de dérouter :

« LESAGE m'a fait l'effet d'un ouragan, volubile, déroutant son interlocuteur (...) Il sautait sur chaque occasion, il avait réponse à tout »

explique René NODOT qui fut un de ses proches collaborateurs au SSE et un résistant courageux ³⁶³.

Gilbert LESAGE est né en 1910 à Paris. Il ne termine pas ses études secondaires et :

³⁶⁰ Contrariée dans sa vocation religieuse par ses parents, Jeanne-Marie BASSOT intègre, en 1903, la Maison Sociale de Montmartre puis de Levallois-Perret malgré une désapprobation parentale persistante. Après de multiples péripéties (tentative d'enlèvement par sa famille, internement en milieu psychiatrique), elle intente en 1909 un procès contre ses parents pour séquestration arbitraire. Le retentissement du procès jette le discrédit sur les maisons sociales qui, faute de subsides, disparaissent.

³⁶¹ Archives SSAE, note de Marcelle TRILLAT, entrevue avec Gilbert LESAGE, datée du 22 janvier 1941.

³⁶² Archives SSAE, *ibidem*.

³⁶³ Entretien avec René NODOT, le 21 mai 1996.

« on le trouve successivement vendeur en bonneterie, étudiant en ethnologie, chargé de mission de la Société des Amis (catholique, il est devenu quaker) en Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Autriche, Suisse... Il est cuisinier, reporter. Il fait son service militaire aux Tirailleurs algériens. On le retrouve garçon de café à FRIBOURG où il étudie le mouvement catholique Caritas, secrétaire de l'Entraide européenne (section franco-allemande) (...) Il dirige alors un service de réfugiés allemands et diverses œuvres, il passe du service civil d'aide aux Quakers américains puis aux enfants espagnols... En 1939, il est mobilisé dans l'infanterie. Dès l'été 40, il s'occupe à Vichy du service de réfugiés des Compagnons de France... »³⁶⁴ .

Un vrai tourbillon, Gilbert LESAGE ! Mêlant efficacité et agitation. Pour les équipes résidentes, son activisme tarde à produire les effets attendus. Le printemps arrive et il faut se rendre à l'évidence : le projet de Gilbert LESAGE ne pourra prendre forme. Pourtant, l'équipe de GURS est déjà en place depuis plusieurs semaines. Elle réclame, par l'intermédiaire de sa responsable Ninon HAIT, du renfort et de l'aide pour organiser le travail immense qui est à faire. Le nombre d'internés des différents camps de la zone Sud ne cesse d'augmenter. Les besoins sont de plus en plus criants : manque de ravitaillement, situation sanitaire alarmante... Tout réclame de l'énergie et des moyens.

Joseph WEILL presse Lucie CHEVALLEY d'engager le SSAE aux côtés des équipes. Au-delà d'une direction technique, le SSAE ne pourrait-il assurer le recrutement et la prise en charge des équipes d'entraide ? Un financement par la commission d'assistance dans les camps est possible. La confiance qu'inspire le SSAE aux autorités de Vichy est un atout pour obtenir une amélioration des conditions d'internement. Cet atout ne sera pas de trop pour appuyer les travaux du Comité qui s'est mis en place à Nîmes, etc. Mais le Docteur WEILL n'a guère besoin de développer ses arguments : la conviction de la Présidente est faite. L'autorisation sollicitée par le Service aux derniers jours de l'année 1940 pour mettre en place un service social dans les camps n'a toujours pas connu de suite. Lucie CHEVALLEY se déplace donc à VICHY avec Marcelle TRILLAT et multiplie les démarches : au ministère de l'Intérieur et surtout auprès de la Sûreté Nationale où sa rencontre avec de QUIRIELLE lui permet de confirmer le souhait du SSAE de faire dans la zone Sud ce qui se déroule déjà dans la zone occupée auprès des internés civils. Leur interlocuteur leur indique que :

« l'orientation prise est de diriger le plus grand nombre d'étrangers sur les formations de travailleurs car c'est un système qui donne toute satisfaction à la Sûreté. En effet, les étrangers dépendent ainsi du service de la Lutte contre le Chômage car ils sont en ce moment canalisés et peuvent aisément être retrouvés s'il en est besoin »³⁶⁵ .

Des démarches sont ensuite entreprises auprès du ministère des Affaires Étrangères. D'autres dossiers en cours doivent être traités – comme celui des femmes et des enfants français restés en Pologne ou en Allemagne –, dossiers pour lesquels le SSAE est un auxiliaire permanent pour obtenir des nouvelles ou signaler des arrivées inconnues du

³⁶⁴ Entretien avec René NODOT, 21 mai 1996. René NODOT nous expliquera que tous ces éléments biographiques sont connus grâce aux rapports de surveillance policière qui s'intéressèrent à Gilbert LESAGE dès 1942.

³⁶⁵ Archives SSAE, «Démarches de Mme CHEVALLEY et de Melle TRILLAT à Vichy, les 25 et 26 avril 1941 », p. 2.

ministère lui-même. Lucie CHEVALLEY tente de mobiliser le directeur adjoint du Cabinet des Affaires Étrangères sur la question du sort des internés et des possibilités de favoriser l'émigration. Elle reçoit une attention plus que bienveillante mais il lui faut se rendre à l'évidence : seule la Sûreté Nationale possède aujourd'hui la capacité d'agir et les tentatives menées par les Affaires Étrangères « *se sont révélées inopérantes* »³⁶⁶.

Malgré la faiblesse de cet appui symbolique, Lucie CHEVALLEY rencontre dans la soirée même Joseph WEIL, et elle l'assure de la volonté du SSAE de former et faire résider dans les camps des assistantes sociales spécialement préparées pour effectuer le travail auprès des internés. Joseph WEIL lui confirme de son côté qu'il est prêt à lui verser le budget initialement prévu pour les Équipes d'entraide et de service social qui n'avaient pu voir encore le jour. Au sujet des équipiers travaillant actuellement à GURS, ils tombent d'accord sur le fait qu'ils continuent temporairement à fonctionner sous le titre d'« équipe d'entraide et de service social » et qu'une assistante sociale pourrait les rejoindre ultérieurement après avoir fait un stage à LYON.

Marcelle TRILLAT, qui assure la direction technique de l'équipe, exige que le nom du service ne soit pas utilisé et que les équipiers ne puissent se servir du papier à en-tête du SSAE. Il est envisagé que, progressivement, quelques uns d'entre eux puissent être détachés ou adjoints à d'autres assistantes travaillant dans d'autres camps. Il n'est pas question en effet, pour le service, de sacrifier ce qu'il considère comme des obligations fondamentales : seules des personnes dûment formées peuvent utilement apporter une aide sous le sigle du SSAE ; ces assistantes doivent organiser et contrôler le travail des équipiers.

D'autres réserves viennent expliquer la prudence et les précautions prises, au-delà d'une certaine pratique élitiste qui veut que seuls ceux qui maîtrisent les techniques de service social puissent valablement agir. Parmi ces réserves, la dimension confessionnelle des équipes qui se sont organisées tient une place importante. Le principe d'équipe interconfessionnelle est pourtant à l'origine un principe qu'avec toutes leurs forces les différentes organisations veulent mettre en place. Mais il faudra vite se rendre à l'évidence : les équipiers résidents, comme les œuvres présentes au sein des camps pour apporter une aide spirituelle et matérielle, sont essentiellement israélites. Cela correspond bien évidemment au fait que l'écrasante majorité des internés est juive et à la capacité d'organisation solidaire que les associations israélites ont été en mesure de mobiliser. Seules les associations protestantes appuient cette mobilisation et, dans certaines équipes comme celle de GURS, on ne peut que constater l'impossibilité de composer des équipes interconfessionnelles, les catholiques étant absents³⁶⁷. Or, le SSAE tient beaucoup à la préservation des principes de neutralité confessionnelle qui sont à la base de ses statuts. Et la perspective d'une tutelle et d'une prise en charge des équipes d'entraide par la direction lyonnaise du SSAE n'est pas sans provoquer quelques commentaires alarmés au sein même du service. Ainsi Miss PHELAN, directrice du

³⁶⁶ Archives SSAE, *ibidem*, «Entretien avec M. SEYDOUX, directeur adjoint du Cabinet des Affaires Étrangères », p. 3.

³⁶⁷ Cette question fait l'objet d'une âpre correspondance entre Ninon HAÏT et l'Abbé GLASBERG qui, malgré tous ses efforts, ne peut convaincre de jeunes «*jocistes*» d'intégrer l'équipe résidente.

bureau de Marseille, alerte Marcelle TRILLAT sur l'image, à son sens tout à fait préjudiciable, que donne le Service en intégrant l'équipe de GURS et passant ainsi pour « *une équipe juive* »³⁶⁸.

Une autre dimension de la neutralité si chère au SSAE est la neutralité politique, prix à payer pour être entendu – à défaut d'être suivi – par les autorités publiques. L'équilibre doit donc être trouvé afin de maintenir une légitimité que l'on veut exclusivement construite sur la qualité professionnelle. Sur ce dernier aspect, les difficultés ne sont pas encore à l'ordre du jour. En effet, dans ces derniers mois de 1940 et durant l'année 1941, les représentants de Vichy présentent un visage à double face : une face répressive et une face « sociale » apparemment soucieuse de l'amélioration de la situation dans les camps, même si les œuvres apprendront à leur dépens que cette amélioration est surtout attendue de leur propre engagement financier et humain³⁶⁹.

Avoir des exigences si haut placées pour assurer le recrutement des assistantes sociales ne facilite donc pas la tâche, et les difficultés qui s'accumulent produisent des écarts sensibles par rapport aux ambitions initiales. Dès janvier 1941, le SSAE se charge d'examiner les candidatures et d'assurer le recrutement de plusieurs équipes d'entraide. Les candidats et, surtout, les candidates ne manquent pas. La plupart des demandes sont adressées par l'EIF qui se charge de les centraliser et de les présenter ensuite à Marcelle TRILLAT. Ainsi, sur un dossier complet de vingt-trois candidatures étudiées, on peut dénombrer seize candidates pour sept candidats³⁷⁰. L'âge moyen est de 26 ans (la plus jeune a 19 ans et la plus âgée 52) et – à trois exceptions près : un Roumain, une Hollandaise en voie de naturalisation et une Suisse – tous sont français. Plus des trois-quarts sont israélites. Ils parlent souvent allemand car ils sont originaires d'Alsace-Lorraine et font partie des populations déplacées qui n'ont pu ou voulu retourner dans leur province d'origine. L'examen des candidatures permet d'observer que, si l'on compte six infirmières, une seule possède un diplôme de surintendante d'usine. Les autres sont essentiellement des bénévoles, engagés dans des mouvements de jeunesse ou d'éclaireurs souhaitant contribuer au soutien et à l'assistance aux internés. Se tourner vers le milieu professionnel n'est plus guère une garantie de répondre aux exigences de diplôme. Marcelle TRILLAT s'en plaint à l'une de ses collègues :

« Je suis très satisfaite de votre proposition d'aller travailler à GURS, étant donné les difficultés aujourd'hui à trouver des assistantes sociales, car il se crée, en ce moment, quantité de services sociaux en France »³⁷¹.

À ces obstacles, il convient d'ajouter que le SSAE, respectant scrupuleusement la loi, ne peut recruter d'assistantes sociales israélites du fait de l'application de la législation anti-juive. Dès le 3 octobre 1940, des dispositions sont prévues afin d'empêcher tout

³⁶⁸ Archives SSAE, courrier de Miss PHELAN à Marcelle TRILLAT du 27 avril 1941.

³⁶⁹ Voir *infra* chapitre 2.

³⁷⁰ Archives SSAE, « Demande d'admission Équipes d'entraide, recrutement du personnel, correspondance SSAE du 19 janvier 1941 au 9 mars 1942 ». (Voir annexe n°V : fiche remplie par chacun des candidats.)

³⁷¹ Archives SSAE, lettre de Marcelle TRILLAT à Melle MONAKOW, assistante sociale de l'IMS à Zurich, 25 novembre 1941.

accès et exercice aux juifs d'une série de fonctions et mandats publics³⁷². Ces premières mesures, qui augurent de la politique antisémite de Vichy dans la lignée et en parfaite cohérence avec les autorités d'occupation – qui dès le 27 septembre avaient promulgué une première « *ordonnance concernant les mesures contre les juifs* » -, sont complétées par une autre loi datée du 2 juin 1941 accentuant le durcissement du régime, prélude funeste aux rafles³⁷³. Cette dernière loi « *perfectionne* » la liste des fonctions publiques interdites et amplifie de façon substantielle celle des métiers inaccessibles. Pour l'association SSAE et la nature de l'activité qu'elle déploie, sa proximité avec les autorités de Vichy, son financement en grande partie lié à des subventions publiques et sa reconnaissance d'utilité publique poussent à la plus grande circonspection, quoi qu'il en coûte. En la matière, c'est donc encore une fois la prudence et le souci d'un légalisme rigoureux qui poussent à écarter systématiquement les candidatures d'assistantes sociales juives. Pourtant, certaines d'entre elles ont eu l'occasion de travailler pour le SSAE durant la « drôle de guerre » ou, du moins, ont pu être en relation proche avec le Service. C'est le cas de Denise LÉVY qui écrit le 21 octobre 1941 à Marcelle TRILLAT lui signalant qu'elle va être licenciée. Elle lui fait part de son désir de rejoindre les équipes d'entraide. Visiblement intéressée par cette candidate, Marcelle TRILLAT consulte son homologue à Paris, Adèle de BLONAY. Cette dernière lui confirme les excellentes références professionnelles de cette jeune femme qu'elle avait par ailleurs recrutée en juillet 1939 pour l'affecter au SSMOE sur TOURS. Au moment de la déclaration de guerre, le service fut interrompu mais la jeune assistante est embauchée pour assurer l'accueil des réfugiés mosellans à la préfecture de la Vienne. Elle y avait donné toute satisfaction. Malgré toutes les garanties présentées, la sentence est sans ambiguïté : « *Vous savez probablement qu'elle est israélite, à éviter donc dans un staff SSAE* »³⁷⁴. Par ces évitements, qui n'étaient pas sans fondements rationnels pour tenter de sauvegarder l'institution, se crée peu à peu et à bas bruit une partition irrévocable entre les Juifs et les non-Juifs dans le domaine même de la philanthropie et de l'assistance. Cette partition viendra comme une justification supplémentaire à l'instauration d'un système d'assistance et d'aide sociale spécifique qui verra le jour à l'automne 1941 avec les négociations visant la création d'une instance unifiée des organisations juives d'assistance, l'Union Générale des Israélites de France (UGIF).

Ces difficultés de recrutement amènent le service à solliciter des candidatures au sein de l'IMS et particulièrement auprès de l'Aide aux Émigrés, son homologue suisse. Mais il faut alors affronter les démarches d'obtention des visas et autorisations diverses nécessaires pour une entrée et un séjour en France de plusieurs mois. L'activité bénévole – les assistantes acceptant de venir sans percevoir de rémunération – comme l'appartenance à un pays neutre n'y font rien, et les tracasseries administratives rallongent les délais de telle manière qu'à plusieurs reprises, le SSAE devra renoncer à cette

³⁷² Loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs, JO du 18 octobre 1940, p. 5323.

³⁷³ Loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs, JO du 14 juin 1941, p. 2475.

³⁷⁴ Archives SSAE, courrier A. de BLONAY à M. TRILLAT. Après cette réponse, la directrice de Lyon indiquera à la malheureuse candidate le nom de plusieurs organisations privées susceptibles de lui proposer un emploi.

possibilité.

Néanmoins, en septembre 1941, les demandes d'autorisations pour intervenir dans les camps sont adressées à la Direction de la Police du Territoire et des Étrangers pour Mathilde HEIDET et Suzanne FILLEUL à Rivesaltes, et pour Suzanne LETINIER à RÉCÉBEDOU. En novembre, les demandes d'autorisation concernent Marianne SARTORIUS, de nationalité suisse, qui doit partir pour GURS, puis en février 1942 pour Nicole GAUTHIER affectée au camp des MILLES et Maria MONAKOW qui doit se rendre à RIVESALTES, Suzanne LÉTINIER ne pouvant commencer dans les délais initialement prévus. Cette dernière série de demandes se heurte à un refus de la Sûreté Nationale. En effet, il est expliqué « *que le nombre d'internés ayant fortement diminué, le besoin en service social ne se justifie plus* ».

3. À Gurs, entre planches et barbelés, le partage de la misère.

Au début de l'année 1939, la fuite de millions de républicains espagnols provoque une vague de réfugiés sans précédent et le gouvernement français, dans l'impréparation et l'improvisation les plus totales, cantonne ce flux dans des camps de sable inconfortables et vite saturés³⁷⁵. Les camps méditerranéens ne pouvant plus absorber de nouvelles arrivées, il faut se résigner à envisager la multiplication de lieux susceptibles de les accueillir. Le 17 mars, la presse locale béarnaise annonce la création d'un nouveau camp dans les Basses-Pyrénées, au cœur du canton d'ORTEZ, dans la commune de GURS³⁷⁶. Dans une lande inculte et argileuse, battue par les vents et fréquemment mouillée d'averses fines qui détrempe le sol le rendant boueux et lourd, les travaux de construction commencent à la mi-mars pour s'achever près de six semaines plus tard :

« Le bilan de ces 42 jours de construction est impressionnant. 428 baraques ont été dressées, 382 pour les réfugiés et 46 pour la troupe. La capacité d'accueil totale est de 18.000 hommes. Une route de 1.700 mètres de long, avec macadam bitumé, a été ouverte. Un réseau de 1.800 mètres d'« égouts », de 1.200 mètres de fossés de drainage, a été creusé. Une voie ferrée de trois kilomètres de long a été posée, 250 kilomètres de barbelés ont été installés.(...) l'éclairage est assuré partout, sauf dans les baraques de réfugiés. Huit abris pour douches ont été disposés à la sortie des îlots (...). L'ensemble a coûté douze millions et demi, dont plus de la moitié concerne les seules baraques »³⁷⁷.

L'installation comporte encore quelques lacunes mais le « centre » n'étant prévu que pour durer temporairement, il est inutile de perfectionner une construction destinée à être vite abandonnée. Il s'agit, dans l'esprit des politiques comme dans celui des bâtisseurs, d'offrir un refuge ponctuel aux réfugiés espagnols, et, plus particulièrement, aux Basques

³⁷⁵ Voir *supra* pp. 117-119.

³⁷⁶ En fait, le camp se trouve les territoires communaux de trois villages : PRECHAQ-JOSBAIG, DOGNEN et GURS. Sur la création, la vie et de l'organisation du camp de GURS de 1939 à 1945, on se reportera à l'étude extrêmement complète déjà citée de Claude LAHARIE, *Op. cit.*

³⁷⁷ Claude LAHARIE, *Op. cit.*, p. 34.

espagnols.

L'ensemble du camp comprend des baraques construites sur le même modèle : 24 mètres de long, 6 de large et d'une hauteur de 2,50 mètres. Chaque « résident » dispose de 2,4 m² d'espace individuel, soixante personnes pouvant être hébergées à l'intérieur. Les toits et les cloisons ont 15 mm d'épaisseur et ne peuvent guère protéger contre le vent lorsqu'il souffle avec force sur le plateau ou contre la pluie qui, en tombant souvent durant d'innombrables jours, finit par tout pénétrer. Pas puis peu d'éclairage ; un chauffage incertain car le poêle à bois censé y pourvoir n'irradie que faiblement autour de lui. Les pénuries régulières de bois encouragent à la dégradation des installations pour s'en procurer. Outre la fragilité et l'inadaptation du bâti, l'intérieur des baraques est dépourvu de tout. C'est le constat amer que les internés feront immédiatement à leur arrivée : « À gauche trente paillasses, à droite trente paillasses, pas de couvertures, pas de chaises, pas de bancs, pas de clous, pas de vaisselle »³⁷⁸. Il faudra subir le froid et la boue collante, mais aussi la promiscuité et l'enfermement, chaque baraque étant en effet entourée d'une rangée de barbelés. L'état sanitaire de l'ensemble se dégrade à une vitesse foudroyante. Avec les premiers Basques espagnols qui, dès les premiers jours d'avril 1939, prennent possession des lieux les premières colonies de rats font leur apparition. Avec la boue, ils vont littéralement empoisonner la vie quotidienne des internés.

En un mois, le camp est totalement rempli³⁷⁹. Pour beaucoup, il s'agit de réfugiés déjà internés à SAINT-CYPRIEN ou ARGELÉS. Dès cette période, le camp va vivre au rythme du flux et reflux des arrivées et départs d'internés qui, au fil des mois et de l'intensité dramatique des événements, vont changer de profil : aux réfugiés combattants espagnols et internationaux vont succéder les « étrangers indésirables » c'est-à-dire ceux que la déclaration de guerre et la phobie irraisonnée d'une « cinquième colonne » vont livrer au soupçon et à l'enfermement.

Durant la « drôle de guerre », les effectifs diminuent sensiblement : rapatriements, incorporations dans les compagnies de travail ou attentes de transfert dans un autre camp, comme celui du Vernet. GURS semble sur le point d'avoir rempli son office.

« En mai 1940, le statut du camp est unique en France. Ce n'est ni un centre pour réfugiés espagnols, ni un camp de rassemblement pour ressortissants allemands (...), ni une enceinte répressive comme le Vernet, ni une prison »³⁸⁰.

Dès le mois de mai 1940, plusieurs convois se succèdent, charriant des milliers de femmes et d'enfants³⁸¹. On y trouve essentiellement des Allemandes, des Autrichiennes et des Tchèques. Durant l'été, libérations et transferts semblent confirmer le caractère transitoire du passage à GURS. À l'approche de l'automne, 3.594 internés restent à

³⁷⁸ Hanna SCHRAMM et Barbara VORMEIER, *Vivre à Gurs*, *Op. cit.*, p. 13.

³⁷⁹ Claude LAHARIE dénombre 18.985 hommes au 10 mai 1939, *Op. cit.* p. 76.

³⁸⁰ Claude LAHARIE, *ibid.*, p. 137.

³⁸¹ Barbara VORMEIER (*Op. cit.*, p. 273) en dénombre 6.356 (femmes, adolescents et enfants) à la fin du mois de juin.

l'intérieur des barbelés.

C'est alors que deux évènements vont faire basculer le camp béarnais dans une vocation explicitement répressive. Le Gouvernement de Vichy entame sa politique de mise à l'écart de ceux qui sont considérés comme étant à l'origine de la défaite. Dans le décret-loi déjà cité du 4 octobre 1940, qui prévoit la possibilité pour le préfet d'interner dans des camps « spéciaux » les ressortissants étrangers de race juive, six camps sont retenus pour assurer cette mission de préservation – parmi lesquels GURS désigné comme « semi-répressif »³⁸². Quelques jours après cette publication, et dans les heures qui suivent la rencontre entre Philippe PÉTAÏN et le Chancelier HITLER à MONTTOIRE, les effets des premières déportations de juifs allemands se font sentir au cœur de la zone française non occupée. C'est ainsi qu'après l'expulsion de 6.504 juifs du Palatinat et du pays de Bade, leur déportation vers les camps du Sud de la France s'effectue dans des conditions lamentables, et ceci malgré les protestations des autorités de Vichy qui n'avaient pas été informées de ce « mouvement »³⁸³.

Au camp de GURS, se sont les Badois qui sont littéralement déversés dans un camp dont les infrastructures s'effondrent et semblent ne pas pouvoir affronter les intempéries d'un hiver proche et qui se révélera particulièrement rigoureux. Dans la nuit du 24 au 25 octobre, la population des internés a été multipliée par trois avec « l'accueil » de 6.538 Badois³⁸⁴. La situation, notamment sur le plan alimentaire, se dégrade considérablement au sein du camp. Pour autant, cet état déjà alarmant n'est pas stabilisé. Quelques jours après cette première vague qui est venue submerger GURS, 3.870 hommes internés au camp de SAINT-CYPRIEN sont rapatriés vers les terres béarnaises suite à la destruction par une tempête des baraquements construits sur les plages du Roussillon.

L'accentuation du caractère répressif du camp plonge les internés dans un monde clos et contraint ; les contacts avec l'extérieur s'amenuisent et les possibilités d'échapper, même temporairement, à la suffocation de l'enfermement se raréfient. Pour celles et ceux, bien peu nombreux, qui se soucient du sort infligé aux malheureux enfermés, les contacts sont tout aussi difficiles à obtenir. La suspicion prend toute la place et, au fil des mois, GURS devient un camp se repliant sur sa boue et ses barbelés : les vérifications s'intensifient, les quelques occasions de libérations sous condition de résidence et de ressources deviennent impossibles à obtenir. Quant à ceux qui souhaitent visiter les internés, ils sont soumis à d'incessantes tracasseries administratives, voire à des fins de non-recevoir sans appel.

³⁸² Les autres camps sont : LE VERNET (camp répressif), BRAM, ARGELÉS et SAINT-CYPRIEN comme «camps d'hébergement», et le camp des MILLES pour les hommes en instance d'émigration.

³⁸³ Les expulsions sont le fruit d'une politique «d'aryanisation» forcée menée conjointement par deux *Gauleiters*, nouveaux maîtres de pays de Bade et de l'Alsace pour le premier et du Palatinat, de la Sarre et de la Lorraine pour le second. L'objectif, en déportant les Juifs des provinces les plus occidentales du Reich, est de mener à bien sa nazification totale ; la possibilité de déporter les « *indésirables* » vers les pays vaincus, la France en l'occurrence, offre une solution facilitant la «*purification*» du territoire allemand.

³⁸⁴ Claude LAHARIE retient ce chiffre comme officiel, se fixant sur le nombre de fiches scrupuleusement remplies par l'administration du camp qu'il a lui-même tout aussi scrupuleusement recomptées, Claude LAHARIE, *Op. cit.*, p. 178.

Certains, pourtant, ont déjà réussi à franchir la ligne de barbelés qui entoure le camp. Ce sont tout d'abord ceux qui apportent une aide spirituelle, comme le rabbin ANSBACHER qui est arrivé avec les hommes transférés du camp de Saint-Cyprien. Aumônier des internés juifs, il ne tarde pas à organiser des collectes de secours à l'intérieur et à l'extérieur du camp³⁸⁵. Pour le pasteur de la ville voisine, il n'est question, dans un premier temps, que de célébrer des offices religieux. Madeleine BAROT parviendra à force de patience et de ténacité à imposer une présence permanente à l'intérieur même du camp, ouvrant la voie aux autres œuvres et équipes sociales qui ne feront que lui succéder :

« (...) Je sus qu'il y avait eu plusieurs naissances dans le camp. Je me présentais à la porte avec un paquet de layettes et obtins de les distribuer moi-même. Ce que je vis suffit à me convaincre que notre place était bien dans les camps »³⁸⁶.

Madeleine BAROT appartient à la CIMADE³⁸⁷ qui est un mouvement créé par plusieurs mouvements de jeunesse protestants : Éclaireurs et Éclaireuses unionistes, les Unions chrétiennes de Jeunes Gens et de Jeunes Filles et la Fédération des Associations chrétiennes d'Étudiants. Ce Comité a pour vocation, dans un premier temps, de venir en aide aux repliés d'Alsace et de Lorraine lorsqu'ils sont évacués en septembre 1939 vers les départements du Sud Ouest. Il se donne comme objectif un but purement caritatif consistant à

« apporter une aide matérielle et morale à des populations déracinées, vivant dans des conditions précaires aggravées par l'incompréhension des autochtones »³⁸⁸.

Avec l'arrivée massive des Badois en octobre 1940, les autorités du camp, totalement dépassées par la prise en charge de ces milliers de nouvelles bouches à nourrir, infléchissent leur attitude à l'égard de ce qu'ils considéraient jusqu'alors comme des gêneurs. Après avoir opposé des refus systématiques aux demandes des œuvres en vue d'apporter une aide à l'intérieur du camp, elles semblent aujourd'hui plus enclines à accepter d'ouvrir le camp... mais pour le refermer aussitôt sur ceux qui peuvent ainsi y pénétrer. L'organisation de l'aide au sein du camp béarnais connaît un essor sensible dès les derniers mois de 1940. Comme nous l'avons vu, l'équipe d'entraide et de service social dirigée par Ninon HAÏT s'installe dans le camp courant janvier 1941. Elle rejoint Jeanne MERLE D'AUBIGNÉ qui, avec Madeleine BAROT, a investi une baraque pour assurer un soutien moral et culturel aux internés qui le souhaitent, quelle que soit leur appartenance confessionnelle.

Dans ces premières semaines d'installation, l'équipe d'entraide et de service social

³⁸⁵ Hanna SCHRAMM et Barbara VORMEIER, *Vivre à Gurs*, p. 115.

³⁸⁶ *Les Clandestins de Dieu, CIMADE, 1939-1944, textes rassemblés par Jeanne MERLE D'AUBIGNÉ et Violette MOUCHON, Fayard, 1968, p. 30.*

³⁸⁷ Comité Inter-Mouvement Auprès des Évacués.

³⁸⁸ Jacques POUJOL, *Protestants dans la France en guerre, 1939-1945. Dictionnaire thématique et biographique, Les Éditions de Paris, Max Chaleil, 2000, p. 42.*

est constituée de cinq équipiers. Elle se partage les douze îlots (huit pour les hommes, quatre pour les femmes) pour proposer son aide à l'ensemble des internés. Ninon HAÏT, qui dirige l'équipe, s'occupe aussi de la correspondance et des rapports avec la direction du camp, rapports dont nous verrons qu'ils deviennent assez rapidement tendus. Elle assure en outre les contacts avec les îlots H et C, qui sont des îlots d'hommes. Manou GOMMES et Renée LANG s'occupent des îlots de femmes.

Quant à Théo BERNHEIM, il prend en charge deux îlots d'hommes ainsi que la 182ème compagnie de travailleurs étrangers cantonnée dans un îlot et composée essentiellement d'Espagnols. David DONOFF, enfin, ne se contente pas des îlots restants – E et G – qui sont des îlots d'hommes mais il prend aussi en charge la centrale d'achats. Cette position lui donne une place particulièrement privilégiée et exposée. Privilégiée car elle lui permet d'obtenir les autorisations nécessaires pour sortir du camp afin de faire certains achats indispensables, d'augmenter le ravitaillement ou de faire fabriquer des lunettes et autres prothèses. Sa débrouillardise et son courage lui donnent très vite l'envie de transgresser quelques règles afin de faciliter le passage de certains colis, de sommes d'argent³⁸⁹ et de courriers qui échappent ainsi à la censure. Ces allées et venues, même soigneusement échelonnées et organisées, ne tardent pas à attirer la méfiance de la direction du camp. Ninon HAÏT, qui se présente comme l'interlocutrice du directeur, sent rapidement que les marges de manœuvres vont devenir assez étroites :

« Avec le directeur, j'ai essayé d'avoir de bons rapports mais cela s'est assez vite dégradé. Il trouvait que l'on se mêlait de ce qui ne nous regardait pas. Il y avait cette histoire de courrier mais nous avons aussi favorisé le « départ » nocturne de quelques allemands antinazis. Il l'a su et m'a convoquée. J'ai nié tout en bloc, bien sûr ».³⁹⁰

Les équipiers sont abrités dans une baraque de quatre pièces : une d'entre elles sert de bureau, une autre de cuisine et de salle à manger. L'installation est rudimentaire, comme le note Marcelle TRILLAT lors de sa première visite au camp³⁹¹, mais les équipiers souffrent moins de la faim que les malheureux internés. Leur rétribution mensuelle est

³⁸⁹ Les internés ne pouvaient percevoir directement ou adresser de l'argent. Cette interdiction pesait lourd et rendait les relations avec l'extérieur et avec la «vie normale» tout court particulièrement compliquées. Cette impossibilité contribuait à exclure plus encore et à interdire toute perspective de retour à une vie sociale.

³⁹⁰ *Entretien avec Ninon HAÏT le 17 mars 1996. La rapide dégradation des relations entre l'équipe d'entraide et le directeur du camp est confirmé par Claude LAHARIE, qui rapporte les écrits du directeur dans un rapport adressé au préfet des Basses-Pyrénées, le 17 mars 1941 : « Elle (Ninon HAÏT) enquête dans les baraques pour savoir qui doit être transféré. Encore un peu et elle serait capable de remplacer complètement le chef de camp », Claude LAHARIE, Op. cit., p. 351. En revanche, l'auteur de l'étude sur le camp de GURS indique que l'équipe n'aurait apparemment pu tenir au-delà de l'été 1941. Comme nous le verrons plus tard, Ninon HAÏT quittera le camp en mai 1942, suivie du reste de l'équipe quelques semaines après.*

³⁹¹ Cette visite se situe à la mi-octobre. Les «bonnes» relations avec Vichy n'ont pas empêché une délivrance fort tardive de l'autorisation nécessaire pour se rendre à GURS. Une première possibilité avait permis à Marcelle TRILLAT de se rendre à PAU en juillet 1941, mais le préfet l'avait informée que, le camp étant consigné, il lui était impossible d'y pénétrer. C'est Ninon HAÏT qui s'était déplacée sur PAU afin de travailler certains dossiers et faire un rapport sur l'activité de l'équipe.

divisé en deux parts : la première pour chacun d'eux comme salaire, la seconde reversée à la « popote commune » permettant d'assurer les achats collectifs tels que la nourriture et le matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités. Enfin, il leur est accordé huit jours de repos en dehors du camp tous les deux mois.

De fait, l'équipe d'entraide se trouve au cœur d'une tâche immense et, en comparaison avec les autres œuvres présentes, avec une plus large diversité d'actions. Les équipiers servent à la fois de relais à diverses œuvres israélites soucieuses de venir porter secours à des coreligionnaires, mais aussi de pourvoyeurs d'enquêtes en tout genre, notamment celles demandées par le SSAE pour les recherches de personnes ou les demandes d'émigration³⁹². Pour suivre les consignes de travail données par le SSAE, chaque équipier visite chacune des baraques des îlots qui lui sont affectés. Il s'agit en effet de connaître au plus près les situations particulières, de répondre aux appels au secours qui ne manquent pas d'être lancés par ceux qui se trouvent démunis de tout, loin de leur famille, sans nouvelles et dans l'angoisse de ne pouvoir survivre au cauchemar où ils sont plongés.

La première et la plus commune des préoccupations, c'est l'alimentation. La situation générale dans l'ensemble du pays est caractérisée par des pénuries permanentes qui rendent ardue l'organisation de la vie quotidienne. La mise en place du rationnement se fait tardivement et la remise en route de l'économie nationale, lourdement grevée par les exigences des forces occupantes, provoquent dès les premiers mois de l'Occupation et surtout « *durant l'hiver 1940 – 1941 une situation alimentaire qui s'avèrera la plus grave qu'ait connue la population pendant la guerre* »³⁹³. Cette situation entraîne pour l'ensemble de la population des effets de dénutrition et de carences dus à la diminution des rations caloriques. Que dire alors du sort réservé aux internés, à tous ces « indésirables » et autres « bouches inutiles » ?

Officiellement, il est prévu d'attribuer pour l'économie des camps les rations caloriques des soldats. En réalité, pour cause de pénurie générale, de désorganisation de l'approvisionnement et de trafics divers, la ration quotidienne va se révéler nettement insuffisante, mettant en péril la santé et la survie de milliers d'internés. Parmi eux, les plus fragiles comme les enfants et les personnes âgées. La somme allouée de 11,50 francs par jour et par personne n'est qu'une indication de façade. En fait, les aliments proposés quotidiennement n'excèdent jamais le tiers de cette somme³⁹⁴. 400 grammes de pain par jour et un demi-litre de soupe plus ou moins épaisse mais toujours composée de féculents ou de légumes secs constituent la base alimentaire de chacun des internés, base à laquelle peut se rajouter de façon plus qu'aléatoire une sardine à l'huile ou un peu de pâté. La viande est quasi inexistante – ou dans un tel état de décomposition qu'elle est

³⁹² Nous n'étudierons ici que les activités liées à la survie et au quotidien des internés ; les actions menées en vue de faire sortir ou transférer les internés seront plus précisément abordées dans le point 2 : « Faire sortir des camps à tout prix ».

³⁹³ Michel MARGAIRAZ, « L'État et les restrictions en France dans les années 1940 », *Cahiers IHTP*, n°32-33, p. 50.

³⁹⁴ Hanna SCHRAMM et Barbara VORMEIER, *ibid.*, p. 17. On pourra aussi se reporter au chapitre 10 de l'ouvrage de Claude LAHARIE, *Op. cit.*, pp. 301-323, qui traite de la question de l'alimentation dans le camp de l'été 1940 au printemps 1943.

plus un poison qu'une nourriture. Quant aux légumes et aux fruits, ils ne sont la plupart du temps fournis que grâce aux dons et interventions des œuvres d'assistance.

Peu à peu, la survie alimentaire devient la préoccupation de l'ensemble des organisations qui ont réussi à faire accepter leur présence et leur aide. Aide de plus en plus appréciée par les autorités qui y voient un complément et une économie non négligeables dans le coût représenté par l'entretien de ce qui constitue une véritable constellation : les camps d'internement. Le docteur Joseph WEILL s'en alarme :

« Il ne faut pas que les œuvres assument la subsistance générale des camps (...). À ce rythme, les possibilités des œuvres s'épuiseront rapidement et l'existence même de tous les internés sera impitoyablement menacée »³⁹⁵.

Les livraisons additives ne résolvent que très imparfaitement la dégradation inexorable de la situation alimentaire et de son corollaire, la situation sanitaire.

Marcelle TRILLAT, lors de son premier passage à l'intérieur du camp de GURS ne peut s'empêcher de souligner l'immense tristesse du site et le spectacle affligeant d'internés croisés dans les allées « *décharnés et hâves* »³⁹⁶. Quelques semaines après, Ninon HAÏT alerte le rabbin KAPPEL :

« L'îlot H que vous connaissez devient le centre sanitaire de tous les œdèmes de carence (en langage populaire : œdèmes de la faim!!). Il y aura trois baraques de 60 malades environ. Il faudrait entreprendre rapidement une action permettant à l'administration de cet îlot d'aider : 1° en mettant à leur disposition une certaine somme consacrée à l'achat de bois. Ceci pour deux raisons : parce que ces infirmeries doivent être chauffées continuellement et parce que la plupart de ces hébergés étant dans un état d'extrême faiblesse sont couverts de poux et qu'il faudrait les débarrasser au plus vite de ces parasites (eaux bouillantes, étuves, moyens de désinfection) 2° par l'envoi de vivres ou de médicaments reconstituants, destinés uniquement à ces trois baraques. »³⁹⁷

La situation s'aggrave au fil des mois et les correspondances se succèdent pour réclamer des apports alimentaires supplémentaires et des fortifiants pour palier les effets de la cachexie. Certaines œuvres apportent régulièrement une aide appréciable. C'est le cas du Secours Suisse qui, par l'entremise efficace d'Elizabeth KASSER, distribue quotidiennement du lait et des goûters aux enfants, permettant ainsi de compléter un peu leur maigre ration. Les liens avec le rabbin ANSBACHER, aumônier du camp et créateur de la Commission Centrale des camps des œuvres d'assistance aux réfugiés – dont le secrétaire général est Georges PICARD – s'avèrent précieux. Issue du Grand rabbinat de France, la commission est un gros pourvoyeur de fonds et d'activité pour l'équipe d'entraide. Elle financera directement l'équipe jusqu'en mai 1941, date à laquelle le SSAE prend la relève tout en continuant à percevoir une subvention pour les salaires des

³⁹⁵ Rapport de la Commission d'Hygiène du Comité de coordination présenté lors de la séance du 14 janvier 1942 ; Joseph WEILL, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'Anti-France*, CDJC, 1946, p. 60.

³⁹⁶ Archives SSAE, note de Marcelle TRILLAT du 8 octobre 1941 ; et celle-ci de rajouter : « Mme HAÏT me dit qu'elle les voit changer de jour en jour » .

³⁹⁷ Archives SSAE, courrier de Ninon HAÏT au rabbin KAPPEL en date du 10/12/41.

équipiers. Distributions de colis et envois de secours vont régulièrement ponctuer les échanges épistolaires entre le siège de la Commission à TOULOUSE et l'équipe du camp béarnais.

Aux difficultés de pourvoir à un complément alimentaire permettant à peine d'assurer la survie s'ajoutent d'autres obstacles, liés aux pratiques religieuses :

« Dans le camp, il y avait plusieurs sensibilités de religion juive. Il y avait des Israélites non pratiquants, comme nous qui étions des laïcs, mais d'autres étaient des ultra pratiquants, très orthodoxes. La nourriture était infâme : du rutabaga dans une soupe claire, peu de viande mais qu'ils n'en mangeaient même pas. Le Rabbin KAPEL, qui venait de temps en temps, s'était inquiété de cette situation (...). Il s'était entendu avec un boucher juif de Pau pour que la viande soit préparée de manière adéquate. Mais les internés l'ont refusée n'étant pas sûrs qu'elle soit traitée selon les règles »³⁹⁸.

Pour améliorer l'ordinaire, certains internés peuvent assurer certaines tâches. Ainsi, les internées faisant la cuisine pour les repas des équipiers peuvent bénéficier de rations supplémentaires. En fait, elles partagent les repas avec l'équipe, ce qui représente pour elles une amélioration substantielle de l'ordinaire. Plus tard, lorsque les ateliers et ouvriers se mettent en place, ce sont des rations de soupe épaisse qui serviront de rétribution à celles et ceux qui viendront y travailler.

La pénurie alimentaire n'est qu'un élément, certes central, de la « *profonde misère* » dans laquelle les internés doivent construire leur quotidien. Car à la pauvreté des rations, qui fait de la faim le moteur de toutes les générosités et de toutes les bassesses, s'ajoute la pauvreté de « *tout* » : pas de vêtements, pas de couvertures, pas de livres, pas de journaux, pas de projet, pas de nouvelles du monde qui, paraît-il, continue de battre au-delà des barbelés. Seules richesses : le temps interminable et l'angoisse sans fond. Tout relève de l'impossible : laver du linge, raccommoder, s'éclairer à la bougie, écrire, tromper sa faim... Il faut donc, pour les organisations d'assistance, tenter de pourvoir à l'ensemble de ces éléments qui constituent la vie.

Les distributions d'argent se font à partir de listes nominatives et de fonds collectés par la Commission centrale. Lorsque les bénéficiaires sont absents ou décédés, l'équipe est chargée de répartir vers d'autres personnes les sommes n'ayant pu être distribuées. La connaissance particulière des situations, patiemment construite à partir des visites faites îlot par îlot, baraque par baraque, jour après jour, se révèle particulièrement précieuse pour réaffecter l'argent. Georges PICARD, le secrétaire de la Commission, adresse régulièrement des dons faits par des particuliers. Ces derniers peuvent laisser à l'organisation d'assistance le soin de désigner ceux qui pourront profiter de sa générosité. Parfois, une liste nominative et un montant par personne désignée accompagne le don³⁹⁹

³⁹⁸ Entretien avec Ninon HAÏT, le 17 mars 1996.

³⁹⁹ Archives SSAE. Plusieurs courriers de ce type sont conservés dans les archives concernant l'intervention dans les camps. Retenons le courrier de Georges PICARD en date du 8 décembre 1941 à Ninon HAÏT, qui adresse une liste de 10 personnes auxquelles les secours doivent être distribués. Le montant alloué et prévu va de 100 à 300 F. Ces « donateurs » regroupent en fait souvent des sommes versées par les familles des internés et assurent le lien avec la Commission.

Le vestiaire nécessite, comme tous les éléments nécessaires à la vie quotidienne, une quête et une ingéniosité sans fin. Les conditions d'insalubrité et l'absence d'hygiène augmentent les besoins de façon sensible. Dans ce domaine, comme dans celui de l'alimentation, la mission est quasi impossible. Il faut tirer parti de tout et même des morts... À chaque décès, un relevé minutieux des quelques richesses restant utilisables est dressé. Des ventes aux enchères sont organisées, obligeant la Commission centrale à pourvoir l'équipe d'entraide d'un budget lui permettant de récupérer des lots qu'elle achète et redistribue par la suite ! Certains donc viennent opportunément compléter un stock en pénurie permanente. C'est le cas de ce grand magasin qui adresse un lot de *manteaux* « *légèrement mités mais qui pourront convenir aux nécessiteux* ». Les envois de tissus ou encore de sabots⁴⁰⁰ font l'objet de réclamations incessantes, mais la pénurie générale en fait des objets rares et luxueux.

L'oisiveté n'est pas la moindre des maladies dont peuvent souffrir les internés. Dès le printemps 1941, Ninon HAÏT fait jouer toutes ses relations, notamment dans le mouvement scout, pour récupérer le matériel susceptible d'assurer des activités de peinture, de collage et tout autre production manuelle et artistique. Elle déploie toute son énergie pour trouver ou se faire expédier des partitions de musique, du raphia qui permet de fabriquer des sacs et des caches oreilles si appréciés⁴⁰¹ que la production ne suit plus, avant que la pénurie ne vienne interrompre le « marché »⁴⁰². Les demandes de journaux, de livres et de dictionnaires⁴⁰³, qui deviennent introuvables même dans le « monde normal », mobilisent une énergie tout aussi constante que la recherche de compléments alimentaires. Chaque fête juive fait l'objet d'appels inlassables aux EIF et à la Commission des camps pour obtenir de quoi améliorer l'ordinaire de misère des internés : trouver des bougies pour la fête d'Hanoukka relève d'un exploit que la solidarité et l'ingéniosité parviennent toujours à accomplir.

Dès l'été 1941, l'équipe écrit à l'Union des Sociétés de propagation du Travail industriel et agricole parmi les Juifs, repliée à Marseille. L'intention de Ninon HAÏT est de créer un atelier de menuiserie. Mais les bruits les plus contradictoires ne cessent de traverser les allées du camp sur de possibles sorties et transferts d'une grande partie de la population internée. De plus, les regroupements d'hébergés et les changements d'îlots du fait des dégradations matérielles ou des départs mobilisent les œuvres qui doivent à chaque fois repérer où ont déménagé leurs « protégés ». La visite de l'Inspecteur général

⁴⁰⁰ Les tissus deviennent rares dès la fin de l'année 1941 ; quant aux sabots, dès janvier 1942, il n'est plus possible d'espérer en récupérer.

⁴⁰¹ Notamment par ces dames de la Fédération des Sociétés Juives de France.

⁴⁰² Pour assurer l'achat des fournitures, elle adresse sans relâche des courriers à ses alliés habituels : l'EIF (qu'elle somme de ne pas relâcher « *l'esprit scout* »), l'ORT, le Centre américain de Secours....

⁴⁰³ Manou GOMMES adresse la commande suivante au rabbin KAPPEL : un livre d'apprentissage en espagnol (niveau débutant), un roman en espagnol, un livre d'astrologie contenant les dates nécessaires à l'établissement des horoscopes, *L'histoire de ma vie* de George SAND, un dictionnaire français-allemand. Archives SSAE, courrier du 9 septembre 1941.

des camps, André JEAN FAURE, a laissé entrevoir que GURS serait vidé des vieillards et des enfants et que les adultes seraient affectés dans les Compagnies de Travailleurs Étrangers avec des efforts particuliers pour le regroupement familial⁴⁰⁴. Dans de telles conditions, l'équipe hésite pendant quelques mois à mobiliser efforts et matériel pour la mise en place d'un atelier. Replié à Marseille où il a pris des responsabilités au sein de l'ORT, c'est William OUALID qui débloque l'attribution d'une somme suffisante pour créer un atelier aux dimensions modestes et renforcer les ouvriers déjà existants.

Les recherches de personnes et les demandes de nouvelles font aussi partie du travail quotidien de l'équipe d'entraide. Ce travail demande un fort investissement en temps, car chaque demande adressée ou reçue fait l'objet d'une consignation par écrit. Chaque jour, ce sont des lettres qu'il faut envoyer ou réceptionner, enregistrer ; c'est aussi faire « l'enquête » nécessaire pour y répondre ensuite par écrit. Les mauvaises orthographes patronymiques, les erreurs de désignation d'îlot ou de baraque ainsi que les transferts inopinés des internés à l'intérieur du camp, compliquent bien souvent la tâche des équipiers. Telle personne est-elle internée à GURS, a-t-elle été transférée ou est-elle décédée ? La plupart des contacts dans ce domaine se font avec le SSAE qui ne cesse d'être sollicité, dans ses permanences, par les proches des internés ou par les diverses œuvres qui font elles-mêmes l'objet de demandes de la part de leurs coreligionnaires.

Le service des messages mis en place avec le CICR est aussi une inépuisable source de sollicitations. Les obstacles à la réunification des familles sont nombreux et, bien souvent, la reconstitution patiente du puzzle fait apparaître une famille dispersée entre plusieurs camps d'internement. Les démarches de regroupement dans un seul camp se heurtent à la « spécialisation » des centres et l'éclatement familial reste dans la plupart des cas la règle malgré les efforts des œuvres. Les pathétiques espoirs égrenés dans les échanges de courrier pèsent peu face à un système qui se durcit au fil des mois, tant par volonté répressive que par incurie.

Gérer l'insoutenable est devenu le quotidien de tous ceux qui ont choisi de partager la vie misérable des camps. Aussi lourde que soit la tâche, aussi pénible que soit le spectacle d'une lente et inexorable dégradation de la situation des internés, tous savent qu'ils gardent une ouverture sur le monde et la possibilité de le retrouver, temporairement ou définitivement. Ce n'est évidemment pas le cas des internés pour qui l'insupportable et le désespoir semblent ne connaître aucune limite. Tous, résidents et internés, ne savent pas encore que le pire est à venir.

4. En Afrique du Nord, des camps de travail et de discipline.

Les autorités de Vichy ne se sont pas contentées de contraindre et d'enfermer sur le territoire national. Le système d'enfermement s'est élargi au département qu'était alors l'Algérie ainsi qu'au Protectorat du Maroc. Les camps mis en place sont essentiellement

⁴⁰⁴ Archives SSAE, courrier de Ninon HAÏT à William OUALID, de l'ORT, le 8 novembre 1941. Dans une note rédigée en janvier 1942 et suite à une première série de visites dans les camps d'internement français, le préfet JEAN FAURE note qu'un projet de réforme prévu par l'Inspection générale des camps doit permettre de vider les camps soit par l'émigration, soit par l'incorporation dans les Compagnies de Travailleurs Étrangers, soit par la mise en résidence surveillée de tous ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins (Archives MAE, Série Guerre 1939-1945, Vichy, Europe, sous-série C, dossier N°151).

des camps de discipline et de travail. On trouve ainsi des « centres de séjour surveillé » comme à DJELFA en Algérie, des centres pour rapatriables allemands ou italiens, des groupements de travailleurs étrangers comme ceux de COLOMB-BÉCHAR et ses environs, des camps d'embarquement au Maroc comme celui d'AIN-SEBA situé à une dizaine de kilomètres de CASABLANCA et dans lesquels s'entassent les candidats à l'émigration.

L'Algérie, département français, est dirigé par un gouvernement, appelé « Gouvernement Général », qui réunit tous les services correspondant à un ministère rattaché à VICHY. En mai 1942, on compte environ 25.000 étrangers sur le territoire algérien. Leur situation dépend : du ministère de l'Intérieur pour tout ce qui relève de leur « état administratif », c'est-à-dire les demandes de naturalisations ou de réintégration ; de la Sécurité Nationale pour tout ce qui touche à la surveillance des personnes, la gestion et l'administration des camps⁴⁰⁵ et de la Préfecture.

Les camps algériens comportent essentiellement des groupements de travailleurs étrangers (GTE) dispersés sur l'ensemble du territoire. Dépendants de l'autorité civile, ils sont principalement composés d'internés espagnols et d'anciens combattants des Brigades Internationales. On y trouve aussi tous les engagés dans la Légion Étrangère, quelle que soit leur nationalité, qui ont été démobilisés au lendemain de l'armistice. La plupart de ces internés sont dirigés vers de grands chantiers comme celui de la construction de la ligne de chemin de fer « Méditerranée-Niger »⁴⁰⁶, ou dans les mines de houille de KENADZA. Les conditions de vie et de travail sont pénibles tant à cause du climat que de la dureté des travaux demandés.

Les conditions de « séjour » dans les groupements sont contrastées. Certains internés obtiennent des contrats individuels, ce qui se produit essentiellement dans l'agriculture, leur permettant d'échapper aux contraintes du camp. Mais, dans la plupart des cas, c'est un univers rude et ingrat qui constitue le quotidien de ces travailleurs de force, représentant une main-d'œuvre abondante et bon marché.

Aucune organisation d'assistance ne se trouve au sein de ces camps. La plupart sont des camps de travail et de discipline comprenant quasi exclusivement une population masculine, et seule l'organisation de soins d'ordre sanitaire est prévue. C'est dans ce contexte que le SSAE est sollicité pour mettre en place un service social pour les étrangers résidant en Afrique du Nord en général, et pour les internés des camps d'Algérie et du Maroc en particulier.

En septembre 1941, Suzanne FERRIÈRE écrit à Marcelle TRILLAT pour lui transmettre la demande d'un ancien représentant de la Tchécoslovaquie à la Société des Nations. Ce dernier souhaite ardemment que le SSAE puisse s'occuper des Tchèques bloqués à CASABLANCA, qui se trouvent sans protection consulaire. Pour attribuer des secours disponibles sur le fonds mis à disposition par le gouvernement tchèque en exil à LONDRES, il aurait en effet besoin d'enquêtes précises et sérieuses sur les situations « dignes d'intérêt ». Il signale en outre qu'un travail serait à mener auprès des autorités

⁴⁰⁵ Archives SSAE, entrevue avec le directeur de l'Intérieur et de la Jeunesse, le 4 mai 1942 à ALGER.

⁴⁰⁶ Ce chantier concerne essentiellement les compagnies regroupées autour de COLOMB-BÉCHAR.

pour régulariser certaines situations et faire obtenir des permis de travail aux ressortissants déjà établis au Maroc. Enfin, il lui semble indispensable que conseils et aide puissent être proposés à ceux qui souhaitent émigrer.

L'idée d'une intervention au Maroc est retenue par les directions du SSAE, mais en élargissant le point de vue initial. Pas question en effet de ne travailler que pour tel ou tel groupe national, ni de se transformer en distributeur de secours. En outre, il paraît nécessaire de s'intéresser au sort des internés « *qui sont peut-être encore plus dépourvus là-bas que les internés en France* »⁴⁰⁷.

Dès le début de l'année, le SSAE se met en quête de financements pour ce nouveau poste. La Commission des camps est sollicitée, tout comme le JOINT et le Comité Unitarien. À ALGER, le Comité d'étude d'aide et d'assistance qui s'occupe plus particulièrement de la population israélite, est prêt à subventionner le complément nécessaire pour un poste en Algérie. En lien permanent avec la commission des camps à TOULOUSE, ce comité s'alarme régulièrement de la situation des internés juifs dans les camps d'Afrique du Nord. Pour mettre en place cette nouvelle mission, il faut aussi obtenir les autorisations indispensables auprès du Gouvernement général d'ALGER, ainsi qu'auprès de la Résidence de France au Maroc. Le 6 février 1942, le ministère des Affaires Étrangères à VICHY confirme l'accord donné. L'avis est plus que favorable pour la création d'une section du SSAE en Afrique du Nord⁴⁰⁸. Une démarche est ensuite entreprise auprès de l'Inspection générale des camps afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour se rendre à l'intérieur des camps d'internés, ainsi qu'une lettre d'accréditation auprès du Gouverneur général d'Algérie. Tout ceci est obtenu avec facilité et la proposition du Gouverneur général de contribuer au financement du poste permet d'entrevoir la possibilité de créer des postes d'assistantes sociales et de secrétaires en Algérie et au Maroc⁴⁰⁹. Une difficulté demeure : il s'agit de recruter celle(s) qui pourra remplir sans faiblir cette lourde tâche.

La chance semble sourire au Service puisque, dès janvier 1942, Marcelle TRILLAT signale à Georges PICARD qu'une assistante sociale qui vient de terminer un stage à PARIS, souhaite « *ardemment aller dans la brousse* » (*sic*). Dès le mois de mars, Claire MARIN-CHANCERELLE est recrutée. Sur la demande de la direction lyonnaise, elle part à RIVESALTES puis à GURS, où Ninon HAÏT termine sa mission, afin de se familiariser avec le travail dans les camps.

Une tournée est prévue en Algérie et au Maroc. Adèle de BLONAY et la jeune recrue prennent le bateau le 11 avril 1942 pour traverser la Méditerranée afin d'installer, de présenter et d'affiner la mission nouvelle du SSAE. « *Nous partons avec l'idée d'un voyage de prospection : surtout ne pas avoir l'air de s'implanter* » écrit Adèle de BLONAY

⁴⁰⁷ Archives SSAE, courrier de Marcelle TRILLAT à Adèle de BLONAY.

⁴⁰⁸ Archives SSAE, courrier MAE Vichy, Direction Politique Afrique-Levant, n°1617 à Lucie CHEVALLEY.

⁴⁰⁹ Description du financement : 3.000 francs commission des camps, Joint 3.000 francs, SSAE 6.000 francs, Comité d'étude et d'aide d'Alger 3.000 francs, gouvernement général 28.000 francs pour 6 mois ; les émoluments de l'Assistante Sociale s'élèvent à 2900 francs.

à Marcelle TRILLAT. Une fois de plus, la prudence du SSAE ne se dément pas. D'emblée, l'attention des deux assistantes sociales est attirée sur la situation des internés dans les camps. Se faire une opinion exacte sur la nature des questions qu'elles pourront avoir à traiter se révèle pourtant assez difficile. Enchaînant à rythme soutenu les entrevues tant avec les officiels qu'avec les représentants des diverses œuvres et comités d'assistance ainsi qu'avec les délégués de la Croix Rouge, les avis qu'elles recueillent se signalent par leur diversité. Ainsi, le contrôleur civil de la région de CASABLANCA insiste sur le fait que ceux qui sont dans les camps de travailleurs ou de réfugiés sont bien connus et contrôlables. Mais il y a « *les gens flottants auxquels s'ajoute le déchet inévitable des émigrants en transit* ». Et c'est bien là, lui semble-t-il, que l'action serait la plus urgente et la plus utile ⁴¹⁰. Le représentant de la HICEM se charge de nuancer le tableau. Le nombre d'émigrants « en errance » est faible car « *ceux qui ne peuvent ré-embarquer sont renvoyés en France ; ... du reste on ne fait partir que des personnes absolument en règle et dont le passage a été payé à l'avance* » ⁴¹¹. En revanche, selon cet interlocuteur, les internés dans les camps sont dans un très mauvais état – et de se gausser de la visite des délégués de la Croix Rouge, à la tête desquels se trouvait la Maréchale LYAUTEY, visite qui ayant été annoncée ne risquait pas de faire apparaître tout ce qui laisse à désirer à l'intérieur des camps.

Outre les camps de travailleurs étrangers, les internés sont pour la plupart des étrangers qui, ayant été jugés indigents, n'ont pu bénéficier d'une simple assignation à résidence ⁴¹². D'autres, en partance pour la Martinique ou l'Amérique du Sud, ont été débarqués. Ils sont internés ou placés dans des centres d'embarquement au sein desquels des mesures de surveillance et de réduction de déplacement sont néanmoins imposées. Il faut enfin compter avec les victimes de naufrages, le bateau sur lequel ils comptaient traverser l'Atlantique ayant été torpillé. Survivants mais ayant perdu souvent tous leurs bagages, il leur faudra s'accommoder du régime punitif et austère des camps d'internement.

Leur tournée achevée, la nature de la tâche à accomplir semble se dessiner de façon plus précise pour Adèle de BLONAY et sa jeune accompagnatrice :

« Le travail consistera en prospection dans tous les milieux étrangers, camps, centres de réfugiés, familles françaises séparées par une frontière (...); naturellement démarches administratives pour leur apporter une solution, contact avec les officiels et les services sociaux » ⁴¹³.

⁴¹⁰ Archives SSAE, audience au Contrôle civil de la région de CASABLANCA, le 23 avril 1942.

⁴¹¹ Archives SSAE, entrevue avec M. OETTINGER, correspondant de la HICEM à CASABLANCA et avec M. SPANIARD de la HICEM de LISBONNE, le 24 avril 1942.

⁴¹² Au Maroc notamment, des flots de réfugiés arrivèrent dès l'été 1940. Parmi eux, beaucoup d'étrangers. Dans les mois qui suivent, leurs situations sont examinées dans des commissions de criblage qui, sur des critères de ressources jugées suffisantes ou non, décident du sort des ressortissants étrangers.

⁴¹³ Archives SSAE, courrier du 30 août 1942 de Marcelle TRILLAT à une candidate pour suppléer Claire MARIN-CHANCERELLE qui ploie déjà sous la tâche à accomplir.

Une priorité absolue se dégage : aller dans différents camps proposer l'action du service.

Le camp répressif de DJELFA, baptisé « centre de séjour surveillé », est créé fin mars 1941. Il est considéré comme un camp disciplinaire, étant composé « *en grande partie d'éléments transférés d'autres camps par mesure disciplinaire* »⁴¹⁴. Le camp est situé sur les hauts plateaux à 1.200 mètres d'altitude ; il est balayé par les vents du nord qui soufflent en tempête un jour sur deux durant l'hiver. On passe sans transition des froids rigoureux de l'hiver aux chaleurs étouffantes de l'été. Lors des gros orages qui surviennent régulièrement l'été, la proximité de l'oued provoque des inondations ravageuses interrompant la communication routière durant plusieurs jours, quand elles ne provoquent pas la destruction pure et simple de certaines installations, comme le jardin potager ou la briqueterie.

Le camp est financé sur des crédits relevant du commissariat militaire du territoire de GHARDAÏA, et le matériel de base est prêté par l'intendance militaire. Les conditions spartiates d'hébergement confinent rapidement à l'inadaptation totale. Par manque de crédits et par pénurie de moyens de transports, les installations et constructions « en dur » sont stoppées et la majorité des internés continuent, même au cœur de l'hiver, à dormir sous des tentes. Cette situation perdure et, malgré les efforts des internés pour fabriquer avec les moyens du bord l'outillage nécessaire et construire des baraques avec des mottes de terre crue, l'amélioration n'est guère sensible, notamment pour protéger des rigueurs du vent et du froid ainsi que de l'étouffement estival⁴¹⁵.

En mai 1942, 1.084 internés se trouvent au centre de DJELFA. Parmi eux, on dénombre une majorité d'Espagnols et de Polonais⁴¹⁶. Mais, en tout, ce sont 26 nationalités qui y sont représentées dans des proportions très diverses, parfois par un seul ressortissant. Un sort particulier est réservé aux Juifs, qui à DJELFA comme dans la plupart des camps d'Afrique du Nord, se trouvent dans des quartiers à part. Ils sont au nombre de 178 au moment de l'inspection de André JEAN-FAURE. Dans son rapport, le directeur du camp établit une rubrique spécifique intitulée « Question juive » :

« Quoiqu'une partie d'entre eux ne semblent pas s'adonner au camp à une propagande politique quelconque, tous peuvent en outre être malgré tout considérés comme des individus dangereux et indésirables et demandant à être

⁴¹⁴ Archives SSAE, rapport du directeur du camp en date du 30 avril 1942. Ce rapport a été établi en vue de la tournée d'inspection d'André JEAN FAURE, nommé Inspecteur général des Camps en septembre 1941 et qui, dans les mois suivant sa nomination, va visiter la quasi-totalité des camps d'internement en France et en Afrique du Nord. Archives MAE, Série Guerre 1939-1945, Vichy, Europe, Sous-série C, n° 151, 152, 153, 155.

⁴¹⁵ Dans le rapport qu'il établit suite à l'inspection des camps, André JEAN FAURE qui, par ailleurs, reprend textuellement le rapport établi par le directeur du centre de DJELFA, insiste sur les ordres qu'il a donnés afin que les matériaux et la main-d'œuvre soient prioritairement consacrés à la finition du camp. Il souligne aussi le nombre insuffisant de paillasses et le papier huilé servant à la fois de vitres et de volets. Archives MAE, Série Guerre 1939-1945, Vichy Europe, sous-série C, n°153.

⁴¹⁶ 599 Espagnols sont présents dont 250 sont en attente de rapatriement. Quant aux Polonais, ils sont au nombre de 156 dont près de la moitié sont désignés comme juifs. Archives SSAE, rapport du directeur du centre de séjour surveillé, renseignements donnés le 7 mai 1942.

surveillés. Les juifs sont à mon avis les internés les plus favorisés. Ils reçoivent des comités d'aide et cela de façon continue des secours conséquents en argent et en colis. À ce point de vue il est intéressant de noter l'esprit de solidarité qui règne chez ces gens-là », conclut-il, comme dépité⁴¹⁷.

Il existe ainsi pour le directeur du camp deux ennemis : les Juifs et les communistes. Une grande partie de son énergie consiste d'ailleurs à soumettre à un contrôle précis tout mouvement à l'intérieur et à l'extérieur du camp. Nomination de chefs de groupe pour casser les « *leaderships spontanés* », censure de toute correspondance et colis, discipline de fer, appels bi-quotidiens, police intérieure pour traquer marché noir et propagande politique... Malheureusement, la pénurie de moyens fait que ses demandes répétées d'obtenir un « *encadrement européen sérieux et important* » sombrent dans l'oubli. Et il ne peut que regretter une situation qui provoque, selon lui :

« un certain flottement dans la surveillance des internés qui profitent de cette occasion pour commercer illicitement, quelquefois même avec la complicité des gardes civils indigènes »⁴¹⁸.

L'alimentation semble représenter une moindre difficulté que dans les camps d'internement de métropole. Dans son rapport, le directeur souligne l'organisation qui permet, selon lui, d'assurer un ravitaillement dans des conditions satisfaisantes. Les légumes secs sont fournis par le service de ravitaillement général ; les légumes frais sont achetés directement auprès des différents colons de la région ; quant à la viande, uniquement de la viande de mouton, elle est achetée sur pied. La construction d'une chambre froide permet sa conservation dans des conditions apparemment satisfaisantes. Le pain est fabriqué sur place. Les proportions annoncées semblent bien supérieures à celles habituellement servies dans les camps d'internement métropolitains⁴¹⁹. Le fait de travailler sur des chantiers particulièrement difficiles donne droit au « casse-croûte » quotidien et les primes de rendement distribuées sous forme alimentaire autorisent le directeur à considérer que « *par le jeu de ces bonifications, les internés sont donc bien alimentés* ».

Le tableau est-il aussi satisfaisant ? Non, car les camps d'Afrique du Nord, éloignés de tout, ne font l'objet que de bien peu d'attention. Quelques comités cherchent pourtant à venir en aide à certains groupes d'internés. Représentant la Croix-Rouge en Afrique du Nord, la Maréchale LYAUTEY organise une tournée dans la plupart des camps, en mars 1942. Si elle ordonne quelques améliorations pour un camp (celui de SIDI-EL-AYACHI au Maroc), son impression est plutôt favorable :

« Contrairement à ce qui a été dit à l'étranger, j'ai trouvé les camps bien tenus, la vie bien organisée, la nourriture suffisante... »⁴²⁰.

⁴¹⁷ André JEAN FAURE reprend textuellement cette rubrique dans son rapport d'inspection.

⁴¹⁸ Archives SSAE, rapport du directeur de DJELFA du 10 avril 1942, p. 10.

⁴¹⁹ La ration quotidienne est de 250 grammes de pain, 650 de légumes frais et 800 de légumes secs.

⁴²⁰ Archives SSAE, compte rendu d'un entretien d'Adèle de BLONAY avec la maréchale LYAUTEY et M. BERTI, délégués Croix-Rouge, le 25 avril 1942 lors de la tournée de la directrice du SSAE en Afrique du Nord.

Qu'en a-t-il été pour les représentantes du SSAE lors de leur visite du 7 au 13 mai ? Dans le rapport qu'elle rédige tout au long de son séjour, il est perceptible que Claire MARIN-CHANCERELLE semble adhérer sans recul à la présentation faite par le directeur du centre, durant les deux premières journées. Reprenant sans quasiment modifier une lettre la présentation du camp, elle restitue l'appréciation de la situation telle qu'elle est rédigée pour l'Inspection générale des camps. À peine souligne-t-elle de façon plus prononcée la pénurie de vêtements : « *la question habillement semble assez précaire pour certains (internés)* »⁴²¹. Cette adhésion quasi béate subira néanmoins quelques transformations au cours des jours suivants. Ainsi, elle souligne que si l'accès au camp est facilité par la direction, il est particulièrement encadré. Impossible de se rendre à l'infirmerie ni d'obtenir le nombre et les causes de décès survenus depuis l'ouverture du camp. Quant aux rations alimentaires, si elles paraissent assurer le minimum nécessaire, il lui faut quelques jours pour remarquer que la portion de viande est largement inférieure aux besoins et aux déclarations officielles du directeur.

La situation sanitaire est rendue délicate par l'existence tenace, comme dans tous les autres camps, de parasites en tout genre qui empoisonnent la vie quotidienne des internés. La pénurie de rechanges et d'installations ne permet pas une hygiène correcte. Plus grave, la tuberculose sévit et la précarité des installations empêche de rassembler les malades dans des unités médicales appropriées. En avril 1942, ils sont encore installés sous des « *marabouts sanitaires* »⁴²².

Au cours de ce séjour si bien « guidé », Claire MARIN CHANCERELLE ne conduira pas moins de 220 entretiens avec des internés. Comme dans les autres camps, les services proposés portent sur les transmissions de nouvelles, les recherches de familles, la récupération de bagages et d'objets. Les demandes de documents tels que les actes de naissance, de décès ou de mariage, les récupérations de passeports ou les démarches auprès des consulats sont la plupart du temps aussi importantes pour ceux qui espèrent encore l'aboutissement d'un dossier de rapatriement ou d'émigration⁴²³.

À l'issue de ces entretiens, des démarches s'avèreront nécessaires pour près de 180 dossiers. Le retour à ALGER permettra de poursuivre l'aide à apporter au camp. La pénurie de médicaments et de produits de suralimentation ou de lait concentré pour les tuberculeux fait l'objet d'une demande spécifique auprès de l'*Unitarian Service Committee* à Marseille. Un chirurgien dentiste interné, de nationalité espagnole, propose ses services mais aurait besoin d'instruments et de médicaments lui permettant d'exercer son art. La liste des outils nécessaires en poche, il ne reste plus qu'à solliciter tous les comités et

⁴²¹ Archives SSAE, rapport «Visite au camp de DJELFA» par Melle de BLONAY le 7 mai, et par Melle MARIN-CHANCERELLE du 7 au 13 mai 1942, p. 3.

⁴²² Archives SSAE, «Rapport sur la situation sanitaire du centre de séjour surveillé de DJELFA» par le Docteur GILLET, 20 avril 1942.

⁴²³ Archives SSAE, « Rapport d'activité en date du 2 novembre 1942 ». Dans ce rapport, l'assistante sociale fait état de l'ensemble de ces visites en Algérie dans les camps de DJELFA, de BOGHAR (groupe autonome de travailleurs étrangers), COLOM-BÉCHAR et KANADZA (groupes de travailleurs du Sud-Oranais) et au Maroc à SIDI-EL-AYACHI, à BOU-ARFA et à BERGUENT.

œuvres disposés à apporter leur aide pour rassembler ces précieuses ressources.

Au Maroc, dans les premiers mois de cette année 1942, la plupart des étrangers ont été regroupés dans des compagnies de travailleurs appelées « *unités d'étrangers* » ; à BOU ARFA ou sur le chantier Méditerranée-Niger, ils dépendent de la Production Industrielle. D'autres sont en partance pour le Mexique et sont « hébergés » dans le camp de SETTAT. Enfin, dépendant des Affaires Politiques, les camps de MISSOUR et de SIDI-EL-AYACHI sont des lieux de rétention. Le premier est réservé aux communistes et aux étrangers ; le second abrite une population plus hétérogènes comprenant des marins norvégiens, danois et anglais et des familles. Beaucoup d'étrangers arrivés de France au Maroc pour émigrer aux États-Unis ou au Mexique sont pris aux pièges de l'administration. Un grand nombre d'entre eux sont apatrides et se trouvent, du fait des difficultés grandissantes pour émigrer avec des visas d'entrée qui sont échus, dans l'impossibilité de faire renouveler leur passeport. Le directeur de la Sécurité Publique évalue le nombre de ces malheureux à près de 25.000 ⁴²⁴. Certains approchent néanmoins du but et se trouvent confinés, en attente du sésame, dans les camps spécifiques d'embarquement. À CASABLANCA, la majorité de ces centres sont situés à AIN-SEBA. Ils sont gérés par le Comité d'assistance aux Réfugiés. La visite des installations principales ⁴²⁵ laisse apparaître une pénurie générale de lits et de couvertures. Le financement par le JOINT, la participation des hébergés ainsi que la solidarité des émigrants permettent d'assurer, vaille que vaille, un ravitaillement correct et la distribution régulière de sucre et de savon. Il est impossible aux hébergés d'aller en ville et les deux émissaires du SSAE rencontrent sur place un personnage débordant de sollicitude maternelle et d'une autorité devant rester incontestée qui se « *charge de tout* » : ravitaillement, perception des chèques par procuration, résolution de tous les problèmes. Devant cette parfaite et totale organisation de l'assistance, le SSAE bat en retraite, toute intrusion semblant malvenue.

« Le camp de SIDI EL AYACHI, est situé à 3 kilomètres d'AZEMMOUR. Il s'agit d'un ancien poste militaire. Il est composé d'un groupe de constructions en maçonnerie, sans étage, fort heureusement disposé ; on est loin, ici, de l'affreux alignement des baraquements de RIVESALTES » ⁴²⁶.

S'il existe un camp « *idéal* », nul doute que la correspondante du SSAE ne voit dans ce « *camp familial* » le modèle de ce que devraient être tous les camps :

« Ce ne sont pas des groupes que l'on parque, mais des personnes pour lesquelles on a su organiser la vie d'une façon humaine et intelligente » ⁴²⁷.

Ce camp modèle est sous la protection de la Maréchale LYAUTEY en personne qui, après une seule visite, réussit à faire débloquer les fonds nécessaires pour améliorer les conditions matérielles de séjour : construction de lits, achats de paillasses et de

⁴²⁴ Archives SSAE, compte rendu d'une audience avec le directeur de la Sécurité Publique le 14 avril 1942.

⁴²⁵ «Le Casino Plage», l'École et le Luna Park.

⁴²⁶ Archives SSAE, rapport intitulé «*Visite au camp de SIDI EL AYACHI* », 5, 6 et 7 juin 1942.

⁴²⁷ *Ibidem*, p. 4.

couvertures... Qui sont les « *hébergés* » ? En novembre 1940, on y trouve des réfugiés étrangers arrivés au moment de la débâcle. Peu à peu, la plupart sont libérés ayant trouvé du travail ou ayant des ressources suffisantes pour vivre. Ce sont ensuite les étrangers en instance d'émigration débarqués à Casablanca, les bateaux sur lesquels ils étaient partis à destination de l'Amérique du Sud ayant fait demi-tour. Puis des marins de diverses nationalités provenant des bateaux réquisitionnés par le gouvernement et armés avec des équipages français⁴²⁸. Les Norvégiens sont les plus nombreux, mais on trouve aussi des Grecs et des Belges. Lorsque Claire MARIN-CHANCERELLE arrive à SIDI-EL-AYACHI, ils ont quitté le camp en laissant leurs travaux maraîchers à la disposition des familles restantes. En juin 1942, ce sont les Polonais et les Espagnols qui restent majoritaires⁴²⁹. Dans ce camp familial, tout semble avoir été conçu pour le confort – néanmoins relatif – des hébergés. Un système de permissions et des autorisations permanentes de se déplacer hors du camp dans un périmètre défini donnent une respiration comme nul autre espace d'internement. Ce régime semble assez exceptionnel. Peut être aura-t-on remarqué qu'aucun israélite n'y est enfermé.

C'est un autre contexte qu'il faudra affronter au Groupement de travailleurs Étrangers d'IMFOUT près de SETTAT où 274 hommes de toutes nationalités sont « *occupés à la construction d'un barrage* ». Ce chantier est prévu pour plusieurs années, le site est sauvage et dénudé, les conditions de vie quotidienne « rustiques » : pas de couchage, pas de paillasse, pas de réfectoire ; les hommes mangent dehors, par terre ; la pénurie de bois ne permet même pas de construire des tables. L'habillement est « *genre militaire* ». Les horaires de travail s'établissent de la façon suivante : les travaux commencent de 6h15 à midi, avec un quart d'heure de pause pour le « casse croûte », et de 14 heures à 19 heures. Un jour de repos est prévu – le mardi –, dix jours par an de permission et un salaire de 7,50 francs par jour ! La plupart de ces travailleurs forcés sont d'anciens engagés et leur amertume est grande de se trouver ainsi dans un groupement de travailleurs étrangers. « *Ils souffrent de la séparation de leur famille, du manque de nouvelles, se sentent perdus loin du monde* » note Claire MARIN-CHANCERELLE. Si beaucoup d'entre eux lui demandent d'intervenir pour leur dossier d'émigration ou d'intercéder pour obtenir une libération ou encore d'envoyer de l'argent à l'étranger, la majorité souhaitent obtenir des nouvelles de leurs proches⁴³⁰.

Pour la plupart, les camps d'Afrique du Nord sont essentiellement des camps de travail forcé. Si les conditions d'existence paraissent largement moins dramatiques que celles des camps sur le territoire métropolitain – peut-être parce que seuls des hommes y sont retenus – elles n'en sont pas moins d'une dureté considérable. Tant les motifs

⁴²⁸ Archives MAE, série Guerre 1939-1945, Vichy, Europe, sous-série C, dossier n°155, rapport de André JEAN FAURE, 16 mai 1942.

⁴²⁹ Le dénombrement fait le 7 juin 1942 est le suivant : 87 Polonais, 80 Espagnols, 32 ex-Allemands, 16 ex-Autrichiens, 18 Tchécoslovaques. 29 autres «hébergés» se répartissent par unité entre 17 nationalités. Archives SSAE, *ibid.*

⁴³⁰ 52 de ces travailleurs «*encadrés*» ont sollicité l'intervention du SSAE pendant le séjour de Melle MARIN à IMFOUT les 19, 20 et 21 juin 1942. Dans le camp, les Espagnols sont majoritaires (58) suivis de près par les Allemands (56) et les Polonais (51). 26 nationalités sont représentées parmi les 274 hommes présents.

d'internement que l'exploitation d'une force de travail à bon marché en font des lieux d'enfermement et d'exclusion. Même si leur sort n'est pas ignoré, l'éloignement géographique est un obstacle pour que l'entraide puisse s'y développer avec la même puissance que dans les camps de la zone Sud. Là, le sort des internés et, parmi eux, ceux des plus vulnérables, mobilise les forces des œuvres d'assistance qui, en se regroupant, tentent à la fois de décupler leur capacité d'action et veulent croire à une possible pression sur les autorités en vue d'améliorer le sort des internés et, surtout, de faciliter leur libération.

III – Le comité de nîmes , « comité des dupes » ?

1. Les œuvres d'assistance à l'unisson.

Les autorités de Vichy sont en difficulté pour assurer une gestion correcte des camps d'internement, c'est-à-dire assurer ce qui relève de la répression et de la police administrative d'une part, et l'organisation satisfaisante du ravitaillement et de la vie quotidienne d'autre part. Dans le contexte général de pénurie alimentaire et de désorganisation des transports, ce dernier point est aggravé, nous l'avons vu, par la brusque augmentation du nombre des internés à l'automne 1940. L'appui des œuvres d'assistance aux internés devient alors un élément indispensable pour améliorer la situation. C'est par pragmatisme et par calcul que Vichy engage la concertation avec des organisations françaises et étrangères⁴³¹.

La création d'une coordination, formalisée par la mise en place d'un « *Comité de coordination des associations travaillant en faveur des internés et réfugiés étrangers en France* » se fait sous les auspices bienveillants des autorités vichystes. La première réunion a lieu le 20 novembre 1940. Elle se déroule à NÎMES, ville dont le nom servira désormais de titre à ce regroupement qui, de mois en mois, va désespérément tenter l'impossible pour « *résoudre* » la question des camps d'internement et améliorer la situation de celles et de ceux qu'ils enferment. La composition même du comité laisse augurer de l'étendue de la tâche. Sous la présidence de Donald LOWRIE, secrétaire de la *Young Men's Christian Association*, « *toutes les associations, œuvres ou organisations, françaises ou étrangères, confessionnelles ou neutres* »⁴³² se trouvent représentées – à savoir :

- L'Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de jeunes Gens,
- L'*American Friends Service Committee*,
- L'*American Friends of Czechoslovakia*,

⁴³¹ « Ces fluctuations traduisent le mélange de volontarisme politique, de gestion des contraintes et de prégnance de l'événement qui caractérise la pratique de l'État français (...) ». Denis PESCHANSKI, *La France des Camps. L'Internement, 1938-1946*, Gallimard, 2002, p. 256.

⁴³² Archives SSAE, article 1 du projet de règlement intérieur en date du mois d'août 1941.

- L'*American Joint Distribution Committee*,
- La CIMADE,
- La Commission centrale de organisations Juives d'Assistance en France,
- La Commission des Camps des Œuvres Israélites d'Assistance aux réfugiés,
- Le Comité d'Assistance aux Réfugiés,
- Le Comité Unitarien de Secours,
- La Croix Rouge Américaine,
- La Croix Rouge Française,
- La Croix Rouge Polonaise,
- L'Église Catholique de France,
- Le Fonds Européen de Secours aux Étudiants,
- La Fédération Protestante de France,
- La HICEM,
- L'Institut de Recherche d'Hygiène,
- Le RELICO,
- Le Secours Suisse aux Enfants,
- Le Service Social d'Aide aux Émigrants,
- Le Service Social pour les Émigrés de Belgique,
- La Société ORT,
- L'Union des Sociétés OSE,
- L'Union Chrétienne de Jeunes Filles (YWCA)
- L'Union Chrétienne de Jeunes Gens (YMCA)
- L'Y.M.C.A. Polonais.

Cette énumération un peu longue permet de vérifier la représentativité du Comité. On notera la présence importante des organisations américaines, une forme d'œcuménisme « intégral » avec la représentation de toutes les confessions, l'intégration de l'ensemble des œuvres israélites dans ce qui compose un assemblage à la fois composite et homogène. Cette représentativité ne va pas sans poser quelques problèmes d'équilibre et de susceptibilité à ménager pour faire tenir cette construction fragile. Le projet de règlement intérieur établi le 22 juillet 1941 montre la manière dont les membres du Comité tentent de résoudre les questions posées par un tel rassemblement. Une assemblée plénière assure la représentation de chacune des organisations participantes. Réunie tous les mois, elle assure les fondements du Comité. Une commission exécutive composée de huit membres a pour mission « *de la représenter et de mener à bien les tâches assignées par elle* »⁴³³. C'est à cette instance qu'il revient de représenter la totalité des associations adhérentes « *auprès du Gouvernement français, des autorités*

⁴³³ Titre 5, article 9 du règlement intérieur.

civiles, militaires et religieuses et des grandes associations nationales ou internationales »⁴³⁴. Un certain nombre de commissions permanentes complètent l'organisation en vue d'étudier plus précisément tel ou tel aspect « *de la vie des camps* ». En juillet 1941, six commissions sont prévues : une commission de l'Émigration à laquelle Miss PHELAN, directrice du bureau SSAE de Marseille, participe activement ; une commission des Libérations dont Marcelle TRILLAT est le pivot en assurant une fonction de coordination entre les différentes œuvres ; une commission d'Hygiène sous la responsabilité du très actif Docteur Joseph WEILL ; une commission des Travailleurs Étrangers dans laquelle on retrouve le Professeur OUALID ; une commission d'Éducation et une commission Juridique avec le même Professeur OUALID qui apporte ses compétences juridiques pour le projet d'élaboration d'un statut des Étrangers, projet qui ne verra jamais le jour⁴³⁵.

Les enjeux d'une telle organisation se situent dans le délicat équilibre entre le singulier – chacune des associations gardant sa propre représentation et capacité d'action – et le pluriel, censé faire poids et pression sur les autorités. Une partie des débats liés au fonctionnement interne du Comité porte sur la délégation accordée par chacune des parties à l'organe représentatif, c'est-à-dire au Comité exécutif. Certaines organisations comme les Quakers, contestent assez rapidement ce mode de délégation de pouvoir. Il faudra donc faire avec les particularismes tout en essayant de montrer une volonté unie. Cet état de fait va constituer une des fragilités fondamentales du Comité.

En cet automne 1940, un jeu relationnel complexe va s'engager entre Vichy et le Comité, jeu dans lequel chacune des parties tente de tirer profit des faiblesses de l'autre. L'improvisation des autorités dans la gestion inefficace de la constellation territoriale des camps d'internement, ainsi que la difficulté pour le Comité de faire correspondre ses paroles – souvent dures et sans concession – avec ses actes qui restent trop souvent dans l'acceptation d'un compromis finalement néfaste pour ceux qu'il est censé défendre, composent la toile de fond d'un jeu que d'aucuns pourront estimer être un jeu de dupes.

Pour l'État français, nul doute que l'aide complémentaire apportée par les fonds et les dons en tous genres consentis par les œuvres représente un allègement appréciable du coût entraîné par l'entretien des milliers d'internés en zone Sud. Après avoir rechigné à laisser des volontaires résider à l'intérieur des camps, les autorisations sont données avec beaucoup plus de facilité. Face aux associations et œuvres privées, Vichy tente de présenter ses propres services comme les opérateurs principaux de l'assistance apportée dans les camps. Ainsi, la Croix-Rouge Française et le Secours National sont régulièrement cités et présentés comme le lien principal entre l'aide dans les camps et les autorités vichystes. De même pour les Compagnies de Travailleurs Étrangers : Vichy possède son propre service – Le Service Social des Étrangers (SSE) – dont nous verrons ultérieurement que la proximité avec les organisations d'assistance ira bien au-delà d'une simple coopération fonctionnelle. Mais les prétentions des autorités à mettre en place

⁴³⁴ *Ibidem*, article 14.

⁴³⁵ Cette idée sera remise à l'ordre du jour lors de la séance du 25 février 1942. Outre les Professeurs LEGAL et OUALID déjà présents dans la composition de la première commission, la participation de Miss PHELAN et du Père ARNOU était prévue. Aucun des travaux entrepris ne put aboutir.

leurs interlocuteurs officiels s'avèrent aussi velléitaires qu'inopérantes, et l'essentiel de l'aide apportée au sein des camps en zone non occupée est dû aux œuvres privées. Ces dernières ont bien conscience de l'ambiguïté de leur situation. Elles ne cessent d'ailleurs de proclamer que leur objectif premier est de voir se vider définitivement les camps. Elles tentent d'exercer leur vigilance pour que l'aide conséquente apportée, tant sur le plan financier que matériel, ne puisse en aucun cas être utilisée par Vichy comme un complément fonctionnel permanent⁴³⁶.

Comment résoudre la contradiction entre une position de remise en cause de l'existence même des camps et le projet d'améliorer les conditions de vie en leur sein ? Les participants estiment que leurs efforts conjugués pour accélérer les sorties d'internés sous toutes les formes (l'émigration, les libérations ou les placements dans un centre d'accueil) se heurtent à diverses lenteurs et obstacles qui prolongent le séjour des « hébergés ». Ils les connaissent bien, pour les partager plus ou moins ponctuellement, les conditions de vie quotidienne épouvantables à l'intérieur des camps,. Ils estiment ainsi se trouver devant l'impérieuse nécessité de soulager l'instant, quitte à fermer les yeux sur les conséquences à venir.

Le Comité tente de se donner tous les moyens pour connaître la vie dans les camps, et son avis est loin d'être complaisant pour les autorités. Joseph WEILL effectue une tournée générale dans la plupart des camps de la zone Sud. Le bilan qu'il rapporte est accablant : alimentation insuffisante provoquant des troubles physiques graves, répartition inéquitable des vêtements et des colis de nourriture, pénurie récurrente de vestiaire et notamment de sous-vêtements, équipement et ravitaillement au plan médical quasi inexistant. La cause principale de cette situation : la mauvaise administration des camps.

En juin 1941, l'état général des camps est décrit comme catastrophique : l'œdème de la faim est présent partout, et le fait que les hommes semblent moins bien supporter les privations que les femmes est souligné ; le pullulement des mouches est décrit comme effarant, les morsures de rats sont en augmentation constante... Mais si la situation sanitaire et alimentaire reste au cœur des préoccupations des œuvres privées, ces dernières n'en oublient pas pour autant leur vocation morale. L'augmentation du nombre des « grossesses illégitimes » est aussi une source d'inquiétude pour les organisations qui, par ailleurs, soulignent le fait que le père est rarement un interné. La promiscuité « effroyable », l'oisiveté forcée portent atteinte à :

« la résistance morale (et) physique des jeunes filles et des femmes (...) pour des raisons indépendantes de leur volonté »⁴³⁷. On souligne dans le même rapport que : « l'affaiblissement de l'autorité paternelle et maternelle, que l'enfant voit impuissant en face des éléments de vie quotidienne, privés de la liberté de mouvements et incapables d'assurer la discipline familiale, efface dans l'âme enfantine les notions de hiérarchie, de la mission éducative et du pouvoir paternel »⁴³⁸.

⁴³⁶ «Le rôle des œuvres privées doit se limiter à offrir des rations supplémentaires». Rapport de la séance mensuelle de la Commission des Enfants et des Vieillards, séance du 8 au 9 février 1941, Archives SSAE.

⁴³⁷ Archives SSAE, Rapport de la commission d'Hygiène pour la séance du 31 octobre 1941.

La situation des enfants est une priorité absolue pour les membres du comité. C'est dans ce cadre que les camps soi-disant « spécialisés » dans « l'hébergement » des plus jeunes internés font l'objet d'observations et de surveillances continues. Dès le mois de mars 1941, l'état de santé des enfants retenus dans le camp d'ARGELÈS est l'objet de fortes critiques suite à la description des troubles observés :

« Anémie des muqueuses chez un grand nombre d'enfants, décoloration presque complète chez un grand nombre, exophtalmie et regard typique des sous-alimentés, carie dentaire, langue chargée chez la totalité des enfants, ganglions sous maxillaires et cervicaux nombreux et gros,(...), rachitisme typique chez un nombre plus grands de petits enfants admis à la Maternité que lors de la dernière visite, impétigos et autres lésions de la peau, trachome chez trois enfants non isolés et non traités, nombreux cas de scolioses, nombreux cas de pyodermie, sous-alimentation évidente ».

Leur transfert sur RIVESALTES n'est qu'une solution insatisfaisante. En effet, les conditions de ce camp ne sont guère adaptées, d'après les membres du comité qui ont pris la peine de s'y déplacer et, parmi eux, le Docteur Joseph WEILL. Sur un rapport de ce dernier, le comité décide que ce camp est impropre à recevoir femmes, enfants et tuberculeux et qu'il faut donc, si les transferts continuent, arrêter toute collaboration ⁴³⁹.

Néanmoins, ces positions fermes sont sans cesse contredites par des propositions de réaménagement des camps concernés pour que les conditions d'accueil et de séjour y soient améliorées. C'est ainsi que la commission des Enfants et des Vieillards, en date des 8 et 9 février 1941, s'attache à proposer deux projets permettant de mieux adapter les conditions quotidiennes d'internement. Le premier consiste à créer à RIVESALTES une « cité d'enfants », c'est-à-dire une pouponnière qui accueillerait mères et enfants, les enfants âgés de 3 à 12 ans et qui comprendrait des jardins d'enfants, des écoles et des réfectoires. De même, des ateliers d'enseignement professionnel seraient installés notamment pour les enfants espagnols dont l'admission dans d'autres départements s'avère difficiles. Pour les enfants âgés de 12 à 16 ans, que la commission évalue à environ 500, une section distincte serait installée à NOÉ, pour effectuer une préparation à l'enseignement professionnel en vue d'une émigration et pour les préparer « *le plus tôt possible à la carrière artisanale qui les attend* » ⁴⁴⁰.

La contradiction permanente dans laquelle les membres du comité pensent et agissent se traduit dans cette tension entre le souci de dénoncer et la volonté d'agir. Il est toujours possible de rétorquer que les projets présentés se situent sans cesse dans l'optique cent fois répétée de préparer la sortie des internés. Mais ils ne manquent pas

⁴³⁸ *Ibidem*, p. 8.

⁴³⁹ C'est surtout le Docteur Joseph WEILL qui est porteur de cette position ferme. En règle générale, il sera souvent isolé dans cette manière de considérer la pertinence de l'interpellation des autorités de Vichy.

⁴⁴⁰ Archives SSAE, Commission du 11 mars 1941, annexe n°3, Rapport de la séance mensuelle de la commission des Enfants et des Vieillards, séance des 8 et 9 février 1941. Participaient à cette commission Miss HOLBECK (Quakers), Andrée SALOMON (OSE), Georges PICARD et M. WRIGHT (Fondation ROCKEFELLER). La plupart des membres de la commission avaient visité les camps d'ARGELÈS et de RIVESALTES.

non plus d'illustrer l'ambiguïté constitutive de l'action humanitaire qui, par pragmatisme, doit assumer les contraintes de l'action⁴⁴¹. À partir de ces propositions, on peut sans conteste souligner que les membres du Comité ont, par le biais de la négociation de « petits arrangements », contribuer à leurs corps défendant au maintien d'un système qui gardera jusqu'au bout son caractère mortifère et destructeur⁴⁴².

Ce jeu d'ombres chinoises connaît une nouvelle ampleur avec l'arrivée d'André JEAN-FAURE comme Inspecteur général des Camps. Nommé Préfet hors-cadre en juin 1941, ce haut fonctionnaire se voit confier la mission d'établir un état des lieux de la situation des camps d'internement. Son constat n'est pas très éloigné de celui fait par les œuvres privées :

« La plupart des camps d'internement sont à l'heure actuelle installés dans des conditions déplorables qui ne sauraient être plus longtemps tolérées sans compromettre la réputation d'humanité de la France »⁴⁴³.

Si les relations avec les directeurs des camps sont souvent empreintes de soupçon réciproque⁴⁴⁴, voire de franche hostilité, le Comité de Nîmes et notamment les membres du comité exécutif ne cessent de faire valoir leur relation avec les autorités qui leur ont si obligeamment permis de mettre en place cette coordination des œuvres. Ces autorités sont d'ailleurs si soucieuses du travail accompli qu'elles exigent d'obtenir un rapport mensuel sur les activités dans les camps ainsi qu'un contact d'un membre du comité avec le ministère tous les quinze jours. Ces contacts sont assurés la plupart du temps par Donald LOWRIE, souvent assisté du Pasteur TOUREILLE. Nul doute que ces visites ne

⁴⁴¹ Cette contradiction n'est pas, loin s'en faut, l'apanage du Comité de NÎMES. Elle traverse, encore et toujours, les interrogations de ceux qui aujourd'hui doivent secourir et assister dans des conditions qui peuvent cautionner des contextes par ailleurs dénoncés. Voir Rony BRAUMAN, *Humanitaire, le dilemme*, Textuel, 1996.

⁴⁴² Certains acteurs de l'époque fustigent sans ménagement ce qu'ils considèrent comme une entreprise ayant largement fait le jeu de la politique de Vichy : « *Personne, personne dans cette assistance polie de gens bien intentionnés, qui eût le courage de secouer l'effet sédatif des termes abstraits, qui tapât du poing sur la table, qui criât à plein voix, comme on crie sur la grande route, assailli par des brigands : Ce n'est pas à exister dans les camps qu'il faut aider, c'est l'existence des camps qu'il faut combattre, nom de Dieu !* » crie Nina GOURFINKEL, *L'Autre Patrie*, Seuil, 1946, p. 216.

⁴⁴³ Cité par Denis PESCHANSKI, *La France des Camps*, p. 212.

⁴⁴⁴ À RIVESALTES, la nouvelle direction du camp accueille fraîchement les délégués des œuvres et précise qu'une nouvelle méthode est en train de se mettre en place, qui lui laisse l'entière responsabilité de ce qui se passe à l'intérieur du camp. Pas question de faire appel aux organisations privées, à part pour constituer des stocks afin de « *les dépanner occasionnellement* » ; toute aide ne doit être fournie que sur la demande expresse de la direction du camp et « *d'une façon générale, elle entendait en user selon son bon vouloir et (...) elle craignait une entrave à la discipline (...) du fait que les représentants des organisations n'étaient pas rémunérées par elle* ». Archives SSAE, Annexe 3, Commission Enfants et Vieillards. De leur côté, les différents rapports émis par les commissions relevant du Comité ne cessent de dénoncer la responsabilité de l'administration des camps dans la mauvaise répartition de la nourriture et des besoins matériels des internés, les accusant d'être à l'origine de la situation de sous-alimentation gravissime imposée à ces mêmes internés. Les relations sont parfois si tendues que le comité examine la possibilité de continuer ou non à intervenir dans certains camps. Seuls, les Quakers estiment devoir apporter leur aide sans trop s'attacher à l'administration. Archives SSAE, séance du 11 mars 1941.

confortent un sentiment d'importance et, par là même, justifient un légalisme sans réserve qui fera bien souvent s'opposer les propos tenus au sein du comité et ceux qui sont fort poliment développés auprès des instances officielles.

La réunion tenue le 31 octobre 1941 en présence d'André JEAN-FAURE illustre bien cette situation :

« Les améliorations immédiates suscitées par le passage de M. JEAN-FAURE nous prouvent qu'un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire des camps » déclare Donald LOWRIE en ouvrant la séance, et de rappeler que « toutes (les) organisations sont prêtes à seconder les pouvoirs publics, auxquels le concours et la loyauté du Comité de Coordination sont acquis ».

Ces conversations de bon ton, qui en rajoutent parfois dans l'euphémisme, ne s'adressent pas exclusivement à un cercle mondain. L'Inspecteur Général des camps tente réellement d'apporter une amélioration à la situation et il ne minore pas l'importance du travail à entreprendre pour y parvenir. Après avoir effectué une tournée dans quasiment l'ensemble des camps d'internement – y compris en Afrique du Nord – il a une analyse qui diverge assez peu de celle du Comité, même si les explications sur les origines des pénuries diverses sont différentes. Comme le veut le discours officiel, la pénurie, et notamment celle concernant le ravitaillement, est due aux difficultés d'approvisionnement liées aux restrictions qui s'imposent à tous. Si les internés sont mal ravitaillés, c'est parce que toute la France a faim⁴⁴⁵. Une façon comme une autre de clore le débat !

La priorité de l'Inspecteur général des camps reste de s'appuyer sur les organisations privées pour d'améliorer et rendre acceptable la vie à l'intérieur des camps. Pour les œuvres, dans leur grande majorité, il s'agit que cette amélioration soit réelle mais surtout temporaire puisque tous leurs efforts tendent à proposer des alternatives permettant de faire sortir les internés.

Un dialogue de sourds – poli certes – se met en place. Le comité multiplie les propositions. En février 1941, une longue note est adressée au ministre de l'Intérieur. Chaque rubrique y est soigneusement développée afin de mettre en lumière les solutions proposées. Solutions parmi lesquelles on peut noter : libération pour les mères et les enfants âgés de moins de 14 ans, les œuvres d'assistance s'engageant à assurer leur entretien afin qu'elles ne soient plus à la charge de la collectivité nationale ; libération pour les vieillards qui seraient pris en charge par leurs familles lorsque celles-ci présenteraient les garanties financières ou, dans le cas contraire, par les organisations privées. Autres propositions : une commission de criblage systématique dans chacun des camps pour favoriser les libérations ; une réadaptation professionnelle des internés en vue de leur émigration et la facilitation de l'obtention des visas qui, n'étant valables qu'un mois et renouvelables seulement pour huit jours, sont souvent caduques du fait de lenteurs administratives dénoncées.

⁴⁴⁵ « Il n'est pas possible, en raison des difficultés générales du ravitaillement, d'assurer pour les camps une alimentation normale que la population française libre est incapable de se ménager ». Lettre de JEAN FAURE au Président du Comité de coordination pour l'Assistance dans les camps en date du 4 février 1942. Ce courrier fait suite à un entretien qui s'était déroulé le 19 janvier, au cours duquel les membres du comité avaient une nouvelle fois tiré la sonnette d'alarme sur la situation de famine sévissant à l'intérieur des camps d'internement.

2. Faire sortir des camps à tout prix.

Si, pour la plupart des internés, le temps semble figé dans l'espace clos du camp, certains mouvements s'opèrent qui rythment les allées et venues et gonflent ou dépriment le chiffre de la population retenue derrière des barbelés. Ces mouvements peuvent concerner de simples transferts vers d'autres camps, lorsque ceux-ci vont se « spécialiser », ou des sorties temporaires comme des « congés maladie » nécessitant un séjour dans un hôpital ou un repos permettant, par exemple, une alimentation plus roborative. La procédure à suivre s'alourdit de telle manière que peu d'internés peuvent en bénéficier. Il faut en effet faire établir une enquête sur « papier timbré ». Cette enquête doit être adressée au Préfet avec un certificat médical, un certificat de garantie attestant que le malade pourra subsister par ses propres moyens et un certificat d'autorisation de résidence délivré par la Préfecture du département de destination. La lourdeur de la procédure, comme les vérifications tatillonnes et redoublées à chaque étape, allongent tellement les délais que certains malades décéderont avant que la mécanique administrative n'ait fini de jouer. La complexité des démarches multiplie les possibilités d'erreur ; des dossiers dûment complétés se perdent. Tout alors est à refaire.

Dans ce contexte, l'objectif des œuvres est de faire libérer définitivement les internés afin de les soustraire au régime de contrainte et de famine qui leur est imposé. La première difficulté réside dans le caractère individuel et personnalisé exigé par Vichy pour toute demande de libération. Il n'est pas question en effet d'autoriser des libérations « *en masse* », entre autre pour éviter la présence « *de groupes d'étrangers dans les villes* » ; en revanche, les demandes de libération individuelle peuvent être étudiées⁴⁴⁶. Pour obtenir une libération, l'interné doit se soumettre à « *une enquête de moralité* », obtenir un certificat d'hébergement du maire de la commune choisie et prouver qu'il peut subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches. On peut noter d'emblée que cette démarche présente un certain nombre d'obstacles, notamment pour obtenir une autorisation de résidence sur une commune, dans un contexte général peu enclin à l'accueil d'étrangers.

Pour les organisations regroupées dans le Comité de NÎMES, la difficulté majeure à laquelle les internés se heurtent réside dans l'absence de ressources et de solidarité familiale. Dès le mois d'avril 1941, un fonds général de garantie est à l'étude en vue de pallier la carence de ressources des internés éligibles. L'avancée du projet est néanmoins freinée par le retard mis par Vichy à préciser les critères retenus pour que ces demandes soient acceptées⁴⁴⁷. Les œuvres d'assistance décident donc, en attendant, de se communiquer entre elles des informations sur les procédures qu'elles ont utilisées pour obtenir des libérations. C'est Marcelle TRILLAT qui est chargée, au nom du Comité, de centraliser et diffuser les manières de faire de chacun. Outre le flou entretenu par Vichy sur les critères requis et tous les aléas liés au caractère arbitraire de la procédure, une autre difficulté attend le Comité. Le montant exigé pour les garanties ne cesse d'augmenter et devient variable selon les départements. Si bien que les prévisions

⁴⁴⁶ Archives SSAE, réunion du Comité de Nîmes du 11 mars 1941.

⁴⁴⁷ Archives SSAE, réunion du Comité de Nîmes du 17 avril 1941.

budgetaires sont difficiles à organiser. Ainsi, les libérations définitives resteront limitées alors qu'elles représentent pour les internés le moyen le plus sûr de rompre avec le monde des camps⁴⁴⁸.

La limitation tiendra au fait que les possibilités ouvertes en 1941 se réduisent au cours des mois. Comme pour l'émigration, la perspective entretenue par Vichy de vider les camps et de faire partir les « indésirables » s'oriente vers le maintien d'une assignation à résidence forcée dans les camps, dans des conditions de plus en plus insupportables. La spirale collaborationniste de Vichy, dans laquelle les internés vont se trouver impitoyablement broyés, se met en marche. Les membres du Comité de NÎMES ne peuvent que constater, aux premiers jours de 1942, que les libérations définitives sont devenues impossibles pour les adultes, sauf en cas de maladie, et bien que ce critère reste amplement formel. Seuls les enfants semblent encore pouvoir bénéficier de quelques mesures de clémence. Aussi la priorité est-elle immédiatement donnée à l'accélération de la libération d'un maximum d'entre eux. Cette mission est l'affaire de quelques organisations particulièrement actives comme l'Oeuvre de Secours aux Enfants (OSE) qui, en lien avec les Quakers, la Croix-Rouge polonaise et le Secours Suisse va réussir à faire sortir des centaines d'enfants. C'est notamment sur le camp de RIVESALTES que les efforts se focalisent. Dans sa séance du 14 janvier 1942, la commission des Libérations souligne l'effort mené pour la libération d'enfants qui ont été envoyés à la colonie de PALAVAS, dans les maisons d'accueil de Haute Vienne ou dans la Creuse. « *D'autre part, tous les enfants tchécoslovaques encore internés à RIVESALTES ont été libérés et conduits à la maison Chrétienne de VENGE* »⁴⁴⁹. Au fur et à mesure des départs, les participants ne peuvent que se féliciter du nombre toujours décroissant d'enfants retenus dans les camps⁴⁵⁰. Chacune des œuvres ou personnes recevant les enfants se voit verser une allocation d'un montant journalier de 6,50 F pour ceux qui sont âgés de moins de 14 ans et de 11,50 F pour les autres. Mais la possibilité d'extraire les enfants et adolescents des camps a un autre coût : celui pour les parents, bien souvent la mère, d'accepter la séparation. Les déchirements occasionnés par une telle décision sont au cœur des préoccupations. Pour autant, tous considèrent que le maintien des enfants dans les camps est aussi un « enjeu moral », les enfants risquant « *d'être perdus pour la société* » si leur séjour se prolongeait dans un tel milieu. Quelques mois plus tard, l'enjeu de la sortie des camps dépassera ces considérations bienséantes pour devenir une question de vie ou de mort.

« On dit que le meilleur moyen d'améliorer la situation des internés dans les camps c'est de les en faire sortir. Si cela est vrai, il faut reconnaître que le moyen le plus sûr d'arriver à ce résultat est l'émigration de tous les internés qui ont une

⁴⁴⁸ Claude LAHARIE dénombre 1.710 libérations à GURS, ce qui représente 7,8% de l'ensemble des sorties. Sur l'ensemble des libérés, il note qu'aucun d'entre eux n'est revenu au camp et qu'on peut envisager comme probable le fait qu'ils aient pu échapper pour la plupart aux rafles et à la déportation, Claude LAHARIE, *Op. cit.*, pp. 232-233.

⁴⁴⁹ Archives SSAE, séance du 14 janvier 1942, rapport de la Commission des Libérations. Voir aussi Renée POZNANSKI, *Op. cit.*, p. 238.

⁴⁵⁰ Ils sont 940 en février 1942, 529 en mai et 441 en juin.

chance d'être admis dans un pays hors d'Europe »⁴⁵¹ .

Créée en juin 1941, la commission Émigration se met en place suite aux difficultés de toutes sortes qui s'accumulent pour quitter le sol français. La première d'entre elles est de coordonner les différentes opérations nécessaires au montage complet d'un dossier d'émigration.

Jusqu'en juillet 1941, date à laquelle les États-Unis révisent leur politique de délivrance des visas, la plupart des dossiers d'émigration concernent des départs outre-Atlantique s'effectuant souvent par LISBONNE. Il est alors nécessaire d'obtenir, outre le visa d'entrée aux États-Unis, celui de sortie de France, ainsi que ceux de transit pour traverser l'Espagne puis le Portugal. Ces différents visas n'ayant qu'une durée limitée de validité, l'attente de l'un pouvait rendre périmés ceux déjà obtenus. « *Tout ceci tournait vite au cauchemar* »⁴⁵² . Dans sa note adressée au ministère de l'Intérieur en février 1941, le Comité de coordination sollicite la possibilité d'étendre de un à six mois la validité des visas de sortie et d'autoriser les préfets à prolonger ces visas avec le minimum de formalités « *dans le cas de retards dus aux démarches de consulaires de un ou plusieurs mois* »⁴⁵³ .

Dans ce parcours, le SSAE se charge de recueillir les informations officielles et officieuses concernant les procédures et les critères à remplir pour émigrer. Pour cela, les correspondances avec l'IMS de NEW YORK se révèlent précieuses. Ruth LARNED et George WARREN ne cessent de transmettre à leurs homologues françaises toutes les informations qu'ils rassemblent grâce aux contacts réguliers avec les autorités américaines. George WARREN est en lien avec tous les comités préparant les demandes de visas américains avant qu'elles ne soient présentées au « *President's Advisor Committee* », organisme semi-officiel dont les membres sont nommés par le Président ROOSEVELT pour étudier les dossiers avant leur passage aux Affaires Étrangères⁴⁵⁴ . Le Président de l'IMS new-yorkais a aussi des liens d'amitié avec Varian FRY, personnage qui va jouer un rôle déterminant pour nombre de ceux qui souhaitent émigrer vers les États-Unis.

Varian FRY débarque à MARSEILLE le 13 août 1940 et il a tôt fait d'être repéré par les autorités françaises comme un personnage encombrant, voire suspect. Dès le renouvellement de son premier visa d'entrée, il sollicite la possibilité d'aller et venir en Espagne et au Portugal. Il veut en effet, avec la mise en place du Centre Américain de Secours, faciliter l'émigration des artistes et des intellectuels⁴⁵⁵ . Il s'agit d'établir les démarches nécessaires à l'obtention de visas d'entrée aux USA, d'aider financièrement, de façon régulière ou exceptionnelle, des intellectuels « *en danger, sans considération de*

⁴⁵¹ Archives SSAE, *commission Émigration*.

⁴⁵² Entretien avec Lucienne MOURGUES, assistante sociale au bureau SSAE de MARSEILLE qui se chargeait de ces dossiers. Un roman retrace le parcours de ces combattants de l'émigration : Anna SEGHERS, *Transit*, Alinéa, Aix-en-Provence, 1983.

⁴⁵³ Archives SSAE, «Notes pour Monsieur le ministre de l'Intérieur, Vichy, au sujet des camps d'internement », février 1941, annexe 2 du compte rendu des séances tenues à NÎMES les 11 et 12 février 1941, p. 5.

⁴⁵⁴ Archives MAE, Série Guerre 1939-1945 Vichy, sous série C, Vichy État Français, dossier n°64.

race, de nationalité, de religion », de consentir des prêts pour couvrir les frais de voyages. Dans un rapport adressé à Vichy en juillet 1941, Varian FRY indique que 1.900 personnes ont été reçues au Centre depuis son ouverture, que 800 ont été aidées par les Comités américains représentés par le Centre pour obtenir des visas, que 600 sont aidées financièrement et que plusieurs centaines de paquets ont été envoyées dans les camps ⁴⁵⁶. Cette activité soutenue par un « *Comité de patronage* » prestigieux ⁴⁵⁷, ne permettra cependant pas au CAS de faire partie des organisations intégrant le Comité de NÎMES. La personnalité bouillonnante de Varian FRY dérange, jusque dans les rangs des autorités américaines et des autres comités présents en France. On le soupçonne de prendre de trop grandes libertés avec la loi et d'utiliser tous les moyens pour faire partir les « protégés » du CAS. Ceci ne tarde pas à marginaliser le centre et son principal responsable. Néanmoins, ce dernier jouit aussi d'un certain crédit et d'une protection qui empêchent de s'en débarrasser trop vite. Comme s'il sentait l'urgence d'agir et le court délai que lui octroie ce mélange de surveillance et de prudence des autorités tant vichystes qu'américaines, Varian FRY n'a de cesse de multiplier les démarches, d'accélérer les procédures et les départs par tous les moyens. Il sera néanmoins rappelé aux États-Unis où il connaîtra une quasi disgrâce, ce qui ne l'empêchera guère de continuer à militer inlassablement pour que les portes du continent américain s'ouvrent de façon plus large et pour sensibiliser l'opinion au « *massacre des juifs* » ⁴⁵⁸.

En mai 1941, le nombre de visas obtenus pour le Portugal diminue. En revanche, le montant des cautions sollicitées pour obtenir ces visas ne cesse d'augmenter de façon vertigineuse. De nouveaux sauf-conduits sont créés et de nouvelles barrières se dressent. Ces barrières ne viennent pas immédiatement des autorités françaises qui, dans les premiers mois de l'Occupation, voient plutôt d'un bon œil le départ définitif des « indésirables » de toute sorte. Mais, le 1^{er} juillet 1941, ce sont les États-Unis qui mettent un coup d'arrêt brutal à la délivrance de visas d'entrée. Cette décision provoque le découragement des œuvres mobilisées dans l'aide à l'émigration, et le désespoir des candidats au départ. Pour certaines nationalités, des quotas « *ouverts* » ⁴⁵⁹ avaient en effet permis d'espérer, même après de longues et fastidieuses procédures, l'obtention d'un visa en répondant à des critères déjà particulièrement stricts – à savoir : obtention d'un visa, possession d'un *affidavit* financier datant de moins d'un an donné par un citoyen américain ou par un étranger y résidant après une entrée légale dans le pays et en voie

⁴⁵⁵ Le Centre Américain de Secours représente en France plusieurs comités américains : le Museum of Modern Art, l'Emergency Rescue Committee, l'International Relief Association, le New York Resettlement Found, le New School of Social Research, la Fondation Rockefeller et la Carnegie Corporation.

⁴⁵⁶ Archives MAE, série Guerre 1939-1945, Vichy, sous-série B, Amérique, n°64 Bienfaisance et associations charitables. Varian FRY précisera dans ses mémoires que le Centre américain de secours aurait aidé, pendant la première année de son action, un millier de personnes à « *s'évader* ». Voir Varian FRY, *La Liste noire*, Plon, 1999, p. 202.

⁴⁵⁷ On y trouve entre autres François CHARLES-ROUX, la toujours active Comtesse PASTRE, Françoise ROSAY, Georges DUHAMEL, Pablo CASALS, André GIDE, André MAILLOL, Henri MATISSE...

⁴⁵⁸ Titre d'un article qu'il publiera à son retour aux USA.

de prendre la nationalité américaine (ceci constituant une garantie morale et politique que le futur immigrant n'est l'agent d'aucun gouvernement étranger et qu'il n'aura aucune activité contraire aux intérêts américains). Pour parachever ce parcours, les consulats se mettent rapidement à exiger que les candidats à l'émigration prouvent que le voyage à destination des États-Unis a bien été payé.

À compter du 1^{er} juillet 1941, les quotas « *ouverts* » sont supprimés et la délivrance de visas ne peut être faite, quelle que soit la nationalité, qu'après examen préalable et autorisation du Département d'État à WASHINGTON. Dès l'arrivée de l'autorisation au Consulat, les intéressés sont convoqués pour un examen « définitif » par le Consul. Ce n'est qu'à la suite des deux avis favorables que la demande formelle de visa peut être établie en fournissant la preuve que les visas de sortie et de transit peuvent être produits⁴⁶⁰. Cette nouvelle procédure est un véritable cauchemar pour toutes les organisations qui, au sein du Comité de NÎMES, mettaient tous leurs espoirs dans la possibilité de faire émigrer une partie des internés ayant des garants aux États-Unis. La crainte principale concerne la réduction drastique du nombre de visas accordés, du fait de l'autorisation préalable de WASHINGTON.

En octobre 1941, soit quelques mois après l'application de cette nouvelle réglementation, la commission Émigration tire un bilan qui se veut résolument optimiste :

« les visas accordés en juillet et en août au compte-gouttes ont commencé à arriver en septembre par 10 à 15 par jour et fin octobre plusieurs dizaines. On peut dire que 80% des personnes quittant l'Europe se dirige vers les États-Unis »

⁴⁶¹

D'après cette même commission, 7.000 personnes ont pu émigrer vers l'Amérique du Nord depuis l'armistice, et quelques centaines atteindre le Mexique ; un millier environ se trouveraient à CUBA, 2 à 300 à SAINT-DOMINGUE, un millier en Amérique du Sud ou Centrale et une centaine à SHANGAÏ.

Les moyens de transport souffrent de la pénurie⁴⁶², le coût du voyage ralentit les

⁴⁵⁹ Les quotas « *ouverts* » concernaient les nationalités suivantes : les Belges, Français, Hollandais, Luxembourgeois, Italiens, Suisses. Pour les Allemands, Autrichiens, Polonais, Tchécoslovaques, Espagnols et Russes, les dossiers pouvaient être constitués mais les visas n'étaient délivrés qu'au fur et à mesure que des numéros d'ordre étaient rendus disponibles au Consulat. Fin janvier 1941, le bureau SSAE de MARSEILLE notait que pour certaines autres nationalités les délais d'attente étaient les suivants : un an pour les Yougoslaves, moins d'un an pour les Roumains, trois ans pour les Hongrois.

⁴⁶⁰ Archives SSAE, « Note établie par le Consulat (américain) de MARSEILLE en date du 30 juin 1941 » adressé au SSAE qui, dans la foulée, établira une notice explicative à destination de l'ensemble des œuvres concernées et des candidats en cours de demande d'émigration qui voient par là-même tous leurs efforts précédents rendus vains, puisqu'il leur faut se plier à la nouvelle procédure.

⁴⁶¹ Archives SSAE, *commission Émigration, octobre 1941*.

⁴⁶² « Trois ou quatre paquebots américains, une dizaine de bateaux portugais et espagnols, plusieurs cargos munis d'installations de fortune pour recevoir une cargaison humaine – voici toute la flotte qui peut être utilisée par les émigrants. On ne voit pas d'où pourrait venir l'amélioration de cette situation ; elle ne peut qu'empirer. » Archives SSAE, Comité de Nîmes, rapport de la commission d'Émigration pour le mois d'octobre 1941, p. 2.

départs. Ceux qui peuvent bénéficier des prix obtenus par la HICEM voient les prix de passage augmenter de façon régulière. Ils sont néanmoins plus chanceux que les émigrants obligés d'acheter leurs billets aux bureaux de voyages où ils se voient appliquer un surcoût de 50%⁴⁶³. L'augmentation des tarifs est une véritable plaie pour les internés, qui sont aussi les plus indigents des émigrants. Il leur faut, plus que les autres, résoudre l'équation tragique permettant de réunir les fonds et, dans les mêmes délais, d'obtenir les différents visas ; équation insoluble pour un grand nombre d'entre eux malgré les efforts déployés puisqu'il faut souvent recommencer la spirale absurde dès que l'un des éléments manque à l'appel. « *Beaucoup d'efforts, peu de résultats* » se lamentent les membres du Comité – tout prompts, néanmoins, à déceler une nouvelle impulsion et un nouvel espoir grâce à la mobilisation et « *à la bienveillance des autorités qui facilitent maintenant notre tâche en nous permettant d'agir avec plus de sûreté et de rapidité* ». Preuve de cet élan, « *196 réfugiés se trouvant au Maroc dont (sic) plusieurs camps nord-africains et 138 expédiés de MARSEILLE dont 12 du Camp des Milles* » ont pu être acheminés. Autre victoire : « *une cinquantaine d'internés provenant de différents pays est partie directement pour LISBONNE. Citons également le transfert de 12 femmes de GURS à BOMPART* ». Chiffres dérisoires au regard des milliers d'internés dans l'attente de leur départ, mais gigantesques compte tenu des difficultés quasi insurmontables du parcours.

Dans le camp de GURS, par exemple, ce sont en tout 1.940 internés qui ont pu rejoindre les centres d'émigration situés à MARSEILLE⁴⁶⁴. Pour les hommes, c'est le camp des MILLES qui sert d'antichambre à l'embarquement ; pour les femmes et les enfants, les hôtels BOMPART et TERMINUS des PORTS puis du LEVANT⁴⁶⁵. Les efforts conjugués de la HICEM, représentée à GURS par Siegbert PLASTERECK, et de Varian FRY à MARSEILLE, qui constituent les dossiers, recueillent les fonds ou les promesses de garanties permettent de faire avancer les dossiers. Afin de faciliter et accélérer les procédures, le SSAE est parfois sollicité pour tenter de récupérer des papiers officiels. Par ses liens avec l'IMS à NEW YORK, il peut aussi obtenir une relance des garants ou réactualiser une situation qui, du fait de cette succession de démarches, ne correspond plus à la présentation initiale qui avait été faite.

Devant l'augmentation constante du nombre d'émigrants en attente d'un bateau pour traverser l'Atlantique, les autorités portugaises commencent elles aussi à limiter l'octroi

⁴⁶³ À la fin de l'année 1941, le prix moyen d'un passage est passé de 80 à 500\$.

⁴⁶⁴ Claude LAHARIE, *Op. cit.*, p. 225.

⁴⁶⁵ Camp d'internement sous commandement militaire de septembre 1939 à la fin de l'année 1940, le camp des Milles, près d'Aix-en-Provence, devient un camp de transit pour les hommes étrangers en voie d'émigration. Durant l'été 1942, la vocation du camp se modifie. Il devient le lieu de rassemblement de tous les détachés dans les Groupements de Travailleurs Étrangers de la région, ainsi que des femmes et enfants retenus dans les hôtels Bompard et du Levant à Marseille, centres homologues à celui des Milles pour les femmes en attente d'émigration. Après une «sélection» sur place de la situation des personnes regroupées, les premières déportations vers DRANCY commencent le 12 août 1942. Sur l'histoire du camp des Milles, on se reportera à l'ouvrage d'André FONTAINE, *Un camp de concentration à Aix-en-Provence ? Le camp d'étrangers des Milles, 1939-1943*, Édisud, Aix-en-Provence, 1989.

des visas de transit. La présence d'une « foule » d'étrangers, remplissant tous les hôtels et passant, contre leur gré, des jours et des semaines dans l'attente de leur embarquement, crée un « *problème d'ordre public* », allongeant une longue chaîne de rejet et d'ostracisme. Certains transitent par CASABLANCA. Ils sont souvent débarqués et acheminés dans des camps où ils sont consignés en attendant leur départ transocéanique. La persistance du conflit armé avec la Grande-Bretagne, puis l'entrée en guerre des États-Unis fin 1941, augmentent de façon considérable les risques de la traversée. L'objectif premier du Comité de NÎMES consistant à faire émigrer le maximum d'internés devient alors inaccessible.

Lorsque le Docteur KRAMMER prépare sa tournée dans les camps d'internement français, Suzanne FERRIÈRE lui propose de rédiger une série de *mémentos* pour lui permettre de se faire une idée préalable de la situation. Pour cela, elle se met en contact épistolaire avec Marcelle TRILLAT. Cette dernière lui signale qu'une rencontre est absolument indispensable entre le Docteur KRAMMER et un jeune abbé « *qui a plein d'idées pour faire sortir les internés des camps* ». Ce prêtre n'est autre que l'Abbé GLASBERG dont la présence active en faveur des réfugiés de toutes nationalités et de toutes religions est déjà bien connue et diversement appréciée dans les paroisses lyonnaises. Créateur des Amitiés Chrétiennes, l'Abbé est un militant inlassable de la solidarité œcuménique⁴⁶⁶. Il ne met guère de temps à comprendre qu'un séjour prolongé au sein des camps n'est pas une solution acceptable.

Au cours des séances des 2 et 3 décembre 1941, les membres du Comité de NÎMES prennent connaissance du projet d'ouverture de centres d'accueil. L'idée, précise le rapport, « *a été conçue au début de l'été 1941 par trois travailleurs sociaux s'occupant tout particulièrement du problème des centres d'hébergement* »⁴⁶⁷. Le projet reçoit l'appui du Cardinal GERLIER, Archevêque de LYON, qui accepte de le présenter et de négocier les autorisations nécessaires avec les autorités locales – préfecture et communes – dans un premier temps. Six mois sont nécessaires pour faire avancer le dossier et obtenir les garanties permettant de passer à une autre étape tout aussi délicate : l'autorisation de Vichy. Là encore, le soutien et l'intercession du Cardinal GERLIER permettent de faire avancer la demande. Un accord de principe est obtenu pour la création d'une Direction des Centres d'Accueil (DAC). L'équipe de direction, qui comprend les trois initiateurs du projet, s'adjoint la collaboration du SSAE et, notamment, celle de l'équipe d'Entraide et de Service Social travaillant sous son égide à GURS. L'objectif de la DAC est de créer, sous les auspices de Vichy et du cardinal GERLIER, un centre d'accueil dans chaque département. Pour le moment, le premier centre est installé à CHANSAYE-PAR-POULE dans le département du Rhône. La maison, repérée bien avant l'obtention de toutes les autorisations, a l'avantage d'être à bonne distance de LYON – ni trop près, ni trop loin – et ne nécessite que quelques réaménagements mineurs, donc peu coûteux.

⁴⁶⁶ « C'était un homme en dehors de toutes les règles. Il était même au-dessus de la religion. C'était un chrétien mais il était dans une sphère encore plus haute. C'était la tolérance, une humanité supérieure. » Entretien avec René NODOT, le 21 mai 1996.

⁴⁶⁷ Les trois "travailleurs sociaux" concernés sont : l'Abbé GLASBERG, Nina GOURFINKEL qui est déléguée du Comité d'Assistance à la population juive frappée par la guerre (RELICO) et le Dr Joseph WEILL de l'Union OSE.

Il faut alors passer à une nouvelle étape et définir qui pourra bénéficier d'un accueil dans ce centre. Un premier choix des futurs hébergés est effectué par l'équipe d'entraide au sein du camp. Cette liste nominative est soumise à la préfecture du Rhône. Une fois agréée, elle est transmise au ministère de l'Intérieur qui, après validation, la transmet à la préfecture de PAU. Celle-ci ordonne une enquête au sein même du camp. À l'issue de cette enquête et après d'inévitables réajustements, la liste repart de PAU à Vichy, retourne à PAU après paraphe définitif du ministre de l'Intérieur. La Préfecture (après tout de même un dernier contrôle !) donne alors le feu vert pour organiser le premier convoi. Celui-ci quitte le camp le 25 novembre 1941.

Le premier choix d'internés susceptibles de devenir des hébergés a fait auparavant l'objet de longues tractations entre l'équipe de la Direction des Centres d'Accueil et celle d'Entraide et de Service Social. Les critères retenus ne sont plus ceux des libérations, qui visaient essentiellement des catégories de population particulièrement fragiles : vieillards, enfants, malades... Pour le centre d'Accueil de la ROCHE D'AJOUX, le choix initial est clair :

« Notre but est non point de faire des asiles de vieillards ou d'incurables, mais de sauver pour la vie des êtres sains, socialement utiles et présentant une valeur humaine et morale certaine. Nous cherchons à les replacer dans des conditions d'existence normales, à les remettre au travail et à rétablir, dans la mesure du possible, la vie de famille des couples séparés »⁴⁶⁸.

Initialement, le choix portait sur des hommes et des femmes âgés de 25 à 45 ans, de toute nationalité et de toute confession. Pour assurer le financement du centre, l'Abbé GLASBERG met en place un système ingénieux à propos duquel il ne tolérera aucune exception. Pour assurer « l'autarcie économique », deux tiers des hébergés sont accueillis gratuitement ; quant au dernier tiers, il est recruté parmi ceux qui peuvent payer une pension, pension calculée de façon à couvrir la totalité du budget⁴⁶⁹. Ainsi, un pensionnaire payant rétribue en fait la pension de trois personnes – ce qui conduira à accepter la présence de personnes plus âgées que celles qui étaient initialement concernées, afin de trouver des pensionnaires solvables. Qui plus est, la pension doit être versée pour une année entière⁴⁷⁰. Ce système ingénieux et vis-à-vis duquel aucune exception ne sera tolérée par Alexandre GLASBERG (ainsi que l'atteste la correspondance abondante avec Ninon HAÏT) permet d'assurer une autonomie financière au fonctionnement du Centre. La Commission Centrale des Camps des Œuvres Israélites versera une aide de démarrage de 50.000 francs.

Les autorités préfectorales, tout comme celles de Vichy, considèrent que les internés se rendant à CHANSAYE ne sont pas des internés libérés mais simplement transférés.

⁴⁶⁸ Archives SSAE, « Rapport présenté au Comité de Coordination pour l'Assistance dans les Camps à la séance des 2 et 3 décembre 1941 à NÎMES », rapport daté du 30 novembre 1941, p. 2.

⁴⁶⁹ L'Abbé ajoute dans son rapport, non sans quelque malice : « Cette conception nous l'avons trouvée dans les paroles de l'Évangile : 'Bienheureux ceux qui ont faim et soif, parce qu'ils seront rassasiés... Malheureux les riches parce que tout leur sera enlevé...' » Et de préciser que le versement d'une pension ne confère au payant aucun avantage particulier.

⁴⁷⁰ D'un montant de 2.500 francs mensuels, il était exigé le versement d'une somme de 30.000 francs.

Aussi des garanties sont-elles exigées. Dans une note adressée au Cardinal GERLIER, le ministère de l'Intérieur rappelle que la création du Centre est soumise aux conditions suivantes :

« Le centre est placé sous l'entière et personnelle responsabilité des dirigeants, les pièces d'identité et cartes d'alimentations seront retirés par les administrateurs, de fréquents appels de jour et de nuit seront effectués, toute évasion devra être signalée à la Préfecture »⁴⁷¹.

L'examen du règlement intérieur traduit ce souci de rassurer les autorités sur la nature quasi disciplinaire du centre. En fait, pour l'équipe sur place, la préoccupation majeure reste de faire fonctionner avec les moyens impartis une collectivité constituée de personnes ayant vécues à la limite de l'humain durant des mois entiers.

Les 52 internés⁴⁷² qui font partie du premier convoi peuvent très vite apprécier la spécificité des conditions matérielles et morales d'hébergement dans le centre d'accueil – même si se réadapter à une vie plus « normale » ne va pas toujours de soi. C'est le constat que fait Nina GOURFINKEL qui fait partie de l'équipe d'accueil. Elle écrit à Ninon HAÏT dans les premiers jours après l'arrivée des naufragés de GURS :

« Je vous écrirai longuement mes impressions. Elles sont très mêlées. Mais le côté positif dépasse de loin mes espérances, il y a de quoi sauver. Ça tient, ce sont des êtres humains. Je ferai tout mon possible pour raffermir leur foi dans la vie. Je suis rassurée et néanmoins très troublée. Enfin!... »⁴⁷³.

Forte de ce qu'elle considère comme un pas décisif dans son projet de faire sortir le plus grand nombre possible d'internés, l'équipe de l'Abbé GLASBERG ne s'arrête pas là. L'élan est donné en vue de développer l'ouverture des centres d'accueil. À peine celui de CHANSAYE est-il ouvert qu'une autre maison est en vue, à DIÉ. D'autres départs se préparent, avec le sentiment d'une bataille à gagner contre le temps. Non que les différents protagonistes de ces opérations de sauvetage aient une quelconque prémonition du drame qui se prépare ; mais l'urgence est là, dans cette famine et ce désespoir qui envahissent tous les interstices de la vie dans les camps.

Avec le cumul de solutions patiemment et laborieusement construites par les œuvres d'assistance, le projet d'en finir avec l'internement semble accessible – en dépit des mille et une difficultés administratives et des obstacles en tout genre dressés par VICHY. L'équipe d'Entraide et de Service social du camp de GURS va peu à peu glisser de l'espace contraint et étouffant du camp béarnais à la semi-liberté des centres d'accueil. C'est David DONOFF qui, le premier, quittera GURS pour accompagner le premier convoi d'internés vers CHANSAYE et pour travailler plus tard auprès de l'Abbé GLASBERG. Ses

⁴⁷¹ *Courrier de la Préfecture du Rhône, 1^{ère} Division, 3^{ème} Bureau, Dossier spécial N°1904, au cardinal GERLIER, le 13 septembre 1941.*

⁴⁷² La composition du groupe est la suivante : 30 sont israélites, 3 catholiques et 6 protestants. On compte 27 Allemands, 9 ex-Autrichiens, 4 Polonais. Dans les professions identifiées, on note la présence répartie de façon équitable de commerçants, de carrières sanitaires (infirmières ou médecins), d'artistes peintres et de secrétaires. Les causes notifiées du transfert sont : amaigrissement, cardiopathie, vieillesse... Hanna SCHRAMM fait partie de ce premier convoi.

⁴⁷³ *Archives SSAE, lettre de Nina GOURFINKEL à Ninon HAÏT du 2 décembre 1941.*

prises de risque répétées pour faire passer du courrier clandestinement, voire pour préparer ou soutenir des évasions, pèsent sur les relations de l'équipe d'entraide et la direction du camp⁴⁷⁴. Marcelle TRILLAT peste quelque peu contre l'Abbé qui lui ravit un des meilleurs éléments de l'équipe et dont elle sait qu'il sera difficile à remplacer. Mais elle ne peut empêcher le mouvement qui s'amorce⁴⁷⁵. Renée LANG, quant à elle, est bien partie de GURS mais pour être mise à disposition par le SSAE à RIVESALTES en vue d'ouvrir les premiers jardins d'enfants. Peu à peu, c'est toute la base de l'équipe qui se désagrège. Ninon HAÏT reste mais les tensions avec la direction, qui vont croissantes, et le sentiment d'une grande lassitude lui font envisager dès les premiers départs des internés vers les centres d'accueil que, pour elle aussi, le temps est peut être venu de s'arracher à cette terre et à cette vie gluantes :

« Je n'ai pas besoin de vous dire, écrit-elle à Nina GOURFINKEL, que GURS est pour moi l'apprentissage de la vie humaine. Chaque jour marque une étape, sinon agréable, du moins intéressante. GURS offre à ses captifs une vie maussade, sans fantaisie, sans épanouissement ou idéal. Les conditions vitales étant particulièrement anormales, quasi animales que l'être le plus cultivé ou même le plus spiritualisé ne se retrouve plus. Chaque être semble dépouillé de sa forme particulière »⁴⁷⁶.

Ainsi le sentiment d'une destruction lente et certaine n'atteint pas que les internés ; celles et ceux qui ont choisi de partager au plus près la vie des camps ne peuvent y échapper. Leur seule liberté – et combien précieuse ! – est de choisir le jour où ils quitteront le camp et ses barbelés. Ninon HAÏT devra, pour sa part, attendre jusqu'en mai 1942, quelques semaines avant les rafles d'un été terrible.

3. Le choc des rafles et des déportations.

C'est au début de juillet que des accords franco-allemands mettent sur pied une vaste opération visant la livraison aux forces occupantes de milliers de Juifs sur l'ensemble du territoire national⁴⁷⁷. Selon la volonté des interlocuteurs des autorités françaises, ces opérations doivent permettre de marquer un pas décisif dans « une solution définitive de la question juive ». Elles resteront le symbole d'une politique de collaboration dont les rouages, après des mois de négociation, se mettent en marche. Soucieux jusqu'à l'obsession de garder à la France une place privilégiée dans le « Nouvel Ordre Européen », le régime de Vichy, qui a déjà hors de toute pression allemande instauré une politique d'exclusion et de discrimination envers la population juive, franchit le pas en

⁴⁷⁴ Entretien avec Ninon HAÏT, le 17 mars 1996.

⁴⁷⁵ En fait l'équipe a déjà vécu quelques mouvements : Elizabeth HIRSH a quitté définitivement le camp le 26 juillet 1941, suivie par Manou GOMMES en octobre de la même année. David DONOFF part en janvier 1942, suivi en mars par Théo BERNHEIM.

⁴⁷⁶ *Archives SSAE, lettre datée du 23 décembre 1941.*

⁴⁷⁷ Sur le déroulement et le contenu des négociations menées du côté français par René BOUSQUET, Secrétaire général de la police depuis avril 1942, on se reportera à l'ouvrage de Serge KLARSFELD, *Vichy-Auschwitz, le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France – 1942*, Fayard, 1983.

collaborant à une politique de répression, antichambre de l'extermination.

La préparation des rafles de l'été 1942, qui doivent « procurer » à l'occupant les milliers de Juifs réclamés, va incarner la logique contradictoire de Vichy : assurer souverainement des actions de police à l'encontre d'une population civile, tout en essayant d'atténuer auprès de l'opinion publique l'impact négatif provoqué par la participation française à des opérations de répression. Le débat sera vite tranché. Le 2 juillet, René BOUSQUET prend l'engagement de livrer 10.000 Juifs en zone libre et le double en région parisienne. Les Juifs français sont officiellement épargnés⁴⁷⁸. L'engagement pris au cours de ces négociations est entériné par les plus hauts personnages de l'État français : Philippe PÉTAIN et Pierre LAVAL. Lors d'une nouvelle conférence tenue le 4 juillet, Pierre LAVAL propose même qu'en zone non occupée :

« les enfants de moins de 16 ans soient emmenés eux aussi. Quant aux enfants juifs restant en zone occupée, la question ne l'intéresse pas »⁴⁷⁹.

Les 16 et 17 juillet, 12.884 personnes sont arrêtées : 3.031 hommes, 5.802 femmes et 4.051 enfants. En zone non occupée, le « contingent » promis doit être composé de Juifs étrangers, essentiellement des apatrides, qui seront arrêtés au cours d'une grande rafle menée le 26 août, ainsi que de convois préparés à partir des camps d'internement et qui vont se succéder tout au long du mois d'août avec une inexorable régularité.

« *En France, le droit d'asile a été violé !* ». C'est ainsi que le 9 septembre 1942, le Rabbin HIRSCHLER introduit la séance du Comité de coordination en lisant, au nom du Grand rabbinat et des œuvres israélites, une déclaration devant les membres habituels du comité mais aussi devant les membres invités, parmi lesquels Mme THUILLIER-LANDRY, vice-présidente du SSAE. Tous les représentants des autorités de VICHY se sont excusés et sont absents de cette réunion. La séance se tient dans une ambiance empreinte de lourdeur et de gravité. Donald LOWRIE fait état d'une entrevue avec Pierre LAVAL puis avec le Maréchal PÉTAIN. Elle est édifiante quant à l'impuissance des délégués du Comité exécutif à peser sur les décisions prises. Pierre LAVAL leur fait comprendre très nettement que « *les déportations sont inévitables et se font sur ses propres initiatives* ». Quant à l'entrevue avec le Maréchal, elle dure le temps que la plus stricte politesse impose. Visiblement « *le Sauveur de la France* » n'est guère sensible à la démonstration des délégués qui tentent d'obtenir l'assurance que les déportations effectuées l'ont été sans qu'il en ait eu connaissance. L'évocation des conséquences désastreuses au plan international de telles atteintes à la dignité ne semblent plus émouvoir les petits maîtres de Vichy.

Difficile, pour des contributeurs si soucieux de légalité et de reconnaissance d'accepter ce qui devient une évidence : contre ces rafles qui, au cœur de l'été, sont venues saisir jusqu'au plus profond des camps des femmes, des vieillards et des enfants,

⁴⁷⁸ Au cours des rafles des mois de mai et août 1941 près de 8.000 Juifs sont arrêtés et internés. Officiellement, les Juifs français ne sont pas concernés par ces opérations. Néanmoins, au cours de la seconde rafle du 20 août, près d'un millier se trouvent pris dans les filets mis en place par la police française. Le Préfet de police note que ces mesures de non discrimination entre Juifs français et étrangers provoque des critiques et un mouvement de désapprobation au sein de la population parisienne.

⁴⁷⁹ Téléx de DANNECKER à EICHMANN, cité par Serge KLARSFELD, *Op. cit.*, p. 108. Voir infra pp. 398-406.

nulle aide n'est plus à attendre des autorités de Vichy. Ces opérations brutales mettent à bas toute la patiente et sage logique des membres du Comité de NÎMES. Comment réagir ? Comment sauver ceux qui peuvent encore l'être ? Comment continuer à secourir celles et ceux qui sont partis dans des wagons à marchandises vers une destination incertaine et un destin qui l'est plus encore ?

Le premier réflexe du comité reste dans la veine de son action précédente : repérer les catégories pouvant bénéficier d'exemptions, organiser un fichier permettant de répertorier ceux qui ont été déportés. L'objectif est de pouvoir « *garder contact avec les personnes déportées* ». Le SSAE accepte de compiler les listes. Pour les enfants, il est prévu que « *les œuvres israélites prendront les empreintes digitales (...), demanderont l'âge et le lieu de naissance de chacun* »⁴⁸⁰. Le SSAE propose d'adresser les listes constituées à l'IMS, qui serait chargé de la constitution du fichier final.

Que faire au-delà de ces quelques mesures de sauvegarde ? Quelle attitude avoir vis-à-vis de VICHY ? Une fois encore, c'est le Docteur WEILL qui exprime le plus nettement la voie à suivre : il faut sans relâche continuer à faire pression sur les autorités, connaître leurs véritables intentions, maintenir une certaine tension... Il n'est pas certain qu'il soit très suivi par les autres membres. Et l'efficacité même de cette attitude volontariste se trouve questionnée par son auteur lui-même dès la réunion suivante du comité. Très vite, c'est l'existence même du comité qui se trouve au centre des débats. Joseph WEILL n'hésite pas à considérer que la situation créée par les rafles et les déportations conditionne la continuité du travail d'assistance. Sans maîtrise ni contrôle *a minima* des résultats de cette aide, la question de la survie du comité devient incontournable.

Il est convenu que chacune des œuvres et organisations reprenne son champ d'action en son propre nom. En cas de nécessité, une réunion extraordinaire pourra être convoquée sur la demande expresse de l'un ou l'autre membre du Comité. Ces dispositions, en fait, tentent avec élégance de prendre acte de la fin du possible et de l'acceptable dans ce qui fût une tentative de sauver ce qui pouvait l'être.

Comment qualifier les « résultats » de ces longs mois durant lesquels l'ensemble de tout ce qui existait comme organisations d'entraide a tenté d'infléchir une situation inacceptable pour, au bout du compte, constater son impuissance, voire sa contribution objective à l'issue sinistre qui se prépare pour celles et ceux que l'on était censé protéger ? L'action des œuvres d'assistance est régulièrement critiquée dans les études concernant la question des camps d'internement. En fait, ce n'est pas tant le souci de mettre en place une assistance permettant d'améliorer la situation de pénurie totale dans laquelle les internés sont censés survivre qui est remis en cause. C'est, essentiellement, l'absence de remise en question du système même d'enfermement et d'internement qui fait l'objet des critiques les plus vives. Ces critiques sont d'ailleurs aussi le fait de contemporains et de participants directs au Comité, comme le rapporte Anne GRYNBERG en restituant les commentaires désabusés du représentant du Comité américain de secours qui trouve tout ce beau monde bien trop poli avec les autorités pour être réellement efficace⁴⁸¹. Ce principe de rester, en tout état de cause et quoi qu'il

⁴⁸⁰ Archives SSAE, Comité de coordination, réunion du 9/09/42.

advienne, dans une neutralité plus que bienveillante vis-à-vis des autorités, en ne contestant jamais la bonne volonté de l'administration d'œuvrer pour l'amélioration du sort des internés, oblige à une souplesse et à une tolérance qui deviennent vite une compromission. Il nous faut aussi prendre en compte la composition du Comité qui, tant par le nombre que par la diversité des éléments qui le composent, oblige à une recherche incessante d'équilibre et de consensus pour garantir l'action. Cette situation s'allie mal avec une critique nécessaire et salutaire, et avec une pression pouvant aller jusqu'aux menaces de retrait et de dénonciation si certains faits jugés scandaleux ne sont pas corrigés immédiatement. Certains ont tenté néanmoins de jouer ce rôle, comme le Docteur Joseph WEILL, mais ils furent peu écoutés et peu suivis. Ajoutons que la participation au Comité de NÎMES d'un nombre important d'organisations étrangères, et notamment américaines, ne facilitait guère une option de durcissement et de rapport de force avec les autorités de VICHY.

Comme l'indique Denis PESCHANSKI, affirmer que le système d'internement doit disparaître est une chose, le mettre réellement en pratique par les décisions et les actions menées en est une autre⁴⁸². Autre chose aussi est de proclamer, quasiment à chacune des séances du Comité, que les œuvres d'assistance et d'entraide ne doivent en aucun cas se substituer à l'obligation des autorités de subvenir correctement et dignement aux besoins vitaux des internés et, par ailleurs, d'engager au quotidien subsides et énergies, parfois uniquement dans le but de retarder le moment fatal pour une partie des « hébergés ».

Il semble bien que ces principes aient quelque peu aveuglé les responsables des organisations concernées sur la force réelle qu'elles représentaient et sur le besoin absolu que les autorités avaient de leur action. Le Comité n'a pas su être autre chose qu'une mosaïque de services. Ce résultat, déjà important, n'a été mis au service que d'une plus grande rationalisation et d'une meilleure efficacité de l'action, permettant de mieux coordonner les distributions et de partager les expériences et les difficultés. Au-delà, le Comité n'a pas su, ou n'a pas voulu, se donner les armes qui lui auraient permis de jouer un autre rôle, plus stratégique et politique, avec le risque d'être écarté par les autorités et d'écourter ainsi son existence.

Au sortir de la guerre, en 1946, Joseph WEILL méditait encore sur « ce qui aurait dû être ». Loin de nier les effets incontestables d'une action d'entraide, il soulignait la grande faiblesse du Comité et des œuvres qui le composaient : « *Il fallait faire un choix... Faire un travail social actif, c'est savoir choisir* »⁴⁸³.

Ce choix implique ce que Joseph WEILL appelle « *une grande pensée politique* ». Or, la plupart des personnes qui agissent dans le domaine de l'entraide et de l'assistance

⁴⁸¹ Anne GRYNBERG, *Op. cit.*, p. 196. Daniel BENEDITE s'attire les foudres des participants du Comité en proposant des actions remettant directement en cause les autorités. La seule réponse qu'il peut obtenir est que « *Monsieur, ici nous ne faisons pas de politique.* » Voir aussi les commentaires peu amènes de Nina GOURFINKEL cités *supra* p. 281.

⁴⁸² Denis PESCHANSKI, *La France des camps*, p. 247.

⁴⁸³ Joseph WEILL, *Op. cit.*, p. 178.

prennent justement bien garde de se situer à l'extérieur de la sphère politique. Nous avons vu comment les femmes, qui deviennent des actrices de plus en plus nombreuses dans le domaine caritatif et assistanciel, du fait de leur maintien dans un statut d'incapacité politique conçoivent le champ qu'elles investissent comme exempt de toute contingence de cette nature. La « pureté » supposée d'une telle attitude est loin d'être l'exclusive de dames d'œuvres en quête d'une reconnaissance sociale. La question sociale, nous l'avons vu, a provoqué la création de mouvements qui s'attachent essentiellement à l'action et déclarent repousser toute allégeance à une idéologie quelle qu'elle soit. Peu à peu, l'idée d'une sorte de syncrétisme parfait gagne l'esprit des fondateurs : dans une alliance apaisante, celui-ci résoudrait les maux qui traversent la Société, maux essentiellement dus à leurs yeux aux déchirements idéologiques et politiques où l'œuvre pour le bien commun s'efface devant les égoïsmes particuliers et collectifs.

Cette pensée croit trouver dans Vichy et la Révolution Nationale la mise en pratique dans ce « *ni gauche, ni droite mais pour la France* ». Par la suite, à l'heure des déceptions et des doutes, l'illusion d'une frontière étanche qui protégerait « le social » fera croire que l'on peut continuer à agir... malgré tout !

Chapitre 3 : Sous vichy, le « social » à l'honneur

« C'est une pitoyable histoire que celle des lois dites « sociales » de la Troisième République. Elles n'ont pas relevé la condition ouvrière, elles n'ont pas abaissé la féodalité capitaliste, elles ont plus qu'à demi ruiné l'économie nationale ».

Dans sa déclaration sur « *La politique sociale de l'avenir* »⁴⁸⁴, le Maréchal PÉTAIN dessine ce qui, selon lui, doit parachever la rupture avec la période néfaste de « *jouissance* » qui a précipité la « *Maison France* » dans le malheur. Cibles préférées des chantres de la Révolution Nationale : les mesures prises sous le Front Populaire. Quelles sont les nouvelles bases qui vont symboliser le renouveau si nécessaire à la préservation de « *l'âme française* » ? Outre l'indispensable autorité, avec son corollaire l'obéissance, c'est une société toute entière conçue comme un grand corps uni et solidaire que l'on veut (re)construire. La hiérarchie s'impose comme garante de l'équilibre à préserver. Chaque partie a son rôle, assigné plus que choisi, pour permettre à l'ensemble de se mouvoir en harmonie. Il n'est pas question, dans ce cas de figure, de laisser l'aléatoire et la fantaisie désigner qui commande et qui obéit ! Certaines catégories plus fragiles, car plus susceptibles de provoquer par une trop forte impulsivité un déséquilibre néfaste à l'ordre des choses, doivent être particulièrement cadrées. C'est le cas notamment des femmes et de la jeunesse. Ainsi, la famille et la jeunesse vont constituer les deux piliers du nouvel âge qui advient⁴⁸⁵.

⁴⁸⁴ Philippe PÉTAIN, «La politique sociale de l'avenir», *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1940, p. 114.

⁴⁸⁵ « Plus favorisés que nos prédécesseurs, nous pouvons aborder les problèmes sociaux dans un esprit plus libre et avec des moyens plus efficaces. Commençons par le commencement, par la famille, par la jeunesse. »*Ibidem*.

Néanmoins, les problèmes à régler ne se sont pas exclusivement dictés par la grande opération de « nettoyage » voulue par la Révolution Nationale. Les Français ont faim. Ils ont froid. La vie quotidienne devient pour bon nombre d'entre eux quasi impossible. Des mesures de grande urgence et de grande ampleur s'imposent. Les réponses mises en place par Vichy, si elles n'échappent en rien à la propagande paternaliste et moraliste engagée par le régime, constituent aussi, bien souvent, des services originaux dont l'efficacité sera davantage liée à la compétence de leurs dirigeants qu'à la capacité des autorités à répondre à l'ampleur du désarroi et des besoins des Français. Les marges de manœuvre de ces organisations dépendront aussi, bien souvent, de la ruse ou de convictions profondes, celles-ci n'excluant pas celle-là. Ces armes se révéleront toutefois bien faibles face aux tentatives répétées de reprise en main par les fractions les plus dures du régime, au fur et à mesure de l'intensification de la misère et de la collaboration.

I – « Social » : un adjectif qui devient substantif.

L'obsession démographique fait partie depuis de longues décennies des imprécations lancées par les dénonciateurs du « *déclin* » de l'Occident en général, et de la « *décadence de la France* » en particulier. Nous avons déjà souligné comment, à partir du constat désastreux en la matière au sortir de la Première Guerre mondiale, la nécessité de faire appel à une main-d'œuvre étrangère nombreuse pour compenser les vides générationnels avait provoqué inquiétudes et menaces dans toute une partie du monde politique et intellectuel.

1. La politique familiale et nataliste : les instruments d'une propagande bien ciblée.

« *Trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés, voilà les causes de notre défaite* ». Même si, de fait, les deux armées française et allemande se trouvent être, au plan numérique, de force quasi égale⁴⁸⁶, l'antienne sur une faiblesse démographique supposée du côté français reprend de plus belle. Car mieux vaut incriminer les complaisances et les facilités d'un peuple que l'incompétence de ceux qui sont censés le gouverner et le protéger pendant l'épreuve de la guerre. Le manque d'enfants, voilà qui symbolise cette vie de relâchement et d'égoïsme influencée par le néo-malthusianisme⁴⁸⁷ de la III^{ème} République et de sa forme la plus honnie : le Front Populaire. La politique familiale va ainsi constituer un des premiers éléments du redressement annoncée par Vichy. La famille, qui fait partie de la devise nouvelle de l'État Français, est considérée comme la base essentielle de la société :

⁴⁸⁶ Jean Pierre AZEMA, *De Munich à la Libération*, p. 70. De plus, il semble que la période 1938-1939 voit s'amorcer une reprise de la natalité.

⁴⁸⁷ Sur les débats et combats entre pro et anti-malthusiens, on pourra se reporter à l'article de Maurice GARDEN, « La mesure du malthusianisme français » in Yves LEQUIN (dir.), *Histoire des Français. XIXe-Xxe siècles*, volume 2 : *Un peuple et son pays*, pp. 215-257.

« La Nation n'est pas un groupement d'individus mais un groupement de Familles. La famille étant « la cellule sociale », c'est en fonction de la famille (...) que l'État doit légiférer »⁴⁸⁸.

Dès les premières semaines de septembre 1940, est créé le Commissariat général à la famille. Il dépendra du ministère de la Santé jusqu'en mai 1942, puis sera rattaché directement au Chef de l'État. En juin 1941, le Comité consultatif de la Famille est mis en place et compose, avec le Commissariat général, deux instances à l'intérieur desquelles les avis de spécialistes vont alimenter les grands axes de la politique familiale et nataliste. Nous ne reviendrons pas sur les mesures emblématiques telles que la restauration de la « journée des Mères » en 1941, ou sur le travail de propagande particulièrement insistant sur les grandeurs de la vie familiale. Notre propos est plutôt de cerner les effets de cette politique sur les familles qui n'ont pas l'heur d'appartenir à la « Maison France » et qui, du fait du caractère xénophobe du régime, vont subir une forme supplémentaire de rejet

L'un des axes principaux de la propagande « familialiste » et de la politique affichée comme nataliste du régime de Vichy, est de démontrer l'incompatibilité fondamentale entre la vie familiale et le travail féminin. Cette volonté répétée à l'envi se heurte pourtant à la réalité brutale des faits. Depuis des décennies, le travail féminin est une réalité et une nécessité. L'effondrement démographique dû à la Première Guerre mondiale a fortement ponctionné dans les classes d'âge masculines, vidant des secteurs économiques entiers. Beaucoup de veuves et d'orphelines ne doivent leur survie qu'à la possibilité d'exercer un travail. Effet des lois sur l'enseignement, la scolarisation féminine tant en primaire qu'en secondaire n'a cessé d'augmenter depuis la fin du XIX^e siècle. Malgré les obstacles, voire les humiliations, les femmes investissent l'enseignement supérieur. Le taux d'activité féminin ne cesse de croître, tant du fait de « *la montée régulière de la demande féminine d'instruction* » comme le souligne Francine MUEL-DREYFUS⁴⁸⁹, que pour répondre aux exigences implacables de la vie quotidienne. C'est cette situation jugée « anormale » que le régime « *de réaction et de révolution* »⁴⁹⁰ entend réformer.

Le travail féminin est jugé condamnable à plusieurs titres. Il est essentiellement incompatible avec la vie familiale car il a pour conséquences inévitables la dénatalité – cause de tous les maux traversés par le pays – et la délinquance des jeunes laissés dans la rue par la désertion maternelle du foyer ; il engendre l'infidélité conjugale par la promiscuité obligatoire dans les usines « *sans âme* » ; enfin, il est cause de chômage car les postes occupés par la main-d'œuvre féminine sont autant « *de chômeurs de plus puisque les femmes prennent la place des hommes* ». Cet état de fait catastrophique a été bien évidemment encouragé par le Front Populaire à qui l'on reproche :

« La féminité reniée par la recherche de l'égalité avec le sexe masculin (d'où l'ambition, l'orgueil, l'intellectualisme de certaines) et la féminité déviée par

⁴⁸⁸ Georges PERNOT, *Note sur la politique familiale, 29 juillet 1940, cité par Francine MUEL-DREYFUS, Vichy et l'éternel féminin, Seuil, 1996, p. 97. C'est l'auteur qui souligne.*

⁴⁸⁹ Francine MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, Seuil, 1996, p. 120.

⁴⁹⁰ Charles RICHET, « Travail et famille », *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1940, p. 369. L'essentiel des commentaires démonstratifs sur l'impossible alliance entre travail des femmes et vie de famille sont tirés de cet édifiant article.

l'obsession de la séduction (d'où la futilité, la coquetterie excessive, l'infidélité) »

491 .

Le régime de Vichy a bien l'intention de redresser la situation de toutes les manières possibles. Sous l'apparente compréhension que, malgré tout, certains secteurs d'activité ne sauraient se passer des qualités si « *naturelles* » attribuées au sexe dit faible (les soins, la domesticité, la couture, l'enseignement...) le seul métier véritablement promu est celui de mère de famille, et surtout celui de mère de famille nombreuse. L'obsession démographique et le moralisme du redressement se conjuguent pour contraindre les choix possibles ; ils produisent un matériau législatif qui vient renforcer un certain nombre de dispositions déjà existantes – comme la répression de l'avortement – ou en investir de nouvelles – comme la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin ⁴⁹² .

Cette loi interdit l'embauche des femmes mariées dans « *les administrations et services de l'État, des départements, communes, établissements publics, colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat, réseaux de chemin de fer d'intérêt général ou local* ». L'article 4 engage les femmes célibataires dans la recherche du mariage plutôt que dans la construction d'une carrière. Ces incitations à un retour dans les foyers seront pourtant à moyen terme vouées à l'échec. À partir de mai 1942, devant la pénurie de main-d'œuvre due principalement au Service du Travail Obligatoire (STO) l'application des articles de la loi est suspendue.

En avril 1941, c'est une réforme de la loi sur le divorce portant sur l'interprétation de la notion d'excès de sévices et d'injures graves qui tente de rendre plus difficile la séparation conjugale. Tout doit concourir à la stabilisation et la permanence de la famille ; quelques prétextes de confort ne sauraient briser « *la cellule de la vie française* ». Le retour dans les foyers et le maintien à tout prix de la cellule familiale étant en place, il reste à contrôler et punir toute tentative de voler au pays sa ressource la plus précieuse : les enfants. La répression de l'avortement connaît une nouvelle sévérité : de crime contre l'individu, il devient un crime contre la société toute entière ⁴⁹³ .

Néanmoins toute famille ne mérite pas d'être considérée comme digne d'appartenir à la « *communauté* ». Certes, le pays a besoin d'enfants et de beaucoup d'enfants donc de familles nombreuses, mais il ne saurait être question d'accepter n'importe qui et de répéter les erreurs tragiques du passé : « *Le nombre nous a manqué dans la guerre. Or le nombre, la famille seule peut le donner et non l'accueil trop facilité et dangereux d'éléments étrangers* » ⁴⁹⁴ . Et même si, chez ces étrangers, fécondité et stabilité matrimoniale existent, le besoin démographique et nataliste, aussi puissant soit-il, ne saurait conduire à placer sur le même pied d'égalité des familles françaises et étrangères.

⁴⁹¹ Hélène ECK, « *Les Françaises sous Vichy. Femmes du désastre, citoyennes par le désastre ?* », in Françoise THÉBAUD (dir.), *Histoire des Femmes en Occident, Volume 4 : Le XXe siècle*, p. 189.

⁴⁹² Loi du 11 octobre 1940 relative au travail féminin, JO du 27 octobre 1940, p. 5447.

⁴⁹³ La répression contre l'avortement connaît une montée en puissance. Il s'agit d'abord d'appliquer de la façon la plus sévère le Code de la famille déjà existant puis d'en renforcer les impossibilités de clémence (refus du sursis pour les avorteurs et des circonstances atténuantes pour les avortées). C'est ensuite la loi du 15 février 1942 qui marque le passage au statut de crime d'État.

On pourra même envisager quelques exceptions à la poussée moraliste, qui est à l'origine entre autre de la loi sur le divorce, en facilitant la séparation des couples mixtes. Quant aux enfants naturels et étrangers, même nés sur le sol français, ils ne pourront avoir droit à certaines indemnités familiales, comme celle du salaire unique⁴⁹⁵.

La politique nataliste s'attache ainsi à inciter les couples à procréer et à faire en sorte que les difficultés matérielles soient adoucies par la solidarité bienveillante de la nation. Pour ce faire, les avantages financiers apportés par les primes à la première naissance légitime ne sont accessibles qu'aux enfants français, nés en France de parents français. Pour accentuer le côté « *terroir* » de cette disposition, la prime n'est pas versée dans les colonies⁴⁹⁶. L'obsession démographique n'est donc pas le seul souci concernant l'avenir de la nation. Suivant en cela les pas du régime d'Occupation, la notion de pureté et de sélection prime dans les choix faits. La volonté gouvernementale de baser le redressement national sur une vigueur démographique longtemps jalouée par les pays aujourd'hui vainqueurs, emprunte les mêmes voies d'exclusion brutale. La « *version* » française y rajoute moralisme et souci des bonnes mœurs, resserrant plus encore l'étau qui emprisonne les familles.

2. La politique de la jeunesse : régénérer et purifier.

« *L'école est le prolongement de la famille* » énonce doctement le Maréchal dans les *Principes de la communauté*, texte destiné à devenir la référence quasi constitutive de la reconstruction nationale⁴⁹⁷. Très vite, le souci de capter et discipliner l'éducation de masse apparaît comme l'ingrédient incontournable de la régénérescence d'une société contaminée par la lutte des classes et le laisser-aller. L'encadrement de la jeunesse, souci déjà présent dans les années précédant la guerre, s'avère un véritable chantier dans lequel le régime de Vichy tentera d'exceller pour reprendre la maîtrise de ce que la République, avec ces instituteurs dont la loyauté est aujourd'hui mise en cause, avait réussi à entreprendre. Premier temps, il faut se débarrasser des fameux « hussards » qui pourraient continuer de nuire, en réprimant leur œuvre d'intoxication. Le 17 juillet 1940, une loi permet de révoquer purement et simplement les fonctionnaires susceptibles de devenir des éléments de désordre ou des politiciens invétérés ou des incompetents notoires⁴⁹⁸. Si l'on ajoute à cela les dispositions contre les Francs-maçons et, bien évidemment, contre les Israélites, c'est toute une partie du corps enseignant qui se trouve atteinte par les mesures d'exclusion⁴⁹⁹. Le problème n'est pas pour autant résolu :

⁴⁹⁴ Henry BORDEAUX, *Les murs sont bons, nos erreurs et nos espérances*, p. 123, cité par Francine MUEL-DREYFUS, *Op. cit.*, p. 31.

⁴⁹⁵ L'allocation de salaire unique est mise en place en mars 1941 au profit des familles ayant au moins un enfant légitime à charge jusqu'à l'âge de 15 ans et ne disposant que d'un seul revenu professionnel. Son taux est variable selon le nombre et l'âge des enfants, et il est calculé sur la base du salaire moyen départemental.

⁴⁹⁶ Sur l'étude complète de la politique familiale de Vichy, on pourra lire l'article de Michèle BORDEAUX, «Le soutien économique aux familles : entre séduction et contraintes», in *La protection sociale sous le régime de Vichy*, *Op. cit.*, pp. 85 à 120.

⁴⁹⁷ Cité par Paul AUPHAN, *Histoire élémentaire de Vichy*, 1971, p. 101.

introduire de nouveau l'enseignement des « valeurs » fait l'objet de péripéties et de pourparlers dont les effets, même s'ils sont difficilement mesurables, semblent être restés largement en deçà des ambitions originelles.

Dans cette reconquête, l'influence de l'Église catholique ne tarde pas à se faire sentir. Encouragée par la « divine surprise », la hiérarchie catholique voit l'opportunité de reprendre un territoire qu'elle estime lui appartenir, malgré la « paix » conclue avec la République. La débâcle de 1940 la conforte dans l'idée que la France a payé le prix de la laïcité et de l'impiété. De son côté, le Maréchal PÉTAİN considère que l'Église peut contribuer au redressement moral. Ainsi, les convergences de vue ne tardent pas à se transformer en alliance de circonstance. Parmi les soucis de la hiérarchie catholique, la question scolaire fait partie des toutes premières priorités. Le Cardinal GERLIER, Primat des Gaules, s'en ouvre au Maréchal PÉTAİN dès sa première visite à Vichy⁵⁰⁰. Il s'agit, dans le discours des représentants de l'Église, non pas de mettre à bas l'enseignement public mais de donner sa vraie place à l'enseignement privé. Subventions, place de l'enseignement religieux au sein de l'école, accès aux bourses nationales quel que soit le type d'établissement scolaire fréquenté, voilà les questions qui restent à résoudre pour que l'enseignement privé retrouve toute son influence. La plupart de ces points fait l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités soucieuses de préserver des relations de choix avec un allié important. Néanmoins, tout ceci ne va pas sans une certaine prudence notamment de la part de l'autorité cléricale qui ne souhaite pas fournir l'occasion de réactiver un mouvement d'opposition trop marqué. Les relations difficiles, puis apaisées, avec la République ont donné la mesure de la véritable puissance représentée par les tenants d'une neutralité rigoureuse en matière de spiritualité dans l'enseignement. « *Surtout ne devenez pas clérical* » dira le Cardinal SUHARD⁵⁰¹ au Maréchal. Ne pas rouvrir les anciennes plaies et les anciennes querelles, ne pas briser le rassemblement, voilà qui appelle de la discrétion et du doigté dans les mesures prises⁵⁰² et dans les annonces faites.

⁴⁹⁸ Loi du 17 juillet 1940, concernant les magistrats et les fonctionnaires et agents civils ou militaires de l'État relevés de leur fonction, JO du 18 juillet 1940, p. 4538.

⁴⁹⁹ Robert PAXTON dénombre 1.328 révocations d'enseignants à l'automne 1941, en s'appuyant sur la parution du Journal Officiel : Robert PAXTON, *Op. cit.*, p. 155.

⁵⁰⁰ Sur la « *bousculade* » des cléricaux et prélats de toutes tendances dès l'installation du nouveau régime à Vichy, on se reportera à l'ouvrage de Jacques DUQUESNE, *Les Catholiques français sous l'Occupation*, Éditions Bernard Grasset, 1996, 1^{ère} édition 1966, pp. 69-74.

⁵⁰¹ Rapportée par Jacques DUQUESNE, *Op. cit.*, p. 95.

⁵⁰² Cette prudence ne sera pas toujours de mise. Jacques CHEVALIER, nommé ministre, prit diverses dispositions visant à réintroduire l'instruction religieuse au sein de l'école laïque. Il envisagea même de faire apposer des crucifix dans les salles de classe. Son zèle de fervent catholique irrita beaucoup, non seulement dans les rangs des collaborationnistes mais aussi au sein de l'Église qui trouvait ces mesures inappropriées, le vrai problème à résoudre étant pour elle une « *plus juste répartition des subsides de l'État* » en matière d'éducation.

L'entre-deux-guerres a vu l'essor de divers mouvements de jeunesse. Les groupes de jeunes en uniforme sont le fait de toutes les tendances : mouvements de gauche, mouvements confessionnels ou fascistes, chacun compte en son sein des groupes de jeunes gens et de jeunes filles chargés de former les futures élites du mouvement ou du parti. Même si, à l'aube des années quarante, on évalue à moins de 15% les jeunes de quatorze à vingt ans appartenant à un mouvement de jeunesse⁵⁰³, l'enjeu est de taille pour un régime qui se donne pour objectif d'asseoir un véritable projet sociétal sur cette force nouvelle. Notons que les préoccupations sont aussi d'ordre politique. Le spectre du « chômage total » des jeunes reste une autre obsession du régime. La paix sociale pourrait devenir fragile dans une période de forte pénurie, et la désorganisation entraînée par le désœuvrement de milliers d'individus devenir une menace pour l'édifice.

L'ensemble de ces éléments constitue la base de la volonté affichée dans la construction d'une politique de la jeunesse. Les autorités doivent faire avec un ensemble d'organisations qui, si elles acceptent de se rassembler et de se coordonner, refusent de se fondre dans un seul et unique mouvement, tel que la logique du nouveau régime le voudrait. C'est une limite qui sera néanmoins assez facilement acceptée par le Maréchal PÉTAİN lui-même, qui chargera Georges LAMIRAND, Secrétaire général à la Jeunesse, de l'appliquer et de la faire respecter.

Notre propos n'est pas ici de reconstituer la mosaïque et l'évolution des mouvements de jeunesse⁵⁰⁴ dans leur fidélité plus ou moins aveugle au régime de Vichy et leur refus plus ou moins marqué du nazisme et de la collaboration. Il s'agit plutôt d'identifier les idées et les hommes qui ont influencé et construit les cadres de ces organisations, influence que l'on retrouvera dans les bases du travail social qui sort des limbes et entre dans une phase de consolidation et de développement. Certaines convergences existent entre les valeurs remises à l'honneur par la Révolution Nationale et celles de certains groupements évoqués plus haut, qui cherchent une voie propre à détourner les masses de la lutte des classes et de l'influence néfaste du socialisme et du communisme.

« *Social sans être socialiste* » revendiquait Robert GARRIC qui, avec ses équipes sociales créées dans les années vingt au sortir de la « *Der des der* », tente de concrétiser l'engagement personnel, si cher à son maître à penser, le Maréchal LYAUTEY⁵⁰⁵. Ce dernier est notamment l'auteur d'un article publié dans la *Revue des Deux Mondes* en 1891, intitulé « *Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel* » et qui eut un retentissement certain lors de sa publication. Il influence toute une génération de jeunes gens qui souhaitent donner à l'action sociale une identité propre à renverser les clivages

⁵⁰³ D.H. WALLS, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Syros-Alternatives, 1988, p. 147.

⁵⁰⁴ On pourra se reporter notamment pour ce type d'étude à l'ouvrage de D.H. WALLS déjà cité et, pour une synthèse sur les différents mouvements, leur degré d'attachement à la Révolution Nationale et leur évolution tout au long de la période de l'occupation, à l'article de Bernard COMTE, « Les organisations de jeunesse », in *Vichy et les Français*, *Op. cit.*, pp. 408-421.

⁵⁰⁵ LYAUTEY (1854-1934) : Né dans une famille d'officiers, il embrasse lui aussi la carrière militaire et deviendra officier de cavalerie. Assurant des missions en Indochine comme en Algérie, c'est surtout comme Résident Général du Maroc (1912-1925) qu'il marquera les esprits comme militaire et comme « colonisateur paternaliste ».

politiques jugés insupportables. La recherche de l'ordre et de l'autorité, la mystique du chef, un profond anti-marxisme et anti-capitalisme allié à un antiparlementarisme musclé constituent, entre autre, le socle de la pensée de l'autre Maréchal⁵⁰⁶. Robert GARRIC comme Raoul DAUTRY⁵⁰⁷, François de LA ROCQUE comme Georges LAMIRAND composent le noyau de l'équipe « *Lyautey* »⁵⁰⁸.

Nul doute que les convergences ne manqueront pas entre ce mouvement social et la philosophie de la Révolution Nationale. Ces convergences vont créer une adhésion sans faille, du moins dans les deux premières années du régime, à la personne du Maréchal PÉTAİN et aux discours sur la reconstruction nationale. Rédemption des erreurs passées, régénérescence des idées et des institutions et un anti-socialisme viscéral contribuent au partage d'une croyance commune : celle qui veut que la chute de la France ait été rendue inévitable par une décomposition du régime depuis le début des années trente, et que les circonstances actuelles soient pleines de douleurs prometteuses d'espérance. La soi-disant synthèse politique opérée par Vichy, stigmatisant les partis politiques, convient à ces mouvements soucieux de porter une « *action pédagogique à visée morale et sociale* »⁵⁰⁹. Marqués par quelques fortes personnalités, puisant dans l'expérience et l'héritage laissés par des précurseurs comme Marc SANGNIER, le chemin leur semble enfin ouvert pour conquérir les classes laborieuses et sauver la jeunesse.

Ce mouvement produit des effets d'influence « *en matière d'enfances inassimilables(...) et un début de réalisation d'une politique de la 'rééducation'* »⁵¹⁰. La prise en charge de « *l'enfance malheureuse* » et de l'enfance délinquante avait bien évidemment fait l'objet de toutes les attentions et nombre d'initiatives privées se proposaient d'édifier et de diriger des établissements de redressement. Colonies agricoles

⁵⁰⁶ « *Je redoute le bas sabre et le bas goupillon, mais je redoute au moins autant la franc-maçonnerie, le prolétariat intellectuel et le collectivisme brutal* ». Lettre du 23 février 1900 du Maréchal LYAUTEY à Max LAZARD, in Didier LAZARD, *Histoire de quatre générations*, Volume II : *Max LAZARD, ses frères et LYAUTEY, Lettres (1894-1933)*, éditions Didier LAZARD, Neuilly, 1990, p. 53.

⁵⁰⁷ Raoul DAUTRY, 1880-1951, est nommé ministre de l'Armement le 13 septembre 1939 et exercera ses fonctions jusqu'en mai 1940. En retrait durant toute la période de l'Occupation, il sera nommé ministre de la reconstruction et de l'Urbanisme, le 16 novembre 1944 par le Général de GAULLE. Mais c'est surtout sa carrière en tant que Directeur général du réseau de l'État qui le fait connaître et reconnaître dans le milieu du « *social* ». Il y développe les services sociaux et applique une politique d'amélioration des conditions matérielles de travail des ouvriers. Pour des éléments biographiques, on pourra se reporter à : Rémi BAUDOUÏ, *Raoul DAUTRY, le Technocrate de la République*, Balland, 1992 ou Jean Louis CRÉMIEUX BRILHAC, *Op. cit.*, pp. 107-108 que l'on préférera à l'ouvrage par trop hagiographique de Michel AVRIL, *Raoul DAUTRY. La passion de servir*, Éditions France-Empire, 1993.

⁵⁰⁸ Sur la constitution des équipes LYAUTEY puis DAUTRY et sur l'influence du Maréchal LYAUTEY, on pourra se reporter au numéro spécial de la revue *Vie Sociale* : « *Robert GARRIC et son milieu intellectuel entre les deux guerres* », n°6, 1997, et plus spécialement à l'article de Rémi BAUDOUÏ, « *Le social en action : Robert Garric, Lyautey, Georges Lamirand et Raoul Dautry* », pp. 14-510/26-522.

⁵⁰⁹ Bernard COMTE, « *Les organisations de jeunesse* », *Vichy et les Français*, p. 410.

⁵¹⁰ Michel CHAUVIÈRE, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Les Éditions ouvrières, 1980, p. 18.

ou bagnes d'enfants, instituts spécialisés intégrés dans des asiles d'aliénés et création de services sociaux auprès des tribunaux, l'ensemble des mesures prises souffrent de la dispersion entre plusieurs champs disciplinaires, voire entre plusieurs ministères : Instruction Publique, Santé ou Justice. Les efforts de concertation et de coordination⁵¹¹ n'avaient guère permis jusqu'alors de clarifier ce qui constituait un véritable maquis sans grande cohérence. La délinquance juvénile, avec la guerre et l'Occupation, connaît une augmentation sans précédent⁵¹². Pour faire face à la situation, des initiatives tant privées que publiques permettent de faire évoluer un champ jusqu'ici caractérisé par le morcellement et une confusion de compétences. La loi du 27 juillet 1942 rend visible un domaine pénal autonome pour l'enfance en instituant un Tribunal régional pour enfants. Elle consacre et affirme le principe de la rééducation, conçu comme différent du principe de répression. Cette loi, qui restera sans décret et donc inachevée, confirme l'existence de centres d'accueil et d'observation.

« L'économie générale de cette mutation est simple. Mettre en place un dispositif privé de gestion non carcérale de la population délinquante, comprenant centre d'accueil, centre d'observation, centre de rééducation, etc., à côté d'un encadrement carcéral maintenu dans le secteur public »⁵¹³.

La loi du 11 avril 1943 consacre pour sa part la mise en place du secrétariat d'État pour l'Enfance déficiente ou en danger moral. Sont créées les Associations Régionales de l'Enfance et de l'Adolescence (ARSEA) qui se veulent des instances de coordination mais aussi une tentative « *d'économie mixte dans la gestion des équipements de rééducation* »⁵¹⁴ puisqu'elles associent des représentants des pouvoirs publics qui participent au conseil d'administration. La création, en juillet 1943, d'un « Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral » parachève l'architecture de l'ensemble. Chargé de « *déterminer les conditions du dépistage, de l'observation et la rééducation des mineurs* », il consacrera la notion d'« enfance inadaptée » ainsi que la technicisation des mesures dans le domaine éducatif, notamment dans la définition et la classification des enfants dits inadaptés. La rééducation devient alors un des domaines de prédilection du travail social, dans lequel les principes si chers au régime en place trouvent toute leur ampleur : valeur de l'exemple donnée par une élite spécialement formée, mystique du chef, discipline et obéissance comme sources du retour dans le droit chemin. La légitimité donnée à ceux qui font leur la difficile tâche de redresser l'enfance et l'adolescence en danger justifie l'assertion selon laquelle la période de Vichy fut réellement une étape

⁵¹¹ La plus marquante de ces tentatives reste la création de la Commission interministérielle comprenant des représentants des ministères de la Santé Publique, de l'Éducation Nationale et de la Justice ainsi que des médecins et des représentants des mouvements scouts. La mise en place de cette commission est due aux efforts d'Henri SELLIER, ministre de la Santé Publique du gouvernement du Front Populaire et de Mme LACORRE, secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance.

⁵¹² Les chiffres concernent le nombre de mineurs jugés qui serait passé de 12.165 en 1939 à 34.781 en 1942, pour ensuite légèrement décroître en 1943 (32.290) et connaître une baisse substantielle en 1944 (22.393). Ces statistiques sont tirées de l'ouvrage d'Henri GAILLAC, *Les Maisons de corrections*, Éditions Cujas, 1971.

⁵¹³ Michel CHAUVIÈRE, *Op. cit.*, p. 43.

⁵¹⁴ *ibid.*, p. 72.

décisive dans la construction professionnelle des métiers du social et de l'éducatif⁵¹⁵.

3. « Les marraines de la paix sociale »⁵¹⁶.

Si l'activité professionnelle des femmes rencontre de nombreux obstacles, il est des domaines dans lesquels leur présence n'est guère discutée. Ces domaines, liés aux soins et à l'éducation, sont en règle générale identifiés comme requérant les qualités « naturelles » appartenant au sexe féminin : douceur, discrétion, sens du dévouement, voire du sacrifice. Dans la galerie de portraits des métiers féminins « possibles », la figure de l'assistante sociale tient une place de premier choix. Le service social est déjà présent et actif dans nombre d'institutions et d'industries. Les écoles se sont développées et fournissent une élite féminine formée à la mission jugée « *si juste et si utile* » de débusquer les fléaux sociaux qu'ils soient sanitaires ou moraux.

Qu'une élite se forme, soit. Il convient néanmoins qu'elle reste à sa place. Cette place est définie essentiellement comme celle d'une auxiliaire : auxiliaire du médecin, auxiliaire du juge, auxiliaire du patron... D'ailleurs, le vocable d'*assistante* résume bien d'emblée la situation. Sans attendre la Révolution Nationale, nombre de penseurs – tous masculins – doctes fondateurs d'œuvres en tout genre dans le champ philanthropique déclament sur la grandeur et, surtout, la servitude du si *beau* métier d'assistante sociale. Ils sont relayés par quelques plumes féminines concrétisant par des conseils et des préceptes le catéchisme social qu'il convient d'appliquer. Quelle influence cette littérature a-t-elle eu réellement sur le corps professionnel ? Si ces élites se recrutent essentiellement dans l'aristocratie et la bourgeoisie, où la doctrine catholique exerce une forte influence, au-delà de l'époque pionnière qui provoquait parfois des ruptures brutales avec son milieu d'origine, on ne peut écarter l'exigence et la nécessité d'être dotée d'une forte personnalité pour s'engager dans la « *vocation sociale* ».

N'oublions pas non plus que les femmes catholiques ne sont pas les seules à souhaiter revisiter la pratique de la charité et à investir le milieu si à la mode du « social ». Les mouvements protestants ou israélites sont aussi présents, d'où émergent des figures d'autorité et d'initiative sur lesquelles la « domination masculine » semble avoir peu de prise. Pour ces mouvements, en effet, la question sociale ne se limite pas à une question morale. Ils restent néanmoins minoritaires, et leur influence se réduit aux services dont ils ont la charge ou qu'ils ont créés. Comme pour les éducateurs, au sens où l'on entendait ce terme dans les années trente et quarante, la connivence idéologique entre la majorité du corps professionnel des assistantes sociales et la Révolution Nationale ne fait aucun doute. Exclues du jeu politique, le « social » que ces femmes investissent est conçu comme un territoire de neutralité, placé au-dessus des luttes partisans. Les réelles difficultés matérielles qu'elles doivent résoudre ne leur laissent guère le temps de la

⁵¹⁵ Pour une connaissance accrue de l'évolution des conceptions et des pratiques en matière d'éducation spécialisée, outre l'ouvrage de Michel CHAUVIÈRE, on pourra se référer utilement à la recherche de Francine MUEL DREYFUS, *Le métier d'éducateur*, Les Éditions de Minuit, 1983 et plus particulièrement au chapitre intitulé : « La rééducation : un passé plein d'avenir », pp. 203-251.

⁵¹⁶ Expression utilisée par Raoul DAUTRY pour désigner les assistantes sociales.

réflexion idéologique qu'elles abandonnent bien volontiers au monde masculin. Toutefois, la dure réalité peut contribuer à « ouvrir les yeux » :

« Quand on m'a dit qu'il y avait des enfants dans les camps, j'ai dit : 'C'est impossible, le Maréchal PÉTAIN ne peut permettre qu'on mette des enfants dans des camps!' »

s'écrie cette jeune assistante sociale qui perdra sa candide vision d'un Maréchal (grand-)père attentif et protecteur⁵¹⁷. D'autres ressentent l'expérience comme une révolution douce du regard sur ce qui constituait jusqu'alors « leur monde » :

« Il y avait une rupture, quoique discrète, avec l'esprit de notre milieu d'origine mais aussi avec notre environnement social (...). Nous ressentions également la rupture avec certaines anciennes que nous rencontrions (...) Nous ne voulions pas nous conformer à ce modèle »⁵¹⁸.

Plus ou moins critiques vis-à-vis du contexte moraliste dans lequel le métier doit grandir, elles ne retiennent bien souvent comme obligation impérieuse que le besoin d'agir – avec une docilité feinte ou réelle et sans toujours percevoir qu'elles deviennent un instrument de choix pour une politique sociale qui sélectionne, exclut et sanctionne.

Dénonçant dans le poids démesuré de l'État la raison de l'oubli par les Français de leurs devoirs pour ne retenir qu'une litanie de droits, le régime de Vichy allait-il renouveler en profondeur le système de protection sociale lentement édifié depuis la fin du XIX^e siècle⁵¹⁹ ? La logique, ou du moins la concrétisation des principes énoncés dès le 17 juin 1940, voudrait qu'une « révolution » s'exerce aussi dans ce domaine. L'inscription de l'individu dans des communautés qui le dépassent – famille ou corporation – doit normalement lui permettre de trouver auprès de ces réseaux de proche solidarité, une alternative concrète à une assistance publique anonyme et débilante.

La réalité se chargera de modifier cette vision par trop mécanique des choses. Car les communautés sont dans un état de pénurie tel qu'il leur est bien difficile de pourvoir seules à l'ensemble des besoins de leurs membres. Que l'on considère les mille difficultés rencontrées par les mères de famille pour réussir l'exploit quotidien de nourrir leurs enfants ; que l'on observe l'inaboutissement d'une Charte du Travail qui, outre une organisation corporative alternative au syndicalisme⁵²⁰, prévoyait un système de solidarité interne aux corporations, force est de constater que l'intervention publique ne

⁵¹⁷ *Nous les assistantes sociales, Naissance d'une profession*, Témoignages présentés par Yvonne KNIEBIELHER, Aubier, 1980, p. 210.

⁵¹⁸ *Nous les assistantes sociales, Op. cit., p. 224.*

⁵¹⁹ On remarquera que plusieurs ouvrages de référence concernant l'histoire de l'assistance ne prennent pas en compte la « parenthèse » de la période de Vichy. C'est le cas de l'ouvrage de Colette BEC, *Assistance et République*, Éditions de L'Atelier, 1994 comme de celui de Marcel DAVID, *Les Fondements du social de la III^e République à l'heure actuelle*, Anthropos, 1993. Cet état de fait rend d'autant plus indispensable et bienvenue l'étude menée sous la direction de Philippe-Jean HESSE et Jean-Pierre LE CROM, *La protection sociale sous le régime de Vichy*.

⁵²⁰ Pour une étude approfondie sur la Charte du Travail, voir Jean-Pierre LE CROM, *Syndicats nous voilà. Vichy et le corporatisme*, Éditions de L'Atelier, 1995.

peut se défausser sur de soi disant solidarités primaires censées combler les manques. Elle se doit d'être au rendez-vous. Elle le sera avec tant de force qu'elle ne cessera tout au long de la période de l'Occupation de croître et d'étendre sa prépondérance, mettant le régime de Vichy en flagrant délit de contradiction.

Ainsi, en ce qui concerne l'assistance publique, c'est-à-dire la protection sociale obligatoire non contributive, la part de l'État ne cesse de croître entre 1940 et 1944 tant en matière d'assistance à la famille, qu'auprès de l'enfance ou des femmes en couches⁵²¹. Globalement, l'action de l'État augmente tout au long des années noires alors que, dans le même temps, l'ensemble des dépenses d'assistance ne connaît pas d'augmentation significative⁵²². On touche ici aux difficultés dans lesquelles le régime de Vichy se débat pour faire correspondre discours et action. Cet état de fait est lié à la fois à la réalité (notamment l'état exsangue de l'économie) mais aussi aux contradictions internes du régime qui, dans ce domaine comme dans bien d'autres, anémient les déclarations les plus vigoureuses, les réduisant à de molles velléités. Au cœur de ces forces contraires, les œuvres privées feront l'objet de bien des convoitises, et le régime tentera d'utiliser pour son propre compte et à but de propagande un certain nombre de ces organisations qui, œuvrant dans le domaine de l'aide facultative non contributive, relèvent de la philanthropie et de l'aide humanitaire.

II – Le Secours national, La Croix-Rouge Française et le Service Social des Étrangers : des alliances d'intensité inégale pour le SSAE.

1. Le Secours National : se comprendre sans en dire trop.

Créé en août 1914, l'œuvre du Secours National est reconnue d'utilité publique une année plus tard. Il s'agit de recueillir des fonds pour venir en aide aux populations civiles qui subissent les conséquences de l'état de guerre. Cette structure se caractérise par une certaine souplesse de fonctionnement puisque les fonds recueillis sont ensuite confiés à des œuvres privées qui ont toute liberté pour les distribuer à leur tour. La collecte connaît une incontestable ampleur puisque cinquante millions de francs seront distribués durant toute la période de la guerre⁵²³.

En 1939, dès le début des hostilités, le Secours National est reconstitué par le gouvernement DALADIER. Le but reste identique : venir en aide aux populations civiles en élargissant les sources de financement puisqu'aux dons privés peuvent s'ajouter des subventions provenant de l'État et de collectivités locales. Émergent alors les prémices

⁵²¹ Jean-Pierre LE CROM, *La Protection Sociale sous le régime de Vichy*, donne les chiffres suivants : pour la famille, la part de l'État est de 41% en 1941, elle passe à 52% en 1944 ; même phénomène pour l'enfance où la progression est du même ordre –(32% en 1940, 40% en 1944) alors que la contribution des collectivités locales diminue dans chacun des domaines entre 3 et 8%. « L'Assistance Publique », *Op. cit.*, p. 181.

⁵²² Jean-Pierre LE CROM, *ibid.*, p. 180-181.

⁵²³ « De la philanthropie à l'action humanitaire », Jean-Pierre LE CROM, *La Protection sociale sous Vichy*, *ibid.*, p. 184.

d'une structure unique ayant une capacité de contrôle dans la distribution des subventions puisque, d'ores et déjà, les œuvres de guerre doivent adhérer au Secours national pour continuer de fonctionner⁵²⁴.

Avec la loi du 4 octobre 1940, le nouveau régime en place renforce l'étendue et la suprématie des compétences du Secours national. Placé sous l'autorité du Maréchal PÉTAIN, dont la figure ou le nom apparaîtront désormais sur tout document émanant de ses services, le Secours national se voit attribuer le monopole des appels à la générosité publique. Il se voit aussi confier la responsabilité d'attribuer les subventions nécessaires aux œuvres existantes, exerçant, par l'obligation d'adhésion et le financement, un véritable pouvoir de contrôle sur tout ce qui est autorisé à venir en aide à la population. L'opération représente à la fois un acte de propagande – montrer que le régime (et, en particulier, la personne du Maréchal) se soucie des misères qui touchent le peuple – et un coup de force permettant de contrôler le système de l'assistance privée.

Cette prétention à monopoliser et contrôler ne manque pas de provoquer, çà et là, des réactions de mauvaise humeur voire des velléités de résister à un diktat. La nouveauté du montage proposé fait l'objet de savantes études qui tentent d'explicitier le caractère résolument novateur de l'organisation qui devient un exemple privilégié de la Révolution en marche. Écoutons, ou plutôt lisons, ce que Jean de KERVÉNOAËL énonce dans sa thèse de droit :

« L'œuvre (privée) est fondée sur un sacrifice de ses membres et ce sacrifice est consenti spontanément. Au contraire, le service public (...) répond à une obligation du législateur qui doit satisfaire les besoins de la collectivité. Il n'est pas le résultat d'un geste spontané mais d'une nécessité sociale.(...) La création du Secours national est une réponse aux besoins d'alliance entre initiative privée et intérêt public. (...) cela n'est pas un établissement public, ce n'est pas une société, ce n'est pas une association, mais une fondation de droit public »⁵²⁵.

Voilà qui permet, par quelques contorsions juridiques, d'assurer la synthèse garante d'union et d'harmonie entre des intérêts respectifs bien compris.

Le budget de cette « fondation » d'un genre nouveau va prendre assez vite des proportions impressionnantes. Outre les appels à la générosité publique, certaines opérations se révélant particulièrement productives⁵²⁶ ; ainsi, un décret du 23 juillet 1940 attribue au Secours national le produit de la liquidation des biens des Français déchus de leur nationalité⁵²⁷. S'ajoute à cette « manne d'exclusion » les avoirs de la Caisse autonome de la Défense nationale, non utilisés à l'été 1940, ainsi que les tranches de la

⁵²⁴ D'octobre 1939 à fin décembre 1940, le Secours National aurait collecté et distribué pour un budget de cent dix millions de francs.

⁵²⁵ Jean de KERVÉNOAËL, *Les œuvres privées et l'État, une formule nouvelle : le Secours national, Thèse de droit privé, 1941, respectivement pp. 26, 125 et 146.*

⁵²⁶ C'est le cas de la vente des portraits du Maréchal PÉTAIN au cours de la première campagne d'hiver en 1940. Campagne durant laquelle quelques cinq millions de portraits vont s'arracher en zone non occupée. Les campagnes suivantes auront moins de succès.

Loterie nationale. Si les ressources sont au rendez-vous, la charge est aussi immense. Car le Secours national ne se contente pas d'assurer un contrôle ou une distribution des subventions aux œuvres privées, il conduit lui-même quantité d'actions. Des soupes et cantines populaires jusqu'aux vestiaires en passant par les jardins ouvriers, ces actions doivent améliorer le quotidien si rude de la population. Les vestiaires, si précieux surtout depuis l'instauration des cartes de vêtements en juillet 1941⁵²⁸, sont constitués à partir de collectes de vieux vêtements rapetassés dans les ouvroirs du Secours national.

Pour faire fonctionner une telle entreprise, une organisation sans faille doit être mise en place. En fait, c'est un véritable système bureaucratique qui est initialement conçu et appliqué, tout à la fois pour faire face à l'énormité du travail à accomplir mais aussi pour assurer une plus forte proximité avec les structures locales – autant pour les soutenir que pour les surveiller. L'ensemble des services est regroupé à PARIS avec la Présidence du Secours national, son cabinet et le secrétariat général, qui supplée le Commissaire général chargé de la direction du service en zone non occupée. Installé à ROYAT, à l'hôtel de la Paix, il doit se charger de l'organisation départementale dans la zone, assurer la coordination entre les délégations, ainsi que la propagande. Il est assisté d'un adjoint qui, lui, assure les aspects matériels concernant les achats, les transports, la maintenance des entrepôts et magasins et toute l'organisation du vestiaire. Deux autres services lui sont rattachés : « *La famille du prisonnier* » présidée par l'épouse du Général HUNTZIGER et l'Entraide d'hiver du Maréchal.

Robert GARRIC assure, dès 1940, les fonctions de Commissaire général du Secours national. Sous son impulsion, un impressionnant service social se met en place. Pour « *humaniser* » l'assistance, ajuster et personnaliser chaque secours attribué, exercer une autorité sur les œuvres subventionnées en leur imposant les procédures et « l'esprit » du Secours national, ce sont près de 1.000 assistantes sociales qui, en 1944, sont employées par la principale œuvre d'assistance du pays⁵²⁹. C'est dans ce contexte que, dès janvier 1940, donc plusieurs mois avant l'armistice, le SSAE prend ses premiers contacts avec le Secours National, plus précisément avec le délégué départemental pour la Seine, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne et une partie de l'Oise. Dès le mois d'août de la même année, dans un contexte bouleversé, et alors que le SSAE n'a toujours pas obtenu l'autorisation de reprendre ses activités, Adèle de BLONAY prend l'initiative d'une « visite » aux responsables du Secours National pour présenter l'activité du service.

Les relations entre le SSAE et le Secours national durant toute la période de

⁵²⁷ JO du 24 juillet 1940, page 4569, article 2. Cette disposition ne concerne pas que les biens juifs mais aussi les biens de tous ceux qui ont quitté le territoire français métropolitain entre le 10 mai et le 30 juin 1940.

⁵²⁸ Les bons d'achats pour les chaussures sont déjà mis en place dès janvier 1941. Dominique VEILLON souligne que pas moins de 23 réunions furent nécessaires, entre février et avril 1941, pour organiser la décision délicate de continger l'achat de vêtements.

⁵²⁹ 7.500 assistantes sont répertoriées comme étant en fonction sur le territoire. La proportion de celles relevant du Secours national est significative sans être écrasante. Néanmoins, comme nous le verrons, la place centrale et incontournable du Secours National fait que la plupart des services sociaux alimentent en enquêtes ou travaillent directement ou indirectement pour lui.

L'Occupation vont évoluer d'une franche alliance à une certaine complicité. Certes, le discours développé par les délégués est empreint d'un « maréchalisme » sans fard et d'un moralisme souvent exacerbé. Le maintien de Robert GARRIC à la tête du Secours national tout au long de la période de l'Occupation lui vaudra d'ailleurs le poids du soupçon au moment de la Libération, tant la structure est devenue emblématique de la politique sociale de Vichy. Même les plus proches de ceux qui l'avaient accompagné au cours des années vingt dans l'aventure des équipes sociales et dans la filiation admirative de LYAUTEY reprochent au Commissaire général de continuer à servir le régime au cœur des années les plus sombres de Vichy. Ainsi, Raoul DAUTRY s'éloigne peu à peu de celui qu'il a pourtant contribué à hisser aux responsabilités les plus importantes. « *En février 1943, il souligne à un de ses interlocuteurs combien l'action de Robert GARRIC (...) lui semble dérisoire* »⁵³⁰. Le durcissement du régime et les tentatives d'emprise de plus en plus marquées de la part des courants collaborationnistes les plus durs ont éloigné de l'adulation maréchaliste nombre de ceux qui avaient mis beaucoup d'espoir dans la Révolution nationale. Robert GARRIC, pour sa part, n'aura pas la même analyse de la situation et restera à son poste jusqu'au bout. Un délégué départemental du Secours National témoigne :

« Tout au long de ces années, je suivais souvent GARRIC dans des missions d'inspection : j'ai assisté à des conversations et à des échanges, toujours amicaux mais souvent brutaux, entre GARRIC et DAUTRY, qui ne comprenait pas, surtout à partir de 1942, et demandait : 'mais qu'est-ce que vous faites encore là!' Et GARRIC d'expliquer que c'était une question de devoir qui le maintenait là, qu'on ne pouvait pas abandonner une tâche aussi importante, et qu'au moment où le peuple de France souffrait, il fallait être à ses côtés »⁵³¹.

On retrouve dans cette argumentation une référence à l'attitude de Philippe PÉTAIN au moment de l'armistice et, surtout, cette façon de découpler le « social » du contexte politique. Découpage qui fait naître des points aveugles et engage dans des impasses. La vie doit continuer. Un monde de « bruit et de fureur » peut bien exclure, enfermer et déporter des minorités, il faut continuer à nourrir, vêtir et soulager les maux de la majorité de la population.

Empreinte du catéchisme de Vichy, quelle sera l'attitude du Secours national concernant l'assistance à apporter aux étrangers en général et aux israélites en particulier ? La logique aurait voulu que xénophobie et sentiment national aidant, les secours soient particulièrement réduits, voire inexistants, pour ces populations. La réalité apparaît singulièrement différente. Non que, dans certains départements, quelques délégués plus zélés que d'autres n'aient appliqué rigoureusement les principes d'exclusion : ainsi, il est répondu à l'assistante sociale du SSAE qui réclame des vêtements pour les internés du camp de MÉRIGNAC près de BORDEAUX que la distribution de vestiaire est réservée aux Français et ne peut en aucun cas concerner des ressortissants étrangers. Néanmoins, si l'on se réfère aux relations, tant en zone occupée qu'en zone sud, du SSAE ou encore des Quakers avec les responsables du Secours

⁵³⁰ Rémi BAUDOUÏ, *Op.cit.*, pp. 23-519.

⁵³¹ *Témoignage d'Henri MERCIER, délégué du Secours National, in Vie Sociale, Op. cit., pp. 68-564.*

national, les ententes et les soutiens montrent que les prises de position restent dans une large part marquées par l'acceptation et la tolérance vis-à-vis de la population étrangère.

L'appui apporté par le Secours national au SSAE prendra plusieurs formes. Il s'agit d'abord de l'attribution de subventions qui, dès 1941, vont permettre au SSAE de fonctionner et d'assurer une partie des salaires en l'absence du versement de la subvention officiellement obtenue auprès du ministère du Travail. En zone occupée, la première demande de ce type est adressée en mars 1941. Signe d'une période où les deux services en sont encore aux débuts de leur coopération, le rapport présenté par le SSAE met en avant, quitte à tordre un peu la réalité, le travail fait auprès de la population française ! Français expatriés ou évacués, service des messages familiaux, femmes étrangères dont maris et enfants sont Français, hospitalisation d'enfants français en Suisse, etc. – le SSAE se moule parfaitement dans les arguments pouvant attirer la bienveillante attention du Secours national⁵³². Ces prudences se révéleront pourtant moins utiles que prévu. À la fin du mois d'avril 1941, Lucie CHEVALLEY et Marcelle TRILLAT rencontrent à Vichy l'adjoint du directeur du Secours national, Hubert LEROY-JAY. Sa position est claire : le Secours national souhaite assister les étrangers en France comme les Français. La discussion porte aussi sur l'assistance auprès des internés civils dans les camps ; là encore, aucune exclusion officiellement exprimée dans la répartition des aides prévues pour les étrangers. Certains hommes clés du Secours national sont proches de membres éminents du SSAE. Ainsi, Michel DEBRÉ qui, à ROYAT, assure la fonction de délégué général adjoint est très proche d'Adolphe LANDRY, vieil ami de sa famille :

« Trois de ses sœurs, Madame PICHON, Madame LONG et Madame THUILLIER, dont les deux dernières ont suivi des études de médecine avec ma mère, ont reporté sur moi l'affection qu'elles lui portaient »⁵³³.

Ce principe se maintiendra tout au long des années d'Occupation. En mars 1944, alors qu'un des responsables du Secours national est interrogé par un groupement d'aide auprès des Polonais souhaitant connaître le nombre de ressortissants polonais aidés jusqu'alors, la réponse est claire : il est impossible de différencier les nationalités car :

« les secours versés aux étrangers ont été soigneusement confondus avec les secours versés aux français, afin d'éviter de les mettre en relief »⁵³⁴.

Aussi les attaques n'épargnent-elles pas le Secours national qui, en mars 1944, se voit accusé par le journal *Je suis partout* « d'aider l'étranger » au détriment des familles françaises.

Au-delà de cet appui direct au fonctionnement du Service, le Secours national est le pourvoyeur d'un fonds de secours de plus en plus important qui permet aux familles de survivre. Le SSAE n'est pas sans exprimer quelque résistance à avoir un fonds de

⁵³² Archives SSAE, «Projet de demande de subvention au Secours national», mars 1941 et lettre d'accompagnement de la demande de subvention au Président du Secours national en date du 4 avril 1941.

⁵³³ Michel DEBRÉ, *Trois Républiques pour une France. Mémoires, Tome 1 : Combattre*, Albin Michel, 1984, p. 94.

⁵³⁴ Archives SSAE, entrevue de Lucie CHEVALLEY et Monsieur VOISIN du Secours National en date du 1^{er} mars 1944.

secours à gérer. Depuis les débuts du Service, la notion de « vrai » service social implique d'être dégagé des contingences, sinon matérielles, du moins financières. La frontière entre l'assistance et le service nécessite d'être bien spécifiée. En dépit de ces réticences, la réalité des situations auxquelles il faut faire face pousseront le SSAE à organiser un service de distribution de subsides.

Le Secours national, tout à la supervision de l'ensemble des œuvres, se préoccupe de coordonner l'assistance aux étrangers comme il le fait pour les autres œuvres et services sociaux. En octobre 1941, une réunion est organisée en zone occupée, qui regroupe le Bureau de Secours aux réfugiés de la Préfecture de la Seine, le Service Social des Internés, l'YMCA, le BCES (organisme de secours auprès des ressortissants britanniques), l'Office français de renseignements aux États-Unis, l'assistance italienne consulaire, la Croix-Rouge russe et le SSAE⁵³⁵. Chaque service décline son activité. Visiblement, l'objectif du Secours national est de vérifier auprès de qui chacun intervient et comment la coopération entre les différents organismes s'effectue. Le Secours national ne cache pas son souhait de faire jouer au SSAE le rôle de grand centralisateur de l'ensemble des aides financières attribuées aux familles étrangères. Le circuit prévu pour assurer les contrôles se révèle particulièrement lourd car les demandes ne cessent d'augmenter du fait des besoins sans cesse grandissants. Nul doute que, dans l'esprit de l'organisation maréchaliste, le SSAE peut assurer ce rôle, quasiment en délégation, de coordinateur « spécialisé ».

En effet, le grand souci partagé par l'ensemble des protagonistes, est d'éviter les gaspillages et l'aide attribuée aux « *exploiteurs de la charité* » qui circuleraient de guichet en guichet. Il faut donc mieux coordonner et surtout transmettre toutes les informations possibles sur les bénéficiaires des aides afin d'empêcher les abus. Le support « idéal », et il fera l'objet de toutes les attentions, c'est le « *fichier central d'Assistance et d'Aide sociale* »⁵³⁶. Le souci de rationaliser et de contrôler le système pour le moraliser est une préoccupation permanente dès les origines de l'organisation de l'assistance et de la bienfaisance. La singularité de la période est que ce souci se matérialise et s'étend quasiment à l'ensemble des acteurs concernés. Des listes et des fichiers, des fichiers et des listes, toute la période se trouve comme envahie par cette obsession du contrôle.

Outre le fichier des bénéficiaires, le Secours national met en place un questionnaire adressé à l'ensemble des œuvres privées en vue de les répertorier. Les œuvres concernées se plient avec plus ou moins bonne grâce à ce fichage en règle. Le monopole exercé par le Secours national n'est pas sans provoquer quelques grincements de dents. Chacune des structures tient à garder ses familles, ses prérogatives et ses manières de faire. Néanmoins, le pouvoir du Secours national de dissoudre toute organisation qui refuserait de se plier aux règles imposées force les plus récalcitrantes à entrer dans le rang⁵³⁷. Cela n'exclut pas de chercher à préserver sa « clientèle », comme le montrent les négociations engagées au cours de la réunion précédemment citée. La Croix-Rouge

⁵³⁵ Archives SSAE, chemise Secours National, brouillon du compte rendu de la réunion du 31 octobre 1941.

⁵³⁶ Jean de KERVENOËL le définit ainsi : « Ce n'est pas le catalogue des familles nécessiteuses, c'est le rouage essentiel d'une société bien organisée qui ne veut pas recommencer toujours les mêmes efforts improductifs de résultats. » *Op. cit.*, p. 63.

russe souhaite que tous les ressortissants russes lui soient adressés et lutte d'arrache-pied contre le souhait du Secours national que les « cas russes » soient aussi adressés au SSAE. Il semble que les responsables de l'organisation vichyste aient comme but d'orienter préalablement vers le SSAE toutes les situations concernant des étrangers. Ce dernier, qui s'appuie sur une longue expérience de travail en lien avec les pouvoirs publics, représente l'avantage d'être un service français et, comme tel, d'offrir les garanties « nationales » si chères aux organisations en place. Outre ces garanties, le Secours national est aussi à la recherche de relais lui permettant de faire face à la charge écrasante que représente la gestion globale de l'assistance à organiser, à pourvoir et à contrôler. C'est là une priorité pour Robert GARRIC qui ne cesse de faire valoir, au sein du service qu'il dirige, la devise « *Faire faire plutôt que faire.* » :

« Il faut préciser les limites de notre action, indique-t-il encore, ne pas répondre à toutes les sollicitations, ne pas se substituer aux obligations de l'État comme du privé »

et, prenant l'exemple de l'inflation de cantines d'usines ou de restaurants « des classes moyennes » gérés directement par le Secours national : « *nous ne pouvons devenir le 'restaurateur' de toute la France* »⁵³⁸. Il faut coordonner, jouer un rôle de « *chef d'orchestre* » plutôt que celui de « *remplaçant* » ou de « *créateur* ».

Les fonds attribués pour les secours vont croissant à partir de 1942. Cette année là, le SSAE a distribué pour 4.900.000 francs de secours dont 52.500 proviennent du Secours National. En 1943, le montant des aides atteint le chiffre de 17.700.000 millions de francs et le Secours national se trouve contributeur à hauteur de 1.710.000. En 1944, la contribution s'élève à plus de deux millions de francs, le montant des dépenses mensuelles étant évalué à 50.000 pour la zone sud et 120.000 pour la zone nord.

À LYON, les contacts se font directement à ROYAT où le Secours national a installé son siège. Jusqu'à la fin de l'année 1942, l'interlocuteur du SSAE est Michel DEBRÉ, délégué du Secours national. C'est lui qui, à l'occasion fréquente de non réception des chèques annoncés ou dans les négociations et querelles où se prennent les décisions entre Royat et Paris, sera toujours présent et actif pour soutenir les demandes du service. Son départ, au mois de mars 1943, provoque un vide que Marcelle TRILLAT ne cesse de regretter dans ses correspondances avec Lucie CHEVALLEY.

« Il y avait une excellente entente entre le Secours national et le SSAE, témoignera-t-elle plus tard ; ils avaient décidé de confier un fond et leur possibilité matérielle pour tout ce qui était du domaine des étrangers au SSAE »

⁵³⁹ .

Ce transfert de monopole en zone nord se trouvera confirmé lors d'une réunion en février 1943, réunion durant laquelle les Quakers et le SSAE achèvent de se répartir l'assistance

⁵³⁷ Sur les protestations concernant l'emprise et l'extension des compétences du Secours national, voir Jean-Pierre LE CROM, *Op. cit.*, pp. 205-206.

⁵³⁸ Intervention de Robert GARRIC aux Journées d'études des assistantes sociales du Secours national en zone occupée, Paris, les 11, 12 et 13 février 1942, Archives CEDIAS.

⁵³⁹ *Témoignage de Marcelle TRILLAT avec l'aimable autorisation d'Armelle MABON.*

auprès des internés et de leur famille. Pour ce qui est des étrangers « libres » :

« tous les cas devront être orientés vers le Service Social d'Aide aux Émigrants, qui tiendra le fichier. Cet organisme fera appel, suivant le cas, aux différentes œuvres s'occupant d'étrangers, demandant à chacune l'aide spécialisée qu'elle peut apporter, les Émigrants gardant la responsabilité morale de tous les cas puisque leur œuvre possède un service social »⁵⁴⁰.

À MARSEILLE, une première subvention de 5.000 francs est versée en avril 1941, qui permet de combler un déficit provoqué par le non versement d'une partie de la subvention par le ministère du Travail et par la faiblesse (2.000 francs) de celle versée par le ministère de la Justice pour dédommager des frais liées à la conduite d'enquêtes « *pour l'aide à l'enfance délinquante* ». Le rapport d'activité, justifiant la demande de subvention, est identique à celui rédigé à PARIS par la Présidente et met en exergue le travail fait auprès des familles françaises. Toutefois, les bévues accumulées par la directrice pour adresser à temps les pièces requises font que la subvention tarde à être étudiée et versée. Plus habituée à construire le budget du bureau sur les collectes de dons, cotisations et autres bénéfices de fêtes charitables qu'à entrer dans les arcanes bureaucratiques, elle peine à répondre aux exigences implacables du Secours national.

La collaboration du Secours national permettra ainsi, tout au long des années d'Occupation, de renforcer considérablement la capacité d'action du SSAE. En témoigne l'utilisation des subsides alloués durant le second semestre 1941 pour engager deux assistantes sociales et une secrétaire supplémentaires au bureau de LYON et pour faire face à des frais de bureau et de déplacements en forte augmentation. De même, pour MARSEILLE, une aide du même montant permet, outre l'embauche d'une travailleuse sociale de plus, de compléter le fonds de secours. Ce dernier est particulièrement exsangue car très sollicité par les flux d'étrangers qui tentent d'émigrer et qui épuisent leurs propres ressources dans l'attente interminable et parfois vaine d'un départ. Enfin, le poste prévu et finalement pourvu en Afrique du Nord bénéficie de cette même source de financement. Pour le SSAE, il est indéniable que le Secours national joue son rôle, sans toutefois menacer outre mesure les buts principaux de l'association. Grâce à cette reconnaissance si équilibrée, mais bien réelle, par les pouvoirs publics, le soutien a été total au moins au niveau des responsables de chacune des organisations. Localement, en revanche, les rappels à l'ordre pour faire appliquer les directives de l'œuvre maréchaliste par les délégués départementaux furent souvent nécessaires, les excès de zèle pour faire valoir « la préférence nationale » excluant les familles étrangères de l'attribution de certaines aides.

2. La Croix-Rouge Française : un cousinage lointain.

La Croix-Rouge française doit sa création, dans sa forme moderne, à la fusion de trois « sociétés » : la Société de Secours aux blessés militaires, l'Association des Dames françaises et l'Union des Femmes Françaises. Cette fusion entre trois anciennes institutions, qui n'avaient pas obligatoirement de lien ou de caractéristiques communes,

⁵⁴⁰ Archives SSAE, compte rendu de la réunion du 26 février 1943 au sujet de l'aide à apporter aux étrangers, compte rendu daté du 9 mars 1943, dossier Secours National.

est officialisée par la loi du 7 août 1940. La Croix-Rouge Française, ainsi formée, est reconnue d'utilité publique et affiliée au CICR. Elle bénéficie donc d'une obligation de neutralité vis-à-vis du pouvoir national en place. Nous avons vu que, dans certains pays, notamment dans l'Allemagne nazie, cette neutralité était bafouée au profit d'une utilisation comme auxiliaire de guerre puis d'arme de propagande.

Qu'en est-il dans « la France de Vichy » – alors que la fusion imposée par le régime en place laisse augurer d'une prise en main par le pouvoir politique ? Le contrôle par l'État s'effectue par la nomination du Président et de trois des sept membres du Conseil d'administration. Comme pour le Secours National, la figure tutélaire du Maréchal PÉTAIN est présente puisqu'il en est le Président d'honneur, la Maréchale président, quant à elle, le Comité central. La Croix-Rouge française pourrait ainsi, à l'instar du Secours national, se trouver au cœur du système de propagande et de monopole du régime. Cette hypothèse est illustrée par le fait que les deux organismes sont présentés comme les auxiliaires officiels de l'action de l'État. Souvenons-nous du Préfet JEAN FAURE qui, devant les membres du Comité de NÎMES, fait comprendre que les autorités ont délégué le Secours national et la Croix-Rouge dans les camps d'internés, rendant l'action des œuvres et des associations facultative⁵⁴¹. De fait, la Croix-Rouge intervient dans la plupart des camps d'internés civils de la zone occupée et, après septembre 1941, dans les deux zones. Ses interventions consistent essentiellement à compléter les besoins gigantesques en vestiaire. Un *modus vivendi* doit être trouvé entre les deux organisations officielles pour coordonner leurs interventions en vue « d'une action concertée ». Un premier accord est passé en février 1942⁵⁴² ; un autre en juillet 1943.

Les interventions dans les camps d'internés civils en zone occupée ont constitué les premiers éléments de coopération entre la Croix-Rouge et le SSAE, ce dernier étant sollicité pour s'occuper des dossiers d'émigration des ressortissants étrangers lorsqu'ils pouvaient encore être constitués. L'affiliation de la Croix-Rouge au CICR aurait dû créer un lien entre le SSAE et la société nationale de Croix-Rouge. Il semble que ce cousinage n'ait pas produit un tel rapprochement, malgré une coopération forte entre les assistantes des deux services lorsqu'elles travaillent ensemble dans les camps. Les difficultés que rencontrent les négociations relatives à la mise en place des messages familiaux laissent entrevoir combien la défense des territoires respectifs ralentit la concrétisation d'un service pourtant jugé, de part et d'autre, particulièrement indispensable.

On se souvient qu'avant l'armistice, le SSAE avait été chargé d'organiser la transmission des messages familiaux entre la France et les pays occupés par l'Allemagne et ses alliés. L'arrêté pris en juin 1940 n'est pas remis en cause, mais la partition du

⁵⁴¹ Nous avons vu aussi que cette déclaration tardera à se rendre concrète pour les internés, particulièrement en zone non occupée, et que la survie de la plupart d'entre eux est due essentiellement à la présence et à l'intervention des œuvres privées regroupées à NÎMES.

⁵⁴² Céline LHOTTE, assistante sociale à l'Entraide d'Hiver du Maréchal et au Secours national, raconte que les contacts entre les deux services n'étaient pas toujours empreints d'une franche cordialité et que « l'accueil est plutôt froid ». Céline LHOTTE, *Et pendant six ans...*, Bloud et Gay, 1947, p. 55. Voir aussi Jean-Pierre LE CROM, « De la philanthropie à l'action humanitaire », *La Protection Sociale sous le régime de Vichy*, pp. 231-234.

territoire en deux zones nécessite des réajustements. Ainsi, en zone non occupée, les messages familiaux à destination de l'Allemagne, des pays qu'elle occupe et des « *autres pays belligérants* » sont transmis par le bureau de LYON. Pour la zone occupée, un accord est conclu avec la Croix-Rouge qui se charge de la transmission dans les pays neutres, le SSAE de Paris organisant celle entre la France occupée, l'Angleterre et les Dominions⁵⁴³. Pour autant, les choses ne seront pas si simples à mettre en place. En effet, la Croix-Rouge prenant sa mission particulièrement à cœur va diffuser plusieurs communiqués par voie de presse et de radio indiquant qu'elle se charge de la transmission de l'ensemble des messages familiaux, ce qui provoque quelques grincements et surtout un désordre important dans le fonctionnement d'un système dont nous avons vu qu'il ne brillait pas par sa simplicité. L'invasion par les forces occupantes de l'ensemble du territoire national en novembre 1942 va obliger, là encore, à de nouveaux réajustements qui ne trouveront une stabilité qu'en 1943.

3. Le Service Social des Etrangers (SSE): un « *allié* » bien encombrant.

Lors de la mise en place des équipes résidentes à l'intérieur des camps d'internement, nous avons pu noter l'irruption d'un personnage proche des services de Vichy et faisant preuve d'une inlassable énergie. Gilbert LESAGE, puisque c'est de lui qu'il s'agit, se trouve à la tête d'un service rattaché au Commissariat de Lutte contre le chômage. La loi du 27 septembre 1940 avait décidé le rassemblement des étrangers de sexe masculin, âgés de 18 à 55 ans, considérés comme « *en surnombre dans l'économie française et dans l'impossibilité de regagner leur pays d'origine dans les groupes de travailleurs étrangers* ». Par décrets et circulaires, un système d'assistance et d'allocations est prévu, notamment pour secourir les familles de ces travailleurs⁵⁴⁴. Parmi les circulaires produites, celle du 4 juillet 1941⁵⁴⁵ précise aux Préfets de la zone dite libre « *le rôle et les attributions du Service Social des Formations d'Étrangers* ». Ce service social est présenté comme devant compléter les équipes déjà en place du service de Formations des Étrangers et prendre en charge toutes les questions relatives aux familles des travailleurs étrangers incorporés dans les formations. Ces questions peuvent porter sur le regroupement de familles, leur assistance matérielle et morale, le reclassement et la réadaptation, comme sur les opérations de recensement et de contrôle des allocations qui leur sont versées. L'ensemble des services proposés est assuré en lien avec les services de la Préfecture. La direction de ce service social est donc confiée à Gilbert LESAGE⁵⁴⁶.

⁵⁴³ Archives SSAE, courrier du 24 mars 1941 au ministère des Affaires Étrangères de Vichy.

⁵⁴⁴ Décret du 22 février 1941 accordant aux familles d'étrangers placés dans les groupes de « formations d'étrangers » le bénéfice de l'assistance à la famille prévue par le décret du 29 juillet 1939 ; décret du 31 mai 1941 abrogeant le décret précédent et instituant en remplacement l'attribution de secours, soit en espèces (7 francs pour le conjoint, 4,5 francs pour les enfants âgés de moins de 16 ans et les ascendants à charge), soit en nature par « l'hébergement dans un centre d'accueil organisé par le Secrétariat d'état au travail » ; deux arrêtés ministériels des 18 juillet puis 12 septembre 1941 en fixent les modalités d'application ; circulaires interministérielles (pas moins de six entre le 1^{er} avril et le 12 août 1941) viennent enfin préciser certains aspects d'application.

⁵⁴⁵ Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Police, Secrétariat d'État au Travail, Commissariat à la lutte contre le chômage, n° 309, Pol. 7.

Ce dernier n'avait pas attendu l'été 1941 pour se présenter comme le chargé de mission des services de la Sûreté nationale concernant, nous l'avons déjà vu, l'intervention dans les camps mais aussi l'aide « *aux jeunes réfugiés, (...) comme aux réfugiés français et étrangers, aux étrangers en France, qu'ils soient libres, hébergés ou internés* »⁵⁴⁷.

Très tôt, Gilbert LESAGE prend la mesure de la place du SSAE dans le paysage administratif et caritatif concernant les étrangers. Dès son ordre de mission établi par Vichy, il se présente à Lyon au bureau de la rue Garibaldi et fait force propositions au SSAE. Il souhaite créer un « conseil de direction » pour appuyer la mise en place des équipes d'entraide et souhaite que Marcelle TRILLAT puisse en faire partie comme « assistante sociale conseil ». Il envisage aussi de créer :

« un centre de documentation, d'information et de liaison ayant pour but d'étudier, à mesure qu'elles paraissent, les circulaires ministérielles et les différents décrets relatifs aux étrangers, dans le but d'informer les différents comités qui y sont intéressés ».

Le SSAE y aurait toute sa place. Comme nous l'avons vu précédemment, le personnage est haut en couleur ; il déborde d'énergie et d'idées. Les appuis pour s'occuper des étrangers ne sont pas si nombreux et, qui plus est, l'intégration du service de Formation des Étrangers dans les services du ministère lui donne des atouts certains. Marcelle TRILLAT l'a bien compris, qui tente dans un courrier de rassurer la directrice du bureau de Marseille, Miss PHELAN, inquiète de la propension de Gilbert LESAGE à utiliser « à tort et à travers » le sigle du SSAE. Elle exprime nettement pourquoi l'entente est plutôt à privilégier :

« Pratiquement, il faut donc faire extrêmement attention à M. LESAGE, il n'en est pas moins certain qu'il a la volonté de faire quelque chose pour les réfugiés étrangers. D'autre part, il est très bien noté au ministère de l'Intérieur : il faut donc arriver à travailler avec lui sans qu'il abuse de la situation pour engager le SSAE »⁵⁴⁸.

Si l'accueil est plutôt favorable dans un premier temps, les relations ne tarderont pas à se refroidir peu à peu, jusqu'à tourner à une certaine hostilité.

Plusieurs éléments sont à prendre en considération dans la compréhension de cette animosité plus ou moins larvée. Le SSAE voit dans la personne de Gilbert LESAGE et dans l'instauration du Service Social des Étrangers plusieurs types de menaces. La personnalité du directeur du SSE est jugé trop bouillonnante et brouillonne. Gilbert LESAGE ne s'embarrasse guère de précautions et, outre sa grande capacité à capter et faire croître des idées qui ne lui appartiennent pas obligatoirement, il n'hésite pas à faire valoir les appuis et les contributions des autres services et associations sans leur toujours demander leur avis. Visiblement, pour lui, les choses doivent aller vite et le temps passé à

⁵⁴⁶ Lettre du commissaire adjoint de la lutte contre le chômage aux Chefs de groupement des Travailleurs Étrangers, 28 juillet 1941.

⁵⁴⁷ Archives SSAE, courrier de Gilbert LESAGE au président du Comité de coordination pour l'assistance dans les camps, en date du 16 janvier 1941.

⁵⁴⁸ Archives SSAE, courrier de Marcelle TRILLAT à Miss PHELAN, 27 janvier 1941.

de longs et inutiles palabres est du temps volé à l'action. C'est ainsi que le SSAE se voit « utilisé » dans plusieurs projets et notes rédigés par Gilbert LESAGE, sans qu'il n'en ait jamais été informé ou n'ait eu l'occasion de donner son avis. Outre l'agacement provoqué – petite éruption sans grande incidence – c'est le souci de ne pas être engagé malgré elle dans des actions qu'elle pourrait juger contraire à ses principes, qui fait réagir la direction du Service. Le SSE est un service officiel rattaché à Vichy et, dans les consignes de prudence adressées aux différentes assistantes sociales, la vigilance est rappelée sur l'indispensable distance à conserver pour garder intacte la neutralité si chère au SSAE. Cette prudence est-elle un moyen d'exprimer une réprobation vis-à-vis de la politique conduite ? On ne peut assurément l'affirmer. Car le SSAE n'a jamais faibli dans son souci d'être légitimé et reconnu par le pouvoir en place quel qu'il soit et quoi qu'il en pense. Néanmoins, le SSE est plus proche du pouvoir et le pouvoir brûle.

Le SSAE a beau jeu de critiquer et d'appeler ses assistantes à la prudence. Il argue pour cela de l'appartenance du SSE à la Sécurité Publique et de sa forte proximité avec les services d'encadrement et de répression. Cependant, c'est aussi bien la très grande proximité des territoires d'action qui pose question et rend le bouillant LESAGE bien encombrant. La sentence assénée par De QUIRIELLE, à la Sûreté Nationale, lorsqu'il juge inutile de maintenir deux services qui semblent aussi identiques et qu'il incite le SSAE à se considérer comme « *une section qui dépend directement de Monsieur LESAGE* » représente alors la concrétisation de toutes les craintes accumulées jusqu'alors : oser comparer et assimiler le SSE et un service comme le SSAE est ressenti quasiment comme un crime de lèse-majesté. On ne peut impunément confondre un service à la botte de l'administration et un service social « pur » qui n'a d'autre but que de défendre les intérêts des étrangers en toute « *indépendance et neutralité* ».

Cette méfiance est alimentée par un autre facteur, pomme de discorde, qui est l'utilisation du sigle « *service social* » pour un service qui n'emploie pas ou peu d'assistantes sociales. Fières de leur diplôme et de l'extension des écoles de formation, les assistantes sociales œuvrent ardemment pour la constitution d'un « ordre », identique à celui d'autres professions comme les médecins et pour la protection de leur titre, soucieuses qu'elles sont d'écarter ce qu'elles considèrent comme de l'amateurisme, c'est-à-dire toute pratique ne respectant pas les règles intangibles de la profession⁵⁴⁹. Commencées en 1938, les négociations pour la protection du titre et du diplôme connaissent une brusque intensité dès 1940. Les besoins liés à la situation de guerre, de l'exode aux services d'assistance, ont rendu nécessaire la mise en place de formations d'« *auxiliaires sociales* », dont les assistantes sociales considèrent qu'elles sont, avec les infirmières, de possibles concurrentes professionnelles. La promulgation de la Charte du Travail en 1941 leur donne une opportunité de défendre leurs propositions. Un des objectifs est de créer un groupement corporatif fonctionnant comme un ordre⁵⁵⁰. Aussi existe-t-il, au sein de la profession, une sensibilité particulièrement exacerbée sur tout ce qui pourrait, de près ou de loin, altérer l'intégrité du métier. Les responsables du SSAE, si elles ne semblent pas faire partie des « *ténors* » dans les négociations corporatistes

⁵⁴⁹ Ce qui est pourtant une réalité. Pour faire face aux besoins, professionnelles et non-professionnelles, diplômées et non-diplômées travaillent ensemble, dans les mêmes services. Ce qui explique, par ailleurs, l'extrême sensibilité des assistantes sociales à la question de la préservation de leurs titres et prérogatives.

engagées, n'en défendent pas moins ce qui leur semble être au cœur de leur combat : une aide apportée par des professionnelles du service social garantissant une protection en toute neutralité. Cet objectif reste un idéal car, confronté aux mêmes difficultés que les autres services sociaux, le SSAE doit aussi parfois embaucher des non-diplômées. Quant à son souci de neutralité, il est bien souvent l'occasion de faire silence pour assurer la survie du service.

Tous ces facteurs sont source de tensions entre les deux organisations. Toutefois, les délégués du SSE et les assistantes sociales du SSAE, et en particulier celles du SSMOE, rechignent moins à travailler ensemble que leurs responsables respectifs. L'intensification de la répression envers les populations juives, la spirale de la collaboration obligent peu à peu les organisations israélites à entrer dans la clandestinité. Depuis les rafles de l'été 1942, et plus encore à l'automne de cette même année avec l'invasion de l'ensemble de la zone non occupée par les forces d'occupation, le réseau légal d'assistance tend à se réduire de façon dramatique. La capacité d'action est menacée de paralysie et d'asphyxie, alors que la situation ne cesse de s'aggraver, mêlant à la précarité et à la pauvreté sociales la crainte de la répression et de la déportation. Toutes les bonnes volontés, toutes les forces d'où qu'elles viennent sont donc les bienvenues. Le SSE agit en cherchant à faire sortir les étrangers des camps d'internement, à encadrer les hommes dans les groupements de travailleurs étrangers et à aider leur famille à s'installer près d'eux – buts identiques, à bien des égards, à ceux que poursuit le SSAE.

III – Après 1942, le face-à-face avec Vichy.

Face à l'intensification de la répression, la situation des organismes chargés de l'assistance auprès des étrangers se modifie sensiblement. La mise en place de l'UGIF, voulue par les autorités allemandes en vue de constituer en France une organisation sous la forme déjà éprouvée du *Judenrät*, a fait l'objet de négociations entre Xavier VALLAT, alors chargé du Commissariat Général aux Questions Juives et les représentants de la communauté israélite dans les deux zones dès l'automne 1941. La naissance de cette organisation, devant assurer la représentation des Juifs de France auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble de l'assistance, ne va pas sans débats houleux au sein de la communauté. Le Consistoire est résolument décidé à conserver ses prérogatives en ce qui concerne les aspects religieux et se prononce rapidement contre la création d'un organisme susceptible de lui disputer cette influence spirituelle. La nomination des dirigeants et les négociations sur le mode de financement de l'UGIF se révèlent bien laborieuses pour Xavier VALLAT. Elles sont aussi source de discordes au sein des dirigeants de la communauté juive⁵⁵¹. C'est donc dans la douleur que naît un système d'assistance dans les deux zones, système encadré par la volonté des autorités nazies de réduire à la misère toute la population juive et de l'obliger à utiliser pour survivre un système d'assistance unifié et contrôlé. Il faut se souvenir que, pour les familles, un aveu

⁵⁵⁰ Ce n'est, en fait, qu'avec la loi du 8 avril 1946 que le service social obtiendra une protection du titre d'assistant de service social. Sur les négociations corporatistes, voir Robert-Henri GUERRAND et Marie-Antoinette RUPP, *Brève histoire du service social en France, 1896-1976*, Privat, Toulouse, 1978, pp. 123-127.

d'indigence signifie une condamnation à l'internement. La logique est implacable et vise à stigmatiser, ficher, affamer puis enfermer toute une population, la prédisposant à subir la déportation.

Pour les autres organisations, toute intervention en faveur des familles israélites est impossible, du moins officiellement. Le retour de Pierre LAVAL au pouvoir, en avril 1942, accélère le mouvement de collaboration déjà amorcé par l'Amiral DARLAN. La « *voie de la collaboration* » entraîne la complicité sinistre dans l'organisation de la déportation qui emporte les Juifs et tous ceux qui les aident. Dans de telles conditions, comme aux tous premiers jours de l'Occupation, la question peut se poser de savoir s'il est possible de continuer malgré et contre tout. Cependant, cette question peut-elle vraiment s'énoncer dans les services qui, officiellement, poursuivent leur tâche ? Car le travail ne manque pas. D'autres charges apparaissent et viennent remplir le temps consacré à soulager et à remédier à bien des pénuries. C'est du moins ce que semblent penser les différents responsables qui, à l'image de Robert GARRIC, n'envisagent à aucun moment de dissoudre leur organisation ou d'abandonner leur fonction.

Pour le SSAE, le travail continue-t-il comme si de rien n'était ?

1. La main-d'œuvre étrangère : un réservoir à bon marché.

On se souvient que, dès la déclaration de guerre, les étrangers sont soit tenus de servir dans leur armée nationale, comme les Polonais, soit considérés comme prestataires dans l'armée française⁵⁵². Certains, comme les réfugiés espagnols, sont enrôlés dans des Compagnies de Travailleurs Étrangers (CTE) sous statut militaire afin d'offrir une force numérique supplémentaire aux troupes françaises. Dès le début de l'année 1941, la population masculine internée est susceptible d'incorporation systématique dans les Groupements de Travailleurs Étrangers (GTE). Cette perspective fait espérer aux différentes œuvres agissant au sein des camps de pouvoir faire sortir un grand nombre d'internés. Une forme de « *libération par le travail* » apparaît comme une nouvelle alternative et une nouvelle chance de vider les camps. Une commission des *Travailleurs Étrangers* se met en place au sein du Comité de NÎMES, au même titre que les Libérations ou l'émigration. Ainsi, l'incorporation dans les GTE fait partie des domaines où les membres du Comité tentent d'agir. Néanmoins, les conditions de transfert des travailleurs sont loin d'être toujours synonymes d'amélioration par rapport à ce qu'ils ont vécu dans les camps. L'aspect disciplinaire, comme la nature des travaux⁵⁵³ auxquels ils sont soumis, représente pour les hommes incorporés un maintien, voire une aggravation,

⁵⁵¹ Sur la création de l'UGIF, on pourra se reporter au chapitre «Le drame de l'UGIF » de l'ouvrage de Simon SCHWARZFUCHS, *Aux prises avec Vichy. Histoire politique des juifs de France*, Calmann-Lévy, 1998, pp. 123-159. On pourra aussi se reporter au témoignage de Raymond-Raoul LAMBERT, *Carnet d'un témoin, 1940-1943*, présenté et annoté par Richard COHEN, Fayard, 1985. R.-R. LAMBERT, directeur du CAR, fut le négociateur choisi par Xavier VALLAT pour assurer le lien avec les représentants israélites.

⁵⁵² Loi du 11 juillet 1938 sur «l'organisation de la Nation en temps de guerre» s'adressant aux étrangers masculins bénéficiaires du droit d'asile. Le décret-loi du 12 avril 1939 étend cette obligation à tous les étrangers de sexe masculin, apatrides ou bénéficiaires du droit d'asile, et âgés de 20 à 48 ans.

des conditions d'existence qu'ils subissaient déjà au sein des camps. Le Comité de Nîmes ne tarde pas à s'en alarmer, et constate que les conditions physiques qui devraient normalement présider au choix de l'incorporation ne sont guère prises en compte⁵⁵⁴. En fait, l'incorporation dans les GTE conserve, voire aggrave, les conditions de vie des internés. Outre le régime disciplinaire et les travaux épuisants, la nourriture reste souvent aussi rare et pauvre que derrière les barbelés. Si l'on ajoute la quasi-absence de rémunération⁵⁵⁵, nous pouvons comprendre les conditions lamentables dans lesquelles le régime de Vichy puise dans un réservoir de main-d'œuvre qu'il exploite à bon compte tout en poursuivant sa politique répressive.

Dans ce contexte, il n'est pas rare que certains travailleurs expriment le souhait de retourner au sein des camps d'internement. C'est le cas de certains célibataires qui, épuisés par le travail demandé, estiment qu'ils n'ont de choix qu'entre l'insupportable et le pire. En revanche, pour ceux qui ont une famille, la perspective d'un regroupement familial, annoncé par les autorités et au cœur des efforts des œuvres privées comme du SSE de Gilbert LESAGE, est un encouragement pour accepter l'incorporation. Toutefois, cet espoir relève aussi, bien souvent, de l'illusion. Bien que les modalités de l'assistance financière aux familles aient été prévues et encadrées⁵⁵⁶, la situation est loin d'être satisfaisante. Au sein du Comité de Nîmes, on s'alarme de la misère dans laquelle la plupart des conjointes sont condamnées à vivre. Le Pasteur TOUREILLE, qui participe à la commission des Travailleurs Étrangers animée par Georges PICARD, indique que moins de la moitié des épouses perçoivent réellement une assistance et les allocations prévues. Toute l'ambiguïté réside dans le fait que les salaires ou les maigres compensations financières perçues par les pères ne suffisent pas à nourrir décentement

⁵⁵³ Les travaux forestiers ou de terrassements restent les chantiers vers lesquels les travailleurs étrangers sont les plus fréquemment envoyés. Cependant, certains se trouvent employés dans des usines chimiques où ils travaillent sans aucune protection. De même, les forces occupantes s'intéressent de près à la possibilité de puiser dans une main-d'œuvre à disposition et quasiment gratuite. L'organisation TODT, chargée de la fortification de la zone atlantique française, recrutera jusqu'en 1942, au sein des camps de la zone sud, des «volontaires». Pour une étude approfondie sur les GTE et toutes les formes de répression par le travail, on se reportera à Christian EGGERS, «L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy» *Le Monde Juif, Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 153, CDJC, janvier-avril 1995, pp. 7-75.

⁵⁵⁴ «Les incorporations laissent à désirer. Des tuberculeux auraient été pris.» Archives SSAE, compte rendu de la séance du Comité de Nîmes en date du 23 mai 1941.

⁵⁵⁵ La loi du 27 septembre 1940 exclut le versement d'une rémunération. Néanmoins, dans la pratique, le versement d'une solde semble avoir résisté aux prévisions légales. En la matière, les disparités sont grandes mais toutes se rejoignent sur un point : le niveau de rémunération, aussi élevé soit-il, n'est jamais proportionné aux travaux exigés et ne permet pas aux incorporés de vivre décentement.

⁵⁵⁶ Décret du 22 février 1941 relatif à l'assistance à la famille et à la discipline des étrangers placés dans les formations d'étrangers : *Journal officiel* du 16 mars 1941. L'article 1^{er} prévoit l'application du décret du 29 juillet 1939 concernant «la famille et la natalité française» permettant aux familles résidant en France et dont le chef de famille est placé dans un groupe de formation d'étrangers de bénéficier d'une assistance. En sont exclues les familles se trouvant dans un centre d'hébergement géré par le secrétariat d'État à l'Intérieur.

une famille. Si cette famille ne peut subvenir à ses besoins, elle est alors considérée comme indigente et, comme telle, relève d'un « centre d'hébergement ». Elle perd alors toute possibilité de bénéficier d'une assistance puisqu'elle est regardée comme étant prise en charge⁵⁵⁷. La situation paraît si dramatique que le Comité décide d'organiser des visites dans chacun des groupements⁵⁵⁸. Outre la situation alarmante des familles, le Comité s'inquiète auprès des autorités de Vichy, et du SSE, du sort réservé aux travailleurs jugés inaptes. Ces derniers sont remis à l'autorité préfectorale pour être dirigés vers des centres d'hébergement gérés par le ministère de l'Intérieur⁵⁵⁹.

Loin de pouvoir être considérée comme systématiquement avantageuse, la situation des groupements de travailleurs étrangers suit l'évolution de la politique de répression raciale : partition des groupes non plus par nationalités mais par « races », avec création des groupes d'aryens et de non aryens, recensement des Israélites... Lorsque les membres du Comité rencontrent le Commissariat de Lutte contre le Chômage pour dénoncer les mesures discriminatoires et le sort réservé aux groupes « *palestiniens* », les autorités détournent vers le Commissariat Général aux Questions Juives⁵⁶⁰ la responsabilité de telles mesures et supplient les œuvres de poursuivre leur action afin de palier les carences « *de l'intendance militaire et du Secours National pour le vestiaire, les médicaments...* »⁵⁶¹.

Les demandes de libération se heurtent à un refus catégorique car « *il faut réserver des places pour les prisonniers de guerre français qui seront libérés un jour* ». En fait, le régime de Vichy se trouve dans une impasse grandissante. Avec l'entrée en guerre de l'URSS, les exigences allemandes se font de plus en plus pressantes pour prélever la main-d'œuvre disponible en France. Ainsi, l'encadrement de la main-d'œuvre étrangère

⁵⁵⁷ Le Pasteur cite « le cas d'une femme de 26 ans avec quatre enfants qui est complètement privée de toute aide et qui a demandé son rapatriement dans la Sarre. On lui a répondu que sa requête ne pourrait être prise en considération que si elle divorçait. » Archives SSAE, séance du 25 février 1942.

⁵⁵⁸ Il existe six groupements : MARSEILLE, LYON, MONTPELLIER, LIMOGES, TOULOUSE. Le SSAE fera partie des visites dans les groupements de MARSEILLE et de LYON.

⁵⁵⁹ Archives SSAE, courrier du Commissariat à la lutte contre le chômage adressé à Donald LOWRIE, en date du 22 avril 1942. Les Polonais, précise le courrier, sont dirigés vers le centre de GRÉVOUX-les-BAINS géré par le Groupe d'assistance aux Polonais de France, et les Tchécoslovaques vers La BLANCHERIE à SAINT-LOUP près de MARSEILLE. Christian EGGERS, *Op. cit.*, rappelle que la situation des centres d'hébergement n'est guère plus enviable que celle des camps tant au plan de la privation de liberté qu'à celui de la pénurie de nourriture, de vestiaire et de médicaments.

⁵⁶⁰ Les « *groupes palestiniens* » correspondent à la volonté des autorités de constituer des groupes « *juifs homogènes* » dans la lignée des tentatives pour former des groupes par nationalité, ce qui entraînera des transferts incessants d'un groupement à un autre. Ces groupes se caractérisent par des conditions matérielles de vie et de travail particulièrement détériorées. Le regroupement de ces travailleurs juifs facilitera leur recherche et leur arrestation lorsque le temps des rafles et des déportations viendra.

⁵⁶¹ Archives SSAE, Compte rendu séance du Comité de coordination du 15 avril 1942 retraçant l'entrevue avec Henri MAUX à Vichy.

ne permet en rien de répondre aux besoins nationaux qui se trouvent aggravés par les ponctions opérées par les forces d'occupation⁵⁶².

C'est dans ce contexte que le SSAE tente de maintenir son action dans les départements où le SSMOE s'était mis en place avant guerre. La logique aurait sans doute voulu que leurs possibilités d'action et leur existence même fussent grandement compromises pendant ces années d'Occupation – la main-d'œuvre se trouvant soit encadrée dans des groupements placés sous la tutelle directe du SSE, soit retenue dans les camps d'internement. En fait, si l'extension des services sociaux de la main-d'œuvre étrangère marque le pas jusqu'en 1941, une reprise s'amorce dès 1942. On se souvient que, durant la période de la guerre, seize départements étaient d'ores et déjà organisés. En 1942, ils sont vingt-trois à être dotés d'un service social. Les difficultés budgétaires accumulées par le SSAE ainsi que la nécessaire recomposition du service et l'implication dans les camps d'internement, ont largement occupé le temps et l'énergie des directions des deux zones. Toutefois, la situation financière de nouveau inquiétante pour l'Association oblige à reprendre le chemin des ministères et sous-secrétariats d'État pour trouver les fonds nécessaires à la continuité de l'action.

En 1940, seule la moitié de la subvention obtenue auprès du ministère du Travail a été versée⁵⁶³. Le montant des dépenses pour l'année 1941 est estimé à 1.132.000 francs pour le fonctionnement des trois bureaux de PARIS, LYON et MARSEILLE et pour la participation financière aux services de la MOE. Le déficit s'annonce de taille. Après d'âpres négociations et « sueurs froides », la subvention versée par le ministère du Travail est rétablie à sa hauteur initiale, c'est-à-dire 500.000 francs. En 1942, le Secours national apporte une contribution de 200.000 francs, ce qui permet, d'une part, de couvrir une partie des frais de fonctionnement et, d'autre part, d'alimenter un fonds de secours pour les familles étrangères. S'ajoutent à ces subventions celles qui seront versées par les ministères de l'Agriculture et de la Santé en 1941, et qui permettront d'attendre le rétablissement du montant de la contribution du ministère du Travail⁵⁶⁴.

Le cœur des difficultés rencontrées par le SSAE se situe dans son argumentaire pour justifier du besoin d'une subvention afin d'assurer « *l'adaptation et l'assimilation progressive des travailleurs indispensables à l'Économie Nationale* ». Bien des soins sont pris pour être audible auprès d'un gouvernement qui a fait de « l'étranger » une des figures à exclure pour réaliser la reconstruction nationale. La marge d'action est particulièrement étroite. Arguer d'une réadaptation utile de la main-d'œuvre étrangère pour éviter « *les bouches inutiles* », faire valoir « *les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent des familles étrangères, anciens travailleurs retraités ne touchant plus leur pension, veuves de guerre, familles d'internés, orphelins, vieillards* », est-ce vraiment le moyen de justifier une demande de reconduction budgétaire identique à celle qui prévalait

⁵⁶² Sur l'évolution de la politique de main-d'œuvre durant le régime de Vichy, on pourra se reporter à Vincent VIET, *La France immigrée*, pp. 55-96.

⁵⁶³ Soit 250.000 francs.

⁵⁶⁴ Elles sont respectivement d'un montant de 10.000 et 197.000 francs et apparemment non reconduites en 1942.

au début de la guerre ? Pour le ministère des Finances, la réponse apparaît clairement. C'est non et le motif auquel il demande au secrétariat d'État au Travail de se référer est que « *le nombre de travailleurs étrangers en France a diminué* », ce qui induit une régression de l'activité pour le SSAE. Faux! rétorque Lucie CHEVALLEY dans un courrier. Si les introductions de travailleurs ont pratiquement cessé, le SSAE

« a vu ses attributions se modifier complètement et, au lieu de s'amenuiser, s'étendre à des catégories infiniment plus nombreuses (...). Actuellement, l'activité de ce service s'étend à l'ensemble des travailleurs étrangers résidant en France »⁵⁶⁵.

L'affirmation confine à la prétention. Néanmoins, il s'agit de mettre en avant, à l'heure où le Service du Travail Obligatoire (STO)⁵⁶⁶ se met en place, le besoin réel de main-d'œuvre non seulement dans le domaine agricole mais aussi sur le plan industriel. Pour faire avancer une cause bien difficile à défendre, la « recette » utilisée comprend les mêmes ingrédients que ceux déjà employés au cœur des années trente : réadapter les éléments nécessaires à l'économie nationale dans les branches déficitaires en main-d'œuvre, rapatrier les inutiles et inadaptables, bénéficier de l'appui d'organismes officiels – en l'occurrence le Secours National et la Croix-Rouge Française – et souligner que le service s'occupe *aussi* de familles françaises. L'actualité de la « déportation de travail » de Français vers l'Allemagne donne l'occasion de mettre en avant les interventions déjà faites auprès de la Croix-Rouge allemande sur des problèmes nécessitant une intervention entre les deux pays⁵⁶⁷.

Les arguments obtiennent d'ailleurs, au sein des bureaux ministériels, un certain écho et un soutien d'autant moins négligeable que les interlocuteurs n'ont pas beaucoup changé. Ainsi, Paul DEVINAT reste un appui de taille et il facilite les contacts et les entremises avec les instances de décision. Il encourage le SSAE à faire valoir toute sa place et l'utilité de son activité. Il « arrange » des rendez-vous et appuie des notes qui déclinent tous les bienfaits attendus d'une œuvre aussi nécessaire que le SSAE. Il contribue à la réflexion que la Présidente et la Vice-Présidente du SSAE ont entreprise, dès la fin de l'année 1941, pour stabiliser les finances affaiblies du service. Tous conviendront, après avoir étudié diverses hypothèses :

⁵⁶⁵ Archives SSAE, note de Lucie CHEVALLEY au directeur du Travail, 3 octobre 1942.

⁵⁶⁶ Après l'échec de la « relève », qui encourageait le départ volontaire de travailleurs pour contribuer à l'économie allemande, et les menaces des forces d'occupation d'instituer unilatéralement le travail obligatoire et de prélever 250.000 hommes, Pierre LAVAL fait publier en septembre 1942 une loi « relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre ». Cette loi concerne tous les hommes de 18 à 50 ans et les femmes de 21 à 35 ans. Le recrutement s'effectue alors essentiellement sur des critères de besoins professionnels. Une seconde étape, au cours du premier trimestre 1943, concernera plus précisément les classes d'âge en assujettissant les jeunes gens nés de 1920 à 1922. Les exigences sans cesse grandissantes des forces d'occupation entraînent une intensification de la répression afin de répondre aux quotas fixés et, par là même, un rejet de plus en plus massif au sein de la population.

⁵⁶⁷ Il s'agit, notamment, de demandes d'enquêtes à diligenter en France auprès de certaines familles dont un enfant mineur est inculpé suite à un délit commis en Allemagne. Néanmoins, cet argument reste essentiellement un argument de pure opportunité. Les situations concernées se limitent à quelques unités et ne relèvent en rien d'un axe développé dans l'action du SSAE.

« qu'il paraît plus sage pour le SSAE de ne pas changer ses positions si bien équilibrées actuellement entre le ministère du Travail et les préfectures ».

Cela signifie que l'extension des SSMOE ne peut s'envisager, avec réalisme, que d'une manière mesurée. Dès l'été 1942, il apparaît assez clairement que, dans les départements, la priorité ne se porte pas sur l'organisation de l'assistance auprès de la main-d'œuvre étrangère. Au sein des camps, le départ des équipes résidentes amène les assistantes sociales à intervenir de façon ponctuelle auprès des internés ou des étrangers assignés à résidence. Toutefois, dans certains départements ruraux, leurs actions s'intègrent dans la création de « *corps d'assistantes sociales rurales* » auxquels elles apportent leur contribution. Pour autant, Lucie CHEVALLEY ne se résigne pas et encourage les préfets à créer des comités dans leur département. Elle adresse même, en juin 1942, un courrier au secrétariat d'État au Travail afin qu'une nouvelle circulaire puisse être élaborée. Il s'agit, pour la Présidente du SSAE, de revoir la question du statut des assistantes sociales recrutées dans le cadre du SSMOE et d'apporter des précisions sur la nature du budget autant que sur les liens entre le service social et les préfectures.

2. Exil et pauvreté.

L'occupation, en novembre 1942, de l'ensemble du territoire français par les troupes allemandes ne manque pas d'avoir des conséquences lourdes sur un système toujours en recherche d'équilibre et de légitimité. L'invasion de la zone dite « libre » ne met pas fin pour autant à la frontière intérieure créée par l'article 2 de l'armistice signé deux ans auparavant⁵⁶⁸. Elle dénonce pourtant la faiblesse d'un régime qui, malgré la spirale de collaboration dans laquelle il a délibérément choisi de s'engager, voit ses ambitions de souveraineté s'effondrer définitivement. Le compte à rebours commence et, avec lui, l'intensité de la répression va croissant : celle que les forces nazies développent maintenant sur l'ensemble du territoire et celle qui inspire les clans les plus durs au sein du régime moribond installé à Vichy.

Les bouleversements se propagent dans les moindres organisations concernant la population étrangère. Ainsi, l'ensemble des représentations étrangères situées en zone sud doivent fermer. Parmi elles, la Légation du Mexique qui, sur la demande des représentants de la République espagnole en exil, s'était vue confier la gestion d'un fonds d'aide pour les réfugiés⁵⁶⁹. Ce fonds concernait plus spécifiquement les officiers et les militaires qui avaient participé aux campagnes contre l'armée nationaliste. La fermeture des services sur le territoire français condamne à l'interruption les distributions de secours. Quelques jours plus tard, le SSAE alerte le ministère des Affaires Étrangères sur la situation sociale et financière critique de ceux qui bénéficiaient jusqu'alors de ce fonds

⁵⁷⁰ .

⁵⁶⁸ Les laissez-passer resteront en vigueur jusqu'au 1^{er} mars 1943. Si elle n'existe plus sur le terrain, la ligne de démarcation reste pour les nazis une réalité qu'il est possible de rétablir, en cas de représailles par exemple.

⁵⁶⁹ Archives MAE, Série Guerre 1939-1945, sous-série B Amérique, Volume 74.

⁵⁷⁰ Archives MAE, courrier d'Adèle de BLONAY au ministre plénipotentiaire SEGUIN le 19 novembre 1942. Ce courrier est aussi, de façon explicite, une proposition de services pour reprendre la gestion du fonds.

Au début de l'année 1943, la Légation de Suède sollicite le SSAE sur les conseils du ministère des Affaires Étrangères, afin que le service social puisse prendre la relève pour l'attribution des secours aux Espagnols réfugiés et jusqu'alors secourus par l'intermédiaire de la Légation mexicaine. Évidemment, il est nécessaire que le Gouvernement mexicain soit en accord avec cet arrangement. À cette première étape des négociations, vient s'ajouter une difficulté matérielle qui n'est pas sans conséquences. En effet, les fonds sont bloqués et les transferts de devises au plan international restent une opération délicate et incertaine, d'autant que les taux de change défavorables compliquent encore plus les mouvements financiers. L'accord du Gouvernement mexicain ne représente donc pas l'obstacle majeur pour disposer des fonds et les mettre à la disposition des familles « nécessiteuses ». Alors que les premiers contacts et négociations commencent en février 1943, au mois de novembre de la même année des incertitudes subsistent sur la possibilité réelle de récupérer les fonds. Finalement, le transfert s'effectue à partir de STOKHOLM vers la Suisse. Ensuite, tout le problème est de convaincre le ministère des Finances d'accepter un versement de près de dix millions de francs à un taux de change défavorable⁵⁷¹.

Durant ces phases de négociations, le SSAE prend bien soin de préciser les conditions dans lesquelles il lui semble possible d'assurer le relais demandé : les critères d'attribution doivent correspondre à des critères sociaux et la sacro-sainte neutralité politique être dûment respectée. Pas question, dans ces conditions, de continuer à privilégier les faits de guerre ou le grade dans l'armée républicaine espagnole. Ce sont essentiellement les familles, et surtout les femmes restées seules avec charge d'enfants, ainsi que les malades et les indigents, qui doivent relever en priorité d'une attribution de secours. Ces conditions ne peuvent qu'agréer aux autorités. Ces dernières n'ont cessé de considérer comme largement suspect le mode de répartition antérieur qui soutenait et « favorisait les agissements des éléments révolutionnaires espagnols »⁵⁷².

En attendant la résolution du problème de l'acheminement des fonds, le SSAE organise les préparatifs de l'intervention. En février 1943, une démarche auprès de la Sûreté Nationale à Vichy auprès de M. de QUIRIELLE lui assure l'envoi par les préfectures des listes de réfugiés espagnols précédemment secourus par la Légation du Mexique. Une autre visite à ROYAT, auprès de Michel DEBRÉ qui est encore pour quelques semaines délégué général adjoint, permet d'obtenir l'assurance que le Secours National fera une avance financière au SSAE afin de commencer sans attendre la distribution des secours. Cette démarche ne sera pas superflue car les transferts des fonds prendront près d'un an à se réaliser. Durant ce délai, du mois d'avril à celui de novembre 1943, plus de 7 millions de francs sont distribués. Placées devant la difficulté de répondre à toutes les demandes et subissant les péripéties de l'acheminement laborieux des fonds, les assistantes sociales sont dans l'obligation de restreindre encore davantage les critères d'obtention d'une aide : début 1944, elles considèrent uniquement les situations des veuves avec « beaucoup d'enfants » et celles des grands malades.

⁵⁷¹ On parle de 35 francs français pour 1 franc suisse.

⁵⁷² Archives MAE, sous-série B Amérique, volume 74, note du 14 février 1944 du MAE, Direction Politique Amérique sur l'Aide aux réfugiés espagnols.

L'assèchement des réserves oblige Lucie CHEVALLEY à adresser un courrier au ministre pour lui demander d'intervenir. La direction du SSAE obtient une aide de la Reconnaissance Française qui lui permet de rembourser les avances faites par le Secours National. Les critères s'élargissent à nouveau mais des barèmes sont établis pour continuer à aider les personnes ne correspondant pas aux critères précédemment cités. C'est ainsi que « *les intellectuels ayant de petits travaux d'appoint* » et « *les familles avec un salaire insuffisant* » peuvent obtenir des subsides complémentaires, leur permettant d'atteindre ce qui est considéré comme un minimum vital.

La gestion par un service comme le SSAE d'un fonds aussi important ne va pas sans provoquer des réactions. Parmi les réfugiés espagnols tout d'abord : certains anciens bénéficiaires se trouvent ne plus être prioritaires, ce qui déclenche des réactions virulentes. Écoutons le témoignage de Lucienne MOURGUES qui vient de prendre ses fonctions comme nouvelle directrice du bureau de MARSEILLE :

« Ce qui nous occupait le plus, c'était les Espagnols... les réfugiés espagnols(...) On distribuait de l'argent tous les mois. Chacun venait chercher son enveloppe (...) Au début le Gouvernement du Mexique calculait le montant des allocations en fonction des responsabilités pendant la guerre civile. Mme CHEVALLEY, elle, avait accepté de prendre le relais à condition que les attributions se fassent en fonction de critères de service social. Alors, je vous assure, ce n'était pas commode ! Lorsque vous receviez un colonel qui vivait seul et que nous réadaptions le montant de ses allocations pour augmenter celles des femmes avec des enfants, je peux vous dire qu'il y a eu des entretiens pas faciles du tout! Cela a été source de difficultés. Les réfugiés disaient que c'était leur argent, alors il fallait s'expliquer... » ⁵⁷³ .

D'autres doivent aussi s'expliquer sur l'aide apportée aux réfugiés espagnols. C'est le cas du Secours national qui se trouve être la cible d'articles virulents à la fois de journaux phalangistes comme *Alerta* et du journal phare de la Collaboration *Je suis partout*. Les arguments développés dans l'un et l'autre partent d'une même dénonciation – « *le versement de quatre millions de francs à des terroristes* » – mais divergent sur la nature des accusations. Le journaliste phalangiste fustige ce qu'il estime être « *le double jeu du Secours National* ». Il dénonce ce qu'il perçoit comme l'hypocrisie fondamentale du régime de Vichy qui tente de ménager la chèvre et le chou en misant sur FRANCO mais en flattant aussi « *les rouges* », au cas où ces derniers reviendraient au pouvoir. Quatre millions, déclare-t-il dans son article, c'est peu en considération « *des centaines de millions (dus par la France) à ceux qui se sont faits tuer pour elle en mai et juin 1940, à ceux qui sont morts dans le désert en construisant le Transsaharien, à ceux qui ont pleuré et maudit leurs erreurs dans les camps de concentration gardés par des soldats sénégalais* ». Quant au journal *Je suis partout*, la cible de ses critiques porte non seulement sur l'aide « *aux terroristes espagnols campés sur le sol de France* » mais aussi sur les secours apportés aux étrangers au détriment « *des victimes françaises du terrorisme* ». Le Secours national réagit et se défend. Il souligne que les quatre millions en question ne sont qu'une avance sur des fonds déjà existants. Ils ne peuvent donc, en aucun cas, être considérés comme venant en déduction des aides normalement prévues

⁵⁷³ Entretien avec Lucienne MOURGUES, le 23 mai 1996.

pour « *des Français* ». D'autre part, le service à qui cette avance de trésorerie a été consenti, le SSAE, est une « *organisation largement appuyée, subventionnée et même mandatée par le Gouvernement français* »⁵⁷⁴. Inutile donc de penser que le privilège national soit bafoué par une telle opération.

Si le Secours National doit se prémunir contre des attaques qui proviennent, pour la partie française, des franges les plus dures de la collaboration, le SSAE, quant à lui, veille, vis-à-vis des autorités, pour se garder de manœuvres compromettant sa mission d'aide. En mars 1944, une circulaire du ministère de l'Intérieur adressée à l'ensemble des préfets leur demande de réactualiser la liste des réfugiés espagnols aidés sur les fonds de la Légation du Mexique en s'attachant à recueillir un maximum d'éléments sur chacune des familles soutenues financièrement. Anticipant le fait que les préfets ne soient inévitablement tentés de se tourner vers les bureaux de l'association pour obtenir les éléments sollicités, les directrices adressent une note aux assistantes sociales en leur donnant des consignes strictes : ne pas anticiper les demandes des Préfets, se contenter d'adresser la liste des familles aidées dans le mois en cours, n'y ajouter que quelques éléments succincts et ne déroger sous aucun prétexte à ces consignes.

Le contexte rend de plus en plus délicate la contribution des services sociaux à des systèmes de distribution qui, enserrés par les autorités, peuvent à tout moment favoriser la répression et la déportation. Toutefois, comme le Secours National n'accepte plus que l'entremise du SSAE pour verser des secours aux familles étrangères, ce dernier fait l'objet de multiples sollicitations et finit par devenir la référence et le passage quasi obligés de leur versement.

En janvier 1943, le SSAE de Lyon est contacté par le directeur du bureau des Apatrides au ministère des Affaires Étrangères, Monsieur CHEVILLOTTE. Il s'agit de créer un Comité unique regroupant des représentants confessionnels – orthodoxes, catholiques et protestants – qui œuvrent au sein de la communauté arménienne. Ce comité rencontrerait une déléguée du SSAE afin de mieux répartir les fonds issus du timbre NANSEN qui s'appelle désormais *Timbre des œuvres sociales du Bureau des Apatrides*⁵⁷⁵. Le 16 mars, une première réunion se tient⁵⁷⁶ pour présenter le projet d'une commission pour l'attribution des aides. Satisfait de cette première étape, le ministère envisage d'élargir les compétences de la commission de répartition des aides « *aux réfugiés divers pour les fonds perçus au titre de l'ex-timbre NANSEN* ». Sont

⁵⁷⁴ Archives SSAE, copie de la « Note relative à l'attaque du journal *Je suis partout* contre le Secours National », mars 1944.

⁵⁷⁵ Il faut noter que, depuis le 16 janvier 1942, la représentation du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) est en liquidation et remplacée par un « Bureau chargé des intérêts des Apatrides » dépendant du ministère des Affaires Étrangères. Son siège est à Vichy et possède une délégation à Paris et à Marseille. Ce bureau, qui a repris aussi les attributions de l'ensemble des offices de réfugiés, s'occupe des réfugiés russes, arméniens mais aussi des réfugiés sarrois, d'Autriche, d'Allemagne, d'Espagne, de Tchécoslovaquie ; en fait, de tous les apatrides non reconnus par leur pays d'origine.

⁵⁷⁶ Elle regroupe, outre les représentants du ministère (directeur et secrétaire), six représentants de l'Union nationale de l'Église Éphorie arménienne, le Père MICHAEL pope, le Pasteur CLENIDJAN et l'Abbé MOUNDJAN. Le SSAE est représenté par Marcelle TRILLAT.

essentiellement concernés les Arméniens et les Russes. Sur la demande du ministère, le SSAE est amené à produire deux enquêtes sur les conditions de vie de ces deux communautés à LYON, sur leurs réseaux de solidarité, notamment confessionnelle, et sur la nature des difficultés rencontrées⁵⁷⁷. Dans ces enquêtes, les sources de la misère qui sévit dans bon nombre de familles sont identifiées. La suppression de l'allocation de chômage est l'une d'elles : lorsque le père de famille n'a pu se faire embaucher dans les chantiers ou les grands travaux d'urbanisme de la région lyonnaise, la précarité est certaine pour les familles. Les fonds d'assistance sont alimentés par la Société des Nations, qui continue de procurer une subvention de 15 à 18.000 francs, somme complétée par la quête dominicale.

Les ressortissants russes, quant à eux, sont décrits comme connaissant une misère encore plus importante. Seuls, ceux qui occupaient des emplois dans l'agriculture – essentiellement des Ukrainiens – ont pu conserver une source de revenus. Le chômage sévit durement. La situation des familles, et plus particulièrement celle des enfants – 400 d'âge scolaire sont recensés sur la région lyonnaise –, est si âpre que le SSAE travaille avec le Secours National au projet de création d'une cantine en vue d'assurer les besoins alimentaires de base. Pour les réfugiés russes et arméniens, le SSAE profite de la petite tribune de ces enquêtes pour attirer l'attention du ministère des Affaires Étrangères sur ceux qui restent internés dans les camps du VERNET, de BRENS, de NOÉ et de GURS. Ils sont encore au nombre de 109 au printemps 1943⁵⁷⁸.

Accueillis dans des conditions plus ou moins acceptables, supportés plus que véritablement protégés par un État qui ne se sent plus engagé par ses devoirs internationaux, les réfugiés et les apatrides subissent de plein fouet la politique d'exclusion de Vichy. Livrés aux forces occupantes de la même façon que les réfugiés allemands, exploités et se sentant toujours en sursis comme les réfugiés et évacués espagnols, tremblant pour le maintien de la possibilité de résider en France comme les apatrides et autres « réfugiés historiques », tous connaissent les intentions peu bienveillantes des autorités publiques à leur égard. Considérés comme des dangers politiques, ils sont aussi jugés comme coûtant cher à la collectivité nationale. Le Gouvernement, tant par carence financière que par xénophobie hésite, dans un dilemme pervers, entre le rapatriement total ou partiel⁵⁷⁹ et l'abondement des fonds de secours pour leur permettre de survivre sur place.

3. Pour aider les familles : l'énergie du désespoir.

⁵⁷⁷ Archives SSAE, Enquête sur les réfugiés arméniens de la région lyonnaise, Enquête sur la situation des réfugiés russes à LYON.

⁵⁷⁸ Archives SSAE, Enquête sur les réfugiés arméniens de la région lyonnaise ; Enquête sur la situation des réfugiés russes à Lyon. Les deux rapports sont manuscrits.

⁵⁷⁹ Par exemple pour les Espagnols : lorsque les fonds viennent à manquer pour secourir les plus pauvres d'entre eux, le ministère des Affaires Étrangères propose de rapatrier les femmes et les enfants que « l'Espagne ne peut refuser de récupérer » et de consigner les hommes dans les GTE.

Un immense travail se révèle nécessaire pour permettre aux familles soit de se réunir, soit de survivre tant bien que mal dans une société marquée par la pénurie pour tous et l'exclusion pour certains. Alors que la situation sociale et économique des familles, en général, ne cesse de se dégrader, l'intervention des œuvres d'assistance et des organismes officiels s'avère indispensable pour plus fragiles d'entre elles. L'aide demandée ne se résume pas toujours à une assistance matérielle. Les conséquences de la guerre provoquent aussi des déchirures aussi graves et difficiles à supporter que la faim.

Les mouvements de population, les transferts incessants, les difficultés de transport et de communication créent des situations d'isolement et de silence total sur le devenir de certains membres d'une famille. Nous avons vu comment, peu à peu et laborieusement, un service des messages s'était mis en place permettant de communiquer un minimum de nouvelles d'une zone et d'un pays à l'autre. En complément, un service de recherches de personnes et de familles est instauré en lien avec le CICR. Ces dernières demandes sont établies par le SSAE de LYON, soit sur la sollicitation de membres de famille restés à l'étranger soit par l'intermédiaire du CICR. Le formulaire de la requête est adressé aux mairies. Il contient tous les renseignements portés à la connaissance du service. Les mairies procèdent aux recherches de différentes manières : il est en général fait état d'une vérification sur les registres des réfugiés et du ravitaillement, et sur l'attribution des cartes d'alimentation qui nécessite un enregistrement auprès des services municipaux. Des demandes de renseignements peuvent être aussi adressées à la police ou à la préfecture. Les gardes-champêtres sont parfois mis à contribution pour constater la présence à l'adresse indiquée de la personne recherchée. Néanmoins, la plupart du temps, les mairies se contentent d'une simple convocation, faute de pouvoir maîtriser ce que la guerre, puis le partage en zones et enfin les déplacements volontaires ou forcés ont pu entraîner comme mouvements incontrôlables et involontaires de populations.

Les résultats ne sont pas toujours à la mesure de l'espoir mis dans ces demandes. Ainsi, sur près de 400 dossiers ⁵⁸⁰ étudiés sur une période allant du mois d'août 1941 à août 1943, seuls 77 aboutissent ; 72 autres cas sont déclarés connus mais ont quitté la commune en donnant des indications plus ou moins précises sur leur nouveau lieu de résidence ou ville de destination ; certains sont rapatriés vers le pays ou la ville d'origine (Belgique, Alsace-Lorraine, zone « libre »...). Si l'on compte les inconnus ou ceux qui sont partis « sans laisser d'adresse », ce sont 223 formulaires qui reviennent : 7 personnes sont signalées comme internées et, à compter du mois d'août 1942, apparaissent les premiers mentions de rafles et de déportations en Allemagne.

Dans tout ce qui régit la vie de la population juive, la stigmatisation et la mise à l'écart sont la règle. Le domaine de l'assistance n'échappe pas à la règle. Aux premières heures des difficultés et des pénuries, les organisations israélites ont indéniablement su offrir une aide sociale d'envergure et adaptée. Nous avons vu comment les cantines et les vestiaires sont créés et se développent, sous la vigilante attention de David RAPOPORT à PARIS. Très vite, diverses organisations doivent assumer une charge de plus en plus

⁵⁸⁰ 397 exactement, Archives SSAE, dossiers Recherches de familles, comprenant les formulaires tels qu'ils étaient adressés aux municipalités et la réponse parvenue souvent plusieurs mois plus tard. Une seule liasse a fait l'objet du comptage ci-dessus.

lourde. La paupérisation, puis la réduction à la misère de la population juive, font partie des buts affichés des autorités allemandes et vichystes. L'aryanisation et la spoliation des biens détenus par les particuliers et les industriels juifs, leur éviction de certains métiers, fonctions et emplois – dont la liste ne cesse de s'allonger – produisent l'effet attendu lorsque les économies personnelles sont épuisées et les objets de valeur vendus : l'impossibilité de subvenir au quotidien. Cette « incapacité » est source de tous les maux puisque, en dehors de l'exclusion économique et sociale, l'indigence peut-être à l'origine d'un internement. Affamer fait donc partie des moyens sûrs de rendre la vie quotidienne insoutenable.

En capacité de gérer et distribuer des fonds sous forme d'allocations aux familles étrangères, le SSAE ne peut aider directement ces familles si elles sont juives. Nous avons vu comment, en refusant d'intégrer des professionnelles juives dans ses équipes d'assistantes sociales résidentes dans les camps, le SSAE prend acte de la politique d'exclusion. Qu'il ait ou non approuvé les interdictions ou les recommandations de prudence, toujours est-il que cette pratique, répétée par l'ensemble des services, provoque l'effet voulu : laisser les Juifs assister les Juifs, rendre quasi naturelle une partition et une cloison étanche entre « ceux qui le sont et ceux qui ne le sont pas ».

Cette obéissance semble justifiée par l'obsession de ne pas mettre en danger l'avenir de l'ensemble du Service. Elle est symptomatique à la fois de cette plasticité, déjà remarquée, mais aussi d'une acceptation toute fataliste du cours des choses. La lutte semble inutile et sans espoir. Elle ne peut apporter d'aide réelle à la condition des populations. Cette manière de courber l'échine est-elle un leurre ? Est-elle le résultat d'un aveuglement sincère sur les conséquences qu'une telle attitude, répétée à tous les stades de la vie sociale, pouvait engendrer ? La réponse, on le pressent, est loin d'être aisée. Nul doute que la protection de l'association ne conduise les acteurs à un respect scrupuleux des règles du moment. Cette docilité est le gage, pense-t-on, de la continuité. La discrétion – ne pas attirer l'attention – reste l'une des armes privilégiées par les responsables.

Après tout, le travail ne manque pas. Il faut s'occuper de toutes les familles qui se pressent aux portes des bureaux. Des centaines, voire des milliers, de messages sont à transmettre pour faciliter les liens totalement rompus par la guerre et pour franchir les barrières de désespoir qui se sont dressées entre les membres d'une même famille. Après de multiples difficultés, Le SSAE n'a-t-il pas obtenu la reconnaissance si attendue des pouvoirs publics ? Et si les directions du Service maintiennent une distance méfiante avec les services de la Sécurité Publique, elles ont aussi des interlocuteurs au sein du Gouvernement de Vichy qui n'épargnent pas leurs efforts pour rechercher avec elles des solutions et leur donner de nouveaux moyens d'agir. Tout ceci ne vaut-il pas une loyauté apparemment sans faille ? Ajoutons que la responsabilité directe des autorités françaises dans les mesures de répression qui s'abattent sur les familles juives sont loin de leur apparaître comme évidentes. La pression des autorités d'Occupation est souvent vécue comme toute puissante⁵⁸¹. À l'aune des recherches actuelles, cet élément mérite ne pas être sous-estimé pour juger du discernement de ceux qui vivaient au quotidien les événements.

Par expérience, les assistantes sociales savent que la condition des familles

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

étrangères est difficile et que leur place au sein de la Société n'est jamais acquise voire régulièrement contestée, comme s'il leur fallait s'excuser d'être là. Sans savoir « qui influence qui », service social et étrangers doivent adopter cette attitude bridant leur force et leur nature pour survivre. Néanmoins, cette tyrannie de la survie rend aveugle sur ce qui advient. Car il ne s'agit plus ici de supporter plus ou moins la présence de populations considérées comme extérieures et indésirables. Il s'agit d'exclure, d'affamer, d'enfermer des étrangers, mais aussi des Français, tous rassemblés dans une catégorie construite pour stigmatiser : les Juifs.

Or dans le domaine de l'assistance et de l'aide sociales, au mouvement solidaire des premiers temps, advient le temps de l'organisation spécifique voulu par les autorités allemandes. Un système qui achève d'enfermer une communauté et de la rendre, pense-t-on, encore plus étrangère et parasitaire aux yeux du reste de la Société.

La création de l'UGIF est née de la volonté pressante des autorités d'Occupation. Il s'agit de mettre en place une instance sur le modèle, déjà éprouvé dans d'autres pays occupés, d'une représentation unique de la communauté juive auprès des pouvoirs publics. Cette instance doit aussi assurer toute l'assistance sociale devenue indispensable du fait de l'application de mesures de discriminations économiques et sociales. Conduites par Xavier VALLAT, alors à la tête du Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ), les négociations débutent dans un climat de tension entre les communautés juives des deux zones. Les différences de régime auxquelles elles sont soumises et les difficultés de communication entre la zone occupée et la zone sud ne facilitent guère le dialogue et la concertation, si indispensables pour tenir un langage commun et lutter contre les pressions exercées. Parmi les responsables, l'idée d'une telle Union ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut. Deux dimensions sont prises en considération : la première concerne la question spirituelle et religieuse, la seconde la question philanthropique et sociale. Dans une motion préparée par William OUALID – le juriste intervenant fidèle des sessions annuelles du SSAE – et présentée au Consistoire le 26 octobre 1941, la position est clairement affirmée : c'est un refus tout net de contribuer à l'élaboration d'une représentation unique du judaïsme. Décidée en présence de la Commission centrale qui regroupe déjà la plupart des œuvres d'assistance israélites, cette opposition répond à un premier projet préparé par Xavier VALLAT qui tente, par diverses manœuvres, de rallier à sa cause quelques figures du judaïsme comme Jacques HELBRONNER, Président du Consistoire central, et Raymond-René LAMBERT, directeur du Comité d'Aide aux Réfugiés⁵⁸². Ce dernier jouera d'ailleurs un rôle central, non dépourvu d'ambiguïté, dans l'avancée des négociations entre ses coreligionnaires et Xavier VALLAT. Pour beaucoup d'interlocuteurs en présence, le rôle qu'il joue s'apparente

⁵⁸¹ Et cela même des années après la guerre et l'Occupation. Marcelle TRILLAT, préparant une intervention en 1973 pour retracer très brièvement l'action du SSAE durant l'Occupation inscrit les mesures de répression (internement, déportation, etc.) comme liées aux ordonnances allemandes. À aucun moment n'apparaît la perception de la responsabilité des autorités de Vichy avec lesquelles le Service était amené à travailler. Vérité trop difficile à admettre ? Sûrement. Comme d'ailleurs pour la plupart des contemporains à cette même période.

⁵⁸² Sur les manœuvres concernant la préparation et les débats houleux au sein des représentants du judaïsme, voir Simon SCHWARZFUCHS, *Op. cit.*, chapitre 4 «Le drame de l'UGIF», pp. 122-159.

plus à celui d'un négociateur occulte qu'à celui d'un émissaire officiel. Pressions, menaces, séduction et appel au réalisme se succèdent de part et d'autre pour progresser dans les marchandages.

La loi du 29 novembre 1941 met en place l'Union Générale des Israélites de France. Une représentation de cette nouvelle institution est prévue dans chaque zone. Cette instauration brutale ne règle ni ne calme la tension déjà perceptible dans les négociations préliminaires. Certains responsables cèdent, convaincus de la pression des forces d'Occupation et estimant que, de toutes les manières, l'UGIF existera ⁵⁸³. D'autres se persuadent que seule l'action doit guider la décision. Les besoins sont immenses et le temps perdu à débattre est une dette envers l'obligation de solidarité. Ce combat fratricide laissera des traces.

« La rupture avait eu lieu entre des israélites français(...). Les éléments étrangers ou récemment naturalisés étaient tout aussi divisés(...). Il n'y eut pas non plus de clivages riches-pauvres, ou religieux-laïcs. Toutes les opinions et toutes les positions se trouvaient dans l'un ou l'autre camp ». ⁵⁸⁴

Seule « victoire » : la nouvelle instance laisse intacte le domaine spirituel et religieux qui continue de dépendre du Consistoire.

En zone nord, la première réunion concernant le rôle de l'UGIF se tient en janvier 1942. Elle regroupe, outre la direction de l'UGIF-nord, les représentants des œuvres sociales – parmi lesquels David RAPOPORT pour le Centre Amelot et Eugène MINKOWSKI pour l'OSE. David RAPOPORT avait déjà refusé de se soumettre à l'inscription obligatoire lors du précédent Comité de coordination. Il ne cache pas son intention de continuer, envers et contre tout, à préserver une certaine autonomie par rapport à l'UGIF ⁵⁸⁵. C'est sur cette ligne que, prudemment, chacun des protagonistes décide de laisser s'établir un certain *modus vivendi*. Il est convenu que chacune des organisations existantes continue de conduire son activité et d'assurer les liens nécessaires avec les œuvres caritatives françaises. Seule concession, le changement du nom d'origine contre celui de « UGIF section x ou y » ⁵⁸⁶.

En zone Sud, l'UGIF se base à MARSEILLE. Les querelles et les coups de force réels ou ressentis comme tels par certains membres actifs, comme R.-R. LAMBERT, sont loin de s'apaiser. Néanmoins, la recherche de la concorde se fait, là aussi, sur le respect des œuvres déjà en place leur permettant, malgré la fusion, de ne pas tout à fait perdre leur identité spécifique. Le débat – le combat ? – laisse toutefois des traces et les critiques ne manquent pas pour brocarder une représentation qui, si elle reste essentiellement « sociale » ⁵⁸⁷, marque irrémédiablement la construction d'une communauté à part,

⁵⁸³ « L'Union des Juifs se fera avec, sans ou contre nous », R.-R. LAMBERT, *Op. cit.*, p. 139.

⁵⁸⁴ S.SCHWARZFUSHS, *ibid.*, p. 153.

⁵⁸⁵ J. BALDRAN et C. BOCHURBERG, *Op. cit.*, p. 146.

⁵⁸⁶ Le Centre Amelot résiste à cette concession jusqu'à l'arrestation de David RAPOPORT en juin 1943.

⁵⁸⁷ L'UGIF, malgré le projet initial, n'assure aucune représentation culturelle et spirituelle.

mêlant étrangers et nationaux, tous Juifs, tous condamnés malgré leur différence à partager un seul et même sort.

En mars 1942, ce sont les principales œuvres d'assistance et de secours qui sont intégrées dans l'UGIF : La Commission centrale des Œuvres juives d'assistance, l'Entraide Française Israélite (1^{ère} Direction), Le CAR et la Fédération des Sociétés juives de France qui venaient toutes deux en aide aux Juifs étrangers (5^{ème} Direction), L'OSE (3^{ème} Direction), l'ORT (2^{ème} Direction). Les organisations d'émigration comme la HICEM et le Joint, œuvres américaines, constituent la 6^{ème} Direction. Enfin, les organisations de jeunesse comme l'EIF et la Jeunesse Juive de France sont regroupées dans la 2^{ème} Direction. Pour beaucoup, l'intégration de leur organisation – qu'ils vivent comme une disparition – dans une structure imposée par les forces d'Occupation et négociée avec les autorités de Vichy, marque une rupture dans la croyance qu'il était encore possible de faire au mieux en respectant les règles du jeu. Le « jeu » en question paraît, pour le moins, inégal. Que peut-on encore espérer sauver ? Quelques jours après les rafles de juillet 1942, d'autres, comme Raymond-Raoul LAMBERT, y croient encore et toujours : « *Il ne faut ni émigrer ni renoncer mais subir et attendre, tenir et durer*⁵⁸⁸ ». Pourtant, aux yeux de bien des acteurs du moment, le légalisme contraint n'est plus un antidote contre la persécution.

4. MARSEILLE : un changement d'équipe et une lutte quotidienne contre la pauvreté et les espoirs déçus.

À MARSEILLE, des tensions internes au Service nécessitent rapidement une intervention « musclée » de la direction parisienne. On se souvient que les relations entre les deux comités n'ont jamais brillé par l'expression d'une franche cordialité. MARSEILLE, fort de sa position « historique », n'a jamais pu rivaliser avec l'essor et l'influence du comité parisien mené de mains de maître par Lucie CHEVALLEY. Le bouleversement de la situation, du fait de la guerre puis de l'Occupation, n'a pas été non plus une opportunité pour le Comité marseillais de reprendre la main et de jouer un rôle prépondérant en zone non occupée. En ce sens, et malgré une bonne collaboration avec Marcelle TRILLAT, la création d'un bureau à LYON est un échec pour le comité de MARSEILLE.

Pourtant l'activité développée n'est pas mince dans une ville qui devient très vite « *la dernière auberge du continent*⁵⁸⁹ ». Au moment de l'exode et de la fuite en avant de milliers de réfugiés qui cherchent à quitter la France, un service d'accueil est mis en place en gare St CHARLES. Cette permanence permet de réceptionner les étrangers qui séjournent dans la ville phocéenne, de les orienter vers les hôtels où ils peuvent s'abriter sans être (trop) exploités et donner surtout les premières indications sur le parcours éprouvant du candidat à l'émigration qu'ils vont entreprendre.

De fait, l'aide à l'émigration devient le centre de l'action du bureau. La présence de la HICEM facilite le travail ou du moins devrait le faciliter. Car les relations ne sont pas toujours des plus cordiales. Malgré les exhortations de PARIS, la directrice Miss PHELAN

⁵⁸⁸ R.-R. LAMBERT, *Op.cit.*, p. 177.

⁵⁸⁹ Anna SEGHERS, *Transit*, Alinéa, Aix-en-Provence, 1983.

mène les affaires à sa guise. D'une énergie peu commune, elle prend aussi ses aises, beaucoup trop au goût de la direction nationale, dans les modes d'action qu'elle entend privilégier. Nommée secrétaire du Comité de NÎMES, son absence de transmission d'informations aux bureaux de LYON et PARIS, obligent tant Marcelle TRILLAT que Lucie CHEVALLEY à se déplacer à chacune des réunions mensuelles. Les rapports d'activité non faits, la comptabilité construite d'un savant mélange de recettes liées à des subventions mais aussi à des avances faites personnellement pour couvrir des frais difficilement identifiables laissant à désirer, autant d'éléments qui provoquent d'abord l'agacement puis le courroux de la direction parisienne. Fort du soutien financier direct de la branche américaine, le Comité marseillais puise une légitimité qu'il estime incontestable et qui le rend sourd à certains signes laissant augurer une riposte parisienne.

Dans les statuts du SSAE, MARSEILLE est considéré comme un bureau annexe à celui de PARIS. Les débats sur l'attribution des subventions – MARSEILLE considérant qu'il doit bénéficier de la moitié des subsides ministériels obtenus par PARIS – ayant définitivement épuisé la patience de la direction nationale, Lucie CHEVALLEY prend les choses en main. La raison de cette intervention tient dans le rapport d'activité du SSAE de 1941 :

« Le SSAE a pris, au cours de ces dernière années, surtout depuis les évènements de 1940, un développement considérable ; le rayonnement de son activité s'est largement étendu à de nouveaux domaines, les rapports avec les administrations sont de plus en plus serrés et il est indispensable que des relations suivies soient entretenues avec les organisations similaires dans le cadre de l'entraide sociale dans la Nation(...) (Le SSAE) justement ému des responsabilités qu'il assume (...) sent la nécessité de renforcer le contrôle de la gestion administrative et financière de ses sections locales ».⁵⁹⁰

Au cours de la réunion du 27 février 1942, Lucie CHEVALLEY expose les dispositions prévues « pour la réorganisation du bureau de MARSEILLE sur une base répondant aux nécessités actuelles »⁵⁹¹. Le comité de MARSEILLE verra sa composition changer avec la nomination de deux membres du comité de PARIS – Lucie CHEVALLEY et Madame THUILLIER-LANDRY – et d'un membre du *Head Quarter*, Madame LONG. Suzanne FERRIÈRE viendra au moins une fois sur deux assister aux réunions ; une co-direction sera mise en place pour « assister » Miss PHELAN⁵⁹². Cet « armistice » interne ne sera que de courte durée. Le 15 avril 1942, constatant la mise en place d'une commission de direction sous l'autorité de fait des personnes placées par PARIS, le Comité marseillais se rebiffe et conteste « la politique " ôte-toi de là que je m'y mette! "(sic) ». Peine perdue, le 1er mai, ils rendent les armes et Miss PHELAN démissionne.

Cette guerre interne visait-elle réellement l'unification sans faille du SSAE dans ces

⁵⁹⁰ Archives SSAE, Rapport d'activité 1941, p. 3.

⁵⁹¹ Archives SSAE, Procès verbal de la réunion du comité de MARSEILLE du vendredi 27 février 1942, Chemise MARSEILLE 1941-1942.

⁵⁹² En «contrepartie», il sera proposé la participation d'un membre du comité de MARSEILLE aux réunions du comité parisien, proposition qui ne pourra jamais se concrétiser du fait des difficultés de déplacements entre les deux zones.

temps d'occupation ou voulait-elle, simplement, régler le problème posé par une personne en particulier ? Cette accélération dans le « nettoyage » du Comité marseillais marque surtout le souci de garantir les conditions qui ont permis jusqu'à présent au SSAE de préserver une place que peu de monde lui conteste. Cette place « de choix », la direction compte bien la conserver, quelle que soit la situation, fusse au prix de quelques recadrages « secs ». C'est que la situation, telle une corde prête à rompre, se raidit de plus en plus. Jusqu'alors, le SSAE pouvait mener ses activités dans le plus pur respect de ses principes et en toute légalité. Aujourd'hui l'intensification des persécutions, contre la population juive en général et juive étrangère en particulier, produit une partition de plus en plus nette entre ceux dont on peut s'occuper et les autres. Les précautions et les prudences déployées par le SSAE pour éviter à tout prix « la faute » qui pourrait briser son assise officielle, tous ces contournements et ajustements plastiques se révèlent de plus en plus fragiles. L'équilibre délicat permettant de concilier une action légale et une position légitime sans rejeter qui que ce soit se délite et s'effrite peu à peu.

Avec ce printemps d'hostilité interne, le SSAE marseillais se trouve quasiment en pleine réorganisation lorsque les rafles du mois d'août commencent. L'équipe est totalement renouvelée et étoffée, au moins au niveau des assistantes sociales, grâce à une subvention du Secours National. Une nouvelle responsable, Lucienne MOURGUES, vient d'être recrutée. Toute jeune assistante sociale, elle se retrouve avec une lourde responsabilité et tout un service à remettre sur pied⁵⁹³.

Ce renouvellement d'équipe entraîne une redistribution des activités. L'action du bureau portait jusqu'alors essentiellement sur l'aide à l'émigration. Mais en août, la suspension de la délivrance des visas de sortie de France⁵⁹⁴ et la dissolution des camps de transit sonnent l'arrêt dramatique de toute possibilité d'échapper aux filets des rafles et des arrestations. L'espoir mis dans les négociations d'obtention de visas collectifs pour accueillir plus d'un millier d'enfants dont les parents auraient été déportés – négociations menées par Georges WARREN aux Etats-Unis en lien étroit avec Suzanne FERRIÈRE à GENÈVE – cet espoir s'effondre suite au refus des autorités françaises⁵⁹⁵. Tous ces éléments ne font qu'aggraver la situation des réfugiés en instance d'émigration qui se tassent dans la ville. L'interdiction totale de recevoir des fonds de l'étranger les réduit à une misère totale. La destruction du quartier du Vieux Port, en janvier 1943, finit de les déloger de leurs abris précaires⁵⁹⁶.

L'aide apportée par la nouvelle équipe du SSAE s'attachera donc à la survie des populations enserrées dans la pauvreté. Ainsi, le ralentissement puis l'arrêt de l'industrie

⁵⁹³ Lucienne MOURGUES est recrutée en fait depuis février 1942. Elle part immédiatement en stage à PARIS, comme c'est l'habitude dans « la maison ». « Je devais quitter Paris fin mai. Madame CHEVALLEY m'a dit : 'Je vais vous garder un mois de plus, je ne peux pas vous envoyer à Marseille, dans cette pétaudière!' ». Elle arrivera à Marseille le 1^{er} juillet. Entretien avec Lucienne MOURGUES, le 23 mai 1996.

⁵⁹⁴ Ils seront rétablis ponctuellement en septembre et octobre pour être ensuite suspendus définitivement en novembre.

⁵⁹⁵ Archives SSAE, courrier de Suzanne FERRIÈRE à Lucienne MOURGUES du 25 septembre 1942. Archives MAE, série Guerre 1939-1945, sous-série B Amérique, volume n°64.

hôtelière et du tourisme a ruiné nombres de réfugiés, les Russes essentiellement. La fermeture du Consulat du Mexique, outre la suspension du versement de secours déjà évoqué, provoque pour nombre de familles espagnoles des difficultés au niveau de la santé, le dispensaire du Consulat ayant cessé toute activité. Sur 400 personnes inscrites, 253 vivent sur MARSEILLE.

Le dispensaire n'est pas le seul à cesser ses activités. Peu à peu, beaucoup de représentations d'organismes philanthropiques envisagent d'arrêter. À l'automne 1942, le SSAE est contacté afin d'étudier la reprise des activités du Centre Américain de Secours. Varian FRY est parti depuis longtemps et le Centre n'a plus la possibilité de continuer son action. Le SSAE n'est sollicité qu'en fin de parcours après que le nouveau directeur ait essuyé nombre de refus de la part d'autres comités, américains pour la plupart, qui sont aussi en train de quitter le territoire français. Pour le SSAE

« l'affaire est extrêmement délicate. En effet, les clients aidés étaient la plupart du temps en situation irrégulière et les méthodes adoptées ne peuvent s'accorder avec nos principes de travail »

souligne Marcelle TRILLAT dans une correspondance avec Suzanne FERRIÈRE⁵⁹⁷. Et de préciser que « la réputation du comité est telle qu'il faudrait éviter à tout prix de parler de succession », succession qui semble acquise pour nombre d'intéressés qui commencent de venir solliciter le bureau. Le SSAE s'en tient à une ligne d'action prudente : reprise des cas individuels par le SSAE, secours réguliers par une œuvre américaine vers qui le SSAE pourrait se retourner⁵⁹⁸, financement des cas d'émigration par la HICEM pour les Juifs et par les Quakers pour les autres.

Le choix de la prudence n'aura pas à se justifier plus longtemps, l'invasion de la zone sud par les forces d'occupation « règlera » le problème. Mais cet exemple de très forte précaution illustre toutes les réserves afin de préserver la réputation et la survie du service. Car au fil des jours, il a non seulement de plus en plus de mal à tenir une position équilibrée mais aussi de plus en plus à perdre.

Conclusion : Des limites de l'obéissance.

Au bout de deux années d'arrangements nécessaires pour continuer son travail et sa mission d'origine, quel bilan le SSAE peut-il tirer de la situation dans laquelle il doit agir ? Malgré le choc représenté par l'Occupation, concrètement, la mise en parenthèse n'est pas d'actualité. La vivacité avec laquelle le Service s'emploie à recouvrer les moyens

⁵⁹⁶ Suite à un attentat perpétré contre un cercle d'officiers allemands, l'ordre de destruction du quartier est donné. Il s'agit de procéder à des arrestations en masse (40.000 personnes auraient été arrêtées, plus de 90.000 contrôlées) et de raser un quartier réputé abriter « terroristes, dépôts d'armes, déserteurs... ». Le dynamitage du quartier dure 17 jours. Les personnes arrêtées sont internées à FRÉJUS, d'autres partent pour COMPIÈGNE, antichambre de la déportation.

⁵⁹⁷ Archives SSAE, courrier daté du 16 octobre 1942.

⁵⁹⁸ La reprise de l'activité du comité comprenait la gestion d'un fonds abondé tous les mois et d'un montant de 30 à 40.000 francs par mois ainsi qu'un fonds de réserve pour les « cas exceptionnels ».

d'agir peut surprendre. C'est que pour les responsables il faut départir ce qui change de ce qui ne change pas. Ce qui change ce sont les interlocuteurs, ceux qui sont susceptibles d'interrompre ou au contraire d'encourager la continuité du Service. Souvenons-nous qu'à l'aube de la guerre le SSAE, après des années d'efforts, est parvenu à stabiliser une situation structurelle marquée jusqu'alors par la fragilité. Ce qui ne change pas, ce sont les difficultés rencontrées par les étrangers. Plus que jamais leurs droits et leur place dans la Société sont menacés profondément. Continuer d'agir semble alors la seule alternative sérieuse. À cette première analyse basique s'ajoute un autre élément, celui d'identifier « la figure de l'ennemi ». En zone occupée, la présence et la pression exercée par les forces d'Occupation rendent visibles et palpables la figure de l'oppression. La proximité avec les responsables d'œuvres israélites facilite pour certaines responsables du SSAE la perception de la dureté de ce qui approche. En zone sud, cette perception est plus floue. Le fait de retrouver dans les ministères de Vichy certains de leurs anciens interlocuteurs, le fait indéniable que certains d'entre eux font tout ce qui leur est possible pour faciliter le travail et les moyens du Service, tous ces éléments confortent l'idée d'une relative continuité des choses. Certes avec plus de difficultés matérielles et dans un contexte qui n'a rien de banal, mais des marges existent et qu'il faut utiliser pleinement. Cette apparence trompeuse de la continuité comme la focalisation sur les forces occupantes de « la figure de l'ennemi » créent les conditions d'une adaptation à la contrainte. Plus que « d'accommodement »⁵⁹⁹, nous avons à faire ici à une notion de « plasticité » permettant de s'adapter, sans se mouler aux nouvelles exigences du moment, et d'affronter de nouvelles difficultés. La situation n'en est pas moins délicate, tant des tensions inévitables se mettant à l'œuvre sur la scène de la réalité altèrent et ébranlent les convictions. Le passage est étroit entre la souplesse nécessaire et la déformation irrémédiable. En ce sens, l'expérience menée dans les camps d'internement aurait pu être, à bon droit, ce révélateur attendu pour enfin « voir et comprendre ». Elle y a sûrement contribué, mais en partie et en partie seulement, tant l'absolue conviction qu'il était possible « malgré tout » d'améliorer la situation s'est trouvée à l'œuvre chez tous les responsables de comités et associations.

Pourtant, malgré le respect scrupuleux des nouvelles règles imposées par la force et par la loi, rien ne semble plus devoir limiter l'étendue de la répression s'abattant sur des populations déjà captives et conduites au bout du supportable. Pour les responsables d'œuvres qui, dans une tentative de synthèse confessionnelle, ont choisi la voie du dialogue direct avec les autorités de Vichy, la déconvenue peut être grande. Les efforts déployés, comme les arrangements acceptés, pèsent peu face à l'étendue et à l'intensité de la répression. Les possibilités d'émigration quasi définitivement inexistantes rendent obligatoire la présence de milliers « d'indésirables » sur le territoire. Les responsables de cette situation sont pourtant ces mêmes autorités qui n'ont de cesse que de compliquer les départs des réfugiés cherchant à fuir. À ces difficultés il faut ajouter les dangers de la traversée vers le continent américain, l'entrée en guerre des États-Unis et la résistance toujours active des forces armées britanniques rendant les voyages périlleux avec la guerre sous-marine que se livrent les forces en présence.

⁵⁹⁹ Philippe BURRIN décline quatre éléments composant le concept d' « accommodement » : « *le sentiment de la contrainte, l'intérêt matériel, la complaisance personnelle, la connivence idéologique* ». Philippe BURRIN, *Op. cit.*, p. 183.

C'est à un autre voyage que les centaines et les milliers de raflés et d'internés sont promis. La destination de cette émigration forcée reste inconnue des responsables des œuvres qui, néanmoins, doivent en assurer les préparatifs dans des conditions qui augurent mal du sort réservé aux « voyageurs ». La paralysie du Comité de Nîmes, puis sa disparition, est un premier signe des limites du légalisme dans lequel la plupart des organisations se sont engagés. Si l'action est nécessaire, elle comporte aussi un poison : celui des concessions et d'un apprivoisement de la révolte.

Pour le SSAE, à partir de 1942, c'est une forme de continuité trompeuse qui se dessine. Les actions légales se poursuivent et, comme nous venons de le voir tout au long de ce chapitre, les liens avec Vichy sont loin de se distendre. De plus en plus, le Service devient le passage obligé de la distribution de secours provenant de divers fonds d'assistance mis à sa disposition et pour lesquels il est sollicité comme garant et délégataire. Néanmoins, si le légalisme continue, le contexte change. Depuis le mois de mars 1942, le SSAE ne peut plus obtenir d'autorisation pour continuer son action dans les camps d'internement. Le Comité de NÎMES n'en finit plus de se paralyser et, plus que jamais, semble incapable d'agir pour les internés, alors que la tourmente des rafles et des transferts pour des destinations incertaines ne cesse d'enfler. Les alliés d'hier disparaissent, emportés par les arrestations ou poussés dans la clandestinité. La peur d'être arrêtées tarabuste les familles, la misère les rend vulnérables au point que les pénuries sont une forme de persécutions qui s'ajoute à toutes les autres. Jusqu'où et jusqu'à quand poursuivre, dans un faux-semblant, le cours des choses ?

Troisième partie : Le temps d'une « résistance » discrète 1942–1944

Chapitre 1 : Des yeux pour voir

I – 1942, l'année de la coupure.

1. Une scène tragique qui devient publique.

1942 : comme une césure dans le déroulement aujourd'hui ausculté et disséqué de la période de l'Occupation. «*Année tournant* »⁶⁰⁰, «*Année de la bascule* », les qualificatifs ne manquent pas pour désigner cette période marquant une brutale secousse dans la répression. Non que les autres mois déjà écoulés depuis l'armistice ne se soient consumés durement, surtout en zone occupée. Non que la répression, traduite par

⁶⁰⁰ « 1942 Année tournant », titre du chapitre regroupant un ensemble d'articles, in Jean-Pierre AZÉMA et François BÉDARIDA (direction), *La France des Années Noires*, Tome 2 : *De l'Occupation à la Libération*, Éditions du Seuil, 1993, réédité en 2000 dans la collection « Points Histoire ». « Le tournant : l'été 1942 », in MARRUS et PAXTON, *Vichy et les Juifs*.

l'internement des « indésirables » et les premières rafles, n'ait déjà frappé. Mais les camps d'internement se camouflent dans un paysage d'indifférence ; quant aux rafles, elles ne concernent alors – croit-on – que des étrangers et ne drainent ni émotion ni perturbation dans une société trop préoccupée par le quotidien, trop tentée de chercher des coupables et de reconnaître dans ceux qu'on lui désigne la cause des temps difficiles qu'il faut subir.

Indéniablement, 1942 marque un virage dans la mise en scène publique d'une coercition qui se généralise et s'intensifie. Ce que l'on qualifierait aujourd'hui de « visibilité » ne cesse de croître tout au long des mois. Ceci s'explique par l'articulation de plusieurs facteurs.

Pierre LAVAL est revenu au pouvoir en avril 1942. Il renforce une politique de collaboration avec les forces occupantes, politique déjà fortement imprimée avant lui par l'Amiral DARLAN. Ce retour, dans un climat tendu, au sein du Gouvernement de Vichy ne se traduit pas par la restauration d'une autorité française déjà plus que malmenée. L'instauration de la « relève » est un échec⁶⁰¹. Moins de 50.000 ouvriers répondront à l'appel. La pression allemande, elle, ne faiblit pas. Les conditions sont instaurées pour que, bon gré mal gré, le service du travail obligatoire (STO) trouve ses bases et intensifie l'impopularité grandissante du régime de Vichy⁶⁰².

1942, c'est aussi en zone occupée l'année du port de l'étoile jaune, port obligatoire pour tous les Juifs dès l'âge de 6 ans. Contre un point textile, chaque membre d'une même famille reçoit trois larges étoiles de tissu jaune, bordées de noir et comportant l'inscription « *Juif* » en son centre. Elle devra être cousue solidement sur le côté gauche du vêtement, à hauteur de la poitrine. Marque infamante, selon les forces d'occupation, elle devait stigmatiser et isoler la population juive⁶⁰³. En fait, les réactions des voisins ou de simples anonymes croisés dans la rue penchent plutôt vers la désapprobation. Les marques de sympathie et de solidarité au sein de la population française sont fréquentes et se manifestent de diverses manières. Pourtant, après les quelques barouds d'honneur à la fin de l'année 1940 pour protester contre la présence des troupes allemandes – essentiellement dans la population étudiante – l'opinion semble se fondre dans un silence approbateur ou indifférent.

Cette conscience en léthargie est-elle en train de s'animer ? En tout état de cause, le réveil crée les conditions du véritable trauma que vont représenter les rafles de l'été 1942.

⁶⁰¹ Ce système, présenté comme une mesure favorisant le retour des prisonniers de guerre français retenus au sein des *Stalags* et *Oflags*, est en fait une mesure qui développe et améliore la « *fourniture* » à l'Allemagne d'une main-d'œuvre toujours plus abondante. La justification de cette opération est présentée par Pierre LAVAL au cours d'une allocution radiodiffusée le 22 juin 1942. Les esprits de l'époque ne retiendront de sa déclaration qu'une phrase qui marquera à jamais la personification de la Collaboration : « *Je souhaite la victoire allemande parce que, sans elle, le bolchevisme, demain, s'installera partout* ».

⁶⁰² Sur l'identification de Pierre LAVAL à la collaboration et à la haine grandissante à l'égard des occupants, voir Pierre LABORIE, *L'Opinion française sous Vichy*, pp. 269-270.

⁶⁰³ Si le régime de Vichy, en zone sud, n'adopte pas la même mesure, il oblige néanmoins à faire inscrire le mot « JUIF » sur les cartes d'identité.

En zone occupée, les 16 et 17 juillet, 11.363 personnes – hommes, femmes et enfants – sont arrêtées. La moitié d'entre elles est acheminée directement vers DRANCY ; l'autre – les familles – vers le Vélodrome d'Hiver, avant d'être conduite vers les camps de PITHIVIERS et de BEAUNE-LA-ROLANDE. Les premiers convois déportant les victimes de la rafle sont constitués dès le 19 juillet⁶⁰⁴. Les conditions matérielles des rafles, le fait qu'elles soient organisées et encadrées par la police française, la vision de familles entières arrêtées sont autant de facteurs provoquant une forte désapprobation de l'opinion publique. Cette désapprobation, les préfets la retranscrivent dans les rapports qu'ils adressent réguliers à Vichy. Mais c'est aussi la hiérarchie religieuse qui sort d'un silence lourd de connivence pour dénoncer ce qui se passe. Chez quelques responsables du clergé, la fronde s'amplifie. Sermons⁶⁰⁵ et protestations officielles engagent un peu plus avant la hiérarchie catholique, jusqu'alors toute d'allégeance envers les autorités de Vichy.

En zone non occupée, ce sont les internés des camps qui fournissent « *la chair à wagons* » permettant d'honorer les termes d'un accord passé entre les forces occupantes et Vichy. Tout au long des mois d'août et de septembre, les convois se préparent pour se déverser vers DRANCY. De là, d'autres convois sont constitués et s'acheminent vers « *une destination inconnue* ». De tous ces mouvements, l'opinion publique, en proie à « *une immense et profonde lassitude* »⁶⁰⁶ retiendra l'inhumanité d'un spectacle dont la honte semble rejaillir sur tous. De passage à MARSEILLE le 14 juillet, Raymond-Raoul LAMBERT assiste « *dans les rues à la première manifestation de masse contre Laval et Hitler. Le pays réel n'est pas le pays légal* »⁶⁰⁷ conclut-il. En écho, *La Tribune de Genève* décrit, en septembre, un conflit ouvert « *entre le pays réel et le pays fantôme* »⁶⁰⁸.

1942, c'est enfin, en novembre, l'invasion de la zone non occupée par les troupes allemandes suite au débarquement des forces alliées en Afrique du Nord. Cette occupation totale du territoire national est une humiliation supplémentaire pour un gouvernement qui voit s'échapper le semblant de souveraineté âprement défendu, souvent dans l'illusion. Le gouvernement de Vichy devient de plus en plus fantomatique. Cet affaiblissement ne signifie pas pour autant un ralentissement ou l'interruption d'une

⁶⁰⁴ Le tout premier convoi de déportés a été organisé le 27 mars 1942. Parti de Compiègne, il est composé de 1.112 déportés. 500 sont de nationalité française. Tous ont été internés suite à la rafle de décembre 1941. En 1945, on ne dénombre que 22 survivants (Serge KLARSFELD, *Vichy-Auschwitz, 1942*, p. 199). Le rythme s'accélère dès le mois de juin où l'on dénombre trois convois au départ de DRANCY, PITHIVIERS et BEAUNE LA ROLANDE. Ils seront huit en juillet, treize en août...

⁶⁰⁵ 6 Le plus célèbre reste celui de Monseigneur THÉAS, Évêque de MONTAUBAN, qui fera lire le 30 août 1942 « *sans commentaire à toutes les messes dans toutes les églises et chapelles du diocèse* », une lettre sur « *le respect de la personne humaine* » dans laquelle sont dénoncées les mesures antisémites. Suivront d'autres lettres épiscopales, comme celle de Monseigneur SALIÈGE, Évêque de TOULOUSE.

⁶⁰⁶ Pierre LABORIE, *Op. cit.*, p. 284.

⁶⁰⁷ Raymond-Raoul LAMBERT, *Op. cit.*, p. 177.

⁶⁰⁸ Cité par Serge KLARSFELD, *Vichy-Auschwitz, 1942, Op. cit.*, p. 183.

contribution sinistre au mouvement de déportations qui s'amplifie dès l'été 1942. Néanmoins, Vichy se trouve pris dans un étau – ou disons plutôt que, pour lui, l'action devient de plus en plus complexe à mener. Il doit faire avec une opinion publique et des groupes de pression jusqu'alors fidèles, comme l'Église, dont les protestations vont grandissantes.

De l'autre côté, l'ébranlement de la suprématie militaire allemande déchaîne les tensions dans un gouvernement plus en proie aux courants contradictoires que ne pouvaient le laisser accroire les chants à la gloire du Maréchal « *Sauveur de la France* ». L'unité de façade se fissure plus que jamais. Les partisans d'une collaboration plus musclée, voulant rompre avec la mollesse supposée de Vichy, sentent que l'heure est venue d'une révolution sans concession, marchant à l'unisson de la terreur nazie.

2. Les organisations juives entre légalité et clandestinité.

En occupant l'espace public, les signes de la répression deviennent de plus en plus visibles et, avec eux, la participation directe des autorités françaises. Cette visibilité pourrait jouer en faveur des exclus et des persécutés en les faisant passer du statut de fauteurs de troubles à celui de victimes. C'est le phénomène inverse qui se produit, non que l'opinion publique connaisse un nouveau revirement mais, comme dans une vague refluant, les organisations officielles juives disparaissent, progressivement condamnées à sortir de la scène sociale, broyées qu'elles sont – elles aussi – par la mécanique de la répression. La très forte vitalité du réseau des œuvres d'assistance qui, sans relâche, s'était mis en place dès les premiers jours de l'Occupation, allait-elle s'éteindre définitivement ? Exerçant en toute légalité et avec une marge de manœuvre due aux financements américains, les actions conduites démontraient une capacité peu commune de mobilisation et de solidarité. Comment garder une faculté d'action dans un pareil contexte ?

Nous avons vu que les débats autour de la création de l'UGIF ont entamé une cohésion des responsables de la communauté israélite, cohésion pourtant nécessaire pour lutter contre les pressions exercées. Outre cette déstabilisation interne, il faut aussi affronter l'isolement forcé de l'ensemble du réseau d'assistance qui se confirme. Après les rafles de l'été 1942, les divergences de vue s'accroissent à propos de la stratégie à tenir pour contenir la vague de répression et redéfinir la nature des relations avec de Vichy. Néanmoins, les efforts tentent de converger vers des démarches cohérentes. L'inquiétude est grande quant à l'absence évidente de protection des Juifs résidant en zone non occupée. Les demandes de rendez-vous effectuées par les responsables de l'UGIF auprès du Maréchal et de Pierre LAVAL ne reçoivent aucune réponse. Comme pour souligner l'aggravation de la situation générale pour la population juive, Jacques SCHWARTZ, le responsable du *Joint* en Europe, officialise l'extension de l'aide apportée par l'organisme auquel il appartient à l'ensemble des Israélites, étrangers comme français⁶⁰⁹. Au cours d'une entrevue, il ne cache pas aux responsables de l'UGIF qu'ils n'ont aucune illusion à se faire sur les possibles « faveurs » dont les israélites français pourraient bénéficier de la part des autorités allemandes, pas plus que sur la capacité de

⁶⁰⁹ Voir S. SCHWARZFUCHS, *Op. cit.*, p. 249.

Vichy à protéger qui que ce soit.

Les rafles opérées en août dans les camps d'internement de la zone sud, ainsi que les arrestations d'ampleur diverse dans tous les départements, provoquent une réaction douloureuse et violente du Consistoire central⁶¹⁰. Assiste-t-on à la prise de conscience salvatrice qui permettrait de sauver ce qui peut l'être ? L'inanité des effets de la négociation et de l'obéissance ne fait plus guère de doute mais la volonté de légalisme n'est pas pour autant anéantie. La détermination à « durer » envers et contre tout, et le sens de la responsabilité écrasante vis-à-vis de la gestion d'une assistance dont des milliers d'individus dépendent, ne favorisent pas toujours une juste lecture des événements. Pourtant, certains parmi les plus décidés à poursuivre leur action coûte que coûte se trouvent fortement ébranlés par les rafles.

Ainsi Raymond-Raoul LAMBERT, tout à l'ivresse de l'action et du pouvoir⁶¹¹ au début de l'été 1942, se trouve au cœur de l'organisation des convois de déportés au départ du camp des MILLES. Le spectacle insupportable qu'il doit non seulement subir mais organiser le convaincre de l'absolue nécessité de prévoir une protection ciblée de certaines catégories de personnes, même si cela doit être au détriment des autres. De retour à Vichy, il tente de négocier l'octroi de dérogations « sûres » pour le personnel de l'UGIF en zone occupée, pour les anciens combattants et pour les possesseurs de visas. Démarches vaines : en décembre, il se verra dans l'obligation de licencier le personnel étranger de l'UGIF, ce qui représente un quart des effectifs.

Donald LOWRIE, de son côté, multiplie les démarches auprès de Vichy pour que les « employés des œuvres soient officiellement exempts des déportations ou de l'envoi en Allemagne pour le travail »⁶¹². Une première démarche dans le même sens auprès de René BOUSQUET s'était soldée par une fin de non recevoir. Pour celui qui est encore pour quelques semaines le Président du Comité de NÎMES, il s'agit de garantir au moins l'existence des collaborateurs avec lesquels depuis de longs mois une solidarité, voire une fraternité, s'est construite dans les épreuves affrontées ensemble.

Il faut donc entrer dans la logique sinistre de la sélection et accepter de ne plus agir pour tous mais déterminer en faveur de qui les efforts doivent être portés. Commence alors, avec les négociations sur les critères de dérogation et les arguments défendus dans les commissions de criblage⁶¹³, une période où le tragique se mêle à l'absurde. L'obsession des fichiers – obsession partagée par les autorités comme par les œuvres d'assistance et à l'efficacité redoutable – fait place à l'irrationnel le plus total : « On n'arrivait pas à savoir ce qui entrait en jeu pour que l'un soit épargné et l'autre non » témoigne Andrée

⁶¹⁰ « Le Consistoire central proteste de toute son énergie tant contre cette atteinte portée au droit d'asile ainsi que contre les conditions inhumaines dans lesquelles cette mesure a commencée d'être exécutée (...) Le Consistoire central ne peut avoir aucun doute sur le sort final qui attend les déportés après qu'ils auront subi un affreux martyr. » Déclaration du 25 août 1942, citée par Serge KLARSFELD, *Vichy-Auschwitz, 1942, Op. cit.*, p. 156.

⁶¹¹ ¹² Il écrit le 17 juin 1942 : « J'ai délaissé ce carnet car je suis très occupé par l'organisation de mon ministère de la Prévoyance Sociale juive » in *Carnet d'un témoin, Op. cit.*, p. 170.

⁶¹² ¹³ Archives SSAE, courrier du 23 octobre 1942 de Donald LOWRIE à de QUIRIELLE de la Sûreté Nationale.

SALOMON, de l'OSE ⁶¹⁴. Dans cette folie, pourtant, certains des protagonistes les plus influents et les plus actifs déterminent une urgence absolue : le sauvetage des enfants. Au-delà des négociations officielles, il s'agit d'abord d'arracher au désastre ceux qui peuvent l'être. Mais, ici encore, est-il possible d'en sauver quelques-uns par la négociation ou faut-il résolument basculer dans la désobéissance ?

La question des enfants a toujours été l'une des préoccupations majeures des œuvres d'assistance. Dans les camps d'internement déjà, la question lancinante de leur alimentation, de leur état sanitaire et des conditions générales de leur quotidien dans l'enclos de barbelés et de baraques se trouvait au cœur des efforts déployés par toutes les organisations présentes.

À RIVESALTES, la continuité de la scolarisation et la création de jardins d'enfants sont autant d'expression de la volonté d'atténuer les dommages causés par des conditions de vie inhumaines. Jour après jour, dans tous les camps, la contribution du Secours Suisse apportant des rations supplémentaires de lait et de soupe tente de prévenir des carences fatales. Bien vite, le problème à résoudre est celui de faire sortir des camps les plus jeunes des internés. Les faire sortir pour les faire émigrer ou pour les transférer dans des homes et maisons d'enfants. Les difficultés rencontrées sont identiques, en nature et en intensité, à celles qu'il faut affronter pour les malades adultes. Aucun régime de faveur n'existe et les restrictions pour l'émigration, plus intenses au fil du temps, réduisent pour le plus grand nombre l'espoir de trouver des solutions pérennes de protection. Durant son premier séjour à RIVESALTES, de juillet 1941 à juin 1942, il a fallu sept mois à Vivette SAMUEL, déléguée de l'OSE, pour faire libérer 400 enfants. Elle assure leur transfert vers les maisons d'enfants et institutions relevant de l'OSE mais aussi des Quakers et du Secours Suisse. Elle s'occupe de l'aérium de PALAVAS-les-FLOTS qui sert de lieu de transit entre les camps et les maisons d'enfants. Passage bien utile pour alimenter de nouveau la plupart des petits pensionnaires et « les remettre en forme ».

Ces transferts représentent pourtant des épreuves bien difficiles à supporter pour les parents, essentiellement les mères, qui doivent se séparer du seul « bien » qu'il leur reste. Pourtant, rares sont les cas où le refus parental fait obstacle au projet de sortie. Bien que la protection et le bien-être soient garantis pour les plus jeunes des internés, les premiers drames causés par les séparations sont cruellement ressentis par celles qui ont ardemment travaillé pour obtenir le consentement du ou des parents. Sentiment de culpabilité de certains enfants de bénéficier d'un régime plus favorable que celui de leurs parents ; indifférence d'autres qui ne se sentent plus liés à ces êtres vivant dans la misère

⁶¹³ Les commissions de criblage ont pour mission de veiller à l'application des critères d'exemption qui sont officiellement prévus au moment des rafles dans les camps. Les œuvres d'entraide vérifient au cas par cas, négocient pied à pied l'application de ces consignes. Ce faisant, elles s'épuisent souvent pour rien et se trouvent mêlées à la gestion la plus sordide qui soit de la préparation des convois. Voir Anne GRYNBERG, *Op. cit.*, pp. 302-304.

⁶¹⁴ Témoignage d'Andrée SALOMON, initialement rédigé en 1946 pour l'ouvrage de Vivette SAMUEL, *Comme des brebis*, déposé à l'Alliance Israélite Universelle. Le texte est repris par ce même auteur dans son livre de mémoires *Sauver les Enfants*, Éditions Liana Lévy, 1995.

et la crasse absolues. Le maintien des liens familiaux est mis à rude épreuve et le sacrifice consenti par les parents n'est pas mince.

Avec les rafles et les arrestations de l'été 1942, la question cruciale de la séparation va pourtant prendre une intensité inimaginable. « *Que faire des enfants arrêtés avec leurs parents ?* » Les maisons et homes d'enfants suffiront-ils à les accueillir ? Les convois se préparant à partir vers l'Est, fallait-il les séparer de leurs parents que l'on transportait à l'étranger ?

En zone occupée, les enfants avaient été conduits avec leurs parents dans les lieux de rassemblement, notamment au Vélodrome d'Hiver. En zone libre, en revanche, la séparation est imposée et les enfants se retrouvent hagards, collés les uns aux autres, formant de petits groupes aléatoires. Alors qu'au sein du Comité de NÎMES se pose immédiatement la question d'établir un fichier permettant de recenser parents et enfants dans l'espoir de retrouvailles futures, le désordre le plus complet règne quant à l'identification des petits, laissant peu d'espoir à toute possibilité présente ou future d'identifier les liens familiaux. Ainsi, les délégués des œuvres s'aperçoivent assez vite que rien n'a été réellement prévu pour organiser la prise en charge de milliers d'enfants livrés à eux-mêmes.

Le Gouvernement de Vichy, et plus singulièrement Pierre LAVAL, se met alors à défendre une conception particulière du « regroupement familial ». La situation faite aux enfants ne tarde pas à devenir le motif d'incessantes sollicitations de la part des différents responsables qui tentent d'infléchir la politique des autorités françaises. Le Pasteur BOEGNER fait partie de l'une de ces délégations qui, inlassablement, demandent audience à Vichy. Le 9 septembre, il rencontre Pierre LAVAL et aborde directement les sujets les plus brûlants. Parmi eux, le sort des enfants : « *Consentirez-vous à ce que nous sauvions les enfants ?* » demande-t-il à celui qui le reçoit.

« Les enfants doivent rester avec leurs parents. – Mais vous savez bien qu'ils seront séparés d'eux ! – Non. – Je vous dis que si. – Que voulez-vous faire des enfants ? – Des familles françaises les adopteront. – Je ne veux pas, répond LAVAL. Pas un ne doit rester en France. »⁶¹⁵

De fait, les obstacles à la mise en place de mesures permettant de protéger spécifiquement les enfants se multiplient. Dès avant les premières rafles, Pierre LAVAL a fait savoir aux autorités allemandes que les enfants de moins de 16 ans devaient suivre leurs parents et qu'il fallait les inclure dans les convois qui se préparaient pour l'Est.

« Le Président LAVAL a proposé, à l'occasion de la déportation des familles de la zone non occupée, de déporter également les enfants de moins de seize ans. Le problème des enfants juifs restant en zone occupée ne l'intéresse pas. »

souligne DANNECKER dans le télégramme qu'il adresse le 6 juillet à BERLIN pour savoir quelles suites il doit donner à cette « proposition ». La réponse d'ailleurs se fera attendre. Ainsi, dès la préparation des rafles, les enfants sont un « *problème* » que Vichy a bien l'intention de régler au plus vite⁶¹⁶.

En octobre, une négociation s'engage pour la délivrance de 5.000 visas pour l'Amérique permettant à des enfants de quitter la France. Le SSAE, par l'entremise de

⁶¹⁵ Carnets du pasteur BOEGNER, *Op. cit.*, p. 198.

l'IMS, ne reste pas inactif. Georges WARREN à WASHINGTON comme Suzanne FERRIÈRE à GENÈVE intercèdent, et sollicitent leurs milieux d'influence respectifs pour suivre l'évolution des négociations. Vichy, et en particulier LAVAL, tergiverse. Seuls, les « vrais » orphelins, selon lui, pourraient en bénéficier et non les enfants de déportés, même si les parents ont donné leur accord⁶¹⁷. Ce qui réduit drastiquement le nombre de bénéficiaires possibles. Du bout des lèvres, un accord sur la délivrance de 500 visas est finalement bouclé par Vichy. Mais les délais interminables des négociations ont rendu difficile l'octroi de ces visas. L'entrée en guerre des États-Unis portera un coup fatal à cette ultime tentative de sauvetage « officiel ». L'attitude du gouvernement ne laisse pas d'inquiéter les responsables et les délégués des différentes œuvres qui connaissent au plus près le destin des déportés. Vont-ils, eux-aussi, devant le désespoir causé par les séparations et le destin hagard des petits restés seuls dans les camps, approuver cette solution de départ « en famille » ? Aujourd'hui, la connaissance de la monstruosité du sort qui attend les voyageurs de ces convois quittant la France désigne le choix nécessaire à faire. Mais dans ces jours et ces mois qui suivent le choc des rafles, les avis les plus contradictoires se télescopent. Ils sont hantés par les grandes interrogations concernant le sort réel réservé aux familles, une fois arrivées à destination. Donald LOWRIE fait part de ces interrogations et de ces atermoiements à la réunion du comité du mois de novembre 1942. Quant à Lucie CHEVALLEY, elle informe les membres de ce même comité que, d'après les renseignements qu'elle a pu recueillir en zone occupée, l'UGIF aurait reçu « 700 cartes écrites sur un modèle identique venant d'AUSCHWITZ. Les renseignements qu'elles contenaient paraissaient – à son avis – peu vraisemblables ».⁶¹⁸

Par clairvoyance et par une perception plus aiguë des incapacités et des complicités de Vichy, certaines organisations ont résolument pris le parti du sauvetage en utilisant tous les moyens, légaux ou clandestins, et cela bien avant l'accentuation de la répression. L'œuvre de Secours aux Enfants (OSE) fait partie de ces organisations qui se trouvent au cœur du dilemme du passage à la clandestinité, ou, du moins et dans un premier temps, de l'écart avec la légalité. L'un de ses dirigeants les plus influents, le Docteur Joseph WEIL, pose très rapidement la question du maintien des activités légales de l'OSE, et cela avant les rafles de l'été 1942. Nous avons déjà vu comment, au sein du Comité de NÎMES, ses analyses sans concession de la situation des internés et des œuvres qui s'en préoccupent font montre d'une remarquable lucidité. Lucidité qui, d'ailleurs, ne rencontre pas toujours un écho favorable ni même une oreille attentive, tant ses propos directs heurtent parfois les discussions feutrées du Comité. Dès 1941, la prescience d'un danger d'ampleur sans précédent le taraude, et l'urgence des mesures de sauvetage apparaît incontournable. Au sein de l'OSE, son influence permettra de prendre les sentiers du sauvetage avec efficacité.

⁶¹⁶ Voir Éric CONAN, *Sans oublier les enfants. Les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande*, Grasset, 1991 et M. MARRUS & R. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, *Op. cit.*, pp. 245-250.

⁶¹⁷ Archives MAE, dossier N°64, œuvres de bienfaisance, télégramme de Pierre LAVAL du 25 Octobre 1942.

⁶¹⁸ Adam RAYSKY, *Les Choix des Juifs sous Vichy, entre soumission et résistance*, *Op. cit.*, p. 169. L'auteur fait référence au compte rendu de la réunion du 3 novembre 1942 du comité de Nîmes.

En zone occupée, le Comité OSE repose sur trois personnalités : les docteurs Eugène MINKOWSKI, Valentine CREMER et Falk WALK. Ce dernier n'a jamais accepté l'intégration à l'UGIF, ni l'accréditation obligatoire qui en découlait. Il se trouve donc assez vite disponible pour mener un certain nombre d'actions hors du cadre légal habituel. En fait, dès la parution de la première ordonnance allemande interdisant aux personnes juives de franchir la ligne de démarcation pour se rendre en zone sud, le Comité OSE se charge du transfert d'un millier d'enfants en zone libre, contrevenant déjà à la loi.

La vitrine légale du Comité n'est pourtant pas une pure illusion. Le dispensaire de la rue des Francs-Bourgeois ne désemplit pas et assure aide médicale et soutien financier ou moral à un nombre de plus en plus important de personnes. Parmi les membres les plus actifs, on retrouve Énéa AVERNOUH, qui fut l'une des correspondantes du SSAE dans les premiers camps d'internement en zone occupée⁶¹⁹. Des patronages sont créés afin de proposer des activités aux plus jeunes. Dès l'été 1941, des colonies de vacances permettent aux enfants de quitter les quartiers du centre de Paris. L'idée de placer les enfants à l'extérieur de la capitale, dans des familles non juives, fait progressivement son chemin. Bien que ne concernant que les hommes adultes, les rafles du printemps 1941 sont un moteur puissant de la mobilisation. La publication de la législation antisémite du gouvernement de Vichy est un autre élément qui fait soupçonner la fragilité de toute protection. Ce contexte motive l'accélération du mouvement de dispersion des enfants, les rafles ayant montré les effets néfastes des regroupements et de la concentration des familles. Il est alors envisagé de prospecter dans une aire géographique assez large autour de Paris. Dès l'automne 1941, les premiers placements ont lieu. Jugés plus repérables, donc plus en danger, ce sont les enfants juifs étrangers qui vont en bénéficier en priorité. Pour les membres du Comité, il s'agit de recruter des familles non juives, d'assurer leur protection, d'organiser le placement des enfants et de contrôler ensuite leurs conditions de vie. Le placement et sa surveillance ultérieure sont assurés par des assistantes sociales qui, dans des conditions difficiles, sillonnent la campagne et transportent de petits convois d'enfants dispersés ensuite dans plusieurs familles. Elles doivent aussi juger des conditions matérielles quotidiennes des petites vies qui leur ont été confiées. Nous reviendrons plus tard sur les consignes et les modes d'organisation mis en place pour que le système puisse perdurer en prenant le moins de risque possible. Avec la création de ce réseau de placements visant à protéger les enfants, une question cruciale se pose pour le Comité OSE. Est-il possible de continuer, voire de développer, ces placements tout en maintenant une activité légale ? Le sujet fait débat et provoque de fortes tensions entre les responsables. Le choix n'est pas facile car, en ces temps où la solidarité est le dernier secours à apporter à la population juive, les activités légales ont toute leur utilité. De plus, les difficultés s'accroissent pour garder opérationnel le réseau des placements. Les déplacements sont rendus compliqués par l'interdiction de circuler à partir de 20 heures, alors qu'il est de plus en plus indispensable pour les assistantes sociales d'élargir la première zone géographique explorée. La nécessité d'une étanchéité parfaite entre réseaux légal et clandestin devient absolue. Bientôt, les assistantes qui interviennent auprès des familles d'accueil utilisent des pseudonymes⁶²⁰, ne se rencontrent pas et travaillent dans des conditions d'isolement maximales.

⁶¹⁹ Voir *supra*, pp. 221-231.

C'est en zone sud que la maîtrise de la coexistence des deux réseaux va atteindre son plus haut niveau. Après la rafle de VÉNISSIEUX⁶²¹, en août 1942, le docteur Joseph WEIL demande à Georges GAREL d'organiser un réseau de sauvetage pour les enfants. Pour cela, il faut que les parents acceptent de se séparer d'eux. Il faut aussi leur fournir une fausse identité et les placer dans un milieu non juif. Le principe de la surveillance des placements est maintenu, mais la gravité des temps fait qu'il semble préférable que cette surveillance soit assurée par des assistantes sociales non juives, du moins « en apparence »⁶²². Georges GAREL sillonne ainsi toute la zone non occupée, en se faisant passer pour un représentant en porcelaines. Il transporte des faux papiers et de l'argent pour payer la pension des enfants, et ceci en toute illégalité. Avec l'appui du clergé, le réseau se connecte avec toute une constellation d'institutions religieuses. Les assistantes sociales du réseau sont toutes rattachées à une de ces institutions ou à une association non juive.

Durant l'été 1943, alors que le réseau s'étend sur 30 départements et emploie jusqu'à 30 assistantes sociales, une organisation cloisonnée au sein même du réseau clandestin permet d'éviter la mise en danger de l'ensemble : chacune intervient sur un secteur géographique délimité, sous la responsabilité d'un délégué régional qui n'a de lien qu'avec le commandement basé à LYON. Ce cloisonnement est plus encore de rigueur au sein de ce que l'on dénomme « le réseau B », dirigé par Andrée SALOMON, et qui correspond à l'activité officielle de l'OSE. À l'époque, de nombreux enfants sont placés sous la responsabilité de l'OSE dans des homes. Des voix de plus en plus pressantes se font entendre demandant que les enfants soient dispersés, que l'OSE abandonne ses activités légales au risque, sinon, de mettre en danger le personnel et les enfants. Ce qui semble aujourd'hui être la voix de la sagesse et de la raison n'est pas aussi évident pour les acteurs du moment. « *Nous avons une tactique plus qu'une stratégie* » indique l'un des protagonistes. Les acteurs vivent au jour le jour et, tant qu'aucun événement ne vient troubler gravement un équilibre précaire, l'initiative d'un changement brusque est jugée trop risquée. Outre l'acceptation de l'échec, l'abandon de la légalité signifie aussi l'émergence de problèmes matériels plus difficiles à résoudre qu'en temps « habituel ». Pour beaucoup, c'est un obstacle supplémentaire qu'ils peinent à admettre.

Néanmoins, l'intensification de la répression et l'ampleur des rafles vont obliger les deux réseaux à s'interpénétrer de plus en plus, augmentant ainsi dans un effet solidaire les risques pour chacun. C'est le prix à payer pour tenter de soustraire un maximum d'enfants et d'adolescents à l'internement puis à la déportation. L'utilisation du réseau A, le réseau clandestin appelé plus tard « réseau GAREL » devient incontournable. Les placements dans les maisons d'enfants n'offrent plus de garanties suffisantes pour échapper aux rafles et aux arrestations du personnel et des pensionnaires. Ainsi, pour

⁶²⁰ Dans son ouvrage *L'OSE sous l'Occupation en France, du légalisme à la résistance*, Sabine ZEITOUN rapporte que, pour garantir un anonymat quasi-total, toutes les assistantes sociales s'appellent "Céline VALLÉE". *Op. cit.*, p. 43.

⁶²¹ Voir *infra* point 3 : « Le SSAE face aux persécutions », pp. 407-422.

⁶²² Les non-juives sont surnommées « *les aryennes* » ou « *les pures* », les autres « *les aspécifiques* » ou « *synthétiques* ». S. ZEITOUN, *Op. cit.*, p. 115.

certaines organisations juives, le refus ou la réticence pour entrer dans l'UGIF a bien souvent permis, au-delà des conflits d'influence et de personnes, d'aiguiser une vigilance de tous les instants. Peu à peu, les protections tombent les unes après les autres : extension des rafles en zone non occupée, internement et déportation des enfants, bientôt arrestations des personnels de l'UGIF... La spirale semble n'épargner plus rien ni personne. Les sauvetages par les actions clandestines et illégales deviennent indissociables de la lutte pour la survie.

II - Le SSAE face aux persécutions.

1. La rafle de Vénissieux

En examinant comment, par étapes successives, une organisation comme l'OSE entremêle actions légales et illégales avant d'opter définitivement pour la clandestinité, nous pouvons mieux appréhender toute la complexité du chemin à parcourir pour ces « enrégées du sauvetage ». Pour les professionnelles du SSAE, l'expérience et le voisinage de la persécution deviennent de plus en plus prégnants au fil des jours. Deux types d'événements, la rafle de VÉNISSIEUX et la déportation de familles polonaises dans les ARDENNES, confrontent le Service au plus près des actions répressives. Nous n'avons pas la prétention d'affirmer que ces deux épisodes ont un effet de « révélation » décisive, tant les transformations de cet ordre relèvent de la complexité plus que d'un effet mécanique. Ils illustrent néanmoins le fait que le délicat et périlleux équilibre sur lequel le SSAE tente sa traversée des années sombres devient, au fil des jours, de plus en plus fragile.

Au cours des rafles du mois de juillet 1942 en zone nord, des milliers de personnes – hommes, femmes, enfants – ont été regroupées dans des camps puis acheminées vers DRANCY. C'est ensuite au tour de la zone sud de subir arrestations, regroupements et déportations.

À LYON, les rumeurs concernant la préparation d'une rafle bruissent dans les sièges des organisations d'aide. Créée en mai 1941, L'Amitié Chrétienne fait partie de ces institutions qui œuvrent de façon active pour apporter une assistance aux familles les plus démunies. C'est l'Abbé GLASBERG qui est l'un des initiateurs, avec le Révérend Pierre CHAILLET et le Pasteur DE PURY. L'idée est de regrouper toutes les forces spirituelles dans le but d'agir au service des persécutés dans un « *total esprit œcuménique* ». Placée sous de hautes autorités – le Cardinal GERLIER, le Pasteur BOEGNER et le Gouverneur Général de LYON, ainsi que le Maire de la Cité des Gaules –, l'Amitié Chrétienne pense ainsi se doter des plus grandes garanties pour mener des actions d'assistance et de sauvetage. Informés grâce aux liens permanents qui existent avec les organisations juives et grâce à l'infiltration dans des services officiels⁶²³, ses responsables ne tardent pas à apprendre que des listes nominatives sont en cours de constitution dans les préfectures ; que la direction générale de la Police à VICHY a adressé plusieurs

⁶²³ René NODOT, « Août 1942 – Août 1992, il y a 50 ans les grandes rafles de Lyon », dactylographié.

télégrammes pour indiquer que les transferts des juifs étrangers, après leurs arrestations, sont prévus vers la zone occupée⁶²⁴. Ils mettent toute leur énergie à informer les familles qu'ils connaissent. Certaines d'entre elles restent incrédules⁶²⁵, d'autres ne voient guère comment et où elles pourraient à nouveau fuir, d'autres enfin bénéficiant de l'information et d'un soutien se jettent dans l'organisation plus ou moins improvisée de la fuite. En réalité, il semble bien que même avec une certaine improvisation un réseau de grande ampleur se met en place pour cacher des centaines de familles. Familles catholiques, protestantes, hospices, maisons d'enfants, presbytères, tout un lacs de relations est mis à contribution. L'un des acteurs les plus engagés est le pasteur DE PURY qui, dans le quartier des Terreaux, met à disposition la salle de réunion située au-dessus du Temple pour héberger des familles. Jusqu'à son arrestation, il n'a cessé d'accueillir et de faire protéger des dizaines d'entre elles⁶²⁶.

Le SSAE se trouve impliqué dès cette étape. Il est en contact avec de nombreuses familles de toutes nationalités. Aucune interdiction ne lui a été faite, pour l'instant, de recevoir ou de s'occuper de familles juives. Depuis l'action menée au sein des camps d'internement et la participation au Comité de NÎMES, les professionnelles sont restées en lien très étroit avec les protagonistes des opérations de secours et de sauvetage qui se poursuivent sur LYON. L'abbé GLASBERG, comme le Pasteur de PURY et Gilbert LESAGE, demeurent des interlocuteurs au quotidien. Ajoutons que certains membres très actifs des Amitiés Chrétiennes sont des connaissances datant des équipes résidentes dans les camps. Ainsi, David DONOFF, qui était équipier à GURS et dont le départ du camp avait été sollicité par l'Abbé GLASBERG pour qu'il le rejoigne à LYON, fait partie des personnages régulièrement rencontrés et contactés. Avant les rafles et la systématisation des arrestations, la prudence – vertu cardinale de mise au SSAE – ne souffre pas de ces contacts. L'UGIF assure toute l'action sociale auprès des familles et le SSAE a pour tâche, la plupart du temps, de réorienter les personnes vers leurs services. Néanmoins, la cause de l'acharnement contre ces familles n'est plus uniquement l'indigence ou la sécurité publique mais le simple fait d'être juif étranger ou considéré comme tel, du fait des dénaturalisations notamment. Dans ce contexte, la production de faux papiers d'identité devient vitale. Il faut supprimer tout ce qui peut marquer une appartenance à la communauté juive. La ligne de crête est étroite entre une vie sous pseudonyme ou une clandestinité totale. Avec les faux papiers, la frontière devient floue au sein des œuvres d'assistance pour distinguer les familles juives des autres, ce flou étant accepté et entretenu puisqu'il permet de soutenir des familles sans contrevenir aux règles et aux principes d'intervention des organisations et œuvres. Volontaires ou à leur

⁶²⁴ Télégrammes des 4, 14 et 18 août 1942. Voir Serge KLARSFELD, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France, 1940-1944*, Association des Fils et Filles des déportés juifs de France et The Beate KLARSFELD Foundation, 1993, p. 539.

⁶²⁵ « Certaines, malheureusement ne croiront pas au danger : Il n'y a pas d'Allemands à Lyon, disent-elles. » René NODOT, *Op. cit.*, p. 3.

⁶²⁶ 4 René NODOT, *ibid.*, p. 14 et CDJC, CCXVIII-94, lettre du 21 juillet 1945 de Denise GRUNEWALD à M. POLIAKOFF sur la façon dont les paroissiens protestants ont pu cacher des familles juives. Ces deux sources donnent l'exemple exceptionnel d'une famille de neuf enfants, dont le père était directeur de l'usine Lumière à Lyon, et qui a caché jusqu'à trente personnes à la fois.

corps défendant, les services officiels sont confrontés à ce brouillage des identités et des personnalités. La prudence est pourtant de mise et le franchissement de la frontière impossible à entreprendre pour beaucoup :

« Chaque geste d'entraide qui dépassait tant soit peu la règle du jeu risquait de nous compromettre tous (...) Tout ce qui sortait de nos attributions officielles nous le refusions catégoriquement » explique Céline LHOTTE, assistante sociale au Secours national⁶²⁷.

Dès le 22 août, alors que la rafle devient une certitude, l'Abbé GLASBERG contacte le SSAE. Marcelle TRILLAT, la directrice, est absente pour plusieurs semaines. Son adjointe, Denise GRUNEWALD, assure la permanence du service avec Alice SLAPAK, une autre assistante sociale. Il les informe de la *préparation* « de rafles de grande envergure prévues pour la semaine suivante » et de la préparation d'un « criblage »⁶²⁸. Il est lui-même renseigné par Gilbert LESAGE qui prépare une note à l'attention des délégués régionaux, départementaux et des centres de regroupement de son service, le SSE. Par son intermédiaire, il connaît la nature des catégories d'exemption. Sont visés des ressortissants d'une dizaine de nationalités⁶²⁹ entrés en France depuis 1936. Pour les individus placés en centres régionaux et départementaux suite aux circulaires du 3 novembre 1941 et du 2 janvier 1942, comme pour les travailleurs étrangers incorporés, la date d'entrée en France est fixée à 1933⁶³⁰. Par circulaire du ministère de l'Intérieur, c'est le SSE qui doit se charger de l'organisation du criblage en s'appuyant, souligne l'Abbé, tant sur le Secours National et la Croix-Rouge que sur des œuvres privées reconnues. Le SSAE pourrait-il mettre à disposition une professionnelle ? Denise GRUNEWALD s'étonne que l'UGIF ne soit pas sollicitée. L'abbé insiste : L'Amitié Chrétienne a accepté, quant à elle, de faire partie de l'équipe sociale qui doit intervenir au sein des camps où seront regroupées les personnes arrêtées ; l'aide d'un service social est de toute importance. La décision à prendre est délicate. Non que Denise GRUNEWALD hésite sur le bien-fondé d'une action de ce type, mais Marcelle TRILLAT est absente et difficilement joignable. Ce qui préoccupe sa suppléante, c'est l'implication du SSAE dans cette opération pour laquelle aucune sollicitation officielle n'a été faite. Visiblement tiraillée entre le souhait d'intervenir et la crainte d'un refus du Service, ce n'est que le 25 août, soit trois jours après la visite de l'Abbé, qu'elle adresse une courte note à la direction de PARIS :

« La section de Lyon a été sollicitée par l'Amitié Chrétienne pour aider les prochains jours dans les centres de triage qui vont être constitués pour des juifs étrangers. Il s'agit en effet des Israélites entrés en France depuis 1936 (d'ici

⁶²⁷ Céline LHOTTE, *Op. cit.*, p. 82.

⁶²⁸ Archives SSAE, note de Denise GRUNEWALD du 5 septembre 1942 au comité de direction de Paris.

⁶²⁹ ³⁰ Allemande, Autrichienne, Tchécoslovaque, Polonaise, Estonienne, Lithuanienne, Lettone, Dantzigoise, Sarroise, Soviétique. Sont aussi inclus les réfugiés russes.

⁶³⁰ ³¹ Même chose pour les passagers clandestins de la ligne de démarcation, les individus internés dans les camps de concentration et qui n'auraient pas été compris dans les convois organisés du 7 au 15 août et les célibataires de 16 à 40 ans.

quelque temps également ceux depuis 1933) et qui doivent être envoyés en « zone occupée ». Il s'agira d'aider à l'organisation matérielle du camp et à la constitution des fiches qui devront servir à la commission de criblage (...). Le Service Social des Étrangers (service de Mr LESAGE) est chargé de ce travail. Pratiquement à Lyon, il n'y a pas d'assistante sociale à ce service. C'est donc l'Amitié Chrétienne qui, en accord avec le délégué départemental (du SSE) prend la chose en main. Dans ces conditions, D.G. n'a pas cru pouvoir refuser sa collaboration à ce travail (...) et pense que le Comité est d'accord avec cette initiative prise en l'absence de M.T. »⁶³¹

Ces dispositions, pense-t-elle, permettent au Service, en cas de désaccord, de dire qu'il a été informé tardivement et qu'il s'agit d'une initiative isolée. Ces dernières précautions prises, la petite équipe de Lyon peut s'organiser.

La rafle a lieu dans la nuit du 25 au 26 août. Les actions d'information sur l'imminence de la rafle et l'incitation à la dispersion ont visiblement porté leurs fruits. 961 personnes sont arrêtées au lieu des 3.384 prévues⁶³². Elles sont dirigées vers le Centre militaire indochinois à VÉNISSIEUX. Certains hommes sont retenus au Fort du PAILHET. Au sein du camp principal de VÉNISSIEUX, les équipes sociales se sont déjà mises en place pour préparer les dossiers de la commission de criblage. L'objectif est clair, il faut tenter l'impossible pour arracher le maximum de personnes à un départ en zone occupée. Les autorités sont loin du compte et la tension est très vite perceptible dans les relations avec les œuvres. L'OSE est présente en force : on retrouve Andrée SALOMON, Georges GAREL, qui n'est pas encore le chef du réseau « A » de l'OSE, Joseph WEIL et Charles LEDERMAN, lui aussi ancien équipier au camp de GURS. L'Abbé GLASBERG et Gilbert LESAGE mènent les opérations tambour battant, chacun avec leurs équipes respectives. Pour le SSAE, il a été décidé qu'Alice SPALAK « *irait s'enfermer dans le camp de Vénissieux pour quatre jours que durerait le criblage sans en sortir* »⁶³³. Dès les premières heures, le désordre est indescriptible. Dans la nuit du 26 au 27 août, le médecin dépêché au sein du camp dénombre 26 tentatives de suicide par pendaison, empoisonnement ou section des veines. Les crises de folie ne sont pas rares. Dans ce climat de confusion, une véritable épreuve de force s'engage entre les autorités et les œuvres présentes au sein du camp. Épreuve de force dans laquelle tous les coups sont permis. Car la confusion ne règne pas que dans les esprits des malheureux raflés. Les ordres contradictoires, ainsi que la pression exercée par les associations pour que les dossiers soient examinés un par un à la commission de criblage, désorganisent l'ordonnancement et la préparation des suites à donner.

Les catégories d'exemption sont initialement au nombre de onze. C'est à partir de cette première liste que les œuvres ont commencé à préparer les dossiers. Devant l'immensité du travail, il est décidé qu'une partie des équipes resterait au sein du camp et

⁶³¹ Archives SSAE, note du 25 août 1942 de D. GRUNEWALD au Comité de Paris.

⁶³² Valérie PERTHUIS, *Le Sauvetage des enfants juifs du camp de Vénissieux, août 1942*, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, 1997, p. 49.

⁶³³ Archives SSAE, note du 5 septembre 1942, D. GRUNEWALD au Comité de Paris.

qu'une autre serait « volante ». Munies de laisser passer du SSE, les assistantes peuvent ainsi faire le lien avec l'extérieur. Retenue au sein du camp, Alice SPALAK a trop à faire pour mener des investigations à l'extérieur permettant d'obtenir telle ou telle pièce justificative susceptible de confirmer un cas d'exemption. Ce travail, c'est Denise GRUNEWALD qui s'en charge. Elle intervient pour procurer aux intéressés des documents prouvant la durée de leur séjour en France, la nationalité d'un enfant ou la qualité « aryenne » d'un conjoint. Elle se met en rapport avec les consulats pour que ceux-ci fassent le maximum en faveur de leurs ressortissants. Elle peut aussi donner des nouvelles des internés à l'extérieur et intervient pour améliorer l'organisation interne du camp en fournissant des médicaments, du matériel de cuisine – surtout pour le Fort du PAILHET où règne la plus grande impréparation.

À l'intérieur du camp de VÉNISSIEUX, Alice SLAPAK s'occupe, elle aussi, en priorité de l'installation matérielle des personnes. Avec les autres assistantes et bénévoles des œuvres, elle tente d'apaiser et de calmer les internés. Le repérage de malades, chroniques ou « conjoncturels », permet de les orienter immédiatement à l'infirmerie où ils peuvent recevoir des soins appropriés, grâce aux médecins et aux infirmières de la Croix-Rouge. Enfin, elle participe à l'interrogatoire minutieux et systématique de chacun des internés afin de constituer les fiches soumises à la commission de criblage : état civil, nationalité, date d'entrée en France, éléments pouvant faire entrer l'intéressé dans une catégorie d'exemption et descriptif des pièces pouvant attester les déclarations (d'où l'importance des démarches à faire à l'extérieur). Ce contact systématique permet de retrouver des personnes connues du service, spécialement des réfugiés politiques ayant eu affaire avec le SSAE. Leur situation est aussitôt signalée à Gilbert LESAGE qui préside la commission.

L'état d'esprit des équipes sociales, nous l'avons dit, est clair : il faut faire sortir le plus grand nombre de personnes. C'est déjà dans cette optique que, dès le 26 août, le Chef du SSE avait donné des instructions à tous ses délégués :

« Il est essentiel que toutes les personnes qui ne doivent pas être intéressées au convoi ne soient pas mélangées avec ceux qui doivent partir, ceci afin de faciliter les opérations du dernier moment et d'éviter les erreurs regrettables »⁶³⁴.

Pour Gilbert LESAGE, il s'agit donc de faire appliquer les règles en exerçant une vigilance particulière sur toutes les situations pour sauver « qui peut l'être ». Mais la commission de criblage ne tarde pas à subir les conséquences des piètres scores de la rafle du 26 août. Pour les autorités, « le compte n'y est pas ! ». Pour tenter d'améliorer leur triste performance, elles n'hésitent pas à changer les règles du jeu. Des onze catégories initiales d'exemption, seules cinq restent en vigueur, les limites d'âge changent, la seule date d'entrée en France retenue est 1933... Devant ce retournement et ce durcissement de la situation, les responsables des œuvres, Gilbert LESAGE en tête, évaluent très vite la nécessité de réagir. Dans la première nuit, une centaine d'enfants et 60 adultes sont considérés comme libérables après le passage en commission. Leur évacuation commence. Les médecins sont sollicités pour statuer sur les personnes malades et déterminer « les cas intransportables » pouvant bénéficier d'une exemption. Une

⁶³⁴ Serge KLARFELD, *Calendrier de la persécution des juifs en France*, Op. cit., p. 903.

quinzaine d'entre eux sont déclarés inaptes à tout transport⁶³⁵. Pour l'organisation des évacuations, les œuvres prévoient la présence de convoyeuses qui sont en fait des jeunes filles arrêtées mais qui, par leur apparence physique mature, peuvent se faire passer pour des auxiliaires sanitaires. Denise GRUNEWALD souligne que les entrées et sorties du camp se font souvent sans présentation des laissez-passer :

« Les différents services étant connus à Lyon, les autorités de la Préfecture et de la Sûreté savaient parfaitement distinguer les assistantes de l'Amitié Chrétienne, celles du SSAE et les délégués du SSE ».

Ce relâchement dans les contrôles des entrées et sorties ne durera qu'un temps, mis à profit toutefois pour assurer quelques « évacuations » discrètes. La tension est extrême. La réduction, voire la suppression, de toute possibilité d'échapper au transfert vers DRANCY devient urgente pour les autorités qui voient les exemptions faire fondre encore plus le chiffre des arrestations officielles. Dans la nuit du 27 au 28 août, un télégramme est adressé au préfet annulant la majeure partie des exemptions, notamment celles concernant les enfants. Par un concours de circonstance incroyable, c'est l'Abbé GLASBERG qui réceptionne le message et qui... le subtilise ! Conscient du danger et de la course contre la montre qu'il faut engager, il accélère l'évacuation des enfants. Le choix est clair. Il ne s'agit plus de faire appliquer scrupuleusement les règles pour éviter des « erreurs », il faut utiliser *tous* les moyens pour sauver tous ceux qui peuvent l'être, en priorité les enfants. Il faut donc convaincre les parents de les laisser à la charge des œuvres, et plus particulièrement de l'OSE. Des listes d'enfants et d'adolescents déclarés sans répondant légal sont constituées. L'épreuve de la conviction d'abandon est un drame qui, pour les assistantes comme pour les parents et les enfants, laissera des traces difficilement effaçables. Le temps presse. L'Abbé et Gilbert LESAGE savent que tôt ou tard le contenu du télégramme subtilisé parviendra à la connaissance des autorités. Le premier convoi pour la zone occupée part le 29 août. 85 enfants restent après le départ de leurs parents qui les ont confiés à l'Amitié Chrétienne. La dispersion doit se faire dans les délais les plus brefs.

Le 30 août, les forces allemandes réclament les enfants. Le Cardinal GERLIER, sous l'autorité duquel l'Amitié Chrétienne est placée, est sommé de les restituer. Sous la pression de l'Abbé GLASBERG, de Jean Marie SOUTOU et du Pasteur de PURY, il refuse. Lorsque le 5 septembre 1942, Denise GRUNEWALD établit une nouvelle note d'information pour Paris, elle indique que :

« la question des enfants n'est pas encore réglée mais se débat actuellement encore entre le Cardinal GERLIER et la Préfecture. Pratiquement, les enfants sont sous la responsabilité de l'Amitié Chrétienne qui s'occupe de leur hébergement en accord avec l'OSE ».

L'intervention du SSAE s'est arrêtée à l'évacuation du dernier rescapé de ce cauchemar qu'a représenté le camp de VÉNISSIEUX pendant trois jours et trois nuits. D'autres ont continué à agir, parfois vainement. Certains libérés ne connaissent qu'un bref sursis ; de nouvelles arrestations et déportations viennent assombrir la victoire de cette mobilisation si pleine de risques pour les équipes sociales. D'autres bénéficient de filières d'évasion qui ne cessent de se roder pour répondre à des besoins plus nombreux⁶³⁶. L'épreuve a

⁶³⁵ CDJC, CCXVIII-104, Travail clandestin de l'OSE, témoignage de Georges GAREL.

été rude pour tous, et pleine d'enseignement sur la part essentielle des autorités françaises en zone non occupée dans le système de persécution.

2. La déportation de familles polonaises dans les Ardennes.

La persécution la plus dramatique s'abat, nous l'avons vu, sur les familles juives. Stigmatisées, spoliées, réduites dans leur espace de vie et de travail par des mesures d'empêchement qui les conduisent à la misère et à la famine, elles sont raflées et déportées si elles ne peuvent bénéficier, à l'heure où l'émigration est un rêve qui s'éloigne, de l'appui et du secours de coreligionnaires ou de la population non juive plus compatissante à leur égard. D'autres formes de persécution s'appliquent à d'autres catégories d'étrangers et font l'objet de l'attention et de l'intervention du SSAE. Proches de la main-d'œuvre étrangère, du fait de leur reconnaissance officielle par le biais du SSMOE, les assistantes sociales sont les témoins plus ou moins impuissants du sort réservé aux travailleurs espagnols dans les GTE. Outre la grande misère financière qui met leurs familles dans une situation de pauvreté extrême, les conditions de travail et d'existence dans certains groupements ne sont guère plus enviables que celles endurées dans les camps d'internement. Comme nous l'avons vu dans les camps de travail en Afrique du nord, la recherche d'une main-d'œuvre corvéable à merci et bon marché est la règle. Le malheur ne s'arrêtera pas là puisque, dans la déferlante des déportations, des milliers d'Espagnols raflés dans les GTE seront acheminés vers l'Est où beaucoup périront du fait des conditions de travail et de la sous-alimentation dans les camps de concentration⁶³⁷.

Dans les Ardennes, le déplacement arbitraire de population et le travail forcé dans des camps agricoles fournissent au SSAE l'occasion d'approcher la condition faite à des familles polonaises raflées dans leur village et transportées en wagons de marchandises dans l'Est de la France. Le département des Ardennes, où ils sont débarqués, est un département particulièrement sinistré à la suite des combats et bombardements du printemps 1940. De nombreux villages sont détruits et la vie des habitants, revenus après les combats dans leur village, est très précaire. Ils campent plus qu'ils n'habitent dans leur maison, dans leur cave ou dans le seul endroit restant à peu près debout dans leur exploitation agricole.

Cette précarité est partagée par d'autres départements mais les Ardennes « bénéficient », comme quelques autres régions, du tutorat d'une organisation spéciale de travail agricole : la WOL⁶³⁸. Les champs abandonnés en 1940 par les habitants des

⁶³⁶ Sur les nuits de VÉNISSIEUX et les suites qui y furent données, on se reportera à René NODOT, *Les Enfants ne partiront pas*, Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, Lyon, 1970.

⁶³⁷ 40.000 seront envoyés en Allemagne après avoir été requis dans les GTE. 8.000 seront déportés à MATHAUSEN.

⁶³⁸ *Wirtschafts Ober Leitung* (Direction régionale de mise en culture). Il s'agit d'une société allemande l'*Ostland* créée par GOËRING en février 1940 afin d'assurer la colonisation agricole des territoires polonais incorporés au Reich. En France, il s'agit de l'Exploitation de Grandes Entreprises Agricoles pour le compte des Autorités occupantes, dont le siège se situe Avenue Kléber à PARIS.

Ardennes ont été immédiatement repris par les autorités d'occupation et mis en exploitation par elles. Un chef de culture allemand se trouve à la tête d'un territoire correspondant à un ou plusieurs villages :

« Il est le maître absolu sur ce domaine, s'occupe non seulement de la culture mais de la nature des travailleurs, de leur logement, de leur ravitaillement, etc. »

639

Dans les premiers temps, ces cantons agricoles sont exploités avec une main-d'œuvre constituée de prisonniers. À partir de l'automne 1941, des Israélites regroupés dans des camps viennent compléter les besoins en main-d'œuvre ⁶⁴⁰.

À partir du 23 mars 1943, des trains venant de Pologne se succèdent et se déversent sur les communes de RETHEL et SEDAN. Les débarquements ont lieu de nuit. Le premier « arrivage » se termine le 1^{er} avril. Les autorités font état d'un contingent de 2.158 étrangers, chiffre inférieur à celui du nombre total de personnes transplantées puisqu'il ne comprend ni les décès, survenus en route ou dès l'arrivée, ni les hospitalisations. Quelques jours plus tard, un second « arrivage » porte à près de 7.000 le nombre total de Polonais déportés.

« Ces étrangers arrivant après un voyage ayant duré de 3 à 15 jours suivant les cas, tantôt en wagons de troisième classe, tantôt en wagons de marchandises, ayant pour toute commodité un tas de sable dans un coin. On signale des accouchements en route et de nombreux décès dans les premiers jours de l'arrivée en France. Notons, en une journée, 14 enterrements de Polonais dans la ville de RETHEL. » ⁶⁴¹

En fait de main-d'œuvre, la population transplantée est composée essentiellement de femmes, d'enfants et de vieillards. L'auteur du rapport SSAE indique qu'elle semble être originaire de la région de LODZ, entre VARSOVIE et POZNAN. Comment loger ces milliers de personnes alors que les conditions de vie des autochtones sont déjà si précaires ? Les familles se trouvent :

« empilées jusqu'à 12 dans une chambre représentant plusieurs familles différentes, soit dans des baraquements non désinfectés ayant servi à la troupe, soit dans des bâtiments de fermes abandonnées ».

Le couchage se réduit à de la paille sale ; la plupart des édredons et couvertures qui avaient pu être amenés au départ se sont perdus au cours du voyage. Le vestiaire est quasi absent. Pour ceux qui peuvent travailler, la question alimentaire ne pose guère de difficultés : un barème de salaire a été fixé qui permet de subvenir aux besoins

⁶³⁹ Archives SSAE, Rapport sur la tournée effectuée les 29-30 avril et 1^{er} mai 1943 dans le département des Ardennes, en vue d'une enquête sur les conditions de vie des Polonais récemment arrivés. L'auteur de ce rapport n'est pas identifié. Nous pensons qu'il s'agit d'Adèle de BLONAY, Directrice du SSAE Paris, le destinataire étant le Secours National. Lucie CHEVALLEY établira un autre rapport le 10 juin 1944 sur les transplantés de Pologne dans les départements des Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Aisne, Haute-Marne et Somme.

⁶⁴⁰ Ces « volontaires » placés par l'UGIF dans ces cantons agricoles ont été rafles dans les villages au début du mois de janvier 1944, regroupés à DRANCY et déportés à AUSCHWITZ.

⁶⁴¹ Archives SSAE, rapport avril-mai 1943.

primordiaux⁶⁴². Pour les autres, ils ont pu compter à leur arrivée avec la solidarité de la population locale et les distributions de pommes de terre et de lait assurées par les maîtres de culture, tout puissants face aux autorités locales. Mais ensuite, alors qu'une grande majorité se révèle inapte à travailler, ceux qui ne peuvent aller dans les champs sont sans salaires et sans distribution de vivres. La situation est pitoyable dans certains villages :

« Ainsi dans un village que nous avons visité, dans lequel hommes et femmes avaient été amenés aux champs – travail peu pénible en lui-même pour les femmes puisqu'il s'agissait de cueillir la camomille mais épuisant d'abord par son éloignement du centre (3 kilomètres) ensuite par le nombre d'heures demandées (de 7 heures du matin à 7 heures du soir) (...), – dans ce village donc il restait dans les maisons une femme enceinte, un vieux ménage trop vieux pour travailler, un jeune garçon vraisemblablement tuberculeux, une autre femme vraiment trop faible pour être prise d'office pour le travail. »⁶⁴³

Et la représentante du SSAE de souligner doctement qu'il ne peut en aucun cas s'agir « de main-d'œuvre importée, la moitié sont des enfants, la majorité ne sont pas en bon état, un dixième est nettement incapable de travail ».

Un an plus tard, Lucie CHEVALLEY établit un nouveau rapport pour le Secours national concernant la situation des « transplantés de Pologne ». Leur nombre a sensiblement augmenté. Au printemps 1944, de nouvelles arrivées se sont succédées, compensant les déportations des travailleurs agricoles juifs qui constituaient une part non négligeable de la main-d'œuvre mise à contribution. D'après les chiffres qu'elle a pu recueillir, Lucie CHEVALLEY décompte en tout près de 30.000 Polonais présents dans différents départements de la région couverte par le WOL⁶⁴⁴. Depuis son intervention au printemps 1943, le SSAE a mis en place différentes démarches visant à améliorer le sort des plus inaptes à subvenir seuls à leurs besoins. Tout d'abord, mettre en règle la situation administrative des transplantés. L'attribution de récépissé ou de carte de travailleur permet d'obtenir des cartes d'alimentation et des points textiles particulièrement précieux. Ensuite, veiller à l'application des traités d'assistance franco-polonais pour laquelle des interventions sont faites par le service auprès du ministère de la Santé Publique et les préfetures. N'ayant pas d'assistante sociale sur place, le SSAE établit :

« un réseau de correspondants assez serré, pour que chaque petit groupe de déportés puisse toucher aisément une assistante sociale, ou une représentante de grande organisation d'assistance, ou le curé, ou l'institutrice. »⁶⁴⁵

Une somme est mise à la disposition du réseau pour que des secours d'urgence puissent être distribués, « d'après des règles établies uniformément ». Par des visites ou des

⁶⁴² Une femme touche 30 à 35 francs par jour, un homme 50 à 60 francs.

⁶⁴³ Archives SSAE, rapport avril-mai 1943, p. 3.

⁶⁴⁴ 14.000 dans les Ardennes, 10.000 dans la Meuse, 3.500 dans l'Aisne, 2.250 dans la Meurthe-et-Moselle, 150 dans la Haute-Marne et 50 dans la Somme.

⁶⁴⁵ Archives SSAE, rapport SSAE (L. CHEVALLEY) du 10 juin 1944 sur la situation des transplantés de Pologne, p. 2.

contacts épistolaires, le SSAE garde un contact étroit avec l'ensemble des intervenants.

Comment améliorer plus encore le sort de ces familles ? Des tentatives de regroupement familial sont entreprises. Les familles sont en effet séparés, éclatées. Le SSAE n'a guère d'illusions sur la possibilité de succès de ces démarches. En revanche, il obtient quelques résultats dans le rapprochement de membres de familles établis antérieurement en France et résidant dans d'autres départements. Les rapatriements des « inaptes » sont quasiment impossibles alors que leur hospitalisation en France se heurte à de multiples obstacles dus à la prise en charge des frais et au manque de places. Les négociations sont rudes, mais heureusement soutenues par les services sociaux locaux, pour qu'un quart de litre de lait quotidien soit distribué par les chefs de culture à chaque personne. À l'arraché, un accord de principe des autorités d'occupation est obtenu par Lucie CHEVALLEY pour la prise en charge des « inaptes »⁶⁴⁶.

C'est ainsi qu'après avoir souvent partagé le quotidien des internés, vu s'accumuler jusqu'à l'impasse les difficultés et les obstacles pour émigrer, les professionnelles du SSAE observent la lente et irrésistible disparition de leurs collègues juives. Elles assistent à l'assignation à pauvreté et misère de familles entières avant qu'elles ne disparaissent dans des rafles ou dans la clandestinité. Certaines d'entre elles se trouvent directement au cœur de la machine répressive avec la préparation des convois pour DRANCY et, ensuite, une « destination vers l'Est ». D'autres s'affligent du sort pitoyable réservé aux travailleurs dans les GTE, ou aux familles arrachées à leur pays et traînées de force dans des contrées inhospitalières pour y effectuer un travail forcé. Difficile dans ces conditions de garder cette neutralité bienveillante si chère au corps professionnel ; difficile de ne pas, comme tout un chacun, avoir « des yeux pour voir ». Et après ? Que faire ? Comment franchir cette frontière de la conscience qui permet de passer une ligne dangereuse à bien des égards : pour les autres, pour le service, pour soi-même. Pour les autres, c'est-à-dire les familles que l'on soutient et celle à laquelle on appartient ; pour les collègues dont on ne sait pas toujours ce qu'elles pensent et si elles aussi franchissent ou non le pas ; pour le service qui a pignon sur ministère ; enfin pour soi, car les dangers ne sont pas pur phantasme et, surtout, la désobéissance est pour beaucoup une violence morale d'envergure qu'il faut affronter tant bien que mal.

Chapitre 2 : Le dilemme de l'engagement

I – Les services sociaux à l'épreuve de la désobéissance.

⁶⁴⁶ Les malheureux transplantés n'en auront pas fini avec les tracasseries à la fin de l'Occupation. Autorisés à récupérer leurs logements et leurs champs, les propriétaires français chasseront des baraques de fortune les familles qui s'y étaient réfugiées tant bien que mal. La Croix-Rouge polonaise sera chargée de veiller à leur rapatriement en Pologne en lien avec la section polonaise du SSAE et de l'IMS. Archives SSAE, bulletin du SSAE et du SSMOE, octobre-novembre 1944, pp. 6-7.

1. Un métier mal préparé à contrevenir à « l'ordre des choses ».

Nous avons déjà évoqué le contexte de la professionnalisation du « social », la place que les femmes entendaient y tenir et celle qu'on voulait bien leur laisser⁶⁴⁷. Sans nous appesantir exagérément sur l'historique détaillé de l'émergence du métier d'assistante sociale⁶⁴⁸, nous proposons de reprendre un certain nombre d'éléments qui nous semblent importants pour la compréhension des attitudes et des choix cruciaux qui se présentent aux services sociaux, aussi bien qu'à l'ensemble de la société dans cette période de tous les paroxysmes.

Nous avons souligné l'affichage résolument apolitique des courants de pensée qui œuvrent dans le domaine social. Cette neutralité politique et confessionnelle, consacrée lors de la Première Conférence internationale de service social qui se tient à PARIS en juillet 1928⁶⁴⁹, a pour objectif de « *lutter contre l'assistance charitable mais aussi les idées socialistes* ». Le rapport au pouvoir, pour des femmes privées de tout exercice public, se traduit par la négation de tout ce qui peut être conflictuel. La recherche de la paix sociale, le goût de l'ordre, la défense de la famille comme instance principale de toute socialisation et « civilisation »⁶⁵⁰, fondent la plupart des enseignements prodigués dans les écoles qui assurent la formation de cette élite bourgeoise et féminine⁶⁵¹. Outre cet élitisme, l'entreprise morale de « relèvement » de la classe ouvrière occupe une place

⁶⁴⁷ Voir *supra*, pp. 80-89.

⁶⁴⁸ Sur les préhistoire et histoire détaillées du service social, on pourra se reporter à R.-H. GUERRAND et M.-A. RUPP, *Op. cit.* ; Brigitte BOUQUET, « La professionnalisation du service social (1900-1939), de la naissance dans le creuset philanthropique à l'intégration des politiques sociales » in AREPPOS, *Philanthropie et Politiques sociales, XIX-XXèmes siècles*, Anthropos, 1994, pp. 213-224. Voir aussi : « Le Social aux prises avec l'Histoire », *Vie Sociale et les Cahiers de la recherche sur le Travail Social*, CÉDIAS et Université de Caen, Mai 1989 et Stéphane ARON, « Un regard historique sur le service social », *Revue de l'Économie Sociale*, septembre 1988, pp. 5-41.

⁶⁴⁹ La première Conférence Internationale de Service Social se tient à PARIS. C'est une manifestation d'envergure qui ne regroupera pas moins de 2.481 participants venus de 42 pays. La conférence a pour but de « *faciliter l'établissement de relations personnelles, de contribuer à la diffusion des renseignements, de permettre les échanges de vue entre les travailleurs sociaux et les organisations de service social du monde entier.* »

⁶⁵⁰ Au cours de la 2^{ème} conférence internationale de service social tenue en 1932 à FRANCFORT, une des allocutions prononcées par l'Abbé VIOLLET, un des maîtres à penser du travail social français, s'intitule : « *La Famille et le Service social* ». On a pu y entendre que « *l'esprit syndical et corporatif qui n'unit bien souvent que les membres d'une même usine ne ressemble en rien à la communauté intime des sentiments qui caractérise le groupement familial.* » Deuxième conférence internationale de service social, 10 au 14 juillet 1932, Francfort, Éditions Verlag G. Braun, Karlsruhe (Baden), 1933, p. 16.

⁶⁵¹ « *Ni régente ni factotum, encore moins propagandiste à la solde d'un parti, ou contrôleur au service d'une administration, l'assistante sociale est la technicienne du traitement social des cas individuels de déficience ou d'inadaptation.(...) Elle est l'agent de liaison entre le social et l'individuel, l'administratif et l'humain, la technique et la vie.* » Père Michel RIQUET, *Le Service Social, caractères et origines*, Desclée de Brouwer, 1941, p. 16. On pourrait multiplier ces définitions du métier où triomphe l'individualisation de l'action dans un régime pourtant adversaire de l'individualisme.

de choix dans les enseignements et imprime sur les futures assistantes sociales une marque idéologique que l'expérience et la dure confrontation avec la réalité viendront soit renforcer soit, au contraire, ébranler⁶⁵².

Avec un tel « bagage », les convergences de vue avec la Révolution Nationale semblent aller de soi. C'est ce que certains analystes retiendront rétrospectivement de « *la soumission idéologique* » de la profession « à *la classe dominante* »⁶⁵³. Bien évidemment, la réalité est beaucoup plus complexe. Car la plupart des professionnelles se trouvent en situation de « pionnières » : création de services sans aucun moyen hormis ceux qu'elles arrivent à mobiliser, aucune hiérarchie, une place à faire reconnaître – ce qui ne sera pas le plus facile –, un isolement quasi total. Une simple demoiselle de prie-dieu résiste peu à un traitement de cette nature.

Néanmoins, la question de la désobéissance ne sera pas mince pour les professionnelles. Mais en fait « qui est l'ennemi ? » et « à qui s'agit-il de désobéir ? ». En zone nord, l'omniprésence des forces occupantes et l'agression symbolique et réelle qu'elle représente sont ressenties de façon plus rapprochée. Dans la réalité, peu d'assistantes sociales françaises ont affaire directement avec les structures nazies⁶⁵⁴. La plus grande majorité d'entre elles travaillent pour des services français ; les trois-quarts pour le Secours National qui est la grande organisation d'assistance que nous avons décrite précédemment⁶⁵⁵. Le primat de l'action sur l'analyse politique des événements, autant que l'immensité et la lourdeur des tâches à accomplir pour pallier l'ensemble des carences rencontrées par la population, focalisent les énergies sur la gestion du quotidien. Côté la souffrance peut être un révélateur mais aussi un puissant anesthésiant. Toutefois, la construction du métier, alliant « morale et technique », s'établit sur des valeurs professionnelles qui recourent des valeurs personnelles puisées dans la religion, l'humanisme et la croyance dans le progrès.

Nous avons vu que la famille – et la défense de son unité – constitue un des fondements idéologiques du métier. Dans le contexte des internements puis des rafles que nous venons d'évoquer, la tension morale se trouve à son comble entre un goût pour l'obéissance et l'insupportable atteinte à l'être humain, cœur de l'intervention du service social. Les valeurs chrétiennes et humanistes sont ainsi torturées par le sort de « ceux

⁶⁵² Se reporter aux témoignages recueillis dans l'ouvrage déjà cité, *Nous, les assistantes sociales*. De même, on pourra se référer à la lecture éclairante de l'article de Simone CRAPUCHET, « Qui étaient-elles ? D'où venaient-elles ? », *Vie Sociale*, 1987. Céline LHOTTE, quant à elle, reste l'auteur emblématique des grandeurs et servitudes du service social.

⁶⁵³ ⁷ Voir Jeannine VERDES-LEROUX, « Pouvoir et Assistance : cinquante ans de service social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 2/3, juin 1976, thèse développée dans un ouvrage qui marquera durablement, pour le meilleur et pour le pire, le milieu professionnel du social et de l'éducatif : *Le Travail Social*, Éditions de Minuit, 1978.

⁶⁵⁴ Sauf, peut-être, pour celles qui interviennent en milieu carcéral. Ainsi, Yvonne de HURTADO, responsable des services sociaux du département de la Seine, a affaire avec les surveillantes allemandes des prisons qu'elle visite. Et, bien évidemment, les assistantes sociales exerçant en Alsace-Lorraine : se reporter à Armelle MABON-FALL, *Op. cit.*, pp. 63-65.

⁶⁵⁵ On évalue à plus de 6.000 le nombre d'assistantes sociales travaillant pour le Secours National sur les 9.000 recensées dans l'ensemble des services ; voir GUERRAND et RUPP, *Op. cit.*

que l'on enchaîne ». Les persécutions à l'encontre des femmes et des enfants déclenchent, à l'instar d'une grande partie de la population, une réprobation souvent muette mais irrévocable.

2. Entre légalisme et conscience individuelle, la frontière floue du cœur et de la raison.

Qu'advient-il de cette conscience ébranlée ? Selon la place de chacune, selon les alliances et les expériences, le parcours moral et celui qui mène à l'action se révéleront avec toute une palette de nuances. Toutefois, des tendances fortes nous semblent se dessiner qui permettent de regrouper dans des catégories, toujours schématiques mais que nous espérons éclairantes, les éléments de contexte qui pèsent sur la perception du monde extérieur. Sans prétendre à l'exhaustivité ou à une rigueur scientifique sans faille, nous en avons pour notre part identifié trois qui paraissent significatives. La première catégorie concerne assurément la majorité des professionnelles. C'est celle des « *solitaires* » qui font face seules à leur débat de conscience personnel et professionnel.

Le temps des « *idylliques aurores de l'Occupation* »⁶⁵⁶ est révolu. Les délations, arrestations et déportations vont en s'accéléralant. Pour celles qui restent en poste dans des services officiels, une ligne de partage complexe se dessine. Cette superposition entre valeurs personnelles et valeurs professionnelles est le ferment d'une dissidence souvent à bas bruit, dissidence⁶⁵⁷ qui consistera la plupart du temps à détourner les services et les secours vers ceux qui pourraient en être exclus. L'implication croissante du clergé et des institutions religieuses, notamment dans l'accueil et le sauvetage des enfants juifs, sera aussi pour beaucoup une caution supplémentaire permettant de jouer sur une duplicité plus ou moins accentuée.

La conscience personnelle est une chose mais l'angoisse provoquée par la désobéissance est forte car l'engagement se fait par le truchement d'une institution. Certaines préfèrent ne pas intervenir en marge lorsqu'elles se trouvent en situation professionnelle. Les sollicitations ne manquent pourtant pas mais :

« tout ce qui sortait de nos attributions officielles, nous le refusions catégoriquement (...) à titre privé, nous agissions. »⁶⁵⁸

Combien sont-elles à avoir, au sein des institutions officielles, enfreint la règle du légalisme à tout prix ? Il est impossible de l'évaluer. La qualité de certains témoignages, recueillis dans le cadre de quelques recherches⁶⁵⁹ aussi approfondies soient-elles, ne doit pas nous conforter dans une image trop idéalisée du comportement de la corporation durant ces années de plomb. Si les assistantes sociales ne furent ni plus ni moins

⁶⁵⁶ Expression ironique utilisée par Céline LHOTTE pour qualifier les premiers mois de l'Occupation, *Op. cit.*, p. 82.

⁶⁵⁷ 11 Nous reviendrons ultérieurement sur les concepts de « résistance » et de « dissidence », voir *infra* point II : « Une résistance ? Quelle résistance ? ».

⁶⁵⁸ Céline LHOTTE, *Op. cit.*

⁶⁵⁹ Nous, les assistantes sociales, *Op. cit.*, et Armelle MABON, *Op. cit.*

subversives ou attentistes que la moyenne, nous pouvons toutefois souligner que leur action sociale était déjà une forme d'engagement en soi. Le courage personnel n'est pas obligatoirement inné, il est plus certainement construit par des circonstances extérieures qui mettent à l'épreuve les déclarations et les croyances claironnées lorsque le danger est loin. Pour celles qui acceptent de courir les risques d'une désobéissance – et ces risques sont bien réels – il s'agit bien souvent de ce que l'on pourrait appeler une dissidence sentimentale et individuelle. Sentimentale, non pas au sens péjoratif du terme, mais au sens d'une altération personnelle profonde comme un puissant choc émotionnel au contact de la persécution des plus faibles. Cette altération est susceptible de produire une sensation de forte tension et de malaise. Il faut s'engager dans une certaine solitude, ce qui représente un coût personnel plus ou moins intense selon que « l'exercice en dissidence » se déroule en marge de ses proches et de ses pairs. Cette sensibilité ébranlée peut aussi, par protection ou lâcheté, ne susciter qu'une émotion compassionnelle et inerte⁶⁶⁰.

Une autre logique anime celles que l'on pourrait appeler *les « solidaires »*, si l'on prend l'exemple des assistantes sociales juives. Exclues de l'accès à certains postes dans les services officiels et d'utilité publique, elles trouvent des emplois dans les œuvres israélites, nombreuses et efficaces, qui agissent auprès de leurs coreligionnaires, auprès des internés puis des déportés.

Nous avons vu que leur engagement va bien au-delà de la simple action sociale. Elles partagent l'exclusion et les persécutions de ceux qu'elles assistent. Ce partage les intègre, parfois malgré elles, dans une même communauté. Pour celles qui avaient pris des distances avec une appartenance religieuse, la stigmatisation et la persécution les engagent dans une solidarité communautaire ; solidarité qui va bien au-delà « d'être aux côtés de » puisque un nombre non négligeable d'entre elles accompagneront *jusqu'au bout* leurs « protégés ». Ce partage communautaire les pousse à dépasser les limites de ce que leur profession les oblige à mettre en œuvre, profession dont les frontières avec l'humanitaire, dans ces temps sombres, restent difficiles à cerner.

Enfin, viennent celles pour qui l'exercice du service social procède d'un combat plus collectif, plus inséré dans une organisation. Ce sont celles que l'on pourrait dénommer *les « engagées »*.

On retrouve la présence de services sociaux dans les réseaux clandestins de résistance armée, et certaines assistantes sociales furent des résistantes engagées. La plus grande figure reste celle de Bertie ALBRECHT. Il n'est pas sûr, néanmoins, que sa renommée soit liée à sa profession et à son engagement social. Son parcours est pourtant assez emblématique de ces femmes issues de milieu aisé qui s'engagent dans des activités militantes et sociales, activités souvent désavouées par leur milieu social d'origine. Après avoir ardemment défendu les mouvements pour le contrôle des naissances, ce n'est qu'à quarante-trois ans que Bertie ALBRECHT se décide à suivre une formation d'assistante sociale. Elle deviendra surintendante d'usine, diplômée de l'école dirigée par Jane SIVADON avec qui elle va se lier d'une amitié forte. Lorsque la guerre éclate, Bertie ALBRECHT travaille à CLICHY pour l'usine FULMEN. Dès décembre

⁶⁶⁰ François MARCOT, « Réflexions sur les valeurs de la Résistance », *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Op. cit., p. 90.

1940, elle crée avec Henri FRENAY le mouvement Combat, mouvement dans lequel elle entraîne son amie Jane SIVADON. Elle poursuit ses activités professionnelles en devenant Inspectrice au Chômage des femmes dans un organisme vichiste tout ce qu'il y a d'officiel et, dès le printemps 1941, elle organise avec Yvette BAUMAN un service social pour les emprisonnés afin de leur faire parvenir des colis et de soutenir financièrement et moralement leurs familles.

Au-delà de cette figure située au plus haut du panthéon de la Résistance⁶⁶¹, dans chaque réseau et mouvement de lutte politique et armée, un service social se met en place. Son organisation et son fonctionnement se trouvent confiés à des femmes qui ne sont pas obligatoirement des professionnelles, mais qui vont devoir assurer tout un système d'assistance et de soutien.

À l'origine, leur engagement n'est pas un engagement social. C'est un engagement de conviction, de refus de la situation d'occupation et/ou de désaccord avec la politique de Vichy. Leur intégration ultérieure dans l'action sociale est une intégration circonstancielle tenant aux tâches et aux domaines dévolus aux femmes au sein des mouvements de résistance. « Le social, c'est la Femme ! » pourrait-on dire. Et cet adage semble aussi vrai pour les réactionnaires maréchalistes que pour les résistants communistes. L'intensification des arrestations au sein des différents mouvements rend de plus en plus indispensable une action complémentaire à la lutte armée et à la propagande. Les tâches dévolues au service social n'étaient alors pas minces. Madame BERNARD-FARNOUX, assistante sociale dans le mouvement Combat, les décrit minutieusement :

« Trouver les personnes qui ont été arrêtées et connaître le lieu d'emprisonnement, prévenir les familles lorsqu'un résistant a été arrêté, correspondre avec les familles, donner les moyens de vivre aux familles, avoir un accès dans les prisons par l'intermédiaire des aumôniers, des gardiens, des avocats, faire savoir aux prisonniers qu'on s'occupait d'eux, arriver à leur faire passer des messages, faire prendre les empreintes des portes en vue des évasions, lorsqu'un prisonnier s'évadait trouver des planques. »⁶⁶²

Il ne s'agit donc pas uniquement de distribuer des subsides aux familles se retrouvant sans soutien. Il faut aussi préparer et assurer les liens qui permettront ultérieurement à d'autres membres du réseau de passer aux actes, notamment pour la préparation des évasions. Pour ces femmes, la pensée précède l'action. L'engagement, ici, est initial et non circonstanciel⁶⁶³. Son caractère politique est plus prononcé, la proximité avec les mouvements de lutte armée plus réelle même si, à l'heure de la distinction et des décorations, ces actrices de l'ombre resteront dans la partie cachée et sans gloire de la résistance. C'est que jouer son rôle social, même dans des conditions qui dépassent – ô

⁶⁶¹ Bertie ALBRECHT (1893-1943) est arrêtée deux fois en octobre 1941 et janvier 1942. Internée administrativement à VALS-LES-BAINS, elle entame une grève de la faim. Hospitalisée à LYON, elle s'évade mais refuse, malgré le danger, de partir pour LONDRES. Victime d'un piège tendu par la Gestapo, elle est arrêtée le 28 mai 1943 et transférée à FRESNES. Les circonstances mal connues de sa mort en captivité et le transfert de son corps dans un des quinze cercueils de héros de la Résistance au Mont Valérien en font une grande figure féminine de la Résistance et du travail social. Se reporter à l'ouvrage de sa fille, Mireille ALBRECHT, *La grande Figure féminine de la Résistance, Bertie*, Robert Laffont, 1996.

⁶⁶² *Témoignage recueilli par Armelle MABON-FALL, Op. cit., p. 107.*

combien ! – le quotidien et qui comportent leur lot de dangers et d'angoisses, ne peut rivaliser avec le combat mené les armes à la main. Il faudra beaucoup de temps pour que, là encore, les nuances se dessinent et que le bloc dénommé « Résistance » laisse place à une mosaïque plus conforme à la réalité complexe qui le composait.

II – Une résistance ? Quelle résistance ?

1. Les différentes façons de dire « non ! »

« La Résistance, même avec une majuscule, est une notion aux contours flous. Cette approximation laisse la porte ouverte à des interprétations abusives et à des débats stériles. »⁶⁶⁴

Voici campés le décor et la complexité du champ dans lequel nous devons chercher et expliciter la nature des actions conduites en dehors des cadres autorisés par les maîtres – grands et petits – du moment.

Le poids symbolique du sujet est tel, sa qualité reconnue de fondation de l'Histoire d'une société au sortir de la Seconde Guerre mondiale est si prégnante, qu'il nous faut résolument – et prudemment – rappeler les éléments clés de cette planète qui reste parfois encore bien difficile à comprendre, pour peu que l'on choisisse la voie des nuances et de la complexité. Au-delà de la volonté de dire « non », qui reste la base essentielle de toute approche dans ce domaine, quatre éléments constituent pour François BÉDARIDA l'« idéal type »⁶⁶⁵ du concept de résistance. Nous les reprenons *in extenso* :

« la volonté, un combat clandestin choisi librement, une logique politico-éthique, une mémoire didactique. »⁶⁶⁶

La volonté et le choix de l'engagement restent du domaine subjectif et individuel. Le moment et l'intensité de l'entrée dans la lutte sont mouvants et prennent des formes complexes. La reconstruction des parcours devrait donc, normalement, emprunter les chemins de la prudence et de la mesure. Néanmoins, ce qui est communément retenu dans ce mot de « résistance » s'est longtemps attaché au seul archétype de la lutte armée et de la conduite de sabotages. L'insurrection violente est l'empreinte inscrite dans

⁶⁶³ Olivier WIEVIORKA les classe dans les filières « autonomisantes » caractérisées, selon lui, par « les métiers où la présence des femmes, traditionnellement admise, marque souvent une volonté d'indépendance. Infirmières et assistantes sociales se rangent dans cette série puisqu'elles se recrutent dans les rangs d'une bourgeoisie qui tolère ce type de sécession. » Olivier WIEVIORKA, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France, 1940-1949*, Seuil, 1995, p. 167.

⁶⁶⁴ J.-M. GUILLON et P. LABORIE (direction.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Privat, Toulouse, 1995, p. 18.

⁶⁶⁵ « Le type-idéal est un modèle. (...) En tant que modèle abstrait, il est un moyen pour saisir les relations entre des phénomènes concrets, leur causalité et leur signification. Il sert à découper le réel, à sélectionner une pluralité de phénomènes isolés, à les ordonner en fonction d'un ou plusieurs points de vue. » *Dictionnaire de la Sociologie*, Larousse, 1989, p. 200.

⁶⁶⁶ F. BÉDARIDA, « Sur le concept de résistance » in J.-M. GUILLON et P. LABORIE (dir.), *Mémoire et Histoire*, Op. cit., pp. 45-50.

la mémoire collective, tant la Résistance « avec un grand R » relève de la geste masculine et d'une certaine représentation de puissance et de violence.

La notion de résistance s'est peu à peu déconstruite en éléments complémentaires comportant des caractéristiques propres : aux côtés de la résistance armée, se profilent ainsi la résistance « civile » et la résistance « humanitaire ». D'aucuns s'en plaignent : son caractère sacré ne risque-t-il pas de se déliter ? « Les dieux et les héros » sont bousculés, et bousculés avec eux les images d'Épinal qui les accompagnent et qui constituent ce bien commun partagé par tous et jusqu'ici incontesté. La cohésion nationale peut-elle s'accommoder de la complexité – ou de l'Histoire, tout simplement ? La violence, l'insurrection occupent l'espace perceptible par tous. Conduites par une minorité, elles ont été totalement appropriées par l'imagerie populaire comme le baume unificateur et réparateur de l'humiliation subie pendant ces années si longues de grisaille.

Comme la part invisible de cette capacité à refuser, la résistance dite civile n'emprunte pas les mêmes chemins de la désobéissance. « *Sans armes* » comme le souligne Jacques SEMELIN, la résistance civile se définit comme :

« un processus spontané de lutte de la société civile par des moyens non armés contre l'agression dont cette société est la victime. »⁶⁶⁷

Pour cet auteur, elle concerne essentiellement des formes collectives et institutionnelles de mobilisation. Marquée par la spontanéité, elle vise à préserver ce qui structure le ciment d'une identité collective. En insistant sur la condition fondamentale de « *la solidité des liens qui retient les individus et les groupes dans une société donnée* » pour l'émergence de cette forme de résistance, la situation de la société française paraît bien éloignée de l'emprunt de ce chemin. Marquée par de fortes divisions – plaies encore vives des années trente –, traumatisée par une défaite humiliante et une occupation qui ne l'est pas moins, déçue dans son attente d'un héros providentiel que le Maréchal n'incarne plus que de façon molle, la société française semble loin des conditions requises pour « résister ». Un autre élément de poids doit être pris en considération : le Gouvernement de Vichy s'est engagé dans une collaboration d'État, et cela au nom de la protection de l'intérêt général et national. Cet engagement, comme le souligne Jacques SEMELIN, est un frein à la construction d'une cohésion sociale suffisamment forte pour identifier clairement « qui est l'ennemi ? » Si les sentiments anti-allemands sont largement partagés, y compris par de fervents pétainistes, la collaboration d'État brouille et enrayer la dynamique de la désobéissance, en particulier dans les institutions. En fait, nous pouvons souligner que c'est la disgrâce et le mécontentement à l'endroit du Gouvernement de Vichy qui vont développer la faculté de mettre en actes, aussi simples soient-ils, l'insoumission. Faculté qui sera comme décuplée avec la perception de plus en plus forte de la persécution et du danger, le fait d'avoir peur pour soi-même représentant alors un puissant ferment pour un dernier sursaut. Pour spontanée qu'elle soit, la résistance civile appelle une désobéissance au plan institutionnel, donc une désobéissance collective. Elle sous-entend la mise en place d'une organisation idoine.

Nous avons vu comment la question du basculement dans les actions illégales a fait débat, de façon constante, au sein des organisations juives ; comment ce passage dans

⁶⁶⁷ Jacques SEMELIN, *Op. cit.*, p. 49.

la clandestinité se trouve attisé par l'urgence dramatique de la situation faite aux coreligionnaires. Convient-il de spécifier cette forme de « sauve-qui-peut » qui s'organise et tente sans cesse de s'adapter à la spirale croissante de la persécution ? C'est ce que pensent certains auteurs comme Lucien LAZARE. Au-delà de la différenciation entre la résistance civile et celle « *du maquis et des francs tireurs* », il s'agit pour cet auteur de montrer que la résistance civile fut spécifiquement juive, avec les actions liées à la survie et tout particulièrement au sauvetage. Cette singularité lui permet de définir une forme de résistance « judaïsée » en réponse aux interrogations concernant une prétendue « passivité » de la population juive face aux mesures de persécutions⁶⁶⁸. Pourtant, plus qu'une résistance visant à contrecarrer, à dévoyer, voire à détruire, les objectifs de « l'ennemi », les forces mises en œuvre dans les sauvetages ont pour but, simple et dangereux, de sauver des vies – et ces vies ce sont celles des siens. Plutôt qualifiées de « résistance humanitaire », ces opérations de sauvetage à grande échelle, si elles doivent beaucoup à l'efficacité pratique et à la mobilisation de conscience des œuvres et organisations juives, puisent aussi en partie leur succès dans la complicité et la participation actives de non juifs, comme le rappelle justement Serge KLARSFELD. Pour ces derniers, l'engagement peut rester individuel, actif ou passif, sous des formes multiples et variées. Il peut aussi mobiliser tout un village ou une communauté.

Résistance collective et dissidence individuelle se déclinent ainsi sur toutes les gammes et dans toutes les nuances au risque d'une perception qui se dilue dans l'espace et dans le temps. C'est une sorte de « défaut » dont ne souffrent ni les sabotages ni les attaques armées.

La contribution des femmes, auxiliaires effacées ou combattantes, aux mouvements de résistance et de dissidence pourrait se résumer ainsi : quelques grandes figures emblématiques cachant la forêt des inconnues souvent confinées dans des tâches liées « à leur condition ». On ne peut alors s'étonner qu'il ait fallu attendre que la société elle-même leur accorde une autre place pour que les mille et une façons de résister puissent être rassemblées⁶⁶⁹ et reconnues. Sauvetage d'enfants, lutte quotidienne pour nourrir et vêtir, prise en charge de toutes les tâches d'intendance permettant de préparer évasions et sabotages, transmission de courriers, autant d'ingrédients indispensables à la bonne marche de la résistance mais ingrédients peu marqués par la gloire.

Les figures féminines entrant dans le panthéon de la résistance sont peu nombreuses. Nous avons déjà évoqué Bertie ALBRECHT qui sera l'une des rares à recevoir, et à titre posthume, la Croix de la Libération⁶⁷⁰. D'autres figures émergent entre l'héroïsme actif (Lucie AUBRAC) ou la martyrologie de certains groupes (Danielle CASANOVA pour le Parti Communiste). Mais la non contribution (ou une contribution

⁶⁶⁸ Lucien LAZARE, *La Résistance juive en France*, Stock, 1987.

⁶⁶⁹ De la même manière, la contribution active des étrangers dans les mouvements de résistance devra attendre plusieurs décennies avant d'être évoquée. Voir : Stéphane COURTOIS, Denis PESCHANSKI et Adam RAYSKI, *Le Sang de l'Étranger*, Fayard, 1989.

⁶⁷⁰ Six femmes seulement obtiendront cette distinction sur les 1.036 attribuées.

réduite à de très rares exceptions) des femmes aux actions armées et à la vie dans les maquis⁶⁷¹, les écartent pour longtemps de la scène glorieuse. C'est que la répartition « traditionnelle » des rôles sociaux est peu affectée par le bouleversement vécu dans ces années noires. L'organisation du refus, dans l'espoir d'une délivrance du joug – et surtout d'une future donne politique et sociale – ne révolutionne en rien la vision des places assignées à l'un et l'autre sexes. Porteur d'un nouveau projet de construction politique, sociale et économique, le Conseil National de la Résistance, dans ses travaux pour refonder la France au sortir de l'Occupation, ne portera pas sa réflexion sur la question du vote des femmes, les conservant ainsi à l'état de mineures civiles. La question de la non-reconnaissance de la part féminine ne se limite donc pas, loin de là, à un usage traditionnel des fonctions sociales imparties aux femmes. Fonctions que les services sociaux, officiels et clandestins, symbolisaient et pratiquaient.

III – Au SSAE, de la compassion au compagnonnage.

Il est temps maintenant pour nous d'examiner de plus près les caractéristiques de l'engagement dans la dissidence des professionnelles du SSAE. Comme pour les autres services, cette question de l'engagement et de la désobéissance se pose avec acuité. Quels en sont les ingrédients ? Existe-t-il une nature spécifique ou commune à toutes les entreprises de sauvetage menées alors ? Entreprises menées au risque de sa vie et de celles qui vous entourent : famille, pairs, « protégés ».

1. Proximité avec les exclus et solidarité avec les compagnons de sauvetage.

Un des premiers éléments à retenir, et qui apparaît avec évidence, c'est que cet engagement puise sa force dans l'action quotidienne auprès des populations étrangères. Leur exclusion et leur marginalisation de celles-ci rendent coutumière aux professionnelles la lutte incessante à mener, par exemple pour l'application de maigres droits impartis, qui restent toujours des victoires sur l'arbitraire ou l'indifférence. Les armes de cette lutte peuvent être jugées bien trop douces et bien trop respectueuses de ceux qui sont souvent à l'origine de ces dénis de droit. Pour autant, l'exercice nécessite une vigilance et une opiniâtreté indestructibles et sollicite une énergie permanente.

À cette bataille, feutrée mais incessante, se conjuguent les expériences douloureuses de la coexistence avec le malheur des internés – morts de faim, morts de froid, raflés, déportés – pour les accompagner jusqu'où il est possible de le faire. Ce voisinage avec le drame marque les consciences, comme nous avons pu le souligner plus haut.

Pour certaines des professionnelles, l'amalgame souvent fait entre « étrangers » et « juifs » conforte ce sentiment de l'urgence à sortir des voies officielles. Être persécuté pour un simple « état », une nationalité, est une situation insupportable pour celles qui passent une grande partie de leur temps à tenter d'obtenir des régularisations, à fouiller

⁶⁷¹ Voir Margaret COLLINS-WEITZ, *Les Combattantes de l'ombre. Histoire des femmes dans la Résistance*, Albin Michel, 1997, et plus particulièrement le chapitre « La guerre est une affaire d'hommes », pp. 181-207.

au plus profond des textes et des traités pour y déceler la moindre opportunité d'application « salvatrice ». Enfin, voir disparaître des personnes et des familles soutenues pendant des mois, voire des années, est ressenti comme un échec insupportable.

Pour toutes ces raisons, il n'est guère possible de rester plus longtemps un simple témoin, attentif mais impuissant, alors que des possibilités d'agir sont perceptibles et accessibles. Engagées auprès de populations dont le sort ne va qu'en s'aggravant, pour lesquelles le pressentiment – même flou – d'un destin tragique devient une obsession, certaines professionnelles élargissent leur mode d'intervention à ce qui est efficace, plus souvent qu'à ce qui est légal. Mais toutes celles qui, au SSAE, ont transgressé certaines règles sont restées dans les voies habituelles de leur domaine d'action. Accepter d'attribuer des aides et des secours, sur la foi de papiers d'identité que l'on sait ou soupçonne être faux n'est pas d'un héroïsme éclatant mais c'est une entaille conséquente au légalisme tatillon qui aurait dû prévaloir à la distribution de l'assistance. Conseiller à telle famille de disparaître et la mettre en rapport soit avec une institution religieuse ou un réseau lui permettant de quitter la ville ou le pays, c'est répondre à une exigence professionnelle de mise en œuvre des moyens adaptés à la situation.

Si implication dans la dissidence et la désobéissance il y a eu, c'est bien aussi parce que le SSAE est en capacité d'offrir des services utiles et nécessaires aux exclus ou à ceux qui les protègent et les accompagnent. Là encore, il existe une certaine continuité dans les actions menées. Le décor se modifie, les conséquences de l'action changent de nature avec les dangers encourus, mais il s'agit toujours d'assister et de secourir, de mettre en relation avec d'autres services légaux ou clandestins, bref de continuer à faire ce que l'on *sait* et ce que l'on *doit* faire.

À compter de la fin de l'année 1942, le SSAE se trouve dans une situation que l'on pourrait qualifier de paradoxale. Ses relations avec les autorités publiques vont en s'intensifiant avec la dévolution de nouvelles missions. Soutenu financièrement par le Secours National, il voit augmenter les moyens et les capacités d'intervention de ses bureaux. En tant que service, il acquiert une légitimité incontestée et il devient le passage obligé pour tout ce qui a trait à l'aide et à l'assistance auprès des étrangers.

Parallèlement à cette montée en grâce officielle, les liens avec les œuvres et institutions juives ne se sont pas interrompus. Dès le début de l'Occupation, le SSAE s'est trouvé intégré dans toute la galaxie de services et d'œuvres se mettant en ordre de marche pour porter secours aux internés. La modification cruelle du paysage dans lequel les uns et les autres ont à se mouvoir et agir aura-t-elle un impact sur ce réseau initial, réseau souvent très solide et solidaire ? La prudence et l'obsession de ne pas mettre en péril l'existence du SSAE ne font pas obligatoirement obstacle au maintien de liens qui, au gré des événements, peuvent être source de danger ou du moins de compromission.

C'est ainsi qu'au cœur du désordre tragique du camp de VÉNISSIEUX, les entorses à l'obéissance et au légalisme ont été largement partagées. Si les assistantes du SSAE n'en ont pas été directement les protagonistes, elles ont, de manière complice, participé aux « manœuvres ». Le fait que l'Abbé GLASBERG, si proche de la direction et des professionnelles du SSAE, soit le premier à enfreindre « les bonnes manières »

représente une caution morale non négligeable. On peut également souligner que l'absence de Marcelle TRILLAT et le fait que Denise GRUNEWALD ait eu à décider seule de l'engagement du Service dans le criblage prévu constituent des éléments de circonstance décisifs pour l'engagement dans les « nuits de VÉNISSIEUX ». Denise GRUNEWALD est en lien très étroit avec un réseau d'entraide dans lequel nous retrouvons David DONOFF, le jeune et fougueux collaborateur de l'Abbé GLASBERG. David DONOFF n'est pas qu'un simple travailleur social. On se souvient qu'à GURS, son audace lui valait tous les soupçons du Directeur du camp, tant la liberté que lui donnaient les démarches qu'il était autorisé à faire à l'extérieur du camp était largement utilisée pour d'autres services, moins autorisés ceux-là, consistant à faciliter des évasions ou à faire passer du courrier en dehors de la censure. De retour à LYON, David DONOFF ne se contente pas d'être membre des Amitiés Chrétiennes ; il appartient aussi à des groupes clandestins œuvrant aussi bien pour le sauvetage de familles juives que dans la résistance armée⁶⁷².

D'origine alsacienne, Denise GRUNEWALD fait partie de ceux que l'on appelle les « repliés ». Avec sa famille, elle a dû quitter sa province et la ville de STRASBOURG pour fuir l'avancée allemande. Comme pour la plupart des Alsaciens, la mainmise nazie sur les deux provinces de l'Est lui a donnée une sensibilité plus accrue au refus et à la figure de « l'ennemi ». Encouragée par Marcelle TRILLAT, elle facilite l'introduction de faux papiers d'identité, permettant à des familles juives de passer pour non-juives et de bénéficier ainsi des secours qui auraient dû normalement leur être refusés. Le système est bien rodé entre le réseau qui produit ces papiers, le contact avec des personnes bien identifiées du SSAE et, enfin, la production des subsides (secours, cartes d'alimentation...) nécessaires. Pour les familles concernées, l'attribution de fausses identités « *aryanisées* » n'exclut pas le maintien dans une clandestinité de plus en plus permanente. Certaines se terrent, aidées par des réseaux religieux ou politiques, « visitées » par des assistantes sociales qui leur apportent les aides matérielles dont elles ont tant besoin. Le moindre contact avec l'extérieur est source de danger. Pour ces familles, les années 1943 et 1944 rendront la clandestinité inéluctable – et, avec elle, la mise en danger de ceux qui assurent le lien avec l'extérieur.

Depuis fin 1942, l'ensemble du territoire est sous le joug nazi et les tentatives pour sortir de France deviennent de plus en plus risquées. Là encore, point de salut en dehors de filières clandestines. Après la fermeture légale de l'émigration, la possibilité d'accéder à des territoires neutres, comme la Suisse, est définitivement bloquée. Adèle de BLONAY sollicite Suzanne FERRIÈRE pour donner des précisions par courrier au bureau IMS de Suisse, l'Aide Aux Émigrés :

« Que tout le bureau sache maintenant définitivement que les seules possibilités d'aller en Suisse seraient un rapatriement définitif de sujets suisses. La double nationalité ne joue plus, et les autorités françaises considèrent les personnes dont nous nous occupons comme étant de la nationalité dont fait foi leur carte

⁶⁷²

Il travaille pour l'action clandestine de l'OSE et pour le compte des réseaux SOE où il assure la protection d'un commandant britannique parachuté à LYON. Il transmet en Suisse des courriers clandestins, notamment celui de Joseph FISHER, représentant à GENÈVE des Juifs immigrés. Voir Bruno PERMEZEL, *Résistants à Lyon, 1144 noms*, Éditions BGA Permezel, Lyon, 1992.

d'identité. Si donc une personne de double nationalité a une carte d'identité de Française, son cas ne peut être envisagé comme Suisse. »⁶⁷³

C'est Marcelle TRILLAT qui est la plus impliquée dans la connaissance et l'utilisation de réseaux et de filières permettant aux familles de passer la frontière suisse de façon clandestine et en espérant ne pas être refoulées par les autorités helvétiques. Mais, la plupart du temps, pour les familles les plus impécunieuses, il faut activer essentiellement le réseau de « planques » au cœur des villes du département et de la région :

« Le jour où les Allemands sont entrés à LYON en novembre 1942, je recevais trois enfants d'âge scolaire. On a collé les filles chez les sœurs de Saint-Vincent de Paul et le garçon chez une assistante sociale. On était en contact avec un ami des parents qui aurait dû intervenir tout de suite. Mais pour 36.000 raisons, il a fallu qu'il se cache à ce moment là. Ils sont passés par la frontière suisse. Il y avait un cafetier que les autorités n'ont jamais découvert qui possédait un pré qui permettait de passer de la France à la Suisse avec les vaches... »⁶⁷⁴

Dans l'entourage immédiat des professionnelles du SSAE, la répression s'abat sur celles et ceux qui partagent avec elles, depuis le début de l'Occupation, le poids de l'organisation de l'assistance, dans les camps d'internement ou dans les distributions de secours. Beaucoup franchissent la frontière de la clandestinité. Certains disparaissent, emportés par la déportation. Les liens tissés dans l'adversité perdurent au-delà de cette « disparition » d'une scène officielle interdite et dangereuse.

Une proximité avec la souffrance, une complicité avec ceux qui agissent de plus en plus dans l'ombre, une capacité de contribution efficace et utile pour ceux qui sollicitent une intervention : voici donc les éléments constituant le socle de la « disponibilité »⁶⁷⁵ permettant de franchir le pas de l'illégalité. Le dilemme n'en reste pas moins extrêmement fort car, au-delà des conséquences pour soi-même, c'est la survie même du Service qui se trouve gagée.

Ce dilemme du choix entre légalité et actions clandestines s'est posé à tous les services. Les formes d'engagement se sont révélées extrêmement diversifiées dans leur nature comme dans leur intensité. Ce qu'il est convenu d'appeler la vitrine légale sert aussi de protection. L'implication et l'engagement dans les marges suivent l'évolution dramatique du sort fait tant aux familles qu'aux anciens alliés dans l'action sociale et la solidarité. En ce sens, la prise de conscience et le passage à l'action illégale se font, pour certaines assistantes du SSAE, dans le même mouvement temporel que pour l'ensemble de l'opinion publique⁶⁷⁶. Cette affirmation mérite néanmoins d'être tempérée par deux

⁶⁷³ Archives SSAE, courrier de A. de BLONAY à S. FERRIÈRE du 20 avril 1943.

⁶⁷⁴ Entretien avec Marcelle TRILLAT avec l'aimable autorisation d'Armelle MABON ; entretien avec Mme PASQUIER, cousine germaine de M. TRILLAT le 6 mars 1996.

⁶⁷⁵ Voir Laurent DOUZOU, « L'entrée en Résistance » in A. PROST (direction), *La Résistance. Une histoire sociale*, Les Éditions Ouvrières, 1997, p. 15.

⁶⁷⁶ « Cette expression émotionnelle de la société civile » comme la qualifie si justement Jacques SÉMELIN, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe, 1939-1943*, Payot, 1989, p. 151.

éléments. S'intéresser au sort des étrangers et agir pour son amélioration dans les années précédant la guerre et durant l'Occupation ne sont pas des attitudes partagées – c'est le moins que l'on puisse dire – avec l'opinion générale. Ensuite, certaines au SSAE n'ont pas attendu l'année 1942 et les deux années qui suivent, pour s'engager dans des actions de sauvetage marquées du sceau de l'illégalité.

Une fois encore, que l'on soit ici bien clair. Ce n'est pas le SSAE en tant que tel qui organise, en son sein, un système double et parallèle permettant de conjuguer actions légales et clandestines. Mais ce sont certains de ses membres, parmi les plus influents, qui s'engagent. Indéniablement, le cadre de l'action facilite le « passage ». La reconnaissance et la confiance mises par les autorités dans le Service créent une situation privilégiée et servent, consciemment ou non, de protection. Service tout ce qu'il y a d'officiel, dirigé qui plus est par des femmes « très comme il faut » et dont on sous-estime peut-être la capacité de rébellion, le SSAE reste profondément en phase avec son but originel : devenir *le* service écouté, pris en compte par les autorités. La disparition de la plupart des œuvres avec lesquelles il a débuté son action au début des années d'occupation, ainsi que le monopole de l'assistance auprès des étrangers obtenu grâce au Secours national, lui permettent de considérer comme acquise la position qu'il avait tant recherchée. Néanmoins, la prudence doit prévaloir ici encore car il n'est pas exclu que le reste du personnel n'ait fortement réagi s'il avait été informé des « *audaces* » commises par certaines collègues durant cette période où il était si difficile de faire vivre le Service au quotidien.

Ce souci de protection amènera la direction lyonnaise – Marcelle TRILLAT et Denise GRUNEWALD – à pratiquer la règle d'or du silence absolu et de la compartimentation sans faille entre les services officiels et l'aide procurée aux personnes qui, normalement, ne pouvaient émarger sur les distributions de subsides placés sous la responsabilité du SSAE.

« Seules mon adjointe et moi savaient ce que nous faisons, c'est ce qui nous a sauvé. On s'est débrouillé pour que personne de notre entourage ne le sache. Je me disais que si nous faisons une erreur, nous livrions tous ces gens. Nous avons un petit fichier où nous avons fait très attention de séparer les noms et les adresses. »⁶⁷⁷

Allées et venues vers les familles cachées pour les mettre en lien avec un réseau d'évasion ou tout simplement pour les ravitailler en attendant des jours meilleurs, tous ces actes doivent rester enclos dans une sphère parallèle et imperméable. La capacité d'action n'est possible qu'en préservant ces frontières étanches. Les mouvements armés ou la résistance civile, tout détour sur les territoires de la désobéissance, obéissent aux mêmes règles. Protéger ses pairs, sa famille, se protéger soi-même reste l'obsession de tous.

2. L' « Entraide temporaire » : « l'œuvre secrète » de Lucie Chevalley.

Depuis qu'elle assure la présidence du SSAE, Lucie CHEVALLEY n'a de cesse que de faire reconnaître ce service social comme une organisation incontournable et officielle,

⁶⁷⁷ ³² Entretien avec Marcelle TRILLAT, le 17 février 1989, avec l'aimable autorisation d'Armelle MABON.

tout en sauvegardant une certaine autonomie concernant les actions que l'association est amenée à conduire au nom des autorités. À ses yeux, cette politique de « recherche en reconnaissance » se justifie, certes, pour consolider un équilibre financier toujours précaire, mais aussi par la conviction profonde que les étrangers ont tout à gagner à ce que leur « cause » soit identifiée et reconnue au plus haut niveau de l'État. N'oublions pas que Lucie CHEVALLEY est juriste de formation et épouse de diplomate. Son souci, partagé par beaucoup au sein du réseau international de l'IMS, est de pouvoir agir en permanence pour une égalité des droits des étrangers. Inutile de souligner combien, durant les années trente et l'Occupation, cette valeureuse cause rencontre de difficultés et d'obstacles en tout genre.

Puisant dans ses relations et son milieu social d'origine, Lucie CHEVALLEY sait quoi entreprendre et auprès de qui. À ces qualités s'ajoute une personnalité dont la stature impressionne aujourd'hui encore ceux qui l'ont connue. En 1940, Lucie CHEVALLEY a 58 ans. Elle est veuve et consacre tout son temps et toute son énergie à la présidence du SSAE. À sa fermeté douce et sans faille se conjugue un courage sans tapage. La légende veut que, tout au long de la période de l'Occupation, elle garde prête une petite valise au cas où elle viendrait à être arrêtée. Naturellement, cette hypothèse fut immédiatement rattachée dans l'esprit de ceux qui en eurent connaissance à ses activités de Présidente du SSAE. En fait, on peut sans conteste lier cette « précaution » à d'autres activités qu'elle conduisait en prenant surtout garde ne pas y mêler le SSAE.

Membre actif du CNFF, Lucie CHEVALLEY fréquente depuis de longues années des femmes qui sont épouses de banquiers, d'industriels, de diplomates. À la déclaration de guerre, alors que l'incertitude règne sur la continuité de l'action du SSAE, elle réunit un « groupe de dames » afin de collecter des fonds destinés à secourir des familles de travailleurs étrangers. Un petit cercle se constitue, poursuit ses réunions et entame l'organisation plus régulière d'une collecte de fonds dont le produit est de plus en plus souvent destiné aux familles victimes de la répression. Ce groupement de bonnes volontés est œcuménique : on y trouve, aux côtés de Lucie CHEVALLEY qui est protestante, Madame BÉCHARD une coreligionnaire qui est l'épouse d'un des directeur des Établissements KUHLMANN à Paris, ainsi que Madame PESSON-DEPRET, catholique et épouse d'un directeur de banque. Cette dernière organise des fêtes de bienfaisance clandestines où elle propose de se produire à des artistes juifs dans l'impossibilité d'exercer officiellement leur art. Ce premier groupe est complété par des femmes professeurs et des intellectuelles ayant perdu leurs postes d'enseignement en application du statut des Juifs⁶⁷⁸. Parmi elles, Denise MILHAUD qui deviendra responsable de maisons d'enfants gérées par l'UGIF.

Constitué dans les premiers jours qui suivent la défaite et l'Occupation, dès le printemps 1941, le petit cercle va voir sa vocation se tourner résolument vers l'aide auprès des Juifs persécutés. L'un des déclencheurs de ce mouvement est la rencontre entre Lucie CHEVALLEY et David RAPOPORT. Ce dernier, responsable du Comité Amelot à PARIS, cherche par tous les moyens à développer l'aide auprès des familles juives. Il demande très vite à Lucie CHEVALLEY de « *servir de lien entre les œuvres dont*

⁶⁷⁸ Rapport dactylographié, dossier YAD VASHEM. Référence : CHEVALLEY-SABATIER Lucie – France n° 5891.

il s'occupait et leurs représentants en zone libre »⁶⁷⁹. Ne bénéficie-t-elle pas d'un laissez-passer permanent entre les deux zones ? Elle accepte immédiatement. Commencent alors, au rythme de ses fréquents voyages auprès des équipes locales et des entrevues qu'elle sollicite tant auprès des autorités françaises que des responsables d'œuvres travaillant avec le SSAE, des « manœuvres » diplomatiques parallèles. Outre ce travail de liaisons, c'est surtout la collecte et le versement de fonds qui occupent la Présidente du SSAE. Elle assure le transport des précieux subsides, avec parfois le budget qui doit servir à payer les salaires des professionnelles du SSAE, dans des pelotes de laine. Le transfert d'argent entre les deux zones est totalement interdit et les risques pris ne sont pas minces. Lucie CHEVALLEY ne sera jamais inquiétée.

En zone occupée, la répression qui s'abat sur la population juive avec les rafles du printemps 1941 incite à accélérer les mesures de sauvetage. Les fonds collectés s'orientent vers une priorité : le financement du sauvetage d'enfants juifs. Ces dames eurent alors l'idée de réactiver une œuvre pour enfants créée dans les années vingt et dénommée « Le Sauvetage de l'Enfance », qui deviendra pour la circonstance « L'Entraide temporaire ». La cheville ouvrière en seront Denise MILHAUD et son mari, qui est médecin. Employés par l'UGIF, ils travaillent tous deux dans les maisons d'enfants et les dispensaires gérés par l'Union. Cette place leur permet de faire transiter certains enfants des maisons d'accueil vers des placements clandestins organisés dans des familles ou des institutions religieuses, souvent à l'insu des responsables de l'UGIF. Deux registres permettent de suivre l'activité de ce réseau de placements. Sur un premier registre, repris des archives du « Sauvetage de l'Enfance », sont consignés les renseignements financiers camouflés dans les comptes datant des années 20. On y mentionne les entrées et les sorties en inscrivant les dates de naissance des enfants avec un décalage de 20 ans, ainsi que les dépenses engagées par enfant pour assurer son entretien dans le lieu de placement⁶⁸⁰. Des noms codés permettent d'avoir des renseignements sur la situation des parents : *Biarritz* signifie que ces derniers sont internés à Drancy ; *Bayonne* qu'ils sont déjà déportés⁶⁸¹ ; *Dax* est le nom de code de l'Entraide Temporaire. Un autre fichier, séparé du premier dans un autre lieu, porte la fausse identité des enfants et le pseudonyme de la personne de *Dax* chargée de les suivre. 500 enfants sont passés dans le réseau pour quelques jours ou quelques mois, voire des années. Aucun n'a été raflé et l'Entraide a pu continuer sa tâche jusqu'à la Libération. En revanche, certaines des collaboratrices, du fait de leur travail à l'UGIF, ont été arrêtées et déportées.

Si elle réussit à passer sans encombre les périodes les plus sombres, notamment à partir de l'été 42 où l'activité de l'Entraide va en s'intensifiant, Lucie CHEVALLEY n'en a pas moins conscience des risques qu'elle court. Peut-être plus que pour elle-même, ce sont les risques qu'elle fait courir au service officiel qu'elle représente sur les deux zones qui la préoccupent. Car les tentatives de séparer les deux sphères deviennent, au fil du

⁶⁷⁹ Lucie CHEVALLEY, *En Souvenir de David RAPOPORT, L'un des Trente-Six*, KYOUM, 1946, p. 25.

⁶⁸⁰ *L'entraide temporaire, Sauvetage des enfants*, CDJC, non daté (1985 d'après Sabine HALPERYN du CDJC).

⁶⁸¹ Lucien LAZARE, *Op. cit.*, p. 199.

temps, de plus en plus difficiles à assurer.

Chapitre 3 : été 44, l'épreuve

La répression devient une réalité pour des Français jusqu'alors bien plus préoccupés de leur quotidien – rude et terne – que des souffrances infligées à ceux qui leur avaient été désignés comme responsables des maux qu'ils subissaient. Si l'année 1942 est une année « tournant », celles qui suivent permettent d'observer la déliquescence progressive d'un pouvoir réactionnaire ; déliquescence qui accompagne, dans une spirale de violence et d'abandons, la course en avant de l'occupant dans une guerre totale⁶⁸². La période reste marquée par l'aveuglement politique, l'échec social et la ruine économique.

La cassure de l'automne 1942 marque ainsi de façon irrémédiable une rupture entre un régime s'enfonçant dans la collaboration d'État et une population qui n'est pas loin de trouver de nouveaux héros ; ces héros sont encore interdits mais leur subversion rompt la lassitude d'être éreinté et passif. Les cercles de solidarité au sein de la population s'épaississent et s'élargissent. Citadins comme paysans apportent une contribution ponctuelle, ou plus conséquente, selon la situation et les occasions données à ceux qui « résistent ».

De ces fractures irrémédiables, Vichy ne prend guère conscience. LAVAL est tout à sa politique de collaboration d'État ; PÉTAİN à ses manœuvres incertaines, alors que l'échec de la Révolution Nationale se creuse de plus en plus ; le « Peuple français », lui, regarde ailleurs. Un bel exemple d'aveuglement et d'incompréhension qui fait que, jour après jour, ce gouvernement creuse un peu plus un fossé infranchissable en s'acharnant à prendre le parti des futurs perdants. Pierre LAVAL et Philippe HENRIOT, devenu ministre de la Propagande en janvier 1944 dans un gouvernement vichyste aux teintes de la Collaboration, décident que le bonheur des Français se fera contre ce que l'opinion publique semble refuser et rejeter. Sûrs de la victoire des forces nazies, en attendant « ce jour de gloire », la contrainte et la violence servent de programme et de discours de politique générale⁶⁸³.

I – Au SSAE : soupçons, arrestations et fermetures.

Ce poids de l'État policier et milicien, les réseaux d'assistance le ressentent au plein cœur de leurs activités. Le danger et son alliée permanente, la peur, font partie du quotidien de beaucoup de services. Ce sont d'abord les équipes de l'UGIF qui succombent les unes après les autres. À LYON, c'est en février 1943 que le siège de l'UGIF, rue Sainte-Catherine, fait l'objet d'une descente de la Gestapo. 86 personnes – bénévoles,

⁶⁸² Pour le Reich, le débarquement des forces alliées en Afrique du Nord et l'enlèvement tragique des troupes sur le front de l'Est ne laissent d'autre alternative qu'une guerre totale menée sur les fronts militaires et les territoires occupés. Guerre totale, guerre féroce qui engage les deux forces, celles d'occupation et vichystes, dans une chasse sans pitié aux « terroristes » et aux Juifs.

salariés et bénéficiaires – sont arrêtées et déportées.

En juin 1943, le souffle du danger se rapproche plus encore avec l'arrestation, dans les locaux de l'Amitié Chrétienne, du Père CHAILLET et de David DONOFF. Depuis les événements de l'été 1942 au sein du camp de VÉNISSIEUX, l'activité et les responsables de l'organisme d'aide sont placés sous haute surveillance. Certains sont assignés à résidence comme le Pasteur de PURY, d'autres comme l'Abbé GLASBERG se sont prudemment éloignés de LYON, vivant dans une semi-clandestinité. Néanmoins, l'arrestation semble se dénouer pour le mieux. Après les longues vérifications d'usage, les deux responsables sont relâchés. L'alerte est pourtant sérieuse mais, depuis l'invasion de la zone sud par les troupes allemandes, sauvetages et clandestinité s'accroissent et avec eux les prises de risque. L'Amitié Chrétienne est très impliquée dans l'organisation du passage d'Israélites en Suisse. Elle agit au côté de la CIMADE et du SSE⁶⁸⁴. La plus élémentaire prudence souffre de façon intense de la pression créée par l'urgence. Les réseaux subissent des arrestations et les « coups durs » affaiblissent les capacités d'intervention en faveur de demandes toujours plus nombreuses.

Dans cette spirale, les services les mieux armés et les plus « insoupçonnables » viennent à tomber eux aussi.

1. À PARIS, le début de l'ère du soupçon.

Au sein du SSAE, c'est en avril 1944 que les premières alarmes surgissent. Un matin, alors que le service est ouvert pour accueillir les rendez-vous habituels, se présente un homme de la Police allemande aux Affaires juives. Sa carte indique qu'il est rattaché à la section de DRANCY. Il demande à parler « à Madame BRAUN ». Adèle de BLONAY lui indique qu'aucune personne de ce nom ne travaille au SSAE. Le policier allemand repart et aussitôt la directrice du SSAE informe Grâce BRANDT, assistante sociale, de l'incident qui vient de se dérouler. Visiblement, il y a erreur sur le patronyme de la personne recherchée et une nouvelle démarche de la police allemande est à craindre dans les heures ou jours à venir. Grâce BRANDT demande à ne pas venir travailler quelques jours, le temps que les choses se tassent. Avant de la laisser partir, Adèle de BLONAY veut

⁶⁸³ Les besoins de l'occupant ne s'arrêtent pas à l'implication totale de l'État Français dans une guerre civile. Déjà exsangue à cause du coût exorbitant des frais d'occupation versés au vainqueur, l'économie française doit encore « faire un effort ». « *La collaboration presse-citron était plus que jamais à l'ordre du jour* ». (Jean-Pierre AZEMA, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, p. 301. On se reportera dans le même ouvrage au chapitre sur l'exploitation économique par l'occupant nazi, pp. 213-220.). Dans cette contribution forcée, n'oublions pas la demande de main-d'œuvre toujours plus exigeante dont nous connaissons les effets ravageurs sur l'opinion publique. La Révolution nationale ne va guère mieux. Portée par un gouvernement beaucoup plus faible qu'il ne veut le laisser paraître, ses ambitions de pacifier et d'unir les Français s'effondrent inexorablement. C'est que, outre le rejet de plus en plus ouvert à l'égard de l'occupant, la politique de collaboration fait l'objet du même refus. Dans l'image de la répression en action, forces occupantes et groupes miliciens se confondent.

⁶⁸⁴ René NODOT dans son témoignage, *Les Enfants ne partiront pas*, indique que la période la plus favorable pour les « passages » correspond à la période durant laquelle ce sont les Italiens qui « gardent » la frontière, c'est-à-dire jusqu'à début septembre 1943. Le SSE se charge de cacher sur place les femmes avec de jeunes enfants et les vieillards très handicapés qui ne peuvent tenter le voyage.

s'assurer des motifs pour lesquels la police allemande serait susceptible de s'intéresser à quelqu'un du service. Grâce BRANDT confirme qu'elle est en contact avec des réseaux de sauvetage pour des enfants juifs. Pour Adèle de BLONAY, il n'y a rien là qui puisse inquiéter le SSAE ! Dans son esprit, comme dans celui de l'assistante concernée qui estime même que le Service « *ne fait pas tout ce qu'il devrait* »⁶⁸⁵, le SSAE a toujours eu l'autorisation de travailler « *comme avant* » et auprès de qui le sollicitait, familles juives comprises ! Deux nouvelles descentes du policier allemand, flanqué d'un interprète, la font bien vite changer de ligne de défense. Elle tente de recueillir directement des renseignements auprès de la Gestapo afin de mesurer l'ampleur que cette affaire est susceptible de prendre. Elle n'obtient que de vagues déclarations. Mais le 12 juin, c'est bien « Mademoiselle BRANDT » que l'on vient chercher. Cette dernière, présente au service, s'enfuit sur ordre d'Adèle de BLONAY qui cherche à gagner du temps.

Le soir même, la directrice est placée au secret à DRANCY. Si la personne recherchée ne se présente pas sous les plus brefs délais, « *la question serait plus grave pour le Service car on croirait à des faits graves* »⁶⁸⁶. À Drancy, la directrice du bureau subit deux interrogatoires avant d'être ramenée rue de Vaugirard pour une confrontation avec un officier SS et un certain Monsieur B., bien Français lui, se présentant comme « *ancien avocat à la Cour de Paris, cassé, se disant S.S., chargé de mission par HITLER lui-même* ». Ce personnage, quelque peu mégalomane, est le plus acharné à trouver les failles qui permettraient une arrestation de plus grande ampleur du personnel du service.

En allemand, langue qu'elle maîtrise parfaitement, Adèle de BLONAY reprend sa ligne de défense :

« Elle s'est toujours considérée comme autorisée à travailler pour les Juifs, puisque M. BOMMELSBURG, grand chef de la Gestapo, lui avait dit en 1940 lorsqu'il avait autorisé la levée des scellés : 'Vous pouvez dès demain travailler comme auparavant'. D'autre part, le Kriminal Kommissar, venu lever les scellés, avait précisé à Madame CHEVALLEY et à A. de B. que le service pouvait continuer à s'occuper des juifs de la rue, mais ne devait pas aider les ROTHSCCHILD à émigrer. »⁶⁸⁷

Naïveté ou tactique rôdée, toujours est-il que, pour la police allemande et après avoir étudié les dossiers généraux et les dossiers sociaux pris dans les armoires, si le fait de

⁶⁸⁵ Archives SSAE, « Aperçu chronologique des événements qui se sont déroulés au SSAE pendant l'occupation allemande entre les mois d'avril et juillet 1944 ». Extrait : « A. de BLONAY avait questionné G. BRANDT pour savoir si elle avait quelque chose sur la conscience en ce qui concerne les cas israélites. GB lui avait exposé ce quelle avait fait pour des enfants israélites et A. de B. lui a dit très nettement : *il n'y a pas lieu de se cacher*, car nous pouvons répondre de tout ce que nous avons fait.(...) Mademoiselle BRANDT maintient que le SSAE dans cette affaire ne fait pas tout ce qu'il devrait. »

⁶⁸⁶ Archives SSAE, *ibidem*. Le document qui relate les événements dans le bureau parisien est rédigé par Adèle de BLONAY elle-même. Il n'est pas daté mais la précision qui est apportée, notamment sur les noms patronymiques des Allemands et Français qui sont intervenus tout au long de ces semaines, parfois même leur adresse personnelle, l'apparente à un document produit soit immédiatement après les événements en direction des responsables du SSAE, soit un relevé qui aurait pu être sollicité après-guerre lorsque le Service a engagé diverses procédures notamment pour récupérer fichiers et matériels.

⁶⁸⁷ Archives SSAE, *ibid*.

s'être occupé de juifs » constitue une charge, le SSAE semble du menu fretin sans intérêt. L'officier présent signe l'élargissement de la directrice qui peut quitter DRANCY le 24 juin, après douze jours d'interrogatoires dans le camp et rue de Vaugirard.

De son côté, Lucie CHEVALLEY a déjà alerté le représentant du gouvernement suisse à Vichy⁶⁸⁸. L'affaire n'est pas close pour autant. Les scellés sont posés sur les portes depuis le 19 juin, les dossiers saisis, le personnel interrogé mais les choses semblent se calmer. Grâce BRANDT a disparu de la circulation et la plupart des familles qui auraient pu être inquiétées par les recherches ont été averties du danger possible qu'elles courraient.

C'est compter sans « *le chargé de mission d'HITLER* » qui ne veut pas en rester là. Il poursuit les interrogatoires, les élargit à la Présidente Lucie CHEVALLEY et à Robert D'EICHTAL, le trésorier. Il menace de conduire des perquisitions aux domiciles respectifs des responsables de l'association. Ce qu'il veut :

« Obtenir des listes complètes de Juifs aidés avec leur adresse, arrêter complètement l'activité du SSAE pour les Juifs et les Espagnols, et enfin, il voulait absolument mettre la main sur des fonds secrets dont il affirmait l'existence ! »

Il exige la liste de toutes les personnes venant aux heures de réception, avec nom et adresse, ainsi qu'un relevé rétroactif des noms de toutes les personnes qui depuis janvier 1943 ont touché un secours au SSAE sur fonds polonais d'abord, et espagnols ensuite. L'équipe négocie, tente de tergiverser. Rien à faire. Devant l'ampleur de la tâche⁶⁸⁹, et surtout les dangers représentés par une telle acceptation, bon gré mal gré, une première liste de 300 noms est adressée le 11 août, soit quelques jours avant la Libération.

Mais il y a plus grave. Le milicien zélé qui traque tout ce qui représente l'« Anti-France », Juifs comme étrangers, annonce que la foudre répressive ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Le 27 juin, il claironne que les arrestations du personnel des bureaux de LYON et MARSEILLE sont en cours. Pour LYON, il a raison, et la concordance des dates permet de penser que le déclenchement de l'opération vient bien de PARIS et qu'elle procède plus de la Milice française que de la Gestapo. Pour MARSEILLE, en revanche, le traqueur d'« étrangers pauvres » est en avance de quelques semaines.

2. À LYON, le paroxysme de la violence.

Le 27 juin 1944, dans les locaux de la rue Garibaldi où le SSAE est installé depuis le début de l'Occupation, le personnel se presse comme à son habitude pour préparer la venue des nombreux solliciteurs qui ont rendez-vous. Parmi ces rendez-vous, Denise GRUNEWALD attend la visite de David DONOFF. « Dodo », comme il est surnommé par tous ceux qui lui sont proches, ne fait pas partie des « clients » habituels du SSAE. Nous pouvons même souligner l'extrême imprudence de cette rencontre dans les locaux

⁶⁸⁸ Archives SSAE, courrier de L.CHEVALLEY à W. STUCKI en date du 21 juin 1944. Cette démarche s'explique par la double nationalité d'Adèle de BLONAY.

⁶⁸⁹ Une telle liste, surtout concernant les dossiers rétroactifs, représente des milliers de personnes.

officiels du service, puisqu'elle atteste des liens entre certaines professionnelles et les réseaux actifs préoccupés de résistance armée ou de sauvetage. Les motifs de ce rendez-vous ne sont pas connus. Était-il habituel que « Dodo » vienne avec une serviette remplie de faux papiers (cartes d'identité, cartes alimentaires) ou le destin a-t-il joué tragiquement juste, comme dans une scène de cinéma mille fois vue ? Toujours est-il que lorsqu'à dix heures et quart, trois policiers allemands s'introduisent dans les locaux, David DONOFF est là, dans la salle d'attente. Comprenant immédiatement qu'il s'agit d'une descente de la Gestapo, il s'enfuit. Il est abattu deux rues plus loin, rue de la République et meurt à l'hôpital où on l'a transporté⁶⁹⁰.

Immédiatement, l'incident met le personnel du SSAE dans une situation de tension grave vis-à-vis de leurs « visiteurs » inattendus. Des miliciens viennent renforcer la première équipe de policiers allemands. Durant deux heures :

« commence, si l'on peut dire l'invasion : tiroirs, placards, coffre, fichiers, tout est fouillé. J'entendrai toujours les voix aux forts accents teutons, criant : 'Tout Chuif ici' 'Organisation Chuive'. »⁶⁹¹

À midi, tout le personnel présent est emmené à Fort MONTLUC⁶⁹². Arrivées à la prison, les huit femmes embarquées sont séparées. Marcelle TRILLAT est mise au secret. Denise GRUNEWALD dans le quartier « des juives ». Les autres sont dispersées dans des cellules avec surtout des « politiques ». C'est, pour la plupart de ces femmes, une confrontation bien rude avec l'univers carcéral mais aussi avec la réalité de MONTLUC, sinistre étape pour beaucoup de celles et de ceux qui y sont enfermés avant l'exécution ou la déportation.

« Silence troublé par les gémissements des compagnes de cellule torturées il y a quelques heures par la Gestapo, pas de la sentinelle, et surtout appel 'sans bagages' trop significatifs, hélas !... » rapporte l'une d'entre elles.⁶⁹³

À leur arrivée dans les cellules, elles sont assaillies de questions par leurs compagnes d'infortune sur « les nouvelles militaires ». Sur les murs de l'une des geôles, une carte de France dessinée avec les moyens du bord tente de suivre au plus près l'avance des

⁶⁹⁰ Sur la fin tragique de David DONOFF, on pourra se reporter à René NODOT, *Août 1942 – Août 1992. Il y a cinquante ans, les grandes rafles de Lyon*, texte dactylographié, p. 21 ; Nina GOURFINCKEL, *Op. cit.*, pp. 229-230 ; Bruno PERMEZEL, *Résistants à Lyon, 1144 noms*, p. 169.

⁶⁹¹ *Archives SSAE, témoignage dactylographié d'une des assistantes sociales embarquées ce jour-là pour être emprisonnées à MONTLUC, signé « cellule 13 ».* Chacune d'entre elles a laissé une trace écrite sur ce qui s'était passé « ces jours-là ». Dans les documents conservés au SSAE, il n'est pas possible d'identifier de qui il s'agit car la seule signature est celle du numéro de la cellule dans laquelle elles ont passé, les unes et les autres, leur temps d'incarcération. En revanche, les recherches menées par Bruno PERMEZEL et reproduites dans son ouvrage *Montluc. Antichambre de l'inconnu*, Éditions BGA Permezel, 1999, nous permettent de retrouver l'identité de certains témoins. Ainsi la cellule 13 correspond à celle où Charlotte PAIN a été incarcérée, la cellule 17 à celle de Madeleine MONNIER. Marcelle TRILLAT est placée dans la cellule n°1 et Denise GRUNEWALD, au moment de sa libération, se trouvait dans la cellule n°18.

⁶⁹² Huit personnes en tout : la directrice et son adjointe, quatre secrétaires et deux assistantes sociales.

⁶⁹³ *Archives SSAE, témoignage dactylographié, « cellule 17 ».*

troupes alliées. Les réponses déçoivent. Tout à sa tâche de s'occuper des étrangers, le personnel du SSAE en oublie un peu la guerre et n'est guère capable de renouveler les informations des captives, sevrées d'actions et d'informations depuis parfois plusieurs mois !

Le bureau de PARIS est informé de la situation par deux assistantes sociales qui, en démarches extérieures ou absentes pour congés, n'ont pas été embarquées. Lucie CHEVALLEY, assignée à résidence et ne pouvant quitter PARIS, dépêche sur place Suzanne FILLEUL. Celle-ci arrive le 2 juillet après 24 heures d'un voyage éprouvant. Sa mission : entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir au plus vite la libération du personnel. Première étape, une entrevue avec le Maire de LYON, qui accepte d'intervenir, puis l'envoi de courriers à Vichy à la Légation Suisse pour que le CICR tente une requête. Il faut ensuite s'occuper des locaux. Au contraire du bureau de PARIS, aucun scellé n'a été posé et le bureau est à tout vent, avec ses fichiers mis à terre qui ont déversé tout leur contenu sur le sol et dans les airs. Il faut tenter un premier rangement sommaire et fermer les lieux. Il faut aussi renvoyer chez eux quelques « clients » hagards qui ne comprennent pas ce qui se passe et cherchent désespérément quelqu'un susceptible de s'occuper d'eux.

Suzanne FILLEUL prend contact avec le Docteur TRILLAT, le père de Marcelle. Le fait que cette dernière soit au secret et que tous les colis adressés par sa famille soient revenus, tous sans exception, ne manque pas d'inquiéter. Son « aryanité » est contestée, comme celle de Denise GRUNEWALD d'ailleurs. Pourtant les certificats nécessaires ont été fournis comme l'exigeait la loi du moment. Peut-être faut-il préparer de nouveaux certificats de baptême attestant de l'appartenance de l'une et l'autre à la confession protestante ? Les autorités françaises, la Préfecture notamment, contactées inlassablement par l'émissaire de la Présidente du SSAE assurent de leur soutien, tout comme de leur impuissance à intervenir !

Lorsque, le 10 juillet, les six collègues, secrétaires et assistantes sociales, sont libérées, l'espoir renaît. Ce répit sera de courte durée. En effet, le silence s'épaissit de plus en plus autour du sort de Marcelle TRILLAT, toujours au secret. Suzanne FILLEUL fait passer des messages à Lucie CHEVALLEY en confiant ses courriers à des personnes qui tentent de repartir sur PARIS. Susceptibles d'être soumis à la censure, elle utilise quelques métaphores médicales pour donner des informations sur les événements en évitant de parler d'arrestations et de prisons.

Ces démarches à LYON étant terminées, elle part pour MARSEILLE, second volet de la mission confiée par Lucie CHEVALLEY. Tout semble enfin se passer normalement. Malgré l'annonce faite à PARIS d'une arrestation imminente, le bureau est toujours ouvert, et sa directrice, Lucienne MOURGUES, à pied d'œuvre ! Pas pour très longtemps.

3. À MARSEILLE, une arrestation aux effets plus limités.

Le 11 juillet, lorsqu'elle arrive à MARSEILLE, Suzanne FILLEUL détaille à Lucienne MOURGUES les derniers événements qui se sont déroulés à PARIS et à LYON. La directrice du bureau marseillais a déjà pris des dispositions préventives. Elle a expurgé et détruit les dossiers qui auraient pu être « compromettants », mis la comptabilité en ordre

et fabriqué une grande affiche portant l'inscription « SSMOE Préfecture des Bouches-du-Rhône », pensant impressionner par là d'éventuels visiteurs⁶⁹⁴. Tout à l'air calme et Suzanne FILLEUL repart sur LYON, soulagée que la vague de malheurs se soit enfin arrêtée pour le SSAE. Le maintien de certaines précautions s'impose néanmoins et une organisation adaptée est décidée :

« J'ai convoqué l'équipe en disant que chacune faisait comme elle voulait. Que celle qui voulait rester chez elle pouvait le faire, que je comprenais très bien. Tout le monde a voulu rester. Nous avons donc décidé qu'elles viendraient tous les matins prendre leur travail, qu'elles travailleraient chez elles la journée et ramèneraient le travail le soir. Ce soir là, elles avaient été plusieurs à revenir. Il était 18 heures environ. Mon bureau était plein de messages familiaux internationaux. Je faisais ça lorsque j'étais au calme car c'était long à trier. On sonne. J'étais persuadée que c'était une des secrétaires qui avait oublié quelque chose. J'ai ouvert. Ils étaient deux. Ils entrent dans mon bureau et m'annoncent : 'Votre directrice à PARIS a été arrêtée'. J'ai répondu aussitôt : 'oui, mais elle a été relâchée !' et je leur ai sorti la lettre⁶⁹⁵. Ils se sont longuement interrogés tous les deux en allemand. Je ne comprends pas l'allemand mais il était net qu'ils hésitaient sur la conduite à tenir. (...) Ils ont emporté un fichier, croyant que c'était un fichier de Juifs mais c'était un fichier d'Espagnols. (...) J'ai suivi. »⁶⁹⁶

Elle « suit » jusqu'aux BAUMETTES où elle reste une semaine avant d'être relâchée. Mais impossible d'ouvrir à nouveau le bureau : « Vous êtes sous surveillance » confirme la Gestapo. Les dégâts sont tout de même limités. Le temps a été utile pour se préparer à toute éventualité et mis à profit par l'équipe pour prévenir des conséquences fâcheuses. Nous sommes fin juillet. En revanche, à LYON, toujours aucune nouvelle de Denise GRUNEWALD et de Marcelle TRILLAT.

II – Continuer, malgré tout.

1 .Une reprise d'activité au rythme de la libération.

« La consternation est immense au sujet de T(rillat) – c'est à peine imaginable – et l'on n'a aucun détail. (...) On ne sait rien de DG(runewald) depuis 5 ou 6 jours. Son beau-frère était allé à la police al(Ilemande) où on lui avait dit que sa libération était une affaire de quelques jours encore. »⁶⁹⁷

À LYON, en cette fin de mois de juillet, le SSAE vit au rythme des nouvelles, ou plutôt de l'absence de nouvelles des deux collègues restées emprisonnées à MONTLUC. La prison a une réputation sinistre. L'absence d'élargissement, alors que tous les papiers attestant

⁶⁹⁴ Entretien avec Lucienne MOURGUES, 23 mai 1996.

⁶⁹⁵ Lucienne MOURGUES avait reçu cette correspondance quelques jours plus tôt et la gardait précieusement « au cas où » !

⁶⁹⁶ Entretien avec Lucienne MOURGUES, le 23 mai 1996.

⁶⁹⁷ Archives SSAE, lettre de Suzanne FILLEUL à Lucie CHEVALLEY, le 26 juillet 1944.

de l'aryanité des deux prisonnières ont été fournis, ne manque pas d'inquiéter leur entourage comme leurs collègues. Ces dernières se préparent, après un bref repos, à étudier une réouverture éventuelle du bureau. Tout est sens dessus dessous : fichiers éventrés, mobilier saisi ou détruit dont les précieuses machines à écrire toutes embarquées, dossiers dispersés au vent, le travail ne manque pas pour remettre en état les locaux. Mais les événements se chargent de ramener le personnel à une autre réalité. Les bombardements alliés vont en s'intensifiant. L'avancée des troupes de libération, comme les accrochages entre groupes de résistants et forces d'occupation, sont un danger pour tout civil. La bataille fait rage. Pendant que les armes parlent, la Gestapo et la Milice accentuent leur sinistre besogne : tortures et massacres se succèdent. La population est prise entre les deux vagues ; prise aussi entre l'espoir et l'effroi selon les mouvements refluant des vainqueurs et des vaincus, le sort pouvant changer de camp d'un moment à l'autre.

La libération des principales villes du territoire français se déroule tout au long du mois d'août⁶⁹⁸. À LYON, c'est dans un désordre insoutenable que MONTLUC ouvre ses portes. Le 20 août, 120 détenus ont été amenés par les Allemands et exécutés à SAINT-GENIS-LAVAL. Le 24, l'ensemble des détenus est libéré. La situation militaire n'est pas encore stabilisée mais les institutions religieuses qui avaient préalablement accepté d'accueillir les détenus à leur sortie de prison consentent à le faire immédiatement. Les femmes sont acheminées chez les religieuses des Missions Africaines, les hommes chez les Franciscains missionnaires. Parents et amis se précipitent pour prendre des informations à propos des deux naufragées dont ils étaient sans nouvelle. Ils ne rencontrent que Denise GRUNEWALD. Marcelle TRILLAT a déjà quitté MONTLUC et la ville de LYON par une ambulance que son père a pu se procurer. Le récit fait par l'adjointe de la directrice du bureau de LYON saisit d'effroi les collègues accourues : elles ont subi toutes deux des interrogatoires successifs de plus en plus violents ; Marcelle TRILLAT a été battue sous ses yeux ; mise au secret et sans plus aucun contact avec Denise GRUNEWALD, elle a continué à être torturée. Des compagnes de cellule, expertes dans le recueil des informations sur les événements à l'intérieur de MONTLUC et sur les lieux où se déroulaient les tortures⁶⁹⁹, lui ont appris qu'après « être passée » à la baignoire, on lui avait arraché les ongles. Enfin, Marcelle était sur la liste du convoi prêt pour la déportation, convoi empêché de s'ébranler *in extremis* grâce à l'intervention par la dynamite de la Résistance des chemins de fer.

Plus au sud, à MARSEILLE, les bombardements répétés n'ont pas permis de procéder à l'ouverture du bureau. Une odeur « *de poudre et de garrigue* » envahit la cité phocéenne. Mais Lucienne MOURGUES est sortie des Baumettes depuis déjà près d'un mois, et aucune nouvelle arrestation n'est venue troubler l'équipe. Le bureau n'a pas pu

⁶⁹⁸ Paris, le 19 août où résistants et FFI investissent les bâtiments publics ; Marseille, le 21 août et Lyon le 3 septembre.

⁶⁹⁹ Le 26 mai 1944, l'École de Santé Militaire, avenue Berthelot, est détruite par un bombardement. Siège de la Gestapo, c'est là que les prisonniers étaient conduits pour être « interrogés ». Les tortionnaires continuent leur sinistre besogne dans un immeuble au 35, Place Bellecour. Sur l'« organisation » de MONTLUC et des interrogatoires, on pourra se référer à Marcel RUBY, *Résistance et Contre Résistance à Lyon et en Rhône-Alpes*, Éditions Horvath, Lyon, 1995 et plus particulièrement au témoignage d'Émile TERROIRE, *Op. cit.*, p. 553.

reprendre ses activités. La Gestapo, qui a emporté tous les jeux de clés au moment de l'arrestation de la directrice, a confirmé explicitement la mise sous surveillance du service et le maintien de la fermeture. L'évolution de la situation militaire, avec l'avancée des troupes de libération, provoquent de violents combats qui embrasent MARSEILLE et ses alentours. Marie-Thérèse SCHINTZ assiste aux avancées et reculs des troupes des deux côtés :

« (...) de ma fenêtre, où j'avais vu avant mon départ tomber le Pont Transbordeur qui est à Marseille ce que la Tour Eiffel est à Paris, et couler les navires pour obstruer le port, de cette fenêtre, je vis la bataille faire rage entre les forts, départ et arrivée des obus. Je vis arborer le drapeau tricolore sur la colline si disputée de la « Vierge de la Garde » qui fut finalement prise d'assaut par les vaillants petits Marocains qu'on lançait contre une citadelle fortifiée à l'extrême . »⁷⁰⁰

Les combats durent trois jours, toutes les collines avoisinantes sont en feu, une pluie de cendres s'abat sur la ville de façon ininterrompue.

« Nous avons appris à reconnaître un tir de 75 d'un de 120, les obus fusants des percutants, les explosions sous-marines qui secouent mieux qu'un tremblement de terre, les tirs en mer, les mitraillettes... »⁷⁰¹

2. De nouveaux temps adviennent.

Comme un corps après une chute un peu trop rude, le SSAE rassemble ses membres et, encore endolori, se remet en marche. Dès le mois de septembre, un nouveau bulletin de liaison entre les professionnelles du service est édité et diffusé au sein du SSAE. La première page est rédigée par Lucie CHEVALLEY. Sa lecture donne, à l'aune de l'ensemble de la société, la part de sacrifices ou de chance vécue par ces femmes : l'une a perdu son frère mort dans les combats de la Libération, d'autres habitant CAEN, LAON, AMIENS, ARRAS, MARC-en-BAROEUIL ont perdu tous leurs biens dans les bombardements « *amis et ennemis* », d'autres emprisonnées, une torturée qui ne reprendra son activité que plusieurs mois après la Libération...⁷⁰²

Les bureaux fonctionnent à nouveau. Les problèmes à régler ne manquent pas et les sollicitations sont à la mesure des chambardements grands et petits provoqués par « *les grands moments de l'Histoire* ». Il faut donc se remettre au travail. Les temps s'annoncent sous de bons augures. La première bonne nouvelle, c'est que le nouveau ministre du Travail et de la Sécurité Sociale n'est autre qu'Alexandre PARODI, le fidèle soutien du SSAE, l'initiateur du SSMOE. L'autre « bonne nouvelle », c'est que le service du « contrôle social des étrangers » est dissous et, avec lui, le SSE. Voici enfin la voie libre pour asseoir définitivement la légitimité incontestable du SSAE !

Après donc bien des épreuves, l'immensité de la tâche apparaît dans toute sa dimension. La libération progressive des territoires occupés provoque d'innombrables

⁷⁰⁰ Archives SSAE, Libération de Marseille, août 1944, dactylographié, 6 pages dont la première manquante.

⁷⁰¹ Archives SSAE, *ibidem*, p. 6.

⁷⁰² Archives SSAE, Bulletin SSAE/SSMOE n°1, septembre 1944.

mouvements migratoires. Après leur affranchissement des groupements de travail ou des camps de concentration, nombre de travailleurs étrangers affluent vers PARIS ou vers les grandes métropoles. Il faut se préoccuper de leur remise au travail quand elle est possible. Il faut surtout accompagner et préparer les regroupements de familles, renouveler les aides financières qui restent d'un montant global important en attendant que les consulats, les Croix-Rouge et œuvres d'assistance nationales ou internationales reprennent en charge leurs ressortissants.

Le tout se fait dans une atmosphère survoltée. La masse des demandes comme l'urgence à traiter les situations de grande précarité ne laisse guère, pour l'instant, le temps de prendre la mesure des changements profonds qui sont à l'œuvre.

« C'est dans le tumulte qu'il a fallu accorder son action aux besoins du moment ; tumulte créé par les troupes alliées débarquant à grand fracas et réclamant de la main-d'œuvre ; les sirènes des bateaux ramenant les cinquante-huit mille prisonniers rapatriés par l'Italie ou Odessa ; (...) les multiples demandes de ceux qui veulent travailler et reprendre une vie normale et ceux qui ne peuvent pas ; et les réfugiés et déportés de tous âges, de toutes langues et de toutes confessions, venus de tous les coins d'Europe, dans l'espoir souvent déçu de reprendre une vie normale... »⁷⁰³

Les bureaux du SSAE deviennent pour quelques mois des centres de dépannage, d'orientation et de coordination. Mais, après la période fiévreuse de liquidation des tâches exceptionnelles de la guerre, il est temps aussi de préparer les saisons qui viennent et qui seront déterminantes pour le statut du SSAE.

La période qui s'ouvre est aussi, pour l'ensemble de la société, le moment de « faire les comptes ». Pour le SSAE, la transition se fait dans le calme. Les épisodes du mois de juin 1944, avec l'arrestation des trois directrices et le traitement subi par l'une d'entre elles, ont indéniablement marqué le service comme « étant du bon côté ». La prudence étant néanmoins de mise, Lucie CHEVALLEY force quelque peu la réalité lorsqu'elle prend l'initiative de solliciter une relance des comités départementaux pour la main-d'œuvre étrangère. Dès la nomination d'un nouveau directeur de la Main-d'Oeuvre Encadrée, elle rédige une note à l'attention d'Alexandre PARODI afin de « *lui soumettre quelques suggestions concernant les modifications à apporter dans un sens plus libéral à la réglementation en vigueur* »⁷⁰⁴. Faciliter et assouplir les conditions d'arrivée et de résidence des travailleurs étrangers et de leur famille reste un souci et une priorité. Elle ne craint pas néanmoins de souligner que l'activité des SSMOE a considérablement ralenti durant la période de l'Occupation, la direction du SSAE ne souhaitant pas négocier la mise en place de ces services avec les Préfets du moment⁷⁰⁵. Ce qui est une belle entorse à la réalité ! Considère-t-elle que les délégations du SSE aient été un obstacle à

⁷⁰³ Archives SSAE, rapport d'activité 1944 du bureau de MARSEILLE.

⁷⁰⁴ Archives SSAE, bulletin SSAE/SSMOE, septembre 1944.

⁷⁰⁵ Archives SSAE, courrier au ministre du Travail en date du 15 mai 1945 accompagnant une demande de subvention ministérielle. En 1944, le SSAE avait pu, bon gré mal gré, tabler sur une participation publique de 1 million de francs. Fin 1945, après moult négociations, le budget finalement accordé atteindra 6 millions.

un réel développement ? Ou pense-t-elle utile et nécessaire de prouver la totale loyauté et neutralité du SSAE pendant la période de l'Occupation ? Ce « pieux mensonge » est d'autant plus inutile que, de tous les services sociaux, le SSAE est sûrement un de ceux qui paraissent « insoupçonnables »⁷⁰⁶ de collusion et de complicité avec les autorités d'Occupation et l'État Français.

Cette « innocence » n'est pas attribuée à tout le monde et, pour certains, arrive l'instant où il faut s'expliquer. Responsable d'un service au sein de la machine administrative de Vichy, Gilbert LESAGE, pourtant écarté du système et considéré avec suspicion depuis l'été 1942 et l'épisode « Vénissieux », doit s'expliquer sur l'action de son service. Robert GARRIC ne doit son maintien à la tête du Secours National, qui devient le Secours Social, que grâce à la confiance amicale, bien que critique, de Raoul DAUTRY qui en prend la Présidence. Dans les départements, les assistantes sociales du SSAE et du SSMOE ne peuvent que constater la remarquable stabilité dans l'administration préfectorale, du moins au niveau des Chefs de service des Bureaux des Étrangers⁷⁰⁷. Pas plus qu'une société ne pouvait prendre le maquis, elle ne pouvait faire place nette tout d'un coup, telle une ardoise magique qui effacerait toutes les marques noires et grises⁷⁰⁸.

3. La préparation de l'avenir.

Si le déclenchement des conflits internationaux amène son lot de populations déplacées, leur fin est tout aussi synonyme de migrations volontaires ou forcées. Les prisonniers rapatriés – prisonniers de guerre, prisonniers politiques et du STO – et les déportés affluent sans que parfois leur accueil ait été bien préparé. Les assistantes du SSAE, en lien avec le COSOR⁷⁰⁹, assurent en dehors de leurs heures de travail des permanences à PARIS⁷¹⁰ et en province dans les Centres d'accueil où les rapatriés en tout genre affluent. Elles y reçoivent les étrangers expatriés, les guident dans les formalités à remplir, les orientent vers les centres de convalescence et de réadaptation, les aident à rejoindre ou rechercher leurs familles...

Quant aux enfants, beaucoup ont pu, au prix d'une séparation avec leur famille, passer les rigueurs de la guerre, voire de la déportation, plus ou moins à l'abri. C'est un immense travail, délicat et complexe, qu'il faut entreprendre pour les faire revenir dans des conditions satisfaisantes. Pendant l'Occupation, deux groupes principaux ont fait

⁷⁰⁶ Armelle MABON, *Op. cit.*, p. 81.

⁷⁰⁷ Dans la région Rhône-Alpes, Denise GRUNEWALD constate le maintien en poste de tous les responsables. Archives SSAE, courrier de Denise GRUNEWALD à Adèle de BLONAY du 25 janvier 1945.

⁷⁰⁸ L'épuration aura néanmoins lieu et elle va concerner tous les milieux avec une intensité variable selon des enjeux conjoncturels et structurels complexes. Voir notamment Peter NOVICK, *L'Épuration Française, 1944-1949*, Balland, 1985.

⁷⁰⁹ Comité des Œuvres Sociales de la Résistance.

⁷¹⁰ Notamment à l'*Hôtel Lutetia* où arrivent les convois rapatriant les déportés des camps de concentration.

l'objet de l'intervention du SSAE : des enfants polonais ou français d'origine polonaise, restés en Pologne, et que leurs parents demeurés en France n'avaient pu faire récupérer malgré de multiples démarches⁷¹¹, et des enfants réfugiés en Suisse, pour la plupart israélites.

Au cours de l'année 1945, une assistante sociale est engagée dans une mission militaire de rapatriement en Pologne. À VARSOVIE, elle met sur pied, en lien avec l'Ambassade de France, une opération visant à répondre aux demandes de retour formulées par les parents depuis de trop longues années. À la fin de l'année, une centaine d'enfants étaient accueillis. Le SSAE est victime de son succès et se trouve rapidement submergé par les demandes.

Pour les enfants réfugiés en Suisse, le ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés (PGDR) s'intéresse de près à la question. Il semble indispensable d'assurer le retour des enfants dans des conditions sociales et sanitaires satisfaisantes⁷¹². Une enquête sociale préalable est donc préconisée. Mesure délicate lorsque les parents, après plusieurs années de séparation, se voient opposer leur situation trop précaire pour récupérer immédiatement leurs enfants. L'homologue suisse du SSAE, l'*Aide aux Émigrés*, a été reconnue par son Gouvernement comme le seul organisme habilité à préparer ces rapatriements. Il demande au SSAE d'entamer des démarches auprès du ministère PGDR pour être chargé de l'établissement de ces enquêtes préalables. Trois organismes se partagent la tâche en France : l'OSE, la CIMADE et le SSAE.

Au-delà de la reconstitution nationale du SSAE, le réseau international subit lui aussi des modifications – effets positifs ou négatifs du conflit mondial qui s'achève. Suzanne FERRIÈRE, devenue directrice adjointe de l'*International Migration Service*, met en place plusieurs missions en Europe de l'Est, dont la mission polonaise évoquée plus haut. Il semble néanmoins impossible de rouvrir un bureau à VARSOVIE ou à PRAGUE. En revanche, la Grèce renoue une collaboration interrompue par le déclenchement des hostilités.

En 1945, un nouveau bureau s'ouvre en Australie. Aux États-Unis, Georges WARREN abandonne ses fonctions de Directeur Général pour intégrer un poste au sein des instances gouvernementales à WASHINGTON. Avant son départ, les branches américaine et suisse mènent ensemble une vaste enquête dans des camps de réfugiés. Il s'agit de recueillir « *les desiderata des intéressés après la guerre (retour au pays d'origine, au pays de résidence, ou ré-émigration)* »⁷¹³.

⁷¹¹ Un certain nombre avait pu rejoindre la France au prix de multiples tracasseries et d'une organisation particulièrement complexe à mettre en œuvre afin d'assurer le voyage par des adultes compétents à partir de la Pologne jusqu'au domicile familial, dans les conditions que l'on imagine aisément.

⁷¹² Archives SSAE, note du Docteur VERNAZ, *Renseignements concernant les enfants français réfugiés en Suisse*, ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, 16 janvier 1945.

⁷¹³ Archives SSAE, Bulletin SSAE/SSMOE, avril 1945, p. 6.

III – « Que deviennent-elles ? »

Ce n'est qu'en mai 1945 – soit près d'un an après son arrestation – que Marcelle TRILLAT reprend ses activités au sein du SSAE après une longue convalescence. Le bureau de LYON met momentanément son activité en veilleuse, PARIS ayant repris toute son autorité centralisatrice et MARSEILLE regroupant l'ensemble des bureaux et comités de toute la région Sud-Est. Marcelle TRILLAT prépare sa prise de fonction comme directrice du bureau de PARIS. Adèle de BLONAY part travailler aux États-Unis pour l'IMS, plus précisément pour y développer la recherche et la collecte de fonds.

La compagne d'incarcération de Marcelle TRILLAT, Denise GRUNEWALD, après avoir prospecté les possibilités de développement du SSMOE dans différents départements de la région Rhône-Alpes, part en 1946 pour l'Allemagne, à RASTATT, dans le cadre de la Délégation en Zone d'Occupation en Allemagne. Elle est accréditée auprès de la Direction des Personnes Déplacées et travaille en lien avec l'UNRRA⁷¹⁴ jusqu'à la dissolution de cet organisme. Accréditée par la suite auprès de la Commission Préparatoire de l'OIR (Organisation Internationale des Réfugiés) au titre de « *Voluntary Agency* » sur la question des enfants⁷¹⁵, elle est amenée à s'intéresser aux enfants abandonnés, non déclarés ou placés dans les *Lebensborn* nazis. Pour le compte de la CPOIR, elle conduit une étude très fouillée sur ces structures qui ont évolué pendant la guerre : d'organisations créées pour l'amélioration de la « race germanique », elles sont devenues des instruments de germanisation des enfants enlevés dans les pays occupés⁷¹⁶.

Pendant son séjour en Allemagne, elle croise Marie-Thérèse SCHINZ qui a quitté la Canebière pour devenir *agent d'émigration internationale*. MARSEILLE reste sous la direction active de Lucienne MOURGUES.

Après presque deux années d'interruption de communication, Claire MARIN-CHANCERELLE, l'assistante de « la brousse », peut à nouveau renouer les contacts avec la direction parisienne. Durant sa longue solitude, elle n'est pas restée inactive. Un bureau est ouvert à ALGER avec une assistante sociale qui se charge aussi de la TUNISIE. Pour sa part, elle reste sur CASABLANCA, ayant adopté définitivement le Maroc comme résidence et lieu de travail.

Lucie CHEVALLEY veille toujours infatigablement à la destinée du SSAE. Elle presse Michel DEBRÉ et Philippe SERRE de venir rejoindre le Conseil d'Administration du SSAE, ce qui sera chose faite en 1946. La préparation de l'Ordonnance de 1945, texte phare et fondateur d'une politique d'immigration, lui fait espérer une ère nouvelle dans le domaine qui lui est si cher depuis tant d'années. Ses ambitions sont plus que jamais exigeantes pour le SSAE. Au-delà de l'activité sociale, elle maintient son dessein de donner au travail

⁷¹⁴ *United Nations Relief and Rehabilitation Administration* (Conseil permanent des Nations Unies pour l'assistance et la reconstruction des pays libres). Ce Conseil résulte d'un accord signé le 9 novembre 1943 au nom des gouvernements représentant les Nations Unies. Il sera dissous en 1947.

⁷¹⁵ Archives SSAE, rapport d'activité de Denise GRUNEWALD, année 1947.

social une mission de « conseiller éclairé » au service de ceux qui décident. Elle appuie ainsi la mise en place de ce qu'elle dénomme « *une sorte de laboratoire concernant les questions d'immigration* »⁷¹⁷. Elle pense, avec raison, attribuer pour les années à venir une place pleine et entière à un service qui, avec ses faiblesses et l'obligation qui lui est faite de composer avec les puissants, doit répondre principalement :

« à l'appel de tous ceux qui ont appris à se confier à lui et contribuer de son mieux à l'amélioration du sort de ceux ou de celles à qui le sort refuse la joie d'un foyer paisible au sein de leur patrie. »⁷¹⁸

Les honneurs divers et variés qui viendront couronner la tête déjà blanchie de la Présidente du SSAE – Chevalier de la *Légion d'Honneur* dans la première promotion civile d'après-guerre, *Médaille Nansen*⁷¹⁹ – n'amoindriront jamais une ténacité et une parole diplomate mais libre.

⁷¹⁶ Archives SSAE, rapport de Denise GRUNEWALD, 1948. Dans ce rapport d'une cinquantaine de pages, on peut lire : « Le *Lebensborn* est un organisme qui n'a rien à voir avec la NSV. Dès le début du régime nazi, de nouvelles lois furent promulguées pour contrôler les mariages (examen pré-nuptiaux, examen raciaux) en vue " d'augmenter le potentiel nordique de la population ". Le *Lebensborn* est enregistré le 12 décembre 1935, sur l'initiative personnelle d'HIMMLER, comme une association de droit privé. Elle avait pour but de rendre possibles, économiquement et moralement, les naissances illégitimes et même d'en faire un point d'honneur patriotique, mais pour les seuls élus SS et pour des femmes allemandes reconnues comme étant de pure race germanique (...) c'est à partir de 1940 qu'HIMMLER envisage "de rechercher et rigoureusement sélectionner le sang le plus précieux de toutes les nations étrangères et le drainer vers l'Allemagne, tant pour les en priver que pour nous assurer ce qui en est vraiment assimilable pour nous si c'est nécessaire en leur arrachant leurs enfants ". Les procédures de germanisation diffèrent selon l'origine géographique des enfants. Dans les pays conquis, et notamment la Pologne, les enfants une fois séparés de leurs parents sont mis dans des camps VOMI (*Volksdeutsch Mittelstelle*) ; là, ils sont classés en quatre catégories : admis à la germanisation, confiés à la NSV pour être placés, mis au travail, exterminés. Ceux admis à la germanisation sont placés dans des pouponnières puis dans des familles. Les alliés, après la victoire, engagent une action de recherche de grande envergure pour retrouver leurs familles d'origine. Placés dès leur plus jeune âge, les enfants n'ont aucun souvenir de leur famille " naturelle " ». La situation n'est pas sans préoccuper l'assistante sociale du SSAE qui contribue à cette mission : « Ces enfants ont été arrachés, certes, sinon toujours à leur famille, du moins à leur pays ; mais ils étaient souvent petits et n'en ont aucun souvenir. Pour les rendre à leur famille, à leur pays, il faut les arracher *maintenant* à ce qui est leur cadre *actuel*, ce qui est pour eux une nouvelle injustice. Pour réparer une injustice, a-t-on le droit, dans quelle mesure et au nom de quoi, d'en commettre une nouvelle ? ». (Voir en annexe n° XIV l'organisation en France de cette institution.)

⁷¹⁷ Archives SSAE, rapport sur l'activité de l'année 1945 présenté à l'assemblée générale du 29 mars 1946. Lucie CHEVALLEY poursuit son argumentaire : « *p our que l'introduction de la main-d'œuvre nécessaire à notre reconstruction assure une sélection sanitaire et professionnelle tout en tenant compte du point de vue familial des règles ont été élaborées en commun. Le futur statut de l'étranger tiendra compte, espérons-le des suggestions qu'on a bien voulu nous demander.* »

⁷¹⁸ Archives SSAE, *ibidem*.

⁷¹⁹ En 1965, le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés voulut « reconnaître la part qui lui revenait dans l'élaboration des principes régissant l'aide et la protection internationales grâce auxquelles de nombreux réfugiés ont eu la possibilité de se faire une nouvelle existence » et l'esprit d'initiative dont elle avait fait preuve « en posant les premiers jalons de l'aide aux réfugiés en France ». À cet effet, il lui décerne la *Médaille Nansen*, que n'avaient alors reçue de leur vivant que trois personnes dont la reine Juliana de Hollande et Madame ROOSEVELT.

Peut-être la dernière récompense qui lui fût attribuée, à titre posthume, l'aurait-elle touchée plus que toute autre ? La *Médaille des Justes* lui est décernée en 1993 pour son action pendant l'Occupation dans le sauvetage des enfants pris en charge par l'Entraide Temporaire. Cette distinction lui aurait rappelé ces temps si difficiles où il lui fallait tenir, sur une ligne de crête périlleuse, une vitrine légale et une action clandestine. Elle lui aurait aussi sûrement rappelé ces compagnons de sauvetage qui n'ont pas tous vu la fin des temps sombres. Parmi eux, William OUALID qui meurt à MARSEILLE deux jours après l'invasion par les troupes allemandes de la zone jusqu'alors non occupée. Mais aussi, et peut-être surtout, David RAPOPORT à qui elle rendra hommage après la guerre⁷²⁰ : David RAPOPORT arrêté le 1^{er} juin 1943, déporté à AUSCHWITZ le 7 octobre 1943, mort d'épuisement le 2 juillet 1944.

⁷²⁰ Lucie CHEVALLEY, *En souvenir de David RAPOPORT. L'un des trente-six*, KYOUM, 1946, pp. 25-26.

Conclusion générale

Arrivée au terme de ce travail, il est temps pour nous d'analyser dans quelle mesure la recherche entreprise a pu apporter quelque éclairage sur les questions que nous avons abordées. Tout d'abord, examinons les choix qui ont été opérés tant dans la conduite des observations que dans l'analyse des événements observés. Une première option a consisté à entrecroiser plusieurs champs : celui de l'histoire de l'immigration, tant aux États-Unis qu'en France, et celui des politiques publiques qui s'y rapportent ; celui de l'histoire du féminisme (qui nous rappelle que les combats en la matière ont débuté bien avant les années 1970), ce féminisme modéré et « bourgeois » dont l'histoire est indissociable de celle du travail social ; enfin, l'histoire de la société française durant deux décennies – les années trente et quarante –, années marquantes et symptomatiques des fractions et des forces contraires qui constituent cette société. Une telle approche est une tentative modeste mais risquée de prise en compte de la complexité de « la réalité » autant qu'on puisse en démêler quelque peu les enchevêtrements. C'est une approche qui comporte des limites et, surtout, le risque de ne pouvoir privilégier, ou insérer comme dominante, telle dimension plutôt que telle autre, laissant parfois une impression d'incomplétude. C'est pourtant le choix qui a été opéré, tant les cultures et les réseaux d'influence (religion, métier, relations sociales...) pèsent sur la perception par les « acteurs » des événements – grands ou petits – qu'ils subissent et des situations dans lesquelles ils doivent agir. Sur cette perception vont s'enraciner croyances et attitudes, va se construire une sorte de guide. On pourra à bon droit contester cette approche, lui reprochant un caractère plus voisin du postulat que de l'hypothèse avec son corollaire méthodologique. On pourra aussi faire la remarque qu'il s'agit là d'une logique explicative

de portée limitée, voire incertaine. D'autres approches, plus résolument ancrées dans l'analyse psychologique ou sociologique, n'auraient-elles pas ouvert d'autres voies, notamment sur l'explication des conduites, et surtout sur l'évolution de ces conduites au gré des traumatismes vécus directement ou indirectement ? L'histoire n'est ni la psychologie ni la sociologie et, sans avoir la moindre prétention d'en maîtriser encore l'essentiel en terme de méthode, il apparaît que nous ne pouvons nous baser que sur des traces dont nous ne maîtrisons pas entièrement les éléments qui ont présidé à leur création. Cet état de fait oblige en matière d'interprétation et d'analyse « à plus laisser que prendre ».

I – La France et les étrangers : la permanence du soupçon.

Avant de revenir plus précisément sur les observations directement liées à notre objet d'étude, attardons-nous sur quelques réflexions concernant le contexte – la « toile de fond » – qui structure l'espace historique dans lequel les actrices auxquelles nous nous sommes intéressée ont eu à agir et à penser. Ce contexte a subi en effet des modifications essentielles, selon que les marges de tolérance ou d'indifférence et les points de crispation puis d'exclusion se trouvent tour à tour ou conjointement présents.

L'émigration reste, aujourd'hui encore, une formidable énergie, un mouvement individuel et collectif qui, lorsqu'il devient visible et perceptible, bouleverse de façon non négligeable les espaces traversés ou ceux dans lesquels l'installation s'effectue. De façon variable, ce mouvement fait l'objet d'un contrôle et d'un encadrement selon les bons vouloirs et les craintes des pays de destination ou de transit. Comme Gérard NOIRIEL l'a démontré, cette mobilité est un des premiers facteurs de crispation, tant elle est perçue comme une menace de déstabilisation. Le mouvement incontrôlable et imprévisible devient un danger qu'il convient de contenir et prévenir⁷²¹. « L'étranger » sert ainsi, bien souvent, de « cobaye » à la mise en œuvre de tout l'arsenal d'un contrôle administratif, juridique et social. Sa présence n'est supportée que dans la mesure où elle est discrète. La discrétion est de mise car la peur de « l'invasion » est aussi une peur du partage. Pour faire appel à la présence étrangère, la seule justification acceptable est celle de ne pouvoir « faire autrement » : il faut répondre à des manques bien identifiés (main-d'œuvre, démographie...). L'étranger ne peut donc être qu'une sorte de « variable d'ajustement » occulte et sous haute surveillance. Ce contrôle s'exerce bien évidemment à l'arrivée, mais aussi durant tout le temps de présence. Il porte autant sur les déplacements que sur les secteurs d'activité, accessibles ou non, selon les besoins du moment. Ce phénomène est-il typiquement hexagonal ? Assurément non ! Et nous avons pu voir comment, aux États-Unis, les techniques d'encadrement et de sélection se sont progressivement affinées – techniques qui firent de nombreux envieux et émules en France.

⁷²¹ Gérard NOIRIEL, *Le Creuset français*, *Op. cit.* ; plus particulièrement « La carte et le code », pp. 71-124.

Les années trente symbolisent avec suffisamment de force la nature des tensions entre rejet et tradition d'accueil, ainsi que celles entre étrangers « bienvenus » et étrangers « indésirables ». Les bienvenus sont ceux que l'on a choisis et dont « l'utilité nationale » est reconnue ; en revanche, les « indésirables » sont tous ceux qui se sont invités d'office (les réfugiés) ou ceux dont on considère qu'ils ont triché pour accéder à la table du banquet commun (les naturalisés ou « Français de papier »). Dans les soubresauts d'une III^{ème} République plutôt mal en point, il se trouve encore des défenseurs acharnés du respect du droit d'asile, issus de tous les milieux politiques et sociaux. La force funeste du régime de Vichy est de tout faire basculer dans le seul domaine de l'exclusion en considérant tout étranger comme intrus et « indésirable ». Le fait que les Juifs étrangers aient été les premiers à subir les mesures de répression, que plus de 15.000 personnes aient été dénaturalisées afin de les rendre accessibles à la répression indique la volonté de poursuivre sans relâche l'une des composantes principales de « l'Anti-France ».

II – Le SSAE, du légalisme stoïque à la désobéissance feutrée.

Face à l'hostilité grandissante et aux mesures de contrainte toujours plus accentuées, que peut faire une institution comme le SSAE ? Le premier choix possible est celui de la *continuité* – continuité du service lui-même et continuité des domaines dans lequel il intervenait jusqu'alors : faciliter le regroupement des familles, contribuer à tout ce qui peut « faire lien » entre des membres dispersés. Cela reste vrai, même durant les années noires, et tant l'aide à l'émigration que l'intervention dans les camps d'internement obéissent à cette préoccupation fondamentale. On peut souligner, ensuite, que le SSAE a représenté un des ferments les plus actifs de la construction d'une politique sociale dans le domaine de l'immigration. Le souci de rester dans la sphère de reconnaissance des pouvoirs publics va ainsi au-delà de l'obsédante préoccupation des moyens de survie d'une structure fragile. De la mise en place du SSMOE, avec l'appui d'Alexandre PARODI, à la rivalité avec le SSE, dirigé par Gilbert LESAGE, le SSAE se trouve en permanence placé à l'endroit d'une possible intervention de l'État dans ces domaines.

Le SSAE est plus qu'un service ou une association. C'est une micro-organisation, un « petit monde » avec ses règles, ses tensions et jalousies, sa solidarité interne. Au sortir de la période d'Occupation, le temps des épreuves lui a indéniablement donné une légitimité accrue. Cette légitimité, il l'a puisée dans sa capacité à intervenir dans un contexte de grande difficulté. Bien que proche des services de Vichy, il reste en lien très fort avec les responsables des œuvres de solidarité – juives notamment. Sa proximité avec les autorités en place lui donne, en particulier en zone sud, un rôle précieux de pivot et d'intermédiaire. Il est ainsi très proche du drame vécu par la population juive sans être un acteur principal, les œuvres de solidarité juive ayant, comme nous l'avons vu, organisé et conduit l'essentiel de l'assistance auprès de cette communauté. Particularité de son action : l'universalité dans l'intervention, qui reste un principe sans faille s'appliquant aussi

bien aux nationalités qu'aux confessions. Au contraire de la plupart des regroupements, comités ou œuvres diverses qui agissent dans le même domaine, le SSAE souhaite pouvoir s'adresser à *tous les étrangers*. La seule limite qui s'impose à lui est celle qui est liée à sa capacité réelle d'intervention, en particulier selon la possibilité ou non d'activer l'IMS, son réseau international.

Si l'influence auprès des pouvoirs publics et l'universalité d'action caractérisent l'intervention du SSAE, celui-ci n'échappe pas pour autant à certaines influences idéologiques qui fleurissent « dans l'air du temps ». Ainsi, la distinction entre les éléments étrangers « assimilables » et les autres est régulièrement évoquée dans les rapports et autres notes produites pour les instances officielles. Simple artifice stratégique ou croyance plus ancrée ? Sûrement une alliance intime des deux. Ce conformisme de pensée est d'ailleurs partagé par la plupart des défenseurs de la « cause des étrangers » de l'époque. La croyance en la capacité « assimilationniste » de la France est telle que l'égalité des droits devient une évidence, évidence qui va constituer un des éléments de base de ses combats futurs. Ces combats seront, après la guerre, plus focalisés sur le droit d'asile ou la migration économique. Mais, à l'heure des années sombres, il faut bien dire que c'est la lutte pour la survie qui prime sur toutes les autres : survie du SSAE, survie des internés, survie des milliers de familles ou de travailleurs enrôlés dans des groupements de travailleurs étrangers. « *En ce temps là c'était la survie et rien que la survie !* » reconnaît sobrement Lucienne MOURGUES, se remémorant ces temps difficiles. Des temps où le travail social se résumait à l'assistance, tant le nécessaire et l'indispensable faisaient défaut. Des temps où la pauvreté était une souffrance qui s'ajoutait aux vexations et humiliations. Des temps où tant les « clients » que les « associés » dans l'œuvre humanitaire pouvaient, du jour au lendemain, disparaître : soit volontairement pour se protéger, soit emportés par la répression en marche. Le simple fait de ne pas accepter l'inacceptable, de continuer de s'occuper de ceux qui sont alors mis au ban de la société est d'ores et déjà une indéniable marque de courage.

Que retenir des éléments fondamentaux qui éclairent les choix effectués ? Encore faut-il être prudent sur le terme de choix. En ce qui concerne le légalisme affiché et assumé par la direction de l'Association, on peut retenir en premier lieu l'influence du milieu d'origine, une culture de l'obéissance consolidée par la culture du « métier ». Les difficultés rencontrées dans la construction et la consolidation du Service ne sont pas négligeables et elles expliquent, en partie, une certaine « obsession » de la reconnaissance par les pouvoirs publics, donc des autorités en place. Nous pouvons enfin souligner le souci d'une certaine responsabilité à l'égard des étrangers eux-mêmes, même s'il s'agit bien plus d'une responsabilité de protection que de la défense de leur cause – tant l'assistance à porter « aux plus faibles » fait partie de la philosophie d'intervention des professionnelles. Cette position « éthique » est néanmoins un engagement qui interdit de battre en retraite sans essayer de « sauver ce qui peut l'être » et qui oblige à combattre avec les armes dont on dispose, fussent-elles dérisoires. C'est l'ensemble de ces composantes qui expliquent, au moins partiellement, l'option de la continuité.

L'impuissance à « protéger » les étrangers, et parmi eux les plus faibles, autant que la proximité avec la persécution (camps d'internement, rafles, disparition des

« compagnons »), peuvent être considérés comme les ingrédients les plus puissants du passage à la désobéissance. Cette dissidence, même si elle n'est restée l'affaire que de quelques-unes, va provoquer une punition collective – punition acceptée par toutes celles qui devront en subir les foudres.

Mais ni « *légende noire, ni légende rose* »⁷²² pour le SSAE dont les professionnelles considèrent qu'elles ont fait leur travail, un point c'est tout. Cette affirmation est vraie et fausse à la fois. Vraie, car ces « *mineures civiques et politiques* », en investissant l'action sociale pour exercer leur influence et occuper une place sur la scène de la société, ont puisé dans les principes essentiels de leur sphère professionnelle « *pour ne pas perdre leur âme* ». Éloignées du jeu des puissants et de la scène du pouvoir, leur engagement est éminemment un combat. Fausse, car certaines d'entre elles ont largement dépassé les bornes imposées par la légalité au risque de leur vie. Ainsi, le « petit monde » du SSAE est un exemple parmi tant d'autres de la complexité de l'époque, et de la diversité des comportements individuels pour répondre aux chocs extérieurs sans toujours en comprendre le sens profond. À l'aune du reste de la société, toute une gamme de conduites se décline. À deux exceptions de taille près : l'insensibilité et l'exclusion.

⁷²² Denis PESCHANSKI, *Vichy, 1940-1944. Contrôle et Exclusion*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1997, p. 165.

Sigles et abréviations.

BIT : Bureau International du Travail.

CAR : Comité d'Aide aux Réfugiés.

CAS : Centre Américain de Secours.

CCHF : Comité Central des Houillères de France.

CICR : Comité International de la Croix Rouge.

CIF : Conseil International des Femmes.

CIMADE : Comité Inter Mouvement Auprès des Évacués.

CNFF : Conseil National des Femmes Françaises.

CNMO : Conseil National de la Main d'œuvre.

COSOR : Comité des Œuvres Sociales de la Résistance.

CPII : Commission Permanente Interministérielle sur l'Immigration

CRF : Croix Rouge Française.

CTE : Compagnies de Travailleurs Étrangers.

DAC : Direction des Centres d'Accueil.

DRK : *Deutsches Rotes Kreuz*.

EIF : Éclaireurs Israélites de France.

GTE : Groupement de Travailleurs Étrangers.
HICEM : *Hebrew International Committee Emigration.*
HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
IMS : International Migration Service.
ISS : *International Social Service.*
LICA : Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme.
MAE : Ministère des Affaires Étrangères.
MBF : *Militärbefehlshaber in Frankreich.*
MTPS : Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.
NSV : *Nationalsozialistische Volkswohlfahrt.*
OCMOA : Office Central de la Main d'œuvre Agricole.
ORT : Organisation, Reconstruction, Travail.
OSE : Œuvre de Secours aux Enfants.
SDN : Société Des Nations.
SGI : Société Générale d'Immigration.
SIAE : Service International d'Aide aux Émigrants.
SMOA : Service de la Main d'œuvre Agricole.
SSAE : Service Social d'Aide aux Émigrants.
SSE : Service Social des Étrangers.
SSMOE : Service Social de la Main-d'Œuvre Étrangère.
UGIF : Union Générale des Israélites de France.
UNRRA : *United Nations Relief and Rehabilitation Administration.*
YMCA : *Youth's Men Christian Association.*
YWCA : *Youth's Women Christian Association.*

Bibliographie et sources

I – Bibliographie⁷²³

1. Mémoires, journaux biographiques :

BOURDET Claude, L'Aventure incertaine, de la Résistance à la Restauration, Éditions du Félin, 1988, 478 p.

DEBRÉ Michel, Trois Républiques pour une France. Mémoires, 1 Combattre, Albin Michel, 1984, 478 p.

DRIEU La ROCHELLE Pierre, Journal 1939-1945, présenté et annoté par Julien HERVIER, Gallimard (« Collection Témoins »), 1992, 519 p.

FRENAY Henri, La Nuit finira, Robert Laffont, 1989, 607 p.

GIDE André, Journal, 1939-1942, Gallimard, 1946, 212 p.

GUÉHENNO Jean, Journal des Années noires, 1940–1944, Gallimard (« Folio »), 1973,

⁷²³

Sauf indication contraire, le lieu d'édition est PARIS.

441 p. 1^{ère} éd. 1947.

JAMET Dominique, *Un petit Parisien, 1941–1945*, Flammarion, 2000, 219 p.

LAROQUE Pierre, *Au service de l'Homme et du Droit, Souvenirs et réflexions*, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 1993, 375 p.

MOULIN Jean, *Premier Combat. Journal posthume*, Éditions de Minuit, 1947, 169 p.

SARTRE Jean-Paul, *Les Carnets de la drôle de guerre. Novembre 1939–mars 1940*, Gallimard, 1983, 432 p.

SEGHERS Anna, *Transit*, Alinéa, Aix-en-Provence, 1983, 247 p.

ZWEIG Stefan, *Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen*, Belfond, 1997, 531 p.

2. Ouvrages généraux : histoire de la société française.

BARUCH Marc Olivier et DUCLERT Vincent, *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, La Découverte (« L'Espace de l'Histoire »), 2000, 581 p.

BAUDOUI Rémi, *Raoul DAUTRY. Le Technocrate de la République*, Balland, 1992, 396 p.

CABANEL Patrick, *Les Protestants et la République*, Éditions Complexe, Bruxelles, 2000, 271 p.

DUBY Georges et WALLON Armand (dir.), *Histoire de la France Rurale, Tome 4 : La Fin de la France paysanne, depuis 1914*, Seuil, 1992, 755 p.

DUPAQUIER Jacques, *Histoire de la Population Française, de 1914 à nos jours*, Volume 4, Presses Universitaires de France, 1998, 590 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Politique Étrangère de la France, La Décadence 1935-1938*, Imprimerie Nationale, 1985, 611 p. ; *L'Abîme, 1939-1945*, Imprimerie Nationale, 1982, 611 pages.

« Évolution et organisation de l'Administration centrale du ministère du Travail de 1887 à 1940 », *Cahier n°1 du Comité d'Histoire des administrations chargées du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle*, octobre 1998, 133 p.

FARCY Jean-Claude, *Les Camps de concentration français de la première Guerre mondiale (1914-1920)*, Anthropos, 1995, 373 p.

HAROUEL Véronique, *Histoire de la Croix-Rouge*, Presses Universitaires de France (« Que sais-je »), 1999, 123 p.

KOTEK Joël, RIGOULOT Pierre, *Le Siècle des Camps*, Éd. Jean-Claude Lattès, 2000, 805 p.

LEQUIN Yves (direction), *Histoire de la laïcité*, CRDP de Franche Comté, Besançon, 1994, 401 p.

Livre Jaune (le), *Documents diplomatiques 1938-1939, pièces relatives aux événements et négociations qui ont précédé l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne d'une part, la Pologne, la Grande-Bretagne et la France d'autre part*, Ministère des Affaires Étrangères, Imprimerie nationale, 1939, 431 p.

- NOIRIEL Gérard, *Les Ouvriers dans la société française : XIX^e – XX^e siècles*, Seuil (« Points Histoire »), 1986, 317 p.
- « Robert GARRIC et son milieu intellectuel entre les deux guerres », *Vie Sociale*, n° 6/1997, pp. 3-116.
- SAUVY Alfred (avec le concours d'Anita HIRSCH), *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Economica, 1984, Volume 1 : 422 p., Volume 2 : 439 p., Volume 3 : 476 p.
- SCHOR Ralph, *La France dans la Première Guerre mondiale*, Nathan, 1997, 128 p.
- SCHOR Ralph, *L'Antisémitisme en France pendant les années trente. Prélude à Vichy*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1992, 380 p.
- VIET Vincent, *Les Voltigeurs de la République. L'Inspection du travail en France jusqu'en 1914*, CNRS Éditions, (Collection « Histoire du XX^e siècle »), 1994, 403 p.

3. Immigration : histoire et politiques.

- BONNET Jean-Charles, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1976, 414 p.
- CHALIAND Gérard, JAN Michel, RAGEAU Jean-Pierre (cartographie de Catherine PETIT), *Atlas Historique des Migrations*, Seuil, 1994, 139 p.
- DANIEL Dominique et DESCHAMPS Bénédicte, *L'Immigration aux États-Unis de 1607 à nos jours*, Ellipses, 1998, 158 p.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève, *L'Exil des Républicains espagnols : de la guerre civile à la mort de Franco*, Albin Michel, 1999, 475 p.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève, TEMINE Émile, *Les Camps sur la plage : un exil espagnol*, éditions Autrement, 1995, 141 p.
- KLEIN-GOUSSEFF Catherine, *Immigrés russes en France, 1900-1950. Contribution à l'histoire politique et sociale des réfugiés*, Thèse de doctorat d'Histoire sous la direction d'Hervé Le Bras, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1996.
- LEQUIN Yves (direction), *Histoire de l'Immigration et des étrangers en France*, Larousse, 1992, 493 p.
- MAUCO Georges, *Les Étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*, Armand Colin, 1932.
- NOIRIEL Gérard, *Le Creuset Français, Histoire de l'Immigration, XIX^e -XX^e siècle*, Seuil, 1988, 438 p.
- NOIRIEL Gérard, *Réfugiés et Sans-Papiers. La République face au droit d'asile, XIX^e – XX^e siècles*, 1998, 355 p.
- PEREC Georges et BOBER Robert, *Récits d'Ellis Island. Histoires d'errance et d'espoir*, Éditions du Sorbier, 1980, 147 p.
- PONTY Janine, *Polonais méconnus, Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne, 1998, 474 p.
- SCHOR Ralph, *L'Opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Publications de la

- Sorbonne, 1985, 761 p.
- SCHOR Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Armand Colin, 1998, 377 p.
- TAGUIEFF Pierre-André, « Face à l'immigration : mixophobie, xénophobie ou sélection. Un débat français dans l'entre-deux-guerres. », *Vingtième Siècle*, n°47, 1995, pp. 103-132.
- ULLMO Sylvia (direction), *L'Immigration américaine, exemple ou contre-exemple pour la France*, L'Harmattan, 1994.
- VIET Vincent, *La France Immigrée. Construction d'une politique, 1914-1947*, Fayard, 1998, 550 p.
- WEIL Patrick, *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Calmann-Lévy, 1991, 403 p.
- WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Bernard Grasset, 2002, 401 p.

4. L'Occupation et le régime de Vichy :

- ADLER Jacques, *Face à la Persécution, les organisations juives à Paris de 1940 à 1944*, Calmann-Lévy, 1985, 328 p.
- ALARY Eric, *La Ligne de démarcation (1940-1944)*, PUF (« Que sais-je ? »), 1995, 126 p.
- AUBERT Pierre, *Le Corps préfectoral face à l'occupation allemande, 1914-1918 & 1940-1944*, Phénix Éditions, 2001, 320 p.
- AZEMA Jean Pierre, *1940. L'Année Terrible*, Le Seuil, 1990, 380 p.
- AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (direction), *Vichy et les Français*, Fayard, 1992, 788 p.
- AZEMA Jean Pierre et BÉDARIDA François (direction), *La France des Années Noires*, Seuil (« L'Univers Historique »), 1993, Tome 1 : De la défaite à Vichy, 536 pages ; Tome 2 : De l'Occupation à la Libération, 517 p.
- AZEMA Jean-Pierre et Olivier WIEVIORKA, *Vichy, 1940-1944*, Perrin, 2000, 374 p.
- BADINTER Robert, *Un Antisémitisme ordinaire. Vichy et les avocats juifs, 1940–1944*, Fayard, 1997, 256 p.
- BALDRAN Jacqueline et Claude BOCHURBERG, David RAPOPORT, « La Mère et l'Enfant », 36 rue Amelot, Montorgueil – CDJC, 1994, 255 p.
- BARBAS Jean-Claude, Philippe PÉTAIN, *discours aux Français, 17 juin 1940 – 20 août 1944*, Albin Michel, 1992.
- BARUCH Marc Olivier, *Le Régime de Vichy*, La Découverte (« Repères »), 1997, 123 p.
- BARUCH Marc Olivier, *Servir l'État Français. L'Administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, 1997, 737 p.
- BULAWKO Henry, *Les Jeux de la mort et de l'espoir, Auschwitz / Javorzno*, Encres,

- Éditions recherches, 1980, 188 p.
- Camps de Femmes, Chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944, Autrement, Collections Mémoires n°65, 2000, 263 p.
- Les Camps du Sud-Ouest de la France. Exclusion, Internement et Déportation, 1939-1944, Privat, Toulouse, 1994, 240 p.
- Carnets du pasteur BOEGNER, 1940-1945, présentés et annotés par Philippe BOEGNER, Fayard, 1992, 365 p.
- BOHNY-REITER Friedel, Journal de Rivesaltes, 1941-1942, Éditions Zoé, Carouges Genève, 1993, 156 p.
- CHAUVY Gérard, Lyon 40-44, Payot, 1993, 424 p. (1^{ère} éd. : Plon, 1985, 424 p.)
- CHAUVY Gérard, La Croix-Rouge dans la guerre, 1935-1947, Flammarion, 2000, 405 p.
- COINTET Jean-Paul, Histoire de Vichy, Plon, 1996, 258 p.
- COINTET-LABROUSSE Michelle, Vichy capitale, 1940 – 1944, Perrin, 1993, 299 p.
- CONAN Éric, Sans oublier les enfants, Les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, 19 juillet-16 septembre 1942, Grasset, 1991, 221 p.
- CONAN Éric et ROUSSO Henry, Vichy, un passé qui ne passe pas, Gallimard (« Folio histoire »), 1996, 513 p.
- CRÉMIEUX BRILHAC Jean-Louis, Les Français de l'an 40, Gallimard, 1990, volume 1 : La guerre oui ou non, 647 pages, vol. 2 : Ouvriers et Soldats, 740 p.
- DEFRASNES Jacques, L'Occupation allemande en France, Presses Universitaires de France (« Que sais-je ? » n° 2196), 127 pages.
- EGGERS Christian, « L'Internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy », Le Monde Juif, Revue d'histoire de la Shoah, CDJC, janvier – avril 1995, pp. 5-75.
- FONTAINE André, Un camp de concentration à Aix-en-Provence ? Le camp d'étrangers de Milles, 1943-1943, Edisud, Aix-en-Provence, 1989, 244 p.
- FOUILLLOUX Étienne, Les Chrétiens français entre crise et libération, 1937-1947, Seuil, 287 p.
- FRY Varian, La Liste Noire, Plon, 1999, 282 p.
- GOURFINKEL Nina, Aux prises avec mon temps. L'Autre Patrie, Seuil, 1953, 343 p.
- GRYNBERG Anne, Les Camps de la Honte, les internés juifs des camps français 1939–1944, La Découverte/Poche, 1999, 2^{ème} éd., 410 p.
- HALLS D. Wilfred, Les Jeunes et la politique de Vichy, Syros/Alternatives, 1988, 502 p.
- HESSE Philippe Jean et Jean-Pierre LE CROM (direction), La Protection Sociale sous le régime de Vichy, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2001, 377 p.
- HILBERG Raul, La Destruction des Juifs d'Europe, Fayard, 1988, 1099 p.
- HUBERT Marie-Christine, « 1940-1946, l'Internement des Tsiganes en France », Hommes et Migrations, n°1188-1189/juin-juillet 1995, pp. 31-37.
- JOLY Laurent, Xavier Vallat (1891-1972). Du nationalisme chrétien à l'antisémitisme d'État, Grasset, 2001.

- KASPI André, Les Juifs pendant l'Occupation, Seuil (« XX^e siècle »), 1991, 420 p.
- KLARSFELD Serge, Vichy–Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France, Fayard, 1983, t. 1 : 1942, 542 pages ; t. 2 : 1943-1944, 408 p.
- KLARSFELD Serge, Le Calendrier de la persécution des Juifs de France : 1^{er} juillet 1940 – 31 août 1942, Fayard, 2001, 1000 p. ; 1^{er} septembre 1942 – 31 août 1944, 2029 p.
- LABORIE Pierre, L'Opinion publique sous Vichy, Éditions du Seuil, 1990, 405 p. (1^{ère} éd. : L'Opinion française sous Vichy, les Français et la crise d'identité nationale, 1936 – 1944, Seuil (« Points Histoire »), 2001, 395 p.)
- LAHARIE Claude, Le Camp de Gurs, 1939–1945, un aspect méconnu de l'histoire de Vichy, J&D Éditions, Pau, 1993, 397 p.
- LAMBERT Raymond -Raoul , Carnet d'un témoin, 1940–1943, Fayard, 1985, 298 p.
- LÉVY Claude et TILLARD Paul, La Grande rafle du Vel d'Hiv, 16 juillet 1942, Robert Laffont, 1967, 1992, 287 p.
- MARRUS Michael et PAXTON Robert, Vichy et les Juifs, Calmann-Lévy, 1981, 431 p.
- MICHEL Alain-René, La J.E.C. Jeunesse Étudiante Chrétienne face au nazisme et à Vichy, 1938-1944, Presses Universitaires de Lille, 1988, 303 p.
- MICHEL Henri, Vichy année 40, Robert Laffont, 1966, 451 p.
- MONTCLOS (de) Xavier, Les Chrétiens face au nazisme et au stalinisme, l'épreuve totalitaire, Éditions Complexe, Bruxelles, 1991, 303 p. (1^{ère} éd. : Plon, 1983).
- NOIRIEL Gérard, Les Racines républicaines de Vichy, Hachette Littératures, 1999, 336 p.
- OLLIER Nicole, L'Exode sur les routes de l'An 40, Robert Laffont, 1969, 295 p.
- OPPETIT Christian (direction), Marseille, Vichy et les Nazis, le temps des rafles, la déportation des juifs, Amicale des déportés d'Auschwitz et de Haute-Silésie, Marseille, 1993, 188 p.
- PESCHANSKI Denis, Vichy, 1940-1944. Contrôle et exclusion, Éditions Complexe, Bruxelles, 1997, 209 p.
- PESCHANSKI Denis, La France des camps. L'internement 1938-1946, Gallimard, 2002, 456 p.
- PESCHANSKI Denis (dir.), Vichy 1940–1944, Archives de guerre d'Angelo Tasca, Éditions du CNRS (Paris) / Feltrinelli (Milan), 1985, 749 p.
- POUJOL Jacques, Protestants dans la France en guerre, 1939-1945, Les Éditions de Paris, 2000, 301 p.
- POZNANSKI Renée, Les Juifs en France pendant la seconde guerre mondiale, Hachette, 1997, 712 p.
- RAJSFUS Maurice, Des Juifs dans la collaboration, l'UGIF, 1941-1944, 1980, 403 p.
- RAJSFUS Maurice, Jeudi Noir, la rafle du 16 juillet 1942, Manya, Levallois-Perret, 1992, 172 p. (1^{ère} édition, l'Harmattan, 1988, 216 p.)
- RAYSKI Adam, Le Choix des Juifs sous Vichy : entre soumission et résistance, La

- Découverte, 1992, 391 p.
- RÉMY Dominique, Les Lois de Vichy, actes dits « lois » de l'autorité de fait se prétendant « gouvernement de l'État Français », Romillat, 1992, 256 p.
- ROUSSO Henry, Le Syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours, Seuil, Points Histoire, 1987, 414 p.
- ROUSSO Henry, Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire, Folio Histoire, 2001, 746 p.
- SCHWARZFUCHS Simon, Aux prises avec Vichy. Histoire politique des Juifs de France (1940-1944), Calmann-Lévy, 1998, 443 p.
- La Suisse et les Juifs, 1939-1945, Genève, Éditions d'En Bas, 1990, 543 p.
- TAGUEIFF Pierre-André, KAUFFMANN Grégoire, LENOIRE Michael (sous la direction de), L'antisémitisme de plume, 1940-1944, études et documents, Berg International Éditeurs, 1999, 618 p.
- VEILLON Dominique, Vivre et survivre en France, 1939 – 1947, Payot Histoire, 1985, 317 p.
- WEILL Joseph, Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'Anti-France, CDJC, Éditions du Centre, 1946, 230 p.
- WIEVIORKA Olivier, Les Orphelins de la République, destinées des députés et sénateurs français (1940 – 1945), Seuil, 2001, 485 p.
- ZEITOUN Sabine, Ces enfants qu'il fallait sauver, Albin Michel, 1989, 288 p.

5. La Résistance sous toutes ses formes.

- Clandestins de Dieu, C.I.M.A.D.E, 1939 – 1944, Labor et Fides, Genève, 1989, 221 p.
- DOUZOU Laurent, *La Désobéissance : histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins, 1940-1944*, Odile JACOB, 1995, 480 p.
- GUILLON Jean-Marie et LABORIE Pierre (dir.), *Mémoire et Histoire, la Résistance*, Privat, Toulouse, 1995, 352 p.
- LAZARE Lucien, *La Résistance juive en France*, Stock, 1987, 424 p.
- LAZARE Lucien, *Le Livre des Justes. Histoire des sauvetages des Juifs par les non-juifs en France, 1940-1944*, Éd. J.-Cl. Lattès, 1995, 262 p.
- LAZARE Lucien, *L'Abbé Glasberg*, Les Éditions du Cerf, 1990, 125 p.
- MICHEL Henri, *Histoire de la résistance en France*, PUF (« Que sais-je ? »), 9^{ème} édition, 1984, 127 p.
- PERMEZEL Bruno, *Résistants à Lyon, 1144 noms*, BGA Permezel, Lyon, 1992, 556 p.
- PERTHUIS Valérie, *Le Sauvetage des enfants juifs du camp de Vénissieux, Août 1942*, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, 1997.
- PROST Antoine (dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1997, 250 p.
- Les Protestants Français pendant la Seconde Guerre mondiale, *Actes du colloque de Paris, 19-21 novembre 1992*, 1994, 737 p.

RUBY Marcel, *Résistance et Contre-Résistance à Lyon*, Éditions HORWATH, Lyon, 1995, 731 p.

SAINCLIVIER Jacqueline et BOUGEARD Christian (direction), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1995, 368 p.

SAMUEL Vivette, « *Sauver les Enfants* », Éditions Liana Lévi, 1995, 233 p.

SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe, 1939-1943*, Payot, 1989, 270 p.

La Suisse et les Réfugiés à l'époque du National-Socialisme, Commission indépendante d'experts, Suisse – Seconde Guerre mondiale, Fayard, 1999.

WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France, 1940-1949*, Seuil (« L'Univers Historique »), 1995, 488 p.

ZEITOUN Sabine, *L'œuvre de Secours aux Enfants, OSE, sous l'Occupation en France : du légalisme à la résistance, 1940–1944*, L'Harmattan, 1990, 221 p.

6. L'assistance et le travail social : histoire & évolution.

À l'Aube des Savoirs en Service Social, 1920-1940, *Vie Sociale* N°4/1996, pp. 3-99.

ARON Stéphane, « Un regard historique sur le service social », *Revue de l'Économie Sociale, Les travailleurs sociaux*, septembre 1988, pp. 5-44.

BEC Colette, *Assistance et République, le Social en Actes*, Éditions de l'Atelier, 1994, 254 p.

BOUGÉ Yvonne, *La Dame en bleu. Souvenirs d'une assistante sociale*, Bloud et Gay, 1939, 146 p.

BOUGÉ Yvonne, *Préparation et activités de l'assistante sociale*, Bloud et Gay, 1944, 123 p.

BOUQUET Brigitte, « Lucie CHEVALLEY, 1882-1979 », *Vie Sociale*, n° 3-4/1993 : *Aux origines du service social professionnel, quelques figures féminines (notices biographiques)*, pp. 77-81.

BOUQUET Brigitte, « La professionnalisation du service social (1900-1939) : de la naissance dans le creuset philanthropique à l'intégration dans les politiques sociales », *AREPOS, Philanthropie et Politiques sociales, XIX-XX^e siècles*, Anthropolos, 1994, pp. 213-224.

BRECKINRIGDE S.P., *Family Welfare Work in a Metropolitan Community*, University of Chicago Press, 1924.

CASTEL Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale. Pour une histoire du salariat*, Gallimard, 2001, 3^{ème} édition, 809 p.

CHAUVIÈRE Michel, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Les Éditions ouvrières, 1980, 283 p.

COSTA-LASCOUX Jacqueline (direction), *Exil et Travail Social. les origines du SSAE*, Accueillir, octobre 1994, 94 p.

- CRAPUCHET Simone, « Qui étaient-elles et qui sont-elles ? (Les élèves des écoles de service social, 1905-1976) », *Vie Sociale*, 8-9/1987 : *Pour une histoire du service social... Jalons et perspectives*, pp. 417-442.
- DAVID Marcel, *Les Fondements du social, de la IIIe République à l'heure actuelle*, Anthropos, 1993, 298 p.
- Deuxième Conférence internationale de service social, 10 au 14 juillet 1932, Francfort*, Éditions Verlag G. Braun, Karlsruhe (Baden), 1933.
- DONZELOT Jacques, *L'Invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard, 1984, 263 p.
- FAYET-SCRIBE Sylvie, *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale, XIX^e -XX^e siècles*, Éditions Ouvrières, 1999, 211 p.
- FOURCAUT Annie, *Femmes à l'usine. Ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises de l'entre-deux-guerres*, Maspero, 1982, 269 p.
- « Histoire des premières écoles de Service Social en France, 1908-1938 », *Vie Sociale*, N° 1-2/1995, pp. 3-158.
- LHOTTE Céline, « *Et pendant 6 ans...* », 1940–1946, Bloud et Gay, 1947, 125 p.
- MABON Armelle, *Les Assistantes sociales au temps de Vichy*, L'Harmattan, 1995, 170 p.
- MAHJOUB-GUELAMINE Faïza, *Le Rôle des services sociaux spécialisés dans la gestion pratique et symbolique de l'immigration en France. L'exemple du SSAE et du SSFNA, 1920-1980*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Maryse Tripier, Université de Paris VII – Denis Diderot, 1997, 322 p.
- MERLE Pierre, « Le "Service Social" en 1928 : introduction générale à une page d'histoire », *Colloque sur l'Histoire de la Sécurité Sociale, Strasbourg, 1988*, édité par l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale, 1989, pp. 277-289.
- MUEL-DREYFUS Francine, *Le métier d'éducateur*, Éditions de Minuit (« Le Sens Commun »), 1983, 269 p.
- Nous, les assistantes sociales, naissance d'une profession*, témoignages présentés par Yvonne KNIEBIELHER, Aubier (« Collection Historique »), 1980, 383 p.
- Première Conférence Internationale du Service Social, Paris, 8-13 juillet 1928*, Volume 1, 1929, 375 p.
- RATER-GARCETTE Christine, *La Professionnalisation du Social, Action Sociale, Syndicalisme, Formation, 1880-1920*, L'Harmattan, 1996, 210 p.
- RICHMOND Mary, *What is Social Case Work ?*, Russel Sage Foundation, New York, 1922, 511 p. Traduit en français : *Les Méthodes nouvelles d'assistance, le service social des cas individuels*, 1^{ère} éd. 1926 ; 2^{ème} éd. Éditions de l'École Nationale de la Santé Publique, 2002, préface de Brigitte Bouquet.
- SARTHRE Camille-Marie, *Le Service Social d'Aide aux Émigrants et les mouvements migratoires, à partir des rapports d'activité (1926-1946)*, DEA de Sciences Sociales, 1969, 52 p.
- « Le Social aux prises avec l'Histoire », *Vie Sociale*, Volume 3 *La Question Sociale*, N° 9-10, novembre-décembre 1991, pp. 5-193.

VERDÈS-LEROUX Jeannine, *Le Travail social*, Éditions de Minuit (« Le Sens Commun »), 1978, 259 p.

7. Histoire des femmes et des féminismes.

ALBISTUR Maïté et ARMOGATHE Daniel, *Histoire du Féminisme Français du Moyen-Âge à nos jours*, Éditions des Femmes, 1977, 358 p.

BARD Christine, *Les Filles de Marianne. Histoire des Féminismes, 1914-1940*, Fayard, 1995, 528 p.

BLUM Françoise, « Le Féminisme sous la Troisième République : 1914-1939. L'impact de la guerre sur les mouvements de femmes » in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, BDIC, Nanterre, n°1, janvier-mars 1985, pp. 12-15.

CNFF, *Cinquante Années d'activité, la célébration du cinquantenaire 11 janvier 1952*, Bordeaux, 53 p.

DUBY Georges et PERROT Michelle (direction), *Histoire des femmes en Occident*, Vol. 4 : *Le XIX^e siècle* (dir. : FRAISSE Geneviève et PERROT Michelle), Plon, 1991, 627 pages ; Vol. 5, *Le XX^e siècle* (dir. : THÉBAUD Françoise), Plon, 1992, 646 p.

ECK Hélène, « Les Françaises sous Vichy. Femmes du désastre, citoyennes par désastre ? » in Françoise THÉBAUD, *Histoire des Femmes en Occident*, Volume 5, *Le Vingtième Siècle*, 1992, pp. 185-213.

MUEL DREYFUS Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Seuil, (« XX^e siècle »), 1996, 384 p.

RABAUD Jean, *Histoire des féminismes français*, Stock, 1978, 423 p.

RIPA Yannick, *Les Femmes, actrices de l'Histoire. France, 1789-1945*, SEDES, 1999.

II – Archives

1. Archives nationales (AN).

CAC770623 : La politique française en matière de main-d'œuvre étrangère.

CAC 860269 : Rôle de la commission internationale de l'immigration

CAC 940046 (DPM 477-487) : art. 4 (suite) Le Haut-Comité puis le Haut-Conseil de la Population et de la Famille 1939-1992.

2. Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE).

Série Société des Nations

- I C Service français de la SDN, Correspondances avec les associations, Volume 227 à 233.
- II E Commissions, Volumes 2335 à 2341.
- II G, Émigration, Immigration, Volumes 2343 à 2345.
- II K Conditions de travail dans l'agriculture, Volume 2355.
- II P Protection des Travailleurs, législation sociale.

Série Guerre 1939 – 1945, Vichy.

Sous série B Amérique N° 64, 65, 74 et 75

Sous série K Afrique N° 89.

Sous série C Vichy État Français N° 140, 142, 143, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 159, 160, 161, 234, 251, 290, 291, 292.

Sous série C Vichy Europe N° 905, 919, 275, 280, 281, 283, 285.

3. Archives départementales (AD)

Archives départementales des Pyrénées Atlantiques :

500 W 1 à 42 (camp de GURS : règlements et administration, rapports hebdomadaires, œuvres d'entraide, statistiques).

Archives départementales de la Gironde :

2^{ème} division, 2^{ème} bureau, service des Étrangers, versements 160 et 13 (organisation TODT, étrangers apatrides, internés au camp de MÉRIGNAC).

Archives départementales du Rhône :

Séries 182 W 3, 43, 44, 45.

4. Centre de documentation juive contemporaine (CDJC).

Principales séries consultées :

Organisations juives : CCXII ; CCXVIII ; CCXIX ; CCXX ; DCLXXXII .

Camps en France : CCCLXVI ; DXLII ; DLXI ; DLXX ; DLXXII.

UGIF : CDXV ; CDXIV ; CDXXX .

5. Centre YAD VASHEM

Dossier N° 5891 « Lucie CHEVALLEY-SABATHIER ».

6. Archives SSAE ⁷²⁴, siège de l'association.

Entre-deux-Guerres :

International Migration Service (IMS) / Service Social International (SSI)

Statuts du SSI, 1922-1924.

Commissions de direction : procès-verbaux de réunions du comité exécutif et du comité international, rapports. 1928-1950.

SSI, historique : publications du service social international sur son histoire, 1929-1962.

Le service social international, Colette LAROQUE, 1962

Preliminary report of the history of ISS, Ruth LARNED, 1955

International social service, a history, 1924-1955, Ruth LARNED.

The story of the international social service, Ruth LARNED, 1956.

Évolution du SSI et reconstitution de la branche allemande après la Deuxième Guerre mondiale, Irene STAHL, 1994.

Autres publications, présentations des branches du SSI, notes et rapports. Exemple :
Deuxième conférence des ONG intéressées aux problèmes de migration, Genève,
16-22 mars 1951, rapport du SSI sur l'assistance aux étrangers indigents. 1929-1962.

Correspondance entre « Headquarters » ⁷²⁵, 1939-1969.

SDN, 1927-1930

[Échanges entre la Société des nations (SDN) et le SSI : rapports, notes]

SSAE :

⁷²⁴

Inventaire établi à partir du relevé des archives effectué par l'association GÉNÉRIQUES, avec tous mes remerciements à Virginie BEAUJOUAN et Patrick VEGLIA. L'ensemble des archives du SSAE doit faire l'objet d'un travail de recollement le plus complet possible dans le courant de l'année 2004, avant dépôt et accessibilité plus large au bénéfice de la recherche historique.

⁷²⁵

Quartiers généraux de Genève, Paris, New York, Prague et Rome.

Rapports d'activités et demandes de subventions.

Correspondances avec ministères.

Procès verbaux des Conseils d'administration : 1924 à 1939.

Bureau de Marseille : 1921-1926 [Ce dossier contient des documents sur la constitution et l'activité du comité marseillais du Service pour les émigrantes (4, quai de la Joliette, port de Marseille), de 1921 à 1926, appartenant au Service d'émigration mondiale, lui-même organisé par le Comité universel Young Women's Christian Association, YWCA ⁷²⁶ : statuts, buts, liste des membres du comité de Marseille ; rapports ⁷²⁷, statistiques mensuelles et comptes-rendus de réunions, en français et en anglais, particulièrement sur les réfugiés russes et arméniens venant de Grèce et de Constantinople ; « Assyrian cases », liste de réfugiés assyriens ⁷²⁸ ; correspondance du bureau, notamment avec la direction, le consul des États-Unis à Marseille, la société American Line ⁷²⁹, l'Union nationale des amis de la jeune fille, la Maison de la Jeune fille à Marseille, la Croix-Rouge française, la Caisse d'Épargne ; rapport sur le service d'émigration de l'YWCA à Marseille ; télégrammes ; coupure de presse.]

Seconde Guerre mondiale et après-guerre

Camps et centres d'hébergement

Camps de GURS, correspondance. 1941-1942

Correspondance et notes, listes de prisonniers. 1941-1943

[Camps de GURS et de RIVESALTES, notes sur les apatrides, les réfugiés Russes et Arméniens]

Centre d'hébergement de Rivesaltes : liste des internés, correspondance. 1941-1942

Comité de coordination pour l'assistance dans les camps. 1941-1943

Bureaux en Algérie et au Maroc : créés en 1942 pour venir en aide aux réfugiés espagnols qui avaient gagné l'Afrique du Nord en 1939-1940, ainsi que pour les cas internationaux. Le bureau d'Algérie est resté en activité jusqu'en 1962 et celui du Maroc jusqu'en 1956.

Camps d'internement en Afrique du Nord (Algérie, Maroc). 1941-1944 [Rapports, notes]

⁷²⁶ En 1922, le YWCA a son quartier général à Londres et des bureaux à Paris, Marseille, Cherbourg, le Havre et Constantinople.

⁷²⁷ Notamment les rapports de la secrétaire déléguée de Marseille (Mlle Bourseiller) à la directrice du service d'émigration en France (Miss Bigelow, puis Miss Bacourt).

⁷²⁸ Cette liste mentionne Agha Petros (Baz, district de Hakkari, Turquie 1880-Saint-Jory 1932), général commandant de l'armée assyrienne, aux côtés des alliés contre les Turcs, pendant la Première Guerre mondiale. Réfugié en France après l'expulsion des assyro-chaldéens, il transite par le camp d'Oddo à Marseille (camp pour réfugiés arméniens fonctionnant de 1922 à 1927). Il s'installe ensuite, avec sa famille, au château de Novital, à Saint-Jory (Haute-Garonne) où il fait venir quelques compatriotes pour exploiter les terres.

⁷²⁹ Cette société qui possède des bureaux à Cherbourg et à New York s'apprête à engager un groupe de 40 Syriens.

Camps, Seconde Guerre mondiale. 1941-1944 [Correspondance (1941-1942), liste de réfugiés espagnols aidés par le SSAE (1944)..]

Assistance aux réfugiés et aux étrangers

Divers : notes, courrier, relations avec les autorités (ministères et Secours National) et d'autres associations 1940-1944.

Réfugiées polonaises.

[Placement de polonaises revenues d'Allemagne avec des STO français qui les ont abandonnées : courriers, listes des pensionnaires des centres polonais de Yssingaux et Montfaucon, Haute-Loire, et de Vic-sur-Cère, Cantal]

Correspondance avec l'International migration service (Genève) et d'autres organismes genevois, 1940-1942.

Recherche de personnes, 1941-1943

SSAE-Lyon. 1940-1960 [Correspondance (1940-1942), locaux (1941-1960)]

Croix-Rouge ; CICR.

[Polonais : convention et correspondance entre la Croix-Rouge polonaise et Madame Chevalley, présidente du SSAE sur l'assistance aux Polonais libres ou internés ; lettre du SSMOE de Dijon sur les Polonais secourus ; visite d'un représentant du Comité d'aide aux polonais déportés en France... 1941-1945. **Prisonniers et réfugiés** : correspondance du SSAE avec les comités de secours aux blessés et réfugiés français de Brazzaville (Congo) et de Douala (Cameroun), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Agence centrale des prisonniers de guerre. 1942. **Comités étrangers de la Croix-Rouge** : il s'agit de demandes de renseignements présentées par les comités allemand, hellénique, australien, britannique, belge et portugais sur des ressortissants de leur pays qui se trouvent en France et dont la famille est sans nouvelle. 1942. **Croix-Rouge américaine** : ce dossier concerne la distribution des denrées alimentaires et vêtements des stocks américains de Lyon aux étrangers nécessiteux ; il se compose de listes de bénéficiaires et de lettres échangées par le SSAE avec les consulats étrangers à Lyon ⁷³⁰, les Comités russes ⁷³¹, la Mission ukrainienne gréco-catholique en France du Sud, l'Union nationale et éphorie de l'église arménienne de Lyon ⁷³², les comités américains, autrichiens, italiens et polonais de la Croix-Rouge.]

Dossier sans intitulé.

[« **Polonais : GAPF** ⁷³³ . **1942-1943** » : statuts (1941) ; délégués et représentants ; principe d'accord avec le SSAE ; circulaire relative aux principes de la politique des prestations matérielles du GAPF ; fonctionnement et listes des centres polonais du

⁷³⁰ Consulats de Belgique, d'Espagne, d'Équateur, de Grèce, de Hongrie, des Pays-Bas, de Pologne, de Portugal et de Roumanie.

⁷³¹ Comité des *Zemstvos* et villes russes de secours aux citoyens russes à l'étranger.

⁷³² Notamment avec l'abbé Moudjian et le Pasteur Clénidjian.

⁷³³ Le Groupement d'assistance aux Polonais réfugiés en France, dont le siège se trouve à Lyon, est créé en 1941 ; ses statuts sont approuvés par un arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 7 août 1941.

Service social des étrangers à partir du 15 août 1942 ; budget (1^{er} trimestre 1942-1^{er} trimestre 1943) ; listes de personnes secourues dans la région de Grenoble ; état des secours mensuels et listes de personnes assistées par départements ⁷³⁴ ; liste des étudiants polonais de Marseille ; liste des assistés israélites par GAPF à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône. « **Mlle Desvals, Montauban** » : ce dossier concerne l'assistance aux réfugiés espagnols dans la région montalbanaise dont s'occupe Mlle Desvals nommée assistante sociale en Tarn-et-Garonne. 1940-1943. « **Fondation Tolstoy** » ⁷³⁵ : documents vierges pour l'émigration aux Etats-Unis à retourner à l'ambassade américaine. « **Service social international** » : « Le service social, quelques applications caractéristiques », par R. Gain (1929) ; International Migration Service, « the exploratory project statement of progress » (1930).

SSAE : Comité de Marseille, 1941-1942.

[Remaniement ; rapports d'activité ; procès-verbaux de réunions ; constitution de la commission de direction.]

Bureau de Marseille, 1942-1945.

[Ce dossier contient des documents sur la vie interne du bureau de Marseille de 1941 à 1949 et sur les activités du SSMOE en zone non-occupée : comptes-rendus de réunions et du Conseil d'administration ; rapport d'activité de l'assistante sociale du SSMOE (1940) ; membres, personnel, candidatures ; assurances et assistantes sociales (correspondance, barème des salaires dans les Bouches-du-Rhône, candidatures pour le SSAE de Marseille) ; comptabilité ; notes et rapports sur l'organisation du service dans la zone non-occupée (Lyon, Marseille, Toulouse, Casablanca, Alger) ; préconisations, faites en anglais pour le bureau de Marseille, par Patrick Malin, directeur de l'International migration service à New York ; fermeture du bureau de Marseille en 1943 ; rapports sur les internés des camps en France ; Espagnols (liste de personnes secourues à Marseille, correspondance avec les pasteurs protestants et les quakers sur les Espagnols à Clermont-Ferrand) ; correspondance avec la Croix-Rouge, le Consulat de Belgique, le Comité des femmes yougoslaves de Lyon ⁷³⁶ .]

Après guerre

Aide aux réfugiés polonais, reclassement professionnel. 1946

Action après-guerre, 1946-1976.

[Rapatriements, adoptions et autres actions après la Seconde Guerre mondiale : coupures de presse, courrier, notes. Dans un dossier sur les réfugiés polonais se

⁷³⁴ Allier, Alpes-Maritimes, Ariège, Aveyron, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gard (et Nîmes), Haute-Garonne (et région de Toulouse), Gers, Gironde, Indre, Landes, Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Rhône, Saône-et-Loire, Tam, Tarn-et-Garonne, Vienne, Haute-Vienne.

⁷³⁵ Cette fondation, dont le siège se situe à New York et qui dispose d'une délégation à Paris, a été créée par Alexandra Lvovna Tolstoï, fille de l'écrivain russe.

⁷³⁶ Comité affilié à l'*Udruzenje Nove Jugoslavija* (la Yougoslavie nouvelle).

trouve un exemplaire de *Document*, n°6 daté du 25 février 1945 de la revue « édité par le comité central de la lutte pour l'indépendance de la Pologne »]

Allemagne, 1945-1950.

[Personnes déplacées en Allemagne, principalement en zone française d'occupation, zone du ressort du SSAE : rapports, études, courrier. <le but de l'action du SSAE est la reconstitution de sa branche allemande. La SSAE travaille en collaboration avec la direction des personnes déplacées afin de venir en aide principalement aux enfants et adolescents. Il s'agit des enfants « d'alliés » nés en Allemagne pendant la guerre ou y ayant été déportés, d'enfants illégitimes de mère allemande et de père étrangers, d'enfants illégitimes, etc. C'est dans ce cadre que le SSAE a effectué une étude sur les *Lebensborn*]

SSMOE

Service social de la main-d'œuvre étrangère (SSMOE), 1930-1976.

[congrès annuel, comités départementaux et national. <« documentation sur la formation des assistantes au SSMOE » : présentation du SSI et du SSAE, brochures sur la formation des assistantes et méthodes de travail, 1967-1970. « Inspectrices départementales, 1930-1938 » : conférences annuelles des inspectrice départementales, 1931-1940>]

III – Entretiens

5 mars 1996 : Madame GUILLOT, assistante sociale SSMOE.

5 mars 1996 : Madame SKROCHOWSKI, assistante sociale SSMOE.

6 mars 1996 : Madame PASQUIER, cousine de Marcelle TRILLAT.

17 mars 1996 : Madame Ninon HAIT (voir annexe N° XV)

23 mai 1996 : Madame Lucienne MOURGUES (voir annexe N° XVI)

21 mai 1996 : Monsieur René NODOT (voir annexe N° XVII)

20 mai 2000 : Monsieur Henry BULAWKO.

Annexes

Reçu d'un hôtelier marseillais suite à une aide financière versée par « le bureau des Émigrants » de l'YWCA, 7 novembre 1922.

Fiche d'un dossier IMS ouvert le 18 juin 1921 concernant la situation d'un jeune mineur suivi par le bureau de MARSEILLE dans l'attente d'une émigration vers les États-Unis.

Carton d'invitation au bal du SIAE.

Contrat d'embauche pour un ouvrier agricole ou forestier polonais, 21 octobre 1937.

Fiche de renseignements à remplir pour les candidats à l'équipe d'entraide et de service social pour les camps d'internement.

Rapport SSAE et CRF sur les camps d'internés en zone occupée, 1941.

Message à transmettre du CICR par l'intermédiaire du SSAE, août 1941.

Carte inter-zone adressée par Lucie CHEVALLEY à Marcelle TRILLAT, 27 janvier 1941.

Itinéraire d'un médecin réfugié espagnol, janvier 1942.

Copie d'un message manuscrit adressé au SSAE par un jeune juif raflé en juillet 1942, interné à DRANCY, déporté.

Correspondance de Michel DEBRÉ, Secrétaire général adjoint du Secours national à Lucie CHEVALLEY, 13 août 1942.

Carte message CICR adressée par Claire MARIN CHANCERELLE à Marcelle TRILLAT le 13 février 1943.

XIII. Les « prisonnières » de MONTLUC se souviennent : cellule 13, cellule 9, cellule 17.

XIV. Rapport de Denise GRUNEWALD sur le LEBENSBORN, situation en France, (extraits), 20 mai 1948.

XV. Entretien avec Ninon HAIT WEYL.

XVI. Entretien avec Lucienne MOURGUES.

XVII. Entretien avec René NODOT.

Entretien avec Ninon HAIT-WEYL (LE 17 mars 1996.)

" J'ai commencé d'abord à être en contact avec les EIF à MOISSAC où ils étaient repliés et avaient ouvert un centre pour enfants étrangers. J'ai rencontré là Nina GOURFINKEL puis, mais je ne me souviens pas comment j'ai été en rapport avec Lucie CHEVALLEY qui était une femme extraordinaire. J'ai dû rencontrer ensuite Marcelle TRILLAT, mais je ne saurais vous dire exactement dans quelles conditions. L'équipe de GURS était composée de David DONOFF, de Théo BERNHEIM décédé il y a peu, Renée LANG, Elizabeth HIRSH et Madeleine SARTORIUS. Nous étions correspondants du SSAE.

(...) Mademoiselle TRILLAT venait de temps en temps au camp. Elle apportait de l'argent - nos maigres salaires - qu'elle cachait dans une pelote de laine. Elle tricotait tranquillement dans le train.

(...) L'équipe était logée dans une baraque avec les pompiers, les gardiens. Nous faisons notre cuisine. David DONOFF allait faire le ravitaillement à PAU. Nous n'étions pas si mal lotis comparés aux internés eux-mêmes. Le camp avait été conçu d'abord pour accueillir des réfugiés espagnols, des républicains qui fuyaient l'Espagne. Ensuite la première vague fut celle des Juifs allemands du pays de Bade. Ces gens sont partis avec très peu de bagages et sont arrivés démunis de tout. En fait, ces Allemands raflés étaient déjà destinés à la déportation mais les camps de l'Est n'étaient pas prêts. Les plus chanceux étaient partis avec un peu d'argent, venaient d'une classe sociale plus aisée, avaient de la famille en Suisse. Cela leur a bien servi par la suite pour améliorer leurs conditions.

Le ravitaillement, la nourriture étaient insuffisants. David profitait de ses allées et venues à PAU pour faire passer en douce quelques colis avec de l'argent et il s'occupait de faire faire des lunettes. Il sortait aussi du courrier, en cachette, pour éviter la censure. Tout cela nous valait les soupçons du directeur, Monsieur KAYSER. Il était commissaire divisionnaire et venait de ma ville natale MULHOUSE. Pour les colis, il y avait aussi le Secours Suisse avec Elizabeth KASSLER, qui étaient très appréciés.

Chez les résidents, il y avait des Juifs allemands mais aussi des Catholiques convaincus, des antinazis, des communistes.

Avec le directeur, j'ai essayé d'avoir de bons rapports mais cela s'est très vite dégradé. Il trouvait que l'on se mêlait de ce qui ne nous regardait pas. Il y avait cette histoire de courrier mais nous avons aussi favorisé le "départ" nocturne de quelques allemands antinazis. Il l'a su et il m'a convoquée. J'ai tout nié en bloc bien sûr. Il m'a dit que si mon père, qu'il connaissait, apprenait que sa fille favorisait les évasions, il pensait qu'il n'apprécierait pas. Je n'ai rien dit sur le moment mais je le lui ai resservi au moment où je suis partie du camp.

C'était en mai 1942. La Préfecture de PAU avait ordonné au directeur de préparer 500 personnes qui devaient partir travailler en Allemagne. À l'époque, une série de onze exemptions étaient prévues. Nous avons travaillé pendant deux nuits avec l'équipe pour essayer de sauver le maximum de personnes. Le matin du départ du convoi, la Croix-Rouge a débarqué et a distribué des barres chocolatées ou des douceurs quelconques. Comme les gens se précipitaient en désordre - vous pensez avec les restrictions alimentaires qu'ils subissaient ! - ils se sont fait tancer par ces bonnes dames qui les rabrouaient en hurlant : " Allons ! Allons ! un peu de tenue !". J'étais scandalisée mais ce n'était que le début de surprises bien pires. Le directeur, non seulement, n'avait tenu aucun compte des listes que nous avons patiemment constituées mais comme un certain nombre de jeunes gens encore vigoureux se trouvaient dans le convoi, il a eu peur des évasions possibles et pour être sûr, en bon bureaucrate de fournir le contingent demandé, il a rajouté - oh ! je ne saurais dire aujourd'hui avec exactitude - mais au moins une dizaine de personnes en sus des 500 demandées. Je suis allée le voir et lui ai demandé des explications. Il m'a expliqué très calmement, qu'il souhaitait garantir la commande. Je lui ai rétorqué aussitôt : "J'avise le SSAE et je quitte le camp sous 48 heures !". Il s'est étonné et je lui ai dit que si mon père apprenait que j'avais accepté une telle chose, il ne le supporterait sûrement pas. Ce n'était pas qu'un bon mot. Je savais qu'après ça, on ne pouvait plus rien faire. Pourquoi faisaient-ils partir, soi disant pour aller travailler, des vieillards, des femmes avec des enfants... Tout ça ne pouvait plus durer.

Dans le camp, il y avait plusieurs sensibilités de religions juives. Il y avait des israélites non pratiquants, comme nous qui étions des laïcs, mais d'autres étaient des ultra pratiquants, très orthodoxes. La nourriture était infâme : du rutabaga dans une soupe claire, peu de viande mais qu'ils ne mangeaient même pas. Le Rabbin KAPPEL, qui venait de temps en temps, s'était inquiété de cette situation qui avait de lourdes répercussions sur la santé des adultes et des enfants. Il s'était entendu avec un boucher juif de PAU pour que la viande soit préparée de façon adéquate. Mais les internés l'ont refusée n'étant pas sûrs qu'elle est préparée selon les règles. Ceci a eu des conséquences catastrophiques. Pourtant le Rabbin leur rappelait que lorsque la vie est en danger, il était permis de ne pas suivre la loi. Ce à quoi il lui fut répondu qu'ici la vie n'était pas en danger. Je parle de cela car cela m'avait beaucoup frappée.

Nous n'avions aucun contact avec la Préfecture, c'est sûrement TRILLAT qui devait s'occuper de ça.

Il y avait au camp des concerts, des soirées de variétés mais vous savez dans certains camps allemands, les activités artistiques étaient autorisées. Il y avait des Espagnols. Ils avaient un statut un peu plus privilégié. Un Capitaine français s'occupait d'eux. Ils étaient dans les Groupements de travailleurs Étrangers. Les gens sont morts

massivement de malnutrition. Ils étaient gardés par des gendarmes, la plupart étaient des Alsaciens. Le seul contact avec l'extérieur, c'était le curé qui venait de temps en temps dire la messe, je suppose...

Gilbert LESAGE, j'ai eu des contacts assez bizarres avec lui. J'avais un frère plus jeune que moi qui s'était replié. Il avait été pris et se trouvait dans un camp de jeunes - un camp de travail où se trouvaient où il y avait des Français et des Allemands... Cela ne me plaisait pas beaucoup et j'ai demandé à Gilbert LESAGE de le faire sortir... Et bien cela a marché ! J'ai su ensuite qu'il avait eu des ennuis après la guerre. Il est venu voir l'Abbé GLASBERG pour qu'il l'aide en témoignant des actions qu'il avait menées pour aider des prisonniers de guerre surtout. J'ai travaillé pendant 20 ans avec Georges GARNIER qui a eu des papiers et a été sauvé par Gilbert LESAGE. Vous savez en 40, tout le monde était pour PÉTAÏN. Bien sûr il y a eu la poignée de main de MONTOIRE... mais globalement les Français étaient "pétaino-gaullistes". Je crois, pour en revenir à LESAGE que, lui aussi, il oscillait mais c'est sûr qu'il a aidé des gens... Bien sûr, il était un peu farfelu !

Le docteur WEILL était une personnalité extraordinaire. Dès la fin 42, il nous a parlé de ce qui se passait dans les camps de concentration allemands et polonais. Il en a parlé à l'Abbé GLASBERG et au Comité de Nîmes... Mais pour nous c'était inimaginable... On ne pouvait pas le croire !!

L'Abbé GLASBERG, je l'ai rencontré la première fois à la Brasserie Georges à Lyon. Il avait trouvé tout un système pour créer des centres d'accueil pour les personnes âgées et les faire sortir définitivement des camps. Il prenait une famille aisée et une qui n'avait rien et faisait payer double tarif à la première. Il en a créé à CHANSAYE, à BÉGUET et, à CAZAUBON une maison pour les jeunes, dont son frère, qui avait francisé son nom (Victor VERMONT) était le directeur. Il a été arrêté par les Allemands et n'est jamais revenu. Avec les jeunes de VÉNISSIEUX et des MILLES, il a créé une maison à LASTIC dont nous étions responsables, Théo BERNHEIM et moi. Cela a duré peu de temps. Un jour que nous étions en démarche à l'extérieur, sur une dénonciation du curé, la milice est venue et a arrêté tous les jeunes. J'ai pris alors la direction de CAZAUBON, après l'arrestation du frère de l'Abbé. Lui-même était recherché nommément par la Gestapo et a été obligé de se retirer. Il avait deux ou trois paroisses très perdues dans la campagne. Il faisait son sacerdoce dans une vieille carriole et un vieux cheval poussif qu'il avait appelé "Philippe" ! Moi, je suis rentrée dans la clandestinité et j'ai repris contact avec l'EIF. Nous faisons des faux papiers, nous aidions au placement des jeunes juifs dans des familles et de ceux qui refusaient le STO. Une fois par mois, j'allais voir Monseigneur THÉAS à MONTAUBAN pour lui porter des faux papiers pour les jeunes qui refusaient le STO. Au bout d'un moment cela devenait dangereux que je me déplace, alors il a fabriqué tout seul des faux papiers. Il s'est rappelé à l'ordre, lui aussi, après la guerre.

L'Abbé GLASBERG était aussi un anticonformiste. Il en rajoutait même un peu quelquefois. Il présentait les choses avec un certain humour juif. On l'a accusé d'être communiste et Dieu sait quoi ! Rien ne le retenait, ça c'est sûr ! cela n'a pas été toujours très facile, après la guerre, pour des personnalités comme ça."

Entretien avec Lucienne MOURGUES, 23 mai 1996.

" Il y a d'abord une chose qu'il faut dire, c'est que cette époque c'était la survie et uniquement la survie.

Exactement, je ne sais pas ce qui s'est passé entre Miss PHELAN et Lucie CHEVALLEY. Miss PHELAN était anglaise, elle n'était pas assistante sociale et elle était là depuis le tout début du SSAE. C'était une personnalité, c'était quelqu'un, une grande dame. Elle travaillait toujours dans cet esprit de dame d'œuvre. Elle faisait le contraire de ce qu'il fallait faire. En 1939, c'est le SSMOE qui venait d'être créé et cela changeait les choses. Mais elle, elle ne voulait pas en entendre parler. À ce moment-là à MARSEILLE, il y avait un comité qui dépendait de PARIS. Il y a eu des chocs violents. Quand j'ai été engagée en février 1942, Madame CHEVALLEY, que j'avais vue dans une chambre modeste à côté de la gare de Lyon, m'a dit : " Il y aura quelqu'un qui s'occupera des questions générales et vous vous chargerez exclusivement des cas" car Madame CHEVALLEY était pour les cas individuels. Je suis partie en stage à PARIS. Je devais quitter Paris fin mai. Madame CHEVALLEY m'a dit : "je vais vous garder un mois de plus à PARIS. Je en ne peux pas vous envoyer dans cette pétaudière !". Un détail pour vous illustrer comment les choses se passaient : Miss PHELAN avait engagé une secrétaire. Elle était suisse. Lorsque Marcelle TRILLAT est arrivée à MARSEILLE, elle s'est aperçue que cette secrétaire travaillait sans autorisation ni titre de séjour. C'était le genre de détail qui ne frappait pas Miss PHELAN. Je suis arrivée le 1^{er} juillet 1942 en zone non occupée. Marcelle TRILLAT était la directrice de LYON et de la zone Sud. Lorsque je suis arrivée, il restait au bureau une assistante sociale dont je ne parviens plus à me souvenir du nom. Cette assistante travaillait avec Miss PHELAN et avait pris parti pour elle. Elle avait un contrat, elle est restée un mois ou deux pour finir les cas dont elle s'occupait. Il y avait Marie-Thérèse SCHINTZ qui venait d'arriver et qui était une amie de Marcelle TRILLAT. Elle parlait allemand. C'est elle qui avait en charge tous les réfugiés chassés par le nazisme. Mademoiselle TRILLAT voyant tout le travail qui me tombait sur les épaules, ne m'a pas chargée d'aller dans les camps.

Les Allemands sont arrivés en novembre 1942. Lorsque nous avons été occupés, ça a tout changé. Lorsque j'ai fait mes stages à PARIS, je n'avais jamais travaillé sur ce que j'ai trouvé à MARSEILLE. J'avais surtout des cas d'émigration. Pour moi, c'était difficile. J'ai mis très longtemps à comprendre ce qu'était un visa !

Dans les camps donc je n'y allais pas. Je ne suis allée qu'une fois au camp des Milles. Nous avions une correspondante qui y allait régulièrement et qui rendait compte à Marcelle TRILLAT. L'hôtel Bompard, c'était Marie-Thérèse SCHINTZ. Il y avait des Allemands et des Autrichiens qu'elle aidait. Nous étions très liées mais, professionnellement, chacune faisait ce qu'elle avait à faire. Un jour elle me dit en me parlant de personnes qu'elle aidait : "Si vous vouliez, je vous les présenterais". Je lui ai dit : "Non ! Comme vous vous en occupez, je ne pourrais rien faire de plus et si la police vient, je dirais que je ne les connais pas."

Les structures, ça n'existait pas pendant la guerre, il n'y avait rien. On faisait au plus pressé. Moi, donc, je m'occupais des cas d'émigration. Il devait y avoir des correspondances internationales à faire. Je vous parle des choses officielles car, pour l'émigration des clandestins, SCHINTZ devait aider pour des papiers. Il y avait aussi d'autres organisations, comme les Quakers, l'OSE et un vieux prêtre orthodoxe. Deux ou trois fois, j'ai été contactée par des gens qui voulaient me faire rentrer dans les réseaux. Mais je renvoyais toujours vers la direction à LYON ou à PARIS. Il fallait que le SSAE survive. Il fallait que le service continue. C'est même extraordinaire qu'on ne nous est pas inquiétées plus tôt car nous occupions de gens dont ils ne voulaient pas.

Pour l'émigration, c'est surtout vers les Etats-Unis, pour quelques-uns en Afrique du Sud s'ils avaient de la famille ou un travail, quelques-uns en Argentine. Ils ne pouvaient s'embarquer qu'à LISBONNE. Pour partir de là, il fallait avoir un visa de transit pour le Portugal, lequel ne pouvait être obtenu qu'avec le visa de transit en Espagne lequel ne pouvait être obtenu qu'avec le visa de sortie de France. Chaque visa était délivré pour une période limitée, il m'est arrivé d'obtenir le visa de sortie de France mais les visas de transit étaient périmés, d'autant plus que pour obtenir le visa de transit pour le Portugal, il fallait avoir une place retenue sur la bateau. Alors vous voyez quand on arrivait à faire partir quelqu'un, ce n'était pas une mince affaire !!

De plus très vite, avec l'occupation, les conditions sont devenues encore plus difficiles. Et puis pour les faire partir, il fallait de l'argent. On mendiait partout, à tous les organismes juifs. De l'argent nous était envoyé au service. Nous avions ce que l'on appelait "le compte Émigrants". Lorsque je suis arrivée à MARSEILLE, tout un tas de choses me sont tombées sur la tête et notamment la comptabilité. Mademoiselle TRILLAT m'a dit : "vous vous occupez de la comptabilité !" C'était un gros souci pour moi d'avoir de l'argent qui n'était pas à nous. De ma vie, je ne m'étais pas occupée de comptabilité et TRILLAT est restée deux jours avec moi, pas plus ! Ensuite elle a filé sur LYON. Il y avait une fiche par émigrant pour le compte. Quelque temps plus tard, le trésorier de PARIS m'a demandé à voir le compte et le fichier migrants. Il était catastrophé ! J'avais tout fait à l'envers !

Mais ce qui m'occupait le plus, c'était les Espagnols... Les réfugiés espagnols. Le gouvernement républicain s'était réfugié au Mexique en emportant de l'argent et, quand ils ont su la présence de tous ces réfugiés espagnols en France, ils ont demandé à les aider financièrement et se sont entendus avec le gouvernement mexicain qui versait l'argent aux réfugiés par l'intermédiaire du Consulat du Mexique qui était à MARSEILLE. Quand les Allemands ont occupé la zone sud, les relations diplomatiques ont été rompues avec le Mexique. Il y avait auparavant un accord entre le gouvernement français et le Mexique. Vichy a donc demandé au SSAE de prendre le relais de cette assistance financière. Il a accepté bien que ce ne soit pas dans les principes du service social. Au moment de mes études, on nous apprenait : "le service social ne donne pas d'argent, il en procure !". Madame CHEVALLEY a dit non dans un premier temps. Elle nous a demandé de faire des enquêtes. J'ai donc fait des enquêtes, à vélo, quelquefois très loin en Provence et l'on découvrait des situations de femmes seules, de vieillards... Vraiment des gens dans une misère !... Vu la situation, Mme CHEVALLEY a accepté cette mission et on a donc commencé à faire de l'assistance financière. On distribuait de l'argent tous les mois.

Chacun venait chercher son enveloppe, c'étaient les secrétaires qui s'occupaient de ça. Nous avons fait ça depuis fin 1942. C'était du travail ! Au début, le gouvernement du Mexique calculait le montant des allocations en fonction des responsabilités pendant la guerre civile. Madame CHEVALLEY, elle, avait accepté de prendre le relais à conditions que les attributions se fassent en fonction de critères de service social. Alors je vous assure ce n'était pas commode. Lorsque vous receviez un colonel qui vivait tout seul et que nous réadaptions le montant de ses allocations pour augmenter celles des femmes seules avec des enfants, je peux vous dire qu'il y a eu des entretiens pas faciles du tout ! cela a été source de difficultés. Les réfugiés disaient que c'était leur argent, alors il fallait s'expliquer...

La dureté du régime dans les Compagnies de travailleurs étrangers dépendait de qui commandait. Ils travaillaient dur mais ils étaient plus protégés. Nous n'avons pas travaillé avec le service de Formation des Étrangers. Il n'y avait pas de délégué départemental. Quant au Secours national, nous ne travaillons pas avec. AU fond, ils n'avaient pas les mêmes valeurs que nous. Ils n'étaient pas très pour les étrangers. Ceux avec qui nous avons beaucoup travaillé, et notamment pour les secours, ce sont les Quakers. Ils nous ont beaucoup aidé pour les repas, pour les vêtements. Avec l'OSE, nous avons de bons contacts mais c'est surtout SCHINTZ qui travaillait bien avec. Mais moi-même je les ai bien connues. Elles ont été déportées toutes les deux.

Nous avons d'énormes difficultés quelquefois pour aider les gens pour qui nous étions le seul recours. Ainsi, il nous est arrivé de trouver une personne que nous connaissions bien, le matin sur notre paillason, seule, malade... Sans certificat médical, impossible de faire une hospitalisation, même en cas d'urgence grave ! Aussi, nous la ramenions sur un banc et le premier flic qu'on rencontrait, on lui disait : "il y a une personne qui est malade, on ne peut la laisser comme ça !" C'était le seul moyen de la faire hospitaliser.

Le Comité de NÎMES, j'y ai participé trois ou quatre fois. Madame CHEVALLEY et Marcelle TRILLAT y allaient régulièrement puisque c'était une réunion pour les organisations qui s'occupaient des camps, mais on m'a demandé d'y aller parfois. Je pense que c'était parce qu'on voulait qu'il y ait quelqu'un du SSAE de MARSEILLE. Il y a des choses qui m'ont choquée. Il y avait beaucoup de participants et, de ce que j'ai compris, c'était plus ou moins officiel comme comité. Et bien, lorsque j'arrivais vers midi, je suppose qu'ils avaient travaillé le matin, tout ce beau monde allait faire un grand repas à l'hôtel Imperator qui était le plus grand hôtel de NÎMES... Après le repas, il y avait des travaux en petits groupes. Moi, je retrouvais des gens de MARSEILLE pour parler des situations liées à MARSEILLE. C'était toute une histoire, ces déplacements ! On revenait très tard, c'était le couvre-feu, c'était vraiment pas commode !

Je considère que c'est un bonheur et une chance d'avoir travaillé avec Mme CHEVALLEY et TRILLAT. Elles se déplaçaient souvent. Mme CHEVALLEY c'est grâce à elle que le SSAE a pu traverser cette période et rester jusqu'à aujourd'hui. (...)

En juin 44, à LYON, je n'y étais pas donc je restitue ce que j'ai entendu dire. Il me semble que s'il y a eu fermeture du bureau de MARSEILLE, c'est sur ordre de PARIS. C'est de BLONAY qui était directrice à PARIS et qui a été arrêtée la première parce que,

parmi les assistantes, il y en avait deux ou trois qui faisaient des choses clandestines pas très discrètement. Comme Melle de BLONAY était directrice c'est elle qui a tout pris ! Elle n'est pas restée longtemps en prison. J'ai su par une lettre - il faut se rappeler qu'à cette époque les liaisons n'étaient pas faciles - qu'elle avait été relâchée. J'ai gardé cette lettre, précieusement, dans mon bureau. Aussi, quand ils sont venus m'arrêter à MARSEILLE, je savais par Melle FILLEUL que toute l'équipe de LYON avait été arrêtée. Avec Mme CHEVALLEY, on avait déjà évoqué la possibilité d'arrestations. Elle pensait qu'il fallait rester en toute circonstance à son poste car les gens avaient besoin de nous mais lorsque j'ai su que tout le monde avait été arrêté à LYON, j'ai convoqué l'équipe en disant que chacune faisait comme elle voulait. Que celle qui voulait rester chez elle pouvait le faire, que je comprenais très bien. Tout le monde a voulu rester. Nous avons donc décidé qu'elles viendraient tous les matins prendre leur travail, qu'elles travailleraient chez elles la journée et ramèneraient leur travail le soir. Ce soir-là elles avaient été plusieurs à revenir. Il était 18 heures environ. Mon bureau était plein de messages internationaux. Je faisais ça lorsque j'étais au calme car c'était long à trier. On sonne. J'étais persuadée que c'était une des secrétaires qui avait oublié quelque chose. J'ai ouvert. Ils étaient deux. Ils entrent dans mon bureau et m'annoncent : "Votre directrice à PARIS a été arrêtée". J'ai répondu aussitôt : "oui mais elle a été relâchée !" et je leur ai sorti la lettre. Ils se sont longuement interrogés tous les deux en allemand. Je ne comprends pas l'allemand mais il était net qu'ils hésitaient sur la conduite à tenir. Et alors, ils sont passés dans tous les bureaux. Comme on s'attendait un peu à ça, j'avais mis dans un des bureaux une grande affiche avec marqué : "SSMOE Préfecture des Bouches-du-Rhône". Ils ont emporté un fichier, croyant que c'était "un fichier de juifs" mais c'était un fichier d'Espagnols. C'est tout ce qu'ils emportaient et j'ai suivi. Je m'en rappelle, c'était le 21 ou le 22 juillet. "Vous... Juifs !!" Ils croyaient qu'on aidait les Juifs. Il y avait la concierge à qui on avait laissé les clés. Elle me dit : "Et demain matin ? qu'est-ce que je leur dis ?""Dîtes-leur que je suis partie !" En fait, je suis restée une semaine aux Baumettes. J'étais persuadée que j'allais partir dans un convoi pour DRANCY. Il y avait deux cars pour nous transférer. On nous a mis des menottes. On nous a fait entrer dans la cour, alignés les uns à côté des autres contre le mur, avec les types en face avec leur mitraillette. Cela faisait 24 heures que j'avais été arrêtée, et vu ce qui se passait à l'époque, j'ai bien cru que ma dernière heure était arrivée ! mais c'était de l'intimidation... Je me suis retrouvée en cellule. En arrivant aux Baumettes - cela m'a fait quelque chose car j'avais été visiteuse de prison - ils ont commencé par prendre mon sac et ma montre. Lorsque je suis sortie, j'ai demandé à les récupérer. Ils m'ont fait entrer dans une pièce où des sacs étaient disposés et j'ai reconnu le mien. Pour la montre on m'a dit que celui qui avait les clés du coffre était parti. Je suis rentrée à pied, c'était fin juillet, il faisait un soleil de plomb ! Arrivée à MAZARGUES, j'ai pris le train pour aller à MARSEILLE. Arrivée chez moi, j'alerte SCHINTZ et toutes les autres. Qu'allons-nous faire ? Il fallait rouvrir le service. Mais ils avaient emporté toutes les clés. Alors, sans me démonter, je suis retournée à la gestapo et j'ai retrouvé ces deux types qui m'avaient arrêtée. Je leur dis - ils ont dû me prendre pour une simplette ! - : "je veux rouvrir le bureau." Ils ont répondu "Non vous êtes sous surveillance." Alors je suis retournée aux Baumettes chercher ma montre !..."

Entretien avec René NODOT, 21 mai 1996.

« Moi, j'ai surtout travaillé avec les protestants et essentiellement dans le Service Social des Étrangers. Il est vrai que Marcelle TRILLAT était un peu en retrait. Elle n'était pas contente que notre service soit en concurrence, mais moi vous savez à l'époque j'étais très jeune, toutes ces rivalités, cela me laissait froid. LESAGE évidemment, je l'ai beaucoup connu. Il gagnerait d'ailleurs à être mieux connu. Il était extraordinaire, très spécial... On ne peut pas dire qu'il jouait double-jeu, quoique à la fin, il a été inquiété et arrêté... Mais lui, vraiment il a joué un jeu prodigieux. J'ai aussi connu l'Abbé GLASBERG qui a joué, lui aussi, un rôle fantastique mais il n'aimait pas du tout LESAGE. Une fois, je l'ai revu, après la guerre dans une association de gauche. On l'a traité de tout, de communiste, de juif honteux !

(...) Le sauvetage de la petite juive de TRÉVOUX montre le travail que l'on faisait au SSE. Ce qui prouve que l'on pouvait faire de grandes choses, sans tirer un coup de mitrailleuse. Ils avaient arrêté trente juifs dans une nuit d'août 1943, dans tout le département de l'Ain. Le père de cette petite était décoré de la bataille de NARVICK, la seule victoire de 39-40 ! dans le village, il était très considéré. Je ne sais pas s'il y avait de l'antisémitisme mais lui était apprécié. On le ménageait, on lui donnait à manger. En pleine nuit, les gendarmes, sur ordre du préfet, sont venus l'arrêter, l'ont fouillé et l'ont mis dans une prison à TRÉVOUX et, le matin, ils l'ont amené à BOURG. Moi, j'ai été prévenu par sa femme. J'ai eu tellement honte en voyant cette femme - elle était enceinte en plus - j'ai dit : « *Madame, si ce que vous dites est vrai, votre mari couchera chez vous demain !* » Je me suis un peu avancé car, en fait, il n'y a couché que le surlendemain. Je suis allé à la préfecture, j'ai vu des gens que je connaissais bien, des chefs de service... Il y en avait un qui me disait : « *Mais, Monsieur NODOT, nous avons perdu la guerre* » « *Ce n'est pas parce qu'on l'a perdue qu'il faut se conduire comme des lâches !* » Alors, finalement, à bout d'argument, j'ai dit : « *Voulez-vous que j'aille voir le préfet ?* » « *Oh non ! Il est tellement énervé, nous allons y aller !* » Alors, tous ces chefs de service, ces chefs de division sont allés voir le Préfet qui a décidé de ne pas envoyer ces juifs en Allemagne. Il a du être relevé de ses fonctions car je n'en ai plus entendu parler après.

Autre chose que nous faisons au SSE. On avait un délégué, dans les Basses-Pyrénées, qui s'était acoquiné avec un gars du ministère de l'Intérieur, parce qu'il faut savoir qu'à cette époque, les choses ne sont pas blanc ou noir, il a surtout des gris et toutes sortes de teintes. Pendant l'occupation, il y avait des gens qui n'étaient plus du tout d'accord avec les persécutions. Ils avaient vu le Vel. d'Hiv. À LYON, on a évité beaucoup de choses. Ce délégué, donc, il a vu LESAGE qui circulait sans arrêt. À une réunion à LYON, LESAGE nous dit : « *Alors voilà, le délégué des Basses-Pyrénées a conclu un accord avec tel gars du ministère de l'Intérieur, il fait vider les camps d'internement français* ». Alors, on a dit que c'était des vieillards, des inaptés, mais pas totaux, qu'ils étaient capables de faire un certain travail. On a pu faire ça avec l'accord de tout un tas de gens dans les préfectures et ça on ne le dit pas assez ! Tout le monde n'était pas

mauvais. Il y avait quelques salopards mais, partout dans tous les milieux, il y avait aussi des gens qui voulaient bien rendre service, peut-être pas constamment, mais quand même !

Une fois, on a fait sortir des femmes. Alors, on adit qu'il fallait les cacher dans le Jura. Je me suis mis en contact avec une assistante sociale de l'UGIF - alors, voilà un mouvement qui a été critiqué ! - Simone BLOCH, que je n'ai pu retrouver après la guerre. Avec elle et la Préfecture on a fait tout un travail pour chercher des couvents, des maisons de retraite pour les camoufler. Cela a mis la puce à l'oreille de la Gestapo. C'était en 1943, la gestapo était toute puissante. J'ai été arrêté par la police allemande à la gare de LONS-LE-SAULNIER. On m'a enfermé dans une pièce, fouillé puis ils sont revenus un moment après. Je pense que ce n'était pas moi qu'il cherchait mais enfin, je n'en suis pas si sûr. Ils ont fouillé ma serviette mais je faisais attention de ne rien prendre du SSE. J'ai été relâché. Seulement après, on m'a supprimé mes frais de déplacement. Ce n'était pas le SSE qui me les versait, c'était le ministère des Finances. Il m'a dit : «Pratiquement, si on vous supprime vos frais, vous ne pouvez plus circuler.» Donc, je payais de ma poche mais ce n'était pas brillant. Une autre assistante sociale, DOYON, qui travaillait avec le curé de COLLONGES qui faisait filer des juifs en Suisse, à tous les deux on nous a supprimé nos frais de déplacement. Alors là, je me suis posé la question : «Qu'est-ce que je fais ?». Mon père était suisse, j'avais beaucoup de parents en Suisse, ce qui m'a permis de faire passer des gens. J'ai pensé que j'allais peut-être aller là-bas. Mais la famille de ma femme n'était pas prête. Alors, il y a un gars qui m'a aidé. Je l'avais aidé à ne pas partir en Allemagne. Il m'a dit qu'il connaissait quelqu'un à la radio de VICHY et que cette personne pouvait me faire embaucher, me prendre comme speaker auxiliaire (il avait remarqué que j'avais la parole facile !). Alors, je me suis présenté à VICHY ; je crois même que j'ai démissionné du Service Social parce que je pensais me faire cravater. La gestapo était venue chez mes parents et à LYON, la concierge m'avait prévenu que des personnes me cherchaient.

(...) David DONOFF a été abattu rue Juliette RÉCAMIER. C'était lui aussi un homme extraordinaire. Il appartenait à plusieurs réseaux. Là aussi, il y avait presque une rivalité entre les réseaux chrétiens et les réseaux juifs. Ces derniers ont un peu tendance à mettre en valeur leurs équipes. Mais au départ c'était quand même les chrétiens. Les réseaux juifs, on les a vus à partir de 1943 ; c'était, il faut le dire, le moment le plus dangereux.

Il y a eu quelques collabos chez les protestants mais très peu chez les pasteurs. Moi, j'ai été convaincu par un pasteur qui m'a dit : «Petit, ce régime c'est comme SALAZAR en pire !». les gens ont été hébétés par la défaite et puis il y a eu cet homme qui s'est présenté. Un grand-père venant au secours des orphelins. On le voyait dans nos livres d'histoire comme un héros de la Grande Guerre. Il y avait une propagande extraordinaire. Heureusement, chez les protestants, nous avons une éducation du doute. Alors quand j'ai vu dans la presse des articles censurés et la photo de PÉTAİN partout, je me suis méfié. Et cette propagande, elle s'est mise en place immédiatement. Dès juillet 1940, il y avait déjà des cartes postales dans tous les magasins avec la photo de PÉTAİN. C'était très nouveau à l'époque. Il y avait même "une prière pour le Maréchal". Ils ont poussé le culte très, très loin. D'ailleurs, nous, on était obligé de s'en servir au SSE. Une fois, nous avons

eu la visite de provocateurs qui sont venus et nous ont demandé si c'était ici qu'il fallait s'adresser pour aller en Suisse - c'étaient peut-être des imbéciles, remarquez ! Nous leur avons dit : «Qu'est-ce que vous croyez ? Ici, c'est un service officiel ! Nous sommes au service du Maréchal PÉTAIN !!»

Je ne sais pas trop quelle position LESAGE avait par rapport à PÉTAIN. Il n'en parlait jamais. LESAGE avait un côté visionnaire. C'était un personnage étrange. Il a eu une vie incroyable. Il était d'origine catholique, je ne sais par quelle opération, il est devenu quaker. LESAGE m'a fait l'effet d'un ouragan, volubile, déroutant l'interlocuteur. C'est les rapports de surveillance dont il a fait l'objet d'octobre 1942 jusqu'à son arrestation en 1944 qui permettent de connaître sa vie. Il a été surveillé en raison « d'entraves apportées au regroupement de certaines catégories d'étrangers par des agents du SSE ». D'après un rapport de 1942 : « Gilbert Lesage est né le 19 mai 1910 à PARIS. Son père, d'origine normande, était architecte. Il a fait ses études secondaires au lycée de FALAISE puis des études de philosophie au lycée ROLLIN à PARIS, menées de pair avec celles de cuisine. Ses études ne furent pas sanctionnées par la seconde partie du bac. On le trouve successivement vendeur en bonneterie, étudiant en ethnologie, chargé de mission de la Société des Amis en Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Autriche, Suisse... Il est cuisinier, reporter. Il fait son service militaire aux Tirailleurs algériens. On le retrouve garçon de café à FRIBOURG où il étudie le mouvement catholique Caritas, secrétaire de l'Entraide européenne (section franco-allemande), conférencier étudiant pendant deux ans en Angleterre, diplômé d'études religieuses au collège de WOOLBROUK. Il dirige, alors, un service de réfugiés allemands et diverses œuvres, il passe au service civil d'aide aux Quakers américains puis aux enfants espagnols. En 39, il est mobilisé dans l'infanterie. Dès l'été 40, il s'occupe à VICHY du service des réfugiés des Compagnons de France... » Il a eu l'appui de plusieurs personnalités, notamment par le Haut Commissaire au Chômage. Il sautait sur chaque occasion. Il avait réponse à tout. C'était un vagabond, même après la guerre, et il a continué à s'occuper de réfugiés de l'Europe de l'Est. c'était un personnage un peu comme l'Abbé GLASBERG, c'est peut-être pour ça qu'ils ne s'aimaient pas beaucoup... GLASBERG était plus résistant. Il a été clandestin. Les Allemands le recherchaient et ont tué son frère qui se faisait appeler VERMONT. Ils l'ont tué en pensant que c'était Alexandre GLASBERG. C'était un homme en dehors de toutes les règles. Il était même aussi au-dessus de la religion. C'était un chrétien mais il était dans une sphère encore plus haute. C'était la tolérance, une humanité supérieure... LESAGE, lui, était sensible au salaire, à tous les avantages... Il fallait être exceptionnel, non conformiste. Moi, je n'étais pas à leur hauteur, mais j'étais anticonformiste.

(...) À LYON, il y a eu plusieurs personnalités juives de toute première importance comme le rabbin SCHOENBERG. Il ressemblait au Christ ! Il me donnait de l'argent pour les enfants juifs qui passaient en Suisse. Je les faisais accompagner par une assistante sociale mais il fallait payer les voyages. BOEGNER, lui, a fait un travail gigantesque parce qu'il avait beaucoup de relations à l'étranger. En Suisse, il donnait sa signature pour faire passer des gens et, ceux-là, on ne les refoulait pas ! ! ».

Index des noms

A

Aide aux Émigrés á 154, 169, 207, 408

ALBRECHT á 373, 379

Amitiés Chrétiennes á 253, 353, 383

ARMBRUSTER á 101

AUBRAC á 379

AURIOL á 114

AVERNOUH á 190, 191, 348

AVRIL de Sainte Croix á 61

B

BAROT á 212, 213

BAUMAN á 373

BÉCHARD á 388

BECKERICH á 121, 122

BENEDITE á 262

BERNHEIM á 196, 213, 257

BIT á 64, 66, 67, 69, 71, 91, 420

BLONAY á 58, 64, 128, 140, 154, 158, 161, 166, 168, 198, 206, 224, 225, 226, 229, 230, 285, 309, 362, 384, 394, 395, 396, 407, 409

BLUM á 102, 114, 173, 436

BOEGNER á 345, 346, 352, 428

BOURGEOIS á 47, 75

BOURSEILLER á 47

BRANDT á 394, 396

BULAWKO á 143, 192, 427, 446

C

CAR á 171, 172, 302, 321, 420

CASANOVA á 379

CCHF á 90, 420

Centre Amelot á 143, 321

CGQJ á 319

CHAILLET á 352, 393

CHEVALIER á 273

CHEVALLEY á 11, 54, 61, 62, 63, 64, 111, 117, 123, 125, 141, 142, 143, 147, 159, 166, 168, 170, 171, 194, 201, 202, 203, 224, 287, 288, 291, 307, 308, 311, 322, 323, 324, 325, 347, 362, 364, 365, 387, 388, 390, 395, 396, 398, 399, 402, 404, 406, 411, 412, 433, 447, 448

CHEVILLOTTE á 313

CHURCHILL á 138

CICR á 128, 149, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 167, 221, 293, 294, 316, 399, 420, 442, 447, 448

CIF á 59, 61, 420

CIMADE á 212, 235, 393, 408, 420

CIPI á 90, 92

CLAUZEL á 139

CNFF á 47, 49, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 142, 388, 420, 436

COSOR á 407, 420

Croix-Rouge á 70, 127, 150, 151, 155, 156, 157, 159, 164, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 194, 229, 238, 246, 282, 289, 290, 293, 294, 295, 307, 355, 358, 365, 405, 424, 428, 440, 442, 444

D

DALADIER á 54, 100, 103, 135, 137, 138, 162, 282

DANNECKER á 260, 346

DARLAN á 301, 338

DAUTRY á 275, 278, 286, 406, 423

DEBRÉ á 288, 291, 310, 411, 422, 448

DEVINAT á 114, 308

DONOFF á 196, 213, 257, 353, 382, 393, 397

DUNANT á 155

E

EICHTAL á 64, 396

EIF á 194, 195, 196, 205, 220, 321, 420

Entraide d'Hiver á 294

Entraide Féminine á 47, 49

F

FERRIÈRE á 157, 158, 169, 223, 253, 324, 325, 326, 346, 384, 408

FILLEUL á 207, 398, 399, 400, 402

FRENAY á 373, 422

FRY á 248, 249, 252, 326, 429

G

GAMZON á 194, 195, 196, 197

GAREL á 350, 351, 356, 359

GARRIC á 199, 275, 285, 286, 290, 291, 302, 406, 424

GERLIER á 254, 256, 273, 352, 360

GILLET á 58, 230

GLASBERG á 204, 253, 255, 257, 352, 353, 354, 356, 359, 360, 382, 393, 432

GOBINEAU á 96

GOMMES á 198, 213, 220, 257

GOURFINKEL á 242, 255, 256, 257, 258, 262, 429

GRUNEWALD á 148, 164, 353, 354, 356, 357, 359, 360, 382, 383, 386, 397, 398, 399, 401, 402, 407, 409, 410, 448

H

HAÏT á 204, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 225, 255, 256, 257, 258

HCR á 313, 420

HEIDET á 207

HELBRONNER á 320

HENRIOT á 392

HICEM á 141, 142, 143, 171, 225, 236, 251, 252, 321, 323, 327, 420

HIRSCH á 424

HIRSCHLER á 260

HITLER á 100, 135, 137, 141, 151, 175, 210, 340, 395, 396

HUNTZIGER á 285

HURLBUTT á 39, 62

I

IMS á 4, 6, 34, 39, 40, 41, 42, 43, 47, 54, 55, 59, 62, 70, 112, 124, 125, 126, 128, 142, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 168, 169, 170, 205, 207, 248, 252, 261, 346, 366, 384, 387, 409, 417, 421, 439, 447

J

JEAN FAURE á 220, 226, 227, 228, 232, 243, 294

K

KAPPEL á 216, 217, 220

KRAMMER á 253

L

LAMBERT á 92, 93, 94, 106, 172, 301, 320, 321, 322, 340, 342, 430

LAMIRAND á 274, 275

LANDRY á 54, 94, 144, 288

LANG á 198, 213, 257

LARNED á 39, 40, 54, 55, 59, 248, 439

LAVAL á 175, 259, 260, 301, 307, 338, 340, 342, 345, 346, 347, 392

LAZARD á 54, 199, 275

LEDERMAN á 196, 356

LESAGE á 11, 197, 198, 200, 201, 202, 295, 296, 297, 298, 303, 353, 354, 356, 358, 360, 406, 416

LETINIER á 207

LONG á 288, 324

LOWRIE á 235, 242, 243, 260, 304, 343, 347

LYAUTEY á 199, 225, 229, 232, 275, 285

M

MARIN CHANCERELLE á 230, 448

MARTIAL á 96, 97

MAUCO á 94, 95, 96, 139, 425

MBF á 165, 167, 421

MERLE D'AUBIGNÉ á 212, 213

MILHAUD á 388, 389

MINKOWSKI á 321

MONAKOW á 205, 207

MOULIN á 102, 423

MOURGUES á 248, 311, 312, 325, 400, 401, 403, 410, 417, 446, 448

MUSSOLINI á 100

N

NANSEN á 313

NSV á 127, 149, 410, 421

O

OCMOA á 117, 421

OIR á 410

OIT á 39, 40, 43, 44, 66, 68

ORT á 220, 236, 321, 421

OSE á 191, 194, 236, 241, 246, 255, 321, 343, 344, 347, 348, 349, 350, 351, 356, 359, 360, 383, 408, 421, 433

OUALID á 44, 69, 70, 117, 142, 220, 237, 319, 412

P

PAIN á 398

PAON á 87, 91, 92, 93, 147

PARODI á 94, 123, 134, 144, 146, 404, 406, 416

PASTRÉ á 47

PÉTAİN á 165, 174, 175, 210, 259, 260, 265, 272, 274, 276, 279, 283, 284, 286, 294, 392, 427

PHELAN á 168, 170, 204, 237, 297, 323, 324

PICARD á 217, 219, 224, 241, 304

P ie X á 77

PRIOUX á 54

PURY á 352, 353, 360, 393

Q

Quakers á 201, 237, 241, 242, 246, 287, 292, 327, 344

QUIRIELLE á 154, 159, 202, 298, 310, 343

R

RAPOPORT á 143, 191, 192, 193, 317, 321, 388, 412, 427

REYNAUD á 162, 165

RIBOT á 128

S

SABATIER á 61

SALOMON á 126, 241, 343, 344, 350, 356

SAMUEL á 344, 433

SANGNIER á 76, 77, 276

SARRAUT á 144

SARTORIUS á 207

SCHINTZ á 403

SCHMÖLDER á 149, 151, 152

SCHRAMM á 209, 212, 215, 256

SCHWARTZ á 342

SDN á 40, 43, 49, 61, 62, 65, 68, 69, 71, 114, 155, 421, 437, 439, 440

Secours National á 188, 193, 238, 282, 285, 286, 288, 289, 291, 292, 294, 305, 307, 311, 312, 313, 314, 325, 355, 362, 369, 382, 406, 441

Secours Suisse á 217, 236, 246, 344

SERRE á 115, 134, 411

SIGI á 90, 91, 113, 421

SIAE á 7, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 62, 63, 64, 109, 111, 421, 447

SIVADON á 373

SLAPAK á 354, 357

SMOA á 89, 91, 121, 421

SMOE á 89

SSAE á 1, 2, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 39, 42, 43, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 59, 63, 64, 70, 71, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 134, 136, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 153, 154, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 179, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 214, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 237, 238, 239, 241, 242, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 254, 255, 257, 258, 260, 261, 282, 285, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300,

302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 323, 324, 325, 326, 328, 330, 334, 343, 346, 348, 350, 351, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 416, 417, 418, 421, 434, 435, 438, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 447

SSE á 201, 238, 295, 298, 300, 303, 305, 354, 356, 357, 358, 359, 393, 404, 406, 416, 421

SSMOE á 115, 123, 135, 142, 144, 146, 164, 188, 190, 191, 193, 206, 300, 305, 308, 361, 366, 400, 404, 406, 409, 416, 421, 442, 444, 445

SUHARD á 273

T

THOMAS á 32, 114

THUILLIER-LANDRY á 54, 159, 161, 260, 324

TOUREILLE á 242, 304

TRILLAT á 166, 169, 170, 171, 172, 196, 197, 198, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 214, 216, 223, 224, 225, 226, 237, 245, 253, 257, 287, 291, 297, 314, 318, 322, 323, 326, 354, 382, 383, 384, 386, 398, 399, 401, 402, 409, 445, 447, 448

U

UGIF á 207, 300, 301, 319, 320, 321, 322, 341, 343, 347, 348, 351, 353, 355, 362, 388, 389, 392, 421, 431

UNRRA á 410, 421

V

VALENSI á 191, 193

VALLAT á 301, 302, 319

VIOLLET á 117, 368

W

WARREN á 90, 142, 152, 248, 325, 346, 409

WEILL á 11, 191, 194, 197, 198, 202, 216, 237, 239, 240, 241, 255, 261, 262, 263, 264, 431

WOL á 362, 364

Y

YMCA á 44, 67, 70, 189, 236, 289, 421

YWCA á 35, 37, 38, 40, 41, 44, 48, 49, 50, 67, 236, 421, 440, 447

Index des services et des institutions

A

Aide aux Émigrés á 154, 169, 207, 408

ALBRECHT á 373, 379

Amitiés Chrétiennes á 253, 353, 383

ARMBRUSTER á 101

AUBRAC á 379

AURIOL á 114

AVERNOUH á 190, 191, 348

AVRIL de SAINTE CROIX á 61

B

BAROT á 212, 213

BAUMAN á 373

BÉCHARD á 388

BECKERICH á 121, 122

BENEDITE á 262

BERNHEIM á 196, 213, 257

BIT á 64, 66, 67, 69, 71, 91, 420

BLONAY á 58, 64, 128, 140, 154, 158, 161, 166, 168, 198, 206, 224, 225, 226, 229, 230, 285, 309, 362, 384, 394, 395, 396, 407, 409

BLUM á 102, 114, 173, 436

BOEGNER á 345, 346, 352, 428

BOURGEOIS á 47, 75

BOURSEILLER á 47

BRANDT á 394, 396

BULAWKO á 143, 192, 427, 446

C

CAR á 171, 172, 302, 321, 420

CASANOVA á 379

CCHF á 90, 420

Centre Amelot á 143, 321

CGQJ á 319

CHAILLET á 352, 393

CHEVALIER á 273

CHEVALLEY á 11, 54, 61, 62, 63, 64, 111, 117, 123, 125, 141, 142, 143, 147, 159, 166, 168, 170, 171, 194, 201, 202, 203, 224, 287, 288, 291, 307, 308, 311, 322, 323, 324, 325, 347, 362, 364, 365, 387, 388, 390, 395, 396, 398, 399, 402, 404, 406, 411, 412, 433, 447, 448

CHEVILLOTTE á 313

CHURCHILL á 138

CICR á 128, 149, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 167, 221, 293, 294, 316, 399, 420, 442, 447, 448

CIF á 59, 61, 420

CIMADE á 212, 235, 393, 408, 420

CIPI á 90, 92

CLAUZEL á 139

CNFF á 47, 49, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 142, 388, 420, 436

COSOR á 407, 420

Croix-Rouge á 70, 127, 150, 151, 155, 156, 157, 159, 164, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 194, 229, 238, 246, 282, 289, 290, 293, 294, 295, 307, 355, 358, 365, 405, 424, 428, 440, 442, 444

D

DALADIER á 54, 100, 103, 135, 137, 138, 162, 282

DANNECKER á 260, 346

DARLAN á 301, 338

DAUTRY á 275, 278, 286, 406, 423

DEBRÉ á 288, 291, 310, 411, 422, 448

DEVINAT á 114, 308

DONOFF á 196, 213, 257, 353, 382, 393, 397

DUNANT á 155

E

EICHTAL á 64, 396

EIF á 194, 195, 196, 205, 220, 321, 420

Entraide d'Hiver á 294

Entraide Féminine á 47, 49

F

FERRIÈRE á 157, 158, 169, 223, 253, 324, 325, 326, 346, 384, 408

FILLEUL á 207, 398, 399, 400, 402

FRENAY á 373, 422

FRY á 248, 249, 252, 326, 429

G

GAMZON á 194, 195, 196, 197

GAREL á 350, 351, 356, 359

GARRIC á 199, 275, 285, 286, 290, 291, 302, 406, 424

GERLIER á 254, 256, 273, 352, 360

GILLET á 58, 230

GLASBERG á 204, 253, 255, 257, 352, 353, 354, 356, 359, 360, 382, 393, 432

GOBINEAU á 96

GOMMES á 198, 213, 220, 257

GOURFINKEL á 242, 255, 256, 257, 258, 262, 429

GRUNEWALD á 148, 164, 353, 354, 356, 357, 359, 360, 382, 383, 386, 397, 398, 399, 401, 402, 407, 409, 410, 448

H

HAÏT á 204, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 225, 255, 256, 257, 258

HCR á 313, 420

HEIDET á 207

HELBRONNER á 320

HENRIOT á 392

HICEM á 141, 142, 143, 171, 225, 236, 251, 252, 321, 323, 327, 420

HIRSCH á 424

HIRSCHLER á 260

HITLER á 100, 135, 137, 141, 151, 175, 210, 340, 395, 396

HUNTZIGER á 285

HURLBUTT á 39, 62

I

IMS á 4, 6, 34, 39, 40, 41, 42, 43, 47, 54, 55, 59, 62, 70, 112, 124, 125, 126, 128, 142, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 168, 169, 170, 205, 207, 248, 252, 261, 346, 366, 384, 387, 409, 417, 421, 439, 447

J

JEAN FAURE á 220, 226, 227, 228, 232, 243, 294

K

KAPPEL á 216, 217, 220

KRAMMER á 253

L

LAMBERT á 92, 93, 94, 106, 172, 301, 320, 321, 322, 340, 342, 430

LAMIRAND á 274, 275

LANDRY á 54, 94, 144, 288

LANG á 198, 213, 257

LARNED á 39, 40, 54, 55, 59, 248, 439

LAVAL á 175, 259, 260, 301, 307, 338, 340, 342, 345, 346, 347, 392

LAZARD á 54, 199, 275

LEDERMAN á 196, 356

LESAGE á 11, 197, 198, 200, 201, 202, 295, 296, 297, 298, 303, 353, 354, 356, 358, 360, 406, 416

LETINIER á 207

LONG á 288, 324

LOWRIE á 235, 242, 243, 260, 304, 343, 347

LYAUTEY á 199, 225, 229, 232, 275, 285

M

MARIN CHANCERELLE á 230, 448

MARTIAL á 96, 97

MAUCO á 94, 95, 96, 139, 425

MBF á 165, 167, 421

MERLE D'AUBIGNÉ á 212, 213

MILHAUD á 388, 389

MINKOWSKI á 321

MONAKOW á 205, 207

MOULIN á 102, 423

MOURGUES á 248, 311, 312, 325, 400, 401, 403, 410, 417, 446, 448

MUSSOLINI á 100

N

NANSEN á 313

NSV á 127, 149, 410, 421

O

OCMOA á 117, 421

OIR á 410

OIT á 39, 40, 43, 44, 66, 68

ORT á 220, 236, 321, 421

OSE á 191, 194, 236, 241, 246, 255, 321, 343, 344, 347, 348, 349, 350, 351, 356, 359, 360, 383, 408, 421, 433

OUALID á 44, 69, 70, 117, 142, 220, 237, 319, 412

P

PAIN á 398

PAON á 87, 91, 92, 93, 147

PARODI á 94, 123, 134, 144, 146, 404, 406, 416

PASTRÉ á 47

PÉTAİN á 165, 174, 175, 210, 259, 260, 265, 272, 274, 276, 279, 283, 284, 286, 294, 392, 427

PHELAN á 168, 170, 204, 237, 297, 323, 324

PICARD á 217, 219, 224, 241, 304

Pie X á 77

PRIOUX á 54

PURY á 352, 353, 360, 393

Q

Quakers á 201, 237, 241, 242, 246, 287, 292, 327, 344

QUIRIELLE á 154, 159, 202, 298, 310, 343

R

RAPOPORT á 143, 191, 192, 193, 317, 321, 388, 412, 427

REYNAUD á 162, 165

RIBOT á 128

S

SABATIER á 61

SALOMON á 126, 241, 343, 344, 350, 356

SAMUEL á 344, 433

SANGNIER á 76, 77, 276

SARRAUT á 144

SARTORIUS á 207

SCHINTZ á 403

SCHMÖLDER á 149, 151, 152

SCHRAMM á 209, 212, 215, 256

SCHWARTZ á 342

SDN á 40, 43, 49, 61, 62, 65, 68, 69, 71, 114, 155, 421, 437, 439, 440

Secours National á 188, 193, 238, 282, 285, 286, 288, 289, 291, 292, 294, 305, 307, 311, 312, 313, 314, 325, 355, 362, 369, 382, 406, 441

Secours Suisse á 217, 236, 246, 344

SERRE á 115, 134, 411

SIGI á 90, 91, 113, 421

SIAE á 7, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 62, 63, 64, 109, 111, 421, 447

SIVADON á 373

SLAPAK á 354, 357

SMOA á 89, 91, 121, 421

SMOE á 89

SSAE á 1, 2, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 39, 42, 43, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 59, 63, 64, 70, 71, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 134, 136, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 153, 154, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 179, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 214, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 237, 238, 239, 241, 242, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 254, 255, 257, 258, 260, 261, 282, 285, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300,

302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 323, 324, 325, 326, 328, 330, 334, 343, 346, 348, 350, 351, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 416, 417, 418, 421, 434, 435, 438, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 447

SSE á 201, 238, 295, 298, 300, 303, 305, 354, 356, 357, 358, 359, 393, 404, 406, 416, 421

SSMOE á 115, 123, 135, 142, 144, 146, 164, 188, 190, 191, 193, 206, 300, 305, 308, 361, 366, 400, 404, 406, 409, 416, 421, 442, 444, 445

SUHARD á 273

T

THOMAS á 32, 114

THUILLIER-LANDRY á 54, 159, 161, 260, 324

TOUREILLE á 242, 304

TRILLAT á 166, 169, 170, 171, 172, 196, 197, 198, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 214, 216, 223, 224, 225, 226, 237, 245, 253, 257, 287, 291, 297, 314, 318, 322, 323, 326, 354, 382, 383, 384, 386, 398, 399, 401, 402, 409, 445, 447, 448

U

UGIF á 207, 300, 301, 319, 320, 321, 322, 341, 343, 347, 348, 351, 353, 355, 362, 388, 389, 392, 421, 431

UNRRA á 410, 421

V

VALENSI á 191, 193

VALLAT á 301, 302, 319

VIOLLET á 117, 368

W

WARREN á 90, 142, 152, 248, 325, 346, 409

WEILL á 11, 191, 194, 197, 198, 202, 216, 237, 239, 240, 241, 255, 261, 262, 263, 264, 431

WOL á 362, 364

Y

YMCA á 44, 67, 70, 189, 236, 289, 421

YWCA á 35, 37, 38, 40, 41, 44, 48, 49, 50, 67, 236, 421, 440, 447